This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

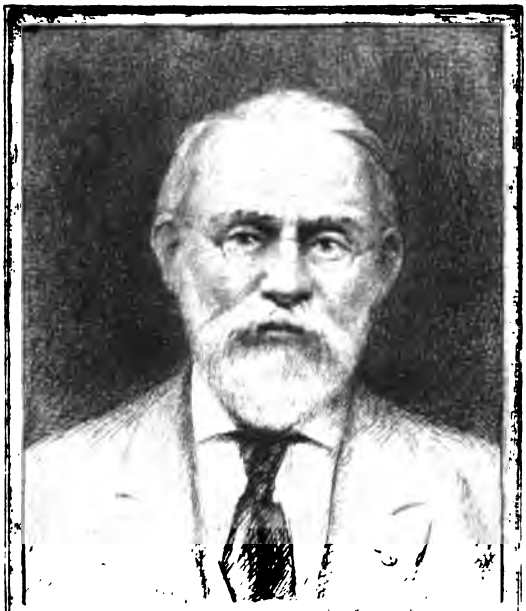

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-TROISIÈME VOLUME

ANNÉE 1897-1898. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M DCCC XCIX

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 7 juillet 1898 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé par Mgr E. CAULY, Président annuel

ÉMINENCE,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Les traditions de notre Académie Nationale veulent que, chaque année, dans une séance plus solennelle que nos assises de quinzaine, il soit rendu compte de nos travaux. Elles imposent au Président annuel l'honneur de porter la parole devant un auditoire d'élite ; honneur sans doute, mais souvent embarras pour l'orateur, et péril pour le public de subir une harangue qui peut bien n'être pas toujours, ni pour tous, un sujet de prédilection.

J'ai peur que ce soit aujourd'hui votre partage, et d'avance je réclame toute l'indulgence de cette assemblée dont la bienveillance doit être grande, puis-

(1) L'Académie a tenu sa Séance publique annuelle dans la grande salle de l'Archevêché, le jeudi 7 juillet, à deux heures et demie, sous la présidence de Mgr Cauly, son président annuel. Son Éminence le Cardinal Langénieux, président d'honneur, siégeait avec les Membres du bureau, et environ trente Membres titulaires et correspondants garnissaient l'estrade. Une assistance choisie se trouvait dans la salle, ainsi que des groupes d'élèves du Lycée et du Pensionnat des Frères. Sur les murailles étaient

Digitized by Google

qu'elle s'est réunie librement sur la foi d'un programme austère, qui ne promet rien à l'imagination et laisse tout au sérieux d'une séance purement académique.

Ainsi que l'a dit un poète latin :

...Trahit sua quemque voluptas.

Chacun suit son attrait, qui n'est pas toujours l'attrait des autres, puisqu'en fait de goûts, l'on ne discute pas. Grâce pourtant à la variété des aptitudes et des talents, comme à la variété des sujets et des goûts, cette *Salle des Rois*, transformée chaque année par la gracieuse hospitalité que nous y donne notre éminent Président d'honneur en une merveilleuse *Salle d'Académie,* a souvent entendu d'éloquents discours ou d'intéressantes évocations des faits et des choses qui ont été la gloire de notre Cité.

Histoire, éloquence et poésie, sciences et beaux-arts, souvenirs du passé, pronostics même d'avenir, que de sujets ici traités, élucidés, jetés tour à tour aux esprits attentifs et curieux, constituant les éléments variés de la riche collection des *Travaux de l'Académie* qui vient d'atteindre son *centième volume!* Vraie mosaïque, où l'esprit se joue, où la pensée s'élève, où le cœur et l'âme profitent. Mais, que glaner après tant d'autres?

Aisément on revient — c'est un dicton proverbial — à ses premières amours, et vous pardonnerez au modeste historien du *Collège des Bons-Enfants* de vous

apposées les photographies des objets antiques recueillis dans les fouilles de M. Coyon ; les dessins des pavés ciselés exécutés par M. Coutin, lauréat du concours, et les reproductions des célèbres têtes des Cranach du Musée, ainsi que des plus beaux manuscrits de la Bibliothèque de la Ville, œuvres de M. Victor Charlier. — L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

Digitized by Google

reporter un instant à notre vieille et glorieuse *Université de Reims,* pour lui consacrer encore un souvenir, et essayer, autant qu'on le peut faire en un discours, de combler une lacune historique.

La *Faculté des Arts* a son histoire intimement liée et presque confondue avec celle de son Collège (1). Des membres très érudits de notre Académie Nationale nous ont laissé sur les *Facultés* de *Droit* et de *Médecine* de forts précieux et instructifs documents (2). Seule, la *Faculté de Théologie* n'a point son histoire qui mériterait cependant bien d'être écrite. C'est d'elle que je voudrais vous entretenir. Rassurez-vous, toutefois ; je ne veux prendre la question que par ses sommets. Quelques aperçus suffiront à mon but : puissent-ils vous offrir quelque intérêt.

I.

Tous ici le savent, c'est à notre grand Cardinal Charles de Lorraine que la cité de Reims est redevable de l'Université qui pendant deux siècles et demi a fait sa gloire.

« Une des plus graves et des plus constantes préoccupations du Cardinal fut la restauration des études au sein de l'Église de France. Dans un siècle de science et d'érudition, il eut tous les instincts élevés de son temps.

(1) Nous en avons traité en notre *Histoire du Collège des Bons-Enfants*, 1 vol. gr. in-8°.

(2) M. le Dr Dubourg-Maldan, *Histoire de la Médecine à Reims*, publiée dans la *Chronique de Champagne*, t. IV. — M. le Dr Guelliot, *Thèses de l'ancienne Faculté de Médecine de Reims*, t. LXXXI des *Travaux de l'Académie*. — M. H. Jadart, *Étude sur Buridan, jurisconsulte*, t. LXXIII des *Travaux de l'Académie*.

Digitized by Google

Il partagea son goût et son enthousiasme pour les lettres, et il se servit pour les encourager, de toutes les ressources qu'une illustre naissance, un grand nom, une haute position et d'immenses revenus mirent à sa disposition. (1) »

Le 5 janvier 1548, il obtenait du pape Paul III la bulle d'érection de l'Université rémoise. Le but indiqué par le Pape, c'était « de procurer à l'Église militante les hommes doués de science qui font discerner le juste de l'injuste, briller la lumière de la vérité ». Ce qu'il concédait, c'était le « haut enseignement des langues grecque et latine, hébraïque et chaldaïque, de la philosophie naturelle et morale, de la théologie, du droit canonique et civil, de la médecine, de la physique et des arts libéraux, à l'instar de toutes les autres Universités », tout cela sous la haute et puissante direction de l'Archevêque de Reims et de ses successeurs (2).

Par Lettres patentes de mars suivant, le roi de France Henri II sanctionnait cette fondation et octroyait à notre Université naissante tous les droits et privilèges déjà concédés à l'Université de Paris et aux autres Universités du royaume. L'enseignement devait y être complet et comprendre les quatre Facultés des *Arts*, de *Théologie*, de *Droit* et de *Médecine*.

Ni l'Église, ni le pouvoir royal ne pensaient alors que l'enseignement de la théologie dût être séparé de l'ensemble des connaissances humaines. « Le monde a le droit de parler théologie, et il en a même le devoir, » écrivait jadis M. Brunetière, prodiguant maint éloge à Pascal pour avoir été le premier théologien laïque. Au moyen âge et dans les siècles qui suivent, ce divorce

(1) Guillemin, *Histoire du Cardinal de Lorraine.*

(2) *Bulle* de Paul III.

Digitized by Google

n'existait point comme en nos jours. Et s'il est vrai de dire que Pascal, au XVIIe siècle, fut le premier laïque à écrire de théologie, il faut bien aussi reconnaître qu'alors la plupart non seulement des magistrats, mais des hommes instruits, avaient étudié spécialement la science théologique. Serait-ce téméraire d'ajouter que ce fut là une cause de leur grande supériorité, et qu'à notre époque un peu de cette science mettrait dans les idées et dans les institutions plus de logique, plus de conscience et plus de respect de tous les droits et de toutes les sages libertés ?

Quoi qu'il en soit, la science fondamentale acquise dans l'étude des *sept arts libéraux* (grammaire ou littérature, rhétorique et dialectique, formant l'ancien *trivium ;* arithmétique, géométrie, musique, astronomie, constituant le *quadrivium),* devait conduire à la science supérieure qui, pour être totale, avait pour couronnement la connaissance des choses divines, dont la théologie donne la clef. Les maîtres de cet enseignement étaient appelés *maîtres en divinité,* terme opposé à celui d'*humanités,* qui seul est resté dans notre enseignement.

Notre illustre compatriote, Robert de Sorbon, fondateur de la grande École théologique de Paris, ne le concevait pas autrement, et il écrivait : *Debet scolaris ire per viam ad puteum, id est per scientias administrantes ad theologiam.* « L'écolier, par le chemin tracé, doit parvenir au réservoir ; par les sciences inférieures, qui sont comme des auxiliaires et des servantes, il s'élèvera à la science maîtresse qui est la théologie. » Quoi de plus spiritualiste et de plus rationnel que ce plan général, rapportant toutes les sciences à un but souverain, la contemplation et la possession de la vérité suprême qui n'est autre que Dieu ? Le cardinal Jacques

Digitized by Google

de Vitry, légat en France, célébrant à la même époque les avantages et les gloires de toutes les sciences humaines, concluait : « Bien meilleure est la théologie, qui seule peut vraiment s'appeler un *art libéral,* parce qu'elle délivre l'âme de ses plus grands maux. »

II.

En l'année 1550, l'Université de Reims fut définitivement constituée, et *Jean Blavier,* docteur en théologie de la Faculté de Paris et chanoine de Reims, reçut l'investiture de la première dignité du nouvel Institut. Tout était à faire. Il fallait organiser la Faculté des *Arts* avec les éléments de l'ancien Collège, transformer en une Faculté de *Théologie* l'École du Cloître de Notre-Dame, fonder simultanément les Écoles de *Droit* et de *Médecine.* Le cardinal de Lorraine commença par le plus urgent et le plus facile : il fit approprier et agrandir le Collège universitaire, qu'il dota magnifiquement (1).

Dans ce premier acte de fondation, l'on voit appa-

(1) Charles de Lorraine nomma professeur de philosophie au Collège des Bons-Enfants *Nicolas Boucher,* né à Cernay-en-Dormois en 1528. Intelligent et studieux, Boucher prit à Paris le titre de maître-ès-arts, puis il vint à Reims à l'âge de vingt ans. Quelques années plus tard, il y prit les grades de bachelier et de docteur en théologie, devint chanoine et recteur de l'Université, puis précepteur des neveux du cardinal : *Charles de Lorraine,* depuis cardinal de Vaudemont, évêque de Toul et Verdun, et un autre *Charles,* fils du duc de Lorraine et de Claude de France, qui devint évêque de Metz, cardinal, évêque de Strasbourg, légat du Saint-Siège dans les Trois-Evêchés. En 1587, Boucher succéda sur le siège de Verdun à son élève le cardinal de Vaudemont. — C'est une des premières et des plus pures gloires de l'Université de Reims.

Digitized by Google

raître les premières assises de la Faculté de Théologie, dont le centre devait être à *Saint-Patrice,* l'antique chapelle du *Collège des Bons-Enfants.* Le Cardinal en avait augmenté les dépendances, en vue d'y loger le grand-maître, ainsi que les deux professeurs de théologie, six boursiers de la future Faculté, et quatre autres petits boursiers du Collège, dont les émoluments ou la pension se trouvaient assurés par une rente fondée. De ces deux maîtres, docteurs en théologie, l'un devait expliquer la théologie scolastique, l'autre l'Écriture sainte : tous deux, accessoirement, rempliraient à la chapelle de Saint-Patrice les fonctions du ministère.

Ce n'était là encore qu'une ébauche : les étudiants du Séminaire (1) et ceux de l'abbaye de Saint-Denis, des ordres religieux de Reims, formèrent avec les boursiers

(1) Le Séminaire de Reims apporta toujours à la Faculté de Théologie un précieux appoint. Le premier Règlement donné par le cardinal de Lorraine au Séminaire qu'il avait fondé près du Collège des Bons-Enfants, témoigne que les élèves étaient conduits à ce Collège pour les classes de grammaire, d'humanités et de philosophie, et aux cours de la Faculté pour la théologie. Il y est dit spécialement que c'est la seule Faculté supérieure que pourront suivre les séminaristes, et que les cours n'en devront être d'ailleurs abordés qu'avec l'assentiment de l'archevêque ou de son vicaire général, et sur la présentation de leur maître. Le choix des thèses à soutenir, comme celui de leur président, et la date des disputes, ne pouvaient être arrêtés qu'après avis du supérieur *(Magister Seminarii).* Tous les élèves théologiens devaient en outre assister aux disputes de théologie, publiques ou privées, et y prendre part active. (*Règlement de 1567*, art. V.)

Le règlement de Ch.-M. Le Tellier (imprimé en 1762) laissa plus de liberté et permit aux séminaristes de suivre à leur gré les cours de théologie du Séminaire ou de la Faculté. (Art. XX.) Mais ces derniers demeuraient indispensables pour l'obtention des grades.

Digitized by Google

de Saint-Patrice les éléments de ce qui n'était encore, à vrai dire, qu'une école de théologie.

Notre annaliste rémois, Dallier, dans ses mémoires composés vers le milieu du XVIIe siècle, écrivait : « Il ne paraît pas que le Cardinal de Lorraine ait fait aucuns statuts, ni encore moins que ces statuts aient été homologués en Parlement. Il paraît seulement que, comme il faut appeler des gradués des autres Universités, dans l'érection d'une nouvelle Université, ce prélat en appela de l'Université de Paris. »

Et en effet, la liste de nos premiers recteurs — et il dut en être de même des docteurs-régents — nous cite, de 1550 à 1552, Blavier, docteur en théologie, de Paris; en 1553, Wiet, docteur en théologie, de la même Faculté; en 1554, Noblet, docteur de la Faculté de Médecine de Paris. « Par conséquent, continue le chroniqueur rémois, ces recteurs et premiers maîtres de l'Université de Reims, instruits des lois et usages de l'Université de Paris, suivirent ces lois et ces usages qui lui servirent d'une espèce de loi vivante et non écrite (1). »

Charles de Lorraine mourut en 1574, le 25 décembre, sans avoir pu contempler dans son entier épanouissement l'œuvre universitaire qu'il avait fondée. Il mourut à l'âge de quarante-neuf ans, dans la pauvreté et laissant des dettes, alors que ses bénéfices lui rapportaient annuellement 300,000 écus que ses libéralités savaient épuiser. L'ambassadeur vénitien écrivait de lui : « Le Cardinal est très lettré : il sait le grec, le latin, l'italien, et il parle cette dernière langue de manière à nous étonner nous-mêmes. Il est fort versé dans les sciences et particulièrement dans la théologie (2). »

(1) Manuscrit de DALLIER, chap. *Université.*
(2) *Récit des ambassadeurs vénitiens,* par Jean MICHEL, t. I, p. 439.

Digitized by Google

La ville de Reims lui fit des obsèques magnifiques. L'Université paya sa dette de reconnaissance envers le Cardinal en célébrant avec pompe un service solennel pour son bienfaisant fondateur. Chaque année, jusqu'à la Révolution, elle rappela sa mémoire dans une messe qui se célébrait à Saint-Patrice le mardi après la Trinité. Les quatre Facultés y étaient convoquées et tous leurs membres y devaient assister en grand costume, les docteurs avec leurs insignes (1). La chapelle de Saint-Patrice se parait pour la circonstance : vingt-quatre écussons noirs, aux armes du Cardinal de Lorraine, tapissaient les murailles et disaient la place que cette chère et grande mémoire occupait dans les cœurs.

La Faculté de Théologie acheva de se constituer définitivement grâce aux libéralités d'un insigne bienfaiteur.

Antoine Fournier était né à Reims en 1532. Une inclinaison naturelle et un génie précoce et heureux le portaient à l'étude des lettres humaines. Charles de Lorraine le fit élever au *Collège des Bons-Enfants* que Fournier quitta pour prendre, à seize ans, l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Denis, mais sans déserter pour cela les leçons de l'Université. Il conquit tous ses grades dans nos Facultés, subit avec éclat les thèses de licence et de doctorat en théologie, et se distingua particulièrement par le talent de la chaire. Paris, les principales villes du royaume, Reims, Rouen, Amiens, Metz, furent le théâtre où il déploya l'éloquence la plus persuasive. Le Cardinal de Lorraine lui obtint la charge de primitier de Metz, avec l'évêché *in partibus* de Basilite. Sous ce titre, il fut suffragant de Metz et administra ce diocèse pour Charles de Lorraine (1570-1610). Son élévation ne

(1) Conclusions de l'Université rappelées en 1761.

Digitized by Google

changea rien à ses sentiments; il regarda toujours l'abbaye de Saint-Denis comme son berceau et l'enrichit par des legs pieux. Il considéra toujours l'Université de Reims comme sa mère et multiplia pour elle des fondations qui lui assurent un nom dans le souvenir et la reconnaissance de la postérité.

La première fondation de Fournier est de 1604, et tout entière en faveur de la Faculté de Théologie. *Antoine Beauchène,* chanoine de Notre-Dame de Reims et sous-chantre, agissant au nom d'*Antoine Fournier*, son oncle, donne à perpétuité à la Faculté rémoise des héritages et rentes constituées qui serviront à l'acquit des charges et conditions de sa fondation (1).

1° La Faculté de Théologie devra donner pension à *six bacheliers* dont deux seront de la première licence, deux de la seconde et deux de la troisième licence de théologie. De ces six bacheliers, trois devront être réguliers, de préférence religieux de Saint-Denis, ou à leur défaut, de l'un des Ordres établis à Reims. Les trois autres seront séculiers, pris de préférence dans les parents et alliés de Fournier, et à leur défaut, choisis parmi les jeunes gens de la ville ou du diocèse de Reims. Tous devaient être agréés par la Faculté de Théologie, résider à Reims, assister aux leçons de la Faculté, et

(1) Les héritages ou biens-fonds laissés par Fournier consistaient en terres et prés situés à *Ay*, à *Mareuil*, à *Dizy*, à *Hautvillers*, à *Bisseuil*, à *Épernay*, ces derniers domaines provenant de l'abbaye de Saint-Pierre, d'Hautvillers; à *Fismes*, biens provenant de l'abbaye d'Igny; une cense de terres, prés et vignes aux pays de *Blaigny*, *Sarcy* et territoires voisins. (Voir le détail complet, *Manuscrit* de Raussin, vol. *Université* K. K.,.)

Pour compléter son œuvre, le fondateur constitue en outre une rente annuelle de 43 liv. 15 sols sur les religieux de Saint-Denis de Reims, au capital de 700 liv. tournois. (*Manuscrit*, ib.)

Digitized by Google

poursuivre leurs études jusqu'à la licence, sous peine d'avoir à restituer les deniers reçus, environ 50 livres tournois par année.

2° Un docteur de la Faculté ou un autre docteur admis par elle et remplissant l'office de lecteur, ferait tous les jours, sauf les dimanches et fêtes, une leçon de théologie, de une heure à deux heures, à l'abbaye de Saint-Denis (1).

L'acte de fondation instituait en outre un receveur pour en percevoir les intérêts et les rentes et acquitter les charges; il fondait en l'église de Saint-Denis un obit ou service anniversaire qui serait célébré chaque année pour le fondateur, le jour de saint Thomas, 7 mars; et enfin, il établissait pour l'exécution de ces clauses perpétuelles, une sorte de Comité formé du doyen de l'église Métropolitaine, du doyen de la Faculté de Théologie et du prieur de Saint-Denis. On les désigna dans la suite sous le titre d'*Intendants de la fondation furnérienne.*

L'Évêque de Basilite, lorsqu'il vint à Reims, en 1608, pour y faire les ordinations, put déjà constater les progrès accomplis dans la Faculté de Théologie par ses largesses et ses bienfaits. Il mourut à Metz deux ans plus tard, ayant mérité le titre de *Second fondateur de l'Université* (2).

(1) Par suite d'un arrangement ultérieur (vers 1786), et pour éviter un déplacement journalier, la leçon fut faite à Saint-Patrice par le professeur qu'avaient désigné les intendants de la fondation. (*Note manuscrite* de Raussin.)

(2) Il avait fait embellir les classes du *Collège des Bons-Enfants* et la chapelle de *Saint-Patrice.* On voyait son portrait, où il était peint à genoux, au-dessus de la chaire, en face de celui du Cardinal de Lorraine, avec ces deux vers :

Reginis sapiens offert se Virgo duabus
Carolus hanc statuit, Furneriusque fovet.

C'était une allusion aux deux Universités de Reims et de Pont-

Digitized by Google

Un nouvel acte du 31 janvier 1613, en exécution des dernières volontés d'Antoine Fournier, étendit aux Facultés de *Droit* et de *Médecine* des libéralités que l'illustre fondateur n'avait pu réaliser pendant sa vie. *Antoine Beauchène* et *Jean Bossumet,* neveu de ce dernier, eurent la gloire d'associer leurs noms à celui de l'Évêque basilitain, dans la dotation de ces deux Facultés établies la première aux Écoles de Notre-Dame, l'autre sous le titre : *Scholæ Medicorum a duobus Antoniis institutæ,* dans la rue qui s'appelle encore de l'*École de Médecine* (1). La Faculté de Théologie ne fut pas oubliée dans cette nouvelle fondation ; elle reçut une rente annuelle complémentaire de 6 livres tournois.

C'est l'ensemble de ces libéralités que l'on désigna dans la suite sous le nom de *Donation furnérienne.* Les volontés des pieux fondateurs furent religieusement respectées et exécutées jusqu'au moment où l'œuvre tout entière fut engloutie par la tourmente révolutionnaire. Il méritait bien un souvenir, cet homme éminent qui consacra sa fortune à perpétuer dans cette France qu'il aimait, les sciences de la Théologie, du Droit et de la Médecine, ouvrit même à la pauvreté la carrière du savoir, dota son pays de ce qui est, à la fois, sa gloire et son profit, et, à lui seul, garantit l'avenir des trois

à-Mousson, toutes deux fondées par Charles de Lorraine et placées par lui sous le vocable de la Vierge.

Le cœur de Fournier fut inhumé dans l'église de Saint-Denis, où se lisait cette inscription :

Hic conditum est cor RR. DD. ANTONII FOURNIER, S. Theol. Doct., Basilitensis Episcopi,... necnon a teneris annis hujus Domus Alumni, qui obiit die 25ª Nov. 1610.

(1) On trouve le détail de ces fondations complémentaires dans le *Manuscrit* de RAUSSIN, vol. *Université*, K. K.

Digitized by Google

Facultés supérieures de notre Université de Reims!

Pourquoi faut-il que l'œuvre du second fondateur, comme celle du premier, ne soit plus qu'une ruine? A peine quelques Rémois connaissent encore le nom de Fournier (1).

III.

Après avoir rappelé l'origine et la fondation de la Faculté de Théologie de Reims, pénétrons dans sa vie intime. Elle n'avait reçu de son fondateur, disions-nous, ni règlement, ni statuts. Son enseignement était celui que les docteurs, venus de Paris, avaient emprunté à l'École théologique de la capitale. Le théologien de Saint-Denis, de une heure à deux heures; et le premier de Saint-Patrice, au centre de la Faculté, de huit heures du matin à neuf heures et demie, enseignaient le dogme et la morale. De deux heures et demie à quatre heures du soir, le second de Saint-Patrice professait l'Écriture sainte. *La Bible*, livre surtout historique, était interprétée de préférence au point de vue tropologique; on l'envisageait presque uniquement comme une mine inépuisable d'allégories. En théologie, le *Livre des Sentences*, de Pierre Lombard, faisait la base de l'enseignement; mais l'autorité d'Aristote faisait une rude concurrence à celle des textes sacrés.

Quelle que fut la science dont ils s'occupaient, on habituait les étudiants à raisonner et à discuter verbale-

(1) L'École de Médecine actuelle de Reims, en vue de perpétuer la mémoire de Fournier, a fait placer dans ses nouvelles constructions une plaque de marbre qui rappelle aux étudiants le fondateur de l'ancienne École.

Digitized by Google

ment; la *disputatio* était la forme adoptée de préférence pour inculquer toutes les vérités dans l'intelligence de la jeunesse. Parfois, cependant, le professeur faisait les *Lectiones,* des cours familiers comme sont aujourd'hui nos cours publics, et où les auditeurs prenaient des notes selon leur habileté ou leur fantaisie.

C'est à l'aide de ce bagage théologique et scripturaire qu'ils devaient affronter les examens et la conquête des grades. Il importait de réglementer les lois et conditions des admissions encore rares, mais trop aisément taxées de privilèges et de faveurs. Ce fut l'œuvre de *Thomas Mercier,* docteur en théologie, élu recteur de l'Université de Reims en 1659. Ame ardente, esprit actif et militant, tenace dans ses volontés, il se met à l'œuvre, dresse les Statuts des quatre Facultés et les soumet au Parlement de Paris. Et d'abord il sollicite et obtient cette mesure radicale : l'interdiction de sa propre Université, la défense d'y conférer aucun grade et de procéder à aucun renouvellement de fonctions ou de titres, jusqu'à complète révision et approbation des Statuts. Quatre docteurs des diverses Facultés de Paris, dont Mercier lui-même et le célèbre Guy Patin, furent chargés de ce travail. Le 16 mai 1662 parut enfin l'arrêt du Parlement qui portait homologation et enregistrement des *Statuts pour la réformation de l'Université de Reims.*

Ceux de la *Faculté de Théologie,* rédigés en cinquante articles, vont nous permettre de reconstituer la vie intellectuelle, les lois et règlements, les usages et les fêtes de cette Faculté, dite *Patricienne* en raison de son centre et de sa chapelle de Saint-Patrice.

Elles étaient sérieuses et longues les études théologiques de notre Université. Pour être admis au baccalauréat de théologie, le candidat devait y avoir étudié

Digitized by Google

cinq ans, dont deux en philosophie et trois en théologie, au moins sous deux professeurs, et de plus avoir conquis le diplôme de *maître ès-arts,* nous dirions aujourd'hui le *baccalauréat ès-lettres,* et produire ses lettres de cléricature avec un certificat de bonne vie et mœurs.

Multiples étaient les épreuves et examens que le candidat devait affronter pour s'élever aux grades de *Licence* et de *Doctorat* en théologie.

Reconstituons, pour un moment, le théâtre et la physionomie de ces solennités universitaires où l'aspirant aux grades devait témoigner de ses aptitudes et de sa science. Pour la circonstance, la grande salle des disputes se parait magnifiquement. Parfois même, la chapelle de Saint-Patrice, lorsqu'il s'agissait de réceptions plus importantes, prêtait sa nef et devenait l'*Aula patriciana.* Les invités de marque, quelquefois l'archevêque de Reims, les dignitaires, le chapitre, le corps entier de la Faculté de Théologie ayant en tête son doyen, des membres de l'Université et du corps de Ville occupaient les places réservées à leurs rang et dignité. Un docteur désigné à l'avance présidait la séance et les débats; à ses côtés, trois autres docteurs constituaient avec lui le jury d'examen. De nombreux invités affluaient du dehors et l'exercice s'accomplissait avec la gravité d'une séance actuelle à l'Académie. Préalablement les *thèses* ou sujets à traiter avaient été imprimées en tableaux de grandeur et de richesse variées, les unes sur papier, quelques-unes sur satin, et distribuées aux personnes de marque (1). Le candidat, revêtu du costume ecclé-

(1) La Bibliothèque de la Ville possède quelques exemplaires vraiment somptueux de ces thèses de théologie. L'une entre autres, finement gravée, est dédiée à Mgr de Talleyrand de Périgord

Digitized by Google

siastique, comparaissait devant la docte assemblée et devait répondre à toutes les attaques des opposants, bacheliers et licenciés chargés d'alimenter le débat en soulevant des objections. Parfois la dispute était vive, et ces fêtes de l'esprit, qui charmaient les spectateurs, devenaient pour le vainqueur une sorte de triomphe. On parla longtemps, dans la Faculté de Théologie, des thèses d'examen qu'un jeune archevêque de Reims, Henri de Lorraine de Guise, soutint avec éclat dans les derniers jours d'août 1632, en rochet et en camail dans la grande salle de Saint-Patrice. Des docteurs de Paris s'étaient joints à ceux de Reims pour assister à ces disputes ouvertes par le recteur de l'Université de Reims, Jacques Godinot.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler à notre siècle oublieux du passé, par quels échelons et par quelles épreuves théologiques se faisait l'ascension au degré suprême du doctorat. L'étudiant en théologie, aussi bien que dans les autres Facultés, devait, avant tout, prêter serment de garder les droits, libertés, privilèges,

et porte en tête un médaillon contenant le portrait de l'Archevêque. Les dix propositions à soutenir sont sur la religion et l'Église. Au bas de la pièce, on lit : *Has theses, Deo duce, auspice Deiparâ, et præside* S. M. N. Petro de Saulx, *sacræ facultatis decano, insignis et metropolitanæ ecclesiæ Remensis canonico, Universitatis cancellario dignissimo, ac in Camerâ Cleri Remensis Consiliario, tueri conabitur* Stephanus-Joannes-Baptista Robert, *presbyter Remus, sacræ theologiæ baccalaureus, et ecclesiæ collegiatæ SS. martyrum Timothei et Apollinaris canonicus, die mercurii 30ª decembris, anno D. 1767, a prima ad sextam. In aula Patriciana Universitatis Remensis.*

Pro Majore Ordinariâ.

Apud B. Multeau.
Fac. Theol. Rem. typographum, viâ Electorum.

Digitized by Google

statuts présents et futurs de l'Université; de porter honneur et respect à l'Archevêque de Reims, au recteur et au doyen de la Faculté; de maintenir la paix et la concorde, de ne pas trahir les secrets de l'Université, de faire connaître exactement ses nom et prénoms, de dire s'il était en possession de quelque bénéfice ecclésiastique, s'il était d'origine noble, et enfin à quel diocèse il appartenait (1).

Le candidat — *scholasticus* — abordait le *principium* ou première leçon : c'était, dans la carrière à parcourir, le point de départ qui servirait à déterminer l'ancienneté de son titre et de ses droits.

Dans une seconde épreuve, il avait à répondre sur la *tentative*. C'était à proprement parler la thèse de baccalauréat, portant sur un sujet dogmatique, avec soutenance et dispute. S'il en sortait vainqueur, il était proclamé bachelier, — *bacellarius* ou *baccalaureus sententiarum*, — parce que son examen avait dû porter spécialement sur les sentences de Pierre Lombard. Il devait alors se présenter devant la Faculté réunie et faire serment d'être fidèle à ses Statuts, de rendre honneur, obéissance et respect au Doyen et aux Docteurs, et porter à son tour un témoignage toujours sincère sur l'aptitude des candidats dont il se ferait l'adversaire dans les disputes théologiques. *(Stat. 3-9.)*

L'examen de *Licence* devenait beaucoup plus grave. La théologie positive et scholastique, l'histoire de l'Église et les saintes Écritures, en constituaient la matière. L'épreuve s'échelonnait sur une période de deux ans, allant du 1er janvier au 31 décembre de l'année suivante. Pendant cette période, les bacheliers

(1) Voir à l'*Appendice A* le texte de ce serment.

Digitized by Google

avaient à préparer trois *actes*, — deux grands et un petit, — dont le dernier devait précéder la sainte Catherine (25 novembre), tous subis avec le même apparat.

Dans le premier des *grands actes*, appelé la *Patricienne* « *Actus Patricianæ* », parce qu'il se tenait devant le Prieur de Saint-Patrice, le candidat devait traiter une question de théologie spéculative ; dans le second, qualifié de *Grande ordinaire* « *Actus Majoris Ordinariæ* », il soutenait une thèse pratique sur la loi divine et positive. Enfin, le dernier acte, appelé *Petite ordinaire* « *Actus Minoris Ordinariæ* », portait sur une question de controverse. Toutefois, il était facultatif au candidat, avec l'assentiment de la Faculté, de remplacer cette épreuve par une thèse *aulique* « *Thesis aulica* », soutenue dans la grande salle de l'Archevêché « *in Aulâ* », ici-même, sans doute, sous la présidence d'un nouveau docteur qui payait ainsi, au lendemain de son admission, sa dette de bienvenue.

Dans sa première année, l'aspirant ne pouvait subir que l'un des deux *grands actes ;* il choisissait à son gré la *Patricienne* ou la *Grande ordinaire*.

Les disputes *patriciennes* s'accomplissaient sous les auspices du Prieur de Saint-Patrice, chaque année, pendant une période de quinze jours consécutifs, s'ouvrant le jeudi d'après la fête des saints apôtres Pierre et Paul (1).

La prière et les exercices pieux s'interposaient entre ces actes : tous les candidats devaient assister aux

(1) L'acte se terminait par un discours du Prieur de Saint-Patrice : c'était l'éloge obligé de la théologie et la mise en relief de l'utilité de cette science.

Digitized by Google

messes, prières publiques et séances, et s'y présenter revêtus de la cape. Les festins en ville étaient sévèrement prohibés ; toutefois, une joie paisible n'était point interdite, et le jour de l'épreuve de la *Patricienne*, l'examiné devait offrir au Prieur un modeste banquet auquel prenaient part le répondant, deux bacheliers — sans doute les opposants — et de plus les appariteurs de la Faculté. *(Stat. 10 à 23.)*

Lorsque les épreuves avaient pris fin, une Assemblée plus solennelle se préparait sous le nom de *Paranymphe*.

On y invitait le chapitre de Notre-Dame, le présidial, et d'autres corps constitués. Le chancelier convoquait en séance plénière tous les docteurs de la Faculté de Théologie par l'intermédiaire de l'orateur désigné pour la circonstance sous le nom de *Paranymphe*. Dans une boîte de scrutin, fermant à trois clefs, on recueillait tous les suffrages des docteurs qui avaient été présents à deux actes au moins de l'examen de Licence. Le dépouillement du scrutin se faisait avec une scrupuleuse loyauté, et le candidat, s'il méritait d'être admis, était proclamé *Licenciâ*, « *Licentiatus,* » c'est-à-dire qu'il acquérait la licence ou le droit d'enseignement.

Puis, au jour fixé par le chancelier, les candidats reçus à la Licence se réunissaient en corps pour recevoir de lui la *bénédiction apostolique* et le *degré de Licence* dont il était donné lecture à haute voix par le premier appariteur de la Faculté. Le premier classé, en son propre nom et au nom des autres, prononçait un discours de remerciement. *(Stat. 24-31.)*

Le dernier grade, celui du *Doctorat*, ne comportait plus qu'une épreuve, l'acte des *Vespéries* « *Actus Vesperiarum* », ainsi nommé parce qu'il s'accomplissait dans la

Digitized by Google

soirée. Les thèses de Vespéries comportaient six points ayant trait à l'Écriture sainte, à l'histoire ecclésiastique et à la théologie morale. Deux docteurs déjà en exercice y argumentaient contre le candidat. Celui-ci, dans le même acte, avait dû préalablement répondre sur l'*Expectative* « *Expectativa* ». C'est-à-dire que pendant deux heures d'attente, il lui avait fallu discourir et répondre aux attaques de deux bacheliers de second ordre, ayant par conséquent affronté les premières épreuves de licence.

Les séances de promotion au doctorat se tenaient de quinze en quinze jours, et les candidats y étaient examinés dans l'ordre de leur licence. Admis par le jury, les docteurs ne jouissaient de leurs droits qu'après avoir prêté serment, en assemblée régulière, devant le doyen de la Faculté. *(Stat. 32-34.)*

Ridiculisée par Molière dans la comédie du *Malade imaginaire,* la réception des docteurs de toutes Facultés n'en était pas moins un acte solennel et plein d'enseignements. La Faculté de Théologie de Reims, fidèle aux usages de Paris, donnait à cette cérémonie un cachet de grandeur. Revêtu de la fourrure des docteurs, précédé des massiers de l'Université et suivi du cortège des bacheliers et des licenciés, le récipiendaire se rendait à la grande salle de Saint-Patrice, et prenait place à un fauteuil. Entouré des docteurs, le doyen de Théologie faisait un discours auquel le nouvel élu devait lui-même répondre. Puis à genoux, celui-ci prononçait en latin une formule solennelle qui énonçait tous ses engagements. (1)

(1) Voir à l'*Appendice A* la formule de serment des docteurs.

Digitized by Google

Le doyen plaçait alors sur la tête du nouveau docteur un bonnet carré, insigne de sa dignité. Et comme pour prendre immédiatement possession de ses nouveaux droits, celui-ci allait présider une *thèse aulique* soutenue par un étudiant de la Faculté.

Dès lors, il était en possession de tous ses privilèges; il avait sa place dans les comices de la Faculté, aux assemblées solennelles, dans les processions et aux messes de l'Université.

Il y devait porter le bonnet carré, la toge et l'épomide de fourrure; les réguliers, toutefois, ne pouvaient porter que le premier de ces insignes, et chacun siégeait dans son ordre de réception.

Les Statuts de Mercier n'oublient pas de rappeler aux docteurs en Théologie qu'ils doivent exceller par l'intégrité de leurs mœurs, la probité de leur vie et l'édification de leurs exemples *(Stat. 35-37)*. Ils rappellent que les chaires de professeurs de Théologie seront données aux plus dignes et tracent enfin les fonctions du Syndic et du Secrétaire de la Faculté.

Nous y voyons enfin des clauses et conditions qui devaient partager en deux catégories les docteurs en Théologie de l'Université de Reims dont le nombre, d'ailleurs, n'était point limité.

Les uns, appelés *régents*, en résidence nécessaire à Reims, et appelés à prêter à la Faculté un concours actif, jouissaient de tous les droits et privilèges attachés à leur titre, mais à la condition expresse d'être exacts aux assemblées et à leurs fonctions universitaires, sans qu'il leur fut interdit cependant d'y adjoindre d'autres ministères, tels que les fonctions de chanoines et de curés. Dans l'intérieur de la Faculté, ils devaient examiner les candidats, présider aux thèses, donner leurs suffrages,

Digitized by Google

veiller sur la conduite et les études des jeunes théologiens, assister aux assemblées ordinaires ou extraordinaires et y donner leur avis.

L'autre catégorie était celle des *non résidents* qui, n'accomplissant aucune fonction dans la Faculté, conservaient il est vrai leurs titres, mais étaient momentanément privés de leurs droits et privilèges. Tous cependant conservaient le devoir de prêcher la foi, de la défendre contre les hérétiques et de travailler à la sanctification des âmes en instruisant les peuples ou en aidant les évêques dans le gouvernement de leurs diocèses.

L'Église, soucieuse de la dignité de ses docteurs théologiens, ne l'était pas moins de leurs services et des droits acquis. Loyale appréciatrice de la science, elle avait créé pour eux, comme pour les maîtres de l'enseignement, des privilèges dans la distribution des bénéfices et des dignités.

Le Concordat de 1517, conclu entre François Ier et Léon X, avait stipulé qu'une prébende dans chaque église cathédrale serait toujours dévolue à un gradué de Théologie, au plus haut gradué qui justifierait de dix années passées dans une Université. Le tiers des bénéfices et des charges spirituelles devait appartenir à ceux qui, ayant conquis les grades universitaires, auraient servi l'Église dans l'enseignement : de là les droits de *Decennium*, *Septennium* et *Quinquennium*, acquis par des services continus de 10, de 7 et de 5 ans ; mais toujours les titres en Théologie devaient l'emporter sur ceux des autres Facultés. Le Concile de Trente exhorte les évêques à donner autant que possible toutes les dignités et la moitié des canonicats aux gradués. (*Sess. XXIV, ch. XII.*) Les bénéfices devenus vacants dans les mois

Digitized by Google

de janvier, avril, juillet et octobre, leur furent spécialement attribués (1).

C'est ainsi qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, nous voyons les docteurs de Théologie de notre Université occuper les situations et les postes les plus élevés, à Reims d'abord, et ensuite dans les paroisses du diocèse. Ajoutons que la plupart d'entre eux firent toujours honneur à l'Université dont ils étaient les fils, et à l'Église qui les traitait en auxiliaires émérites. La cité se montrait fière de ce grand corps universitaire qui était à la fois une puissance et une gloire. Et quand revenaient les solennités périodiques où, défilant en cortège et se rendant à l'église désignée pour les supplications publiques, les Facultés marchaient en bon ordre, le peuple ne se lassait pas d'admirer la longue et brillante théorie (2).

(1) Louis XV, dans une déclaration du 24 mars 1734, reconnut ces privilèges et les étendit aux principaux du Collège des Bons-Enfants, mais en sauvegardant toujours les droits des docteurs en Théologie.

(2) Les ordres religieux ouvraient la marche, en raison de leur agrégation à l'Université : Dominicains, Franciscains et Cordeliers; puis les étudiants, selon leur classe : maîtres ès-arts, en robe noire et sans fourrure; bacheliers en médecine, en robe noire et chaperon herminé; bacheliers de droit, en robe noire et fourrure; bacheliers de théologie, de même; régents de la Faculté des arts, en robe et cape, avec l'épitoge et le chaperon doublé de fourrure; les deux procureurs des nations, avec robe herminée, blanc et gris; les docteurs en médecine, en robe rouge, avec l'épitoge et le chaperon doublé de fourrures; les docteurs en la Faculté de droit, en robe rouge et chaperon herminé; les docteurs en théologie, en robe violette et bonnet de même; le recteur suivait en robe violette et fourrée, et mantelet royal, ayant à ses côtés le doyen de Théologie. Le cortège se complétait de tous les *Suppôts de l'Université :* avocats, procureurs, greffiers, papetiers et libraires, etc....

Digitized by Google

Spectacle magnifique et édifiant, dont nul alors ne songeait à se plaindre, et qui révélait à un peuple croyant la belle union de la science et de la foi dans un hommage public rendu au Maître de la science et de nos destinées !

IV.

La *Faculté de Théologie* de Reims a-t-elle eu son histoire? N'a-t-elle point marqué trace en ses deux siècles et demi d'existence? — Par malheur ses archives ont péri ou sont dispersées. Et tandis que les Facultés de Médecine et de Droit, grâce surtout à Raussin, docteur-médecin de la Faculté de Reims, nous ont laissé des documents précieux, des listes de docteurs et de thèses, des nomenclatures et des œuvres, la Faculté de Théologie ne nous fournit que de rares épaves. C'est donc dans l'histoire générale de la Cité qu'il nous faut chercher quelques vestiges effacés, recueillir des choses et des noms presque oubliés (1).

Et d'abord elle a bien sa place dans l'Université dont elle fait partie intégrante et où elle a son rôle marqué. On la consulte, elle délibère, elle donne des avis : elle agit et souvent elle imprime le mouvement à l'Université, comme l'âme au corps qu'elle anime et dirige. Elle a son enseignement, son influence, ses responsabilités, et pourquoi ne l'ajouterai-je pas avec franchise et loyauté, elle a eu ses erreurs, ses heures d'oubli et ses châtiments.

(1) Voir en l'*Appendice B*, les noms des docteurs théologiens qui jouissaient de fondations de messes en la chapelle de Saint-Patrice.

Digitized by Google

Fille et émule trop fidèle de la grande Université de Paris, elle s'est faite, à son exemple, l'esclave de la royauté autoritaire, la complice des Parlements dans leur rôle oppresseur de la liberté de l'Église et des consciences. C'est de tout cela que la chronique a conservé trace et souvenir, bien plus que de la science qu'elle a professée et des exemples de vertu et de sainteté qu'ont semés ses représentants les plus fidèles.

Signalons à grands traits l'action puissante, prépondérante souvent, exercée dans notre ville par la Faculté de Théologie et ses docteurs.

Reconnaissante envers son fondateur, et par suite toute dévouée à la famille des Guise, l'Université n'aurait pu rester étrangère à leur cause : elle donna la main aux Ligueurs et seconda leurs efforts en Champagne et à Reims, et comme la Sorbonne de Paris était leur centre, la Faculté de Théologie de Reims fut une petite citadelle où s'élaboraient les projets de la Ligue. Lorsque le duc de Guise, en 1588, eut été assassiné à Blois, la Sorbonne, dans une déclaration solennelle, délia le peuple du serment de fidélité à Henri III. A Reims, le chapitre guidé par son doyen, le chanoine Meurier, fit acte d'adhésion; les étudiants de l'Université paradèrent pour la Ligue, moins il est vrai par des prises d'armes que par des processions enthousiastes. Jean Frizon, successeur de Meurier, grand-maître du Collège et docteur agrégé à la Faculté de Théologie, apportait au milieu de cette jeunesse l'ardeur entraînante de ses convictions religieuses et politiques. Le soin des études dut être en partie sacrifié aux passions et aux luttes du moment, surexcitées encore par l'assassinat commis sur Henri III par le moine Clément. En

Digitized by Google

dépit de la Ligue, Henri IV parvint au trône ; Reims demeurait aux Ligueurs et le roi dut chercher à Chartres l'onction sacrée où ne parut point la Sainte-Ampoule. Grand fut à Reims l'embarras des Ligueurs lorsque les victoires successives de Henri IV eurent amené leur déroute. Les plus ardents se faisaient un cas de conscience de se soumettre après les serments faits à la Ligue et préférèrent s'exiler. La Faculté de Théologie de Reims, consultée sur le serment, donna l'avis de la soumission; ce conseil, sans doute plus sage, ramena la paix. La lutte avait duré dix ans.

Fière de son apanage, de ses droits et de ses privilèges, l'Université de Reims, à l'image de celle de Paris, était jalouse autant que fière. Elle prétendit au monopole. On le constate dans cette longue querelle, commencée en 1607, qui ne s'acheva qu'en 1764, par l'entière destruction d'une autre puissance rivale. Nous voulons parler de la grande lutte entre l'Université et les Jésuites.

A la faveur de lettres patentes de Henri IV, datées de Reims même, le 26 mars 1606, la Compagnie de Jésus put ériger en cette ville un Collège dans l'hôtel de Cerny situé près de l'église Saint-Maurice, que lui concéda François Brûlart, archidiacre de Reims et abbé de la Val-Roy. Les Jésuites ne voulaient point s'ériger en rivaux : ils sollicitèrent l'honneur d'être incorporés à l'Université et ils l'obtinrent. Celle-ci croyait, par cette concession, augmenter le nombre des étudiants de ses Facultés supérieures et leur donner plus d'éclat. L'acte fut signé le 15 octobre 1609. Dès le lendemain l'Université en éprouva du regret, et prétendit en contester la valeur, la Faculté de Théologie n'ayant point été, en

Digitized by Google

particulier, représentée dans l'Assemblée générale qui l'avait décrété. Dès lors, les dissidences éclatèrent et eurent leurs manifestations quelquefois tapageuses, comme en la procession du 23 juillet 1617. On crut qu'une sorte de transaction, convenue en septembre suivant, remettrait l'harmonie. La Faculté de Théologie, cette fois, intervenait en la personne de Claude Pintat, docteur et principal du Collège des Bons-Enfants. En fait, de 1617 à 1660, l'union sembla renaître; mais sous des apparences de paix couvait l'hostilité. On le vit bien à l'époque de Mercier, quand tout fut remis en cause.

Le remuant Recteur ne manqua pas de tout contester, agrégation et transaction. Il fit valoir, pour la réussite de son entreprise et la révision des Statuts, l'influence rivale des Jésuites. Sur ses plaintes, Guy Patin releva malicieusement que dans l'Université de Reims « pas une des Facultés ne faisait son devoir ». Il fallait réformer. La réforme eut lieu et Mercier s'en arma pour refuser aux Jésuites l'agrégation à l'Université, et à leurs élèves le serment universitaire que prêtaient les étudiants. Nouvelles instances et nouveaux procès. Un arrêt du Parlement, en 1664, remettait l'affaire au point même où Mercier l'avait reprise. Elle sommeilla jusqu'en 1722 où la querelle janséniste vint s'y mêler. On composa mémoires contre mémoires. L'Université en appela comme d'abus et n'obtint au Conseil du roi Louis XV que le silence pour réponse. En 1752, les Pères Jésuites essayèrent encore de reprendre le débat. Mais les Parlements leur étaient hostiles, et, pour en finir, un *Edit royal* de 1764 supprima leur Société. Les biens de leur Collège de Reims passèrent en grande partie au Collège des Bons-Enfants. *(Lettres de Louis XV, 4 sept. 1764.)*

Digitized by Google

Entre temps, les luttes de doctrine mirent plus d'une fois aux prises les Théologiens de la Faculté et les Jésuites dont l'enseignement, sans doute moins sévère, était dénoncé comme relâché, dangereux et damnable (1). Nous sommes loin du *Cor unum et anima una!*

L'Université de Reims se proclamait volontiers *fille privilégiée* des Rois de France. Elle ne manqua pas de leur être obséquieuse et docile. A chaque avènement d'un nouveau monarque, elle prenait soin de faire renouveler tous ses droits et privilèges ; mais elle payait les faveurs par la soumission la plus entière à l'omnipotence royale. On le vit dans les affaires des *Franchises* et du *Droit de régale*, et mieux encore à la suite de la fameuse *Déclaration du Clergé de France de 1682*.

Il est vrai que Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, ami sincère et protecteur dévoué de l'Université, avait pris comme Bossuet une grande part à cette déclaration qui devait consacrer le principe de ce qu'on appelait les *Libertés de l'Église gallicane*, au fond véritables servitudes de l'Église à l'égard de la royauté. Les *Quatre Articles* battaient en brèche la suprême autorité du Pape. Innocent XI et Alexandre VIII les réprouvèrent formellement, et l'on sait que Bossuet lui-même, dans des représentations à l'Archevêque de Reims, finit par les qualifier d'odieuses, tant on osait en tirer de conséquences regrettables. Il laissa aussi échapper ce mot de

(1) Voir en particulier *Dénonciation à Mgr l'Archevêque de Reims par la Faculté de Théologie*, de plusieurs propositions enseignées par les Jésuites de cette ville, in-4°, 1718.

Digitized by Google

dépit sinon de regret : *Abeat quo libuerit Declaratio !* (1)

Or, Louis XIV, en publiant dès le 23 mars 1682 la déclaration, fit défense expresse d'enseigner dans les Collèges et Séminaires toute doctrine contraire à ces Quatre Articles. Il ordonnait en même temps que tous ceux qui désormais seraient choisis pour enseigner la théologie dans les Collèges et Universités, devraient souscrire la déclaration; que l'un des maîtres, chaque année, devrait spécialement en enseigner la doctrine, et qu'il la faudrait recevoir pour être désormais admis aux grades de licence et de doctorat en théologie et en droit canon.

L'Université de Reims reçut ce document, et la Faculté de Théologie souscrivit et enseigna désormais la doctrine des Quatre Articles avec tout le zèle que l'on pourrait mettre à la défense de vraies libertés.

Une soumission en appelle une autre. A la suite de l'affaire des *Franchises* à Rome, le Pape Innocent XIII avait frappé d'excommunication notre ambassadeur, le marquis de Lavardin. A titre de représailles, Achille de Harlay, procureur général au Parlement de Paris, jeta en France un premier cri d'appel au futur Concile œcuménique qui jugerait la conduite du Pape. L'Université de Paris, le 8 octobre 1688, vota par acclamation l'appel au Concile. De Harlay ne jugea point indigne de sa cause de solliciter également l'adhésion de l'Université de Reims. Celle-ci, dans une assemblée des quatre Facultés, sous la présidence du recteur Jacques Pillier,

(1) Depuis les décisions du Concile du Vatican (1870), les propositions contenues dans les *Quatre Articles* sont de véritables hérésies.

Digitized by Google

et de l'avis de ses docteurs théologiens, ne fit pas attendre sa réponse.

« L'Université de Reims adhérait à la doctrine qu'a toujours tenue l'Église gallicane : la supériorité du Concile sur le Pape et le droit de réformer ses actes. Elle proclamait qu'il est licite, utile et parfois nécessaire d'en appeler au futur Concile : c'était le cas. »

Cette complaisance valut à notre Université, de la part de Louis XIV, une lettre de félicitations, et du Procureur de Harlay de chaleureux remerciements. Fort heureusement ces protestations et ces appels furent sans effets ; le roi, revenu sur ses vieux jours à de meilleurs sentiments, rétracta la *Déclaration* et les actes de l'Assemblée. La paix était faite et le Pape, conciliant et généreux, étendit spontanément à toute la France le droit de régale.

Nous arrivons à une époque plus particulièrement troublée. La Faculté de Théologie qui, sous l'épiscopat de Le Tellier, avait si facilement abandonné les principes, allait, sous l'administration de son successeur, François de Mailly, faire un pas de plus et se mettre en révolte contre l'autorité du Pape et celle de l'Archevêque. D'une part, une grande conformité de pensées et de vues avec les Parlementaires ; d'autre part, une haine sourde et persistante à l'endroit des Jésuites et des doctrines de Rome préparaient les voies aux plus tristes malentendus.

François de Mailly était devancé par la réputation d'un prélat dévoué avant tout au Pape et aux Jésuites. L'Université avait alors à sa tête *Jean Lacourt,* docteur en Théologie, chanoine de Notre-Dame, travailleur ardent, mais esprit tenace, caractère railleur et porté à ne rien

Digitized by Google

céder. Le Jansénisme aurait beau jeu et son invasion dans l'Université devenait facile. Nous ne connaissons plus guère, aujourd'hui, le Jansénisme que comme une doctrine archaïque, altérant l'enseignement catholique sur la grâce, la prédestination et le salut. C'était, en outre, une secte envahissante et perfide, faussant la religion, exagérant les sévérités de la morale évangélique et en rendant la pratique impossible; affectant des airs de sainteté pour séduire les foules et les poussant par tous les moyens à la révolte contre l'Église en paraissant servir sa cause.

Le croirait-on? Grâce aux habiletés de Jansénius et de l'abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne, et en dépit des avertissements et des condamnations de l'Église, la secte en arriva bien vite à s'attacher le Parlement, les Universités, de nombreux évêques, des ordres religieux réputés les meilleurs, des communautés de femmes surtout. Port-Royal et ses solitaires, Pascal, les Arnaud, d'Andigny, Nicole, se firent les apôtres de la secte, Reims n'échappa point à l'envahissement, et il faut bien le dire, la Faculté de Théologie en la personne de ses docteurs fut le porte-drapeau de l'erreur et de la révolte.

Tout l'épiscopat de Mgr de Mailly en fut troublé. Ne rappelons que la part de la Faculté de Théologie à ces tumultueux débats et les contre-coups qu'elle eut à en ressentir (1).

En 1713, le Pape Innocent XI publia la fameuse bulle *Unigenitus* qui renouvelait l'anathème contre les propo-

(1) Dans une intéressante étude sur *Jean Lacourt*, un membre érudit de l'Académie nationale de Reims, M. Loriquet, a donné l'historique assez complet du *Jansénisme à Reims*. Pour les détails circonstanciés, nous renvoyons à cette étude. (*Travaux de l'Académie*, t. LXXX.)

Digitized by Google

sitions de Jansénius et condamnait à l'avance tous les livres, libelles, manuscrits et imprimés qui paraîtraient pour la défense de l'hérésie. La Faculté de Théologie de Paris avait enregistré la bulle ; le Parlement en fit autant, sous une pression de Louis XIV. L'Archevêque de Reims la publia par mandement du 17 avril 1714, et enjoignit à la Faculté de Théologie de notre Université d'avoir à l'enregistrer.

Après avoir temporisé, tous les docteurs résidents finirent par accepter la bulle, à l'exception de six d'entre eux, hommes respectables d'ailleurs et en situation (1).

A leurs résistances, ces six docteurs ajoutèrent l'acte irrévérentieux d'un appel au Parlement contre l'Archevêque de Reims. La réponse du prélat fut une sentence d'excommunication contre les opposants, publiée le 17 juin 1715.

La condamnation, par l'Archevêque, d'un livre sans nom d'auteur intitulé *Témoignage de la Vérité,* provoque une nouvelle tempête. Cette fois, c'est le chapitre en corps qui se lève et refuse soumission (2). Puis ce sont les *Genovéfains* préposés au Séminaire par Le Tellier

(1) C'étaient : *Nicolas Legros,* chanoine de Notre-Dame, né à Reims en 1675, ancien supérieur du Séminaire, recteur en 1702, et illustre par ses ouvrages de théologie ; *Charles Baudoin*, aussi chanoine ; *Jean-François Maillefer*, chanoine de Saint-Symphorien, rédacteur d'un travail où il résume les témoignages de la Faculté ; *Claude Hillet*, curé de Saint-Martin de Reims ; *Jean-François de Beyne*, curé de Saint-Jean et de Saint-Sixte ; et enfin *Louis Geoffroy*, curé de Saint-Symphorien de Reims.

(2) Parmi ces opposants figurent des docteurs en théologie dont les noms sont bien connus : *Jean Gillot*, *Jean Godinot*, *Jean Lacourt*, *Jean Rogier*, chanoine, théologal de Notre-Dame ; *Nicolas Cabrisseau*, son successeur en cette fonction, plus tard enfermé à Vincennes, etc.

Digitized by Google

en 1702 qui propagent les mauvaises doctrines et amènent de Mailly à transférer à la maison des Jésuites tous les séminaristes non boursiers ; de là, grand préjudice porté aux leçons de la Faculté.

En 1720, dans un but de conciliation et de paix, le duc d'Orléans, régent du royaume, intervient et enjoint dans une *Déclaration* royale d'enregistrer enfin la bulle *Unigenitus*. Il fallut à Reims des mesures d'autorité pour réduire à l'impuissance le Jansénisme, si remuant et si tenace. De Mailly, devenu cardinal, obtint huit lettres de cachet qui condamnaient à l'exil les plus rebelles des docteurs (1).

(1) C'étaient : *François de Beyne*, docteur en théologie, chanoine, ancien recteur en 1704 et 1705, curé de Saint-Jean et de Saint-Sixte.

Louis Geoffroy, aussi docteur, chanoine de Notre-Dame et curé de Saint-Symphorien ; enfant de Reims, élevé à l'Université de cette ville, puis envoyé par Le Tellier à la capitale pour y achever ses études, il en rapporta les principes jansénistes. En 1721, il fut exilé à Guise, puis il exerça le ministère à Troyes, sous l'évêque Bossuet « petit-neveu d'un grand oncle ».

Jean Gillot, chanoine, docteur en théologie, autrefois grand-maître du Collège de l'Université, supérieur du séminaire de Le Tellier, exilé dès 1710 à Cousserans, mort à Auxerre en 1739, à quatre-vingts ans, dans les idées jansénistes.

Claude Hillet, docteur, né à Reims, recteur de l'Université en 1714, curé de la paroisse Saint-Martin, fut relégué à Lunel, revint aussi à Auxerre où il exerça son zèle janséniste jusqu'à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Nicolas Legros, le protégé de Le Tellier, que nous avons vu à la tête de toutes les oppositions, au Chapitre et à l'Université ; exilé à Saint-Jean de Luz, il mena dès lors une vie errante ; il mourut en 1751.

Nicolas Rogier, docteur en théologie, ancien supérieur du Séminaire, chanoine et théologal. Il avait adhéré d'abord à la Constitution, mais il rétracta publiquement et devant la Faculté ce

Digitized by Google

Sous le pontificat d'Armand-Jules de Rohan, la même lutte continua avec des phases diverses, moins violentes peut-être, mais toujours douloureuses. Ce sont les refus de sacrements aux opposants de la bulle, de sépulture à ceux qui sont morts sans repentir; les pamphlets, les délations, tout un cortège de réprésailles regrettables, et les Parlements s'attribuant la mission de juger ces causes, toutes de conscience et de foi.

Jean Lacourt, l'un des plus opiniâtres docteurs de la Faculté de Théologie, expia par six mois de prison à la Bastille (du 22 janvier au 10 août 1722) les mordantes satires dont il était l'auteur réel ou présumé. Il alla mourir à Rouen, en 1730, fidèle à la cause janséniste qu'il avait constamment servie. Une lettre de cachet, de 1723, avait prononcé contre le recteur *Claude Legoix*

qu'il considérait comme un acte de faiblesse. Suspens et interdit par Mgr de Mailly, il fut dans toutes les oppositions jusqu'à sa mort, vers 1733.

Jean-Baptiste de Y. de Seraucourt, docteur, grand-archidiacre, et autrefois vicaire général de Le Tellier, mort à l'âge de quatre-vingt-deux ans (1733).

Jean Godinot, docteur en théologie, syndic de la Faculté. Ses libéralités envers la ville, l'introduction de l'eau des fontaines, ses largesses envers la cathédrale ne sauraient faire oublier ses ardeurs jansénistes, non plus que ses instincts de démolition dans l'intérieur de notre belle basilique. A quatre-vingt-sept ans, il eut le triste courage de refuser les secours de l'Église, que vinrent lui offrir tour à tour ses collègues charitables du chapitre. La ville et le peuple lui firent de somptueuses funérailles, mais il n'emporta qu'à la majorité d'une voix, dans le chapitre métropolitain, l'honneur d'une sépulture chrétienne (1749).

Nouvelles ecclésiastiques, passim. Nous y prenons les indications et les dates, mais sans adopter les appréciations de ce journal janséniste et violent, qui transforme en martyrs et en saints tous les *appelants.*

Digitized by Google

et douze autres docteurs en Théologie l'exclusion des charges et des assemblées (1). Enfin les ordres du roi, très formels, prescrivirent l'acceptation définitive de la fameuse bulle et la rétractation de tout appel. Le 8 juin 1723, la Faculté signa sa soumission.

En 1730, c'est la Faculté de Théologie elle-même qui se déchire. Sur trente-quatre docteurs qui la composent, onze seulement, dociles aux bons conseils de Mgr Robuste, évêque de Nitrie, suffragant de Mgr de Rohan, tiennent pour les saines doctrines et excluent de la Faculté vingt-trois de leurs collègues (2). Il fallut un arrêt de la Cour pour maintenir cette exclusion.

Le Jansénisme avait vécu comme secte : il subsista longtemps encore comme esprit et comme école. C'est la gloire du fondateur de notre Académie, l'éminent cardinal Gousset, de lui avoir porté le dernier coup en propageant dans l'Église de France et dans le diocèse de Reims la saine doctrine de Rome par sa *Théologie morale,* si sûre et si lumineuse.

(1) Dans cette liste nous retrouvons les plus ardents docteurs de la Faculté, objet déjà des censures et condamnations précédentes.

(2) Parmi eux, nous relevons le nom d'*Antoine Curiot*, docteur, doyen de la Faculté, recteur en 1708, curé de Saint-Symphorien, puis de Saint-Jacques. Né à Reims en 1675, il avait eu des alternatives de soumission et de résistance. Il mourut en 1755, ayant obtenu avec peine les Sacrements des mains d'un prêtre habitué.

Digitized by Google

V.

Grâce à Dieu, l'histoire de la Faculté théologique de Reims s'achève sous un ciel moins sombre : il y eut des années réparatrices et plus consolantes. De 1740 à 1790 nous pouvons relever les noms des docteurs reçus à la Faculté et trouver dans des annales moins éloignées de nous quelques traces de leur existence. En 1792 la Faculté de Théologie comptait 55 docteurs existants (1), dont 31 régents en résidence à Reims et 14 non résidents. Parmi les premiers, on comptait deux agrégés venus d'autres Facultés de France; quatre religieux, dont trois dominicains et un augustin; cinq étaient en même temps curés de paroisses de la ville, trois enseignaient dans la Faculté des Arts, et les autres étaient chanoines ou participaient à l'administration diocésaine. Parmi les non résidents, douze administraient des paroisses urbaines ou rurales du diocèse; deux étaient chanoines de la Collégiale de Mézières.

Ces seuls documents que nous ayons (2) donnent à peu près la moyenne des docteurs de la Faculté de Reims durant la période des vingt années qui précédèrent la Révolution. Le recrutement annuel n'était donc que de deux ou trois docteurs : ceux-ci constituaient une élite.

Depuis la suppression de la maison des Jésuites, les séminaristes, tous rentrés sous la houlette des *Génovéfains*, avaient repris le chemin de l'Université pour les

(1) Voir en *Appendice C* la liste complète des docteurs théologiens de Reims à l'époque de la Révolution.

(2) *Almanachs de Reims*, 1752 à 1792.

Digitized by Google

cours de théologie. Il en fut de même après que Talleyrand de Périgord, archevêque de Reims, eut transmis, en 1787, son Séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice.

Cependant les idées modernes avaient fait leur chemin, et la philosophie du XVIIIe siècle portait ses fruits. Préparée par le Protestantisme d'abord, par le Gallicanisme ensuite, puis fomentée par l'esprit janséniste et philosophique, la Révolution était à nos portes.

Le décret du 4 août 1789, qui mit à la disposition de la nation tous les biens d'églises et celui du 2 juillet, qui proclama la Constitution civile du clergé, eurent leur contre-coup : c'était le schisme dans l'Église et tout à la fois la ruine des Universités. Notre Faculté de Théologie sombra comme tant d'autres institutions que les âges avaient respectées.

Du moins elle finit noblement. L'erreur et le schisme avaient pu l'atteindre, mais l'apostasie la trouva inébranlable et courageuse. L'Archevêque de Reims avait refusé le serment constitutionnel. Ce serment, on ne l'exigea d'abord que des prêtres qui exerçaient le ministère pastoral. Mais on l'étendit bientôt aux prêtres enseignants. Le personnel ecclésiastique de l'Université de Reims fut unanime à le refuser. Ce fut le signal de la dispersion, puis, bientôt de l'émigration et de l'exil.

Le vertueux M. Paquot, recteur de l'Université, docteur en théologie et curé de Saint-Jean, paya de son sang, le 4 septembre 1792, la fidélité à sa foi et à son ministère : on lui trancha la tête sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et la Faculté de Théologie de Reims eut en lui sa victime expiatoire.

Ses docteurs subirent l'exil et la souffrance. Au lendemain de la grande tourmente, quelques-uns se

Digitized by Google

retrouvèrent et reprirent à Reims un service paroissial ou de hautes fonctions (1).

Ils renouaient au passé le présent et l'avenir; ils contribuèrent au recrutement d'un clergé nouveau auquel ils apportaient le noble exemple de la science unie à une vertu éprouvée par le malheur, et ce grand air de dignité qui avait été l'honneur de l'ancien clergé et qui recueillait encore tous les respects.

VI.

En accomplissant cette trop longue et pourtant rapide excursion dans les champs du passé et dans le domaine de notre histoire locale, n'ai-je fait que remuer un vieux débris, et n'y aurait-il pas à tirer quelques déductions ?

Faut-il croire que la Théologie ait fait son temps, et que l'étude de cette science soit sans profit pour les hommes du monde?

Un grand éducateur de notre temps, penseur profond, orateur éloquent, philosophe et théologien tout à la fois, Mgr Dupanloup, a écrit : « Je considérerais, pour ma part, comme une prévention très préjudiciable à la grande culture de l'esprit, de regarder les œuvres des théologiens comme absolument exclues des études laïques; je suis pleinement convaincu que dans ces trésors de forte raison et de grandes pensées, les esprits d'élite gagneront souvent beaucoup (2). »

Oui, les hommes de science y gagneraient, et plus

(1) Voir en *Appendice D* les noms de quelques-uns de ces survivants.

(2) *De la Haute Éducation*, t. III, p. 422.

Digitized by Google

d'une fois leur intelligence s'illuminerait davantage aux clartés d'une foi plus éclairée.

Nos philosophes y gagneraient, et ceux-là nous l'affirment qui, en cette fin de siècle désemparé, ont cherché et trouvé la lumière : Ollé-Laprune, Brunetière, François Coppée... Écoutons l'aimable et illustre académicien : « Ayant à recommencer, dit-il, toute mon éducation religieuse, j'ai fait chaque jour, depuis près d'un an, de belles et substantielles lectures, et les saints et les docteurs ont soulevé devant moi le voile des mystères, et en ont éclairé les profondeurs avec le double flambeau de la science et de la raison (1). »

Ils y gagneraient nos diplomates et hommes politiques. N'est-ce pas l'un d'eux, le prince de Talleyrand, — élevé, dit-on, à notre école bénédictine de Saint-Remi, par les soins de son oncle Talleyrand de Périgord, — qui dans son fameux discours de réception à l'Académie des sciences morales et politiques, disait : « Au fond des plus grands diplomates, il y eut souvent d'habiles théologiens. Les négociateurs qui ont le mieux conduit les affaires de leur temps, avaient puisé dans leurs études théologiques une force et une souplesse de raisonnement dont on trouve la preuve dans les pièces sorties de leur plume. » Et il citait à l'appui de ses assertions le chancelier Duprat, le cardinal d'Ossat, Ximénès, Richelieu, Mazarin... Il eut pu se citer lui-même.

Et vous-mêmes, Mesdames, qui m'avez suivi avec tant d'indulgence dans cette exploration d'un domaine qui n'est pas souvent le vôtre, où la théologie et l'histoire se côtoyaient, n'auriez-vous pas à profiter de certaines études théologiques? Je sais bien que Fénelon, écrivant

(1) *Correspondant,* préface d'un ouvrage à paraître.

Digitized by Google

à une dame de qualité et lui donnant des conseils pour l'éducation de sa fille, lui disait : « J'aime mieux qu'elle soit instruite des comptes de votre maître d'hôtel que des disputes des théologiens sur la grâce. » Mais je sais aussi que dans son beau traité de l'*Éducation des Filles*, il dit aux mères : « Louez l'instruction qui nourrit l'âme et qui la fait croître. Estimez les hautes vérités qui l'animent à se rendre sage et vertueuse ; faites sentir combien l'honneur, la bonne conscience et la religion sont au-dessus des plaisirs grossiers. » Or, tout cela, c'est de la belle et bonne théologie.

En évoquant, dans cette enceinte, Éminence, le souvenir et les fondations de votre illustre prédécesseur Charles de Lorraine, en rappelant quelques-unes des gloires sorties de son œuvre, je me disais et plus d'un de mes auditeurs avec moi, sans doute : Est-ce que le passé ne revit point sous une autre forme ?... Les rois ne sont plus pour fonder des Universités du royaume ; mais les évêques demeurent. Ce sont eux qui, sur divers points de la France, ont créé et soutiennent ces foyers de hautes études théologiques qui s'épanouissent au soleil de la vraie liberté. Vous fûtes l'un des initiateurs les plus actifs de cet *Institut catholique de Paris* qui compte trente-deux évêques parmi ses protecteurs. A sa tête, et avec le titre de doyen de la Faculté de Théologie, nous voyons celui qui fut ici votre précieux auxiliaire, l'un des plus distingués présidents de cette Académie de Reims (1). Vous aussi vous aurez été un fondateur.

(1) Mgr Péchenard, ancien vicaire général de Reims, élu Recteur de l'Institut catholique en 1896.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

APPENDICE A

I.

Formule du Serment prêté par les étudiants en Théologie (1).

Ego N. I. Juro me servaturum Jura, Libertates, Privileg a et Statuta facta et facienda Universitatis Remensis.

II. Juro me exhibiturum honorem et reverentiam Domino Archiepiscopo Duci Remensi, dictorum Privilegiorum Conservatori, D. Rectori dictæ Universitatis et Decano meæ Facultatis; et ad quemcumque statum pervenero, iisdem obediturum in omnibus mandatis licitis et honestis; servaturumque pacem et concordiam inter supposita Universitatis.

III. Juro nullibi me revelaturum secreta hujus Universitatis in præjudicium ejusdem.

IV. Juro me fideliter dicturum nomem et cognomen meum, et si quod beneficium habuerim, aut ex nobili genere natus fuerim, et cujus Diœcesis sim.

Ità Juras? — Ità Juro — † *In signum tuæ sinceritatis, hanc piam Christi in cruce pendentis osculare imaginem.*

II.

Formule du Serment prêté par les docteurs en Théologie.

Ego N. fide orthodoxâ recipio et credo, posthac recepturus et crediturus, duodecim articulos fidei Catholicæ in Symbolo

(1) Cette formule, comme celle qui suit, est extraite du *Codex Juramentorum*, inséré dans le volume *Université KK* (Bibliothèque de Reims).

Digitized by Google

Apostolorum contentos; decem Præcepta Legis divinæ. Ordinationes et Concilia Ecclesiæ Catholicœ, Septem Ecclesiæ Sacramenta a Christo Servatore nostro instituta : Baptismum, Confirmationem, Sacros ordines, Matrimonium, Sacramentalem Confessionem, Sacro-sanctam Eucharistiam, in quâ vere et realiter Corpus et Sanguis Christi continentur, et Extremam-Unctionem. Deum similiter imprimis amandum judico, timendum, orandum et reverendum; Sanctos qui cœlesti beatitudine fruuntur, honorandos, imitandos et orandos.

Lutheranorum aliorumque hæreticorum sectam et eorum doctrinam tanquam erroneam et hæreticam execror et abhorreo: et hæc omnia meis Auditoribus tradere atque persuadere conabor.

Item. — Juro me privatim nec publice prælecturum Auditoribus meis Authores impudicos, hæreticos, aut de falsâ doctrinâ suspectos, sed cultos et probatos quos mihi præscribet Remensis Universitas.

Item. — Juro me nec observaturum Jura, Privilegia, Statuta facta et facienda, Libertates et Consuetudines laudabiles hujus Universitatis Remensis, meæ Nationis et Facultatis.

Item. — Juro me, quoad vixero, honorem et reverentiam exhibiturum Domino Archiepiscopo Duci Remensi; D. Rectori et Procuratori Nationis meæ, eisdemque obediturum in licitis et honestis, nec revelaturum secreta Universitatis et Facultatis meæ, nec opem laturum adversariis D. Rectoris, Procuratoris et Suppositorum ejusdem Universitatis.

Item. — Juro me servaturum pacem et concordiam inter Supposita dictæ Universitatis necnon in Supplicationibus publicis et Congregationibus tam Universitatis quam meæ Nationis affuturum in habitu decenti et honesto, Dominumque Rectorem comitaturum in iisdem Supplicationibus faciendis.

Ità Juras? — Ita Juro — † *In signum tuæ sinceritatis, hanc piam Christi in cruce pendentis osculare imaginem.*

Digitized by Google

APPENDICE B

Nomenclature de Docteurs en Théologie de la Faculté de Reims, qui bénéficiaient de fondations.

Un *tableau des Messes de fondation,* affiché dans la sacristie de la chapelle Saint-Patrice, nous permet de relever les noms suivants de *docteurs en théologie* pour lesquels des services religieux étaient célébrés chaque année, *dans la chapelle même,* sauf indication contraire, et habituellement par le doyen de la Faculté de Théologie.

1er Janvier, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Jean Leclerc,* docteur en théologie, chanoine de Reims.

17 Janvier, *saint Antoine,* pour *Antoine Fournier,* docteur en théologie, chanoine régulier de Saint-Denis, Évêque Basilitain, primicier de Metz.

22 Janvier, Chapelle des Carmélites. — *Saint Anastase,* pour *Anastase Cochelet,* docteur en théologie, de l'Ordre des Carmes.

1er Février, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Jean Tavernier,* docteur et doyen de la Faculté de Théologie, chanoine de Reims.

1er Mars, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Guillaume Lebesgue,* docteur en théologie, grand-maître du Collège, et chanoine de Reims.

17 et 18 Mars, *saint Patrice,* messes dites pour *Pierre Roussel,* docteur en théologie, chanoine de Châlons.

21 Mars, *saint Benoît,* messe dite par le Doyen, pour *Gabriel de Sainte-Marie,* Archevêque de Reims, docteur en théologie.

1er Mai, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Hugues Meslier,* docteur en théologie, chanoine de Reims.

5 Mai, Chapelle des PP. Augustins. — *Messe de la Conversion de saint Augustin,* pour *Adrien Boudin,* docteur en théologie, de l'Ordre des Augustins.

Digitized by Google

1er Juin, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Jean Delaunois,* docteur en théologie, grand-prieur de Saint-Remi.

Le Lundi d'après la Trinité, Chapelle des Chanoines de Saint-Denis. — *Messe solennelle Pro defunctis,* dite par l'un des dits chanoines, pour *Henri Melin,* docteur en théologie, chanoine régulier.

1er Juillet, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Jean Lebesgue,* docteur et doyen de la Faculté de Théologie, chancelier de l'Université, chanoine de Reims et pénitencier.

1er Août, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Thomas Picotin,* docteur en théologie, principal du Collège, chanoine de Reims.

3 Août, *Invention de saint Étienne,* messe pour *Antoine Fournier,* déjà cité.

4 Août, Chapelle Saint-Denis. — Messe *Pro defunctis,* dite par un des chanoines, pour *Deblois,* docteur en théologie, chanoine régulier.

1er Septembre, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Jean Blavier,* docteur en théologie, premier recteur de l'Université, chanoine et chantre de Reims.

28 Septembre, Église Saint-Michel. — *Messe de saint Michel,* par le curé de cette église, pour *Jean Gomond,* docteur en théologie, curé de Saint-Michel.

1er Octobre, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Nicolas Husson,* docteur en théologie, chanoine régulier et aumônier de l'église Saint-Denis de Reims.

1er Novembre, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Nicolas Chertems,* docteur en théologie, grand-prieur de Saint-Remi.

3 ou 5 Novembre, *Messe solennelle Pro defunctis,* par un des chanoines réguliers, pour *Jacques Roland,* docteur en théologie, chanoine régulier, et curé de l'église paroissiale de Saint-Denis.

1er Décembre, *Messe du Saint-Esprit,* pour *Nicolas Frizon,* docteur en théologie, chanoine régulier, aumônier de l'église Saint-Denis de Reims, et prieur de Grand-Pré.

Digitized by Google

En outre, le Principal du Collège avait à célébrer chaque année dans la Chapelle de Saint-Patrice, *12 messes basses*, aux intentions suivantes :

17 Janvier, *saint Jean Chrysostome*, pour *Jean Tiercelet*, docteur en théologie, chanoine de Reims.

4 Avril, *saint Ambroise*, pour *Jean Cossart*, docteur en théologie, chanoine de Reims.

10 Mai, *Saint-Esprit*, pour *Nicolas Moyen*, docteur en théologie, chanoine et doyen des Saints Apôtres à Saint-Symphorien.

8 Juin, *saint Remi*, pour *Jean Lespagnol*, docteur en théologie, grand-prieur de Saint-Remi.

23 Juin, *Vigile de saint Jean-Baptiste*, pour *Jean Tavernier*, docteur en théologie et doyen, chanoine de Reims.

28 Juin, *Vigile de saint Pierre et saint Paul*, pour *Jean Wiet*, docteur en théologie et doyen, chanoine de Reims.

6 Juillet, *Octave de saint Pierre et saint Paul*, pour *Pierre Aurato*, docteur en théologie de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et ses bienfaiteurs, spécialement l'Illustrissime de Bourbon, veuve de Claude de Lorraine, prince de Guise, mère du cardinal de Lorraine, fondateur de l'Université.

29 Août, *Décollation de saint Jean*, pour *Jean Vassogne*, docteur en théologie, chanoine de Reims.

14 Septembre, *Exaltation de Sainte-Croix*, pour *Thomas l'Épinoche*, chanoine des Saints Apôtres à Saint-Symphorien, grand bedeau de la Faculté de Théologie.

17 Septembre, *sainte Vaubourg*, pour *Jean Lespagnol*, docteur en théologie, grand-prieur de Saint-Remi.

30 Septembre, *saint Jérôme*, pour *Jean Blavier*, docteur en théologie, déjà cité.

8 Novembre, *Octave de la Toussaint*, pour *Hugues Meslier*, déjà cité, et ses parents.

Digitized by Google

APPENDICE C

Faculté de Théologie de Reims en 1792.

I. — Docteurs Régents (1).

1740. Ouda, doyen de la Faculté, chanoine de Saint-Symphorien.
1751. Rondeau, chancelier de l'Université, chanoine de N.-D.
1755. Bocquet, agrégé, dominicain.
1758. Savar (2).
1758. Homo, chanoine de Saint-Symphorien.
1760. Savar (2).
1760. Paquot, recteur de l'Université, curé de Saint-Jean et doyen de la Chrétienté.
1764. Livrezanne, chanoine de Saint-Symphorien.
1764. Bida, syndic de la Faculté, chanoine honoraire de N.-D.
1765. Prosnier, religieux dominicain.
1766. Rouyer, chanoine de Notre-Dame, grand-maître du *Collège des Bons-Enfants.*
1766. Malherbe, curé de Saint-Pierre.
1766. Lefils, chanoine de Saint-Symphorien, vicaire épiscopal de l'évêque Diot.
1767. Rondeau, chanoine de Notre-Dame, proviseur du *Collège des Bons-Enfants.*
1768. Robert, chanoine de Notre-Dame.
1768. Savar (2).
1768. Becquet, religieux augustin.
1770. Laubry, chanoine de Notre-Dame.

(1) La date qui précède le nom est celle de la réception au Doctorat.

(2) L'un des abbés Savar est qualifié chanoine-théologal de Saint-Symphorien; un autre Savar, théologal de Notre-Dame; le troisième, curé de Saint-Jacques. L'absence des prénoms ne nous a pas permis de rétablir les identités.

Digitized by Google

1770. Baulny, archidiacre de Champagne et chanoine de Notre-Dame.
1771. Bonnette, curé de Saint-Maurice.
1772. Dervin, chanoine de Notre-Dame.
1772. Servant, curé de Nanteuil, puis vicaire épiscopal de l'évêque Diot.
1774. Thierry, chanoine de Notre-Dame.
1775. Deligny, chanoine de Notre-Dame.
1776. Lagoille, agrégé, chanoine de Notre-Dame, receveur de la *Fondation Furnérienne*.
1776. Barrois, chanoine de Saint-Symphorien.
1782. Hulot, professeur de théologie.
1782. Merlin, professeur de théologie.
1785. Robert, chanoine de Saint-Symphorien.
1788. Mauvy, sous-principal au *Collège des Bons-Enfants*.
1790. Anot, sous-principal au *Collège des Bons-Enfants*.

II. — Docteurs non résidents.

1741. Lebas, chanoine de Mézières.
1750. Foucréau, chanoine de Noyon.
1758. Gaucher, curé de Louvois.
1760. Bourgeois, curé d'Aubigny.
1760. Dumont, curé de Villers-devant-le-Thour.
1762. Masson, curé de Beine.
1764. Lecomte, abbé de Fenières.
1770. Vaalet, curé de Charleville.
1770. Baillet, curé de Maretz.
1772. Mailfait, curé de Souain.
1780. Poignard, curé de Saint-Morel.
1784. Froment, chanoine de Mézières.
1784. Bastien, curé de Thugny.
1788. Jamain, curé de Jonchery-sur-Suippe.

Digitized by Google

APPENDICE D

Noms de quelques Docteurs théologiens de Reims qui ont survécu à la Révolution et ont occupé dans le diocèse des situations importantes.

Robert-François RONDEAU, reçu Docteur en 1751, fut Chancelier de l'Université et Recteur de 1764 à 1766. Il était chanoine de Notre-Dame et promoteur du diocèse. Il refusa le serment schismatique et fut un moment incarcéré dans sa propre maison, à l'angle de la rue du Cloître, et à celle de la Visitation (aujourd'hui, *rue du Cardinal-de-Lorraine)*. Par lettre datée d'Eisnach, 6 septembre 1795, Mgr de Talleyrand de Périgord le nomma vicaire général avec des pouvoirs extraordinaires pour le diocèse de Reims.

Il mourut, en cette ville, dans une extrême vieillesse.

Robert-Marie RONDEAU, neveu du précédent, reçu Docteur en 1767, fut aussi chanoine de Notre-Dame. Il fut en exil le compagnon de Mgr de Talleyrand de Périgord. Après la Révolution, Mgr de Fodoas, évêque de Meaux, le nomma vicaire général forain et membre du Conseil épiscopal établi à Reims. Il était chanoine honoraire de Meaux et mourut le 19 juillet 1815.

Nicolas MALHERBE, docteur en 1766, fut curé de Montmarin en 1768, et de Saint-Pierre de Reims en 1777. Après le rétablissement du culte, on le retrouve curé de Notre-Dame, membre du Conseil épiscopal établi par Mgr de Fodoas, avec le titre de chanoine honoraire de Meaux. Sa mort arriva le 1er janvier 1820.

Digitized by Google

Thomas VAALET, né à Suippes en 1744, reçu docteur en 1770, curé de Charleville avant la Révolution, devint en 1821, par le choix de Mgr de Coucy, archidiacre de Notre-Dame, puis vicaire général de Mgr de Latil en 1824, et mourut en 1828, à l'âge de 84 ans.

Au cimetière du Nord, où il repose, se lit encore cette épitaphe :

HIC JACET
THOMAS VAALET, PRESBYTER
THEOLOGIÆ DOCTOR
ARCHIDIACONUS
VICARIUS GENERALIS
VIR PRUDENS, PACIS AMANS
ET CONCILIATOR
PRO DEO ET REGE EXUL
OBIIT DIE 20A MARTII, ANNO 1828
ÆTATIS SUÆ 84.

Théobald BAULNY, du diocèse de Reims, docteur en 1770, curé de la paroisse de Saint-Timothée en 1772, chanoine de Notre-Dame en 1777. Il prit en même temps possession de l'archidiaconé de Champagne. Après la tourmente révolutionnaire, il fut nommé chanoine et doyen de l'église Métropolitaine, puis vicaire général honoraire en 1822, par Mgr de Coucy. Il mourut le 13 mars 1823, à l'âge de 81 ans.

Jean-Baptiste-Remy THIERRY était né à Challerange en 1746. Il fut reçu docteur en 1774. Après la Révolution, il devint curé de Notre-Dame; nommé par Mgr de Coucy, en janvier 1822, archidiacre de Saint-Sixte et de Saint-Sinice et chanoine honoraire, il mourut le 28 août 1831, à 85 ans.

Digitized by Google

Martin-Marie-Remy DELIGNY, né à Reims, prit son doctorat en 1775. Il devint chanoine de Notre-Dame en 1788. Contraint de s'exiler par suite de son refus du serment schismatique, il obtint en 1793 des lettres d'admission à Liège, et revint après la tempête occuper une stalle à Notre-Dame, avec le titre de grand-chantre. Sa mort arriva le 16 novembre 1824.

Louis-Henri HULOT, né à Avenay le 13 mars 1757, reçu docteur en 1782, professeur de théologie, émigra en 1791, fut vicaire général de l'évêque de Gand, puis, au retour de l'émigration, fut d'abord curé d'Aussonce, ensuite d'Attigny en 1803; devint vicaire général de Mgr de Coucy en 1821, de Mgr de Latil en 1824, et mourut en 1829.

Sur sa tombe modeste on grava cette inscription :

D. Q. M.

VIR PERITUS MULTOS ERUDIVIT.

(*Eccles.*, XXXVII, 12.)

Hic cœlo quæ debentur HENRICI HULOT, presbyteri, terrestres jacent exuviæ. Avenaci prope Remos natus, sacræ theologiæ doctor Christi causâ exul, Attiniaci 24 annos pastor, ulnis oves fovens paternis. Ecclesiæ postea Remensis quam filius coluit amantissimus, primo Vicarius generalis, dein canonicus. Nulla eum laude coluit; quandiu vixit acris, fortisque ingenii, Romanæ fidei columnam valide complexus, et eloquiis et scriptis strenuus miles propugnavit. Bonorum expers, immunis et pauper. Doctrinâ et meritis dives.

Obiit anno ætatis 73, Christi 1829, Septembris die primâ.

HOC MONUMENTUM ERIGENDUM CURAVIT N. R.

H. de B. Amicissimus.

Digitized by Google

Pierre-Nicolas ANOT naquit à Saint-Germainmont le 21 juin 1763, fit ses études à l'Université de Reims et y prit le grade de docteur en théologie en 1790. Il était, depuis 1787, sous-principal du Collège des Bons-Enfants et garda cet emploi jusqu'en 1791, où il devint précepteur du jeune François Malfilâtre, plus tard abbé et prédicateur, dont le père était professeur à la Faculté de Droit. Le maître émigra avec son élève; il rentra à Reims et fut vicaire de la Cathédrale dès 1802. En 1821, Mgr de Coucy le nomma chanoine de la nouvelle métropole, théologal et grand-pénitencier. Sa mort arriva en 1823. Son corps repose au cimetière du Nord, à quelques mètres de la grille d'entrée. Sur sa pierre tumulaire on lit :

A LA MÉMOIRE
DE
PIERRE-NICOLAS ANOT
CHANOINE DE L'ÉGLISE DE REIMS
MORT LE 21 OCTOBRE 1823
IL FUT LE PÈRE DES PAUVRES
LE CONSOLATEUR DES PRISONNIERS
L'AMI DES MALHEUREUX.

Digitized by Google

Allégorie
de la Faculté de Théologie
de Reims.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

EXORDE..... 1

I. Place de la Théologie dans l'enseignement..... 3

II. Fondation et dotation de la Faculté de Théologie..... 6

III. Enseignement, examens et grades théologiques..... 13

IV. Histoire de la Faculté de Théologie de l'Université de Reims..... 24

V. La Révolution..... 36

VI. Conclusions..... 38

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Appendice **A.** Formules de serments..... 41

— **B.** Nomenclature de docteurs en Théologie de la Faculté de Reims..... 43

C. La Faculté de Théologie de Reims en 1792... 46

— **D.** Docteurs théologiens de Reims au lendemain de la Révolution..... 48

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE DE REIMS

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'année 1897-1898

Lu dans la Séance publique du Jeudi 7 Juillet 1898

Par M. Henri JADART, Secrétaire général.

Messieurs,

En vous présentant pour la seizième fois le Rapport annuel sur l'ensemble de vos travaux, je crains d'encourir le reproche d'une monotonie engendrée par la perpétuelle satisfaction du résultat de nos efforts. Je ne puis cependant pour exorde vous adresser, comme autrefois les gens du roi au parlement, une mercuriale sur quelque sérieux manquement à vos traditions, car je cherche en vain ce grave sujet de remontrance. Vous me pardonnerez toutefois, Messieurs, de vous signaler une tendance qui serait fâcheuse si elle devenait plus accentuée, c'est la diminution à notre ordre du jour des études d'histoire locale. J'admire le zèle qui nous transporte sur des rives lointaines suivant un besoin général et irrésistible à notre époque, mais il faut bien qu'il reste encore parmi nous quelques retardataires sur d'anciennes traces, et surtout que nous fassions éclore

Digitized by Google

de jeunes recrues vers les points inexplorés de nos annales rémoises et vers les lacunes de notre biographie, sujets qui ont tant contribué à enflammer l'ardeur de nos devanciers. C'est un vœu pour l'avenir plutôt qu'un regret du passé que j'exprime.

Cela dit, Messieurs, pour satisfaire ce besoin de critique et d'indépendance dont fait montre tout rapporteur consciencieux, nous allons passer en revue, comme d'habitude, les utiles et nombreuses communications qui ont tour à tour rempli nos séances.

SCIENCES.

La plus importante communication dans l'ordre des sciences a été le compte rendu que nous a présenté M. le docteur Colleville des travaux du congrès tenu l'an dernier à Bruxelles contre l'alcoolisme. Notre confrère, ému si justement des dangers universels de cette plaie sociale, a entamé chez nous la vigoureuse campagne qu'il désire mener à bien dans la région. Il nous a lu la plus frappante et la plus pratique étude que l'on puisse tenter sur un fléau de ce genre, et vous avez secondé ses desseins, Messieurs, en faisant de suite publier à vos frais et répandre cette lecture qui groupera des forces vives autour de notre courageux et clairvoyant confrère. Une commission s'est réunie dans votre sein, et, après cette initiative, la campagne a continué par une conférence publique et par des entretiens donnés à la jeunesse de nos écoles qu'il s'agit surtout de préserver d'un tel mal.

Une lecture de M. l'abbé Haudecœur est venue attirer notre attention sur un sujet non moins actuel et de

Digitized by Google

grave conséquence, celui de la colonisation au point de vue social, moral et économique. Notre confrère a composé une étude complète sur les différentes questions relatives à l'avenir de notre expansion colonisatrice et à celui de nos colonies. Il ne nous en a lu qu'un chapitre, mais ce chapitre trouvera mieux son importance et son efficacité dans la publication complète qu'en fera l'auteur. L'opinion lui sera favorable à Reims, où l'on vient d'entendre parler du même sujet par l'intrépide explorateur Gabriel Bonvalot.

C'est également un grave problème qu'a soulevé M. Alphonse Gosset, en vous proposant l'étude de l'influence de l'impôt sur le développement de la famille. Vous avez renvoyé cette proposition à votre prochain concours.

Sur un autre terrain, notre confrère nous a offert un travail publié dans les *Annales de la Construction,* en vue d'assurer partout la sécurité dans les théâtres par les escaliers. C'est une question dont ses précédentes études d'architecture l'avaient rendu en quelque sorte maître et spécialiste.

M. le docteur Bourgeois vous a soumis, de son côté, une étude professionnelle traitant de la constitution du corps vitré comme point de départ du traitement du décollement de la rétine.

Vous avez eu de M. Jules Laurent la communication de l'une des études qu'il poursuit le plus activement au sein de la Société des Sciences naturelles, les *Études climatologiques sur le département de la Marne,* et son mémoire, fruit d'observations bien fixes et de remarques tout à fait nouvelles, prendra place, avec une carte pluviométrique, dans notre volume annuel.

Il nous a fait hommage de ses autres publications

Digitized by Google

sur l'absorption des matières organiques par les racines, et sur les ravages des parasites dans nos plantations de pins, qu'il a étudiés de concert avec M. Ad. Bellevoye.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

Poursuivant une étude analogue à celle qu'il nous avait présentée sur les sectes persanes, M. Balteau vous a entretenus des sectes musulmanes d'Afrique, de leur situation respective vis-à-vis du Coran, des saints de l'Islam, de leurs extases et des dissidents si nombreux parmi les Arabes de l'Algérie.

Cette étude a pour notre grande colonie africaine un intérêt considérable, qui a provoqué au sein de l'Académie un aperçu du rôle des Pères Blancs du cardinal Lavigerie, devenus à Binson en quelque sorte nos compatriotes.

Notre confrère a poursuivi une étude analogue sur un terrain bien différent, mais où l'on retrouve les traces de la même exaltation et les mêmes périls, en vous entretenant des sectes religieuses de la Russie. Le vaste empire, vers lequel nos regards sont tournés avec tant d'attrait à cette heure, n'a point l'unité religieuse absolue que son régime semblerait indiquer. Il y a des dissidences d'un caractère indomptable et sauvage, allant jusqu'à ces sacrifices en commun des *emmurés*, qui défient l'imagination et déroutent la surveillance de l'autorité. M. Balteau a fait à cette occasion un tableau complet de l'état religieux de la Russie.

Il nous était réservé encore cette année d'avoir une conférence de notre infatigable et excellent confrère, M. le baron de Baye, qui est venu nous parler de son

Digitized by Google

voyage en Géorgie et dérouler sous nos yeux les sites, les mœurs, les costumes et les monuments de cette région. Sa fidèle description et les vues qui l'accompagnaient ont été publiées par la *Société de Géographie de Paris*, ce qui prouve la haute estime où le monde savant et les explorateurs tiennent les communications et les dons du baron de Baye. Le Musée Guimet, comme le Musée de Reims, s'est enrichi par ses soins et son active libéralité. Remercions-le donc à tous ces titres.

Mais la conférence qu'il nous donna ne fut point le seul événement heureux de cette journée du 12 février 1898. Elle marquera aussi dans nos annales par la réception que vous fîtes au prince Nicolas Scherbatoff, notre correspondant en Russie, administrateur du Musée impérial de Moscou, et à M. Böcker, architecte de Saint-Pétersbourg. Le Bureau de l'Académie, aidé par notre confrère M. le comte Werlé, put donner à cette réception et à la visite des monuments de la ville toute son ampleur et sa haute convenance. Un banquet, auquel assistait une élite des membres de la Compagnie, fut offert le soir au prince Scherbatoff. Après notre Président, MM. Diancourt, Henrot et Léon Morel, interprétèrent nos sentiments unanimes envers un hôte si distingué et si favorable à la cause de la France.

Un don fort précieux de volumes nous arrivait du même pays par l'agence Tiflis et de la part d'un autre personnage non moins bienveillant, S. Exc. le comte Serge Chérémeteff. Ces livres n'ont pas été sans emploi dans nos séances, et plusieurs de nos confrères, MM. Gosset et Compant, doivent les utiliser et nous entretenir de leur examen.

Avec un bon vouloir qui ne se dément pas, M. Louis Leger, professeur de langue slave au Collège de France,

Digitized by Google

continue à nous signaler les points historiques qui se rattachent à l'étude de notre célèbre évangéliaire. Il nous a adressé une communication sur l'intérêt que prit l'impératrice Catherine II à s'enquérir de ce texte en 1782, et sur la note qui lui fut transmise par le gouvernement français. Souhaitons que le savant professeur puisse grouper toutes ses autres investigations et aboutir à une reproduction du manuscrit, qu'il va de notre honneur de favoriser, sinon d'entreprendre avec nos seules ressources.

Revenant d'un voyage d'exploration à travers le Danemark, la Suède et la Norvège, M. le docteur Guelliot n'a pu que vous esquisser le tableau de la civilisation de ces pays du Nord, qui offrirent à ses yeux tant de sujets d'émulation pour notre activité. Mais il a insisté avec un vif sentiment de satisfaction sur l'état présent des mœurs et de la méthode suédoise, en vous expliquant ce qu'étaient les musées scandinaves au point de vue du réveil national. On y trouve une multitude de documents et de souvenirs en quelque sorte vivants, sur les habitudes et les traditions de chaque ville et de chaque province. Un classement parfait dans tous les détails assure aux visiteurs la vue bien nette de ces leçons instructives d'un passé toujours uni au présent. Avec notre confrère, vous vous êtes associés, Messieurs, au vœu qu'il formulait en terminant, celui de la création d'un musée ethnographique de la Champagne dans notre ville de Reims. C'est elle qui donna essor à tant d'industries diverses et qui bénéficia la première des progrès que nos pères lui ont légués par leurs efforts incessants. Ne soyons pas des descendants trop oublieux.

Du Nord à l'Orient, vous connaissez la distance, mais

Digitized by Google

les espaces ne sont rien pour nos confrères, et c'est M. Alphonse Gosset qui nous ramène vers Athènes, en nous racontant les fêtes si patriotiques dont il fut témoin au mois d'avril dernier, en assistant au cinquantenaire de l'École Française de cette ville.

L'Académie avait formé pour la prospérité de cet établissement les vœux les plus sincères dont M. Gosset fut porteur, et son directeur, le savant M. Homolle, voulut bien nous en remercier de la manière la plus courtoise. En Grèce, terre féconde des arts, dans l'Asie Mineure non moins fertile en réminiscences classiques, notre confrère a rencontré des monuments et pris part à des épisodes, qui nous ont valu de sa part un compte rendu brillant et animé. Le terrain de la science nous a paru plein de promesses pour le maintien de l'influence française en Orient.

Les Français à Luxembourg, tel fut le sujet de trois nouvelles communications de M. Alfred Lefort, dans lesquelles il poursuivit ses précédentes recherches sur le passé du Grand-Duché et nous retraça son histoire contemporaine et ses destinées modernes. Sujet d'actualité, s'il en est, gros aussi de problèmes d'avenir d'une solution diversement prédite, nous l'avons vu se dérouler avec netteté sous la plume de notre confrère : vous relirez avec un vif intérêt, Messieurs, ses conclusions sur les graves péripéties dont ce petit pays fut pour nous l'occasion en 1867. — Un autre jour et sur un autre théâtre, M. Lefort a rendu compte de l'exécution de la messe en *ré* de Beethoven à un des concerts du Conservatoire dont il est le fidèle auditeur.

Pour revenir à Reims, nous avons encore passé par Rome, en y assistant sous la conduite de M. Albert Lamy, élève de l'École des Hautes Études, aux grandes

Digitized by Google

scènes du pontificat de Sylvestre II. Mais Gerbert nous rappelait trop notre patrie pour ne pas avoir voulu le contempler aussi à l'œuvre comme disciple et successeur d'Adalbéron sur le siège de notre métropole. Notre jeune conférencier s'y est prêté avec autant de simplicité que d'érudition, en nous offrant un tableau imagé, mais aussi vrai que les documents le permettaient, de l'existence de ce grand philosophe et de cet illustre pontife d'après l'histoire et d'après la légende (1).

Inutile d'insister, car vous avez sous les yeux l'étude de M. Lamy, qui nous consacre ainsi les prémices de sa plume et de sa parole.

Notre président d'honneur, Son Ém. le Cardinal Langénieux, nous a offert un exemplaire de *La France chrétienne à Reims en 1896,* superbe volume édité sous son patronage par la maison Didot et qui forme la suite et le complément d'un premier ouvrage sur les destinées chrétiennes de la France à travers l'histoire.

Le doyen de notre Compagnie, M. Paris, a répondu à nos vœux si sincères, émis l'an dernier à son cinquantenaire, par une communication qui est pour lui une œuvre de famille et de propriétaire. Il a résumé pour nous le contenu des titres de son domaine d'Avenay, le fief du Moncel, qui appartient depuis le moyen âge à des familles connues de la région, dont plusieurs furent activement mêlées à l'histoire rémoise. C'est vous dire tout l'attrait de cette monographie que nous allons

(1) Bibliothèque de l'École des Hautes Études, publiée sous les auspices du ministère de l'instruction publique. *Sciences religieuses*, neuvième volume, Gerbert. Un pape philosophe, d'après l'histoire et d'après la légende, par F. Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes. *Paris, Ernest Leroux,* 1897. Gr. in-8° de XII-227 pp. Prix : 6 fr.

Digitized by Google

publier, et au cours de laquelle notre confrère épanchait ses joies et ses douleurs intimes, sentant bien qu'il était tout à fait parmi nous en famille. Sa confiance et son commerce, d'un charme si pénétrant, nous feront toujours désirer sa présence plus fréquente à nos réunions.

C'est aussi de cette attrayante histoire locale que traitaient deux de nos correspondants, l'un, M. le comte de Marsy, avec sa relation des *Droits de l'abbaye de Saint-Thierry à Peteghem, en Flandre,* et l'autre, M. l'abbé Bigot, avec sa notice sur *Guyencourt* (Aisne), village voisin de Cormicy, où il nous a révélé l'existence d'un pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle en 1556. L'épitaphe de ce pèlerin se lit encore dans cette localité (1).

En outre, M. le comte de Marsy vint assister à l'une de nos séances, en vue d'intéresser l'Académie à un projet qui échoua malheureusement, celui de la tenue en 1898 d'un congrès archéologique dans les départements de la Meuse et des Ardennes. Notre confrère nous a offert plusieurs de ses travaux à cette occasion, et il nous a même entretenus des notes de voyage si curieuses de François Vinchant (2), relatives en partie à Reims et à Châlons.

ARCHÉOLOGIE.

Dans le domaine de l'archéologie, notre action redevient totalement locale et d'autant plus persévérante

(1) Texte publié avec un commentaire dans le *Bulletin monumental*, 1897, t. LXII, p. 52.

(2) *Voyage en France et en Italie fait en 1610*, par François Vinchant, ecclésiastique de Mons, publié par F. Hachez dans le *Bulletin de la Société belge de Géographie*, 1896; le manuscrit a fait partie de la bibliothèque de Philipps, et fut acquis par le gouvernement belge.

Digitized by Google

qu'elle s'exerce dans des fouilles entreprises sur un sol connu et à travers des monuments que nous parcourons sans cesse ou que nous reconstituons patiemment. Tel est le cas du beau volume sur *L'Église et l'Abbaye de Saint-Nicaise*, offert par M. Ch. Givelet, qui en a imprimé le texte dans nos Travaux, et l'a illustré d'une riche série de plans et de dessins dus la plupart au talent de notre confrère M. Auger. C'est comme une résurrection à la gloire de l'œuvre immortelle de Libergier.

Vous avez pris connaissance de la rédaction par votre commission d'Archéologie du *Répertoire du canton de Beine,* qui va remplir le but atteint en 1892 pour le canton d'Ay. A quoi bon en détailler ici de nouveau le contenu, puisqu'il va former le tome CII de vos *Travaux*, et que vous n'avez plus qu'un vœu à formuler à son sujet, celui d'une subvention du Comité des Travaux historiques ? Elle servirait aux frais d'une illustration indispensable de son texte descriptif, qui resterait sans cela bien aride et certainement lettre morte pour les lecteurs superficiels.

Ce même canton de Beine reste un champ toujours ouvert aux investigations des archéologues de la contrée : M. Bosteaux ne cesse d'en extraire de riches dépouilles, et M. Coyon, de son côté, découvre au lieudit *Montéqueux* toute l'étendue d'un cimetière gaulois présentant les plus beaux types de l'époque Marnienne. La relation de ses fouilles, accompagnée de la reproduction des principales trouvailles, vous a été présentée par M. Léon Morel, notre vice-président, qui ne veut rien laisser perdre des efforts patients et fructueux de ses émules. L'auteur de la *Champagne souterraine* se montre ainsi tel qu'il est, antiquaire plein d'obligeance et de sollicitude autour de lui.

Digitized by Google

M. Demaison a pris part comme notre délégué au Congrès des sociétés savantes, où il a fait deux communications. Il y a reçu la décoration d'officier de l'Instruction publique comme juste récompense de ses travaux de divers ordres et notamment de ceux qu'il poursuit sur les architectes de la Cathédrale de Reims. Un autre de nos confrères, M. Ad. Bellevoye, membre correspondant, a reçu à la même session le titre d'officier d'Académie. Nous avons adressé à tous les deux nos cordiales félicitations.

Dans sa première lecture à la Sorbonne, M. Demaison a fait connaître ses conclusions, qu'il nous avait déjà communiquées sur les dates respectives des absides de Notre-Dame de Châlons et de Saint-Remi de Reims. Il a lu ensuite une nouvelle dissertation sur la liste des maîtres de l'œuvre de Notre-Dame de Reims du XIIIe au XVe siècle, et il en a exclu un maître Adam, qu'il avait précédemment admis sur la foi de Pierre Cocquault ; d'autres maîtres ont, au contraire, vu leur existence confirmée par des pièces de nos archives. Ainsi s'exerce, par le contrôle de la plus correcte érudition, la mission rénovatrice de notre confrère en ce qui touche nos plus illustres monuments. Il s'agirait de faire pénétrer ces données dans l'esprit des visiteurs qui affluent au seuil de ces édifices encore trop peu connus dans leur histoire.

Pour donner satisfaction à ce besoin d'apprendre d'abord l'histoire de notre Cathédrale, et répondre au vœu exprimé avec autorité, ici même, par M. Alphonse Gosset, notre ancien président, de voir glorifier l'archevêque qui prit l'initiative et l'architecte qui donna le plan, l'Académie vient d'adopter le projet d'un monument commémoratif. Voici le texte de l'inscription votée

Digitized by Google

unanimement après l'examen et le rapport d'une commission spéciale :

L'AN DU SEIGNEUR 1211,
CETTE ÉGLISE MÉTROPOLITAINE FUT COMMENCÉE

PAR ALBÉRIC DE HUMBERT,

ARCHEVÊQUE DE REIMS,
QUI EN POSA LA PREMIÈRE PIERRE LE 6 MAI.

LE PREMIER MAÎTRE DE L'ŒUVRE

FUT JEAN D'ORBAIS,

QUI EUT POUR CONTINUATEURS :

JEAN LE LOUP,
GAUCHER DE REIMS,
BERNARD DE SOISSONS,
ET ROBERT DE COUCY, MORT EN 1311.

EN UN SIÈCLE,
L'ÉDIFICE AVAIT PRESQUE ATTEINT
SA SPLENDEUR ACTUELLE.

Ce sont les termes les plus rapprochés des inscriptions de l'ancien Labyrinthe. Quiconque les aura lus avec la réflexion nécessaire, saura les dates et les noms du prélat qui posa la première pierre, Albéric de Humbert, de l'architecte qui donna le plan, Jean d'Orbais, et de ses continuateurs, dont le dernier indiqué ici, Robert de Coucy, a certainement travaillé au grand portail. Il se rendra compte que Libergier, le célèbre architecte de Saint-Nicaise, est étranger à l'œuvre de Notre-Dame, où sa pierre tombale a reçu cependant l'hospitalité il y aura bientôt un siècle. Les visiteurs

Digitized by Google

seront donc fixés sur la signification à donner aux vocables des rues voisines comme sur la date et le style de tout l'intérieur du monument, et de l'extérieur jusqu'aux combles.

Il n'y a pas que l'archéologie à cultiver à propos de Notre-Dame : nous voudrions instruire aussi les amateurs rémois sur la vie intime de cette grande église à l'époque de sa construction, c'est-à-dire sur sa liturgie et ses usages propres. Nous possédons à Reims trois précieux manuscrits, qui, sous le titre d'*Ordinaires de l'Église de Reims,* fixent tout l'ordre des offices, des cérémonies et des prières vers l'an 1270, et un quatrième manuscrit, d'un texte tout différent, quoique du même siècle, vient d'être transcrit à Londres par les soins de M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, et notre correspondant non moins zélé et désintéressé. Il est en voie de publier ce dernier texte avec les autres copiés, nous l'avons déjà dit, par M. l'abbé Bouxin, notre correspondant à Laon. Nous aurons donc, l'an prochain probablement, tout un volume savamment édité, qui ranimera parmi nous le goût des études liturgiques du moyen âge, dont les érudits, pas plus que le clergé actuel, ne peuvent méconnaître le charme et l'utilité historique (1).

En terminant ce qui a trait à l'histoire locale et à l'archéologie rémoise, nous annoncerons avec un vif

(1) *Revue historique,* janvier 1898, compte rendu par A. Molinier, de la *Bibliothèque liturgique,* publiée par M. l'abbé U. Chevalier, p. 105, sur les ordinaires de la Cathédrale de Laon. — Notre érudit correspondant vient de découvrir en dernier lieu dans un dépôt d'Italie un *Prosarium* de l'Église de Reims au XIIIe siècle, document des plus précieux qu'il va nous donner également pour sa partie inédite.

Digitized by Google

plaisir et un sentiment bien sincère de gratitude, l'apparition en librairie et le don à l'Académie de l'*Histoire du Collège anglais de Reims,* par notre confrère M. l'abbé Haudecœur, lauréat de nos concours pour ce mémoire très remarqué et bien digne de franchir le détroit en volume (1). Qu'un bon accueil lui soit donc réservé dans le monde savant de l'Angleterre et de l'Amérique, où l'on se souvient toujours du cardinal Allen et de la Bible de Reims !

ENVOIS DES CORRESPONDANTS.

Nous avons déjà signalé les envois manuscrits de plusieurs de nos correspondants.

Les envois d'imprimés ne peuvent être détaillés dans le même cadre, mais nous devons une mention de gratitude à ceux de nos confrères honoraires ou correspondants qui ne nous oublient pas et que nous n'oublions pas. M. de Lapparent nous a adressé plusieurs études scientifiques ; — Mgr Péchenard, ses discours officiels à l'Institut catholique de Paris et dans les Congrès ; — M. l'abbé U. Chevalier, M. Frédéric Henriet, M. Léon Germain ont envoyé des études d'art et d'archéologie ; — M. l'abbé Péchenart, M. l'abbé Étienne Georges, M. Pélicier, M. H. Loriquet, M. Louis Leger, M. H. Libois et M. Armand Bourgeois, des œuvres historiques et littéraires ; — M. Pol Marguet, un tableau de l'agri-

(1) *La conservation providentielle du catholicisme en Angleterre,* ou *Histoire du Collège anglais* (Douai, 1568-78, et Reims 1578-1593.) — *Reims, Dubois-Poplimont, Londres, Burns and' Oates,* 1898. Volume in-8 de XXVIII-406 pages, avec portrait de W. Allen d'après la toile du Musée de Reims.

Digitized by Google

culture dans la Marne, et enfin M. Félix Plateau un nouvel opuscule sur les fleurs et les insectes.

Citons à part l'envoi de l'ouvrage, terminé si heureusement, de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sur l'*Architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons,* dont la beauté comme édition et l'utilité pour notre région vous ont été déjà signalées par vos secrétaires. Félicitons cet auteur, notre fidèle correspondant, du couronnement de son œuvre.

Citons aussi à part le guide archéologique : *La vallée de l'Ardres,* que M. l'abbé A. Chevallier a composé avec tout le soin d'un artiste et d'un chercheur infatigable. Il a formé un recueil plein de charme, dont nous le remercions sincèrement.

Un même sentiment de gratitude doit être exprimé pour les Sociétés si nombreuses françaises et étrangères, qui nous comblent de leurs publications ordinaires et extraordinaires. Notre seul regret est de ne pas en profiter assez et de négliger ces rapports en séance qui seraient si fructueux.

DÉCÈS ET ÉLECTIONS.

En vous parlant, Messieurs, au début de mon compte rendu, de la nécessité de garder parmi nous des hommes voués au culte de l'histoire locale, ma pensée se reportait d'elle-même vers le vénéré confrère qui ouvre notre nécrologe cette année. M. le chanoine Cerf n'a pas connu d'autre horizon à ses recherches et à ses observations que notre ville et son église, qui l'abritèrent du berceau à la tombe. C'est bien lui qui, au soir de la vie, pouvait dire en face de ces deux témoins de ses travaux :

Digitized by Google

Zelus domus tuæ comedit me. Il pouvait en dire autant de l'Académie, dont il fut d'abord un laborieux lauréat, puis un affectueux collègue, un membre plein de zèle et un président plein de tact. N'oublions pas qu'il prit l'abbé Godinot pour sujet de son discours en séance publique, c'est-à-dire un Rémois, un chanoine et un bienfaiteur de son pays et des pauvres.

Qu'ajouterai-je, Messieurs, aux regrets et à l'éloge si dignement exprimés par notre Président sur la tombe de M. le chanoine Cerf, si ce n'est que nos regrets ont été partagés par tous les érudits de la région et par les membres du Comité des Travaux historiques dont notre confrère était le correspondant honoraire. La ville de Reims doit garder, la première, la mémoire d'un de ses enfants dévoués, l'auteur du *Vieux Reims,* l'auteur de *Notre-Dame de Reims,* l'auteur du *Livre d'or des victimes de la guerre de 1870-71*. Son souvenir vivra à la Bibliothèque et au Musée qu'il aimait à enrichir, à l'Académie qu'il fréquenta assidûment; disons mieux, dans nos cœurs à tous.

L'an dernier, Messieurs, je n'avais pu mentionner le décès de M. l'abbé Cizel, du clergé de Besançon, lauréat brillant de plusieurs de nos concours de poésie (1). Je n'avais pas davantage exprimé, au sujet du regretté M. Émile Payard, tout le bien qu'on en pensait dans les plus hautes sphères de l'érudition (2). Je tenais à réparer ces lacunes avant de vous entretenir des pertes que nous avons encore faites cette année dans les rangs de nos corres-

(1) Son éloge, par P. Mieusset, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* 1896, p. 32.

(2) Voir son article dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* et son éloge par le vicomte de Rougé, dans la séance de cette Société, du 6 janvier 1897, p. 79.

Digitized by Google

pondants. Cinq d'entre eux ont succombé depuis notre dernière séance publique : M. Amédée Jubert, avocat et surtout homme de lettres, homme de cœur aussi, écrivain, poète pénétrant et convaincu, qui n'avait fait, hélas ! que passer parmi nous ; — M. l'abbé Poquet, curé-doyen de Berry-au-Bac jusqu'à l'âge de 92 ans, l'un des vétérans de la science historique dans le département de l'Aisne, élu par vous en 1849, et depuis lors auditeur habituel de nos séances publiques tant que ses forces le lui permirent ; — M. Clovis Tisserand, ancien greffier du Tribunal de commerce de Charleville et lauréat de nos concours de poésie, collaborateur de nos travaux ; — M. Adolphe Varin, graveur en taille-douce de vieille souche champenoise, un artiste désintéressé s'il en fut, toujours vaillant et empressé comme illustrateur de nos volumes, un ami enfin pour beaucoup d'entre nous (1), — et hier un autre artiste, peintre de mérite, portant l'un des grands noms de Reims (2).

Vous avez, Messieurs, appelé dans vos rangs comme membre titulaire M. l'abbé Brincourt, licencié ès-lettres, supérieur du petit Séminaire, en remplacement de Mgr Péchenard, élu membre honoraire. En lui souhaitant la bienvenue parmi nous, notre Président lui rappelait que les services rendus ici par ses prédécesseurs étaient le gage des services qu'il nous apporterait lui-même par ses talents et par son zèle.

Vous avez choisi en même temps huit nouveaux correspondants parmi nos anciens lauréats, parmi les nota-

(1) Hommage à sa mémoire, par M. Frédéric Henriet, dans le *Journal de Château-Thierry*, du 10 octobre 1897.

(2) Article nécrologique sur le peintre Jules Ruinart de Brimont, sous la rubrique *Rilly-la-Montagne*, dans le *Courrier de la Champagne* du samedi 4 juin 1898.

Digitized by Google

bilités rémoises et les représentants des sociétés savantes : MM. Augier, juge au Tribunal civil de Reims, l'un des auteurs de la réédition de l'*Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris,* par l'abbé Lebeuf; — P. Collinet, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Lille, l'un des fondateurs de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* très compétent dans toutes les questions d'érudition ardennaise ; — le Dr Guillaume, médecin des hôpitaux de Reims ; — H. Lacaille, archiviste paléographe à Paris, lauréat du concours de cette année pour l'histoire du collège de Reims; — Louis Leger, professeur au Collège de France, dont les titres sont hors de pair; — H. Libois, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier, notre compatriote, auteur de publications qu'il nous offre fidèlement; — Moulin, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry, notre collaborateur dans tous les congrès; — P. Rozey, avocat à Reims, porté vers l'étude des arts et des questions économiques.

Voilà, Messieurs, des ouvriers pour l'œuvre ininterrompue que nous continuons de notre mieux en nous remplaçant tour à tour, ce qui fait dire aux vaniteux et aux mauvais plaisants que les académiciens sont immortels.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE [1]

Par M. le Docteur O. GUELLIOT, Membre titulaire.

Les travaux envoyés cette année à l'Académie pour le Concours d'Histoire sont nombreux, quelques-uns ont une réelle valeur; leur appréciation rapide suffira pour remplir le cadre de ce rapport, et le désir de ne pas l'allonger outre mesure me dispensera d'entrer dans des considérations générales sur les qualités que l'on a droit d'exiger des auteurs et sur les défauts qui déparent quelquefois leurs œuvres. Au reste, mes prédécesseurs ont tracé les grandes lignes de ce qu'on pourrait appeler le « Manuel du parfait monographiste » avec une compétence et dans une forme telles qu'il serait superflu de rééditer cette introduction accoutumée de notre revue annuelle.

Je dois d'abord signaler un travail qui, pour ne pas rentrer absolument dans les limites prévues du concours, n'en est pas moins digne de récompense et mérite assurément la médaille d'or que lui décerne l'Académie. M. l'abbé Frézet, vicaire à Charleville, a réuni les *Inscriptions Mouzonnaises,* soit soixante-dix textes épigraphiques concernant des personnages de Mouzon ou ayant

(1) La commission était composée de Mgr Cauly, président, MM. Jadart, secrétaire général, Balteau, Demaison, Haudecœur et Guelliot.

Digitized by Google

trait à des événements locaux. Les plus anciens datent du XIIe et du XIIIe siècle ; l'auteur aurait dû remonter plus loin encore et reproduire une des rares inscriptions romaines des Ardennes, celle qui fut trouvée à Mouzon en 1883, et qui rappelle le nom de Divixtilla, fille d'un légat de la Gaule-Belgique. Aidé par les notes de M. Poullet et par les estampages de M. Numa Albot, M. Frézet a reconstitué des textes inexactement publiés, et en a conservé plusieurs malencontreusement disparus lors des réparations de la vieille église bénédictine de Mouzon. Grâce à de patientes recherches faites aux Archives départementales et nationales, et dans les registres paroissiaux, il a pu accompagner la reproduction des inscriptions d'abondantes notes historiques.

Tout au plus pourrait-on dire que l'auteur, trop rempli de son sujet, s'est laissé parfois entraîner au-delà des limites que comporte un travail épigraphique : abondance de biens, avouons-le, qui nous vaut, par exemple, toute la généalogie de la famille de Wignacourt à propos de l'épitaphe d'un de ses membres, et l'histoire complète du couvent des Capucins comme commentaire d'une simple date de fondation.

Parmi les trois sujets d'histoire rémoise proposés par l'Académie, un seul a été traité, l'*Histoire du Collège de Reims,* fondé par Guy de Roye à Paris, au commencement du XVe siècle.

Cette fondation n'était jusqu'ici qu'incomplétement connue par les notes de M. l'abbé Cauly et de M. Léon Le Grand (1) ; on savait que des documents existaient

(1) Abbé Cauly. *Histoire du Collège des Bons-Enfants*, 1885, p. 139. — Léon Le Grand. *Le codicille de Guy de Roye, ses divers legs et la fondation du Collège de Reims à Paris.* Travaux de l'Aca-

Digitized by Google

aux Archives nationales et à la Bibliothèque de l'Université, mais ils attendaient leur metteur en œuvre. L'auteur du travail soumis au jugement de l'Académie a su en tirer le meilleur parti possible. Il nous montre le Collège s'établissant en 1412 dans l'hôtel des ducs de Bourgogne, acheté à Philippe, comte de Nevers et de Rethel, puis absorbant quelques années plus tard le Collège de Rethel que Gauthier de Launoy avait fondé au XIIIe siècle dans la rue des Poirées et que Jeanne de Presles avait doté de quatre bourses pour des écoliers originaires du Porcien. Pendant les siècles suivants, le Collège de Reims ne brille guère ; pour qu'il sorte de l'oubli, il faut que ses bâtiments servent de théâtre et que les poètes de la fameuse pléiade, dont Ronsard était le soleil alors éclatant, y jouent leurs œuvres : Mellin de Saint-Gellais y fait représenter sa *Sophonisbe,* tandis que Jodelle, le rénovateur de la tragédie classique, y donne, devant Henri II, *Cléopâtre captive,* avec Remy Belleau et Jehan de la Péruse comme principaux acteurs.

Au XVIIe siècle, le Collège de Guy de Roye se relève un peu, grâce aux hommes éminents qui le dirigent : les Gilmer, les Jean Morel, les Nicolas Barrois, les René Watry, les François Copette, qui tous comptent parmi les illustrations de l'ancien Rémois.

L'auteur a parfaitement rempli le programme de l'Académie, et la médaille d'or affectée à ce sujet de concours lui est légitimement due. Du reste, la sobriété élégante du texte, le choix et l'exactitude des pièces justificatives, nous assuraient que l'auteur était depuis longtemps initié aux recherches historiques. L'ouverture

démie de Reims, 97e vol., p. 87. — Voy. aussi : *Topographie historique du vieux Paris ; région centrale de l'Université*, 1897, pp. 395, 545, etc.

Digitized by Google

du pli cacheté nous a révélé, en effet, le nom de M. H. Lacaille, archiviste paléographe, un de nos plus érudits correspondants.

Chaque année, l'Académie est heureuse de remarquer et de récompenser un certain nombre de monographies de communes. Elle a la prétention de provoquer ainsi des recherches fructueuses, de révéler des documents souvent pleins d'intérêt et restés enfouis dans les dépôts des départements ou des villes, de contribuer enfin dans la mesure de ses moyens à l'édification, pierre à pierre, de notre histoire nationale.

Quatre mémoires de cette catégorie lui ont été adressés pour le concours de 1898.

L'un d'eux, un gros registre de près de 500 pages, bien calligraphié et orné de figures, a pour titre : *Histoire de Grandpré, de son comté et de l'abbaye de Belval.*

Sujet bien vaste, mais digne de tenter un travailleur! Aussi nous nous réjouissions d'avance de lire enfin une description complète de ce comté formé au xe siècle du démembrement du Dormois, une généalogie détaillée de cette puissante maison de Grandpré dont la suzeraineté s'étendait sur les bords de l'Aisne et de l'Aire, et de la famille illustre de Joyeuse qui lui succéda au xve siècle; plus encore, on allait faire revivre la riche abbaye de Belval, dont l'histoire a été à peine esquissée jusqu'ici. Hélas! nos espérances furent vite déçues. Dès la première page, nous eûmes la sensation du déjà connu. Les *nombreuses recherches* que l'auteur annonce dans sa préface n'ont pas été très compliquées et l'élaboration de son œuvre n'a pas été fatigante. Il s'est contenté de réunir quelques

Digitized by Google

volumes bien connus et d'y copier, ici un chapitre, là une monographie entière, depuis le premier mot jusqu'au dernier point, en oubliant de mentionner la source où il puisait si largement. Ni Miroy, ni J. Hubert, ni G. de Pouilly, ni M. Graffin, ni M. Anatole de Barthélemy, ni les autres n'ont l'aumône d'une simple citation ; par contre, l'auteur s'empresse de donner comme siennes les laborieuses recherches faites par ce dernier dans les archives de Paris, de Reims, des Ardennes, de la Meuse ! Seul, M. Vincent trouve grâce devant lui, sans doute parce que son ouvrage est trop récent et trop connu pour qu'il puisse être démarqué sans protestation. Le procédé est vraiment trop naïf, le plagiat trop flagrant ; la commission a dû éliminer d'emblée ce peu difficile travail de mosaïque, et ses membres sont restés un peu confus en songeant qu'un candidat pouvait les croire assez ignorants de l'histoire de leur pays pour leur tendre un piège si grossier.

Passons aux travaux vraiment originaux.

Voici d'abord une courte *Monographie de Lametz* (canton de Tourteron). Le texte, illustré de quelques photographies, renferme des pièces justificatives qu'il eût été préférable de rejeter en appendice ; elles sont extraites des papiers des derniers seigneurs du village et des registres paroissiaux. L'histoire est surtout étudiée depuis le XVIe siècle et l'on peut regretter que l'auteur n'ait pas eu davantage recours aux archives des Ardennes (titres de l'abbaye de Longwé) et au fonds de l'Archevêché, où il aurait puisé certainement des renseignements utiles ; la charte communale de Lametz méritait aussi d'être reproduite en entier. Enfin on s'étonnerait de ne pas trouver de détails plus étendus sur le couvent des

Digitized by Google

Prémontrés, jadis existant aux Mares, écart de Lametz, si nous ne savions l'abbé Haizeaux déjà auteur d'une *Histoire de l'Abbaye de Longwé*. Or, c'est à Longwé que fut transporté le couvent des Mares au XIVe siècle, et, pour ne pas se répéter, M. Haizeaux a dû renvoyer à la brochure précédemment parue. Il a donné aussi l'an dernier une *Histoire de Tourteron*, et, imitant en cela son voisin de cure, l'abbé Alexandre, ce laborieux travailleur a édité lui-même ses ouvrages. Certes, les modestes imprimeurs de Saint-Loup-Terrier et de Guincourt n'ont point la prétention d'atteindre la perfection ; mais les produits de leurs presses ont leur cachet original et seront recherchés un jour comme des raretés bibliographiques.

C'est pour l'ensemble de ces trois monographies que l'Académie attribue à M. l'abbé Haizeaux, curé de Guincourt, une médaille d'argent.

Un de ses confrères, M. l'abbé Antoine, curé de Vireux-Molhain, nous a envoyé : « *Chooz, monographie d'une commune importante de la vallée de la Meuse* » ; ancien lauréat de l'Académie, M. Antoine voudra bien ajouter aux lauriers déjà glanés une médaille d'argent qui lui est décernée aujourd'hui. Il a compulsé avec autant de soin que de patience les registres de la mairie, les inventaires, les anciens testaments, et a reproduit quantité de ces documents dont la source n'est peut-être pas toujours indiquée avec assez de précision. Il est fâcheux qu'il n'ait pu prendre connaissance des chartes conservées à Namur et à Dusseldorf et qui jettent le plus grand jour sur l'histoire de Chooz, alors que ce village appartenait à l'abbaye de Stavelot (1) ; nous aurions

(1) Ces chartes, dont les plus anciennes remontent au IXe siècle,

Digitized by Google

désiré aussi quelques détails sur la cession à la France de la terre de Chooz par l'évêque de Liège en 1772, et lu volontiers le texte de la convention intervenue entre l'ambassadeur des Pays-Bas et le ministre des affaires étrangères de France. Ces preuves historiques auraient remplacé avec avantage l'énumération d'étymologies fantaisistes auxquelles, nous nous empressons de le constater, l'auteur ne paraît ajouter aucune créance ; pourquoi aussi cette profusion de vers latins dont, en admirateur enthousiaste de la littérature classique, il aime à fleurir son récit ? Ovide, Catulle ou Columelle ne sont guère à leur place dans un travail d'histoire purement locale. Pour notre part, nous préférons lui voir citer Dom Noël ou l'abbé Roland, les deux savants historiographes de l'Ardenne française et de l'Ardenne belge. Nous louerons aussi M. l'abbé Antoine des quelques pages qu'il a consacrées au langage et aux légendes de son pays, bien qu'il ait cru devoir s'excuser de s'arrêter sur des sujets de si minime importance.

Ces scrupules, M. Paulin Lebas, auteur d'une *Monographie du village de Sévigny-la-Forêt*, ne les a pas éprouvés : « Je me suis plu, écrit-il, à pénétrer les détails les plus intimes de la vie de nos aïeux, de leur existence si humble, si difficile, si mouvementée » ; et c'est précisément cette étude ethnographique et psychologique qui nous plaît par-dessus tout. Le passé historique de Sévigny-la-Forêt est bien effacé, et pour tenter de remplir cette partie de sa tâche, l'auteur a dû introduire

viennent d'être analysées par M. l'abbé Roland dans la *Revue historique ardennaise*, mars-avril 1898 : *Les anciennes propriétés de l'abbaye de Stavelot-Montmédy dans les Ardennes françaises.*

Digitized by Google

quelques hors-d'œuvre dans son mémoire : tel un long récit de la bataille de Rocroi qu'il était peut-être superflu de refaire après l'historien de la Maison de Condé ; telle encore la page sur la terre des Pothées et le testament de saint Remi : il suffisait de renvoyer aux travaux de M. Longnon. Ces légères critiques faites, nous sommes tout à notre aise pour dire tout le bien que nous pensons de la monographie de Sévigny. Dans un style simple et sincère, celui de l'écrivain qui sait et qui a vu, M. Paulin Lebas nous dit les mœurs des ancêtres, les luttes pour l'existence des forestiers, leurs pénibles travaux ; il nous introduit dans le milieu familial, nous décrit en détail les habitations, nous parle des salaires aux différentes époques, nous initie aux mœurs, aux coutumes, aux anciens usages liturgiques, nous fait assister aux jeux et aux fêtes, nous conte les légendes de la forêt, nous dévoile en un mot l'âme de ces paysans de l'Ardenne, robustes et pauvres, travailleurs et crédules. Nous vivons un instant de leur vie, nous parcourons les étapes du progrès, nous pouvons comparer, en connaissance de cause, le présent et le passé.

Nous prisons trop l'érudition et on en fait trop de cas ici même, pour que l'on nous soupçonne d'en détourner les chercheurs qui veulent bien nous faire juges de leurs travaux. Mais nous croyons qu'elle n'est pas tout. Si l'histoire des puissantes abbayes d'autrefois, des villes et des bourgs jadis importants, nécessite de longues et compétentes investigations dans les bibliothèques et les archives, par contre il n'est si petite localité qui ne puisse être l'objet d'une œuvre intéressante, à condition de fouiller son passé, de recueillir les souvenirs qui la concernent, d'établir l'état social de ses habitants et de dresser ses modestes annales.

Digitized by Google

C'est pour affirmer ces principes, pour reconnaître cet amour intelligent du clocher, que la Commission a demandé à l'unanimité une médaille d'or de cent francs pour M. Paulin Lebas. Elle est heureuse de récompenser son travail, fruit de vingt années de recherches. Elle veut ainsi montrer que la lumière de l'histoire ne doit pas seulement éclairer les sommets, mais qu'il lui faut pénétrer jusque dans les plus humbles vallées ; elle entend rappeler qu'à côté de la biographie des savants et des capitaines, il y a lieu de tenir compte des faits et gestes des paysans et de réserver une place à l'histoire intime du peuple, de ce peuple qui, selon l'expression de Pascal « compose le train du monde. »

Digitized by Google

Digitized by Google

DALLAGE DE L'ANCIENNE CHAPELLE DE St-REMY

DITE DE St-JOSEPH

A LA CATHÉDRALE DE REIMS

Rapport par M. Ch. GIVELET, Membre titulaire.

La seconde cathédrale de Reims, commencée par l'archevêque Ebbon (816-851), et achevée par son successeur Hincmar (851-882), fut détruite par un incendie en 1210. C'est au même endroit, en 1211, que l'archevêque de Reims, Albéric de Humbert, eut l'honneur de poser la première pierre de notre célèbre métropole. Les travaux du nouvel édifice furent poussés avec une telle vigueur, que les chanoines prirent possession du chœur à la fête de la Nativité de Notre-Dame, en 1241, c'est-à-dire trente ans après le commencement des travaux.

Lors de la consécration des chapelles, celle du centre, la plus étendue, fut, comme dans presque toutes les cathédrales, consacrée à la Sainte Vierge, même dans les églises placées, comme à Reims, sous son invocation.

Les deux chapelles qui lui sont contiguës ont reçu pour vocable, celle de droite, le nom de notre archevêque le plus illustre entre tous, saint Remy. Celle de gauche eut pour patron saint Nicaise. Ce fut cet évêque qui, en 401, transférant le siège épiscopal de l'église Saint-Pierre Saint-Paul et tous les Apôtres, devenue depuis Saint-Symphorien, ce fut cet évêque qui consa-

Digitized by Google

cra sur l'emplacement de la métropole actuelle, qui succédait, dit-on, à un temple païen, sa cathédrale qu'il dédia à la bienheureuse Vierge Marie.

Nos deux grands pontifes ont donc toujours été vénérés près de Notre-Dame, dans les chapelles que leur emplacement a fait considérer comme étant le plus honorable de l'édifice.

La chapelle de Saint-Nicaise a dû, depuis plusieurs années, céder son vocable au Sacré-Cœur, dont on aurait pu, croyons-nous, dresser la statue derrière le tabernacle, à sa véritable place, dans la chapelle qui est consacrée sous l'invocation de Notre-Dame Immaculée (1).

C'est là que l'on conserve le Saint Sacrement. Avec cet arrangement, les reliques de saint Nicaise et celles de ses compagnons martyrs seraient restées dans leur chapelle primitive.

De l'autre côté, à gauche de la chapelle centrale, celle de saint Remy, depuis aussi longtemps que celle de saint Nicaise, recevait les hommages des fidèles. Les reliques de sainte Cilinie, mère de saint Remy, étaient déposées sur le retable de l'autel. La statue de saint Joseph remplace donc aujourd'hui les restes vénérés de sainte Cilinie.

La figure en pierre de saint Joseph est un don du cardinal Gousset, qui l'avait fait placer sur un socle isolé devant le pilier où se trouve la séparation du sanctuaire du reste de la chapelle de Notre-Dame des Sept-

(1) Les trois fenêtres de cette chapelle, ornée de vitraux peints représentent, dans celle de gauche, l'arbre généalogique de la Vierge Mère de Dieu, dans celle du centre, les principales scènes de sa vie, et dans la troisième des légendes miraculeuses racontées par Gautier de Coincy, trouvère du XIIIe siècle.

Digitized by Google

Douleurs. Là, se voient aujourd'hui les statues en plâtre décorées de la Sainte Vierge, connue sous le nom de Notre-Dame de Lourdes, et celle de sainte Philomène. La première de ces deux statues serait mieux, il me semble, dans la chapelle de Notre-Dame Immaculée. Ce déplacement permettrait de substituer à la statue de Notre-Dame de Lourdes celle de saint Antoine de Padoue, qui se trouve dans le transept nord, près d'une porte constamment ouverte qui met les fidèles dans un courant d'air que beaucoup voudraient éviter, ainsi que le dérangement causé par le va-et-vient des visiteurs.

C'est donc après plus de six siècles, puisque c'est depuis 1240 environ, que saint Remy et saint Nicaise étaient, à bon droit, titulaires de ces chapelles construites dans cette partie la plus respectable de l'église.

Est-ce qu'en conservant le vocable de saint Remy dans cette chapelle, on n'aurait pas pu y joindre celui de saint Joseph, et les statues des deux titulaires, posées sur des socles, auraient accompagné l'autel de chaque côté ? Alors, sur le retable, derrière le tabernacle, on aurait trouvé un endroit convenable pour y exposer les reliques de sainte Cilinie.

Aujourd'hui, la décoration de la chapelle est à peu près terminée, puisqu'il ne reste que deux fenêtres qui attendent des vitraux. En modifiant le plan primitif, l'une d'elles, la troisième, pourrait recevoir des scènes de la vie ou de la légende de saint Remy. Il y aurait encore, en l'honneur de saint Joseph, la majeure partie de la décoration de la chapelle. L'autel, son retable, la vitre centrale, en attendant une seconde, le pavé et les murs portant dans leurs décorations les lettres S. J., répétées un très grand nombre de fois. Ces initiales

Digitized by Google

seront là pour indiquer à première vue que saint Joseph est vénéré dans cette chapelle.

Que l'autorité ecclésiastique veuille bien me pardonner les idées que je viens d'émettre ; ce sont celles d'un vieux Rémois qui, loin de vouloir rejeter les dévotions nouvelles, a le désir de les voir s'ajouter aux anciennes, sans les faire oublier. Malgré ce qui précède, il ne faut cependant pas croire que saint Remy et saint Nicaise ont été expulsés de notre cathédrale. Dans les chapelles voisines des leurs, on a joint leurs noms à ceux des anciens titulaires en les peignant sur une espèce de médaillon ou cartouche placé dans le baldaquin qui surmonte l'autel. Avec *S. Remigius*, il y a *S. Nicolaus*. De l'autre côté de l'abside, *S. Nicasius* est avec *S. Calixtus*. On conviendra que c'est peu pour des saints qui sont la gloire de l'Église de Reims, d'autant plus que ces vocables, peints en petits caractères, sont placés à contre-jour devant des vitres blanches qui rendent ces inscriptions tout à fait invisibles pour ceux qui n'ont pas une excellente vue, ou qui ne savent pas d'avance où l'on a placé ces noms.

Tout ce qui précède m'a bien éloigné de mon sujet et m'a fait oublier que je ne suis chargé que de faire le rapport de la commission sur le dallage artistique de l'ancienne chapelle de Saint-Remy, aujourd'hui de Saint-Joseph.

Ce rapport m'est d'autant plus agréable à faire que je n'ai que des éloges à donner à M. Auguste Coutin, habile sculpteur rémois, en ce qui le concerne personnellement dans ce magnifique travail.

Ici, comme pour tout ce qui se fait dans la cathédrale, l'artiste est obligé de suivre très exactement les indications que lui donne l'architecte diocésain. Le choix des sujets à représenter a donc été imposé à

Digitized by Google

M. Coutin. C'est l'histoire de Joseph, tirée de la Genèse, que l'on a considérée comme étant la figure de saint Joseph, époux de la Vierge Marie. Vingt sujets de cette histoire ont donc été gravés sur les dalles. Celles-ci sont en pierre dure, on y a incrusté des figures et des ornements en plomb.

La chapelle, en ce qui constitue son pavé historié, a été divisée en trois parties. Deux, égales entre elles sur les côtés, accompagnent celle du centre, qui est moins étendue. Elle n'a que 3m80 en longueur sur 1m50 en largeur, tandis que les autres mesurent 5m20 sur 4m10 dans leur plus grande étendue. Une bordure, large de 0m20, règne tout autour des trois parties en suivant les lignes de la première marche de l'autel. Aux angles principaux, à dix endroits, un gracieux dessin formé de quatre feuillages de fantaisie se réunissant, se distingue de la course de feuilles pliées en deux, et séparées par de petits fruits de forme ronde. Ces courses partent de chaque extrémité des lignes et se joignent au centre sous une fleur ressemblant assez à celle de la chélidoine.

Douze demi-pavés contenant des feuillages, la plupart de fantaisie, quoi qu'il y en ait qui paraissent être des feuilles de vigne avec du raisin, des feuilles de lierre, des feuilles de chélidoine et des feuilles d'acanthe gothiques ; toutes sont dans des bordures semblables à celles des médaillons à figures, ainsi que les dix quarts de pavés, qui, garnis aussi de feuillages, remplissent les angles. Toute la partie végétale est empruntée à la flore de la cathédrale.

Entre les pavés historiés, la partie centrale n'a reçu qu'une bordure parce que l'architecte et l'autorité ecclésiastique avaient l'intention de couvrir le dallage de pierres unies avec un tapis, dont le but ne pouvait

Digitized by Google

être que celui de conduire le prêtre à l'autel. Un tapis, n'importe lequel, ne se serait harmonisé en aucune façon avec les scènes figurées sur les côtés, aussi la pensée première a-t-elle été abandonnée : il n'en est pas moins fâcheux que le centre d'une aussi riche décoration reste privé de tout ornement. La bordure de cette partie se compose d'une suite d'arceaux trèfles de 0m25 de hauteur ornés à leur intersection de fleurons hauts de 0m07.

La chapelle, sur les côtés de l'autel, élevée d'une marche, est pavée avec des dalles non décorées. Cet espace comprend à droite et à gauche 2m15 sur 2m dans ses plus grandes dimensions.

Nous avons dit que de chaque côté il y a dix pavés historiés ; ils sont posés en losanges et longs d'un mètre d'une extrémité à l'autre. Tous se touchent à 0m01 près. Cet intervalle a été rempli avec un mastic blanc qui déjà se salit. Bientôt, on aura de la peine à le distinguer de la pierre.

Sur les côtés les plus longs, il y a trois demi-pavés, tandis que vers le centre il n'y en a que deux. De chaque côté, sont cinq quarts de pavés qui, nous le savons, aboutissent aux angles et les remplissent de leur gracieuse décoration.

Les sujets représentés sur les dalles à figures le sont dans deux entourages différents. La ligne du milieu est dans un encadrement à quatre lobes séparés par des angles droits, le tout inscrit dans une bordure ornée d'un cordon de perles ou de feuilles ressemblant à celles des nénuphars. De chaque côté, cette décoration est répétée trois fois, sans compter les demi-pavés, qui leur sont semblables. Les quatorze autres sujets sont gravés au centre de médaillons à six lobes dont la

Digitized by Google

bordure ressemble à une broderie qui aurait son ondulation formée de trois lobes se touchant.

Je regrette que M. Coutin n'ait pas eu la liberté de suivre ses inspirations. J'ai vu les projets qu'il a présentés à l'architecte ; ils se rapprochaient, pour les encadrements, de ceux de Saint-Nicaise, ils étaient variés. M. Darcy ne les a pas acceptés. Il a préféré répéter toujours la même décoration, quoique cela n'ait pas été dans l'habitude des artistes du moyen âge. J'aurais bien aimé aussi que les dalles gravées aient été encore, comme à Saint-Nicaise, séparées par des bandes de marbre noir, larges de 0m 10 à 0m 12, leur aspect y aurait gagné, car il y a 0m 05 de pierre unie de chaque côté du losange, ce qui donne 0m 10 en dehors de la bordure de plomb, le noir aurait bien détaché chaque dalle en la faisant valoir. Cette addition de marbre aurait aussi permis de prolonger, sans augmenter le nombre des pierres ciselées, cette magnifique décoration aussi loin que les faces latérales de l'autel, ce qui, me semble-t-il, était à prendre en considération. Ici encore, M. Coutin n'y est pour rien, obligé qu'il fut de suivre, comme je l'ai déjà dit, les ordres de ses supérieurs.

Avant de commencer la description des sujets gravés sur les dalles, ce qui sera l'objet d'un paragraphe spécial, je dirai que tous les personnages ont de 0m 40 à 0m 45 de hauteur, et que les enfants ont une taille proportionnée à leur âge.

Pour figurer dans une chapelle consacrée à saint Joseph, on ne pouvait mieux trouver. Le fils de Jacob est considéré comme étant la figure de Jésus-Christ et celle aussi de son père nourricier. Nous ne nous occuperons ici que de ce dernier. D'abord, leurs noms sont les

Digitized by Google

mêmes. L'innocence de Joseph se remarque dans toute sa vie, celle de saint Joseph en est un des plus frappants exemples. Joseph obéit en tout aux ordres de Dieu, et saint Joseph exécute ceux que Dieu lui adresse par le ministère de ses anges. La jalousie des frères de Joseph contre lui peut se comparer à celle d'Hérode, qui veut perdre le fils adoptif de saint Joseph. Une des missions confiée par la Providence à Joseph a été de pourvoir à la subsistance des Hébreux. Saint Joseph, de son côté, n'a négligé de donner à Jésus aucun des soins dont il avait besoin; et celui-ci, à son tour, a favorisé son peuple et de la nourriture corporelle et de la nourriture spirituelle, tant par ses paroles que par ses exemples. Dieu donne à Joseph l'explication des songes à laquelle il dut la conservation de sa vie, et saint Joseph reçoit d'un ange envoyé du ciel l'avertissement des dangers que court la Sainte Famille à Nazareth et les moyens à employer pour s'y soustraire.

Ces quatre points de comparaison nous font voir le rapprochement qui existe entre ces deux Joseph. D'autres pourraient encore y être ajoutés; mais nous pensons que ceux-ci suffisent pour motiver le choix fait de Joseph, comme ornementation de la chapelle de saint Joseph.

Description des sujets représentés sur les dalles.

Pour bien faire comprendre les figures gravées sur les pavés, je donnerai le texte de la bible avant de décrire chacune des dalles. Le premier sujet traité est la

NAISSANCE DE JOSEPH (Chapitre XXX, ℣. 25, Genèse) — *Lorsque Rachel eut enfanté Joseph, Jacob dit à Laban : Laissez-moi*

Digitized by Google

aller, afin que je retourne en mon pays au lieu de ma naissance.

Sur le pavé, quatre personnages; le premier à gauche, *Jacob* vêtu d'une longue robe et d'un manteau qu'il relève de la main gauche, indique de la droite à Laban la direction de son pays où il veut retourner. Son nom Jacob est gravé près de lui. A la gauche de Jacob, *Rachel*, mise avec une certaine recherche, incline sa tête vers Laban pour l'attendrir ; elle paraît témoigner d'une grande tendresse pour son fils, encore enveloppé dans ses langes, son geste fait bien deviner ses sentiments. L'artiste a voulu confirmer le texte de la Bible, qui dit de Rachel : *Elle était belle de taille et de figure*. Au-dessous de Rachel, on lit : *Joseph;* à droite *Laban*, presque chauve, est resté assis, sur un banc; malgré son grand âge, il a encore une allure énergique qui fait deviner qu'il n'accédera pas volontiers à la demande de Jacob. Son nom Laban est gravé au-dessus de sa tête.

2me Sujet. — PREMIER SONGE DE JOSEPH, ALORS AGÉ DE *dix-sept* ANS (Chapitre XXXVII, ℣. 7). — *Il me semblait, dit Joseph, que je liais avec vous des gerbes dans le champ; que ma gerbe se leva et se tint debout, et que les vôtres, étant autour de la mienne, l'adoraient.*

A droite, Joseph dort, il est couché sur le sol, la tête garnie de longs cheveux, appuyée sur sa main gauche, il est simplement vêtu d'une robe le serrant à la ceinture. Près de lui, sa gerbe reste debout, plus loin celles de ses frères paraissent s'incliner devant la sienne. Dans le médaillon, on lit : I. *Songe de Joseph.*

Digitized by Google

3me *Sujet.* — Deuxième songe de Joseph (Chapitre XXXVII, ℣. 9). — *Il eut encore un autre songe qu'il raconta à ses frères, en leur disant : J'ai cru voir en songe que le soleil et la lune et onze étoiles m'adoraient.*

Ici, il n'y a aucune inscription, Joseph est seul, couché dans un lit à haut dossier dont les montants, ainsi que ceux du pied, sont terminés par des boules, une grande couverture l'enveloppe presque entièrement. Joseph, dont on ne voit qu'une très petite partie du corps et du bras droit, est couché nu suivant l'usage encore en vigueur pendant tout le moyen âge. Il dort et voit en songe le soleil tout rayonnant, la lune figurée par son dernier quartier, et les onze étoiles à six rayons. Ces astres forment une courbe qui s'étend du dossier au pied du lit; par terre, vers le milieu de celui-ci, se trouve un marche-pied. Joseph croit que cette vision représente son père, sa mère et ses frères s'inclinant profondément devant lui.

4me *Sujet.* — Joseph descendu dans une citerne (Chapitre XXXVII, ℣. 23, 24, 25, 26). — *Ne le tuez point, et ne répandez pas son sang ; mais jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, et conservez vos mains pures. Il disait ceci (Ruben) dans le dessein de le tirer de leurs mains, et de le rendre à leur père.*

Aussitôt donc que Joseph fut arrivé près de ses frères, ils lui ôtèrent sa robe de plusieurs couleurs qui descendait jusqu'aux talons ;

Et ils le jetèrent dans cette vieille citerne qui était sans eau.

S'étant ensuite assis pour manger, ils virent des Ismaélites qui passaient, et qui, venant de Galaad, portaient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe, et s'en allaient en Égypte.

Digitized by Google

Le nombre des médaillons étant limité, M. Coutin a dû faire entrer dans la composition de celui-ci la représentation du texte contenu dans ces quatre versets. Nous voyons donc : 1° Joseph, à mi-corps, dépouillé de sa tunique et jeté dans la citerne, il prie comme le font remarquer ses mains jointes. En bas, trois moutons, dont un couché, figurent le troupeau confié à ses fils par le patriarche Jacob. Un groupe de onze personnages occupe le centre et la droite de ce pavé.

2° Dans ce groupe, deux frères de Joseph se reposent et mangent. Un pedum est posé contre celui qui est assis à droite. Il paraît chargé des soins à donner au troupeau. Il est imberbe comme son voisin et a la tête couverte du chapeau en usage chez les Israélites pendant le moyen âge. Son voisin est nu-tête.

3° Au-dessus d'eux, trois des frères de Joseph; à gauche, Ruben vêtu d'une robe courte et coiffé d'un chapeau de même forme que les précédents, il a l'index de sa main droite appuyé sur son front indiquant très bien son désir de délivrer Joseph et de le rendre à son père. Pour cela, il semble se diriger vers la citerne. Il tient aussi un pedum de la main gauche. Son voisin semble vouloir se détacher de lui, comme le fait remarquer son geste. Il est nu-tête et vêtu d'une courte tunique. Il indique le mépris qu'ils avaient tous pour leur frère. Le troisième et dernier de cette ligne tient la robe de Joseph, qu'il semble vouloir montrer. Les différentes couleurs de ce vêtement sont figurées par des galons placés autour de l'ouverture du cou, des manches et du bas de la tunique. Comme Ruben, il est coiffé d'un chapeau de même forme que celui de son frère.

4° Les autres enfants de Jacob, au nombre de cinq

Digitized by Google

sont groupés au-dessus. Parmi ceux-ci, deux sont nu-tête. Leurs regards se portent sur la robe de Joseph, qu'ils considèrent attentivement. Un des trois autres indique de la main droite l'arrivée d'une caravane de marchands Ismaélites vers laquelle les yeux de ces trois derniers sont tournés.

5me Sujet. — JOSEPH VENDU PAR SES FRÈRES (Chapitre XXXVII, ℣. 28). — *L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands madianites qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Égypte.*

Ce texte de la Bible est ainsi rendu sur la dalle : Ici, deux groupes. Un marchand conduisant son chameau chargé de parfums, comme nous l'avons dit. Il tient la main droite de Joseph, qui pleure et cache son visage avec son autre main, il se tourne vers ses frères pour leur dire adieu, et se laisse emmener avec résignation, ayant confiance en Dieu. Il est donc dirigé vers l'Égypte par un marchand juif qui indique la direction qu'ils vont prendre. Ce juif porte le costume des Israélites pendant le moyen âge, et le chameau paraît suivre les ordres de son maître. Le deuxième groupe représente les frères de Joseph qui se partagent l'argent de la vente. L'un d'eux, celui qui reçoit sa part, paraît satisfait et caresse son frère, qui, lui, semble occupé à bien compter ses pièces d'argent et a l'air de ne le payer qu'à regret. Il tient sa bourse de la main gauche, ils ont l'un et l'autre la tête découverte et leurs robes sont de moyenne longueur.

6me Sujet. — JOSEPH CHEZ PUTIPHAR (Chapitre XXXIX, ℣. 1 et 4). — *Joseph ayant donc été mené en Égypte, Putiphar, eunuque de Pharaon et général de ses troupes, l'acheta aux Ismaélites qui l'avaient amené.*

Digitized by Google

Joseph ayant donc trouvé grâce devant son maître, se donna tout entier à son service, et ayant reçu de lui l'autorité sur sa maison, il la gouvernait et prenait soin de tout ce qui lui avait été mis entre les mains.

Joseph est assis sur un siège, il a un gradin sous ses pieds. Revêtu de beaux habits, il tient un listel sur lequel sont écrits les ordres qu'il doit donner. Il le fait avec douceur et amabilité, l'Écriture Sainte dit encore ici qu'il était beau de visage et très agréable ; c'est bien la physionomie que lui a donné M. Coutin. Debout devant Joseph, deux hommes du peuple ou deux domestiques semblent l'écouter avec respect, et leur allure indique bien qu'ils le lui doivent ainsi que l'obéissance.

7me *Sujet.* — La femme de Putiphar cherche a tenter Joseph (Chapitre XXXIX, ℣. 7, 8, 9, 11, 12). — *Longtemps après, la femme de Putiphar jeta les yeux sur Joseph, et lui dit : Dormez avec moi.*

Mais Joseph, ayant horreur de consentir à une action criminelle, lui dit : Vous voyez que mon maître m'a confié toutes choses, qu'il ne sait pas même ce qu'il a dans sa maison.

Qu'il n'y a rien qui ne soit en mon pouvoir, et que m'ayant mis tout entre les mains, il ne s'est réservé que vous seule qui êtes sa femme : Comment donc pourrais-je commettre un si grand crime, et pécher contre mon Dieu ? Or, il arriva un jour que Joseph étant entré dans la maison, et y faisant son ouvrage sans que personne fut présent, la femme de Putiphar le saisit par son manteau et voulut l'entraîner au mal. Joseph s'enfuit laissant son manteau entre les mains de cette femme.

Joseph et la femme de Putiphar sont seuls représentés sur la dalle. Cette femme, dont la pose est lascive, exprime bien son vif désir de séduire Joseph. Elle tient le manteau de celui-ci, qui ne cherche pas à le

Digitized by Google

conserver. Ce vêtement sera pour elle une arme dont elle se servira pour faire jeter en prison cet innocent qui, voulant éviter les perfides insinuations de cette femme, cherche à s'enfuir. Cependant, avant de la quitter, il lui parle. Le geste de la main gauche exprime bien ce qu'il lui dit : Comment ferais-je un aussi grand mal ! et l'index de la main droite qui montre le ciel, lorsqu'il ajoute : Et pécherais-je ainsi contre mon Dieu !

Cette femme, nu-tête, est vêtue d'une robe traînante qui indique sa haute position dans la cour de Pharaon.

Il est à remarquer que dans la reproduction de cette scène, où tout est indiqué, la décence la plus grande y est observée.

8me Sujet. — JOSEPH EN PRISON EXPLIQUE LES SONGES DU GRAND PANNETIER ET DE L'ÉCHANSON (Chapitre XL, ℣. 1, 3, 5, 9, 10, 16, 17, 18, 19). [La femme de Putiphar avait fait incarcérer Joseph.] — *Il était donc en prison quand deux eunuques du roi d'Égypte, son grand échanson et son grand pannetier, offensèrent leur seigneur.*

Il les fit mettre dans la prison du général de ses troupes où Joseph était prisonnier.

Ils eurent tous deux un songe en une même nuit, qui, étant expliqué, marquait ce qui devait arriver à chacun d'eux.

Le grand échanson rapporta le premier son songe à Joseph ; il le fit en ces termes :

Il me semblait que je voyais devant moi un cep de vigne, où il y avait trois provins qui poussaient peu à peu, premièrement des boutons, ensuite des fleurs et à la suite des raisins mûrs.

Joseph lui dit : Les trois provins de la vigne marquent trois jours, après lesquels Pharaon se souviendra du service que vous lui rendiez ; il vous rétablira dans votre première charge, et vous lui présenterez à boire, selon que vous aviez coutume de le faire auparavant dans le rang que vous teniez.

Digitized by Google

Le grand pannetier, voyant qu'il avait expliqué ce songe si sagement, lui dit : J'ai eu aussi un songe : il me semblait que je portais sur ma tête trois corbeilles de farine ;

Et qu'en celle qui était au-dessus des autres il y avait de tout ce qui se peut apprêter avec de la pâte pour servir une table, et que les oiseaux venaient en manger.

Joseph lui répondit : Voici l'interprétation de votre songe : les trois corbeilles signifient que vous avez encore trois jours à vivre ;

Après lesquels Pharaon vous fera couper la tête et vous fera ensuite attacher à une croix où les oiseaux déchireront votre chair.

Le dessin de la huitième dalle nous montre l'intérieur d'un cachot où le grand échanson et le grand pannetier sont retenus par des chaînes scellées dans la muraille. Joseph, qui comme eux était prisonnier, jouissait d'une liberté relative. Il était venu les visiter le matin même, après la nuit qui suivit le songe. Joseph, debout entre eux, est tourné vers le grand échanson, reconnaissable à la coupe que tient sa main gauche (emblème de ses fonctions), il lui explique son songe et ajoute : vous mettrez la coupe dans la main de Pharaon, comme vous en aviez l'habitude lorsque vous étiez son échanson, celui-ci paraît sourire, tandis que son compagnon a une physionomie empreinte de tristesse. Tous deux sont assis et attachés à la muraille par des chaînes qui les lient aux poignets. Joseph, debout entre eux, parle à l'échanson; il porte sa barbe. On remarque à son poignet droit un anneau de sa chaîne.

9me Sujet. — Les songes du roi Pharaon expliqués par Joseph (Chapitre XLI, ℣. 17, 18, 19, 20, 25, 26, 27).

Digitized by Google

1er Songe.

Pharaon dit : Il me semblait que j'étais sur le bord d'un fleuve, d'où sortaient sept vaches fort belles et extrêmement grasses qui paissaient dans des marécages, et qu'ensuite il en sortit sept autres si défigurées et si prodigieusement maigres, que je n'en ai jamais vu de telles en Égypte; ces dernières dévorèrent et consumèrent les premières.

Le songe des épis n'étant pas représenté sur le dallage, nous n'en parlerons qu'en peu de mots.

Ici, Joseph debout et rasé par respect pour le roi, auquel il explique les songes, est vêtu d'une longue tunique. Le roi couronné a un visage efféminé pour montrer son infériorité sur Joseph ; il tient son sceptre de la main droite et est enveloppé d'un grand manteau, il est assis sur son trône (1). Derrière lui sont deux personnages de la cour également assis.

Joseph répondit : les deux songes du roi signifient la même chose : Dieu a montré à Pharaon ce qu'il fera dans la suite.

Les sept vaches si belles et les sept épis si pleins de grains que le roi a vus... signifient sept années d'abondance.

Les sept vaches maigres... et les sept épis maigres... marquent sept autres années d'une famine qui doit arriver.

Le roi et les deux personnages qui l'accompagnent prêtent une très grande attention aux paroles de Joseph. Dans le haut du médaillon, les têtes de sept vaches sont représentées dans des nuages.

(1) Ce trône a la forme d'un banc, sans dossier à cause de la difficulté de représenter un véritable trône dans un dessin où il n'y a que des lignes sans perspective.

Digitized by Google

10me Sujet. — JOSEPH FAIT REMISER DES BLÉS DANS LES GRENIERS DES VILLES (Chapitre XLI, ℣. 41, 42, 47, 48). — ***Pharaon dit à Joseph : Je vous établis aujourd'hui pour commander à toute l'Égypte.***

En même temps il ôta son anneau de sa main et le mit en celle de Joseph; il le fit revêtir d'une robe de fin lin et lui mit au cou un collier d'or.

Pendant les sept années d'abondance, le blé ayant été mis en gerbes fut serré dans les greniers de l'Égypte.

On mit aussi en réserve dans toutes les villes cette grande abondance de grains.

Dans ce dixième médaillon, Joseph, debout et revêtu d'un manteau, fait inscrire à son scribe assis devant une table le nombre de gerbes qu'on emmagasine, Joseph porte l'anneau et le collier d'or en signe du commandement que lui a donné Pharaon (sur toutes les autres dalles, on reconnaîtra Joseph par son collier.) Sur la terre, près du scribe, il reste encore deux gerbes de blé. Une troisième est sur le dos d'un ouvrier habillé avec une robe courte et coiffé d'un bonnet, il va monter cette gerbe au grenier où, par la porte ouverte, on en aperçoit d'autres. Une échelle est dressée contre cette ouverture.

Ce dixième sujet est le dernier de la série qui compose le côté gauche.

11me Sujet. — JOSEPH RECONNAIT SES FRÈRES QUI VIENNENT LUI ACHETER DU BLÉ. IL LES FAIT METTRE EN PRISON (Chapitre XLII, ℣. 3, 4, 6, 7, 9, 16, 17). — (Sur l'ordre de Jacob), ***les frères de Joseph allèrent en Égypte pour y acheter du blé,***

Car Jacob retint Benjamin avec lui, ayant dit à ses frères qu'il craignait qu'il ne lui arrivât quelque accident dans le chemin.

Joseph commandait dans toute l'Égypte, et le blé ne se vendait aux peuples que par son ordre. Ses frères l'ayant donc adoré,

Digitized by Google

Il les reconnut, et, leur parlant durement, comme à des étrangers, il leur dit : D'où venez-vous? Ils lui répondirent : Nous venons du pays de Chanaan pour acheter ici de quoi vivre.

Alors, se souvenant des songes qu'il avait eus autrefois, il leur dit : Vous êtes des espions, et vous êtes venus ici pour considérer les endroits les plus faibles de l'Égypte.

Le moment choisi par l'auteur de ces dessins est celui où Joseph, assis sur un trône semblable à celui de Pharaon, parle à ses frères.

Tous les dix sont à genoux devant lui, ils sont dans diverses positions, et Joseph ne semble pas les reconnaître, il leur parle durement et les fait mettre en prison où ils resteront pendant trois jours. Les plus jeunes implorent la pitié de Joseph, tandis que les aînés, moins timides, protestent énergiquement qu'ils ne sont pas des espions. Derrière Joseph est la prison, que sa main droite indique, on y remarque la porte cintrée qui est très basse.

12me Sujet. — JACOB CONSENT AU DÉPART DE BENJAMIN POUR L'ÉGYPTE (Chapitre XLIII, ℣. 13). — (Jacob dit) *Enfin menez votre frère avec vous, et allez vers cet homme.*

Jacob, âgé, est assis sur le seuil de sa demeure, au pied d'un chêne, pour voir ses fils aussi longtemps que possible après leur départ. Il embrasse Benjamin en regardant le ciel. La physionomie de ce bon père est triste. Benjamin, qui pleure et va quitter Jacob, montre le ciel de sa main gauche et dit qu'il espère en Dieu. Juda, qui l'emmène, lui tient la main ; il affirme à son père qu'il reviendra et qu'il répond de lui. Un autre fils de Jacob, que la Bible ne nomme pas en cette circonstance, em-

Digitized by Google

porte un vase rempli de présents et un sac d'argent destinés à Joseph. Tous les personnages figurant sur ce pavé sont nu-tête, vêtus de longues tuniques, celle de Juda, seul, est serrée à la taille, et de plus il a son manteau. Les traits des visages de ces deux frères de Joseph reflètent un grand calme, et le sourire qui s'y remarque donne confiance à leur malheureux père. *Benjamin* a son nom écrit au-dessus de lui.

13me Sujet. — LE FESTIN DONNÉ PAR JOSEPH A SES FRÈRES (Chapitre XLIII, ℣. 32, 33, 34). — *On servit Joseph à part, et ses frères à part; et les Égyptiens qui mangeaient furent aussi servis à part (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils croient qu'un festin de cette sorte serait profane. Ils s'assirent donc en présence de Joseph, l'aîné le premier selon son rang, et le plus jeune selon son âge. Et ils furent extrêmement surpris en voyant les parts qu'il leur avait données, de ce que la part la plus grande était venue à Benjamin; car elle était cinq fois plus grande que celle des autres. Ils burent aussi avec Joseph, et firent grande chère.*

Sur la dalle, on voit l'extrémité d'une grande table; devant elle, sont assis les plus jeunes des frères de Joseph. Benjamin occupe la dernière place. Près de cette table est dressée celle de Joseph. Elle est plus élevée que l'autre. Elle ne sont garnies que par très peu de mets. Devant les trois convives assis à la plus grande, on voit trois plats ronds avec pieds. Dans celui de Benjamin se trouve une part cinq fois plus grande que celle de ses frères. Il n'y a que deux bouteilles, dont une pour Benjamin. La table de Joseph n'est garnie que d'un plat et d'une bouteille. De grandes nappes descendant très bas et fort élégamment drapées achèvent la décoration des tables. Au-dessous, on lit: *Festin de Joseph.*

Digitized by Google

La dimension de la dalle n'a pas permis à l'artiste de représenter des tables où tous les invités auraient pu prendre place. On ne voit pas non plus celle des Égyptiens, qui, sans doute, devait être à l'extrémité gauche de celle des enfants de Jacob. Joseph, qui paraît heureux, invite ses frères à manger et à boire. Benjamin, le plus rapproché de Joseph, a un air timide. C'est à peine s'il ose le regarder. Celui qui est près de Benjamin demande à son voisin de gauche ce que peut bien signifier cet accueil si excellent que leur fait le gouverneur de l'Égypte ; celui-ci lui répond tout bas qu'il n'y comprend rien, que cela même l'inquiète ; leur étonnement se lit sur leurs visages. Les quatre enfants de Jacob ici représentés sont nu-tête et ne sont vêtus que de leur tunique.

14me Sujet. — LES FILS DE JACOB RETOURNANT CHEZ LEUR PÈRE SONT ARRÊTÉS, ON TROUVE LA COUPE DANS LE SAC DE BENJAMIN (Chapitre XLIV, ℣. 3, 4, 5, 6, 12, 13). — *Et mettez ma coupe d'argent dans le sac du plus jeune, avec l'argent qu'il a donné pour le blé. Cet ordre fut donc exécuté, et le lendemain dès le matin on les laissa aller avec leurs ânes chargés. Lorsqu'ils furent sortis de la ville, comme ils n'avaient fait encore que peu de chemin, Joseph appela l'intendant de sa maison et lui dit : Courez vite après ces gens ; arrêtez-les, et leur dites : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ?*

La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle mon Seigneur boit, et dont il se sert pour deviner. Vous avez fait une très méchante action. L'intendant fit ce qui lui avait été commandé ; et, les ayant arrêtés, il leur dit tout ce qui lui avait été ordonné de leur dire. L'intendant les ayant fouillés, en commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin. Alors, ayant déchiré leurs vêtements et rechargé leurs ânes, ils revinrent à la ville.

Digitized by Google

Le quatorzième pavé nous montre l'intendant de Joseph, portant toute sa barbe, et vêtu d'une longue robe. Il vient de fouiller le sac de Benjamin où il trouva la coupe de Joseph. L'intendant a la main droite posée sur l'épaule de Benjamin, qui recule épouvanté. Celui-ci est avec deux de ses frères dont la douleur est parfaitement exprimée. Le geste de celui qui est au centre du groupe indique qu'il va déchirer ses vêtements, tandis que la surprise de la découverte de la coupe paraît anéantir son voisin; celui-ci est le seul de ce groupe qui soit revêtu de son manteau. Les quatre personnages de ce tableau son nu-tête. Derrière Benjamin, on aperçoit la tête de son âne.

15me Sujet. — JOSEPH SE FAIT CONNAÎTRE A SES FRÈRES (Chapitre XLV, ℣. 1, 2, 3, 14). — *Joseph ne pouvait plus se retenir, et parce qu'il était environné de plusieurs personnes, il commanda que l'on fît sortir tout le monde, afin que nul étranger ne fut présent lorsqu'il se ferait connaître à ses frères. Alors, les larmes lui tombant des yeux, il éleva fortement sa voix, qui fut entendue des Égyptiens, et de toute la maison de Pharaon. Et il dit à ses frères: Je suis Joseph. Mon père vit-il encore? Mais ses frères ne purent pas lui répondre tant ils étaient saisis de frayeur. Et, s'étant jeté au cou de Benjamin, son frère, pour l'embrasser, il pleura; et Benjamin pleura aussi en le tenant embrassé.*

Joseph était assis sur un siège d'honneur. Il vient de se lever pour se faire connaître, ainsi que le témoigne le pan de son manteau qui est encore sur le siège. Benjamin s'est précipité dans ses bras, il va embrasser Joseph et paraît heureux. C'est sur le gradin qui supporte le siège que se passe cette scène attendrissante. Deux frères de Joseph sont à genoux, l'un, celui de droite,

Digitized by Google

placé au premier plan, paraît être dans le doute, il dévisage Joseph, se disant : Peut-il en être ainsi? L'autre, qui est en arrière-plan, à gauche, a déjà reconnu son frère, lui tend les bras, et sa physionomie montre qu'il veut aussi l'embrasser. Les trois frères de Joseph sont nu-tête, et n'ont pas de manteaux.

16me Sujet. — La famille de Jacob vient habiter en Égypte (Chapitre XLVI, ℣. 1, 5, 6). — *Israël* (Jacob) *partit donc avec tout ce qu'il avait, et vint au puits du Jurement, où il immola des victimes au Dieu de son père Isaac. Les enfants de Jacob l'emmenèrent avec ses petits-enfants et leurs femmes dans les chariots que Pharaon avait envoyés pour faire venir ce bon vieillard avec tout ce qu'il possédait au pays de Chanaan, et il arriva en Égypte avec toute sa famille.*

Sur la seizième dalle est gravée une voiture dans laquelle sont Jacob et un de ses fils. Le cheval qui y est attelé est lancé au grand trot, il a une selle sur le dos, un autre fils de Jacob y est monté. C'est lui qui conduit le char. Il tient les rènes du cheval de sa main gauche et son fouet de la droite. Cela ne l'empêche pas de tourner la tête pour prendre part à la conversation de son père et de son frère, qui sont dans le véhicule. Jacob, qui a son manteau, cause avec son compagnon de route. Il parle probablement de Joseph, car il a l'air très animé. Son nom est au-dessus de sa tête, qui n'est pas plus couverte que celles de ses enfants. L'arbre placé derrière la voiture remplit un double but, il aide à bien terminer le char, et indique la sortie d'un bois qu'il fallait traverser pour aller de la terre de Chanaan en Égypte.

17me Sujet. — Joseph présente son père a Pharaon (Chapitre XLVII, ℣. 7). — *Joseph introduisit son père devant le*

Digitized by Google

roi, et le lui présenta. Jacob salua Pharaon, et lui souhaita toutes sortes de prospérités.

Le roi, assis sur son trône posé sur un marche-pied, est couronné et tient son sceptre de la main droite; par le mouvement de son autre main, on voit qu'il engage Jacob à s'approcher de lui. La physionomie du roi est empreinte d'une douce bienveillance. Accompagné de Joseph, Jacob s'approche revêtu de son manteau et d'une longue robe. Il porte un vase qui contient les présents destinés au roi, qu'il bénit de la main droite. Ils sont l'un et l'autre représentés au moment où ils arrivent en présence du roi.

18me Sujet. — MORT DE JACOB (Chapitre XLVIII, ℣. 13, 14, 17, 18). — *Joseph ayant mis son fils Ephraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et son autre fils Manassé à sa gauche, c'est-à-dire à la droite de son père, il les approcha tous deux de Jacob, lequel, étendant sa main droite, la mit sur la tête d'Ephraïm qui était le plus jeune, et mit sa main gauche sur la tête de Manassé qui était l'aîné, changeant ainsi ses deux mains de place. Mais Joseph voyant que son père avait mis sa main droite sur la tête d'Ephraïm, en eut de la peine; et, prenant la main de son père, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Ephraïm pour la mettre sur la tête de Manassé, en disant à son père : vos mains ne sont pas bien; car celui-ci est l'aîné, mettez votre main droite sur sa tête.*

Jacob est couché dans un lit où il est entièrement caché par les couvertures. Les fils de Joseph sont agenouillés près du lit de leur aïeul, dont les mains reposent sur leurs têtes. A ce moment, Ephraïm est sous la main droite, et Manassé sous la gauche. Joseph, fort désagréablement surpris, a une physionomie attristée, le geste de sa main gauche témoigne aussi de son étonnement. Néanmoins

Digitized by Google

il prend la main droite de Jacob pour la changer de côté. Près de Manassé, on lit son nom. Celui d'Ephraïm est au-dessous de lui.

19me Sujet. — JACOB EST CONDUIT DANS LE TOMBEAU DE SES ANCÊTRES (Chapitre L, ℣. 10, 12). — ***Lorsqu'ils furent venus à l'aire d'Atad, qui est située au-delà du Jourdain, ils y célébrèrent les funérailles pendant sept jours avec beaucoup de pleurs et de grands cris. Les enfants de Jacob accomplirent donc ce qu'il leur avait commandé.***

Ici nous voyons Jacob embaumé et le corps entouré de bandelettes, suivant le mode encore en usage au XIIIe siècle. Il est couché dans son cercueil, derrière lequel six de ses fils paraissent plongés dans une profonde douleur; Joseph, reconnaissable à cause de son collier, s'appuie sur un de ses frères. Sur la paroi droite, dans le sarcophage, on lit : *Jacob*. Ce nom a été ménagé dans le plomb qui garnit l'intérieur du cercueil. Au-dessous est l'indication de l'endroit choisi par Jacob pour sa sépulture, *l'Aire d'Atad*.

20me Sujet. — MORT DE JOSEPH (Chapitre L, ℣. 25). — ***Joseph mourut âgé de 110 ans accomplis; et son corps ayant été embaumé, fut mis dans un cercueil en Égypte.***

Sur ce vingtième et dernier pavé, Joseph est sur son lit de mort, ses frères, au nombre de six, sont près de lui. Leur attitude fait voir le regret que leur inspire le décès très prochain de Joseph. A ce moment, celui-ci leur demande d'être enterré dans le tombeau de ses pères. Ses frères jurent de suivre ses recommandations. De la couche funèbre on ne voit que la partie inférieure de la tête et la traverse du bas, le reste est sous une couverture fort bien drapée.

Digitized by Google

Le projet était de placer encore deux dalles dans les endroits où la chapelle s'élargit, la première à gauche devait contenir l'inscription suivante :

PAVIMENTUM HOC
SUMPTIBUS
FABRICÆ ECCLES. METROP.
DELINEAVIT FECITQUE AUG. COUTIN
DIRIGENTE D. DARCY ARCHITECTONE
ANNO DNI 1898.

Sur la seconde, dont le dessin s'exécute en ce moment, seront représentées les armoiries de Son Éminence Mgr Langénieux. Celle-ci occupera le côté droit de la chapelle.

Je me permettrai de faire encore une observation. Les membres de la commission du ministère des beaux-arts n'ont pas autorisé, paraît-il, la représentation des armes du Chapitre de Reims. Elles eussent cependant été ici bien à leur place; car il eut été bon, je crois, qu'un dallage imitant les XIIIe et XIVe siècles, fût conforme en tous points aux usages du moyen âge, qui ne manquait jamais de faire figurer les armes du donateur sur ce qu'il offrait. C'est aussi cette même commission qui n'a pas autorisé l'inscription mentionnée ci-dessus, ni la signature de l'artiste (1).

En terminant ce rapport, il est bon d'indiquer le procédé qui a servi à son exécution.

La pierre employée est extraite des carrières de Grimault (Yonne); cette pierre, en raison de sa dureté,

(1) Depuis, la Commission du ministère des beaux-arts a décidé qu'on n'ajouterait rien à ce qui existe.

Digitized by Google

est extrêmement difficile à travailler. Elle se polit très bien, et ses taches ou ses veines lui donnent l'aspect du marbre. Pour éviter l'humidité, on a posé ce dallage sur une couche de béton de 0m20 d'épaisseur.

L'exécution des sujets s'est faite de la manière suivante : Les dessins furent reportés sur les pierres polies. Avec des outils spéciaux et à cause de la très grande dureté de la matière, on a percé des trous de un ou deux millimètres de largeur, suivant le trait à graver, en leur donnant une profondeur de 6 à 8 millimètres. Ces trous, espacés d'un demi-millimètre, suivaient toutes les lignes du dessin. Cette perforation achevée, on enlevait les petites cloisons qui séparaient les trous, il ne restait plus alors qu'à couper la pierre jusqu'aux contours du dessin, cette opération demande infiniment de précautions afin d'éviter les cassures. Cette gravure, faite à angle droit, est profonde d'un demi centimètre à l'endroit le plus creux de la ciselure. On perça encore des trous qui permirent ainsi d'accrocher le plomb en remplissage.

Cette préparation achevée, le métal fut introduit dans la pierre, et au moyen de coups de marteaux on le fit entrer jusqu'à ce qu'il ait rempli complétement les parties creuses. Le plomb laissé en saillie après ce matage fut coupé, et le polissage spécial commença; c'est alors qu'apparut le dessin, dont la netteté est absolument irréprochable, comme on peut s'en assurer. La pose, qui est le couronnement de ce splendide travail, a demandé de très grands soins d'ajustage. Pour l'exécution de cette œuvre, dont la durée a dépassé deux années, il fallut y apporter des précautions extraordinaires, jointes à un soin minutieux.

Digitized by Google

Le succès du travail et de la pose ont réussi au delà de toute espérance.

CONCLUSION DU RAPPORT.

D'après ce qui précède, vous avez pu, Messieurs, juger du mérite des compositions de M. Auguste Coutin et en apprécier toute la valeur. Les modèles des costumes, des meubles et des accessoires existent tous dans les cathédrales de Reims et de Paris. M. Coutin, qui, depuis longtemps déjà est un des sculpteurs habitués de Notre-Dame, en connaît et apprécie tous les magnifiques détails. Aussi, la perfection du dessin et l'exactitude de ce qu'il représente ne laissent rien à désirer. C'est une œuvre, en ce qui concerne notre artiste, qui aurait mérité les plus grands éloges à un habile tailleur d'images du moyen âge. Ce dallage, comme je l'ai fait remarquer au cours de mon rapport, mérite d'être loué dans toutes ses parties; la beauté des lignes, l'expression des figures, où la joie, la tristesse, l'étonnement, etc., y sont rendus avec une grande justesse, en les joignant à la réussite parfaite de l'exécution ainsi qu'à sa solidité, sont des qualités assurément dignes de la plus haute récompense que l'Académie tient en réserve pour les travaux les plus remarquables et hors ligne qui lui sont présentés.

Je ne fais pas le moindre doute, Messieurs, que mon humble avis soit partagé par vous tous, et qu'ensemble, nous votions une médaille d'or à M. Auguste Coutin, de Reims.

Reims, 24 juin 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES CHAMPIGNONS DE L'ARGONNE

Par M. Pierre COLLET, Membre correspondant.

Rapport par M. J. LAURENT, Membre titulaire.

MESDAMES, MESSIEURS,

Si l'Académie de Reims a été constituée pour contribuer au développement des sciences comme à celui des arts et des belles-lettres, il faut avouer que les travaux scientifiques n'occupent plus aujourd'hui qu'une place très secondaire dans ses Mémoires. Il semble que la richesse de nos archives et la splendeur de nos monuments aient détourné, au profit de l'histoire locale, l'activité de notre Compagnie, et cette orientation des recherches retentit jusque dans nos concours. Tandis que poètes et historiens se disputent à l'envi nos suffrages, il est bien rare qu'un mémoire scientifique de quelque valeur soit soumis à notre examen.

Est-ce à dire que l'activité des hommes de science, si remarquable en Champagne de 1840 à 1860 avec des botanistes comme de Belly, Saubinet, Levent, et leur maître à tous, le comte de Lambertye; avec des géologues comme Rondot et Buvignier, des agronomes comme Ruinart de Brimont; avec des chimistes comme Maumené, pour ne citer que des savants de cette période; est-ce à dire que cette activité se soit considérablement ralentie? Il serait peut-être plus juste de reconnaître que le mouvement scientifique, qui convergeait autrefois vers les Académies de province, s'est

Digitized by Google

porté d'un autre côté; nous avons encore nos fidèles cependant, et le travail sur *Les Champignons de l'Argonne,* que nous avons reçu cette année, en est une preuve manifeste.

Une étude sur les champignons ne peut être l'œuvre d'un débutant; les espèces sont tellement nombreuses, elles diffèrent si peu les unes des autres, qu'il faut une expérience consommée pour les déterminer avec précision. Dès 1843, en publiant dans le premier volume de nos Annales une *Notice sur les Champignons des environs de Reims,* un botaniste de grande valeur, Saubinet, ne reconnaissait-il pas avoir employé douze ans pour se familiariser avec les espèces les plus communes de notre région?

L'auteur du mémoire sur *Les Champignons de l'Argonne* n'a pas été moins consciencieux, et le travail qu'il nous présente est le résultat de trente années de recherches. Vulgariser la connaissance des champignons, apprendre à distinguer les espèces comestibles des formes vénéneuses, tel est le but qu'il s'est proposé. C'est une entreprise d'autant plus louable qu'elle s'applique à une région essentiellement forestière, où les champignons abondent et où les accidents causés par leur emploi sont d'autant plus fréquents qu'on en consomme davantage.

La première partie du mémoire est consacrée à l'étude sommaire de l'organisation des champignons et à la définition des termes employés dans la description des espèces. Les anciens botanistes avaient abusé des termes techniques qui rendaient leurs livres inabordables pour les profanes; l'auteur a su conserver assez peu de ses expressions pour ne pas encombrer la mémoire du lecteur, et un nombre suffisant pour donner au texte toute

Digitized by Google

la précision nécessaire dans un ouvrage descriptif; un vocabulaire complète très heureusement cette introduction aux études mycologiques.

Nous aurions cependant désiré voir combattre plus franchement les idées fausses répandues partout. Pour nombre de personnes, un champignon se réduit à un pied surmonté d'un chapeau, et l'on oublie que cet ensemble forme seulement l'appareil reproducteur et qu'à côté de ces organes destinés à perpétuer l'espèce, le végétal possède un appareil de nutrition, un mycélium, qui est au champignon ce que sont à nos arbres à la fois les racines, les tiges et les feuilles. Que diriez-vous par exemple d'un botaniste qui, voulant décrire un chêne, ne vous parlerait que du gland? Négliger le mycélium dans les champignons, c'est commettre une erreur analogue, et au lieu de l'aborder timidement dans un chapitre accessoire où l'auteur croit devoir discuter, nous ne savons trop pourquoi, si les champignons sont bien des végétaux, nous aurions voulu voir cette notion de mycélium établie nettement dès le début, afin de frapper l'esprit du lecteur et de rectifier ses idées si elles sont inexactes.

Quelques lignes sont consacrées à la récolte des champignons, et elles n'étaient pas inutiles. On ne devient pas mycologue en achetant une boîte verte et un microscope; mais il faut savoir explorer les bois pour récolter les cèpes en automne et les morilles au printemps; visiter les bruyères pour trouver la girole; parcourir les allées ombragées et les gazons des parcs à la recherche du mousseron; enfin reconnaître d'un coup d'œil le terrain qui abrite la truffe, puisque l'atrophie de nos lobes olfactifs nous prive d'un moyen plus efficace.

Puis lorsque vous avez découvert une espèce, il faut

Digitized by Google

savoir la cueillir avec tous les organes nécessaires à la détermination. Celle-ci exige de bons ouvrages, et l'auteur les voudrait d'un prix plus abordable, et ornés de figures plus nombreuses que les ouvrages courants. L'Académie partage votre opinion, mon cher botaniste, et elle souhaite vivement, dans l'intérêt de vos compatriotes, que vous arriviez à résoudre ce difficile problème de livrer à bon marché une flore richement illustrée des *Champignons de l'Argonne*.

Je vous ferai grâce des considérations sur les caractères des champignons comestibles ou vénéneux; de ce chapitre peut-être un peu long, je ne retiendrai que la conclusion : Apprenez à bien connaître les champignons si vous ne voulez pas vous empoisonner; contentez-vous de quelques bonnes espèces; ayez soin de les récolter jeunes et d'en manger peu. Ce sont là conseils tirés de la plus haute sagesse.

Mais si l'ouvrage tombe entre vos mains, Mesdames, et les planches qui l'accompagnent sont assez jolies pour captiver votre attention, feuilletez bien vite les dernières pages, vous y trouverez des recettes culinaires que je vous laisse le soin d'apprécier; et même, pour ceux qui sont plus affamés que délicats, il y a un procédé russe permettant d'utiliser les champignons les plus vénéneux; il est vrai qu'on leur fait perdre ainsi toute leur saveur; mais on leur laisse, paraît-il, toutes leurs qualités nutritives; à vous d'en essayer.

Quant à la classification, empruntée à l'ouvrage de Cordier sur les champignons de France, elle est peut-être un peu ancienne, non pas que je veuille prétendre à la supériorité des classifications actuelles, car elles sont destinées fatalement à disparaître, comme toutes celles qui les ont précédées et comme la plupart de celles

Digitized by Google

qui les suivront; mais dans l'intérêt même du lecteur, qui peut avoir plusieurs ouvrages entre les mains, il eût été préférable d'adopter les groupements généralement admis, pour éviter de décourager le débutant dès ses premiers pas.

Nous aurions également désiré un peu plus de précision dans l'emploi des termes, genre, espèce, variété, auxquels les botanistes actuels s'efforcent, avec un succès d'ailleurs très variable, de donner une signification exacte, et puisque les anciens genres sont actuellement démembrés et élevés au rang de familles, il est inutile de les rappeler au début de chaque nom d'espèce, sous peine de paraître abandonner la nomenclature binaire. Il nous suffit de désigner la fausse oronge, *Amanita muscaria*, sans avoir besoin de lui accoler encore l'ancien nom d'*agaricus*.

Mais ce sont là querelles de détails, et après quelques retouches dans la disposition des chapitres, après avoir fait disparaître quelques négligences dans la rédaction, cette première partie du travail pourra être offerte honorablement au public.

Nous arrivons donc bien vite à la description des espèces, qui forme la partie importante du mémoire soumis à notre examen. L'auteur en a choisi 158 ; pourquoi s'est-il arrêté à ce chiffre, alors qu'il aurait pu, avec autant de raison, étendre ou restreindre sa liste? Quoique son travail n'en fasse pas mention, il nous paraît avoir obéi à une double préoccupation : indiquer les espèces comestibles ou vénéneuses les plus communes ou les plus faciles à confondre et signaler en même temps les espèces rares ou curieuses de la région ; en un mot, faire à la fois une œuvre scientifique et une œuvre de vulgarisation.

Digitized by Google

Nous trouvons ainsi dans ses descriptions l'oronge vraie comestible et la fausse oronge vénéneuse, l'orange vireuse et l'oronge panthère ; mais nous aurions voulu voir opposer les volvaires qui peut-être sont très rares dans l'Argonne, au champignon de couche et à la boule de neige des prés. Il y avait intérêt à comparer les hypholomes aux pivoulades, et la fausse coulemelle vénéneuse à la grande coulemelle comestible. Le vrai mousseron, qui existe à Charmont et à Saint-Eulien, d'après le Dr Richon, ne doit probablement pas manquer dans l'Argonne; il était à signaler de préférence aux diverses espèces de clytocybe généralement peu estimées.

Le mousseron d'automne peut être confondu avec les petites formes d'entolome livide aussi bien que le faux palomet avec le verdet ou le vrai palomet, et la chanterelle orangée qui fréquente les bois de pins avec la chanterelle comestible, et l'attention aurait dû être appelée d'une manière très explicite sur les caractères distinctifs de ces espèces. Aux types recherchés pour l'alimentation, il eût été convenable de joindre le charbonnier, très commun dans les bois de Maurupt, Cheminon et Sermaize, et probablement aussi fréquent aux abords de Sainte-Menehould.

Ainsi, l'adjonction de quelques espèces particulièrement estimées, et l'indication de plusieurs formes vénéneuses sujettes à confusion viendraient heureusement compléter l'ouvrage que nous analysons. Ajoutez à cela quelques comparaisons entre espèces du même genre, quelques rapprochements entre formes plus éloignées mais de port à peu près semblable, un peu plus d'esprit critique pour forcer l'attention du lecteur et lui montrer du doigt les points qui exigent plus de sagacité, et les

Digitized by Google

services que pourra rendre l'ouvrage seront certainement mieux appréciés.

Quiconque a fréquenté les naturalistes descripteurs sait quelles jouissances intimes leur procure la découverte d'une espèce rare ou inconnue dans la région ; aussi, faut-il voir avec quel soin méthodique les espèces animales et végétales sont cataloguées et numérotées. Il n'est guère de département qui ne possède ainsi son catalogue de mollusques, de coléoptères, de plantes vasculaires, de mousses, de lichens, catalogue revu, augmenté, additionné de notes légèrement agressives pour relever une erreur de quelque confrère ou marqué d'une pointe de jalousie à l'adresse d'un auteur plus heureux.

Nous possédons ainsi le *Catalogue des Champignons de la Marne* du Dr Richon ; il ne comprend pas moins de 2,221 espèces ; mais la région de l'Argonne avait été peu explorée, et sur les 150 espèces décrites par notre correspondant nous avons pu en relever au moins une trentaine inconnues à Richon. Ce sont donc de véritables trouvailles dont se réjouiront tous les mycologues ; elles montrent avec quel soin minutieux l'auteur a exploré la région dont il nous parle.

Si nous ajoutons que les descriptions nous ont paru exactes, mais que nous aurions désiré des indications plus nombreuses sur les stations des espèces rares et sur la synonymie de bien des types, nous aurons épuisé nos critiques relatives au texte du mémoire.

Mais ce texte est accompagné d'un atlas de 39 planches avec 300 figures coloriées représentant, d'après nature et de grandeur naturelle, toutes les espèces décrites. La forme et la couleur des spores étant nécessaires pour une détermination précise, l'auteur a

Digitized by Google

reproduit en outre les dessins de ces organes empruntés à un ouvrage posthume de Richon. Sans doute, il aurait été facile d'améliorer la disposition des planches en rapprochant les espèces comestibles des formes vénéneuses qui leur ressemblent le plus ; mais ce défaut se trouve grandement atténué par les figures réduites qui accompagnent le texte lui-même.

Toutes les ressources de l'art du dessin ont été mises en œuvre pour arriver à une représentation exacte des champignons ; c'était une œuvre difficile, exigeant un véritable talent artistique mis au service d'un botaniste expérimenté. Nous sommes heureux de déclarer que l'auteur a complétement réussi dans sa tâche ; ses champignons sont bien vivants et quiconque rencontrera l'une des espèces décrites et figurées ne peut manquer d'arriver à une détermination précise.

Aussi, l'Académie décerne à l'auteur, M. Collet, membre correspondant à Sainte-Menehould et lauréat d'un précédent concours, une médaille d'or de cent francs.

Digitized by Google.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Alfred LEFORT, Membre titulaire.

« Ne forçons point notre talent — a dit le fabuliste — nous ne ferions rien avec grâce (1). »

N'allez pas croire, Messieurs, que j'aie l'impertinence de prétendre appliquer cette *moralité* du bon La Fontaine aux poètes qui ont pris part au concours institué par notre Académie.

Non : c'est bien à moi que « ce discours s'adresse ». C'est à moi seul que je donne ce conseil, en pensant à mon incompétence en matière de poésie et à mon inexpérience de ce rôle de rapporteur.

Non : je ne veux pas faire cette injure à ceux qui nous fait l'honneur de nous prendre pour juges... Et pourtant !...

Je suis obligé d'avouer, en effet, Messieurs, qu'aucune des productions qui nous ont été soumises cette année ne nous a donné le « frisson poétique » dont parle Boileau. Aucun de ces candidats-poètes ne paraît avoir ressenti « du ciel l'influence secrète ». Aussi pourrait-on leur dire, comme Horace :

Ludere qui nescit, campestribus abstinet armis (2),

(1) La Fontaine. *Fables*, livre IV, fable 2.
(2) Horace. *Art poétique*, vers 379.

Digitized by Google

ou encore :

..... *Mediocribus poetis*
Non homines, non di, non concessere columnæ (1).

Vous m'excuserez, Mesdames, si quelques citations latines parfois m'échappent. — Je sais bien qu'il n'est plus de mode, qu'il est même devenu presque de mauvais ton de citer Horace. Et cependant, nous ne sommes pas encore arrivés — du moins je l'espère — à l'application intégrale de la *néo-formation* littéraire tant prônée actuellement par les Jules Lemaître, les Chailley-Bert, *e tutti quanti !*

Grâce au ciel, on aime encore le latin à l'Académie de Reims. Elle applique toujours aux études classiques la belle devise qu'elle a, pour elle-même, choisie : *Servare et augere.*

* * *

L'Académie — vous le savez déjà — avait deux prix à décerner : une médaille d'or de cent francs à l'auteur de la meilleure pièce de vers dont le genre et le sujet étaient laissés au choix des concurrents ; et une médaille d'or, de cent francs également, à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte de 50 à 150 vers.

Disons-le tout de suite : aucune des trois ou quatre fables envoyées cette année n'a paru à votre Commission (2) digne d'être proposée pour une récompense.

Restaient donc les autres pièces de vers sans indication spéciale de genre ni de sujet,

Peut-être y a-t-il lieu de regretter ici qu'une latitude

(1) Horace. *Art poétique,* vers 372.

(2) La Commission était composée de : MM. Piéton, *président,* Duchâtaux, Paul Douce, Alb. Benoist et Alf. Lefort, *membres.*

Digitized by Google

aussi grande ait été laissée aux concurrents. Mais convient-il d'imposer un sujet ?

Je sais bien que, sur cette question, les avis sont très divisés, non seulement parmi les membres de notre modeste Académie, mais aussi même parmi ceux de sa grande sœur, l'Académie française.

Nous l'avons vue, à la suite des médiocres résultats obtenus aux concours de 1889, renoncer, provisoirement au moins, à la fixation d'un sujet.

Écoutez, Messieurs, les regrets qu'une telle décision inspirait au rapporteur d'alors, M. Camille Doucet, le modèle de tous les rapporteurs :

« Ceux, disait-il, dont l'imagination féconde n'a pas « besoin qu'on lui vienne en aide, protestent naturelle- « ment contre des entraves qui gênent leur indépen- « dance ; mais ces entraves, d'autres, moins sûrs d'eux- « mêmes, les considèrent au contraire comme des « guides utiles qui, par le même chemin, les menant « tous au même but, sont à la fois, pour eux et pour « nous, les garanties d'une lutte plus égale, d'une com- « paraison plus facile et d'un jugement plus équi- « table (1). »

M'appropriant cette pensée, exprimée avec plus de justesse que je n'eusse pu le faire, je vous dirais bien franchement — s'il était permis à un simple rapporteur d'émettre une opinion personnelle — que je préférerais assurément voir notre Académie déterminer elle-même le sujet du concours de poésie. Elle le fait bien, d'ailleurs, pour les autres concours littéraires. J'y verrais plusieurs avantages, ne serait-ce que celui (et il n'est

(1) Rapport de M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française sur les concours de l'année 1889, page 6.

Digitized by Google

pas sans mérite aux yeux d'un rapporteur) de nous affranchir d'une quantité de pièces *anciennes* qui nous sont envoyées « au petit bonheur », et que je pourrais appeler irrévérencieusement des... fonds de tiroirs !

Je vous prie, Messieurs, d'excuser cette digression un peu personnelle et j'arrive à l'analyse que je vous dois des pièces présentées au concours.

***

Déblayons tout d'abord le terrain des morceaux qui ont été éliminés par votre Commission. Nous réserverons ainsi, pour la fin de ce rapport, la partie agréable de notre tâche. Donc, ouvrons notre dossier.

La première, en date, des pièces adressées à votre Secrétaire général est précisément une fable. Un espoir vint alors à votre Commission. Si, dès le début, elle avait eu la main heureuse? Si, de suite, elle allait faire l'attribution du prix Clicquot? Hélas! comme la plupart de ses pareils, cet espoir était vain...

Le dialogue entre « le Brochet et le Pêcheur », d'une versificationt rès faible, n'est guère relevé par la profondeur de l'idée et le piquant de l'expression. C'est une bien pâle imitation de la jolie fable de La Fontaine : *l'Hirondelle et les petits Oiseaux* (1). Ce duo entre le Brochet et le Pêcheur devient même un trio par l'intervention d'une carpe d'âge mûr.

Je cite textuellement :

Une vieille carpe impotente,
A l'écart, loin de l'hameçon,
D'une voix faible et chevrotante,
Leur faisait ainsi la leçon.

(1) La Fontaine. *Fables*, livre Ier, fable 8.

Digitized by Google

L'expérience et le conseil de cette doyenne du ruisseau ne profitèrent pas au brochet, car — et c'est toute la morale de cette fable :

Le soir même on le servit au bleu...
Il ne faut pas jouer avec le feu.

Le « feu » est évidemment pour la rime.

Du même auteur, ou du moins avec la même épigraphe, nous trouvons un cours complet... d'ornithologie, sous ce titre suggestif : *Une prise de bec.*

Tous les oiseaux de la création sont réunis dans une forêt. Il s'agit d'un concours de chant. On y voit :

Un gros bouvreuil,
La tête en deuil,
Très gravement ajuster ses lunettes.

Puis :

Sur un fagot,
Dame Margot,
En sautillant débiter des sornettes.

Et ainsi de suite.

Dans une telle assemblée, vous attendez bien un peu de musique de danse :

Sur le tronc d'un vieux saule, un groupe de mésanges
Égrène un répertoire aux valses fort étranges.

En fin de compte et comme bien vous le devinez, c'est le « doux rossignol » qui « décroche la timbale ». C'est lui qui obtient ce prix que nous regrettons de ne pouvoir décerner à l'auteur de la pièce.

« Abondance de biens ne nuit pas », vous a dit tout à l'heure, avec le proverbe, votre Rapporteur du concours d'histoire. Cependant un de nos concurrents a pris cette maxime un peu trop à la lettre. Il nous a envoyé vingt-

Digitized by Google

deux pièces de vers — *rudis indigestaque moles* — dans tous les genres et dans tous les mètres possibles : odes, sonnets, fables, anagrammes, bouts-rimés, voire même des pièces épiques... toute la lyre, enfin ! Nous voudrions pouvoir dire que toutes les cordes en étaient justes. Malheureusement, malgré de nombreux vers faciles, l'ensemble est bien faible en son abondante fécondité.

Nous ajouterons même une observation d'un ordre purement matériel, il est vrai, mais qui ne laisse pas d'avoir une certaine importance à nos yeux. Nous parlions tout à l'heure de « fonds de tiroirs ». Certains concurrents nous donnent même à penser que les leurs sont parfois visités par la poussière..., même par les souris ! Et pourtant, ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que le premier soin de ceux qui soumettent des œuvres à un concours devrait être de les vêtir d'une façon décente, « présentable », comme l'on dit? Si la poésie est l'art d'habiller d'harmonieuse façon de belles pensées ou de belles phrases, encore faut-il que le vêtement qui les couvre soit lui-même un vêtement « habillé ».

Je voudrais bien ne pas abandonner cet auteur si fécond sans vous donner un échantillon de son savoir-faire.

On rencontre, en effet, dans ce monceau de vers, des fragments épars où une expression heureuse ou pittoresque vient appuyer une pensée réellement juste.

L'auteur parle de la fièvre de l'or qui mène le siècle présent, en attendant qu'elle le ruine :

Disséquez..., vous verrez au lieu de conscience,
Au lieu d'un cœur qui bat..., un jeu de patience.
Plein d'obliques calculs, le cadran « Intérêt »,
Sentinelle en éveil qui lui dira : « Sois prêt ;
Place ton dévouement avec force fanfares ;

Digitized by Google

Prends ta balance fausse... et n'omets point la tare
Qui glisse adroitement et s'ajoute au total.
Les honneurs et le reste allant au capital,
Où se tient le veau d'or, fais converger ta vie,
Sois l'intrigant heureux qu'on blâme et qu'on envie ».

Il est fâcheux que ces quelques pensées, honnêtes par antiphrase, que ces quelques vers bien frappés, soient noyés dans un flot de lieux communs et de tournures banales qui n'ont rien de poétique.

Il ne suffit pas, en effet, pour faire des vers, de partager une phrase en un nombre régulier de syllabes, de prendre soin même d'y ménager en queue une ou deux finales qui riment entre elles. Il faut encore que le sujet traité, que la forme dont il est revêtu, aient de la grandeur, de l'élévation, ou ce charme divin qui nous fait rêver aux vers d'un Lamartine.

*
* *

Dans l'énumération que je vous ai faite tout à l'heure des genres et des sujets si divers traités par notre abondant auteur, j'ai omis de vous confier qu'il y avait aussi de la musique. Oui, Messieurs, deux chansons, paroles et musique de notre chevaucheur de Pégase. L'une même est presque une flatterie à votre adresse. C'est un chant bachique intitulé : *Coule, divin Champagne.* Malheureusement, les vers, aussi bien que la musique qui les accompagne, appartiennent un peu trop au genre qualifié de : *poncif.*

Mais cette fantaisie de l'un de nos postulants a ramené notre attention sur la relation intime qui devrait toujours exister entre la poésie et la musique. Et combien peu de poètes s'en préoccupent ! Trop souvent le

Digitized by Google

sens musical leur fait défaut. L'harmonie des mots et des syllabes, — du « nombre », en un mot — leur échappe presque toujours. La plupart du temps, ils font des vers comme un apprenti musicien ferait un devoir d'harmonie... au tableau noir ou sur le papier, sans le secours d'aucun instrument d'exécution ; ne s'appliquant ainsi qu'à respecter les règles fondamentales de la succession et de l'enchaînement des accords, sans chercher à prévoir l'effet plus ou moins agréable à l'oreille, que produira leur réalisation.

Ce qui m'a donc souvent frappé chez tant de poètes, c'est leur peu de souci de cette forme qui toujours devrait être harmonieuse... euphonique, si vous le préférez. Harmonie, euphonie, mélodie... les mots eux-mêmes ont leur douceur.

Et pourtant, si Horace a dit : *Ut pictura poesis,* formule qui sert volontiers d'épigraphe aux envois que nous recevons, il ne pensait qu'au charme des descriptions poétiques. A combien plus forte raison, aujourd'hui que la science et le goût de la musique ont pris le développement que vous savez, ne pourrait-on pas dire : *Ut musica poesis.*

Oui, la poésie est une musique, et, sans vouloir — à notre époque où, grâce à Dieu, l'on sait goûter encore les beautés de l'art chrétien — revenir à l'esthétique purement extérieure et sensible des Grecs et des Romains, est-il donc trop osé d'affirmer que les vers sont destinés à être perçus par nos oreilles au moins autant qu'à être lus par nos yeux ? Par l'ouïe, comme par la vue, ils parviennent à notre intelligence. Et, pour eux, le *Segnius irritant animos* d'Horace nous paraît sans application.

La sympathie — l'affinité, dirais-je — entre la forme

Digitized by Google

musicale et la forme littéraire est si réelle que beaucoup parmi les grands musiciens ont été de bons écrivains et des stylistes habiles. Ils ont ce que l'on a plaisamment appelé « un joli brin de plume au bout de leur archet ». Voyez Berlioz, Ernest Reyer, Saint-Saëns, Adolphe Jullien..., quels critiques excellents ! Voyez Gounod ; quelles ravissantes pages il a écrites sur le « divin » Mozart, son maître préféré. Voyez M. Massenet : son style n'a-t-il pas la délicate finesse et le charme enveloppant qui caractérisent si bien son prestigieux talent ? Voyez, enfin, votre collègue et compatriote M. Théodore Dubois, l'éminent directeur du Conservatoire de musique ; comme il sait bien allier une plume alerte à sa profonde science de l'harmonie et du contre-point ! Témoin la consciencieuse étude qu'il lisait dernièrement à l'Académie des Beaux-Arts sur son illustre prédécesseur, Charles Gounod.

Mais, je ne suis pas ici pour vous faire un cours d'esthétique musicale. J'ai déjà trop abusé de votre bienveillance et je craindrais de dépasser les limites du temps qui m'est assigné.

Je reviens donc à... mes moutons, et laissant de côté tout le reste de mon volumineux dossier, je me hâte de vous annoncer les récompenses que l'Académie a été heureuse d'accorder, ratifiant ainsi les propositions de sa Commission.

J'ai auparavant une omission encore à réparer. J'ai oublié de vous parler d'un concurrent qui s'est trompé d'adresse. Il a envoyé au concours de poésie — sous la large dénomination de concours littéraire — un long devoir d'histoire en simple *prose* sur la *Cause historique du comte Thomas-Arthur de Lally-Tollendal!* Je regrette

Digitized by Google

que nos règlements ne me permettent pas de transmettre ce mémoire à mes collègues des concours d'histoire.

*
* *

En raison de la faiblesse relative des pièces présentées, l'Académie n'a pu décerner les deux médailles d'or dont elle disposait. Elle en a fait de la... « monnaie », pour ne pas dresser — ce qui eût été trop de rigueur — un simple procès-verbal de « carence », comme disent les gens de basoche. Et puis, elle a réparti cette monnaie entre ceux des concurrents qui lui ont paru mériter soit un témoignage de satisfaction, soit un encouragement. Elle a manifesté, de la sorte, et son souci de maintenir ses concours à un niveau littéraire suffisamment élevé, et son désir de ne pas décourager les bonnes volontés.

En conséquence, l'Académie décerne une médaille de vermeil — la plus haute récompense de cette année — à Mme la baronne de Baye, qui, fidèle habituée de nos concours, comme l'atteste la médaille d'argent qui lui a été donnée l'année dernière, nous a envoyé pour 1898 sept petits poèmes très courts, mais rimés avec art et ciselés avec goût, où se révélait la touche délicate et affinée d'une plume féminine. *L'Orgie*, l'*Angelus*, la *Pavane* (rondel), *Si j'osais*, ont retenu l'attention de la Commission. Les épithètes sont peut-être un peu cherchées, les mots trop régulièrement sonores, mais c'est le goût du jour.

Je vous dirai deux de ces pièces. D'abord l'*Angelus;* c'est un sonnet d'une allure calme et reposante :

Les champs vont sommeiller; très lasses, les abeilles
Sur les bleuets pâlis ont fini de jaser;
Le soleil est mourant, et ses lueurs vermeilles
Mordent l'horizon clair de leur ardent baiser.

Digitized by Google

Sur les pampres légers où mûrissent les treilles
De grands papillons blancs viennent se reposer,
Et les senteurs des thyms, au doux encens pareilles,
S'exhalent en l'air pur. Tout semble s'apaiser.

Le silence est profond. Dans la campagne blonde
Seul, un ruisseau d'argent fait babiller son onde
Avant de s'endormir sous les bois irisés.

L'*Angelus !* l'*Angelus !* disent les voix bénies.
Les laboureurs alors joignant leurs mains brunies
Courbent leurs calmes fronts vers les sillons rosés.

Et puis, un petit Watteau, *Si j'osais* . . .

Si j'osais vous parler, je dirais une histoire,
Un conte très touchant, un peu triste parfois,
Mais combien tendre aussi, vous ne sauriez le croire.
Si j'osais vous parler, je dirais une histoire...
Mais la crainte m'oppresse et fait trembler ma voix.

Ah ! si j'osais parler ! je vous dirais des choses...
Comme en dit le soleil aux oiseaux du printemps,
Comme les papillons en murmurent aux roses,
Ah ! si j'osais parler, je vous dirai des choses...
Mais vos yeux sont trop bleus...et je n'ai plus vingt ans.

Non ! je ne dirai rien ! je tairai ma folie,
Bien loin je m'enfuirai pour en pleurer tout bas...
Le ciel est doux pourtant, et vous êtes jolie !
Mais je ne dirai rien, je tairai ma folie,
Puisque vous souriez et ne répondez pas.

Je ne puis prononcer ici le nom de Mme la baronne de Baye sans rappeler le concours si actif donné à nos séances par son mari, l'un des plus assidus de nos membres correspondants, l'explorateur infatigable qui nous a amené cet hiver son hôte de Géorgie, le prince Sherbatoff.

Une médaille d'argent, petit module, est décernée à M. Achille Millien, de Beaumont-la-Ferrière (Nièvre),

Digitized by Google

lauréat aussi de nos précédents concours. Il nous a adressé, sous l'épigraphe : *Laboremus*, sept pièces de vers qui, malgré quelques négligences de style et quelques incorrections dans la versification, nous offrent de petits poèmes simples, ayant du naturel, et répondant à un sentiment vrai des choses. Je regrette que le temps ne me permette pas de vous en dire deux ou trois des mieux réussis : *La chambre de malade, Le vent qui passe,* et surtout un charmant sonnet patriotique à *Jeanne d'Arc,* la bonne Lorraine.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que le sonnet est toujours la forme poétique la plus en honneur. Parmi les pièces que la Commission a eu le regret de ne pas mentionner, il s'en trouve beaucoup, isolées ou en recueil, comme celui des *Petits croquis rustiques*, qui ne sont pas sans valeur. Cette forme de poésie a d'ailleurs illustré un de nos plus délicats poètes, mon ancien condisciple de collège, José Maria de Hérédia, qu'elle a conduit rapidement à l'Académie française. Puisse le succès non encore épuisé de ses beaux « *Trophées* » adoucir le chagrin profond que lui doit causer la façon barbare dont, à l'heure même où je parle, les impitoyables Yankees traitent sa ville natale, Santiago de Cuba.

Une médaille de bronze est décernée à M. Charles Lexpert, de Rethel. Trois morceaux assez courts : *La plus douce chanson*, *La Boussole*, *La Chanson française* et un petit poème épique, héroï-comique, veux-je dire, *L'enterrement de Fifi*. Fifi est un petit oiseau, le favori d'une petite fille. Sa mort et les obsèques solennelles qui lui sont faites, voilà le sujet du poème. Tout cela est gracieux, bien tourné, mais un peu doucereux, un peu... sucré.

Une mention honorable est accordée à Jacques

Digitized by Google

d'Estelle, à Toulouse, pour la traduction ou plutôt la paraphrase en vers de quelques odes d'Horace. Déjà, l'année dernière, une médaille d'argent avait été donnée pour des œuvres semblables, et nous soupçonnons fort Jacques d'Estelle d'avoir des liens de parenté très proches avec René Saint-Hermine, votre lauréat de l'an passé. Disons, cependant, que ces traductions s'écartent du but et du programme de nos concours.

Enfin, l'Académie a chargé son Rapporteur de donner quelques ... « bonnes paroles » à l'auteur d'une pièce de vers intitulée « *Jeunesse* ». Auteur bien jeune et inexpérimenté encore, qui ne doit guère avoir beaucoup plus des dix-huit ans qu'il prête à son héros.

Un petit volume de poésies, élégamment imprimé à Reims sous ce titre : *Heures d'ennui*, a été adressé cet hiver à l'Académie. L'auteur, M. Albert Pellier, est aussi un jeune ; dans un certain nombre de pièces, écrites avec un très inégal mérite de style et d'expressions, il nous raconte naïvement ses souvenirs de jeune homme, ses impressions de jeune marié, de jeune père. Les intentions sont évidemment bonnes, mais cela laisse un peu à désirer sous le rapport de l'élévation du sujet et de la correction de la forme.

L'Académie peut donc seulement encourager l'auteur à concourir l'année prochaine, et l'engager à idéaliser un peu davantage les « thèmes » de ses productions.

Que d'autres aussi — qui n'ont rien envoyé à notre dernier tournoi poétique, et dont cependant l'Académie avait été déjà mise à même d'apprécier le mérite naissant — sortent de leur réserve, et nous aurons l'an prochain un très brillant concours de poésie.

Digitized by Google

Digitized by Google

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 7 Juillet 1898

POÉSIE.

1. — Une médaille de vermeil est décernée à Mme la baronne DE BAYE, à Paris.

2. — Une médaille d'argent à M. Achille MILLIEN, membre correspondant et lauréat de précédents concours, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

3. — Une médaille de bronze à M. Ch. LEXPERT, à Rethel.

4. — Une mention honorable à Jacques D'ESTELLE, à Toulouse.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

1. — Une médaille d'or est décernée à M. Henri LACAILLE, archiviste paléographe, membre correspondant à Paris, pour son *Histoire du Collège de Reims en l'Université de Paris* (sujet du concours).

2. — Une médaille d'or à M. Paulin LEBAS, propriétaire à Sévigny-la-Forêt (Ardennes), pour sa *Monographie* de cette commune.

3. — Une médaille d'argent à M. l'abbé ANTOINE, membre correspondant à Vireux-Molhain, pour sa *Monographie de Chooz* (Ardennes).

Digitized by Google

4. — Une médaille d'argent à M. l'abbé Haizeaux, curé de Guincourt, pour sa *Monographie de Lametz* (Ardennes).

5. — Une médaille d'or à M. l'abbé Frézet, vicaire à Charleville, pour son recueil des *Inscriptions Mouzonnaises*.

GÉOLOGIE.

Une médaille d'or est décernée à M. Pierre Collet, géologue, membre correspondant à Sainte-Menehould, pour son étude accompagnée d'un atlas sur les *Champignons de l'Argonne*.

ART ET INDUSTRIE.

Une médaille d'or est décernée à M. Auguste Coutin, sculpteur, pour son dallage ciselé, imité du moyen âge, dans la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

SÉANCE PUBLIQUE

du Jeudi 7 Juillet 1898

PROGRAMME

1. Discours d'ouverture, par Mgr CAULY, Président.
2. Compte rendu des Travaux pendant l'année 1897-1898, par M. Henri JADART, Secrétaire général.
3. Rapport sur les Concours d'Histoire, d'Archéologie, etc., par M. GUELLIOT, Membre titulaire.
4. *Les Champignons de l'Argonne*, Rapport sur le travail de M. Pierre Collet, par M. J. LAURENT, Membre titulaire.
5. Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Alfred LEFORT, Membre titulaire.
6. Proclamation des Prix et Médailles, par M. Louis DEMAISON, Secrétaire Archiviste.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

PROGRAMME DES CONCOURS

Ouverts pour les années 1899 et 1900

PRIX A DÉCERNER EN 1899

HISTOIRE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Histoire des Écoles de mathématiques et de dessin, fondées par la Ville de Reims au XVIIIe siècle.

Les documents se trouvent aux Archives et à la Bibliothèque de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Histoire de la Maîtrise de Reims, depuis ses origines jusqu'à nos jours; recherches sur ses maîtres et ses élèves. L'enseignement de la musique et du chant à Reims.

Les documents se trouvent à la Bibliothèque et aux Archives de Reims, ainsi qu'aux archives de la Fabrique de Notre-Dame.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

ÉCONOMIE POLITIQUE

De l'influence de l'impôt sur le développement de la famille.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Digitized by Google

SCIENCES

Étude de physique, de chimie ou d'histoire naturelle intéressant particulièrement l'industrie, le commerce, ou la région de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

POÉSIE

PRIX L.-F. CLICQUOT

1° *Une médaille d'or de 200 francs* sera décernée à l'auteur de la meilleure pièce de 50 à 150 vers.

Le genre et le sujet sont laissés au choix des concurrents.

2° *Une médaille d'or de 100 francs* à l'auteur de la meilleure fable ou du meilleur conte d'environ 30 à 80 vers.

L'Académie pourra récompenser, en outre, les auteurs de pièces ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus.

BEAUX-ARTS

Étude d'une collection d'art à Reims, soit d'une galerie d'amateur, soit de tout ou partie du Musée de la Ville.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

PRIX A DÉCERNER EN 1900

BIOGRAPHIE

Antoine Fournier, primicier de Metz, bienfaiteur de l'Université de Reims en 1610.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau (Ardennes et Marne).

A l'histoire des principaux événements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la Ville de Reims (section ecclésiastique), celles du Département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire, et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires

Digitized by Google

pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux. Ils joindront à leurs notices des dessins ou des photographies des plus remarquables édifices.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1899,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître ; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie ; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 22 juillet 1898.

Le Secrétaire général,

H. Jadart,

15, rue du Couchant.

Le Président annuel,

Léon Morel.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 7 JUILLET 1898

BUREAU POUR L'ANNÉE 1897-98

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims

Président	Mgr Cauly.
Vice-Président MM.	Léon Morel.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration	A. Benoist. Alph. Gosset. Paul Douce.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1898-99

Président d'honneur, S. Ém. le Cardinal Archevêque de Reims

Président MM.	Léon Morel.
Vice-Président	Henri Henrot.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	Ed. Lamy.
Membres du Conseil d'administration	Alph. Gosset P. Douce. E. Cauly.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES PAR RANG D'ANCIENNETÉ

MM.

1847. Paris (H.), avocat, ancien maire de Reims.
1855. Piéton (F.), avocat.
1857. Givelet (Ch.), (✠), associé de la Société des Antiquaires de France.
1865. Duchataux (V.), (✠), avocat.
1866. Gosset (Alph.), (⊗ A.), architecte.
1870. Diancourt (✻, ⊗ A.), ancien maire de Reims, sénateur de la Marne.
1873. Butot (l'abbé), curé-doyen de Saint-Jacques.
1873. Werlé (le comte A.), (✠ C.), négociant en vins de Champagne.
1876. Le cardinal Langénieux (✻), archevêque de Reims.
1876. Jullien (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Demaison (L.), (⊗ I.), conservateur des Archives de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1878. Jadart (H.), (⊗ I.), conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1880. Douce (P.), (⊗ A.), notaire.
1880. Brissart (A.), avocat.
1880. Benoist (A.), manufacturier, ancien élève de l'École Polytechnique.
1882. Lamy (Ed.), (✠), architecte.
1884. Givelet (H.), (✠), propriétaire.
1884. Decès (A.), (✻, ⊗ I.), professeur à l'École préparatoire de Médecine.

Digitized by Google

1885. Guelliot (O.), (⊗ A.), docteur en médecine.
1887. Henrot (H.), (✱, ⊗ I.), ancien maire de Reims, directeur de l'École préparatoire de Médecine, correspondant de l'Académie de Médecine.
1889. Cauly (E.), vicaire général du diocèse, protonotaire apostolique.
1889. Colleville (⊗ A.), docteur en médecine, professeur à l'École de Médecine de Reims.
1889. Brunette (E.), (⊗ I.), architecte de la Ville.
1889. Henriot (P.), (✱), ingénieur en chef des Mines.
1890. Compant (l'abbé), vicaire général du diocèse.
1890. Bagneris (E.), (⊗ A.), docteur en médecine, agrégé des Facultés.
1892. Lefort (Alfred), notaire honoraire.
1893. Morel (L.), (⊗ I.), receveur des finances en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1893. Bazin de Bezons (⊗ I.), proviseur du Lycée.
1893. Haudecœur (l'abbé), ancien professeur au petit Séminaire de Reims.
1895. Jalenques (E.), (✱), président du Tribunal civil de Reims.
1895. Seuvre (E.), (⊗ A.), docteur en médecine.
1895. Laurent (J.), (⊗ A.), professeur d'histoire naturelle à l'École de Médecine et au Lycée.
1895. Balteau (J.), (⊗ A.), professeur agrégé d'histoire au Lycée.
1896. Pommery (L.), négociant en vins de Champagne.
1896. Strapart (Ch.), (⊗ I.), professeur honoraire à l'École de Médecine.
1896. Maillet-Valser (✱, ⊗ I.), membre du Conseil général de la Marne.
1896. Duval (A.), avocat.

Digitized by Google

1896. Portevin (H.), (✻), ingénieur civil, ancien élève de l'École polytechnique.
1896. Bourgeois (A.), (✻, ✠ I.), docteur en médecine.

Membres de l'Académie décédés pendant l'année 1897-98.

MM.

Cerf (le chanoine), membre titulaire.
Jubert (A.), membre correspondant.
Poquet (l'abbé), membre correspondant.
Tisserand (C.), membre correspondant.
Varin (Adolphe), membre correspondant.
Ruinart de Brimont (Jules), membre correspondant.

Membre honoraire élu pendant l'année 1897-98.

Mgr Péchenard, recteur de l'Institut catholique de Paris.

Membre titulaire élu pendant l'année 1897-98.

M. Brincourt (l'abbé), licencié ès lettres, supérieur du petit Séminaire de Reims.

Membres correspondants élus pendant l'année 1897-98.

MM.

Augier, juge au Tribunal de Reims.
Collinet (P.), professeur agrégé à l'Université de Lille.
Guillaume, docteur en médecine, à Reims.
Lacaille (H.), archiviste paléographe, à Paris.

Digitized by Google

LEGER (Louis), professeur au Collège de France.
LIBOIS (H.), archiviste du Jura.
MOULIN, secrétaire de la Société historique de Château-Thierry.
ROZEY (P.), avocat, à Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1897-1898

I. — Ouvrages publiés par les Membres de l'Académie.

Ch. CERF..... ..... *Glorieux souvenir.* — Vincent Abraham, né à Charleville, curé de Sept-Saulx, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. — 1897, in-8°.

— *Vie des Saints du diocèse de Reims*, 2 vol. 1898, in-8°.

— *Pierre Cauchon*, de Sommièvre, chanoine de Reims et de Beauvais, évêque de Beauvais et de Lisieux; son origine, ses dignités, sa mort et sa sépulture. 1898, in-8°.

— *Chapelle de Saint-Joseph dans la cathédrale de Reims.* 1898, in-8°.

Ch. GIVELET..... *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.* — Notice historique et archéologique, depuis leurs origines jusqu'à leur destruction; avec de nombreuses illustrations. 1897, in-4°.

Dr A. BOURGEOIS..... *Constitution du corps vitré comme point de départ du traitement du décollement de la rétine.* 1897, in-8°.

J. LAURENT..... *Sur l'absorption des matières organiques par les racines.* (29 novembre 1897.)

Ad. BELLEVOYE et J. LAURENT. *Les plantations de pins dans la Marne et les parasites qui les attaquent.* 1897, in-8°.

Alfred LEFORT..... *La messe en ré de Beethoven.* — Notes de musique, 1898. (Extr. de la *Revue musicale Sainte-Cécile.)*

Digitized by Google

Alphonse GOSSET..... *La sécurité dans les théâtres par les escaliers*. (Extr. des *Nouvelles Annales de la construction*, avril 1898.) In-8°.

A. HAUDECŒUR ..... *La conservation providentielle du catholicisme en Angleterre ou Histoire du collège anglais*. — Douai, 1568-1578; *Reims*, 1578-1593 ; Douai, 1593-1793. — 1898, in-8°.

Mgr PÉCHENARD..... .. *Panégyrique de saint Pierre Fourier*, prononcé au couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Reims le 7 juillet 1897. In-8°.

— *Pèlerinage de l'Institut catholique au Sacré-Cœur, à Montmartre*. Discours du 27 juin 1897.

— *Discours de rentrée à l'Institut catholique de Paris*, 24 novembre 1897. In-8°.

— *Discours de clôture prononcé le 1er octobre 1897 au Congrès de la Jeunesse catholique, à Tours. — De la valeur personnelle.*

A. DE LAPPARENT..... *Une nouvelle théorie des anciens glaciers*. 1897, in-8°.

— *Fer natif et météorite*.

Baron DE BAYE..... *En Géorgie*. (Extr. de la *Revue de Géographie*.) 1898, in-8°.

PÉLICIER..... *Cartulaire du Chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne*. 1897, in-8°.

Comte DE MARSY..... *Notre Bibliothèque locale* (Oise et départements voisins). 1894-1896.

H. LORIQUET..... *Rapport de l'Archiviste départemental sur la situation des Archives et sur la Bibliothèque départementale du Pas-de-Calais*. 1896-1897.

— *Exposition rétrospective des arts et monuments du Pas-de-Calais*. Arras, 20 mai, 21 juin 1896. — *Rapports et documents*.

L'abbé CHEVALLIER..... . *La Vallée de l'Ardres*. 1897, in-8°.

Pol MARGUET..... *Situation de l'agriculture dans le département de la Marne*, rapport présenté à la dernière session de la Société des Agriculteurs de France. 1896, in-8°.

Digitized by Google

Louis LEGER .... *Conférence sur les voyages russes en France.* 1897, in-8°.

— *Études de mythologie slave.* — I. Peroun et saint Élie. — II. Svantovit et les dieux en « vit ». — III. L'Empereur Trajan dans la mythologie slave. 3 vol. in-8°.

Ulysse CHEVALIER..... *Bibliothèque liturgique.* — Tome VI. *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon* (XII° et XIII° siècle). 1897, in-8°.

H. LIBOIS..... *L'instruction primaire dans le département du Jura pendant la Révolution.* 1897, in-8°.

Frédéric HENRIET..... *L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry.* 1897, in-8°.

Armand BOURGEOIS..... *Le chevalier de la Touche,* peintre et dessinateur châlonnais. 1897.

— *Deux salons paristens au* XVII° *siècle.* — Marion de Lorme et Ninon de Lenclos. 1897.

— *Un coin du* XVII° *siècle littéraire, artistique et mondain.* 1897.

— *Le vin de Champagne sous Louis XIV et sous Louis XV,* d'après des lettres et documents inédits. Préface d'Armand SYLVESTRE.

Félix PLATEAU..... *Comment les fleurs attirent les insectes.* 4° et 5° partie. 1897, in-8°.

Léon GERMAIN..... *Une taque de foyer aux armoiries de la famille Savary* (XVII° siècle). 1897, in-8°.

— *Le tombeau de saint Eucaire, à Liverdun* (XVI° siècle). 1897, in-8°.

L'abbé Et. GEORGES ..... *La réaction thermidorienne à Troyes, de novembre 1794 à mars 1795. — Notice anecdotique.* 1898.

L. DE BERLUC-PÉRUSSIS. *La Provence des temps autonomes,* rapport sur la *Société provençale* présenté à l'Académie d'Aix. 1898, in-8°.

F. MOREAU..... ..... *Bibliothèque et Archives de la Collection Caranda.* 1897, in-8°.

S. É. le Cardinal LANGÉNIEUX. *La France chrétienne à Reims en 1896 ;* 14° centenaire du baptême de Clovis et des Francs. — Ouvrage publié sous le haut patronage de Son Éminence. 1897, in-4° illustré.

Digitized by Google

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique, hommages divers et journaux.

Bulletin mensuel de la Société d'apiculture de l'arrondissement de Reims, n° 1, juillet 1897.

Bulletin de l'Association philotechnique, n°s 6 à 12, juin à décembre 1897 ; n°s 1 à 3, janvier à mars 1898.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, tome VIII (4e série), 1897, fascicules 2, 3, 4, 5 et 6.

Congrès des Sociétés savantes; discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique, 1897.

Comptes rendus du congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à la Sorbonne en 1897. (Section des sciences.)

Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques. (Section des sciences économiques et sociales, 1896, 1897.) — *Bulletin archéologique*, 1897, 2e livraison. — *Bulletin historique et philologique*, 1897, n°s 1 et 2.

Revue des travaux scientifiques. Tome XVI, n° 12, 1896 ; tome XVII, n°s 2 à 11, et *Table des matières*, 1897 ; tome XVIII, n°s 1 à 3, 1898.

Conseil général de la Marne; rapports du Préfet et procès-verbaux des délibérations. Session d'août 1897, session d'avril 1898.

Journal des Savants. Juillet à décembre 1897 ; janvier à juin 1898.

Revue populaire des beaux-arts, n°s 1 et 8, 1897.

La Gazette numismatique, n°s 1 et 2, 1897.

La Marne, revue artistique et littéraire, n°s 3 et 4, 15 octobre et 1er novembre 1897.

La Gazette champenoise, du 3 au 24 octobre 1897.

Bulletin monumental publié sous les auspices de la Société française d'archéologie, dirigé par le comte de Marsy, 7e série, tome II, 1897.

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger. (Extrait.)

Bulletin de la Société d'études des sciences naturelles de Reims, tome VI, 1er, 2e et 3e trimestre 1897.

Le Monde moderne, revue mensuelle illustrée, n° 5, décembre 1897.

Journal des Voyages, 5 décembre 1897. — *Voyages du baron de Baye. Les Tchérémisses et les Votiaks*, par G. Regelsperger.

Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 1896.

Bulletin et *Mémoires* de la même Société, 6e série, tome VI, 1895.

Mémoires et *Documents* de la même Société. *Mettensia* I, 1897.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, 111e à 115e livraison, janvier à décembre 1897.

Le chanoine Albanès, bio-bibliographie.

Compte rendu du 37e exercice de la Société de secours des Amis des sciences. Séance publique annuelle du 29 avril 1897.

Digitized by Google

Catalogue de la collection franco-russe; Souvenirs des fêtes 1893, 1896, 1897, offerte par Philippe DESCHAMPS au musée de la ville de Reims, 1898, in-8°.

Supplément au Catalogue officiel de la même collection, réunie par Philippe DESCHAMPS et offerte au musée impérial historique de Moscou, 1898, in-8°.

Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, tome II, 1re livraison. Arras, 1897.

Collection des Inventaires. Sommaire des archives communales antérieures à 1790. Département des Ardennes.

Inventaire des archives départementales antérieures à 1790. Ardennes. — Tome I, *Archives civiles,* 1890 : tome IV, *Archives ecclésiastiques,* 1888.

Inventaire sommaire des archives hospitalières de la ville de Mézières antérieures à 1790, rédigé par Paul LAURENT, archiviste des Ardennes, 1891.

L'intermédiaire des biologistes, nos 8 et 9, 20 février et 5 mars 1898.

L'Afrique ouverte, revue mensuelle d'expansion coloniale pratique, n° 3, 15 décembre 1897.

Notizie storiche di Castelnuovo in Napoli, per Ferdinando Colonna de Principi di Stigliano, 1892.

Archives liégeoises, organe mensuel de la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* nos 3, 4 et 6, 15 mars, 15 avril et 15 juin 1898.

L'Exposition d'art chrétien à Turin, 1er mai-31 octobre 1898.

Annuaire des bibliothèques et des archives, publié sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 1898.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 1898, 4e série, tome XXVI, janvier, février.

Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse, tome X, 1898, n° 1.

Anales del Museo nacional, tome II, fascicule 8, Montevideo 1898.

Congrès archéologique de France : LXIe session. Séances générales tenues à Saintes et à La Rochelle en 1894-1896 ; LXIIe session, Séances tenues à Clermont-Ferrand en 1895-1897.

Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, n° 6, 1er juin 1898.

Annuaire de la Société philotechnique, 1897, tome LVI.

Bulletin de la Société de médecine légale de France, tome XIV, 1re et 2e partie, 1896 et 1897.

Bulletin de la Société industrielle de Reims, 1895, tome XV, n° 84 ; 1898, tome XVI, n° 85.

Missouri Botanical Garden. Third annual report, 1892. in-8°.

Transactions of the Academy of science of Saint-Louis, vol. VII, nos 4 à 16, décembre 1895 à juin 1897 (13 fasc.).

Union médicale du Nord-Est, novembre 1897 à juillet 1898.

Digitized by Google

Journal d'hygiène, novembre 1897 à juillet 1898.

La règle du temps publiée pour la Société de l'histoire de France par Henri DE CURZON. 1886, in-8°.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417, tomes I et II, par Alexandre TUETEY. In-8°.

Histoire d'Écordal, par Désiré BOIZET. 1894.

Notice historique sur le canton de Bernaville (Somme), par Théodose LEFÈVRE. (Ouvrage posthume.) 1897, in-8°.

L'agriculture au XIX° siècle, par le Dr GIRAUX. 1897, in-8°.

Les aïeuls maternels du Bienheureux J.-B. de La Salle à Brouillet, par le vicomte Edm. DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE. 1897, in-8°.

Les sceaux de l'ancienne Faculté de Médecine de Reims, par le Dr Pol GOSSET. Août 1896.

La Révolution à Reims. Les billets de la Caisse patriotique, 1791-1793, par le Dr Pol GOSSET. In-8°.

Histoire de la Siounie, traduite de l'Arménien par M. BROSSET, 1re et 2e livr., 1864 et 1866.

Heures d'ennui, poésies (1896-1897), par Albert PELLIER.

Essai sur les historiens, par Maurice DELIGNY.

La flore des grandes cathédrales de France, par Émile LAMBIN. 1897, in-8°.

Études d'ethnographie préhistorique. Fouilles à Brassempouy en 1896, par Ed. PIETTE et G. DE LA PORTERIE.

Les francs-archers de Compiègne, 1448-1524, par le baron DE BONNAULT D'HOUET.

Les véritables instruments usuels de l'âge de pierre, par A. THIEULLEN. 1897, in-8° illustré.

III. — Publications adressées par les Académies et Sociétés correspondantes.

AMIENS. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*. 1896, nos 2, 3 et 4; 1897, nos 1, 2 et 3.

— *Mémoires* de la même Société. *Cartulaire du chapitre d'Amiens*, 1er fascicule.

— *Album archéologique* de la même Société. 1897, 12e fasc.; 1898, 13e fasc.

— *La Picardie historique et monumentale (arrondissement d'Amiens)*, nos 4 et 5.

ANVERS. — *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*. 4e série, tome XXX, 1897; 5e série, tomes I et II, 1898.

AUTUN. — *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tome XXIV, 1896.

AVIGNON. — *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome XVI, 1897, 3e et 4e livr.; tome XVII, 1898, 1re livr.

Digitized by Google

BEAUVAIS. — *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise,* tome XVI, 2e partie, 1896; 3e partie, 1897.

BESANÇON. — *Procès-verbaux et mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts,* année 1895.

BÉZIERS. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire,* 3e série, tome II, 1re livraison, 1897.

BÔNE. — *Comptes rendus des réunions de l'Académie d'Hippone,* année 1897; année 1898, réunion du 31 mars.

BRUXELLES. — *Bulletin de l'Académie royale des lettres, sciences et beaux-arts de Belgique,* 3e série, tomes XXIX et XXX, 1895; XXXI et XXXII, 1896; XXXIII, 1897.

— *Annuaire* de la même Société, 1896 et 1897 (2 vol.).

— *Règlements et documents concernant les trois classes* de la même Académie. 1896.

— *Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés.* 1896, 4e édition.

CHALONS-SUR-MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts,* année 1896.

CHATEAU-THIERRY. — *Annales de la Société historique et archéologique,* année 1895.

CLERMONT-FERRAND. — *Bulletin historique et scientifique publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts,* 2e série, 1897, nos 5 à 10, mai à décembre; 1898, nos 1 à 3, janvier à mars.

COMPIÈGNE. — *Bulletin de la Société historique,* tome VIII, 1895.

— *Procès-verbaux, rapports et communications diverses* de la même Société, tome V, 1896; tome VI, 1897.

— *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne.* — III. *Le camp de Compiègne de 1739,* par SCELLIER.

— *L'alimentation à Compiègne.* — *Les pâtissiers et les bouchers,* par A. BAZIN et E. MAUPRIVEZ.

CONSTANTINE. — *Table générale des 30 premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine,* 3e série, 10e volume, 1897.

DOUAI. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord,* 3e série, tomes IV et V, 1891 à 1894.

— *Bulletin du Comice agricole 1894 à 1897,* publié par la même Société.

— *Bulletin agricole* de la même Société, 1893 et 1894.

DUNKERQUE. — *Bulletin de la Société dunkerquoise,* 1897, 1er et 2e fascicule.

— *Mémoires* de la même Société. 1896, 29e volume.

Digitized by Google

ELBEUF. — *Bulletin des travaux de la Société industrielle,* 1897.

ÉPERNAY. — *Bulletin de la Société d'horticulture et de viticulture,* août à décembre 1897, janvier à juin 1898.

ÉPINAL. — *Annales de la Société d'émulation des Vosges,* 1897.

FONTAINEBLEAU. — *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.* 1894, 3e trimestre ; 1897, 1er et 2e trimestre.

GUÉRET. — *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse,* 2e série, tome V, 1897.

LA ROCHELLE. — *Annales de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure,* tome IV, 1897.

LE HAVRE. — *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses.* 1895, 3e et 4e trimestre; 1896, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1897, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

LIÈGE. — *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège,* tome X, 1896 ; tome XI, 1897.

— *Archives liégeoises,* organe mensuel de la même Société, année 1898.

LILLE. — *Mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts,* 5e série, 1895, fascicules I à IV ; 1896, fascicules V et VI.

LIMOGES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* tome XLV, 1896 ; tome XLVI, 1898.

MACON. — *Annales de l'Académie, Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture,* 2e série, tome XI, 1895.

MANCHESTER. — *Memoirs and proceedings of the Manchester literary and philosophical Society,* 1896 à 1898.

METZ. — *Mémoires de l'Académie,* 3e série, 1895-1896.

MEXICO. — *Boletin de agricultura mineria é industrias,* nos 8 et 9, février et mars 1897.

MONTAUBAN. — *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne,* tome XXV, 1897, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

MOULINS. — *Bulletin-Revue de la Société d'émulation du Bourbonnais,* nos 7 à 11, juillet à décembre 1896 ; nos 1 à 12, janvier à décembre 1897.

NAMUR. — *Annales de la Société archéologique,* tomes XXI et XXII, 3e et 4e livraison, 1897.

— *Rapport* sur la situation de la même Société en 1896.

NANCY. — *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* tome XLVI, 1896 ; tome XLVII, 1897.

— *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1896, 5e série, tome XIV.

NANTES. — *Annales de la Société académique,* volume VIII de la 7e série, 1897.

NEVERS. — *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts,* 3e série, tome VII, 3e fascicule 1897.

Digitized by Google

NIVELLES. — *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement*, tome VI, 2e livraison 1897.

ORLÉANS. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XI, nos 160 et 161, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre 1897 ; tome XII, n° 162, 1er trimestre 1898.

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, 38e volume, 1897.

POITIERS. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e série, tome IX, 2e, 3e et 4e trimestre 1897.

— *Mémoires* de la même Société, tome XVIII, 1895 ; tome XIX, 1896.

ROUEN. — *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*. 3e et 4e trimestre 1897 ; 1er trimestre 1898.

SAINT-DIÉ.—*Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1897-1898.

SAINT-OMER. — *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, tome XXIV, 1897-1898.

— *Bulletin historique* de la même Société, tome X, 1897, 3e et 4e fascicule ; 1898, 1er et 2e fascicule.

SOISSONS. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique*, tome III, 1893.

TOULON. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1897, tome XX.

TOULOUSE. — *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, 1898.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres*, 9e série, tome IX.

— *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nos 15 et 16, 1895 ; n° 21, 1898.

VENDÔME. — *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, tome XXXIII, 1894 ; tome XXXVI, 1897.

VESOUL. — *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône*, 3e série, n° 28, 1897.

WASHINGTON. — *Memoir of George Brown Goode*, 1851-1896.

— *The science of speech*, 1897.

— *North american fauna*, n° 13, 1897.

— *Yearbook of the United-States*, 1896 et 1897.

— *Annual report of the Bureau of ethnology*, 1892 à 1895.

— *The smithsonian Institution*, 1846-1896. — *The history of its first half Century*, 1897.

— *Smithsoniam Miscellaneous Collections*, 1896 à 1898.

— *Message from the Président of the United-States*, 1898.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VARIN. PIERRE, ADOLPHE.

Né à Châlons s/ Marne le 15 Mai 1851.

Décédé à Crouttes le 21 7bre 1897

Digitized by Google

NÉCROLOGIE[1]

ADOLPHE VARIN

Dessinateur et Graveur [illegible]

Membre correspondant de l'[illegible]

Notice par M. Frédéric [illegible]

[illegible] l'Académie [illegible]

I.

La mort depuis quelque temps fauche dans [illegible] de façon bien cruelle. Elle vient de frapper [illegible] de nos plus distingués collègues en la personne d'Adolphe Varin, décédé à Crouttes (Aisne), le 21 septembre 1897, dans sa 77e année. Depuis quelques années déjà sa santé l'avait contraint de renoncer aux travaux qu'il aimait.

Cet hiver, son état prit tout à coup un caractère inquiétant. Quand il se sentit gravement atteint, il désira revoir Crouttes, et, s'il ne devait pas y recouvrer la santé, finir du moins ses jours au milieu des êtres qui lui étaient chers, dans cette maison aimable et heurie, toute pleine de souvenirs, où s'étaient écoulées les plus belles heures de sa vie. Depuis la mort toujours regrettée d'Amédée Varin, Adolphe était le doyen d'âge, l'oncle respecté de cette admirable famille qui se serre

(1) Empruntée au *Journal de Château-Thierry* du 10 octobre 1897. — Cfr. le *Courrier de la Champagne*, même mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

ADOLPHE VARIN

Dessinateur et Graveur champenois

Membre correspondant de l'Académie de Reims.

Notice par M. Frédéric HENRIET, Membre correspondant de l'Académie (1).

I.

La mort depuis quelque temps fauche dans nos rangs de façon bien cruelle. Elle vient de frapper encore un de nos plus distingués collègues en la personne d'Adolphe Varin, décédé à Crouttes (Aisne), le 21 septembre 1897, dans sa 77e année. Depuis quelques années déjà sa santé l'avait contraint de renoncer aux travaux qu'il aimait.

Cet hiver, son état prit tout à coup un caractère inquiétant. Quand il se sentit gravement atteint, il désira revoir Crouttes, et, s'il ne devait pas y recouvrer la santé, finir du moins ses jours au milieu des êtres qui lui étaient chers, dans cette maison aimable et fleurie, toute pleine de souvenirs, où s'étaient écoulées les plus belles heures de sa vie. Depuis la mort toujours regrettée d'Amédée Varin, Adolphe était le doyen d'âge, l'oncle respecté de cette admirable famille qui se serre

(1) Empruntée au *Journal de Château-Thierry* du 10 octobre 1897. — Cfr. le *Courrier de la Champagne*, même mois.

Digitized by Google

aujourd'hui plus étroitement que jamais autour de son chef actuel, Eugène Varin, l'homme de tous les devoirs et de tous les dévouements; — admirable famille, en effet, qui donne un rare exemple d'union, de fidélité à elle-même, à ses habitudes, à ses amitiés, et garde, en dépit de tout, les mœurs patriarcales d'un autre âge.

Pierre-Adolphe Varin est né à Châlons-sur-Marne, le 24 mai 1821. Il est le second des trois frères Varin qui se sont fait une situation enviable dans l'art de la gravure. Issus d'une vieille famille d'artistes remontant au XVIe siècle, et dont le plus illustre est Jean Varin, graveur en médailles du roi Louis XIII, ils ont, tout enfants, joué avec le crayon et appris les premiers rudiments de leur père, Joseph Varin, professeur de dessin à l'École des Arts et Métiers de Châlons (1).

Dès qu'ils se furent un peu initiés à la pratique du dessin, Adolphe et Amédée vinrent à Paris vers 1833, appelés par leur oncle Labate, ancien directeur de l'École des Arts et Métiers de Châlons.

Doués d'une raison au-dessus de leur âge, ils étaient impatients d'apprendre, de travailler et d'arriver à se suffire. Ils suivirent les cours de l'école de dessin de la rue de l'École-de-Médecine. Adolphe entra bientôt comme élève chez Ad. Rouargue, graveur de vignettes apprécié des éditeurs. Il y copia, par manière d'étude, de nombreuses pièces de Goltzius, exercice excellent, qui fit de lui un très habile buriniste. Il entreprit alors, pour chercher à se faire connaître, de graver « *Les Moissonneurs* », de Léopold Robert, dont la mort romanesque

(1) Voir sur la filiation de la famille Varin, notre notice : *La Vie et les œuvres d'Amédée Varin,* insérée au Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1884.

Digitized by Google

avait fait quelque bruit. Mais comme il lui fallait mener concurremment avec ce travail de luxe les images de sainteté qui le faisaient vivre, la planche des « *Moissonneurs* » s'éternisa, et, quand au bout de quatre ans elle parut au salon de 1843, le goût des gravures allemandes avait passé de mode ; la faveur était aux vignettes de Keepsakes anglais. La planche ne trouva point d'éditeur, et le pauvre artiste dut se contenter des suffrages de ses confrères. Cet insuccès paralysa son élan. Il aima mieux renoncer à la lutte que de courir le risque de déceptions nouvelles.

C'était borner trop tôt ses ambitions, car il était homme à prendre sa revanche ; mais il voulut avant tout assurer la sécurité du lendemain et se consacra à des travaux d'un caractère commercial qu'il traitait d'ailleurs avec la conscience et le goût d'un véritable artiste.

Son mariage, qui eut lieu peu d'années après, en 1846, le porta encore à envisager la vie par ses côtés pratiques.

Déjà, la mort de son père, survenue en 1843, avait laissé aux deux aînés des charges qui ne pesèrent pas à leur excellent cœur, mais les obligèrent à se livrer avec plus d'ar[illegible] jamais à des labeurs lucratifs qui ne comport[illegible]int d'aléas et leur permissent de faire face à [illegible]soins. Eugène Varin est resté très reconna[illegible]es aînés qui, avec une tendresse éclairée [illegible]son bien rare chez des éducateurs de vingt-ci[illegible]rigèrent, préservèrent leur élève et firent d[illegible]me qu'il est devenu. De tous leurs ouvrag[illegible] pas celui-là qui leur fait le moins d'hon[illegible]

Qu[illegible] par sa digne compagne, femme

Digitized by Google

sérieuse et de bon conseil, Adolphe eut conquis l'« *aurea mediocritas* » qui suffit à l'artiste comme au sage, il ne changea rien à sa vie active et laborieuse. Jamais il ne connut d'autres plaisirs que le travail... et les voyages, qui étaient encore pour lui une autre forme de travail. Il en rapportait force albums pleins, de la première à la dernière page, de croquis et de souvenirs. Sous quelque latitude qu'on le rencontrât, qu'il allât, comme on dit, « aux épreuves » à Paris, ou qu'il chassât le motif en Suisse, en Belgique ou ailleurs, on lui voyait toujours son éternel petit carton sous le bras. Il serait difficile d'énumérer tout ce qu'il a produit. Voici les séries principales de ses pièces gravées : *Ornements industriels d'après les maîtres orfèvres du XVe au XVIIIe siècle,* publiés par Reynard ; l'*Art industriel,* 72 planches d'après les dessins de l'architecte Feugère, publié par Goupil (en collaboration avec Amédée Varin) ; *Les Litanies de la Vierge;* 50 planches d'après de vieilles gravures ; plusieurs albums de motifs et compositions gothiques ; des albums de modèles de fontes artistiques pour MM. Dinel et fils, fabricants, sans compter quantité de planches pour les *Annales archéologiques* de Didron, dont l'une, exposée au Salon de 1861, lui valut une médaille de troisième classe ; pour le *Dictionnaire du mobilier* de Viollet-le-Duc ; des sujets religieux pour Furne, Curmer, Langlumé, Mame, etc. ; *Les paroles de l'âme,* pour l'éditeur Detaille ; dessins d'Amédée et gravures des deux frères ; une suite de 32 vues de La Rochelle, d'après ses propres croquis.

Ce sont surtout ses portraits qui protègeront son nom auprès des bibliographes et des iconophiles. Citons d'abord celui de son aïeul Charles-Nicolas Varin, graveur châlonnais, exécuté d'après une miniature de

Digitized by Google

Boucotte que possède M. Eugène Varin. Viennent ensuite les portraits de la *Bibliographie châlonnaise*, publiée par Amédée Lhote, les trente-six portraits, d'après les originaux, des graveurs de l'École liégeoise de 1366 à 1850, avec notices; les petits portraits de la collection des *peintres, graveurs*, etc., publiée par Baudry; plus, pour l'éditeur Vignères, un grand nombre de portraits d'artistes, dessinateurs, graveurs français et étrangers de la fin du XVIIIe siècle. N'oublions pas de rappeler que le *Bulletin de la Société historique de Château-Thierry*, de l'année 1870, possède un spécimen du talent de notre regretté collègue : *La croix d'Étampes*, face et revers, d'après le dessin de M. Barbey, et deux boucles de ceinturon mérovingiennes provenant du château de Buzancy. Membre correspondant de cette Société à peu près depuis sa fondation, Adolphe Varin était aussi membre de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts* du département de la Marne et correspondant de l'Académie de Reims. Il obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1861, et en 1863 et 1865, des rappels de médailles qui le mirent hors concours.

II.

A côté du graveur savant et correct, du dessinateur précis mais un peu froid, parce qu'il était plus soucieux du détail que de l'effet général, il y avait chez Adolphe Varin un collectionneur passionné, un curieux toujours en éveil qui amassait, sans repos ni trève, toutes sortes de documents concernant son art, les hommes qui l'ont illustré, Paris ancien et ses monuments, et avant tout cela, l'histoire artistique, biographique et monumentale de sa chère province. C'est le collectionneur qu'il me

Digitized by Google

reste à vous présenter, et c'est là, je crois, l'aspect le plus original de cette physionomie d'un relief si particulier.

Dès que son modeste budget lui permit de se livrer sans remords à ses goûts d'amateur, qu'il savait d'ailleurs satisfaire dans les prix doux, il ne se passa pas de jours qu'il ne rapportât quelque livre ou quelque estampe cueillis le long des quais dans les boîtes et les portefeuilles des bouquinistes, qui tous le connaissaient et le traitaient avec une familiarité quasi confraternelle.

Quand les rayons de la bibliothèque ployèrent sous le poids des tomes, ceux-ci s'entassèrent sur les tables, sur les meubles, sur les sièges; les cartons bondés d'estampes envahirent les espaces restés libres, et la pièce qui, par destination locative, devait être le salon, se vit transformer en une sorte d'arrière-boutique de bouquiniste, au grand désespoir de Mme Varin, qui, sur ce point, n'obtint jamais satisfaction de son mari, si habitué cependant à déférer à ses désirs.

Quand la pièce déborda sous l'afflux de cet incessant bric-à-brac, on en évacua le trop plein sur la maison de Crouttes, dans une mansarde réservée à Adolphe, qui bientôt regorgea elle-même de choses de nature et d'origine si diverses qu'on la baptisa le capharnaüm. C'est qu'Adolphe Varin recueillait tout, conservait tout; aussi bien un « bois » du *Magasin pittoresque* ou de l'*Illustration* qu'un « ex libris » ou une vignette du siècle dernier; aussi bien un almanach, un annuaire, un catalogue, pourvu qu'ils fussent anciens, que le frontispice d'une thèse du XVIIe siècle. Il gardait même les billets de faire-part et jusqu'aux lettres de convocation des sociétés savantes dont il faisait partie. C'était, dans sa pensée, autant de matériaux susceptibles d'être utilisés

Digitized by Google

à un moment donné. Est-ce à dire qu'Adolphe Varin n'était qu'un simple monomane ?

Non, vraiment ! Et vous allez voir en quoi il se distinguait des types raillés par La Bruyère. D'abord il lisait les livres qu'il achetait, et la preuve, c'est qu'ils sont presque tous surchargés de notes marginales, de petits signets de papier écrits de sa main, notes qui complètent le texte ou le rectifient, s'il y a lieu, car Adolphe Varin était un terrible redresseur de torts. Il ne pardonnait pas la plus légère erreur. Un auteur ne devait pas se tromper. Il se faisait, comme vous voyez, d'étranges illusions sur l'infaillibilité des auteurs.

Il eût bien moins exigé d'eux s'il avait quelque peu écrit lui-même ! Mais il se défiait de sa syntaxe, et, pour cette raison, ne put mettre en œuvre comme il l'aurait souhaité les connaissances multiples qu'il avait acquises au jour le jour, grâce à sa soif d'apprendre et à ses goûts studieux. Il dressa toutefois quelques catalogues de l'œuvre de plusieurs de ses amis : Ad. Rouargue, son ancien maître, de Paul Girardet, de Charles Geoffroy, graveur à l'aquatinte et au pointillé, qui fut le maître d'Amédée, du dessinateur Staal, etc.

Il communiqua ces documents à l'*Estampe*, à l'*Intermédiaire des Curieux* et autres recueils spéciaux qui s'empressèrent de les publier; mais Adolphe Varin fut surtout un érudit... *in partibus;* un causeur intarissable, plein de verve, d'imprévu, et doué d'une impeccable mémoire. De parenthèses en incidentes, il conduisait souvent son interlocuteur loin du point de départ; mais il l'y ramenait toujours... par le chemin des écoliers. D'humeur batailleuse, il fut un des plus fermes tenants du burin. Ce Don Quichotte de la belle taille ne pouvait se consoler du discrédit injuste où est tombée la gravure

Digitized by Google

classique. Il enfourchait fréquemment son dada favori pour courir sus aux eaux fortistes, à certains d'entre eux du moins, dont les gribouillages l'horripilaient et qu'il appelait des hacheurs de paille. Que voulez-vous ? La mode, qui n'a pas à justifier ses caprices, le heurtait dans ses convictions, dans sa carrière d'artiste; il était excusable de ne pas subir ses lois sans protester; mais la mode ne s'émeut pas de ces vaines estocades, et comme les moulins à vent de Don Quichotte, elle continue à tourner.

Adolphe Varin se distinguait encore du vulgaire maniaque en un point essentiel : il raisonnait ses recherches et poursuivait toujours un but défini. C'était la Champagne et ses graveurs qui en faisaient l'objet habituel. Il s'était notamment donné à tâche de rassembler l'œuvre d'un graveur Châlonnais, bien oublié aujourd'hui, mais qui par son talent et ses relations fut activement mêlé au mouvement artiste de son temps, Pierre-Quentin Chédel. Adolphe Varin se prit d'un véritable culte pour cet artiste, son compatriote, qui, de plus, avait été le premier maître de son grand-père Charles-Nicolas Varin, nous dit M. Armand Bourgeois dans le vif et léger pastel qu'il nous a donné de Chédel (1).

Né à Châlons, le 14 novembre 1705, mort en cette ville le 1er juin 1763, élève de Lemoine et de Laurent Cars, Chédel fut lié avec tous les grands artistes de son temps : Boucher, Watteau, Oudry, le chevalier de la Touche, dont il interpréta les tableaux et les dessins. Indépendamment des planches qu'il exécuta d'après ces

(1) *Pierre-Quentin Chédel et son œuvre*, par Armand Bourgeois. Châlons-sur-Marne, Thouille, imprimeur, 1895.

Digitized by Google

maîtres, il a composé et gravé par centaines, pour les publications d'alors, des paysages, des batailles, des frontispices, des vignettes, culs-de-lampe, etc. Au fur et à mesure qu'Adolphe Varin colligeait l'œuvre de cet artiste, il en tenait le catalogue à jour, et il y a lieu de penser que ce travail intéressant ne sera pas perdu.

Adolphe Varin vécut sa vie de bénédictin dans le cercle intime de la famille, trouvant dans l'activité de son esprit d'inépuisables distractions. Un peu bourru à la surface et prompt aux boutades, il était au demeurant le meilleur et le plus droit des hommes, et le plus obligeant aussi, car il communiquait volontiers ses livres et documents; mérite plus rare qu'on ne croit. Stable dans sa vie comme dans ses goûts, — ce qui est le signe d'un bon équilibre moral, — il occupa pendant quarante-deux ans son appartement de la rue Chanoinesse. Il ne le quitta que sous l'imminente expectative d'une expropriation, et loua, tout auprès, rue Boutarel, Ile Saint-Louis, quartier paisible apprécié des gens de savoir et d'étude, un nouvel appartement où Mme Varin eût enfin le salon — point trop encombré — qu'elle désirait depuis si longtemps. Comme on s'oubliait volontiers dans ce salon accueillant qu'égayaient deux fenêtres s'ouvrant, à plein ciel, sur la Seine sillonnée de bateaux, avec, pour toile de fond, les maisons du quai Saint-Bernard dominées par les dômes et les campaniles de la montagne Sainte-Geneviève ! Hélas ! la tristesse devait y entrer bientôt avec la maladie. Une suprême joie vint pourtant y éclairer les derniers jours de notre ami. Il fut aussi touché que surpris de recevoir, à la promotion de janvier 1897, les palmes d'officier d'Académie qu'il n'avait point sollicitées. Un ami resté

Digitized by Google

inconnu, et que nous devons tous remercier de sa généreuse et délicate pensée, avait demandé pour lui cette modeste et trop tardive récompense. C'est à peine si le ruban violet fleurit une fois ou deux sa boutonnière ; fleur de deuil qui ne devait plus parer qu'un cercueil.

Digitized by Google

M. LE CHANOINE CERF

Discours prononcé sur sa tombe le 12 mai 1898

par Mgr CAULY,

Président de l'Académie de Reims.

MESSIEURS,

Se peut-il que nous laissions disparaître dans la tombe sans un mot de souvenir, de regret et d'adieu, celui que pleurent et que louent tant de cœurs brisés, l'homme de bien, le prêtre modèle, et pour nous le collègue aimable et bon de qui l'on peut dire en toute vérité :

Multis ille bonis flebilis occidit!

J'en appelle à cette foule confondue de dignitaires et de lettrés, de riches et de pauvres, d'humbles et de petits, qui l'accompagnent à sa dernière demeure.

Il n'y a pas encore six mois (1), M. le chanoine Cerf célébrait les noces d'or de son sacerdoce, et en dépit de sa modestie trop grande qui réclamait le silence et l'oubli, tout un concert de sympathies et d'éloges s'élevait, dont l'écho renaît à cette heure, non plus comme un chant de gloire, mais comme un hymne funèbre.

N'y revenons pas. Laissons à la reconnaissance publique et privée le soin de dire ailleurs les exemples et les bienfaits que rappellera longtemps le nom de M. Cerf.

(1) Le 14 novembre 1897, fête de la Dédicace.

Digitized by Google

Ici je n'apparais et ne veux parler qu'au nom de l'Académie nationale de Reims, et en qualité de Président annuel de cette Société savante qui le compta parmi les plus méritants et les plus dévoués de ses membres. Je ne louerai donc que l'Académicien de Reims, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique.

M. le chanoine Charles Cerf fut élu en 1864 membre titulaire de notre Compagnie, dont il avait été trois fois le lauréat : en 1856 pour une étude sur l'imprimerie à Reims, en 1859 et 1860 pour ses importants travaux descriptifs et historiques sur la Cathédrale de Reims.

C'est donc une collaboration de trente-quatre années que notre confrère a donnée à l'Académie, années laborieuses et fécondes, marquées par un incessant concours, comme en fait foi la table analytique de nos travaux depuis le demi-siècle d'existence de notre Société.

Lorsqu'en 1898 l'Académie nationale désigna M. Cerf pour la présidence annuelle, ce fut un hommage bien mérité rendu à ce travailleur infatigable.

Ses œuvres demeurent et perpétueront sa mémoire. Je ne veux ici rappeler que les principales : *La Monographie de Notre-Dame de Reims* — histoire et description — qui ouvrit à notre confrère les portes de l'Académie; le *Livre d'Or du dévouement dans le diocèse de Reims*, durant l'invasion de 1870, ouvrage couronné en 1897 par l'Académie française; la *Vie des Saints du diocèse de Reims*, publiée cette année même, au moment où l'auteur célébrait son jubilé sacerdotal, fruit dernièrement éclos des recherches et des labeurs de toute une vie.

Mais, entre temps, que de biographies rémoises, que

Digitized by Google

d'études sur nos monuments et nos œuvres d'art, que de traditions recueillies et sauvées de l'oubli!

Gloires religieuses et gloires profanes, M. Cerf savait tout évoquer et tout faire revivre. Chroniqueur à ses jours, il livrait volontiers des coupures, des entrefilets pleins d'intérêt, d'esprit et souvent d'humour, que dans les journaux, souvent il ne signait pas, mais dans lesquels on pouvait toujours reconnaître un « *Vrai Rémois* ».

Rémois, il le fut dans le fond de l'âme! Né à Reims en 1824, il y a toujours vécu; il a vécu de nos joies et de nos tristesses, de nos épreuves et de nos espérances; il a vécu de notre histoire et de nos vieux souvenirs. Nos institutions, nos monuments, nos antiques familles ont passionné ses recherches et trouvé en lui l'investigateur intrépide, le narrateur loyal, l'admirateur de tout ce qui élève les âmes et grandit la patrie.

Il y a trois jours à peine, on remettait en nos mains la description des derniers travaux exécutés dans la chapelle de Saint-Joseph, en notre église métropolitaine. Ainsi, notre grand et incomparable monument qui avait eu les prémices des publications de notre confrère, devait être l'objet de sa dernière sollicitude et de son suprême amour.

Voilà le travailleur! Et que dire de l'homme? M. le chanoine Cerf personnifiait la bonté, la mansuétude, l'indulgence, disons le mot, la suave et vraie charité. Longtemps nous nous rappellerons le collègue assidu à nos séances, et tour à tour nous instruisant de ses découvertes avec une modestie charmante et s'instruisant de nos communications avec une curiosité et une docilité d'enfant. Nous le reverrons sous les traits que l'âge et la souffrance peuvent marquer de leur empreinte,

Digitized by Google

mais qui révèlent une âme paisible, maîtresse d'elle-même, plus élevée que la terre, planant déjà dans la région sereine du bien et du beau, infinis et éternels.

O cher et vénéré confrère, — nous aimons à le croire et voulons l'espérer, — votre âme d'artiste contemple une cité et un temple plus merveilleux encore que l'admirable cathédrale que vous avez si bien décrite. Votre cœur de patriote et de chrétien a tracé, dans des œuvres qui vous suivent, un *livre d'or*..., et la divine justice vous aura fait bon accueil. Vos actes de piété, de dévouement et de miséricorde vous auront préparé une place à côté de ces concitoyens dont vous avez raconté les vertus et la sainteté, près d'eux dans la mémoire des hommes, au milieu d'eux dans la cité des saints.

Voilà des souvenirs et des espoirs que tous emportent de vos funérailles et particulièrement les membres de votre famille désolée. Mais, en outre, l'Académie gardera votre nom à la suite de ces vénérables chanoines, vos devanciers, qui ont été ses gloires : les Bandeville, les Tourneur, les Deglaire... Puissent vos exemples susciter des chercheurs laborieux et infatigables comme vous, des collègues aussi aimables et aussi bons que vous!

Adieu, cher Monsieur Cerf, ou plutôt au revoir dans le monde meilleur de l'indéfectible lumière et de la réunion pour toujours!

Digitized by Google

Liste des principales publications de M. le chanoine CERF

Imprimées en dehors des Travaux de l'Académie de Reims

(1850-1898)

Les innombrables notes et notices de M. le chanoine Cerf, ses descriptions monumentales, ses publications de textes inédits, ses articles biographiques ou nécrologiques, tous ces travaux éclos au jour le jour ont été livrés par lui au public avec le même zèle et le même désintéressement pendant près de cinquante ans (1).

Un trait commun signale ces productions si diverses d'étendue et de sujets, c'est qu'elles ont toutes pour objectif un monument de Reims, une œuvre d'art ou une curiosité locale, un personnage ancien ou un contemporain rémois. Leur nomenclature complète prouverait cette assertion de la manière la plus instructive pour nos annales, en relatant mille détails oubliés,

(1) Consulter la nécrologie publiée dans le *Courrier de la Champagne* du 10 mai 1898. — Une autre notice plus complète sur la vie et les travaux de M. le chanoine Cerf, a paru dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, 21 mai 1898, p. 245 à 251. — On y trouvera l'énumération d'un grand nombre de ses publications, et à cet égard nous ne pouvons qu'y renvoyer les chercheurs curieux de renseignements bibliographiques et archéologiques sur les monuments de Reims. — Le récit de la cérémonie des obsèques se trouve dans le *Courrier de la Champagne* du 12 mai 1898, et en d'autres journaux rémois à la même date. — Enfin une notice plus étendue, composée par M. l'abbé Alex. Hannesse, va paraître en 1899, avec deux portraits de notre confrère.

Digitized by Google

mille faits toujours intéressants pour l'histoire et l'archéologie urbaine ou diocésaine.

Notre but ne peut être ici d'embrasser la recherche d'une telle multiplicité de notices. Il faudrait, pour y réussir, entreprendre d'abord le dépouillement du *Courrier de la Champagne*, journal de Reims, où notre confrère écrivit constamment, mais exclusivement sur des sujets religieux ou historiques, — puis du *Bulletin du Diocèse de Reims,* revue à laquelle il collabora assidûment depuis sa fondation en 1868, — et poursuivre enfin les investigations dans les journaux rémois plus récents, et dans plusieurs revues : la *Revue de l'Art chrétien,* la *Revue de Champagne et de Brie,* le *Bulletin monumental* et le *Bulletin archéologique,* émanant du Comité des Travaux historiques, dont il fut correspondant si longtemps. Cet ensemble formerait une bibliographie très dense, mais d'une étendue plus large que le cercle de nos attributions.

Il nous suffit d'indiquer ici la part que notre confrère prit aux *Travaux de l'Académie de Reims* depuis qu'il entra dans cette compagnie (1864-1898), et qu'il y apporta fidèlement chaque année jusqu'à la fin. La liste de ses communications est donnée dans la *Table générale alphabétique* du tome cent (pp. 52-53), et un dernier travail sur Pierre Cauchon se trouve dans le tome centunième. C'est donc une suite de vingt-neuf études et notices que nous relevons d'un seul coup, et dont il est inutile de reproduire une seconde fois la série détaillée.

En dehors de ces lectures académiques, dont plusieurs parurent en brochures, nous avons recueilli les titres de ses autres publications (sans prétendre les indiquer toutes), volumes imprimés spécialement ou plaquettes tirées à part de revues et de journaux.

Digitized by Google

Nous en apportons la couronne sur sa tombe comme un dernier et affectueux hommage.

H. JADART,
Secrétaire général de l'Académie.

BIBLIOGRAPHIE

1. — Notice sur le mobilier de l'église Cathédrale de Reims. — *Reims, L. Jacquet*, 1850, et *Régnier*, 1856, in-16.

On attribue parfois à M. l'abbé Bandeville cet opuscule, dont M. l'abbé Cerf revendiqua la paternité comme étant sa première publication.

2. — Histoire et description de Notre-Dame de Reims, par Ch. CERF, chanoine honoraire..., avec la collaboration de P.-C. Hannesse, professeur de rhétorique. Ouvrage orné de planches lithographiées, de sept gravures sur acier, et de vingt-cinq gravures sur bois. Dédié à Son Ém. le cardinal Gousset. — *Reims, P. Dubois, impr.*, 1861, deux vol. de 600 pp. et 616 pp., plus les pl. et additions.

Dans le Congrès archéologique de France, tenu à Reims en 1861, une médaille d'argent fut décernée à cet ouvrage. (*Compte rendu du Congrès*, p. 264.) — A ce même Congrès, communication de M. l'abbé CERF sur le calice de saint Remi et sur le bâton de saint Gibrien (*Ibidem*, pp. 137 et 160).

3 et **4.** — Du sacre de Clovis et des rois mérovingiens. — Du lieu où fut baptisé Clovis. — *Reims, Dubois*, 1861, 2 br. in-8°. — Extr. de l'*Histoire et description de Notre-Dame*, du même auteur.

5. — Trésor de la Cathédrale de Reims, photographié par MM. A. MARGUET et A. DAUPHINOT ; texte par M. l'abbé CERF ; dédié à S. Ém. le cardinal Gousset. — *Paris, Vve Berger-Levrault*, 1867, in-4°, 67 pl.

Digitized by Google

6. — Histoire et description de l'église de Saint-Remi de Reims, par LACATTE-JOLTROIS. Deuxième édition, revue et augmentée par M. l'abbé CERF. — *Reims, Dubois, s. d.* (1868), vol. in-12.

Dédicace de M. l'abbé Cerf à S. Exc. Mgr Landriot, archevêque de Reims.

7. — Maîtrise de l'église métropolitaine de Reims et M. l'abbé Hardouin. — *Reims, Geoffroy,* 1872, in-8°.

8. — Annales de l'Église de Reims (1789 à 1804). Le clergé rémois pendant la grande Révolution. — *Reims, Imp. coop.*, 1873, gr. in-8°.

Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims,* 1873.

9. — Le Vieux Reims. Vieilles Maisons de la Ville de Reims. — Sculptures, statues, etc., conservées dans les rues. — Anciennes enseignes. — Étymologie des noms des rues, avec une idée du vieux Reims en 1328, par l'abbé CERF. — *Reims, imp. A. Lagarde,* 1875, gr. in-8° de 168 pp., sans table.

Extrait du *Courrier de la Champagne,* dans les numéros de l'année. — Le même journal, d'après la communication de M. l'abbé Cerf, a publié également dans son texte, mais sans tirage à part (années 1885-1886), sous le titre : *A un siècle de distance, notes d'un amateur champenois — Reims en 1785 — Reims en 1885,* un manuscrit descriptif des monuments de la ville, avant, pendant et après la Révolution.

10. — Exposition rétrospective. Visite à l'Exposition Rétrospective dans le Palais archiépiscopal de Reims. — *Reims, Lagarde,* 1876, in-8° de 39 pages.

11. — Notice sur la relique du Saint-Laict, conservée autrefois dans la Cathédrale de Reims. — *Tours, Bousrez,* 1878, in-8° de 23 pp., avec une vue de l'autel du Saint-Laict.

Extrait du *Bulletin Monumental,* 1878.

12. — Essais historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Maurice de Reims, par M. LACATTE-JOLTROIS. Ouvrage

Digitized by Google

publié et annoté par M. l'abbé Cerf. — *Imp. coop. de Reims*, 1882, in-8° de 122 pages.

13. — Les Monuments historiques de la ville de Reims, par Eugène Leblan. — Fascicule 6. Cloître du Chapitre de Notre-Dame, 4 pages, texte par M. l'abbé Cerf, avec 8 fig. et 4 pl. gr. in-folio. — *Paris*, 1883.

14. — Notes sur la Cathédrale de Reims. — *Paris, Imp. nat.*, 1885, gr. in-8° de 23 pp.
Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, n° 2 de 1885. — Étude publiée aussi dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXVI, p. 274.

15. — Exposition dans les Salons de l'Archevêché de Reims des objets offerts par les fidèles du diocèse à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. — *Reims, Imp. coop.*, 1887, 1re édit. in-8° de 16 pp., et 3e édition in-8° de 20 pp.

16. — Souvenirs d'histoire locale. Ch.-L.-Joseph Destable, né à Reims, curé de Saint-Brice, chanoine d'Auxerre. — *Reims, Imp. coop.*, 1889, gr. in-8° de 4 pp.
Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 1889, et publié aussi dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXVII, p. 271.

17. — Le premier berceau de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne. — *Reims, Bugg*, 1889, in-18 de 15 pp.
Extrait du *Courrier de la Champagne*, 1888-89.

18. — Gui de Chauliac, médecin des souverains pontifes Clément VI, Innocent VI, Urbain V, chanoine de Reims. — *Reims, Imp. coop.*, 1889, gr. in-8° de 6 pp.
Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 1889.

19. — Cathédrale de Reims. Guide du visiteur, par M. l'abbé Ch. Cerf, chanoine titulaire, et catalogue des photographies

Digitized by Google

prises sur le monument par M. Trompette, photographe à Reims. — *Reims, Imp. coop., s. d.* (1890), in-16.

20. — Baptême de Clovis. En quel endroit de Reims, au ve siècle, était placé le baptistère. — *Reims, Imp. coop.*, 1891, in-8° de 24 pp., avec plan et légende.

Pour l'étude de la question soulevée ici, voir le n° 4 de la présente liste bibliographique, le *Courrier de la Champagne* du 30 juillet 1891, et les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XCVII, p. 269.

21. — Les Archevêques de Reims et la pourpre romaine. — *Reims, Imp. coop.*, 1893, in-8° de 8 pp.

Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 1893. — Du même recueil, autre extrait intitulé : Hagiographie diocésaine. Sainte Pétronille. (Voir plus loin, n° 29.)

22. — Congrès eucharistique de Reims. L'Eucharistie dans les arts dans l'ancienne province de Champagne. Rapport de M. le chanoine Cerf. — *Reims, Imp. coop.*, 1894, in-8° de 24 pp.

23. — Anciennes Croix de Reims, par Povillon-Piérard. — *Reims, Imp. E. Bugg*, 1895, in-16 de 106 pp., avec table.

Extrait du *Courrier de la Champagne*, publié l'année même en brochure. Texte emprunté à un manuscrit de la Bibliothèque de Reims, portant ce titre : *Notice historique sur les croix publiques, tant en dehors que dans les murs de la ville de Reims..., 1814, revu et corrigé en 1828.* — M. l'abbé Cerf a annoté le texte de Povillon-Piérard, qui ne manque ni d'intérêt ni de véracité.

24. — Souvenir du xive centenaire du Baptême de Clovis. Vie de saint Remi, archevêque de Reims, apôtre de la France (496-1896). — *Reims, s. d.* (1896), in-8°.

25. — Le Livre d'or des actes de dévouement et de générosité qui se sont produits dans le diocèse de Reims durant

Digitized by Google

l'invasion allemande, 1870-1871. — *Lille*, *Desclée*, 1896, in-8° de 237 pp., avec 18 portraits et figures.

Ouvrage récompensé d'un prix de 500 fr. par l'Académie française en 1897.

26. — Confraternité des Chapitres de Reims et d'Orléans. — *Reims*, *Imp. coop.*, 1897, gr. in-8° de 7 pp.

Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 1897.

27. — Glorieux souvenir. Vincent Abraham, né à Charleville, curé de Sept-Saulx, massacré aux Carmes le 2 septembre 1792. — *Reims*, *Imp. coop.*, 1897, br. in-8°.

28. — Marie-Anne Hannisset, née à Reims, le 18 janvier 1742, carmélite à Compiègne, martyrisée à Paris le 17 juillet 1794. — *Reims*, *Imp. coop.*, 1897, gr. in-8°.

Extrait du *Bulletin du Diocèse de Reims*, 1897.

29. — Vie des Saints du Diocèse de Reims, par M. le chanoine Cerf..., ouvrage approuvé par S. Ém. le cardinal Langénieux. — *Reims*, *Imp. coop.*, 1898, 2 vol. gr. in-8° de xxi-759 pages, avec tables.

Comptes rendus de cet ouvrage dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, dans le *Courrier de la Champagne* du 14 décembre 1897, et dans la *Revue historique*, mai-juin 1898, p. 102.

30. — Beaux-Arts. Chapelle de Saint-Joseph dans la Cathédrale de Reims. — *Reims*, *Lucien Monce*, *imprimeur*, 1898, n-8° de 8 pp.

Notice communiquée aux journaux. Dernière publication, distribuée peu de temps avant la mort du respectable chanoine.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

M. ÉDOUARD DEPERTHES

Architecte, Membre correspondant de l'Académie

Discours prononcé sur sa tombe par M. Ernest Brunette

Président de la Société des Architectes de la Marne

Membre titulaire de l'Académie

MESSIEURS,

A la nouvelle de la mort si subite de notre éminent confrère Édouard Deperthes, chacun de nous a senti douloureusement vibrer son cœur d'artiste. Elle venait, en effet, dans sa cruauté, d'arracher à notre Société l'un de ses membres d'honneur les plus remarquables.

Il est des moments où la parole est douloureuse à prendre en public; et dans un deuil tel que celui-ci, j'éprouve ce bien pénible sentiment, car je me sens doublement frappé : comme président de la Société des Architectes de la Marne d'abord, comme ami de celui qui fut pendant de longues années l'élève dévoué de mon regretté père ensuite. L'un et l'autre, hélas! ont maintenant disparu, nous laissant comme consolation le souvenir de natures d'élite. L'élève est allé retrouver celui qu'il continuait toujours à appeler, malgré ses glorieux succès : « Mon cher maître. »

Tout jeune, Messieurs, Édouard Deperthes se sentit pris d'une vocation irrésistible pour l'architecture. Désireux, au sortir de l'école primaire, d'apprendre les premiers éléments de cet art difficile, il entrait au service d'architecture de la Ville.

Digitized by Google

C'était l'époque des grands travaux qui transformèrent Reims, il y aura bientôt un demi-siècle. Le moment était bien propice pour développer les nombreuses qualités dont le jeune élève portait en lui le germe. Laborieux, doué de facultés harmonieusement pondérées, dirigées par un esprit solidement trempé, ses progrès furent rapides.

De nombreuses années, pendant lesquelles il donna les preuves de sa brillante assimilation aux règles de l'art de bâtir s'écoulèrent, et il était devenu maître dans toutes les questions si précieuses qui concernent la construction, lorsqu'il résolut de donner à ses conceptions artistiques le vaste champ d'opérations que rêve toute ardente imagination : il se rendit dans la capitale.

Vous savez tous, Messieurs, quel chemin rapide, quelle marche pour ainsi dire triomphale lui firent parcourir ses nombreuses qualités.

Nous le voyons alors, après avoir été inspecteur des travaux des églises d'Argenteuil et de Saint-Ambroise, à Paris, devenir architecte de la ville de Brest; construire les églises de Berne et de Sainte-Anne d'Auray, puis élever l'église Saint-Martin à Brest, le monument de l'abbé de La Salle et le château d'eau à Rouen, l'église paroissiale de Sené, près Vannes, l'église de l'ancien Prieuré et le nouveau Prieuré de Saint-Urbain, de Binson, la statue du pape Urbain II à Châtillon-sur-Marne, la chapelle de l'hôpital Auban-Moët, l'église Saint-Pierre Saint-Paul à Épernay, le monument élevé à la mémoire du comte de Chambord à Sainte-Anne d'Auray, le monument commémoratif de la fédération bretonne Angevine à Pontivy, en collaboration avec son fils, et enfin, nous le voyons encore en collaboration avec l'architecte Ballu, faire sortir de ses cendres plus resplen-

Digitized by Google

dissant qu'il ne le fût jamais, le magnifique Hôtel de Ville de Paris, qui immortalisera à jamais les noms de ces deux artistes. Ce travail lui valut la croix de la Légion d'honneur.

Entre temps, Deperthes obtenait cinq premiers prix, cinq seconds prix, une médaille au salon de 1865 ; un prix à l'Exposition de 1867, une médaille d'or à l'Exposition de Lyon en 1872, enfin plusieurs autres médailles.

Hélas ! Messieurs, la mort est venue trop tôt ravir à notre Société ce membre d'honneur dont elle était si fière et alors qu'au mois de juin dernier, elle s'apprêtait à fêter en même temps que le Congrès de l'Association provinciale des Architectes français, celui qui personnifiait si bien l'architecture provinciale elle-même, l'invitation que nous lui avions adressée resta sans réponse. La maladie qui devait l'emporter avait malheurement déjà commencé son œuvre de destruction. Malgré cela, nos espérances accompagnaient toujours l'état de santé de notre confrère. Il y a quelques jours encore, il avait manifesté le désir de venir se reposer à Reims, chez son honorable gendre, M. Léon Mauroy, et c'est là, personne ne pouvait le supposer, que la mort devait lui porter un traître coup (1).

Ne vous apparaît-il pas poignant de douleur, le dernier voyage du grand artiste qui vient jeter un dernier coup d'œil sur le passé, revivre d'une première existence et faire enfin un dernier arrêt sur la pente fatale qui l'entraîne avec une force irrésistible vers l'éternité.

Mais tout ne meurt pas heureusement avec lui, son œuvre immense reste. Sa carrière toute de travail et de

(1) Né à Houdilcourt (Ardennes), en 1833, M. Édouard Deperthes, est décédé à Reims le 23 juillet 1898.

Digitized by Google

droiture sera donnée en exemple à la jeune génération des architectes de la région. Sa vie laborieuse sera en droit de leur inspirer de judicieuses et salutaires méditations.

Par dessus tout, à nous architectes, il nous reste pour perpétuer le nom de cet homme de bien, ses deux fils. L'un, Jules Deperthes, son digne et je puis dire son illustre collaborateur, prix de Rome il y a quelques années; l'autre, Eugène Deperthes, officier distingué du génie.

Je leur adresse, ainsi qu'à ses deux filles, Mesdames Rousseau et Léon Mauroy, et à sa veuve éplorée, Madame Édouard Deperthes, l'expression des plus sincères regrets de la Société des Architectes de la Marne.

Mon cher Deperthes, l'heure de la séparation sonne malheureusement à ce moment; je suis obligé de vous dire un suprême et dernier adieu; mais je dépose sur tous les lauriers qui recouvrent votre tombe cette couronne au nom de tous mes collègues. Puisse-t-elle traduire dans sa simplicité leur grande admiration pour votre glorieuse carrière?

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

SCIENCES

ÉTUDES CLIMATOLOGIQUES

SUR LE DÉPARTEMENT DE LA MARNE

Communication de M. J. LAURENT, Membre titulaire (1).

Répartition des Pluies.

La distribution géographique des végétaux dans une contrée est fonction du climat et de la nature du sol; à ce titre, la connaissance de la répartition des pluies peut intéresser à la fois le botaniste et l'agriculteur; elle n'est pas moins indispensable aux études hydrologiques, et les ingénieurs comme les hygiénistes en ont besoin pour élucider le régime des sources et des nappes souterraines. Ces raisons justifieront peut-être aux yeux du lecteur l'insertion du présent travail dans le *Bulletin*.

De précieux concours ont facilité notre tâche : M. le Dr Giraux, président de la Commission météorologique de la Marne, a mis très complaisamment à notre disposition toutes les feuilles d'observations des membres de la Commission; nous devons à l'obligeance de M. le Directeur de l'École normale d'instituteurs le relevé des

(1) Lecture faite également à la Société d'étude des sciences naturelles de Reims, et publiée dans le t. VI de son *Bulletin*, 4e trimestre 1897.

Digitized by Google

hauteurs de pluies constatées à Châlons-sur-Marne; nous avons puisé dans les *Annales du Bureau central météorologique* et dans les rapports de M. l'Ingénieur en chef le résumé des renseignements recueillis par les agents du service des Ponts et Chaussées; enfin notre collègue M. Thomas a bien voulu nous apporter son active collaboration dans notre long travail de dépouillement des feuilles d'observations et dans les fastidieux calculs nécessaires à l'établissement des moyennes; nous lui en sommes particulièrement reconnaissant.

Discussion des observations. — Depuis l'organisation de la Commission météorologique de la Marne, c'est-à-dire depuis 1880, des observations pluviométriques sont faites sous sa direction dans 28 stations du département, et par les agents des Ponts et Chaussées dans 20 autres localités; c'est donc un total de 48 postes pluviométriques très inégalement répartis. Tandis que les observateurs abondent dans l'arrondissement de Vitry-le-François, le long de la falaise crayeuse qui borde la riche plaine du Perthois, les documents nous font défaut dans le Tardenois et la vallée de la Suippe. Il serait particulièrement intéressant de comparer les hauteurs de pluie à Berru et à Reims, à Mourmelon et à Verzy, à Fère-Champenoise et à Sézanne; par leur situation topographique, Esternay, Ville-en-Tardenois, Germaine, Bétheniville, Moronvillers pourraient fournir de précieux points de comparaison, et dans le même ordre d'idées on peut regretter l'abandon des stations primitivement établies à Vertus, Sézanne, Giffaumont, Margerie et La Croix-en-Champagne.

Ce sont-là des desiderata faciles à formuler, mais nous savons par expérience combien on éprouve de difficultés

Digitized by Google

à trouver, dans une localité donnée, une personne instruite et dévouée qui veuille bien se charger gratuitement de faire des observations journalières pendant de longues années, et malgré le zèle des instituteurs auxquels s'adressent généralement les Commissions météorologiques, il suffit de quelques mutations dans le personnel enseignant pour désorganiser le service.

Nos recherches ont porté sur une période de seize années, du 1er décembre 1880 au 1er décembre 1896; on comprend facilement que sur un espace de temps aussi considérable nous ne puissions disposer que d'un très petit nombre de stations pour lesquelles les observations ont été faites sans interruption. Nous n'en comptons que dix; encore pour plusieurs d'entre elles existe-t-il quelques lacunes; nous avons pu les combler en utilisant les résultats obtenus dans les stations les plus voisines. Les chiffres ainsi intercalés ne sont probablement pas exacts, mais ils diffèrent peu de ceux qu'aurait fournis l'observation directe; dans chaque cas particulier nous avons d'ailleurs déterminé le maximum de l'erreur commise.

Ainsi à Pierry, les observations n'ont pu être faites en septembre 1890, mais à Épernay on a recueilli $41^{m}/_{m}4$ d'eau pour huit jours de pluie, les chiffres correspondant à ces deux localités voisines sont toujours très rapprochés; leur différence ne dépasse jamais guère 10 à 15 millimètres; si donc nous admettons que la hauteur d'eau tombée à Pierry a été de $40^{m}/_{m}$, nous commettrons une erreur qui ne dépassera certainement pas $20^{m}/_{m}$. Cette méthode conduit aux résultats consignés dans le tableau suivant :

Digitized by Google

STATIONS	Limite supérieure de l'erreur commise sur la hauteur d'eau tombée pendant 16 ans	Limite supérieure de l'erreur commise sur la moyenne annuelle
Fismes.....	40 m/m	2 m/m 5
Pierry.....	150	9, 3
Montmirail.....	100	6, 2
Vitry-en-Perthois.....	110	6, 8
Sermaize.....	30	1, 8
Sainte-Menehould.....	50	3, 1

On voit que tous ces chiffres sont très faibles, ils ne dépassent certainement pas les erreurs inhérentes à toutes les observations.

Dans certaines localités, les pluviomètres n'ont été installés que postérieurement au 1er décembre 1880 ; dans quelques autres, un changement de résidence de l'observateur a fait abandonner la station ; ailleurs enfin les observations ont été discontinues ou présentent des erreurs manifestes qui nous les ont fait éliminer.

Les moyennes relatives à ces différents postes ne sont donc pas comparables aux précédentes ; ainsi à Giffaumont, Margerie, Gravelines, Binarville, La Croix-en-Champagne, les observations ont été faites de 1880 à 1889 ; or, cette période de neuf années a été sensiblement plus humide que celle de 1880 à 1896 et les moyennes trouvées pour ces stations sont trop élevées ; d'autres sont manifestement trop faibles parce que les chiffres relevés correspondent à une période de sécheresse. A Épernay, nous possédons des documents à partir de 1885 jusque 1895 inclusivement ; la moyenne pour ces onze années est de 601m/m8 à Pierry, alors que nous avons trouvé 629m/m1 pour la période 1880 à 1896 ; si nous voulons utiliser les résultats d'Épernay pour établir une

Digitized by Google

carte pluviométrique il sera nécessaire d'élever la moyenne dans le rapport de 629,1 à 601,8; autrement dit il faudra multiplier le chiffre trouvé pour Épernay par la fraction $\frac{629.1}{608.1}$

Nous avons donc cru devoir modifier de la manière suivante les chiffres qui correspondent aux stations à observations discontinues :

Bourgogne	650 m/m	Côte-de-Biesme	700 m/m
Reims	550	Givry-en-Argonne	778
Épernay	615	Charmontois-le-Roi	844,6
Châtillon	655	St-Mard-sur-le-Mont	829,2
Passy-Grigny	660	Vernancourt	810
Vertus	675	Vanault-le-Châtel	845
Montmort	737	Vanault-les-Dames	700
Sézanne	594	Vavray-le-Petit	728
Conflans	580	Bassuet	720
Sommesous	648	Gravelines	800
Moivre	710	Vitry-le-François	671
Courtisols	637	Margerie	650
Châlons	621	Giffaumont	760
La Croix-en-Champne	710	Thiéblemont	635
Suippes	622	Trois-Fontaines	851,2
Binarville	660		

Il ne faudrait cependant pas attribuer une trop grande importance aux corrections ainsi faites, et les chiffres obtenus n'ont qu'une valeur relative; ils permettent de comparer les stations entre elles pour la période 1881 à 1896; mais on pourrait obtenir des chiffres quelque peu différents pour une période plus longue. Il suffit de consulter par exemple les observations faites par le service des Ponts et Chaussées depuis 1872 à Montmort, Sommesous et Suippes pour se rendre compte que les moyennes

Digitized by Google

de 25 ans, de 1872 à 1896, sont plus élevées que celles de 1881 à 1896.

STATIONS	Moyenne de 25 ans 1872 à 1896	Moyenne de 16 ans 1881 à 1896
Montmort.....	752m/m	737m/m
Sommesous.....	671	648
Suippes.....	668	612

C'est dire combien doivent être poursuivies longtemps les observations qui fourniront la normale d'un lieu déterminé.

On se ferait une idée incomplète du climat d'une contrée par la seule inspection des hauteurs d'eau recueillies : les pluies fréquentes rendent le pays humide mieux que les fortes averses, et le nombre des jours de pluie doit être étudié avec soin.

Si nous nous en tenions aux résultats bruts consignés dans les feuilles d'observations, nous arriverions à classer les stations dans l'ordre suivant, que rien ne justifie :

Sommesous.....	171	jours de pluie.
Vavray-le-Petit.....	168	—
Trois-Fontaines.....	158	—
Épernay	158	—
Jonchery-sur-Vesle.....	157	—
Charmontois-le-Roi	156	—
Sermaize.....	155	—
Vitry-en-Perthois.....	154	— etc.

Mais si nous en croyons les renseignements confidentiels qui nous ont été fournis, les stations qui sembleraient bénéficier de nombreux jours de pluie son précisément celles qui possèdent les observateurs les plus

Digitized by Google

consciencieux : telle averse à peine capable de fournir 1/10 de millimètre d'eau au pluviomètre augmente cependant d'une unité le nombre de jours de pluie sans modifier sensiblement la hauteur d'eau; il n'y a donc que les météorologistes les plus zélés qui pourront nous donner une idée exacte du nombre des jours pluvieux.

La station établie par la Commission météorologique à Vitry-le-François en donne une preuve bien curieuse. En 1887 et 1888, les feuilles d'observations indiquent des hauteurs d'eau et des nombres de jours de pluie bien inférieurs à ceux de Vitry-en-Perthois. Les deux localités sont distantes de quatre kilomètres au plus et leur situation topographique n'est pas très différente; placé directement au pied de la falaise crayeuse, Vitry-en-Perthois doit cependant recevoir un peu plus d'eau. Après 1888, les observations sont interrompues à Vitry-le-François ; elle ne sont reprises qu'en 1896 par M. Cuvillier. Alors la hauteur d'eau se rapproche sensiblement de celle de Vitry-en-Perthois et on signale 30 jours de pluie en plus sur cette dernière localité! C'est dire que les observations de 1887 et 1888 étaient certainement inexactes.

Un autre élément permet de vérifier l'exactitude des observations et de juger en même temps de l'importance des averses : c'est ce que j'ai désigné sous le nom de *coefficient de pluviosité* (1); il représente la hauteur moyenne d'eau pour chaque jour de pluie; nous l'indiquons pour la plupart des stations dans le tableau ci-après :

(1) J. Laurent. *Bulletin* de la Commission météorologique du Cher pour 1888. Bourges 1889.

Digitized by Google

Bourgogne	5,60	Suippes	5,36
Fismes	5,68	Binarville	4,79
Jonchery-sur-Vesle	4,09	Côte de Biesme	5,65
Reims	4,33	Sainte-Menehould	5,07
Verzy	4,95	— — (PC)	5,04
Épernay	3,72	Côte de Crèvecœur	4,84
Châtillon-sur-Marne	5,65	Givry-en-Argonne	5,45
Passy-Grigny	5,04	Charmontois-le-Roi	5,43
Pierry	4,91	Saint-Mard-sur-le-Mont	5,53
Vertus	4,63	Vernancourt	6,05
Montmort	4,92	Vanault-le-Châtel	5,88
Montmirail	5,60	Vavray-le-Petit	4,25
Sézanne	4,39	Bassuet	5,17
Conflans-sur-Seine	5,45	Gravelines	6,61
Sommesous	3,81	Vitry-en-Perthois	4,78
Villeseneux	6,03	Vitry-le-François (PC)	5,89
Moivre	5,90	Margerie	5,63
Courtisols	5,25	Thiéblemont	5,27
Châlons-sur-Marne	4,93	Trois-Fontaines	5,31
La Croix-en-Champagne	4,75	Sermaize	5,39

Ces chiffres varient de $3^m/_m72$ à Épernay, à $6^m/_m61$ à Gravelines; ils sont plus élevés pour les stations qui reçoivent plus d'eau; autrement dit, le nombre des jours de pluie ne croît pas proportionnellement à la hauteur d'eau recueillie. En éliminant quelques stations pour lesquelles le coefficient de pluviosité est certainement trop élevé, par exemple Bourgogne, Fismes, Châtillon-sur-Marne, Montmirail, Moivre, Thiéblemont, etc. (le nombre de jours de pluie indiqué est trop faible), on voit que les plus fortes averses sont localisées dans les arrondissements de Vitry et de Sainte-Menehould; elles affectent de préférence les régions boisées et montagneuses. Pour une même localité, leur importance varie d'une année à l'autre, et dans une même année, elle change avec les saisons. A Reims en particulier, et pour

Digitized by Google

la saison de 1880 à 1896, le coefficient de pluviosité oscille entre 3,18 pour l'année 1882 et 6,06 pour l'année 1896.

Explication de la Carte pluviométrique. — Trois causes principales font varier l'abondance des pluies : le relief, le voisinage des forêts et l'orientation des vallées par rapport aux vents humides ; à elles seules, elles permettent d'expliquer dans ses grandes lignes la carte pluviométrique du département de la Marne.

Les deux courbes de $650^{m}/_{m}$ qui d'une manière générale sont dirigées du nord au sud, divisent le département en trois régions : à l'ouest le massif tertiaire ; au centre la plaine crayeuse ; à l'est enfin la falaise crétacée et les plaines boisées du Perthois et du Vallage.

1° *Le massif tertiaire.* — Avec une altitude moyenne de 180^{m}, le massif tertiaire renferme les points culminants du département localisés sur sa lisière orientale. Les stations pluviométriques y sont peu nombreuses, occupant la bordure ou les vallées profondes de la Marne et de la Vesle. Les régions de plus forte altitude sont précisément couvertes de forêts, et ces deux raisons suffisent à expliquer l'abondance des pluies sur la montagne de Reims avec le maximum de Verzy ($742^{m}/_{m}$ 4) et sur la forêt de Montmort, où la moyenne annuelle a sensiblement la même valeur.

Si même nous remarquons que l'altitude du pluviomètre à Verzy est de 190^{m}, alors que les hauteurs voisines atteignent 280^{m}, il est vraisemblable que les parties les plus élevées de la montagne de Reims ne reçoivent pas moins de $800^{m}/_{m}$ d'eau ; mais en l'absence

Digitized by Google

de tout document positif, nous n'avons pas cru devoir indiquer cette courbe sur la carte.

Abrités contre les vents d'ouest qui, dans nos contrées sont généralement les vents pluvieux, Reims, Épernay, Pierry, Sézanne et Conflans correspondent au contraire à des *minima* que justifie bien leur situation topographique; il existe ainsi tout le long de la falaise tertiaire une bande assez étroite qui est la partie la moins arrosée du département. Le *minimum* absolu correspond à Reims avec une hauteur moyenne de pluie de $550^{m}/_{m}$ environ. Ce chiffre est peut-être un peu au-dessous de la vérité à cause de l'installation du pluviomètre, légèrement abrité par les constructions voisines; il n'en est pas moins acquis cependant que bon nombre d'averses suivent le flanc de la montagne de Villedommange vers Hermonville, ou gagnent le mont de Berru en suivant les hauteurs qui avoisinent Sillery, enveloppant ainsi l'emplacement de Reims sans l'atteindre, ou du moins sans lui fournir une quantité d'eau appréciable.

Il est très probable que des considérations analogues peuvent être appliquées à Épernay, Pierry, Sézanne et Conflans; aussi voyons-nous le nombre de jours de pluie se maintenir élevé pour ces diverses stations, avec un coefficient de pluviosité très faible.

On peut remarquer d'ailleurs que les stations précédentes occupent, comme Reims et Vertus, l'axe des synclinaux qui traversent le massif tertiaire, et il serait intéressant de vérifier si dans l'intervalle de ces synclinaux le pied de la falaise reçoit encore de faibles quantités d'eau. Des pluviomètres établis à Mourmelon et Le Mesnil-sur-Oger donneraient à ce sujet d'utiles indications.

Digitized by Google

2° *La plaine crayeuse.* — La plaine crayeuse est sensiblement inclinée vers l'ouest; de 100 mètres environ au pied de la falaise tertiaire, l'altitude croît assez régulièrement jusqu'à la limite des affleurements de la craie où elle dépasse 200 mètres. A part les hauteurs de Moronvillers, qui se rattachent plus ou moins directement au mont de Berru, et par là au massif tertiaire, les ondulations du sol sont très faibles à l'ouest et dirigées du S.-E. au N.-O. Le terrain devient beaucoup plus accidenté vers l'est, avec des vallées profondes orientées pour la plupart du S.-O. au N.-E. C'est ce que montrent bien les affluents de la rive gauche de l'Aisne et les affluents de la Marne en amont de Châlons. La Noblette, la Vesle, la Coole, la Somme, la Soude et le Fion participent à la fois à ces deux directions. *La plaine centrale du département présente donc ainsi deux systèmes de rides sensiblement perpendiculaires.*

Tandis que les vents de N.-O. vont surtout se propager dans la partie occidentale, ce sont les vents du S.-O. plus fréquents et plus humides qui auront un accès facile dans la région orientale, et cette particularité, jointe à l'accentuation du relief, nous rend bien compte de l'accroissement des hauteurs de pluie à mesure qu'on s'avance vers l'est. De $600^{m}/_{m}$ environ au voisinage du massif tertiaire, la hauteur d'eau atteint $700^{m}/_{m}$ lorsqu'on arrive à la zone plus accidentée à *Micraster breviporus.* Les sommets les plus élevés de cette zone, comme le mont de Fourche au-dessus de Vitry-en-Perthois, et la montagne de la Serre au-dessus de Vanault-le-Châtel, reçoivent même jusqu'à $800^{m}/_{m}$ d'eau et au-delà.

Le petit nombre des stations pluviométriques dans cette vaste région ne permet guère les études de détail; quelques-unes fournissent cependant des données inté-

Digitized by Google

ressantes. Deux pluviomètres ont été installés simultanément à Sommesous, l'un par la Commission météorologique, l'autre par le service des Ponts et Chaussées. De 1881 à 1892, le premier a donné une moyenne de $645^{m}/_{m}$ et le second de $631^{m}/_{m}9$. Cette faible différence ne peut être attribuée qu'à de légères erreurs d'observation, et nous avons considéré le chiffre le plus élevé comme exact, de sorte que la moyenne pour 16 ans se trouve être voisine de $650^{m}/_{m}$. Ce résultat, avec une moyenne annuelle de 171 jours de pluie, paraît être en rapport avec l'étendue considérable des plantations de Pins dans la région et avec l'altitude de la station.

Bien que des observations aient été faites à Villeseneux depuis 1881 jusqu'en 1886, il ne nous a pas été possible d'utiliser les données obtenues à cause de leur incohérence. Sommesous, dans une situation topographique très analogue et à une distance de 12 kilomètres au plus, donne des chiffres beaucoup moins élevés, aussi bien pour la station de la Commission météorologique que pour celle des Ponts et Chaussées.

De Châlons-sur-Marne à Courtisols et à Moivre, la hauteur d'eau croît avec l'altitude, et il en est de même de Suippes à La Croix-en-Champagne. En comparant Moivre à Châlons-sur-Marne, on trouve une différence de $89^{m}/_{m}$ d'eau par 100 mètres d'altitude; elle serait de $152^{m}/_{m}$ en comparant Suippes et La Croix-en-Champagne.

Sur le mont de Berru (267 mètres) et les hauteurs de Moronvillers (221 mètres), les pluies doivent être plus abondantes, et il serait intéressant d'avoir là des postes d'observation. Il est convenable d'admettre qu'en ces points, la moyenne annuelle approche de $700^{m}/_{m}$ pour décroître ensuite dans la vallée de la Suippe.

Enfin, si la station de Bourgogne, protégée contre

Digitized by Google

les vents d'ouest et de sud-ouest par le massif tertiaire ne correspond pas à un minimum comme celles de Reims ou de Sézanne, on peut en attribuer la cause au voisinage immédiat des hauteurs de Brimont, car Berry-au-Bac, dans la vallée de l'Aisne, ne reçoit que 600$^{m}/_{m}$ d'eau.

3° *La falaise crétacée et les plaines qui la bordent.*— La falaise crétacée, par l'orientation sud-ouest nord-est de la plupart des chaînons parallèles qui la constituent, et par son altitude élevée se maintenant au voisinage de 200^{m}, ne pouvait manquer de recevoir des quantités d'eau très considérables. Les nombreuses stations pluviométriques qui y sont établies, montrent que la hauteur de pluie s'y maintient autour de 700$^{m}/_{m}$, dépassant même ce chiffre dans les postes les plus élevés. A plusieurs reprises même, on a pu relever, soit à Gravelines, soit à Vanault-le-Châtel, des hauteurs d'eau notablement *supérieures à un mètre;* le maximum observé a été de 1,259$^{m}/_{m}$4 à Vanault-le-Châtel en 1885.

A ce point de vue, la station de Vanault-le-Châtel est particulièrement privilégiée ; les observations paraissent y être faites avec le plus grand soin, et chaque année les pluies y sont sensiblement plus abondantes que dans les stations voisines de Vanault-les-Dames, Vernancourt, Vavray-le-Petit ou Bassuet. En faut-il attribuer la cause à l'altitude de la station elle-même (170^{m}) ou au voisinage de la montagne de la Serre qui atteint 221^{m} et fait partie d'un massif considérable également très élevé? Quoi qu'il en soit, il résulte de la comparaison des postes très voisins compris entre Vitry-le-François et Vernancourt que les vents du sud-ouest doivent prédominer comme vents pluvieux dans cette région. C'est ainsi que Vitry-en-Perthois, complète-

Digitized by Google

tement protégé par le mont de Fourche contre les vents d'ouest, n'en reçoit pas moins de fortes quantités d'eau amenées par les vents du sud-ouest qui ont un libre accès par la vallée inférieure de la Saulx.

Bassuet, sur le flanc ouest, Vavray-le-Petit sur le versant est des hauteurs de Travent, présentent des moyennes à peu près identiques parce que les vents du sud-ouest qui remontent la vallée supérieure du Fion peuvent s'engager sur Vavray-le-Petit par la large dépression séparant Travent des hauteurs qui dominent Bassu. Ces dernières protègent à leur tour la station de Vanault-les-Dames qui correspond à un minimum pour la région.

Alors qu'à Verzy, Montmort et Montmirail, pour une altitude au moins égale et avec un pays couvert de forêts, la hauteur de pluie n'atteint pas 740$^{m}/_{m}$, ce chiffre est sensiblement dépassé le long de la falaise crétacée comme l'indique le tableau ci-dessous :

MASSIF TERTIAIRE			FALAISE CRÉTACÉE		
Stations	Altitude	Hauteur d'Eau	Stations	Altitude	Hauteur d'Eau
Verzy.....	190	742.4	Vernancourt ...	130	810.0
Châtillon-sur-M.	140	655.0	Vanault-l-Châtel	170	845.0
Passy-Grigny...	110	660.0	Vanault-l-Dames	150	700.0
Vertus.....	170	675.0	Vavray-le-Petit .	163	728.0
Montmort.....	199	737.0	Bassuet.....	130	720.0
Montmirail.....	205	688.7	Gravelines	208	800.0
	1.014	4.158.1	Vitry-en-Perth..	100	737.1
MOYENNES.	169	693.0	Vitry-le-Franç..	101	671.0
				1.152	6.011.1
			MOYENNES.	144	751.4

Si l'on remarque, d'autre part, que la moyenne pour

Digitized by Google

Paris (Parc Saint-Maur), pendant la même période, est de $552^{m}/_{m}$, on voit que *pour le bassin de la Seine et dans les mêmes conditions topographiques, la hauteur de pluie va croissant sensiblement de l'ouest à l'est.*

Au pied même de la falaise, dans la plaine d'alluvions du Perthois, les pluies deviennent brusquement moins abondantes, comme on peut l'observer à Thiéblemont, qui occupe vis-à-vis de la falaise crétacée, la même situation que Reims, Épernay ou Sézanne vis-à-vis de la falaise tertiaire, sans être néanmoins protégé aussi efficacement que ces dernières stations contre les vents du sud-ouest.

Mais du minimum de $635^{m}/_{m}$ à Thiéblemont, la hauteur d'eau croît jusqu'à $760^{m}/_{m}$ à Giffaumont, dans le pays boisé qui a reçu le nom de Bocage ; elle augmente beaucoup plus encore à Sermaize et à Trois-Fontaines où, à l'influence des forêts, s'ajoute celle de l'altitude. D'après les chiffres publiés par le service des Ponts et Chaussées, la station de Trois-Fontaines présenterait même le maximum absolu du département avec une moyenne de $851^{m}/_{m}2$. Il est probable que les mêmes faits se reproduisent dans la forêt d'Argonne, qui reçoit sans doute beaucoup plus d'eau que les stations de Givry, Sainte-Menehould ou Binarville ; la seule année d'observations que nous possédions à La Grange-aux-Bois donne un chiffre beaucoup plus élevé que pour le poste voisin de Sainte-Menehould, et la courbe de $800^{m}/_{m}$, après avoir contourné Charmontois-le-Roi, dont elle s'écarte assez peu, doit vraisemblablement aborder de nouveau la lisière orientale du département à la hauteur de Sainte-Menehould pour gagner ensuite Grandpré, où la moyenne a été de $799^{m}/_{m}$ pour la période 1881 à 1895.

Digitized by Google

En résumé, l'influence de l'altitude est rendue manifeste par les minima correspondant aux grandes vallées de la Marne, de la Seine, de la Vesle et de l'Aisne, et la protection contre les vents humides exercée par les collines dirigées nord-sud n'est efficace que pour les stations situées au moins à trois ou quatre kilomètres de leur pied oriental.

La comparaison avec les régions voisines montre enfin que le massif tertiaire participe au régime pluviométrique de la Brie et des environs de Paris, tandis que les plaines de Champagne, unies à celle de la Beauce, forment la partie la moins arrosée du bassin parisien. La troisième zone, au contraire, appartient météorologiquement au massif de l'Argonne par son climat humide qu'elle doit non-seulement à l'accentuation du relief et à l'influence des forêts, mais encore à des causes plus générales qu'il faudrait peut-être rechercher dans les grands mouvements de l'atmosphère, et en particulier dans la marche habituelle des bourrasques à la surface de l'Europe.

Répartition des pluies avec les saisons. — La quantité d'eau que reçoit une localité est inégalement répartie suivant les saisons ; elle est minimum au printemps, assez faible encore en hiver, mais elle croît sensiblement en été pour atteindre son maximum à l'automne, de sorte que l'année peut être divisée en deux périodes : une période sèche correspondant à l'hiver et au printemps, c'est-à-dire à la saison froide, et une période humide comprenant l'été et l'automne, c'est-à-dire la saison chaude. Cette dernière reçoit les 4/7 de la hauteur d'eau annuelle sur le plateau tertiaire et la zone orientale, et les 3/5, soit 1/35 en plus,

Digitized by Google

dans la plaine crétacée. Cette circonstance est éminemment favorable à la végétation, puisque le sol reçoit la plus grande masse d'eau au moment précis où les plantes en ont le plus besoin. Elle explique le régime des sources et les variations de niveau de la nappe souterraine dont le maximum se produit en mars ou avril, quatre à cinq mois après les grandes chutes d'eau.

Variation du régime des pluies de 1880 à à 1896. — Si l'on étudie les variations de la hauteur de pluie pendant la période 1880 à 1896, on reconnaît qu'elles atteignent une amplitude d'autant plus grande que l'on considère des stations mieux arrosées. Le minimum s'observe pour Pierry, où les chutes d'eau annuelles ont varié de $515^{m}/_{m}$ en 1884 et 1895, à $750^{m}/_{m}$ en 1882, et le maximum pour Vanault-le-Châtel où l'on a recueilli $590^{m}/_{m}$ seulement d'eau en 1895 et $1,259^{m}/_{m}$ en 1885, soit une différence de $679^{m}/_{m}$. La présence des forêts semble atténuer ces écarts et rendre plus régulier le régime des pluies.

On reconnaît en outre l'existence de périodes humides qui alternent d'une façon très irrégulière avec les périodes de sécheresse; c'est ainsi que pendant les années 1882, 1885, 1888 et 1896, la hauteur d'eau a été supérieure à la moyenne, tandis qu'elle est restée notablement au-dessous de cette moyenne en 1884, 1889 et pendant la période 1893 à 1895. Cette série de trois années sèches est particulièrement remarquable pour notre région; le printemps exceptionnellement beau de 1893 n'a fourni que 3 à 4 centimètres d'eau dans la plupart des stations, et le mois d'avril tout entier s'est écoulé sans une seule chute d'eau dans bien

Digitized by Google

des localités. Si l'on remarque que la sécheresse s'est prolongée jusqu'aux premiers jours de juillet, on comprendra facilement l'étendue du désastre causé à l'agriculture par l'absence de fourrages. Quoique moins accentués, ces caractères du printemps, déjà bien marqués en 1892, se sont répétés en 1894 et 1895, et nous avons attribué à ces conditions climatériques toutes spéciales l'extraordinaire développement des insectes nuisibles pendant cette période.

On peut remarquer d'ailleurs que c'est toujours au printemps que s'observent les longues périodes de sécheresse dans notre région ; il n'est pas très rare de voir le mois de février fournir moins de $10^m/_m$ d'eau, et le fait a été constaté en 1888, 1890 et 1891 ; même en 1890 la hauteur d'eau recueillie n'a pas dépassé $2^m/_m$. Le mois de mai présente fréquemment les mêmes caractères ; il a été très sec en 1892, et en 1896 il s'est écoulé sans pluie pour la plus grande partie du département.

Par contre, les pluies exceptionnelles s'observent parfois en été, mais de préférence en automne ; c'est ainsi qu'en 1882 les chutes d'eau ont été considérables pendant tout l'été, pour acquérir une intensité exceptionnelle en novembre où certaines stations comme La Croix-en-Champagne et Vernancourt ont reçu jusqu'à $230^m/_m$ d'eau en 19 jours de pluie ; il n'y a guère que le mois d'octobre 1896 qui ait été aussi humide, fournissant $210^m/_m$ à Fismes et à Sermaize. Ces chiffres sont d'autant plus frappants qu'ils proviennent plutôt de pluies continues que d'averses violentes, ces dernières se produisant de préférence en été ; ainsi les fortes pluies d'octobre 1896 n'ont guère fourni plus de $40^m/_m$ d'eau en 24 heures ; on a relevé :

Digitized by Google

$41^m/_m6$ à Fismes, du 15 au 16 octobre.
$44^m/_m5$ à Verzy, —
et $48^m/_m5$ à Sermaize, —
$43^m/_m5$ à Sermaize, du 16 au 17 octobre.
et $48^m/_m8$ à Vanault-le-Châtel, —
$41^m/_m3$ à Sermaize, du 28 au 29 octobre.
et $44^m/_m$ à Fismes, le 30 octobre.

tandis que l'orage du 29 juin 1885 avait donné $51^m/_m9$ à Vavray-le-Petit et $70^m/_m$ à Vanault-le-Châtel.

En résumé, le département de la Marne reçoit annuellement une moyenne de $701^m/_m4$ d'eau correspondant à 137 jours de pluie.

Digitized by Google

Digitized by Google

GERBERT

CONFÉRENCE FAITE A L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

dans la séance du 28 Janvier 1898

Par M. Albert LAMY, Licencié ès lettres,
Élève titulaire à l'École des Hautes Études de l'Université de Paris.

Éminence (1),

Appelé par une bienveillante attention de l'Académie nationale de Reims à prendre la parole en l'une de ses séances, et sachant que vous deviez honorer de votre présence cette assemblée, j'en ai tout ensemble conçu de la timidité et de la hardiesse. Car ce ne m'est pas un médiocre honneur, Éminence, que de parler devant vous, et comme en l'acceptant je semblais promettre de m'en montrer digne, il ne pouvait pas m'échapper que la chance était assez périlleuse. La considération de mon sujet redoublait mes craintes : la vie tout entière de Gerbert appartient à l'histoire de l'Église; en vouloir

(1) Son Éminence le Cardinal Langénieux, président d'honneur de l'Académie, qui assistait à la séance.

Digitized by Google

retracer devant vous les événements, les desseins et les actes, n'était-ce point me mettre dans une posture mille fois plus fâcheuse encore que celle de certain Gros-Jean, dont tout le monde a entendu parler? J'avoue cependant, Éminence, que l'espoir de votre indulgence, fermement appuyé sur des souvenirs personnels et qui me sont extrêmement chers, commençait à me rendre un peu de courage, lorsqu'il m'apparut, en regardant de plus près la matière de mon discours, que vous alliez être pour nous tous, en y présidant, une sauvegarde très précieuse et même indispensable. Si Gerbert, en effet, mena une vie louable et ne retint jamais son esprit que sur de hautes pensées, il n'en fut pas toujours ainsi, force nous sera de le dire, de son entourage, même immédiat, et à qui les rencontres quotidiennes, la ressemblance des conditions, auraient dû rendre l'exemple plus persuasif et l'imitation plus aisée. Que de semblables défaillances, toutes personnelles et temporaires, ne doivent en aucune sorte tourner à la confusion de l'Église catholique et permanente, ni surtout infirmer la foi des croyants, ce n'est certes pas ici qu'il est besoin de le rappeler. Aussi bien, votre présence, Éminence, le proclame-t-elle assez haut, et c'est pourquoi je dis qu'elle nous rassure. Vous témoignez, avec une éloquence singulière, de la vie continue et féconde de la chrétienté; vous affirmez ici pleinement la vertu de son organisation, la pureté et la vigueur de son esprit. Cela même qui jadis chancelait et pouvait paraître près de la ruine, vous nous le montrez, à cette heure, fermement et magnifiquement établi. Tous mes scrupules, Éminence, s'évanouissent grâce à vous. Nous ne serons pas plus troublés, s'il nous arrive de rencontrer le souvenir de quelque ancien malheur, que n'est un homme plein de

Digitized by Google

santé se rappelant tout-à-coup une brève maladie qu'il prit un jour, grave peut-être, mais dont il ne pouvait pas ne pas revenir.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Peut-être vous souvenez-vous de ce romantique héros de la *Légende des siècles :* Welf, castellan d'Osbor. C'est un rude baron, bon cœur, mais mauvaise tête : doux aux petites et pauvres gens, mais obstinément rebelle au joug féodal. Enfermé dans une tour maussade, au milieu d'un paysage noir, il écoute sans répondre la sommation de l'huissier de l'empire, les menaces du duc, les promesses du roi, les tentations de l'empereur. Rien n'y fait, « silence dans la tour ». Alors vient, sur une mule blanche, un vieillard vêtu de blanc, qui a la tiare en tête. Le vieillard parle à la tour. Il lui tient des propos patelins : « Je suis le père », dit-il, et il lui promet le Paradis..., s'il cède. C'est alors seulement que Welf, exaspéré, se montre entre deux créneaux et dit, parmi d'autres choses :

Pape, je ne crois pas à tes clefs. Qu'ouvrent-elles ?
Des Enfers. Tu mens, Pape, et tes fureurs sont telles
Que Rome est le cachot du Christ, je te le dis.
Et pour voir en toi l'homme ouvrant le Paradis,
Le père, j'attendrai, Pape, que tu dételles
Tous ces chevaux hideux : Guerre aux rages mortelles,
Haine, Anathème, Orgueil, Vengeance à l'œil de feu,
Monstres par qui tu fais traîner le char de Dieu !

Or, le pape sur qui tombe cette avalanche s'appelle Sylvestre II, et Sylvestre II, c'est Gerbert. Il se trouve donc représenter excellemment, aux yeux de notre

Digitized by Google

grand poète populaire, l'affreuse, l'épouvantable politique du Pape, — celle du moyen âge. Et dans un autre endroit de la *Légende des siècles* où les hommes de paix, — ainsi appelés par ironie, car il s'agit des hommes d'église, — parlent aux hommes de guerre, on voit

Gerbert, l'âme livrée aux sombres aventures,

rimer avec

Dicatus, inventant les quatorze tortures.

Gerbert aventurier violent et magicien, Victor Hugo n'avait pas inventé cette légende. Ampère, Michelet, voyaient encore en Gerbert un politique tortueux, intrigant et versatile, mais ils laissaient, grâce à Dieu, le magicien de côté. Du moins montraient-ils en cela plus de discernement que les polémistes de la Réforme qui, pensant abîmer en la personne de Sylvestre II la papauté tout entière, le traitaient couramment de sorcier, tandis que les orthodoxes, soucieux de défendre le pontificat en général, se voyaient obligés, par là même, de sacrifier Gerbert à cause de ses démêlés avec Jean XV, dont nous aurons occasion de parler tout à l'heure. Je ne crois pas en vérité qu'à aucune époque de l'histoire, même de la sienne, Gerbert se soit trouvé plus malheureux. Au reste, les réformés ne faisaient que reprendre pour leur usage une vieille légende, incontestée depuis le XIIIe siècle, acceptée par Vincent de Beauvais lui-même, et qui, se rattachant selon toute vraisemblance aux calomnies répandues contre Gerbert dès son vivant, avait été inaugurée, entretenue et enrichie avec une piété intéressée par les

Digitized by Google

adversaires de Grégoire VII, jusqu'à ce qu'elle se trouvât à peu près définitive dans Guillaume de Malmesbury, vers le milieu du XIIe siècle. C'est grâce à un pacte avec le diable que Gerbert acquit la science, la gloire, les honneurs, voire des trésors. Il avait dérobé à je ne sais quel Turc, après l'avoir enivré pour plus de commodité, — car le bonhomme dissimulait l'objet sous son traversin, — un formulaire d'enchantements grâce auquel il se trouva, entre autres avantages, transporté un beau jour d'un bord à l'autre de la Méditerranée. A Rome même, il faillit se rendre propriétaire, en fouillant une certaine nuit le Champ de Mars, d'un palais étonnant tout en or, habitants compris ; mais une grossière maladresse du serviteur qui l'accompagnait gâta toute l'affaire au dernier moment. Ce fut d'ailleurs une bien autre déconvenue lorsque arriva l'heure des grands comptes : la mort. Ici le merveilleux tourne au tragique. « La renommée, écrit Guillaume, a publié que Gerbert avait fondu, pour son usage, la tête d'une statue, sous une certaine position des astres. Cette tête ne parlait pas sans être interrogée, mais, qu'elle dît oui ou non, jamais elle ne se trompait. Par exemple, lorsque Gerbert disait : Serai-je pape ? la statue répondait : Oui. — Mourrai-je avant de chanter la messe à Jérusalem ? Non. On dit que, trompé par cette réponse ambiguë, il ne songeait pas à faire pénitence, en homme qui se flattait d'une longue vie. Quand donc songerait-il à visiter Jérusalem pour hâter sa mort ? Il ne comprit pas qu'il y avait à Rome une église appelée Jérusalem. Le Pape y chante la messe les trois dimanches qui ont pour titre : *Statio ad Hierusalem*. Aussi, comme Gerbert se préparait pour la messe, un de ces dimanches, il se plaignit d'une indisposition subite. Le mal aug-

Digitized by Google

mentant, il se coucha. Il consulta la statue, qui lui apprit son erreur et sa mort. »

Au tragique succède l'horrible : « Gerbert fait appeler les cardinaux, il pleure longtemps ses crimes, puis, au milieu de la stupeur et du silence des assistants il ordonne, furieux, hébété par la douleur, que son corps soit haché, que les lambeaux soient jetés hors du palais. Que celui, disait-il, qui a cherché l'hommage de mes membres (le diable) en ait le service, car jamais mon âme ne s'est attachée à ce serment ou plutôt à ce sacrilège. »

Et de fait, le diable s'installa au tombeau de Gerbert, sous le portique du Latran. Après l'horrible, l'invraisemblable : on ajoute aux récits de Guillaume des choses féeriques. « Souvent le tombeau de Gerbert, même par le temps le plus serein et quoique placé dans un lieu qui n'est pas humide, laisse échapper visiblement des gouttes d'eau, ce qui étonne assez tout le monde. » Cela n'étonne ni le chroniqueur de Vézelay, pour qui « la tombe de Gerbert sue avant la mort des papes », ni le chroniqueur Godelle, convaincu « que le Seigneur a été touché par la pénitence tardive de Gerbert, et qu'il n'a pas refusé le pardon à son repentir sincère. » — « On dit maintenant, écrit-il, que ce tombeau annonce la mort du Pontife romain, de sorte que, peu d'instants avant sa fin, il répand tant d'eau, que cela fait de la boue tout autour. Quand un cardinal ou un haut dignitaire de l'Église doit mourir, le tombeau est tellement humide, qu'il semble avoir été arrosé. » Enfin, rapporte Platine, l'épitaphe placée sur la tombe affirme que le trépas des papes est annoncé « par un choc et froissis des os qui se fait au dedans. »

C'est seulement au XVIIe siècle que toute cette fantas-

Digitized by Google

magorie de mauvais rêve se dissipe enfin : Baronius, bien que très sévère pour la personne de Gerbert, n'avait cependant pu prendre au sérieux son fantôme ; mais ce fut un exorcisme définitif lorsqu'en 1648, Innocent X, ayant à réparer l'église du Latran, fit ouvrir le tombeau de Sylvestre II. On l'y retrouva tout entier, en costume pontifical, tiare en tête, et embaumé. En même temps, et dès 1611, des érudits, parmi lesquels je me plais à citer ici Mabillon, révisent la légende et préparent l'histoire. Bref, et pour ne parler que des travaux de première main, Pertz publie en 1833, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, commencés en 1826, les histoires de Richer, document indispensable en la matière ; Olleris édite, en 1867, les Œuvres, avec des pièces nouvelles ; Julien Havet, en 1889, publie les lettres d'après des manuscrits auparavant inconnus, et les dispose dans l'ordre chronologique ; et enfin, l'an dernier, M. Picavet, maître de conférences à l'École des hautes études de l'Université de Paris, prenait pour matière de son cours du premier semestre la vie et l'œuvre de Gerbert. Dès le mois de février, le résultat des recherches consciencieuses et des solides réflexions de M. Picavet était offert au grand public en un livre complet et sûr : *Gerbert, un pape philosophe, d'après l'histoire et d'après la légende*. Le désir, que vous comprendrez, Messieurs, de rendre publiquement hommage à l'un de mes maîtres, n'a pas été en moi étranger au choix du sujet de cette conférence ; son travail sera mon principal guide : vous m'approuverez de m'être effacé devant lui. Je n'oublie pas non plus, Messieurs, que hardiment ralliée aux nouveautés de la science, et devançant pour la diriger l'opinion publique, la Municipalité de Reims a, dès 1840, donné le nom de Gerbert à l'une des rues de notre ville.

Digitized by Google

J'ai pris de ce signe, Messieurs, la confiance que vous ne seriez pas indifférents au récit d'une vie qui, ainsi que vous le verrez, fut en grande partie dépensée ici même, et dont il vous appartenait, en effet, d'être des premiers à réhabiliter publiquement la mémoire.

*
* *

On ne sait exactement où naquit Gerbert ni en quelle année, mais seulement que ce fut vers 950, et qu'il était Aquitain, de naissance fort humble. C'est bien à tort qu'on l'a fait descendre de la gens Cæsia, de Rome, et de Bituitus, roi des Arvernes. De ses premières années nous ne savons rien. Encore enfant, dit Richer, c'est-à-dire, à ce que l'on peut croire, vers dix ans, il fut offert, par ses parents sans doute, au monastère de Saint-Géraud, d'Aurillac. Nous ignorons ce qui les y détermina : ce put être leur pauvreté. Il fut reçu selon le mode indiqué au chapitre LIX de la règle de saint Benoît : *Des fils de nobles ou de pauvres qui sont offerts.* J'y lis à la fin du chapitre : « Quant à ceux qui n'ont rien du tout, ils feront simplement leur pétition, et ils offriront leur fils avec l'oblation, en présence de témoins. » Il fut élevé dans ce même monastère, selon le chapitre XXX de la même règle : *Comment il faut corriger les enfants en bas âge.* « Chaque âge et chaque degré d'intelligence demandent une règle de conduite particulière. Lors donc que les enfants ou les plus jeunes frères, ou ceux qui sont incapables de comprendre la peine de l'excommunication, tomberont dans une faute, on les châtiera par des jeûnes prolongés, ou on les réprimera par de rudes flagellations, afin qu'ils se corrigent. »

Digitized by Google

Nous pouvons croire que cette austère discipline était à Saint-Géraud correctement suivie; le monastère, en effet, était fidèle et saint, si l'on en juge d'après le souvenir respectueux et attendri qu'en garda toujours Gerbert, et les relations de vive amitié qu'il ne cessa jamais d'entretenir avec lui. On y avait aussi le goût de l'étude : ce n'était pas en vain qu'Odon de Cluny y avait été abbé, lui qui disait que la culture de l'esprit est dans une certaine mesure nécessaire à la lecture et à la méditation des livres saints. Gerbert eut là pour maître le moine Raimond; il étudia sous lui ce qu'on appelait alors la grammaire ; en langage moderne, il fit ses humanités. Raimond fut un excellent maître : « Je lui dois tout », dira plus tard Gerbert. Il est à croire que le maître et même l'abbé du monastère, Géraud, n'étaient pas moins satisfaits de l'élève. Géraud se préoccupait, en effet, de l'avenir de Gerbert, et vraisemblablement il cherchait quelque moyen de lui préparer une féconde carrière, puisque nous l'allons voir se porter de lui-même au devant des circonstances.

L'an 967, en effet, vint en pèlerinage à Saint-Géraud d'Aurillac le seigneur Borel, comte d'Urgel, inaugurant pieusement son règne. Il venait d'hériter du duché de l'Espagne citérieure, une « marche » fondée par Louis le Débonnaire au sud des Pyrénées, puis déclarée indépendante par Charles le Chauve, en récompense d'une lutte victorieuse contre les Sarrasins. « L'abbé le reçut très honnêtement, dit Richer, et, après s'être entretenu quelque temps avec lui, lui demanda s'il y avait en Espagne des hommes fort habiles dans les arts. Borel ayant répondu affirmativement, l'abbé le pria de prendre avec lui un des siens pour le faire instruire. Le duc accepta, et, du consentement des frères, emmena

Digitized by Google

Gerbert. » La chronique rapporte qu'il était alors adolescent.

Borel confia Gerbert à son ami Hatton, évêque de Vich, dans les Pyrénées, à environ cinquante kilomètres au nord de Barcelone. Il y avait là sans doute une école épiscopale. Les capitulaires de Charlemagne avaient désigné la grammaire, le chant romain, l'écriture sainte, la liturgie et la calligraphie, comme le fondement classique de l'instruction cléricale, mais l'évêque demeurait libre de développer ou de restreindre telle ou telle branche d'instruction. Même on avait depuis Charlemagne institué exceptionnellement, dans quelques cloîtres épiscopaux, des cours complémentaires. C'est ainsi qu'à Vich, on enseignait, comme dans les écoles et couvents d'Espagne, demeurés très florissants même sous la domination arabe, ce qu'avaient pu conserver des sciences antiques Boëce, Cassiodore et le célèbre Isidore de Séville. « Gerbert y étudia surtout, nous dit Richer, et avec succès, la mathématique » ; quel besoin aurait-il eu, en effet, de quitter Saint-Géraud pour n'entendre ailleurs rien de plus que ce que lui avait enseigné Raimond? Le jeune Gerbert étendait donc ses connaissances, sans négliger d'autre part d'approfondir la théologie et la philosophie. Poussa-t-il la curiosité jusqu'à voyager en Espagne? M. Picavet démontre que non ; mais c'est parce que les collèges de là-bas ne valaient pas le voyage. Il n'apprit même pas la langue arabe, mais c'est assurément parce que le temps lui manqua, car nous savons qu'il s'intéressa, par l'intermédiaire de traductions latines, aux traités arabes de géométrie, d'arithmétique, de musique et d'astronomie. Bref, à Vich comme à Saint-Géraud, Gerbert se signala par son amour de l'étude et son

Digitized by Google

application, sans doute aussi par ses succès, car de nouveau il fut l'objet, de la part de ses supérieurs, d'une tout exceptionnelle distinction. Voici comment :

En 971, l'évêque Hatton et le duc Borel allèrent ensemble à Rome pour demander au pape Jean XIII que l'évêché de Vich devînt archevêché. Ils prirent avec eux Gerbert, ce qui laisse penser qu'en outre des qualités que nous lui savons déjà, le jeune moine avait celle d'être de compagnie agréable. Gerbert fut présenté au Pape et lui plut, d'où nous pouvons apprendre que s'il savait se faire estimer de ses maîtres par ces vertus de travailleur qui ne sont guère appréciées que plus ou moins à la longue, il avait aussi de quoi charmer au premier abord un aristocrate romain comme était Jean XIII. S'avisant que l'astronomie et la musique étaient alors profondément ignorées en Italie, et surtout à Rome, troublée depuis le commencement du IXe siècle par de sombres et féroces aventures, le Pape fit dire sans retard à l'empereur Othon Ier « qu'un jeune homme était arrivé qui, connaissant parfaitement la mathématique, pouvait fort bien l'enseigner aux siens ». Othon Ier, roi de Germanie, couronné depuis 962 « empereur auguste » et successeur de Charlemagne, rêvait de restaurer non seulement la grandeur politique, mais aussi le prestige intellectuel de l'empire carlovingien. De culture tardive et sommaire, à ce point qu'il ne sut jamais, même devenu roi d'Italie, parler latin, l'empereur aimait les lettres. Il réunissait à sa cour, comme Charlemagne, des savants étrangers. L'arrivée de Gerbert était une bonne fortune. « L'empereur, raconte Richer, suggéra au Pape de retenir ce jeune homme, en ne lui fournissant aucun moyen de repartir. Le Pape exposa avec ménagement, au duc et à l'évêque, qu'Othon

Digitized by Google

voulait garder Gerbert quelque temps, qu'il le renverrait ensuite avec honneur et le récompenserait. Le duc et l'évêque laissèrent Gerbert à Rome et retournèrent en Espagne. » Gerbert, cependant très modeste, répugnait à enseigner : il lui manquait, disait-il, de savoir la logique, et il se déclarait impatient de l'apprendre. Othon n'y regardait pas de si près: il insista, et le Pape avec lui. Gerbert céda, sans doute par déférence, et c'est ainsi que le jeune Othon, fils de l'empereur, âgé de seize ans, couronné césar et auguste dès 967, put entendre Gerbert à l'école du palais, en attendant qu'il épousât, en avril 972, la belle et intelligente Théophano, princesse porphyrogénète.

Presque en même temps survint dans la vie de Gerbert un événement, dans son genre, non moins heureux. Un archidiacre de Reims, Garannus, vint en ambassade auprès d'Othon, de la part du malheureux roi de France Lothaire, qui, affolé par Hugues Capet, cherchait partout du secours. Garannus, dit Richer, passait pour être en logique une illustration. Fort probablement se rattachait-il à la tradition de Remi d'Auxerre, élève du célèbre logicien Heiric, et qui avait enseigné à Reims à la fin du IXe siècle. On le sut vite au palais, et tout le monde en fut ému, mais personne assurément plus que Gerbert. Il eut vite fait la connaissance de Garannus et de la logique. La mission de Garannus terminée, comme le grand appétit de science de Gerbert ne se trouvait point encore satisfait, le jeune moine pria tout simplement l'empereur, son maître, de le laisser suivre Garannus. Othon y consentit, et Garannus s'y prêta de fort bonne grâce, car lui-même apprenait de Gerbert, par un juste et touchant échange, la mathématique, qu'il ignorait. Et

Digitized by Google

c'est ainsi, Messieurs, que Gerbert, né on ne sait où, vint d'Aurillac à Reims en passant par la marche d'Espagne et Rome. D'où l'on voit que l'absence des chemins de fer ne rendait pas alors les voyages moins praticables, à ceux du moins qui en avaient bien envie.

Gerbert arriva donc à Reims vers la fin de 972 ou le commencement de 973. On devine que le premier souci de l'archidiacre Garannus fut de présenter son ami à l'archevêque Adalbéron, qui dut le conduire au roi Lothaire. Adalbéron, d'une noble famille lorraine dévouée aux empereurs saxons, — ce qui sans doute ne fut pas étranger au consentement d'Othon de laisser Gerbert partir pour Reims, — était comte de Hainaut par la grâce de Brunon, archevêque de Cologne, frère d'Othon Ier. Il était de plus chancelier de France, ce titre étant attaché au siège de Reims. N'accusons pas trop vite Adalbéron de duplicité, le pauvre Lothaire lui-même n'aurait jamais su dire s'il était ami ou ennemi d'Othon : l'archevêque les unissait dans ses titres. Au demeurant, la mémoire d'Adalbéron est généralement estimée : seul le continuateur de Flodoard fait exception, mais sa brève insinuation ne tient pas contre ce que nous savons d'ailleurs du pontificat de cet archevêque. Ayant reçu de Lothaire en 969, trois ans avant la venue de Gerbert, le diocèse de Reims, « Adalbéron avait en premier lieu, dit Richer, pris souci des bâtiments de son église ». C'était la quatrième cathédrale de Reims, commencée avant 816, au lieu même où s'élève la cathédrale présente : Hincmar surtout, vers la fin du IXe siècle, l'avait ornée et enrichie. « Adalbéron détruisit une construction voûtée qui s'étendait depuis l'entrée jusque environ au quart de l'édifice, et s'élevait à une grande hauteur. Sur cette voûte se trouvaient un autel dédié au

Digitized by Google

Sauveur et des fonts baptismaux d'une merveilleuse élégance. Ayant ainsi donné à l'intérieur du vaisseau de l'espace et de l'air, il s'efforça de le décorer plus magnifiquement. Près des portes de l'église, à l'intérieur, il plaça honorablement, en un lieu élevé, le corps de saint Callixte, pape et martyr, et, après avoir consacré un autel en ce lieu, il y arrangea un oratoire parfaitement disposé pour ceux qui voulaient y venir prier. Il orna le grand autel de croix d'or, et l'entoura de grilles resplendissantes de toutes parts. » Gracieux et fort symbole de ce qu'Adalbéron sut faire aussi pour ce temple invisible qu'est l'âme de la communauté chrétienne. La piété et les lettres étaient alors, au dire de Marlot et sans doute pour des raisons communes, « merveilleusement altérées et presque éteintes dans le diocèse ». L'archevêque y pourvut. Il réforma le chapitre, réunit les chanoines en communauté, avec dortoir et réfectoire, les soumit à une règle plutôt sévère, leur faisant lire chaque jour, « afin que personne, dit Richer, ne prétextât d'ignorance », les instituts de saint Augustin, avec les décrets des Pères. Il y avait quelque trente ans, paraît-il, que la ferveur du Chapitre s'était attiédie, au cours d'une dispute entre deux prétendants, dont l'un était âgé de cinq ans, au siège archiépiscopal. Adalbéron corrigea de même la discipline monastique, dans un synode présidé par Rodolf, abbé de Saint-Remi. Richer rapporte les abus qu'on y censura : je citerai parmi les moins graves le luxe des chaussures, comme dit le chroniqueur : les moines de Saint-Remi les portaient étroites, brillantes et terminées en pointes recourbées, à la poulaine; il y avait aussi le luxe des chapeaux, des manteaux et l'étrangeté des hauts-de-chausses. Tout cela fut aboli. Il ne faut pas oublier

Digitized by Google

d'ailleurs qu'Adalbéron venait de faire confirmer par les évêques de la province, au synode de Mont-Notre-Dame, un privilège pour les biens de Saint-Remi qu'il était allé obtenir, six mois auparavant, du pape Jean XIII. Adalbéron semble avoir aimé les bénédictins : il les établit, à la place des chanoines, à Mouzon et à Saint-Thierry. Il est vraisemblable qu'il appréciait en eux la piété unie à la science. L'une et l'autre, en effet, lui tenaient à cœur. Sachant sans doute que, pour parler encore comme Marlot, « la vertu subsiste difficilement sans l'exercice des lettres », il se préoccupait de rendre aux écoles rémoises leur ancienne gloire, alors que sous l'archevêque Foulques, à la fin du IXe siècle, Remi d'Auxerre et Hucbalde préparaient ici même, par leurs disciples, la prospérité intellectuelle de Metz, de Saint-Mihiel, de Cluny, en attendant qu'ils allassent fonder à Paris la première de ses écoles publiques, berceau de la grande Université d'aujourd'hui. La Providence, Messieurs, aimait en ce temps-là, comme au nôtre, le diocèse de Reims : vous avez vu comment Gerbert vint à Adalbéron. Vous devinez comment Adalbéron accueillit Gerbert, moine bénédictin, pieux, savant, jeune et plein de promesses. Il se résolut vite à l'employer. Gerbert, qui maintenant savait la logique, consentit à enseigner : il accepta la charge et l'honneur de scolastique ou écolâtre.

L'écolâtrie n'était pas alors, comme elle devait le devenir à la fin du XIIe siècle, une dignité ecclésiastique avec revenus, mais une simple commission donnée indifféremment à des personnes séculières ou régulières. Cette commission était d'enseigner les clercs dans les églises épiscopales, fonction jadis réservée aux évêques eux-mêmes, l'évêque étant avant toute chose docteur

Digitized by Google

de son église, mais que la fréquence des conciles et les soucis du service royal les avaient obligés de confier à de doctes suppléants. Adalbéron se fit suppléer, peut-être même au delà, par Gerbert.

Le nouvel écolâtre institua un cours suivi d'études : il mit de l'ordre dans son enseignement. Il commençait par la dialectique, quelque chose comme ce que nous appelons aujourd'hui l'analyse grammaticale et logique, une sorte de grammaire raisonnée qui étudiait le langage comme expression de la pensée, et exposait les règles du raisonnement. Selon la mode du temps, qui se continua d'ailleurs pendant tout le moyen âge, Gerbert lisait et expliquait, soit de lui-même, soit d'après des commentateurs autorisés, des textes conservés des auteurs anciens. L'auteur suivi en dialectique était Aristote, traduit du grec en latin, auquel on adjoignait Cicéron, dans ses traités logiques. Les commentateurs reconnus étaient Porphyre, auteur d'une *Introduction à la logique d'Aristote*, et Boëce. Gerbert y ajouta Macrobe, Martianus Capella, Isidore, Cassiodore. Il connut aussi le *Timée* de Platon, où se trouve raconté comment Dieu fabriqua le corps et l'âme du monde, avec les dieux subalternes, les animaux et les hommes, et sur l'interprétation duquel ne s'accordent pas encore aujourd'hui les historiens de la philosophie grecque. L'originalité de Gerbert, dans son enseignement de la dialectique, fut l'abondance des livres qu'il expliqua : personne avant lui n'en avait connu autant, et, d'autre part, Fulbert de Chartres au XIe siècle, Abélard dans la première moitié du XIIe, n'en devaient pas connaître davantage.

Après la dialectique, art de penser, la poésie et la rhétorique, art de dire. C'est l'ordre inverse de celui

Digitized by Google

que nous suivons aujourd'hui : il n'y a pas de raison de croire qu'il valût moins. D'Aristote, Gerbert passait à Virgile, Stace, Térence, Juvénal, Perse, Horace, Lucain. On ne sait pas s'il les « expurgeait ». Il faut y ajouter Salluste, César, Sénèque, Suétone, Pline, Lucrèce, Cicéron, Silius Italicus, saint Augustin, sans compter la Bible, dont il apprécie la beauté littéraire. Ici encore, Gerbert étonne ses contemporains et nous étonne nous-mêmes par l'étendue de son érudition. Il eut d'ailleurs, toute sa vie, la passion des livres. Il en emprunte, en fait copier. S'il en prête, il ose réclamer qu'on les lui rende. Ses lettres nous montrent en lui un bibliophile sans cesse à l'affût.

Après la rhétorique, la controverse. Ce n'est pas tout, pensait-il, que de penser et de parler, il faut savoir disputer et convaincre. Gerbert était lui-même un bon argumentateur : le jeune Othon II avait admiré à Rome la souplesse de son esprit dans la discussion. Toutefois, il préfère confier ses élèves à un spécialiste, un sophiste, comme on disait alors sans penser à mal le moins du monde. Un sophiste, pour Richer, est celui qui enseigne « à manier le raisonnement avec un art qui ôte tout soupçon de l'art, ce qui semble être pour l'orateur le plus haut degré de perfection ». En somme, il n'y a en cela rien que d'honnête. Et pour ce qui regarde Gerbert, on peut remarquer ici avec quelle sagacité il disposait les diverses parties de son enseignement, puisque c'est seulement après avoir exercé ses élèves à penser avec justesse, puis à parler avec art, qu'il leur faisait montrer comment on met l'art de la parole au service de la justesse de la pensée.

Enfin, et pour couronner le tout, Gerbert enseignait les mathématiques. L'arithmétique d'abord. Les trois

Digitized by Google

traités arithmétiques de Gerbert qui nous sont connus sont postérieurs à son enseignement à Reims, car si Gerbert ne cessa jamais de lire, il ne cessa pas davantage d'écrire. La vie de Gerbert a ceci de rare et d'admirable qu'en se déplaçant elle s'enrichit : cette pierre qui a tant roulé amassait de la mousse à chaque tour. Chaque nouvelle fonction qui lui est donnée s'ajoute aux précédentes et n'élimine que celles qui lui sont contradictoires. Une telle capacité nous épouvante. Quoi qu'il en soit, et sans écrire pour le moment aucun traité d'arithmétique qui nous soit parvenu, Gerbert se donne beaucoup de peine pour les mathématiques. Il fait construire par un ouvrier ciseleur un abaque ou planche à faire des multiplications et divisions « avec une telle rapidité, dit Richer, que eu égard à leur extrême étendue, il était plus facile de s'en faire une idée que de les exprimer ». Évidemment, c'est l'éblouissement du bon Richer qui embrouille ici jusqu'à son style. Cet abaque comprenait vingt-sept colonnes, propres à recevoir mille caractères en corne. Gerbert rédigea une notice sur la manière de s'en servir. Les savants ont beaucoup discuté sur l'abaque, mais cela n'est pas intéressant. De l'arithmétique, Gerbert passait à la musique : il n'y a là rien d'étrange, puisque le rythme, le son, les intervalles, sont exprimables, comme chacun sait, par des nombres. On croit que Gerbert a même composé un cantique au Saint-Esprit et une prose en l'honneur des anges. Il était aussi organiste — que n'était-il pas? — et maître de chant et luthier. On s'en émerveilla au plus haut point, la musique étant alors presque ignorée en Gaule. On a malheureusement démontré qu'il ne construisit pas pour la cathédrale de Reims les orgues hydrauliques dont parle Guillaume de Malmesbury.

Digitized by Google

En revanche, il construisit sinon des horloges à roues, du moins des cadrans solaires, car après la musique il enseignait l'astronomie. Il inventa aussi jusqu'à quatre instruments, assez compliqués, pour faire comprendre la marche des planètes, la position des étoiles, etc. Richer dit que ces « divins » appareils étaient d'un usage extrêmement aisé, même aux ignorants, et qu'avec eux on voyait tout seul et tout de suite ce dont il s'agissait. Il n'en est pas tout à fait de même des descriptions qu'il nous en laisse. Enfin, Gerbert terminait son encyclopédie par l'enseignement géométrique. C'était surtout, nous dit-on, de l'arpentage, et il employait l'abaque pour les calculs. Il résout des problèmes variés : combien de brebis peut-on mettre dans un champ donné, pour que chacune y dispose d'un certain espace? ou encore : combien de stades répondent, sur la terre, aux parties du zodiaque? Il estime, d'ailleurs, la circonférence terrestre quatre fois environ plus considérable qu'elle n'est en réalité. Par-dessus tout cela, quelques notions de physique, de météorologie, voire de médecine, mais très peu, presque rien.

Tel fut l'enseignement de Gerbert. Il valait par l'étendue de l'érudition, nous l'avons vu, mais aussi par la nouveauté, et on le comprendra si l'on se rappelle que Gerbert avait dû aller jusqu'à Vich, dans l'Espagne citérieure, pour acquérir ces connaissances mathématiques qu'il communiquait à ses élèves de Reims, non sans en avoir accru le trésor. Et surtout l'enseignement de Gerbert était pratique, tant en lui-même que par son but; en lui-même d'abord, puisque avec un sens très juste de la pédagogie scientifique, il employait, par ses instruments, l'enseignement intuitif tant vanté de nos jours; par son but aussi, puisque toute sa dialectique et

Digitized by Google

sa rhétorique tendaient à l'art de convaincre ou de vaincre, presque toute sa mathématique à l'art de mesurer. On conçoit donc le succès, unique jusqu'alors, de ces leçons extraordinaires : les disciples de l'écolâtre de Reims se répandent, cultivés et devenus hommes, dans toute la France, en Belgique, en Germanie, en Italie, d'où ils étaient venus frustes et malléables à toute influence. Le futur roi Robert, fils d'Hugues Capet, vient écouter Gerbert à Reims. Il put y rencontrer Fulbert de Chartres, Richer le chroniqueur, de futurs abbés de Saint-Germain-des-Prés et de Lagny, de futurs évêques d'Auxerre, de Cambrai, de Laon, de Sens, d'Utrecht, des prêtres romains, futurs maîtres du pape Grégoire VII. Et il nous est permis de supposer que, dans tout ce que ces noms représentent de science, de vertu et d'énergie, l'enseignement de Gerbert eut sa très large part. Reims fut en ce temps-là, Messieurs, nourricière des rois, des moines, des évêques et de la Papauté.

Adalbéron était fier de son écolâtre. Il en avait fait son ami. Gerbert de son côté aimait son archevêque avec cette même tendresse que nous l'avons vu témoigner à son maître et à son abbé de Saint-Géraud. Cet érudit mathématicien et philosophe avait un cœur très chaud, et de l'heureuse union de qualités si fréquemment disjointes, sa personne devait prendre un charme attrayant. Adalbéron et Gerbert ne se séparaient plus, si bien qu'en 980, l'archevêque se rendant à Rome pour quelque affaire prit avec lui l'écolâtre. Or, à ce même moment, l'empereur Othon II se trouvait à Pavie; il y était venu pour réconcilier sa femme Théophano avec sa mère Adélaïde, veuve d'Othon Ier depuis 973. Adalbéron lui fit visite au passage. L'empereur Othon venait au reste de se réconcilier à Margut avec

Digitized by Google

le roi Lothaire, qui, ayant voulu profiter des embarras d'Othon avec ses vassaux pour reprendre la Lorraine, s'était vu repousser avec violence : les soldats d'Othon étaient venus chanter l'*Alleluia* sur les hauteurs de Montmartre. Après quoi, on avait fait la paix. Le chancelier de France et le vassal de l'empire vivaient donc en Adalbéron, pour le moment du moins, en bonne harmonie. Adalbéron et Gerbert furent admirablement reçus par Othon; même on descendit le Pô de compagnie, jusqu'à Ravenne. C'est là que se passa une scène remarquable.

Il y avait à la cour d'Othon un certain Otric, jadis écolâtre à Magdebourg, homme de haute réputation scientifique, mais de tempérament âpre et enclin à la jalousie. Cet Otric avait envoyé à Reims l'année précédente, en 979, un Saxon de ses amis pour écouter Gerbert et lui rapporter des nouvelles de son enseignement. Le Saxon assista, entre autres leçons, à celles où Gerbert exposait la division de la philosophie. Inintelligent, distrait, peut-être malveillant, on ne sait, le Saxon prit mal ses notes : au lieu de coordonner la physique et les mathématiques comme deux espèces voisines d'un même genre de connaissances, ainsi que faisait Gerbert, il comprit que l'écolâtre de Reims subordonnait la physique aux mathématiques, comme l'espèce au genre. Il porta, bien entendu, ses notes à Otric, qui en éprouva un mélange de scandale exagéré et de satisfaction perverse. Otric alla tout droit communiquer son indignation à l'empereur, devant les savants de la cour assemblés. Était-il possible, grand Dieu! d'entendre si mal la philosophie, d'ignorer à ce point en quoi consistent les choses divines et humaines, sans la connaissance desquelles il n'est pas possible de

Digitized by Google

philosopher ! L'empereur s'étonna que Gerbert, homme très habile, qu'il avait jadis admiré à Rome, eût commis cette erreur, et il résolut de le faire s'en éclaircir lui-même à la première occasion. La rencontre de Ravenne tombait à point.

On le sut vite aux alentours : des savants, des écolâtres accoururent. On disait que personne ne saurait tenir tête à Otric; mais l'empereur, malicieusement, voulait que Gerbert fût pris par Otric à l'improviste, espérant que surpris par l'attaque, il mettrait dans la discussion plus de chaleur, et triompherait. On prit jour. Othon II lui-même, en présence d'Adalbéron, ouvrit la séance par un petit discours, et donna le signal du tournoi. Alors, Gerbert et Otric rompirent ferme de lourdes lances; chacun d'eux en avait de rechange. Richer rapporte dans le détail les péripéties de la lutte. Touché dès la première réplique, Otric fit dévier la discussion; de la division de la philosophie on passa à la physiologie, à la philologie, puis l'auditoire murmurant contre ce détour à la cause de la création du monde, ce qui fit qu'il renonça à murmurer, puis à la cause de l'ombre, puis à la question de savoir quel est le plus complexe du raisonnable et du mortel. A chaque fois qu'il se sentait pris, Otric, d'un mouvement brusque, se jetait de côté et forçait Gerbert à changer de position. Il espérait ainsi le dérouter ou le décourager. Mais Gerbert montrait autant de souplesse que son adversaire, avec plus de force. Otric ne s'apercevait pas de son côté que tout son procédé n'arrivait qu'à mettre en plus vive lumière ce que Gerbert avait d'égal et de supérieur à lui. « Gerbert parlait, dit Richer, avec une merveilleuse abondance de pensées et d'expressions, et il n'avait pas

Digitized by Google

encore tout dit, quand l'empereur fit un signe qui mit fin à la discussion : elle avait duré un jour presque entier sans interruption, et l'attention des auditeurs commençait à se lasser. Comblé de présents par l'empereur et couvert de gloire, Gerbert revint en Gaule avec son archevêque. » Peut-être cessa-t-il, dès ce moment, d'appeler à son aide un « sophiste », car on ne dut pas ignorer la séance de Ravenne, et les clercs pouvaient certes se contenter d'un pareil maître de controverse.

Ils devaient le perdre bientôt. L'abbaye de Saint-Colomban, à Bobbio, dans l'Apennin maritime, à environ cinquante-cinq kilomètres au nord-est de Gênes, se trouvait alors en fâcheux état. Enrichie par des dotations aux VIIIe et IXe siècles, elle avait maladroitement affermé tous ses domaines par lots, avec les bestiaux et les serfs, pour des temps divers : dix, vingt, vingt-sept, quatre-vingt-dix-neuf ans. Or, les fermages ne rentraient pas; on avait peu de scrupule, peut-être aussi peu d'argent dans l'Italie du Xe siècle. Le monastère était ruiné. Pétroald, l'abbé, ne savait que faire. L'empereur Othon, de qui l'abbaye était vassale avec le titre de comté, déposa Pétroald et fit venir Gerbert pour mettre ordre à cet état de choses; c'était en 983. Gerbert vint, très peiné de quitter Adalbéron, mais content d'autre part de rendre à l'empereur Othon, fils de son premier protecteur, hommage d'obéissance. Au reste, il pouvait se croire bien préparé à cette nouvelle besogne: il avait vu à Aurillac, sous Géraud, ce que doit être un monastère selon la règle, et à Reims, auprès d'Adalbéron, comment on remet à l'ordre ceux qui s'en sont écartés. Le choix d'Othon n'était pas seulement aimable, il était sage. Mais pour Gerbert il

Digitized by Google

fut malheureux et inaugura les déboires. Les vassaux de l'abbaye, et Pétroald lui-même, virent tout naturellement dans le nouvel abbé un simple intrus, voire un parvenu. Les gens du dehors le volent adroitement ou brutalement; on va jusqu'à l'attaquer par les armes. L'évêque de Pavie lui-même, le futur pape Jean XIV, enlève à l'occasion sa bonne part. Tous ces gens avaient belle : l'empereur était occupé dans le sud de l'Italie contre les Grecs et les Sarrasins coalisés; il faillit même être leur captif; quoi qu'il veuille, il lui est impossible d'intervenir, mais il ne peut faire que des calomnies accumulées à plaisir contre Gerbert ne viennent l'assaillir obstinément. Gerbert est accusé de manquer à la majesté impériale, parce qu'il ne se laisse pas dépouiller par les Italiens, sujets de l'empereur. Parce qu'il a fait venir à Bobbio, pour la faire vivre, une partie de sa famille, on l'accuse d'avoir femme et enfants. Adélaïde, la mère d'Othon, lui demande des passe-droits qu'il refuse : elle est mécontente, et on l'excite. Gerbert doit se défendre contre l'empereur lui-même, qui ne sait plus que croire, et d'ailleurs meurt tout à coup à Rome, le 7 décembre 983. Gerbert perd avec lui toute chance d'appui, le pape est maintenant Jean XIV, ce Pierre de Pavie qui l'a jadis volé, et rit maintenant, de son palais de Rome, quand l'abbé de Bobbio lui adresse un suprême appel. Que faire? se demande Gerbert dans une délibération qui nous est parvenue. Lutter? Mais ce vont être alors des batailles, des incendies, des meurtres. Et serait-il même le plus fort, qu'attendre, après tout ce qu'il sait, de la foi des Italiens? C'est pourquoi, bien qu'ayant au monastère même plusieurs moines dévoués à sa cause, parmi lesquels Pétroald, venu à résipiscence, et quelques amis au dehors, comme l'évêque de Tortone,

Digitized by Google

Gerbert revient à Reims et se rend à ses études pour avoir la paix. Il était resté à Bobbio moins d'un an..... Mais qu'on l'entende bien, c'est au séjour qu'il renonce, non à son titre ni à ses droits. Rien ne lui fera oublier qu'il est abbé de Bobbio, de même que pendant son séjour agité à Bobbio, il n'avait pas oublié ses livres: il écrivait de tous côtés pour en avoir de nouveaux, et cet homme prodigieux trouvait encore le temps, dans un pareil monastère, de dresser le catalogue de la bibliothèque.

Voici donc de nouveau Gerbert à Reims, « scolastique et abbé », comme il le dit lui-même ; son activité se fait encore plus variée et plus intense. D'abord, il continue à s'occuper de Bobbio, à revendiquer ses droits, ceux de l'abbaye : il en écrit à ses moines, à Adélaïde, au Pape. Ensuite et surtout, il est non plus seulement l'ami, mais le conseiller d'Adalbéron, ne faisant avec lui, écrit-il, « qu'un seul cœur et une seule âme », menant aussi, comme on le verra, la même politique, au point que l'on ne peut plus distinguer, dans les événements qui vont suivre, l'action d'Adalbéron de celle de Gerbert. Peut-être Adalbéron n'eut-il jamais, de fait, qu'à suivre l'initiative de son secrétaire, et pouvons-nous sans crainte étendre au second l'éloge que Marlot écrivit du premier : « Encore que le ciel l'eût fait naître en un temps auquel les meilleures têtes eussent eu de la peine à conduire la barque de leur fortune à travers les confusions des événements, il en passa néanmoins les plus fâcheux détroits sans faire naufrage. » Quoi qu'il en soit, maintenant moins que jamais, Gerbert va pouvoir se reposer dans ce port « assuré contre toutes les tempêtes » vers lequel il soupirait au sortir de Bobbio.

Les circonstances étaient troublantes en effet. En

Digitized by Google

Germanie, un empereur de trois ans, Othon III, fils du défunt Othon II et de Théophano, maintenait à grand peine contre les entreprises de son cousin Henri de Bavière, allié au roi de France Lothaire, un pouvoir branlant. En France, le roi Lothaire, battu avec son allié bavarois, appauvri, ne possédant plus que quelques châteaux dans les vallées de l'Oise et de l'Aisne, se défendait contre Hugues Capet, duc des Francs, avec une énergie désespérée et stérile. Des deux côtés, il fallait qu'Adalbéron, archevêque, et estimant que la puissance morale de l'Église dût s'aider de la force des princes, prît parti. En Germanie, l'hésitation n'était possible ni à Adalbéron ni à Gerbert. Suzerain de l'un et de l'autre, bienfaiteur insigne du second, l'empire réclamait d'eux une adhésion sans marchandage. En France, la solution du problème était moins évidente. « Lothaire, écrit déjà Gerbert, n'est roi que de nom, le roi de fait est Hugues. » Outre que Lothaire ne possédait plus rien ou à peu près, le souvenir glorieux de Charlemagne, seul soutien réel de ses droits, s'affaiblissait de plus en plus jusque dans le peuple même. Et puis, il s'était à demi brouillé en 977 avec Adalbéron, tandis que d'autre part sa réconciliation avec l'Empire, en 980, avait été peu durable, puisqu'en 984 il s'alliait à Henri de Bavière contre Othon III. Pour toutes ces raisons, le chancelier de Lothaire, persuadé sans doute par l'abbé de Bobbio, tourna bride et passa, sans rien dire, au duc des Francs. Ils l'allièrent à Othon, ce qui mit de l'unité dans leur conduite et put satisfaire, en définitive, leur conscience. Gerbert put même écrire, et très honnêtement, je le crois, bien qu'au prix de quelque subtilité, une justification d'Adalbéron adressée au roi Lothaire. Car ils s'étaient décidés pour Hugues devant Othon, non après

Digitized by Google

un de ces examens sommaires auxquels préside une ambition vorace, mais après une délibération suffisamment mûrie et désintéressée, où n'étaient entrés en ligne de compte que des intérêts plus généraux que les leurs propres. Si d'ailleurs ils n'avaient rien dit au roi Lothaire, nous devons croire que c'était par pur ménagement, et non certes pour continuer à recevoir de ce condamné à mort des avantages qu'il était évidemment bien incapable de leur fournir. Notons aussi en passant que vers la même époque, dans l'automne de 985, Gerbert, que les soucis diplomatiques ne détournaient pas de l'enseignement, composait un tableau de rhétorique en vingt-six feuilles, « utile aux gens studieux pour comprendre et retenir les préceptes des rhéteurs, prompts à échapper et parfois obscurs ».

Le 2 mars 986, Lothaire mourut. Sa veuve Emma appela aussitôt à la cour Adalbéron et Gerbert, dont elle fit son secrétaire. Louis V cependant, fils de Lothaire et d'Emma, se défiait, au point que ne réussissant point à persuader sa mère, insouciante des imaginations d'un garçon de vingt ans, il rompit avec elle, avec les grands du royaume, aussi incrédules que la reine, puis menaça Adalbéron, et marcha même contre Reims. Mais il mourut le 22 mai, sans enfant, pendant que Gerbert était auprès de Théophano, de la part d'Adalbéron, pour lui exposer les choses. L'occasion si longtemps attendue par Hugues Capet se présentait enfin. Comment il devint roi après avoir, en présence des grands, écarté d'Adalbéron tout soupçon injurieux, chacun le sait. L'archevêque sacra le duc à Noyon le 1er juin 987, et Gerbert devint le secrétaire du nouveau roi, tout en demeurant celui d'Adalbéron et scolastique de Reims. Il écrivit même, en 988, un livre sur la division des

Digitized by Google

nombres, pour Constantin, scolastique de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, et assista, entre temps, à l'un des deux sièges de Laon par Hugues et Robert, son fils, bientôt couronné roi à son tour, qui voulaient reprendre cette ville contre Charles de Lorraine, un frère de Lothaire, ambitieux et malhonnête, qui revendiquait les armes à la main l'héritage de Louis V. En somme, Gerbert était assez au calme, du moins depuis le sacre de Hugues Capet. Il pouvait même espérer, cette fois, un repos favorable au travail. Adalbéron se préoccupait bien d'en faire un évêque, en cas de vacance dans le voisinage, mais Gerbert préférait, semble-t-il, demeurer modestement à Reims. Il devait y demeurer en effet, mais privé de cette paix que désirait avec une si constante ardeur son âme de bénédictin.

Une fièvre chaude emporta l'archevêque Adalbéron le 23 janvier 989. Ce fut pour le scolastique une douleur très vive : « J'ai cru, écrit-il, que le monde retournait au chaos. J'en ai presque perdu le goût de l'étude. » Ce fut aussi un très grand dommage : Adalbéron disparu, les ennemis d'Hugues Capet n'hésitèrent plus à accuser Gerbert, désormais sans défense, de tout ce qui dans les actes d'Adalbéron avait scandalisé ou déplu. Et comme Adalbéron avait, avant de mourir, désigné Gerbert comme son successeur, la rancune se doublant de la crainte, un mouvement violent de haine s'éleva. « Je crains, écrit encore Gerbert, de survivre à Adalbéron, parce que ses ennemis ne le croient pas mort tant qu'ils me voient vivant. » Tout fut donc mis en œuvre pour écarter Gerbert du siège archiépiscopal. Ce fut une lamentable histoire. Il ne servit de rien que tout le clergé, tous les évêques de la province et quelques vassaux eussent applaudi au choix d'Adalbéron ; la ruse

Digitized by Google

et la violence firent leur ouvrage. Un seul fils de Lothaire survivait, fils de Lothaire, mais non d'Emma : Arnoul, chanoine à Laon. C'était un ambitieux vulgaire et sans finesse, mais l'astuce un peu trop souple d'Hugues Capet se laissa prendre à son piège. Arnoul lui fit dire qu'il déterminerait son oncle Charles de Lorraine à rendre la ville de Laon et à se soumettre lui-même, si on le faisait, lui Arnoul, archevêque de Reims. Hugues vint tenir aux bourgeois de Reims un discours subtil, pour poser devant eux la candidature du chanoine ; il essayait de ménager à la fois Gerbert, Charles, Arnoul, les bourgeois, et lui-même. Les citoyens, déjà travaillés par les partisans d'Arnoul, demandèrent à délibérer avec eux. Tout était perdu. Hugues fit venir Arnoul, qui fut sacré à Saint-Remi et reçut même du Pape le *pallium* apostolique. On entendit, au sacre, un discours d'Hugues Capet par lequel il troquait en somme l'archevêché de Reims contre les fallacieux serments d'Arnoul. Pour comble, Gerbert dut rédiger l'acte d'élection et devenir le secrétaire de son compétiteur trop heureux. Sa fierté en souffrit et sa droiture s'en révolta. Il écrivit à Théophano, lui demandant une fois de plus cette oasis dont le mirage le hantait. N'était-il pas le fidèle de l'empereur? ne lui avait-il pas prêté serment pour Bobbio? et maintenant, après ses déboires, sa retraite de Bobbio, demeuré pourtant sien de droit, ne lui était-il pas dû quelque compensation? Mais il ne vint aucune réponse. Le bruit des ambitions ducales et seigneuriales, déchaînées en Germanie sous la minorité d'Othon III, brisait avant qu'elle parvînt aux oreilles de la reine la plainte de Gerbert. Sur ces entrefaites arriva ce qui était à prévoir. Archevêque depuis six mois, Arnoul fit ouvrir par un de ses prêtres, Adalger, les portes de Reims à Charles

Digitized by Google

de Lorraine, qui pilla la ville. Gerbert, naturellement, fut des moins ménagés. Il y perdit tout ce qu'il possédait. On le désigna à Charles comme celui qui, au profit du Capétien, l'avait privé de l'héritage de Louis V. Gerbert voulut s'enfuir, on le retint. Son imagination se troubla, il crut que le Dieu juste punissait Hugues de son usurpation. Sa subtile conscience de controversiste s'affola : du fond de ses trésors d'érudition, les maximes de la sagesse antique lui remontèrent à la mémoire : « Le sage règle ses actes sur l'utile en même temps que sur l'honnête »; « Il faut vouloir ce que l'on peut, lorsque ce que l'on peut n'est pas possible »; il y avait en lui quelque chose des stoïques : « Il faut s'accommoder du fait accompli, en le dominant. » Gerbert se soumit à Charles. Aussi bien, qu'importait-il? Son vrai maître n'avait jamais été que l'empereur Othon. A lui seul il avait prêté serment, les autres n'avaient fait que recevoir ses services, sans que nulle promesse ferme l'enchaînât à eux..... Mais Hugues et son fils Robert, comprenant leur faute, réussirent à ramener Gerbert à leur cause. Il redevint le secrétaire des rois, il reprit sur eux de l'influence, au point de décider Hugues à épargner Reims dans ses représailles..... C'est un spectacle triste, Messieurs, que l'ahurissement d'une noble et saine intelligence par l'infernal chaos de luttes politiques sans grandeur. Jeté bien malgré lui dans ce tourbillon malpropre, nous oserons affirmer que Gerbert n'en fut point sali, s'il est vrai que toujours l'intime désir de son cœur s'éleva infiniment au-dessus. Il ne cessait de vouloir le repos, sa pensée ne cessait de se reporter à ses livres : il se rappelait Saint-Gérauld, Vich, l'amitié des Othon, la fraternité d'Adalbéron et les jours paisiblement glorieux de son école. Il ne faisait que souffrir, sans que cette souffrance

Digitized by Google

l'abattît, puisqu'il réfléchissait encore et agissait. Ce serait lui faire injure, Messieurs, que de parler d'indulgence, c'est à de la sympathie qu'il a droit.

Les partisans de Charles et d'Arnoul avaient, au pillage de Reims, profané même les églises. Les évêques de la province se réunirent en concile à Senlis : on prononça l'anathème contre les profanateurs et contre le traître Adalger. Arnoul, bon apôtre, anathématisait plus fort que tout le reste du concile. Ce fut encore Gerbert qui rédigea la sentence. Ce fut encore lui qui écrivit au pape Jean XV, de la part du roi Hugues, pour le consulter sur le cas du traître Arnoul. La lettre fut portée à Rome avec une autre, écrite par les évêques de la province, sur le même sujet. Jean XV, établi par Crescentius, après la fuite du pape d'Othon, Boniface VII, — les Crescentii étaient une famille romaine qui, depuis plus de quinze ans, luttaient contre les empereurs, si l'on peut ainsi dire, à coups de papes, — ne se soucia guère de l'ambassade du Capétien : les partisans de Charles et d'Arnoul lui avaient, au préalable, envoyé des présents, dont un cheval blanc de fort belle taille. Les porteurs des deux lettres furent simplement laissés à la porte du palais : ils se découragèrent au bout de trois jours. Les choses auraient bien pu traîner de la sorte assez longtemps, sans les services peu estimables il est vrai, mais avantageux tout de même, de l'évêque de Laon, Ascelin, qui capta la confiance de Charles, toujours possesseur de la ville, et la livra à Hugues. Il avait, en même temps, trouvé moyen de réconcilier, pour un temps, Arnoul et Hugues, sans doute pour cacher son jeu des deux côtés. Charles de Lorraine et Arnoul furent enfermés à Orléans. J'en passe. Toujours est-il que le 17 juin 991, un synode

Digitized by Google

était réuni, par la convocation du roi, au monastère de Saint-Basle ; Arnoul, malgré l'appui de quelques écolâtres de la région et un discours qu'il prononça, car on l'avait amené, dut abdiquer l'épiscopat, et Adalger fut dégradé. Gerbert eut à rédiger les actes du concile, puis à écrire de la part du roi au pape Jean XV, pour le convaincre en faveur d'Hugues et en la sienne propre, car le Pape ne cessait d'être travaillé par les amis de Charles. De mauvais bruits circulaient aussi en Germanie : Gerbert écrivit à l'évêque de Strasbourg, Wilderod, une apologie du concile. Pour l'en remercier, et se souvenant sans doute, un peu tard, des volontés d'Adalbéron, les évêques réunis à Saint-Basle et le roi Hugues nommèrent Gerbert archevêque de Reims. « Nous avons élu pour archevêque, dirent-ils, l'abbé Gerbert, mûr d'âge, prudent de son naturel, docile, affable, miséricordieux, et préférable à une jeunesse volage, inconstante, ambitieuse, et qui gouverne toutes choses avec témérité, dont le conseil et la prudence ne peuvent sincèrement administrer le droit ecclésiastique et civil ; et bien que ces perfections soient nécessaires à tout évêque, elles se doivent particulièrement rencontrer en celui qui doit présider sur les autres en qualité de métropolitain. Nous élisons donc Gerbert, dont nous connaissons la vie et les mœurs dès sa jeunesse, et avons expérimenté ses études aux lettres saintes et humaines. Nous désirons être instruits de ses conseils, guidés par sa prudence, et confirmons son élection par nos signes et le général consentement des gens de bien. »

D'un diocèse dont Arnoul n'avait fait qu'ambitionner grossièrement la prélature, Gerbert prit aussitôt les charges et poursuivit les vrais intérêts. Des brigands

Digitized by Google

continuaient à piller les terres d'église et à maltraiter les ecclésiastiques : il les avertit, consulta, puis sévit. Il invita l'évêque de Beauvais à user de modération envers ses pillards à lui, — chaque diocèse en ayant alors son lot, — l'évêque d'Amiens à cesser d'imiter en grand leurs méthodes. Arnoul et ses amis ne renonçaient cependant à rien : des calomnies contre Gerbert se répandaient, et le nouvel archevêque, averti, prenait la peine de se défendre par nombre de lettres à la fois dignes et suppliantes, notamment à l'évêque de Strasbourg et à Jean XV, qui s'était irrité qu'on eût rendu public le scandale d'Arnoul et se préparait, disait-on, à envoyer vers Reims un légat qui mît ordre à tout. « Je n'ai rien publié, répondait Gerbert, mais je l'ai abandonné après ses fautes publiques, non dans l'espoir, comme disent mes ennemis, de m'approprier sa dignité, Dieu et ceux qui me connaissent en sont témoins, mais pour ne me point rendre solidaire de son péché. » Peut-être aussi Jean XV gardait-il rancune au concile de Saint-Basle de la harangue qu'y avait prononcée l'évêque d'Orléans, dans laquelle il racontait l'affaire des ambassadeurs et du cheval blanc, et estimait Jean XV au-dessous de l'Antéchrist. Mais un synode réuni à Chelles confirma les actes de Saint-Basle, avec une extrême sévérité de paroles à l'adresse de Jean XV. Dans l'autre parti on associait à la calomnie les menaces, même les violences ; on ravageait la contrée de Reims : Chaumuzy fut presque détruit. Mais la mort de Charles de Lorraine, survenue dans le même temps et débarrassant Hugues Capet d'un gros souci, lui donna sans doute l'idée d'en finir aussi avec le reste, car il envoya au Pape de nouveaux ambassadeurs pour le prier de venir s'entendre avec lui à Grenoble, au sujet des affaires de Reims. Le Pape ne

Digitized by Google

vint pas, mais envoya jusqu'à Reims un légat, Léon, abbé de Saint-Boniface, qui réunit un synode à Mouzon, l'an 995. La mission du légat était de relever Arnoul de son abdication. Mais on avait compté sans l'éloquence et la ténacité de Gerbert. Il prononça devant des prélats allemands subrepticement gagnés à Arnoul par l'évêque de Laon, Ascelin, qui avait tourné casaque, un discours dont Richer nous a conservé le texte, et où il justifiait sa conduite, manifestait la droiture de ses intentions, établissait rigoureusement ses droits, se plaignait des rigueurs de tout genre qu'on avait exercées contre lui, et remettait enfin sa cause à la divine miséricorde. Les évêques délibérèrent et ils l'eussent immédiatement déposé, malgré le discours ; mais Gerbert protesta si fermement et invoqua avec tant d'à-propos l'autorité de canons et décrets incontestés, que le synode n'osa rien faire et s'ajourna. Gerbert néanmoins, pris d'un touchant scrupule, promit, par déférence pour le Souverain Pontife, de ne point célébrer la messe jusqu'à la décision du futur concile. Il s'assembla à Reims même, au monastère de Saint-Remi, en juillet de la même année. L'archevêque de Sens, Seguin, présida de concert avec le légat, par ordre de Jean XV. On devine ce qui arriva : Gerbert fut déposé ; Arnoul, toujours enfermé à Orléans, fut déclaré libre et proclamé de nouveau archevêque. Mais Hugues Capet ne lâcha pas son prisonnier, et Gerbert partit presque aussitôt pour Rome afin de plaider sa cause une suprême fois, et face à face avec Jean XV.

La même année, Othon III, devenu majeur, descendait en Italie pour se faire sacrer à Rome et purifier la Papauté. Jean XV, le pape de Crescentius, s'enfuit et meurt. Grégoire V lui succède, pape d'Othon et son cousin. C'est auprès de lui que Gerbert arrive. Merveil-

Digitized by Google

leuse surprise ! il n'avait plus d'accusateurs. Le nouveau Pontife ordonna cependant qu'un concile se réunît à Rome ; il voulait sans doute que le triomphe de Gerbert fût aussi éclatant qu'avait été sa défaite. Le temps manqua. Othon, sacré empereur, était à peine de retour en Germanie que Crescentius expulse Grégoire, pape d'Othon, et en installe de nouveau un à lui, Jean XVI, un calabrais grec, qui avait dû le commencement de sa fortune à Théophano, mais était passé au camp adverse. Pour comble, Hugues Capet meurt le 24 septembre 996. Robert, son fils, homme doux, mystique, poli, bon soldat et amoureux de sa cousine Berthe, pour laquelle il voulait répudier sa femme Suzanne, restait le seul espoir de Gerbert. Espoir vain. Le fin Robert eût voulu une sorte de marché : que Gerbert lui permît Berthe, et il lui eût donné le siège de Reims. L'archevêque refusa obstinément : il y perdit sa métropole. Arnoul est sorti par Robert de sa prison d'Orléans et réintégré à Reims en grande pompe. Les soldats et les clercs prenant, comme il arrivait alors, parti contre le vaincu, Gerbert, pour éviter de nouvelles luttes, quitta Reims comme jadis Bobbio. Il n'y devait plus jamais revenir. Je n'ose me demander, Messieurs, si en s'éloignant de cette ville, il se rappela Garannus, Adalbéron, son école de jadis, et que c'était un de ses anciens disciples, Robert, appelé le Pieux, qui le chassait pour n'avoir pas voulu se faire complice de sa brutale fantaisie.

C'est auprès d'Othon III que Gerbert se rendit. L'empereur, touché de tant d'infortunes, l'accueillit avec égard et lui donna, sans doute pour lui assurer quelque indépendance, le domaine de Sasbach. Mais il lui fut presque aussitôt volé, sans qu'Othon arrivât à le lui

Digitized by Google

faire rendre. C'est alors que le jeune empereur l'attacha à sa personne, en fit son conseiller, son maître, car il avait conscience des lacunes de son éducation, incessamment entravée par les révoltes des vassaux qui ne laissaient presque point de calme d'esprit à Théophano ni à Adélaïde. Gerbert, déjà près de la vieillesse et malade, retrouva, pour enseigner à Othon les mathématiques, la vigueur de sa jeunesse : il fit l'admiration de la cour du troisième césar saxon, comme de celle des deux premiers. « Je vous rends, disait-il à son élève avec bonne grâce, ce que votre père et votre grand-père m'ont permis d'acquérir et de conserver. » Et il écrivait un petit livre sur le *Rationnel et l'usage de la raison*, « afin, disait-il, que l'Italie ne pense pas que le palais impérial est endormi, afin que la Grèce ne puisse se vanter de posséder seule la philosophie impériale et la puissance romaine ». Que l'on mesure, s'il est possible, ce que la nature avait déposé en cette âme choisie de sérénité et de force, pour qu'après tant de revers où peut-être la raison même de vingt autres eût succombé, elle demeurât capable d'une si délicate et alerte renaissance. Et entre temps, il accompagne à Rome Othon, qui allait chasser Jean XVI et rétablir Grégoire V, à quoi il réussit.

Mais voici qui est peut-être plus étonnant encore. En avril 998, l'archevêché de Ravenne étant devenu vacant, Gerbert y est promu par Othon III, et il accepte. Cette ville avait pu, en effet, lui demeurer chère depuis que, dix-huit années auparavant, il y avait si joliment répondu, contre Otric, à l'amicale attente d'Adalbéron et d'Othon II. Or, savez-vous, Messieurs, ce qu'il y fit? D'abord, et avant tout, il administra le diocèse, mais nous ne savons rien de précis là-dessus,

Digitized by Google

et il y resta d'ailleurs moins d'un an; mais aussi, tant il est vrai que jamais pour Gerbert un seul droit, quelque ancien qu'il fût, ne se trouva prescrit, il fit rendre à Bobbio les biens usurpés, obtint même qu'à l'avenir les évêques et abbés ne pourraient signer que pour leur vie durant des baux concernant les propriétés dont ils avaient l'administration, et enfin, toujours archevêque de Reims, de même que toujours abbé de Saint-Colomban, il signa, après Grégoire V, la sentence d'excommunication contre le roi Robert, qui avait épousé Berthe. Tout cela ne l'empêcha pas d'écrire encore un traité *Sur le corps et le sang du Seigneur*, car il était avec tout le reste, théologien. Il ne lui restait plus qu'à être pape.

Il le fut à la mort de Grégoire V, en février 999. La paix régnait à Rome depuis un an, alors qu'Othon était venu rétablir Grégoire V. Crescentius avait été pris, décapité, et le reste de son cadavre pendu. Douze chefs de son parti avaient subi le même sort. A Jean XVI on avait coupé le nez, la langue, les oreilles et crevé les yeux, puis un synode l'avait déposé, et on l'avait promené dans les rues de Rome, à califourchon sur un âne, au milieu des huées populaires, jusqu'à la prison. Les barons de Rome et leurs amis de la campagne, soutiens de Crescentius, s'étaient tenus tranquilles depuis lors. Tel était l'état des choses quand Gerbert ceignit la tiare et prit le nom de Sylvestre II.

Il resta le conseiller et le directeur d'Othon, même il fut plus que jamais le confident de ses rêves. Chimérique et dévot, au point d'abandonner par intervalles son trône pour s'enfermer temporairement dans quelque monastère, Othon III nourrissait des projets de pieuse grandeur. Mais contrarié en Allemagne par la mauvaise volonté de ses vassaux, c'est à Rome qu'il ambitionnait

Digitized by Google

de les réaliser. Les souvenirs de Charlemagne et de l'empire romain hantent ce cerveau débile, et, s'il ne fait à Aix-la-Chapelle qu'ouvrir, en l'an 1000, le tombeau de Charlemagne, il organise à Rome tout un cérémonial d'opéra où il se promet de parader avec une conviction imposante. Gerbert ne rebute point Othon, il sait que ce grand enfant s'obstine à ses caprices, il l'adopte et le dirige. Il entretient en lui la pensée de restaurer, à l'exemple du grand Charles, la concorde du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Il obtient de lui, dans l'élaboration de la constitution impériale, que toute la haute administration soit confiée à sept juges palatins ecclésiastiques. Et c'est un grand bonheur, car s'il y a encore quelque part, à cette époque de vilenie et d'abêtissement, quelque peu de vertu et d'intelligence, c'est dans l'Église qu'on a quelque chance de le rencontrer. C'était de plus, dans l'esprit de Gerbert, une idée originale; ni Constantin, ni Charlemagne ne lui offraient toute faite une pareille conception : le premier ne concevait pas d'autre maître que l'empereur, et le second n'eût jamais songé à donner aux prêtres une semblable influence administrative. L'admirable souplesse du génie de Gerbert le rendait donc également propre, on le voit, à construire des abaques ou à élaborer une constitution politique. Il est vrai que celle-ci ne fut jamais appliquée; du moins nous apparaît-elle, pour cette époque, judicieuse et applicable.

Mais on se tromperait de beaucoup si l'on croyait que les relations avec la société civile occupassent toute l'activité de Sylvestre II. Il gouverna l'Église non plus par le caprice, ni par l'ambition, ni par la violence, mais, il le dit et le fit, au nom du Christ et de l'Évangile, conformément à l'esprit des apôtres, à l'enseignement des

Digitized by Google

docteurs, et par l'autorité selon la raison. Il étendit le domaine de la foi : s'il a été démontré qu'il ne pensa point réellement à une croisade, c'est du moins sous son règne que le saint moine Adalbert mourut en Prusse, martyr de son apostolat; c'est lui qui, d'accord avec Othon, accorda au duc nouveau converti de Hongrie le titre de roi. Il réforma l'épiscopat, ce qui n'a plus rien maintenant pour nous surprendre ; on a conservé de ses lettres à Ascelin de Laon, qu'il connaissait, et à Étienne, évêque du Puy, qui sont plus à l'éloge de l'écrivain que des destinataires. Enfin il estimait que l'une des charges du premier des pasteurs est de ramener au bercail, avec de bons offices et des paroles engageantes, les brebis qui ont franchi les barrières. Il le fit avec une générosité luxueuse. Car s'il demeura toujours inflexible devant Robert impénitent, il eut le courage de rétablir à Bobbio Pétroald, et à Reims Arnoul lui-même, avec confirmation de ses possessions et privilèges. Marlot rapporte que par la suite il n'en valut guère mieux.

Voici pourtant ce que lui écrivait Gerbert : « Sylvestre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très cher fils Arnoul, archevêque de la sainte Église de Reims. Étant de la dignité et réputation du Siège apostolique d'avoir non seulement soin des pécheurs, mais encore de relever ceux qui sont tombés et les remettre au même degré d'honneur d'où ils étaient déchus, afin que la puissance de saint Pierre soit toujours libre à délier et à absoudre, et que la dignité de la grandeur romaine paraisse éclatante pour tout le monde, nous avons trouvé bon de te secourir, ô Arnoul, archevêque de Reims, que certains excès avaient privé de l'honneur du pontificat, afin qu'on sache que tu peux être rétabli par la gratification du Saint-Siège, puisque tu as été

Digitized by Google

dépossédé sans son consentement, car le siège de saint Pierre est pourvu d'une telle puissance, qu'aucune mortelle grandeur ou félicité ne lui peut être comparée. Ainsi donc, nous t'accordons par la teneur de ce privilège le pouvoir de faire les fonctions archiépiscopales avec le bâton et l'anneau, et de te servir de tous les ornements et prérogatives qui appartiennent d'ancienneté à la métropolitaine de Reims, comme d'user du pallium aux fêtes solennelles, de consacrer les rois de France et les évêques qui te sont sujets, et de jouir de toute l'autorité qu'ont eue tes prédécesseurs. Nous défendons aussi qu'aucune personne ne soit si téméraire que de te reprocher ta déposition, ni en plein synode, ni ailleurs, ou de te donner quelque atteinte sur ce sujet ; mais notre autorité te maintiendra partout, encore que quelque scrupule de conscience se présente pour t'inquiéter. Nous confirmons aussi toutes les dépendances de ton archevêché avec les églises épiscopales qui lui sont sujettes, les monastères, titres, châteaux, villes, maisons, en un mot tout ce qui lui appartient, suivant l'intention du testament de saint Remi, apôtre des Français, faisant inhibition et défense, sous censure apostolique et les menaces du jugement dernier, qu'aucun pontife de nos successeurs, ou toutes autres personnes grandes ou petites, n'aient à violer ce privilège. Que si quelqu'un le voulait entreprendre, qu'il soit anathème. »

De ce pouvoir des clefs, exercé cependant avec une si délicate sagesse, Sylvestre II ne devait pas conserver longtemps le dépôt. Même la hauteur de son rang ne le devait point mettre au-dessus des tristesses humaines. Le 23 janvier de l'an 1002, Sylvestre II vit mourir, au pied du mont Soracte, l'empereur Othon. Il s'était à

Digitized by Google

peine établi dans son palais de l'Aventin, qu'une émeute éclata. Il la réduisit par un discours touchant, accompagné de larmes, mais jamais il ne se guérit de cette douleur. Il quitta Rome, erra quelque temps autour, puis mourut, en punition, dit le peuple, d'avoir violé la sépulture de Charlemagne. Le peuple avait vu clair : ressusciter un mort est au-dessus des forces humaines.

Un an après, le 12 mai 1003, Gerbert mourut à son tour. La paix s'était maintenue dans la Rome papale durant tout le cours de son pontificat. C'était presque un miracle, non le moindre que sut opérer la puissance de sa volonté et l'ascendant de son caractère. On le vit bien, lui mort : le fils de Crescentius fit nommer Jean XVIII, et tout recommença.

Telle fut, Messieurs, la vie de Gerbert. On dit que lui-même en rappelait avec bonne humeur les trois grandes phases dans un hexamètre ingénieux :

Scandit ab R Gerbertus in R, post papa viget R.

« Gerbert s'éleva de Reims à Ravenne, puis, devenu pape, fleurit maintenant à Rome ». Croyez, certes, Messieurs, comme il le croyait bien pour sa part, que dans cet harmonieux concours des R, le diable n'a été pour rien. Il n'y fallut que l'agrément varié et la séduction de son esprit, la noblesse de son âme, et cette inépuisable faculté de rajeunissement qui lui permettait de se dire, après tant de luttes sans répit et chargé du souci de l'Église entière, encore plein de vigueur : *viget* R. Mais je voudrais en terminant, Messieurs, vous faire remarquer que si Gerbert fut envoyé à Ravenne, appelé à Rome, à Reims il vint de son propre mouve-

Digitized by Google

ment. Et s'il est vrai qu'en se dirigeant vers ici, c'est la logique qu'il suivait, dans la personne du bon Garannus, il n'est pas moins vrai que demeuré parmi nous, ce fut Reims qu'il aima, dans les personnes d'Adalbéron, de ses disciples de l'école, parmi lesquels se distinguait, j'aime à le croire, la jeunesse rémoise. Sans doute ce fut à Reims que Gerbert éprouva les plus grandes douleurs, mais ce fut à Reims aussi qu'il ressentit les meilleures joies, lorsqu'en pleine maturité, maître d'une pensée riche et souple, il ouvrait largement à de jeunes âmes avides et respectueuses le divin trésor des beaux livres. Reims est donc bien l'endroit privilégié où Gerbert fut attaché par les deux plus solides liens qui soient au monde : celui de la souffrance et celui du bonheur. M'avancé-je trop, Messieurs, en disant qu'il fût nôtre? C'est pourquoi j'oserai me féliciter, bien qu'humblement, d'avoir été appelé à vous parler de lui ce soir, et ici. Même il se pourrait, si je n'ai pas été trop au-dessous de ma matière, que vous ne fussiez pas venus tout à fait en vain. Le souvenir des grands morts est comme la racine par où nous puisons dans le passé l'aliment de notre vie présente : il est bon de se sentir enraciné très profond. Plus bas perce la racine, plus haut s'élance la tige, plus vivace est la plante, et meilleurs sont les fruits.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Fig. 1. — Intérieur d'une maison du district d'Ingelstad, en Scanie; fin du XVIIIe siècle. (Musée du Nord, Stockholm.)

(Cliché de la *Revue Encyclopédique.*)

Digitized by Google

LES MUSÉES D'ANTIQUITÉS

ET D'ETHNOGRAPHIE [illegible]

Opportun[illegible]

d'un Musée ethnogr[illegible]

[illegible]

Depuis [illegible] années [illegible] se sont tournés vers les [illegible] que peu [illegible] sérieux. La [illegible] seduite par ce qu'avait [illegible] entrée en scène ou plutôt cette [illegible] d'un peuple jadis [illegible], longtemps [illegible] d'hui rajeuni, plein de sève et de volonté.

Ce mouvement en avant est à la fois littéraire, artistique, social.

De tous côtés on traduit les romans de Jonas Lie, on joue les comédies et les drames d'Henrik Ibsen et de Bjornson; la musique de Gade, de Grieg, de Sinding nous apporte ses mélodies étranges. Nordenskiöld découvre un passage au nord de l'Europe et de l'Asie, Nansen s'avance à la découverte des régions inconnues du cercle polaire, et Andrée tente sa téméraire entreprise.

Dans un autre ordre d'idées, quelle magnifique lutte entreprise pour le développement et le perfectionnement de l'homme physique, pour la « culture de l'homme intégral », comme on dit là-bas! Long tour [illegible]

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MUSÉES D'ANTIQUITÉS

ET D'ETHNOGRAPHIE SCANDINAVES

Opportunité de la création d'un Musée ethnographique de la Champagne

Par M. le Dr O. GUELLIOT, Membre titulaire.

Depuis quelques années les regards du monde civilisé se sont tournés vers les pays du Nord, naguère quelque peu mystérieux. La vieille Europe a été étonnée, puis séduite par ce qu'avait d'original, d'imprévu, cette entrée en scène ou plutôt cette sorte de résurrection d'un peuple jadis puissant, longtemps oublié et aujourd'hui rajeuni, plein de sève et de volonté.

Ce mouvement en avant est à la fois littéraire, artistique, social.

De tous côtés on traduit les romans de Jonas Lie, on joue les comédies et les drames d'Henrik Ibsen et de Bjornson; la musique de Gade, de Grieg, de Sinding nous apporte ses mélodies étranges; Nordenskiold découvre un passage au nord de l'Europe et de l'Asie, Nansen s'avance à la découverte des régions inconnues du cercle polaire, et Andrée tente sa téméraire entreprise.

Dans un autre ordre d'idées, quelle magnifique lutte entreprise pour le développement et le perfectionnement de l'homme physique, pour la « culture de l'homme intégral », comme on dit là-bas! Ling fonde la

Digitized by Google

gymnastique rationnelle, et, grâce à sa base scientifique, la méthode suédoise est adoptée partout.

Par la seule initiative privée, l'alcoolisme, ce fléau des nations modernes, disparaît presque complétement en Scandinavie. En 1836, chaque Suédois absorbait en moyenne 23 litres d'eau-de-vie, chaque Norvégien, 16 litres. En 1895, vingt ans après l'apparition du fameux système de Göteborg, la consommation individuelle descend à 7 litres en Suède, 4 litres en Norvège.

C'est aussi dans les États scandinaves que la mortalité infantile est la moins considérable : 9 à 10 0/0, au lieu de 16 0/0 en France.

Et cependant, quels pays paraissent moins aptes à susciter les poussées vigoureuses de l'intelligence, à féconder les grandes idées d'expansion et de progrès ! N'y rencontre-t-on pas presque partout un sol volcanique, accidenté, souvent stérile ; un climat rude, exigeant à tout instant les efforts de la lutte ?

Une légende rapporte que quand Dieu fit au monde le partage de la terre fertile, il oublia la Norvège. Les habitants réclamèrent ; alors ramassant les miettes qui restaient, Dieu les sema dans le creux des rochers et au bord des fjords, puis, pour consoler les paysans déshérités, il leur mit au cœur l'amour de leur pays.

C'est cet amour du sol, ce culte de la patrie qui ont provoqué le réveil éclatant auquel nous assistons.

De ce mouvement nous ne voulons noter qu'une des manifestations, intéressante et instructive nous semble-t-il, celle qui s'est traduite par la création des musées nationaux.

Nous laisserons de côté les musées purement artistiques, qui sont bien pauvres du reste à côté de ceux de Hollande, d'Allemagne ou d'Italie. A peine pourrait-

Digitized by Google

on citer la salle des peintres français du XVIIIe siècle au musée national de Stockholm, et, à Copenhague, la collection des œuvres du grand sculpteur danois Thorvaldsen.

Bien spéciaux au contraire, et d'une richesse étonnante, sont les musées d'antiquités scandinaves et les musées d'ethnographie nationale, dont l'influence sur l'art et l'industrie modernes a paru évidente à tous ceux qui ont visité la belle exposition de Stockholm en 1897 (1).

* * *

Musées préhistoriques : âges de la pierre, du bronze, du fer. — Période des Vikings.

La presqu'île scandinave est un pays relativement neuf, et la sensation qu'elle donne au voyageur est celle d'une masse de roches primitives profondément remuées par un cataclysme récent. L'homme n'a occupé ce pays qu'à la fin de la période glaciaire, alors que l'Égypte était déjà en pleine civilisation.

Les habitants primitifs — Finnois et Lapons de race mongole — furent repoussés vers le Nord par une race

(1) Consulter principalement :

Louis Enault, *La Norvège*, 1857. — Hugues Le Roux, *Notes sur la Norvège*, 1895.

Oscar Montelius, *Les temps préhistoriques en Suède et dans les autres pays scandinaves* (traduction de S. Reinach), 1895.

Artur Hazelius, *Guide du Musée du Nord à Stockholm*, 1889. — Bertha Straub, *Un musée en plein air. (Le Monde Moderne*, octobre 1895.)

Erik Sjoestedt, *En Suède : nation, art, école. (Revue de Paris*, 1er septembre 1897.)

Digitized by Google

indo-germanique, race dolichocéphale dont on trouve des traces dès l'époque de la pierre polie.

On en serait réduit aux mythes des Eddas et des Sagas pour reconstituer cette préhistoire si l'on n'avait fouillé les tumuli, les « coffres de pierres », les tourbières et surtout les fameux « rebuts de cuisine », les *Kjökkenmöddinger* du Danemark.

Les noms des Thomsen, des Worsaæ, des Hildebrand, des Montelius sont trop connus des archéologues pour qu'il soit utile de rappeler l'importance de leurs travaux.

Les innombrables trouvailles de l'époque préhistorique sont surtout réunies dans les deux superbes musées de Copenhague *(Musée des Antiquités du Nord)*, et de Stockholm *(Musée des Antiquités nationales)*.

L'époque paléolithique n'y est guère représentée ; mais quelle richesse pour l'époque néolithique ! Il y a là des quantités de scies finement dentelées, de poignards de pierre, de pointes de lances épannelées, atteignant jusque trente et quarante centimètres, qui sont l'œuvre de véritables artistes : la grâce des contours, le fini et la régularité des retouches en font des objets précieux et véritablement beaux.

A l'âge du bronze appartient une immense collection d'objets les plus variés : armes, énormes trompettes ou *lurs*, vases, ornements, tous différents, car les fabricants de cette époque connaissaient déjà un procédé de fonte analogue à notre cire perdue, et chaque objet était le plus souvent unique. L'or apparaît alors et fournit une riche réunion de vases et de parures massives.

La poterie est plus rare, mais les moindres fragments présentent un intérêt documentaire qu'on a bien mis

Digitized by Google

en relief. En les étudiant de près, on a constaté que dans la pâte mal cuite s'étaient incrustées des graines de céréales, et on a prouvé ainsi que les peuplades primitives connaissaient le froment, le millet dans le sud du pays, et, dans les régions septentrionales, l'avoine et l'orge surtout, qui, avec la moderne pomme de terre, sont restées les seules ressources des paysans du Nord.

Le musée de Copenhague possède une curiosité de toute rareté. En 1861, on découvrit un guerrier de l'âge du bronze enseveli dans un tronc d'arbre évidé : son bonnet, sa tunique et son manteau de laine étaient conservés. Dix ans plus tard, dans un autre tumulus, on trouva une femme dont le corps, entouré d'une peau de vache non tannée, était aussi enseveli dans un tronc d'arbre : sa chevelure était intacte et recouverte en partie d'un filet; le corps était revêtu d'une jaquette et d'une robe de laine, et enveloppé d'un grand manteau tissé de laine et de poils de cerf; des bracelets, un torque, une bague, des plaques de ceintures composaient la parure de cette Danoise de l'âge de bronze.

Au VIe siècle avant notre ère commence l'âge du fer, que les archéologues scandinaves prolongent jusqu'à notre moyen âge, jusqu'à l'introduction définitive du christianisme dans le Nord, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIe siècle.

Cette longue période a fourni aussi d'innombrables spécimens de l'industrie humaine. Les bijoux sont nombreux et très riches, et en les voyant on se rappelle la légende d'après laquelle les Goths donnaient à leurs femmes des fuseaux d'or, et faisaient manger leurs porcs dans des auges d'argent.

Digitized by Google

C'est à la fin de l'âge du fer que correspond l'histoire des Vikings, de ces terribles Normands qui s'élancent à travers les mers sur leurs frêles bateaux et vont porter la terreur au loin.

Au IXe siècle, sous Harald aux beaux cheveux, ils colonisent l'Islande; au Xe siècle, ils abordent au Groenland, parviennent jusqu'aux rives du Saint-Laurent et découvrent l'Amérique cinq siècles avant Christophe Colomb.

Déjà ils ont parcouru les côtes occidentales de l'Europe ; ils ont touché à l'Angleterre, à la France, à l'Espagne, aux Baléares, à l'Italie, et le vieux Charlemagne pleure en voyant les bateaux des Vikings s'approcher audacieusement des côtes de la Méditerranée.

Au milieu du IXe siècle, ils assiègent Paris, envahissent l'Ile-de-France et la Champagne, « chantant la messe des épées » dans les monastères ;

A furore Normanorum, libera nos, Domine,

clament nos pères terrorisés.

L'archevêque de Reims, Hincmar, fait fondre le calice de saint Remi et emporte le corps du saint à Épernay, « ou mesmement il mourut » ; son successeur, Foulques, ne peut se rendre à Rome à cause « de l'armée des payens, si proche de la cité qu'elle n'en estoit loin que d'une demi-lieue seulement ».

Il n'est pas étonnant que ces intrépides marins aient eu pour l'instrument de leurs conquêtes, le bateau, un culte dont on retrouve la trace dans tous les pays scandinaves.

Sur les rochers de Suède et de Norvège existent encore des sculptures grossières, certainement contemporaines de l'âge du bronze, car on n'y voit pas traces de

Digitized by Google

signes graphiques; elles sont par conséquent antérieures aux *runes* qui apparaissent à l'âge du fer. Or, ces gravures rupestres représentent surtout, avec quelques figures d'hommes, de chevaux, de roues à quatre rayons, des bateaux sans mâts ni voiles, avec la proue et la poupe relevées et terminées par une tête d'animal.

La fameuse tapisserie de Bayeux, contemporaine de Guillaume le Conquérant, montre un bateau à une seule voile, avec sa garniture de boucliers et un gouvernail latéral.

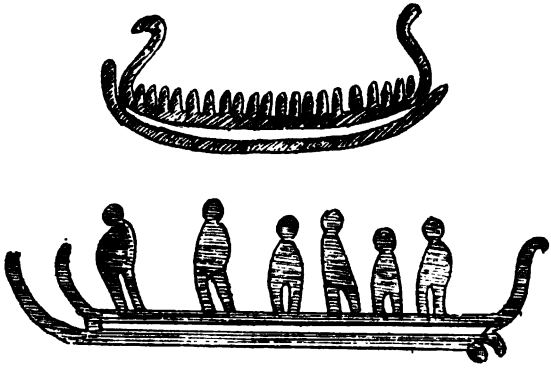

Fig. 2. — Bateaux des Vikings, d'après des gravures rupestres. (Montélius.)

Ces notions étaient bien imparfaites, lorsqu'on découvrit en 1880, dans un tumulus de Gokstad près de Sandefjord, une sépulture avec un bateau que l'argile bleue avait presque complétement conservé. Cette magnifique relique du IXe ou du Xe siècle est gardée pieusement à Christiania avec un autre fragment exhumé quelques années auparavant.

Ce n'est pas sans un certain étonnement que l'on contemple ce modeste bateau, de trente mètres de long

Digitized by Google

sur cinq mètres de large, non ponté. portant seize paires de rames : voilà donc un de ces fameux « dragons de mer » qui semaient l'épouvante sur toutes les côtes de l'Europe !

« Mais, comme le remarque Hugues Le Roux, ce n'est pas la proportion mathématique qui émeut le sens de la beauté, mais un principe plus mystérieux et intangible, qui, dans l'art, s'appelle le *caractère,* et qui, en somme, n'est que la parfaite adaptation d'un objet à sa fin et à son particulier effort. Le vaisseau de Sandefiord ne peut être autrement qu'il est. C'est cela qui lui donne son âme. Il vit, et, tout mutilé, il demeure menaçant. On en fait le tour avec un serrement de cœur. Cette vision est un commentaire indispensable des Sagas, la légende normande. »

Il faut se rappeler du reste que les chefs des Vikings étaient à la tête de véritables flottes de semblables bateaux. Canut le Grand, Sigurd réunirent jusque douze cents et deux mille navires.

Le bateau de Christiania est surmonté d'une chambre mortuaire en bois dans laquelle était encore le squelette d'un guerrier; à côté on a pu reconstituer les squelettes de douze chevaux, de six chiens et d'un paon.

Les chefs normands étaient donc inhumés avec ce qu'ils avaient de plus précieux, le bateau qui en faisait les « rois de la mer », comme nos chefs gaulois se faisaient enterrer avec leurs chars de guerre et leurs chevaux.

Lorsque Harald périt dans la bataille livrée par Sigurd, celui-ci fit brûler son corps sur un bûcher fait de la proue dorée de son navire ; il y fit jeter un cheval splendidement harnaché, afin que Harald pût arriver plus vite à la Walhalla et y préparer une bonne réception pour ses amis et ses ennemis.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Fig. 3. — Intérieur d'une chaumière du Halland (Suède), XIXe siècle.
(Musée du Nord, Stockholm.)

(Cliché de la *Revue Encyclopédique.*)

Digitized by Google

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

Les légendes islandaises parlent souvent de guerriers ensevelis sous des tertres avec leurs navires.

On a même prétendu que cette inhumation sous la carène dressée des bateaux avait donné la première idée de l'arc ogival : c'est une hypothèse dont je laisse la responsabilité aux Norvégiens qui l'ont émise.

* * *

Musées du peuple : musée du Nord, à Stockholm; musées de Christiania, de Bergen; exposition de Trondhjem.

A côté des musées d'antiquités scandinaves sont les musées ethnographiques qui en forment le complément et comme la continuation. Ceux-là offrent un grand intérêt à tous les visiteurs, même à ceux qui ne sont nullement initiés aux découvertes de l'archéologie et aux recherches de l'histoire ; il leur suffit de les parcourir pour se mettre en quelques heures au courant de la vie des peuples du Nord, dans le passé et dans le présent.

L'histoire sommaire de la plus importante de ces collections, le *Musée du Nord* de Stockholm, montrera bien l'idée qui a présidé à sa formation.

Le créateur de ce musée est le docteur Artur Hazelius. Professeur de littérature et de langue scandinaves, il recueillit d'abord les traditions orales, les légendes des provinces de Suède. Ces études de folklorisme le contraignaient à parcourir les campagnes, surtout la Dalécarlie, qui, grâce à sa situation, à sa surface montagneuse

Digitized by Google

et boisée, a gardé plus intacts son aspect primitif, ses mœurs, ses costumes. Il vit que les brocanteurs achetaient les objets curieux pour les revendre à l'étranger et il comprit qu'il était temps d'arrêter cette exode. Il recueillit tout ce qui pouvait avoir une valeur documentaire pour l'histoire du peuple suédois : les costumes aux couleurs éclatantes, les coiffures si originales, les tapisseries fabriquées pendant les longs hivers, les vases de bois, les rouets, les ustensiles de ménage. Il prit tout, les produits les plus grossiers de l'industrie populaire comme les objets ayant une véritable valeur artistique, et, en 1873, il put ouvrir la première partie du musée ethnographique qu'il avait complétement formé à ses frais. Plus tard, il y joignit les souvenirs des corps de métier, puis des classes bourgeoises et réunit ainsi toutes les manifestations de l'activité de son pays.

Actuellement, le *Musée du Nord* occupe quatre locaux séparés dans le Drottninggatan, l'une des plus belles rues de Stockholm. Bientôt ces collections seront réunies dans un grand bâtiment édifié sur un terrain gracieusement donné par le roi Oscar, au Djurgarden, le bois de Boulogne de la capitale de la Suède. Ce monument, dont une partie déjà terminée a été utilisée pour l'Exposition de 1897, est bâti dans le style renaissance du Nord, que les Suédois appellent le *style Vasa*. Le hall central n'aura pas moins de 120 mètres de longueur sur 20 mètres de large; on y reproduira une centaine d'habitations de paysans de la Suède, de la Norvège, du Danemark, de la Finlande et de l'Islande; d'autres installations montreront la vie intime des « classes supérieures » aux différentes époques.

L'une des principales divisions du musée actuel, celle des classes agricoles, des paysans, est de beaucoup la

Digitized by Google

plus originale. On y voit reconstitué l'intérieur de maisons de paysans de la Scanie *(fig. 1)*, du Halland *(fig. 3)*, et de la Sudermanie; des mannequins bien faits sont vêtus de costumes authentiques et semblent vivre au milieu de leur vaisselle de bois, du rustique mobilier rapporté du fond des provinces.

Fig. 4. — Cuiller en bois, Dalécarlie (Musée du Nord.)

Garnissant les vitrines, les rayons, accrochés aux murs, aux plafonds, sont les milliers d'instruments et ustensiles servant au paysan : les cuillers de corne, de bois ou d'argent *(fig. 4)*, les crécelles, les bâtons de villages, les poupées de quenouilles *(fig. 5)*, les peignes à rubans, les vases à boire, les marques à pain *(fig. 6)* et une foule d'autres objets en bois, ornés le plus souvent de sculptures naïves qui rappellent les ornements de l'époque romane; ailleurs ce sont les toiles peintes avec

Digitized by Google

leurs longues théories de personnages aux gestes gauches et anguleux. Ici, voilà les bijoux d'argent, lourds et grossiers, où les pendeloques jouent un rôle important, les ceintures des paysannes ornées de plaques de cuivre, puis les costumes des Lapons, les objets en écorce de bouleaux des Finnois et des Finlandais.

Fig. 5. — Feuille de quenouille, Uppland. (Musée du Nord.)

Mais on ne peut tout énumérer. Signalons seulement les autres divisions du musée : celle des métiers, avec les coffres de confréries et les chefs-d'œuvre de maîtrise ; celle dite « des classes supérieures », collection moins intéressante de sculptures, faïences, meubles, et la « division pharmaceutique », où le docteur Hazelius

Digitized by Google

a fait plus en grand une reconstitution analogue à celle que nous avions essayée lors de l'Exposition rétrospective de Reims, en 1896.

La plupart des villes scandinaves, même les plus modestes, ont aussi leur musée régional ; partout se manifeste le même zèle à réunir les produits du travail local et à sauvegarder les débris du passé.

De tous côtés, dans ces provinces du Nord, on peut recueillir des objets d'un caractère original, parce qu'ils sont d'un art tout à fait rustique. La population des montagnes est séparée du reste du monde pendant tout l'hiver, un hiver de sept à neuf mois. Que faire pendant les longs jours de repos forcé dans les *gaards*, ces fermes isolées où la famille constitue un petit monde à part, sans voisins, sans relations, sans commerce possible?

Les hommes se font menuisiers, forgerons, peintres ; ils fabriquent tout ce qui est nécessaire au ménage et au travail des champs : les meubles, dont la forme est à peu près immuable depuis des siècles, les ustensiles de cuisine, les traîneaux, les colliers de bois, les pièces de harnachement. Et comme ils ne sont pas pressés par le temps, ils sculptent tout ce qui est en bois, reproduisant des motifs de décoration toujours variés. Quant aux femmes, elles filent, elles tapissent en copiant des modèles fort anciens, elles tissent les couvertures des karrioles, elles préparent les habits de fête, appliquent les clinquants et les perles de verre sur l'étoffe rouge des corsages, brodent les robes, garnissent de verroteries et de filigranes les grandes couronnes de cuivre des fiançailles.

Digitized by Google

Tous ces objets, et surtout des broderies et des parures anciennes, nous les retrouvons à Christiania, au *Musée des Arts industriels* et à l'Université, où, à côté des objets de l'âge du bronze et du fer, on remarque les portes d'églises sculptées des XIIe et XIIIe siècles, sur lesquelles l'artiste a reproduit les entrelacs zoomorphiques des pierres runiques encore éparses sur le territoire de la Suède et de la Norvège.

Bergen, la seconde ville de la Norvège, située sur la côte ouest, a aussi son musée ou plutôt ses musées installés dans un bâtiment nouvellement construit. Le rez-de-chaussée est réservé aux *Antiquités norvégiennes*. Il y a là de bien curieuses sculptures de bois, des christs, des saints d'un faire très primitif, aux lignes allongées, aux corps émaciés, tout différents des œuvres de nos sculpteurs du moyen âge ; puis une belle collec-

Fig. 6. — Marque à pain, Néricie. (Musée du Nord[1].)

tion d'objets des provinces du Nord et de l'Ouest, planches à calandrer aux riches sculptures, bols à bière aux inscriptions joyeuses ou philosophiques, aux anses recourbées en col d'oiseau ou en tête de cheval, bâtons de messager contenant dans leur intérieur les publica-

(1) Les clichés des figures 4, 5 et 6 nous ont été communiqués par la *Revue Encyclopédique*.

Digitized by Google

tions officielles que les paysans sont tenus de transmettre de village en village, calendriers runiques, costumes lapons, etc.

Une autre curiosité attire le voyageur, c'est le *Musée hanséatique,* qui reconstitue admirablement un coin de l'ancienne vie commerçante. Bergen fut pendant cinq cents ans un des entrepôts les plus florissants de la fameuse Hanse, dont le siège était à Lubeck. Les Hanséates avaient obtenu le monopole de tout le commerce du poisson dans le Nordland, et le quai des Allemands a conservé en grande partie l'aspect de ce quartier marchand au XVIIIe siècle. Dans un de ses magasins, un particulier a réuni tout ce qu'il a pu retrouver des souvenirs de la puissante ligue hanséatique. Il a restauré le bureau du patron, avec ses vitraux sertis de plomb, la salle à manger dont les lampes en fer à plusieurs becs étaient alimentées avec l'huile de morue, les logements des maîtres et des apprentis ; il a même retrouvé les faux poids qui permettaient de majorer les ventes. C'est en un mot une sorte de musée Plantin, avec cette différence que si la maison d'Anvers fait penser aux productions de l'esprit sorties des presses du célèbre imprimeur, tout dans le musée de la Hanse rappelle les préoccupations matérielles du commerce, et encore du commerce peu honnête des Allemands d'autrefois.

A Trondhjem même, la dernière ville de quelque importance vers le nord, située au delà du 63e degré de latitude, j'ai eu encore la preuve de cette entente toute patriotique pour la glorification des souvenirs nationaux. On célébrait le neuvième centenaire de la fondation de la ville ; à côté de la cathédrale, — le plus beau

Digitized by Google

monument de la Norvège, bâti dans le style gothique anglais du XIe siècle, et où fut conservé jusqu'à la réforme le corps de saint Olaf, — on avait installé dans une grande baraque en planches une exposition rétrospective. Elle ne présentait certes pas une grande valeur artistique, mais elle témoignait sûrement du patriotisme des habitants de l'antique Nidaros.

Elle réunissait tous les objets rappelant l'histoire de la ville : vues, plans, autographes, armes, instruments de torture, naïfs portraits, œuvres d'artistes locaux au milieu desquels brillaient quelques belles toiles peintes par des Allemands ou des Hollandais. Les riches familles avaient envoyé ce qu'elles avaient de mieux : leurs meubles anciens, leur vieille argenterie aux formes lourdes et peu gracieuses. Les érudits avaient édité des publications de circonstance ; on avait frappé des médailles commémoratives et même émis des timbres-poste jubilaires.

* * *

Musées de plein air : Skansen, Oscarshall ; églises de bois.

Les promoteurs de ce mouvement de conservation et de reconstitution historique ont fait mieux encore. Ils ont complété leur leçon de choses en groupant des constructions typiques transportées et réédifiées avec le plus grand soin. La Suède et la Norvège possèdent chacune un de ces musées de plein air.

L'un d'eux, *Skansen,* est à Stockholm, au Djurgarden. Sur un monticule agreste et boisé, Hazelius a fait transporter des fermes de la Dalécarlie et de Helsingland,

Digitized by Google

des cabanes de charbonniers, des goudronneries, une vieille auberge avec son mobilier ancien, et dans la cour, les antiques voitures et les vieilles berlines de poste ; à côté, d'anciens monuments funéraires ornent un cimetière. Particulièrement pittoresque est le camp des Lapons. Au milieu se dresse la *kâta*, sorte de tente faite de perches de bois et garnie de peaux de rennes ; une marmite bout constamment sur le feu, dont la fumée s'échappe par un trou du toit ; à la porte on voit apparaître la figure écrasée d'un Lapon ou une femme portant un petit berceau d'enfant suspendu au cou. A côté, les traîneaux et les outils sont remisés sous un hangar dont la porte est surmontée de cornes d'élan et que garde un chien lapon au museau pointu, au poil dru, à la physionomie fière et intelligente ; plus loin, sur un rocher, paissent des rennes aux bois énormes, dont la silhouette se profile nettement le soir sur le ciel bleu de la Baltique.

Les jours de fête, Skansen s'anime ; les anciens habitants des chaumières et des chalets semblent revivre, grâce aux danses nationales, aux concerts de musique ancienne et aux parades militaires où les soldats sont habillés de costumes du temps de Gustave-Adolphe.

Dominant le fjord à l'ouest de Christiania, est le petit château moderne d'*Oscarshall*. La salle à manger est décorée des célèbres scènes de la vie norvégienne de Tidemand. Dans le parc, le roi Oscar II a réuni quelques vieux édifices norvégiens. On peut y visiter une très primitive chaumière de paysan du Gudbransdal : un foyer central, un lit en forme de caisse de bois, un buffet, des sièges creusés dans un tronc d'arbre et où les paysans implantent à coup de marteau les dents qu'ils

Digitized by Google

perdent, en constituent tout le mobilier. Une maison du Thélemark est plus confortable ; elle est presque luxueuse avec ses meubles de bois sculpté, ses ustensiles de cuivre et ses grands brocs à bière. Complétant cette restitution de la vie rustique, une maison à provisions ou *Stabbur* élève ses gros troncs de sapin sur les pierres qui lui servent de base.

Les regards vont surtout à la vieille église de Gol, venue du Hallingdal. Rien de curieux comme ces *Stavekirkes* (église de bois), nombreuses autrefois en Norvège, mais presque complétement disparues; en 1844, le roi de Prusse pouvait encore acheter celle de Tang, l'emporter et la réédifier en Silésie. Depuis, une société de conservation des monuments historiques s'est constituée qui est parvenue à faire respecter ces curieux témoins d'un passé dès longtemps disparu. Cependant c'est à peine si on en cite encore une dans l'Hitterdal, une autre près de Bergen, une enfin, la plus belle peut-être, à Borgund, dans le Lœrdal. Cette dernière date du XIIe siècle. Elle est rectangulaire et entourée d'un porche roman. Un premier toit recouvre cette galerie, puis un second, un troisième, un quatrième, de plus en plus petits, s'étagent jusqu'au clocheton central. Le tout est recouvert de tuiles en bois noircies par le goudron et la poussière des siècles; des dragons de bois terminent les échines des toits; d'autres, enlacés avec des oiseaux fantastiques, sont sculptés sur les chanbranles des portes. Tous ceux qui contemplent ces stavekirkes ont la même exclamation : c'est un monument thibétain, un temple asiatique, une pagode hindoue...

Il y aurait beaucoup à dire sur les traces de l'influence asiatique dans l'art scandinave. On les retrouve un peu partout : dans ces églises de bois d'abord, dans les

Digitized by Google

bijoux, dans les tapisseries aux dessins orientaux, aux couleurs vives admirablement assorties, et jusque dans les anciens poids et mesures.

S'agirait-il simplement d'une sorte de survivance des procédés de construction et d'ornementation apportés par les peuplades primitives d'origine asiatique? La chose est peu probable. Il est plus rationnel d'admettre que, pendant des siècles, des relations ont existé, fréquentes et suivies, avec les peuples orientaux. Tout le prouve, du reste : les nombreuses monnaies byzantines du ve au IXe siècle trouvées en Danemark et dans le sud de la Suède, la participation des peuples scandinaves aux croisades, les échanges qui se faisaient par la Vistule à travers la Pologne, la présence des guerriers norvégiens dans les warangues des empereurs du Bas-Empire.

* * *

Le Slöjd suédois, populaire, scolaire, artistique.

Mais toutes ces richesses accumulées dans les musées scandinaves ne restent pas à l'état de simples curiosités. Les patriotes qui les ont réunies ont voulu que leurs recherches et leurs trouvailles servissent à l'expansion de l'activité nationale.

Il est un mot que l'on rencontre à chaque instant, lorsqu'on étudie le développement intellectuel et social des pays du Nord, c'est celui de *slöjd ;* ce mot dit beaucoup dans sa concision, mais il est difficile à traduire. Pour l'un, c'est « l'art manuel envisagé tant au point de vue de la tradition historique qu'à celui de l'industrie et de l'enseignement » ; pour M. Erik Sjoestedt, c'est

Digitized by Google

« le travail manuel employé comme moyen d'éducation dans le sens du travail national ».

La première définition est la plus large et permet de distinguer le slöjd populaire, le slöjd scolaire et le slöjd artistique.

Le *slöjd du peuple,* c'est l'art rustique ancien et moderne ; ses produits emplissent les différents musées que nous avons signalés en Scandinavie.

Le *slöjd scolaire* est l'introduction et la pratique du travail manuel dans les écoles primaires et secondaires. On y fournit à chaque élève un fonds de connaissances indispensables à tout bon ouvrier, mais on proportionne l'enseignement à son intelligence et à son caractère, le grand principe qui régit l'enseignement étant que celui-ci doit être individuel. Des enfants on ne cherche pas à faire seulement des hommes instruits, mais aussi des êtres préparés pour la lutte de la vie. Le travail manuel est une distraction en même temps qu'une sauvegarde pour l'avenir ; c'est aussi « une gymnastique du corps et une hygiène de l'âme, un délassement destiné à contrebalancer l'énervement d'un trop vif effort cérébral ». L'école de Nââs, où ces principes pédagogiques furent d'abord appliqués, est restée le modèle que vont visiter tous ceux qui ont souci de l'éducation de l'enfance.

Quant au *slöjd artistique,* lui aussi se rattache directement aux travaux d'archéologie et d'ethnographie, auxquels se sont adonnés tant de savants de Suède et de Norvège.

Je le définirai volontiers : l'impulsion donnée à l'art industriel dans le sens du génie historique de la race,

Digitized by Google

en se garant du cosmopolitisme et en s'efforçant de trouver des modèles parmi les objets anciens. Ces modèles, il n'est pas question du reste de les copier servilement en s'immobilisant dans le respect absolu de la tradition ; il faut les rajeunir en faisant la part des exigences du goût moderne.

Ce sont les femmes surtout qui ont présidé à cette rénovation artistique. Un comité de dames de Suède a fondé la *Société des amis du travail manuel,* dont le but est de perfectionner l'industrie textile domestique. Des jeunes filles ont été réunies et instruites, puis renvoyées dans les provinces pour y servir d'institutrices et y propager cette renaissance de l'art de la tapisserie et du tissage ; on a agi de même pour la sculpture sur bois. Des artistes en renom n'ont pas cru déroger en dessinant des modèles inspirés des anciennes tapisseries et des vieilles broderies. A l'Exposition des Beaux-Arts organisée sous la direction de S. A. R. le prince Eugène, un fils de roi qui manie fort bien les pinceaux, on pouvait voir, à côté des œuvres d'art pur, de ces modèles représentant des fleurs se détachant vivement sur des fonds jaunes ou verts, des scènes tirées des légendes scandinaves, des animaux fantastiques analogues à ceux des sculptures runiques, toujours dans des tons éclatants qui se heurteraient singulièrement si ces hommes du Nord n'avaient à un haut degré la science des couleurs.

Un autre bâtiment de l'exposition de 1897, le futur *Nordiska Museet*, abritait quantité d'objets : meubles en bois peint et sculpté, cuirs brûlés, tissus, parures, etc., où l'on sentait nettement l'imitation de la décoration ancienne.

A côté de ces sections, dites de « culture humaine », la grande industrie étalait ses produits, et l'ensemble

Digitized by Google

constituait une magnifique manifestation montrant les progrès réalisés depuis vingt-cinq ans en Suède et en Norvège, aussi bien dans le domaine intellectuel et social que dans celui de l'industrie et du commerce.

*
* *

Application à la France.

Projet d'un Musée ethnographique de la Champagne.

L'exposé que nous venons de tracer manquerait de conclusion, si nous ne cherchions à en tirer une morale, un enseignement applicable à notre pays.

S'est-il fait en France quelque chose de semblable à ce que nous avons constaté en Suède, en Norvège et en Danemark?

Certes on peut signaler un mouvement analogue au Slöjd suédois, mais timide et bien limité.

En multipliant les écoles professionnelles et industrielles, on s'est proposé simplement d'initier les enfants au travail manuel, sans se soucier beaucoup des traditions artistiques nationales. Cependant certaines initiatives méritent d'être notées.

Ainsi, la Chambre de commerce d'Alençon a décidé la création d'une école professionnelle dentellière, afin de rétablir une industrie à peu près disparue dans le pays.

En Algérie, Mme Delfau, appuyée par le Gouvernement, a mis à exécution un projet des plus louables. Comme les femmes de Suède, elle a recueilli les modèles des tapis algériens, puis elle a réuni des jeunes filles qui furent initiées aux procédés de la fabrication et eurent pour mission de faire revivre ce travail indigène.

Digitized by Google

Plût à Dieu que ces efforts fussent généralisés, et qu'avec le concours des gens de goût une impulsion véritablement artistique fût imprimée au travail manuel féminin ! Peut-être verrions-nous alors disparaître ces horribles travaux au crochet, ces tapisseries aussi fades de dessin qu'incohérentes de couleurs qui *ornent* encore trop de salons.

L'apport d'éléments étrangers, l'extension du japonisme surtout, ont modifié heureusement l'ornementation artistique. Mais il serait sage, me semble-t-il, il serait patriote certainement, de chercher à conserver autant que possible à l'art industriel un cachet original; la France est assez riche pour puiser dans son propre fonds.

Déjà quelques grandes villes, Lyon, Saint-Étienne, Rouen ont leurs musées spéciaux où est magnifiquement écrite l'histoire de la soierie et de la faïence.

Mais ces musées industriels sortent de notre cadre; bornons-nous à ce qui correspond aux collections nationales des provinces scandinaves.

Nous pouvons montrer avec orgueil le *Musée des antiquités nationales de Saint-Germain*, consacré à l'archéologie préhistorique et aux antiquités gallo-romaines.

La France est beaucoup plus pauvre pour les époques suivantes.

Le *Musée de Cluny* est certes un des plus riches du monde, mais il n'embrasse que l'art du moyen âge, et s'intéresse surtout à ce qu'on appelle en Scandinavie « les classes supérieures ». Cependant quelques-unes de ses collections, comme celles des plombs trouvés dans la Seine, se rapportent davantage à l'histoire du peuple.

Le seul établissement qui puisse être comparé aux musées du Nord est le *Musée ethnographique du Trocadéro*. Encore son caractère cosmopolite le range-t-il à

Digitized by Google

côté du Musée ethnographique de Berlin, plutôt qu'a côté de celui de Stockholm. Lorsqu'il fut installé au moment de l'Exposition de 1878, il prit en effet le nom de « Museum ethnographique des missions scientifiques » et il fut entendu qu'il réunirait les produits de toutes les nations, l'Europe civilisée exceptée. Plus récemment seulement, on s'aperçut que s'il est fort instructif de connaître par les objets usuels l'histoire des peuplades de l'Afrique centrale ou des Indiens de l'Amérique du Nord, il est au moins aussi intéressant de rassembler les témoins des usages, des traditions, de l'industrie domestique de nos paysans français : une grande salle du premier étage fut réservée à l'ethnographie de la France; forcément, les provinces les plus pittoresques : Alsace, Auvergne, Bretagne... y furent surtout représentées ; notre Champagne n'y occupe qu'une petite vitrine.

Fig. 7. Lampe de foyer ou couperon. (Ardennes.)

Pour que cette histoire figurée du peuple fût complète, il faudrait que toutes les grandes cités de France imitassent les petites villes de Suède et de Norvège, en s'efforçant de recueillir et d'exposer tout ce qui a trait à l'art populaire, aux traditions, aux usages, aux superstitions même des contrées dont elles sont le centre.

Ainsi a été fondé le musée ethnographique de Quimper, si curieux par sa collection de costumes bretons.

A côté du musée artistique et du musée archéologique, qui ont d'autres visées, Reims ne devrait-il pas

Digitized by Google

avoir aussi son *musée du peuple,* son *musée ethnographique de la Champagne*, ou du moins de l'ancien Rémois (Ardennes et partie de la Marne)? Et que l'on ne croit pas que les éléments fassent défaut pour une semblable collection.

Les périodes préhistoriques, gauloises, romaines, mérovingiennes n'y seraient représentées que par ce qui intéresse plus spécialement la vie du peuple. Grâce aux travaux des de Baye, des Bosteaux, des Morel, des Nicaise, il serait facile d'organiser cette section, et les collectionneurs n'hésiteraient sans doute pas à l'enrichir de quelques spécimens choisis.

Les époques postérieures fourniraient les sculptures sur bois, les carreaux émaillés, les toiles brodées, les broderies, les vieux étains, etc.

Mais la plus grande place serait réservée à l'époque moderne ou quasi-moderne. On pourrait montrer une ancienne maison de paysan de la Champagne, avec la vaste cheminée où pend la lampe de fer *(fig. 7),* la « maie » à pain, le « ménager » chargé d'assiettes d'étain et de faïence à fleurs, l'horloge à gaine, le

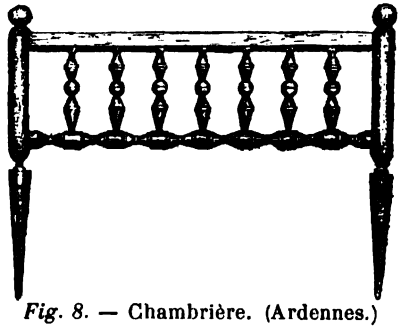

Fig. 8. — Chambrière. (Ardennes.)

lit protégé par ses rideaux de serge et garni de sa « chambrière » *(fig. 8),* et, au coin du feu, une vieille

Digitized by Google

filant, coiffée de la colinette ou du bonnet rond. Ici on verrait un tisserand de la vallée de la Suippe, là un cloutier des Ardennes près de sa forge dont un chien fait mouvoir le soufflet.

Ce tableau d'une veillée de village, extrait de l'histoire inédite de Sévigny-la-Forêt, par M. Paulin Lebas, mériterait d'être reconstitué :

« Au milieu de la place, suspendue aux solives par une crémaillère de bois, la lampe, de forme toute primitive, projetait une clarté douteuse comme celle d'une veilleuse. Dans le « couperon » de cette lampe, l'huile de lin mal épurée baignait une mèche de six fils de coton que la ménagère dédoublait souvent par mesure d'économie..... Cependant, femmes et jeunes filles, rangées en rond autour du « lumichon », filaient; les hommes « passaient » le chanvre et le lin; d'autres fai-

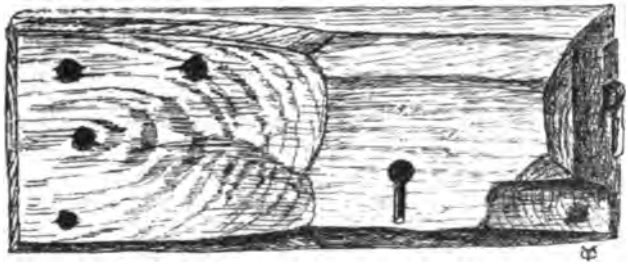

Fig. 9. — Serrure en bois provenant de Villers-devant-le-Thour. (Musée de Reims.)

saient des « trames », des « cannelles » pour tisser la toile; les enfants dévidaient les bobines. Mais ni le ronflement monotone du rouet, ni le clapotement des dévidoirs ou le crissement métallique des dents du « séran » vibrant sous le frottement de la filasse, n'avaient le pouvoir d'in-

Digitized by Google

terrompre les conversations, de suspendre les récits. »

Les vitrines seraient remplies d'objets dont beaucoup deviennent rares : marques à beurre, moules à pâtisseries, serrures en bois *(fig. 9)*, « couvots », « canons » à souffler le feu, navettes sculptées, marques d'arpen-

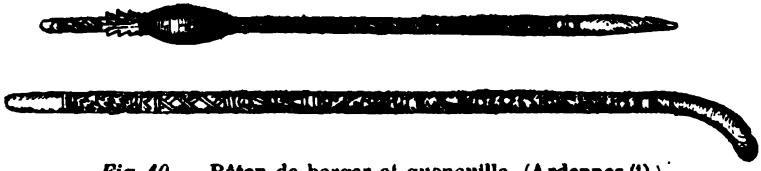

Fig. 10. — Bâton de berger et quenouille. (Ardennes [1].)

teurs, médailles de pèlerinages, chaussures à patins et sabots « gageolés », bâtons de bergers *(fig. 10)*, amulettes, écorçoirs en os de cheval des bûcherons de l'Ardenne... et combien d'autres dont la valeur intrinsèque est à peu près nulle, mais qui acquièrent leur importance par la comparaison avec des objets similaires, plus anciens ou plus récents, et jalonnent ainsi le travail et les progrès de l'humanité.

Une bibliothèque renfermerait tout ce qui intéresse l'histoire des classes rustiques : les publications du folklore, les impressions populaires, les patois, etc.

Une autre section serait consacrée spécialement aux ouvriers des villes ; on y verrait les vieilles enseignes, les travaux de serrurerie (entrées de serrures, marteaux de porte, fers forgés), de menuiserie (panneaux

(1) Les figures 7 à 11 ont été dessinées par M. V. Charlier; les nos 8 et 10 sont tirés d'un *Album* (inédit) *de curiosités pour servir à l'ethnographie du département des Ardennes*, obligeamment communiqué par M. Bruge-Lemaître, d'Attigny; la figure 9 est dessinée d'après un objet du Musée de Reims; les figures 7 et 11, d'après des pièces nous appartenant.

Digitized by Google

sculptés, chaises *(fig. 11)*, les souvenirs des anciennes corporations : tisserands, drapiers, tailleur d'images, étaminiers, pain d'épiciers, etc. Plus nombreux encore

Fig. 11. — Dossier de chaise. (Marne.)

seraient les objets se rapportant à l'industrie de la laine et au commerce du vin de Champagne dans le passé; ce serait une sorte d'introduction au musée industriel qu'il faudra bien que Reims organise un jour.

Digitized by Google

Tout cela n'est qu'un rêve, mais facilement réalisable. Il suffirait que quelques personnes se missent à la tête du mouvement; grâce à des concours que l'on trouverait facilement de tous côtés, on recueillerait sans grands frais quantité de ces humbles documents de notre histoire et de notre état social. L'initiative privée peut bien accomplir ici ce qu'elle a fait dans les pays scandinaves dont nous avons essayé de retracer un des aspects les plus curieux pour le voyageur.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Page

Les musées d'antiquités et d'ethnographie scandinaves.... 245

Musées préhistoriques : Ages de la pierre, du bronze, du fer. Période des Vikings 247

Musées du peuple : musée du Nord, à Stockholm; musées de Christiana, de Bergen; exposition de Trondhjem..... 253

Musées de plein air : Skansen, Oscarshall; églises de bois .. 260

Le Slöjd suédois, populaire, scolaire, artistique..... 263

Application à la France. Projet d'un musée ethnographique de la Champagne..... 266

FIGURES.

Numéros des Figures

1. Intérieur d'une maison du district d'Ingelstad en Scanie, fin du XVIIIe siècle *(Frontispice)* 245
2. Bateaux des Vikings, d'après des gravures rupestres ... 251
3. Intérieur d'une chaumière de Halland (Suède, XIXe siècle) 253
4. Cuiller en bois (Dalécarlie)..... 255
5. Feuille de quenouille (Uppland)..... 256
6. Marque à pain (Néricie)..... 258
7. Lampe de foyer ou couperon (Ardennes)..... 268
8. Chambrière (Ardennes)..... 269
9. Serrure en bois (Villers-devant-le-Thour) 270
10. Bâton de berger et quenouille (Ardennes) 271
11. Dossier de chaise (Marne)..... 272

Digitized by Google

Digitized by Google

SUITE DES FOUILLES DU CIMETIÈRE GAULOIS

Lieudit MONTÉQUEUX, terroir de Beine

Communication de M. Ch. Coyon, Membre correspondant.

(Lecture du 27 mai 1898.)

Le 22 mai 1896, j'ai eu l'honneur de soumettre à Messieurs les Membres de l'Académie le résultat de mes fouilles du cimetière gaulois lieudit Montéqueux, territoire de Beine. Je viens aujourd'hui compléter ce travail.

Je tiens à le faire, parce que ce cimetière est un des plus riches des environs, et que les objets que j'ai été assez heureux de recueillir présentent le plus beau type de l'époque dite marnienne.

Quatorze nouvelles sépultures sont venues s'ajouter aux trente que j'ai indiquées précédemment.

Onze de ces sépultures formaient un groupe séparé par le vieux chemin de Reims à Beine.

Deux parures méritent d'être signalées.

La première se composait d'un torque, de deux bracelets et de trois fibules, dont deux sont reliées par une chaîne de $0^{m}34$ de long, le tout en bronze.

J'ai trouvé dans cette sépulture une boule creuse d'environ $0^{m}025$ de diamètre de même pâte que les vases.

Elle contenait une mèche de cheveux châtains grisonnants. Cette boule, placée près de la clavicule droite, a dû être portée par la défunte comme on porte encore aujourd'hui un médaillon.

Digitized by Google

La seconde parure était dans une double sépulture.

La défunte tenait sa fillette dans son bras gauche replié sur sa poitrine.

La mère portait un torque d'un beau travail, un bracelet ajouré au poignet gauche et un brassard en lignite au-dessus du coude. L'enfant portait un bracelet et un brassard disposés de la même manière.

Les autres sépultures nous ont donné :

3 épées, 2 javelots, 5 fers de lance, 6 couteaux, 22 vases de différentes formes, dont 10 sortis à peu près intacts.

Une seconde sépulture à incinération est venue s'ajouter à celle relatée dans ma précédente communication.

Elle contenait : 1° trois vases ; le plus grand, placé au milieu, contenait les cendres du défunt, à droite les deux autres vases et un long couteau à douille de 0m40 de long.

Un côté de ce couteau, recouvert de cendres, ne s'était pas oxydé, on y distingue parfaitement, sur toute sa longueur, le martelage de l'ouvrier.

2° Deux objets en fer de même dimension, ressemblant à des chenets de 0m50 de long sur 0m33 de hauteur.

3° Un vase en tôle à col en fer courbé de 0m27 de diamètre.

4° Une aiguille, une alène à baguer et différents autres objets en fer et en bronze complétaient le mobilier funéraire de cette singulière incinération.

Cette sépulture était entourée d'un fossé rond de six mètres de diamètre.

Les deux dernières fosses que j'ai fouillées étaient deux sépultures d'enfant.

Digitized by Google

Dans l'une et l'autre, la terre avait fait son œuvre, les seuls objets trouvés furent deux petits vases et un hochet.

Constatons, en terminant, que les sépultures d'enfant sont rares : trois sur quarante-deux.

Voilà, Messieurs, le résultat des fouilles de ce cimetière, que je crois épuisé.

Sans vouloir sortir de la ligne que je me suis tracée, vous me permettrez de vous dire en quelques mots les impressions que l'on ressent, quand on considère attentivement ces restes de charpente humaine, ces armes rouillées par plus de vingt siècles et ces belles parures en bronze dont l'agencement donne une si haute idée des connaissances artistiques des anciens habitants de notre pays.

Nous ne voyons rien dans nos cimetières de la Marne qui nous dise que ces populations lointaines vivaient à l'état presque sauvage et barbare, comme l'ont écrit quelques historiens.

Au contraire, nous voyons là un peuple qui a de bonnes mœurs et des croyances.

S'ils avaient le tempérament guerrier, comme on le voit en considérant ces armes si nombreuses, ils avaient aussi le respect de leurs chefs, le respect des morts et l'attachement à leur famille.

En terminant, je tiens à remercier le propriétaire du domaine des Commelles, M. Victor Olry, et son régisseur, M. Albert Poussin, qui comprennent l'intérêt que l'histoire retire de ces découvertes et m'ont si gracieusement autorisé à fouiller sur leur vaste propriété.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
DROITS DE L'ABBAYE DE SAINT-THIERRY
Près de Reims
A PETEGHEM EN FLANDRE

Note adressée à l'Académie Nationale de Reims
par le Comte DE MARSY, Membre correspondant.

Si j'en crois une note placée dans le IVe volume du *Catalogue des imprimés du Cabinet de Reims* (1), l'abbaye de Saint-Thierry au Mont-d'Or, près de Reims, attend encore son historien, et « ses annales formeraient matière à une ample et intéressante monographie ».

En parcourant la première livraison du cartulaire de l'abbaye de Beaulieu à Peteghem (2), que publie M. le comte A. de Ghellinck d'Elseghem, j'y rencontre quelques pièces relatives aux droits que possédait dans la seconde moitié du XIIIe siècle l'abbaye de Saint-Thierry, dans cette petite localité de la Flandre située à peu de distance d'Audenarde (3).

(1) Nos 268 et 269, p. 109.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Beaulieu*, 1er fascicule. Bruges, L. de Plancke, 1894, in-4°. L'introduction ne devant paraître qu'avec le second fascicule, il ne nous est pas possible de donner quant à présent les éclaircissements que nous aurions désiré fournir sur ce monastère, qui fut fondé peu avant 1290.

(3) Canton d'Audenarde, Flandre orientale (Belgique), autrefois diocèse de Tournai.

Digitized by Google

Dans la pensée que ces documents ne sont peut-être pas connus de nos confrères, je me permets d'en adresser l'analyse à l'Académie de Reims, pensant qu'un jour le futur historien de Saint-Thierry pourra les trouver dans les archives de cette Compagnie :

I. — 1266. Janvier (N. S.) (p. 1) (1).

J..., abbé de Saint-Thierry près de Reims, et le curé de Peteghem, règlent les différends qui avaient surgi entre eux à propos de la perception des grandes et des petites dîmes établies sur les champs cultivés de Peteghem. L'abbé cède toutes les dîmes au curé, sauf les petites dîmes, qu'il se réserve, et quant à la dîme dite de Bouveloo, il se la réserve aussi, sauf un cinquième appartenant au curé. Les droits à percevoir sur les legs appartiendront au curé s'ils n'excèdent pas 20 sous. Le curé recevra 10 sous à Noël, 10 sous à Pâques et 10 sous à la Pentecôte, et remplira tous les devoirs de son ministère aux fêtes désignées. Moyennant ces conditions, le curé renonce à toutes ses prétentions et à tous ses droits sur les questions en litige.

Latin. Inséré dans un *vidimus* de l'Évêque de Tournai indiqué ci-après.

II. — 1266. Juillet (p. 4).

Vidimus de l'Évêque de Tournay, J. (Jean Buchiau) approuvant l'accord fait entre l'abbé de Saint-Thierry près de Reims et le curé de Peteghem.

Latin. Parchemin, sceau perdu.

IV (2). — 1290. 24 juillet. *(Secunda die octavie beate Marie Magdalene.)*

Gui de Dampierre, comte de Flandre, et Isabelle de Namur,

(1) Cette pièce est la première de ce recueil, dont les originaux appartiennent au comte de Ghellinck d'Elseghem.

(2) Ces numéros sont ceux de la publication de M. de Ghellinck. Nous en intervertissons l'ordre, la pièce inscrite sous le n° 3 devant être ramenée au 9 février 1291.

Digitized by Google

sa femme, ainsi que Gui de Peteghem, leur fils, donnent aux religieux de Saint-Benoît une habitation avec ses appendances et dépendances. Cette donation se fait sous forme d'échange entre les donateurs et l'abbé et les religieux du monastère de Saint-Thierry près de Reims qui cèdent au comte une autre habitation avec quatorze bonniers, située aussi à Peteghem, le long de l'Escaut, entre le château et le monastère de Sainte-Claire (de Beaulieu) nouvellement fondé.

Latin. Charte transcrite dans un *Vidimus* de l'official de Tournai, du 26 septembre 1292.

III. — 1291. (N. S.) 9 février. *(Feria quinta post octavas purificationis beate Marie Virginis* (p. 5).

Ruffinus, archidiacre de Reims, déclare qu'à l'occasion du prélèvement des deniers de procuration, l'abbé du monastère de Saint-Thierry près de Reims, dont la maison (1) de Peteghem, lui a affirmé que cette redevance n'était pas due par la dite abbaye. Le cardinal Simon, légat du Saint-Siège, n'a jamais rien perçu de ce chef. Deux chartes, l'une d'Odon, évêque de Frascati, et l'autre de l'official de Tournai, prouvent que cette redevance n'a jamais été prélevée. En présence de ces dénégations, l'archidiacre ne voulant causer de préjudice à personne, déclare surseoir à la perception des deniers de procuration jusqu'à plus ample information des droits des parties.

Latin. Parchemin, sceau perdu.

V. — 1291. *Apud Veterem urbem.*

Le pape Nicolas IV approuve la convention conclue entre l'abbé de Saint-Thierry auprès de Reims et l'abbesse de Sainte-Claire de Beaulieu, relativement aux offrandes encore

(1) M. de Ghellinck traduit dans la note de cette pièce *domus* par abbaye; il nous semble plus naturel de dire maison ou propriété, car il ressort des termes de cette pièce que l'abbaye de Saint-Thierry avait seulement à Peteghem un prévôt.

Digitized by Google

dues à l'abbé et que le monastère de Petgehem lui rachète moyennant une certaine somme.

Latin. Bulle sur parchemin en grande partie mangée par les rats, et dont la cote a été rétablie d'après une description faite dans un inventaire de 1659.

XIV. — 1292. 26 septembre. *(Feria sexta post festum beati Mathei.)*

Vidimus et confirmation par l'official de Tournai de l'échange fait entre Gui de Dampierre et l'abbé et les religieux de Saint-Thierry. (Voir plus haut, 1290, 24 juillet.)

Latin. Charte originale sur parchemin en très mauvais état.

XVI. — 1294. 15 mai. *(Sabbato post dominicam qua cantatur Jubilate.)*

L'abbesse de Beaulieu fait connaître qu'elle a réglé les différends qui s'étaient élevés entre son monastère et celui de Saint-Thierry, au sujet des offrandes, aumônes, droits de vêture des religieuses et droits de sépulture perçus dans l'enclos du monastère, et qu'à l'avenir les religieuses de Beaulieu seront quittes de tous ces droits moyennant une rente annuelle et perpétuelle de quatre livres envers l'abbaye de Saint-Thierry.

Latin. Petite charte sur parchemin non scellée.

Cette pièce est la dernière dans laquelle il soit parlé de l'abbaye de Saint-Thierry près de Reims, dans la partie publiée du cartulaire de Beaulieu qui va jusqu'en 1500.

On voit dans le recueil de pièces 269, du Cabinet de Reims (Histoire), une bulle du Pape et un brevet du roi Louis XVI pour l'aliénation des biens situés en Flandre et Hainaut autrichien, pour être remplacés en France; mais j'ignore si ces pièces sont spéciales à l'abbaye de

Digitized by Google

Saint-Thierry, et si parmi les localités qu'elle indique figure encore celle de Peteghem (1).

(1) Les archives de l'abbaye de Saint-Thierry se trouvent maintenant aux Archives départementales de la Marne, à Châlons, mais il reste aux Archives de Reims un double de l'inventaire manuscrit rédigé par Le Moine en 1782. Il est question dans cet inventaire des biens de Flandre aliénés en 1777 ; les pièces relatives à ces biens forment la liasse 81 du fonds de l'abbaye de Saint-Thierry. Quant au recueil imprimé signalé au *Catalogue du Cabinet de Reims*, t. IV, n° 269, pièce 7, il est spécial aux biens aliénés en Flandre et dans le Hainaut en 1777, sans qu'il y soit question en particulier de Peteghem, ce qui indiquerait une aliénation antérieure de cette localité. H. J.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATHERINE II & L'ÉVANGÉLIAIRE SLAVE DE REIMS

DIT TEXTE DU SACRE

Communication de M. Louis LEGER, Professeur au Collège de France,

Membre correspondant de l'Académie.

Mon savant collègue, M. Lamansky, professeur de philologie slave à l'Université de Saint-Pétersbourg, a bien voulu appeler mon attention sur un texte assez curieux relatif à notre Évangéliaire. Ce texte a été publié en 1839 dans une revue russe, *Syn Otetchestva* (le fils de la patrie). Cette revue serait difficile à trouver en France. Un de mes élèves, actuellement résidant à Saint-Pétersbourg, M. Laronde, a eu l'obligeance de la copier à notre intention. Il s'agit d'une note que le gouvernement français aurait fait communiquer en octobre 1782 à Catherine II, qui avait fait demander des renseignements sur le fameux manuscrit de Reims. Cette note est publiée par un anonyme qui, malheureusement, a négligé de nous dire où s'en conservait le texte original. Il serait intéressant de rechercher s'il existe toujours et s'il figure à la Bibliothèque impériale, aux archives du ministère des affaires étrangères ou ailleurs. Quoi qu'il en soit, elle paraît porter tous les caractères d'authenticité. Elle est précédée d'une page (en russe) de polémique contre le savant M. Stroev, qui s'était occupé de notre manuscrit. Cette polémique est aujourd'hui sans intérêt. Voici le texte du document; il ne

Digitized by Google

porte point de date, mais M. Lamansky m'affirme qu'il est daté d'octobre 1782.

Note sur un texte des Évangiles que possède l'Église de Reims.

Le livre sur lequel on demande des renseignements est un texte des Évangiles donné à l'Église de Reims par le cardinal de Lorraine, son archevêque. L'inventaire des effets appartenant à l'Archevêque, qui a été fait peu de temps après cette époque, rapporte qu'il avait été tiré du trésor de Constantinople, qu'il fut donné au dit Cardinal, comme un ouvrage précieux et provenant, suivant une ancienne tradition, de la bibliothèque de saint Jérôme.

La première partie de ce manuscrit est en langue orientale à l'usage des Caloyers et en caractères serviens (1) dits de saint Cyrille.

La deuxième partie est la langue esclavonne (2) et les caractères illyriens dits de saint Jérôme.

Les alphabets de ces deux caractères sont rapportés dans le premier volume de la Bibliothèque des PP. Tassin et Toustaint, bénédictins (2me partie, page 702). Les caractères des deux parties du manuscrit dont on parle y paraissent exactement conformes.

Le vice-chancelier du czar Pierre Ier, passant à Reims le 27 juin 1717, fit lecture sans difficulté de la première partie, ainsi que deux seigneurs qui étaient avec lui ; ils dirent que c'était leur langue naturelle, mais ils ne purent lire la deuxième partie.

(1) Serbes. L. h.

(2) C'est la même langue que celle de l'autre partie. L. L.

Digitized by Google

Ce manuscrit est sur vélin, dans le format in-4°, relié en bois et maroquin rouge, recouvert d'argent doré avec plusieurs cristaux sous lesquels sont des reliques de la vraie croix et de plusieurs saints. On voit aux quatre coins les figures émaillées de l'aigle, de l'homme, du lion et du bœuf, emblèmes des quatre Évangélistes. Le reste de la couverture est parsemé de pierres précieuses enchâssées dans le vermeil. L'ouvrage est assez bien fait et se rapporte pour le goût et la manière à ceux que l'on connaît du seizième siècle.

Le roi fait le serment royal le jour de son sacre sur ce volume. On s'en sert de préférence pour cet usage sans doute parce qu'il réunit le texte des Évangiles et des Reliques précieuses, deux monuments respectables de la religion sur lesquels on a coutume de faire les serments dans l'Église catholique.

On voit encore dans le trésor de l'Église de Reims un texte des Évangiles moins précieux sur lequel nos rois faisaient le serment de leur sacre avant que le Cardinal de Lorraine eût donné l'exemplaire dont on vient de parler.

Il est regrettable, je le répète, que ce texte soit anonyme et que la Revue russe ait négligé d'en indiquer la provenance. Il pouvait offrir d'ailleurs toutes les garanties de bonne foi et d'authenticité.

Digitized by Google

Digitized by Google

WILLIAM GIFFORD

dit GABRIEL DE SAINTE-MARIE

de l'Ordre de Saint-Benoît

87me Archevêque de Reims

Par M. l'abbé HAUDECŒUR, Membre titulaire.

La présente Notice est comme un appendice de notre Histoire du Collège Anglais, *un document supplémentaire prouvant l'influence considérable qu'exerça dans notre cité cet établissement étranger.*

Elle met de plus en lumière une belle figure d'évêque, car William Gifford puisa à l'école de saint Charles Borromée, comme à leur source, les vertus épiscopales qu'il déploya sur le siège de Reims, et dont trois oraisons funèbres célèbrent à l'envi l'éclat et la perfection.

Pendant un épiscopat relativement court, William Gifford fit beaucoup de choses. Avant lui, les cardinaux de Guise s'occupaient plus de l'avancement de leur maison et des hautes questions politiques que de l'administration minutieuse du diocèse, où pourtant les troubles de la Ligue avaient produit une foule de désordres. Beaucoup d'églises avaient été détruites, souillées, violées ; il fallait

Digitized by Google

les réhabiliter, les restaurer ; les populations demandaient à être encouragées, consolées ; l'évêque devait les visiter ; une foule de fidèles n'avaient pas reçu la confirmation, il fallait leur administrer ce sacrement. Ce fut l'œuvre de William Gifford, œuvre qu il accomplit sans bruit, avec la piété qui le caractérisait et le zèle qui l'animait. Il fut, en un mot, un homme d'apostolat, un émule. comme un ami de saint François de Sales, un vrai disciple de saint Charles Borromée.

Nous ne nous sommes pas attaché à retracer seulement les vertus de l'évêque, nous avons, brièvement il est vrai, décrit le rôle qu'il joua dans les événements politiques d'Angleterre, la part si grande qu'il eut dans la reconstitution de la Congrégation anglo bénédictine : *ce sont là des faits qui font de notre archevêque un personnage historique.*

Puisse notre travail intéresser nos compatriotes et instruire ceux qui se demandent comment un étranger, un Anglais, avait pu monter au commencement du XVIIe siècle sur le siège de saint Remi

---

Digitized by Google

WILLIAM GIFFORD

Son Origine, sa Vie, ses Travaux

William Gifford naquit en 1554, dans le comté de Hamps, d'une des plus anciennes et des plus illustres familles d'Angleterre. Il descendait par son père, Jean Gifford, des Giffarts ou Giffords de Normandie, qui étaient comtes de Longueville avant la conquête, et furent ensuite faits *earls* de Buckingham; par sa mère, il était allié aux Throckmortons de Coughton-Court, dans le comté de Warwick, les dévoués défenseurs de Marie Stuart.

Il perdit son père encore tout enfant ; mais sa pieuse mère l'entoura de soins et veilla surtout à ce que la foi catholique fut fortement enracinée dans son âme. Elle épousa en secondes noces un gentilhomme catholique, William Hodgekins, qui s'attacha bientôt à son beau-fils et s'occupa avec sollicitude de son éducation.

L'enfant montrait d'ailleurs une intelligence au-dessus de son âge et promettait déjà d'être, ce qu'il fut en réalité plus tard, un homme éminent, un penseur profond.

On raconte qu'un jour une personne pieuse donna à sa mère une croix d'or, lui disant de la conserver pour son fils, parce qu'il était destiné à remplir une haute dignité dans l'Église.

Il fut envoyé en 1567 à l'Université d'Oxford, et placé sous la direction de Jean Bridgewater, docteur en théologie, préfet du Collège de Lincoln. Ce maître éminent dut bientôt quitter l'Université à cause de sa profession de foi catholique; alors William Gifford fut

Digitized by Google

confié aux soins de Georges Etheridge, que l'on conservait encore à Oxford, bien que catholique, en raison de ses grands talents en médecine et de son caractère doux et modéré.

Quatre ans après, William Gifford fut obligé de quitter Oxford pour ne pas prêter le serment schismatique imposé à ceux qui prenaient leurs grades dans les universités d'Angleterre, et qui consistait à reconnaître la suprématie de la reine au point de vue temporel et spirituel et à renoncer à toute juridiction ecclésiastique étrangère. Il se retira à Louvain, comme beaucoup d'autres de ses compatriotes, y acheva ses études, prit ses degrés de maître ès arts et se livra pendant quatre ans encore à la théologie, en suivant les cours de Bellarmin. Il ne prit à Louvain que le grade de bachelier en théologie, car la guerre civile ayant éclaté en Flandre, et la peste ayant fait son apparition, il jugea prudent de quitter Louvain. Il se retira à Paris et fréquenta la Sorbonne. Ce fut alors qu'Allen, qui connaissait son mérite, l'appela à Reims, où il s'était réfugié avec le collège qu'il avait fondé à Douai.

* * *

Après un séjour assez court à Reims, William Gifford fut envoyé à Rome au mois de septembre 1579. C'est là qu'il finit avec un succès remarquable ses études théologiques et qu'il fut ordonné prêtre au mois de mars 1582. Il revint alors à Reims. Le collège anglais avait fait une perte sensible dans la personne de Grégoire Martyn, l'un des plus brillants professeurs de la maison et le principal traducteur du *Nouveau Testament de Reims*. Il fallait

Digitized by Google

pour le remplacer un homme de mérite et de savoir. On ne pouvait mieux faire que de choisir William Gifford.

Le jeune professeur s'acquitta de sa tâche avec tant de succès, il montra dans son enseignement tant de connaissances, tant de précision, de clarté, de méthode, qu'il passa bientôt pour le plus profond théologien de son temps.

Allen, le supérieur du collège, aimait à le produire, et le 28 avril 1583, en présence du cardinal de Guise, du duc son frère et de plusieurs autres personnages de distinction, il soutint une argumentation publique sur trente-sept thèses théologiques, ayant pour objet les points controversés par les protestants. Il en sortit avec de nombreux applaudissements et se concilia pour toujours l'amitié et la protection de la famille de Guise.

*
* *

Le gouvernement anglais avait en France des espions qui le mettaient au courant de tout ce qui se passait ; il en avait surtout dans les villes où se trouvaient réunis des exilés anglais et des catholiques fuyant la persécution. C'est ainsi que William Gifford fut la victime d'une machination étrange. Il avait un neveu du nom de Gilbert Gifford, qui, dérogeant à tout le passé de sa famille, s'était fait la créature et l'espion de l'astucieux Walsingham, ministre d'Élisabeth d'Angleterre.

Il s'agissait d'exciter cette reine à faire mourir Marie Stuart. Pour cela, il fallait l'épouvanter en lui persuadant que le Pape, le roi d'Espagne, la famille de Guise et tous les catholiques anglais faisaient journellement

Digitized by Google

des menées pour la faire périr. L'instrument de ces entreprises ténébreuses est Gilbert Gifford. Il jouit de la confiance des catholiques, qu'il a su tromper en recevant une ordination sacrilège, et il pourra, par William Gifford, son oncle, obtenir celles des Guise et de Marie Stuart, elle-même.

Un jour, il confie au docteur Gifford qu'il compose un traité *de la clémence* pour louer Élisabeth ; que cette reine va cesser de persécuter les catholiques, et, bien plus, qu'elle leur accordera le libre exercice de leur culte. Le docteur Gifford hésite peut-être à accepter de la bouche de son neveu un si merveilleux récit ; mais Walsingham lui écrit lui-même en termes courtois pour lui promettre sa protection s'il veut retourner dans sa patrie. Il est touché de ces paroles et répond au conseiller d'Élisabeth qu'il offre à la reine sa plume et son cœur, si ce qu'on lui annonce est vrai, mais qu'il ne pourrait rentrer dans ses foyers que s'il y était permis d'exercer librement la foi catholique. Walsingham correspondit plusieurs fois avec le docteur Gifford, mais pour le tromper et le compromettre. Trop tard il s'en aperçut, surtout lorsque les mouvements de Gilbert Gifford eurent abouti à la perte de l'infortunée reine d'Écosse. Ce malheureux avait circonvenu le docteur Allen, supérieur du collège anglais de Reims, s'était servi du nom respecté de son oncle pour tromper les catholiques et éloigner les défiances des partisans de Marie Stuart ; il était entré dans leurs secrets, et avait su leur faire accepter des projets qui, dévoilés à temps à Walsingham, devaient exciter au plus haut point Élisabeth et perdre sa rivale. Quelques historiens ont confondu William Gifford avec son neveu et lui ont reproché ses menées contre Marie Stuart. C'est une

Digitized by Google

erreur que nous nous contentons de relever en passant.

Malgré les belles promesses de Walsingham, William Gifford ne put jamais retourner en Angleterre, ni rentrer en possession de sa fortune. La Providence lui vint en aide et lui donna d'utiles compensations. Il trouva des bienfaiteurs généreux dans le cardinal de Guise, archevêque de Reims, et dans le duc Henri de Guise, gouverneur de Champagne, qui lui firent jusqu'à leur mort une pension de 200 écus d'or.

* * *

Comme Allen voulait, autant que possible, que tous ses professeurs fussent docteurs en théologie, il envoya William Gifford à Pont-à-Mousson, au mois de décembre 1584, pour y prendre son grade de docteur dans la nouvelle Université. Il fut reçu au milieu de l'admiration de tous, professeurs et spectateurs, et il revint reprendre ses cours à Reims. Il les continua jusqu'au temps de l'assassinat du duc de Guise et du cardinal, son frère. Après ce triste événement qui le privait de deux bienfaiteurs insignes, il quitta Reims pour se rendre à Rome. S'étant arrêté à Milan auprès de saint Charles Borromée, ce saint évêque fut si charmé de sa science et de ses vertus qu'il le retint et le fit son théologal. William Gifford vécut dans l'intimité de saint Charles pendant plusieurs années. Il acquit à son école ce zèle, cette charité, ces qualités épiscopales qu'il déploiera dans la suite sur le siège archiépiscopal de Reims.

Après la mort de saint Charles Borromée, Allen, devenu cardinal, appela auprès de lui Gifford et le fit

Digitized by Google

son chapelain et son théologien. Il était, d'autre part, très estimé auprès du Saint-Siège, aussi bien pour son savoir que pour la modération de ses vues.

Contrairement au cardinal Allen, qui demeura toujours en politique l'homme des voies de rigueur et des opinions extrêmes, il savait unir le loyalisme à la revendication de ses droits de catholique. Clément VIII, qui espérait toujours un rapprochement entre l'Angleterre et le Saint-Siège, surtout si les espérances que l'on concevait de l'accession au trône du fils de Marie Stuart se réalisaient, voulut avoir auprès de l'Angleterre un homme assez influent et assez modéré pour diriger le mouvement. Il songea à William Gifford et le fit désigner, en 1597, comme doyen de Saint-Pierre de Lille.

Malheureusement, l'espoir des catholiques et du Pape fut déçu, Jacques Ier demeura ce qu'il avait été jusque-là, l'esclave et la créature des puritains, et son accession au trône d'Angleterre ne fit même que renouveler la persécution. Le nonce du Pape à Bruxelles avait néanmoins chargé William Gifford d'employer son autorité auprès des catholiques anglais et de leur conseiller de reconnaître comme roi Jacques Ier, de se montrer sujets fidèles et loyaux et de lui obéir en toutes les choses qui ne concernaient que la politique. Il l'avait aussi prié de présenter au nouveau roi, de la part du Pape, ses félicitations et ses vœux pour un règne long et paisible (1).

*
* *

William Gifford demeura doyen de Saint-Pierre de

(1) Charles Butler, *Historical memoirs of English, Irish and scottish catholics*, vol. II, p. 183.

Digitized by Google

Lille environ dix ans, ouvrant sa maison aux personnes vertueuses et savantes, et surtout à ses compatriotes exilés.

Mais depuis l'avènement de Jacques Ier, William Gifford était en butte aux attaques des Jésuites et de ceux qui suivaient leur politique. On sait qu'ils voulaient empêcher l'accession de Jacques Ier, à cause de la profession qu'il faisait de la religion protestante, et qu'ils espéraient faire accepter des catholiques et du peuple anglais un prétendant catholique en la personne de l'infante Isabelle d'abord, descendante par Jean de Gand, fils d'Édouard III, de la branche royale d'Angleterre, et ensuite d'Arabella Stuart, fille de Charles Stuart, comte de Lennox, frère cadet de Henry Darnley, qui descendait par sa mère, Marguerite Tudor, sœur de Henri VIII, du sang royal anglais.

Comme William Gifford, et avec lui la majeure partie du clergé séculier, refusait de suivre le plan des Jésuites, il devint suspect et fut dénoncé à la cour d'Espagne comme un ennemi. Il avait de plus pris parti pour le clergé séculier contre la Compagnie de Jésus dans des malentendus fâcheux, qui signalèrent le retour du collège anglais à Douai et qui troublèrent profondément la paix des catholiques, au grand détriment de la religion.

Dénoncé par les Jésuites au nonce des Pays-Bas, il dut se disculper. Après avoir fait valoir ses raisons, il éclaira tellement la religion du nonce que celui-ci déclara qu'on lui avait fait injure et obligea les Pères de la Compagnie à lui faire réparation.

William Gifford avait aussi aidé puissamment les Pères Bénédictins à bâtir un monastère à Douai, de concert avec l'abbé de Saint-Waast d'Arras, et comme les Jésuites étaient opposés à cette fondation, il s'aliéna

Digitized by Google

encore plus leurs bonnes grâces, et, à la fin, il dut résilier son office de doyen de Lille.

* * *

Il revint alors à Reims, où il fut reçu à bras ouverts par l'Archevêque et l'Université. Peu de temps après, il fut élu recteur et il s'acquitta de cette charge avec beaucoup de distinction. Il reçut plusieurs bénéfices pour supporter sa nouvelle dignité; mais ses désirs le portaient ailleurs.

Il quitta le monde, âgé de 50 ans, pour entrer dans l'ordre de Saint-Benoît. Toujours il s'était montré l'admirateur et l'ami de cet ordre illustre, et il l'avait favorisé de tout son pouvoir dans les circonstances difficiles où il se trouvait alors. C'était lui qui, en 1606, avait conseillé au cardinal Louis de Guise de donner l'ancienne collégiale de Dieulwart, en Lorraine, aux Bénédictins anglais, pour y reconstituer leur ordre, presque anéanti. Charles de Lorraine avait donc envoyé les chanoines à Nancy et avait offert leur maison vacante au P. Bradshaw, vicaire général des Bénédictins anglais. Bientôt une communauté fut réunie qui comprenait les membres dispersés des communautés anglaises, et une nouvelle congrégation fut fondée sous le nom de « *Congrégation anglo-bénédictine* ». Elle devait continuer les anciennes traditions et aider plus tard le clergé séculier à restaurer en Angleterre la foi catholique. William Gifford reçut l'habit bénédictin à Reims, au monastère de Saint-Remi, et alla faire son noviciat à Dieulwart, sous Nicolas Fitzjames, qui était alors maître des novices. Il changea son nom en celui de *Gabriel de Sainte-Marie*.

Digitized by Google

*
* *

Bien qu'il fut considéré comme un des bienfaiteurs de la maison, l'ayant aidée, et lui ayant apporté une grande quantité de meubles et de livres, bien que son âge fut déjà avancé, Gabriel de Sainte-Marie ne laissa pas d'être sérieusement éprouvé durant son noviciat. On raconte que le P. Nicolas Fitzjames, « avec son âme indomptable dans un corps tout petit », était si zélé à pratiquer ce que saint Benoît recommande sur l'épreuve des esprits, qu'il n'épargna pas même le docteur Gifford. Un jour qu'il revenait de prêcher un sermon dans le voisinage, il rentra un peu trop tard et se rendit auprès de son maître des novices, alors au jardin, présidant la récréation de la communauté. Celui-ci lui ordonna de se mettre à genoux sur la terre, qui était alors couverte de neige. Quand il lui dit de se lever, il s'écria tout haut, en montrant la place des genoux sur la neige : « Voici l'empreinte d'un docteur. » Gabriel de Sainte-Marie reçut cette plaisanterie avec bonhomie et avec l'esprit que saint Benoît recommande à ses disciples.

Il fit sa profession en 1609 et fut aussitôt élu prieur. Il donna à ses religieux l'exemple de toutes les vertus religieuses et d'un vrai Bénédictin. Il fut choisi par le duc de Lorraine pour son prédicateur ordinaire. En 1611 il alla fonder à Saint-Malo un monastère nouveau; car Dieulwart ne pouvait plus contenir les religieux qui arrivaient sans cesse, et n'avait des revenus que pour en nourrir une quinzaine. La pensée première de Gabriel de Sainte-Marie était d'aller en Espagne; mais le vent étant contraire, et d'après les conseils d'un

Digitized by Google

Anglais, citoyen libre de Saint-Malo, il rendit visite à l'évêque Guillaume Le Governeur, qui fut si charmé de sa science et de sa piété qu'il lui persuada de demeurer en sa ville. Les habitants de la ville exprimèrent le même désir, après avoir entendu un sermon du savant Bénédictin. Le monastère de Saint-Malo fut fondé et prospéra malgré quelques difficultés inévitables dans les commencements, suscitées par les chanoines.

Quand il fut question, en 1616, d'unir les trois branches de l'ordre bénédictin en Angleterre, Gabriel de Sainte-Marie fut un des neuf définiteurs nommés pour arranger cette union. Ce fut lui que l'on choisit en 1617 comme premier président de la nouvelle congrégation anglo-bénédictine.

Pendant qu'il demeurait à Saint-Malo, il fut appelé à prêcher en beaucoup d'endroits, et comme il excellait dans la langue française et possédait une doctrine éminente, il eut de nombreux succès en Poitou, en Bretagne et en Saintonge. Sa réputation devint bientôt de plus en plus grande. Il fut élu visiteur de la célèbre abbaye de Fontevrault. Cette communauté ayant besoin d'une réforme, Mme de Bourbon de Lavedan demanda l'aide de Gabriel de Sainte-Marie, comme de celui qui pouvait le mieux y réussir. D'après ses conseils et ceux du P. Claude Coppen, prieur de Saint-Jean de l'Habit, l'abbesse commença par remettre les finances de la maison sur un meilleur pied, et par élever le niveau des études parmi les moines. Elle établit un séminaire à cet effet à l'Encloître, sous la surveillance d'Antoinette d'Orléans, sa coadjutrice; mais n'ayant pas réussi, elle rappela les moines à Fontevrault et les plaça sous la direction d'un Bénédictin anglais que lui procura Gabriel de Sainte-Marie.

Digitized by Google

Comme pour les affaires de sa congrégation, Gabriel de Sainte-Marie était obligé de séjourner à Paris, il accepta d'y prêcher et s'y fit bientôt remarquer. Les plus grandes chaires lui furent ouvertes, et les auditoires les plus distingués se réunirent là où il prêchait. Ce fut alors que le cardinal de Guise, ayant besoin d'un auxiliaire, le demanda à Rome, l'obtint et lui fit donner l'évêché d'Archidal *in partibus infidelium*, en 1617.

*
* *

William Gifford contribua beaucoup à la fondation du prieuré de Saint-Edmond, à Paris, commencée par l'abbesse de Chelles, dans le faubourg Saint-Jacques. Elle assignait à la communauté 150 livres de revenu et lui donnait en outre beaucoup d'autres choses; mais comme Gabriel de Sainte-Marie désirait voir cette communauté indépendante, il se chargea de la dépense (1619), et le prieuré de Saint-Edmond put alors être dirigé sans contrôle étranger par les Bénédictins eux-mêmes.

Il continua ses prédications à Paris, et acquit une telle réputation qu'il ne fut bientôt plus connu que sous le nom du « *Père Bénédictin* ». On rapporte une anecdocte assez plaisante à cette occasion. Il était naturellement loyal et fidèle au souverain, et quand il prêchait, il prenait souvent pour sujets la loyauté et la fidélité, qui n'étaient à cette époque que trop méconnues. Quelqu'un vint lui dire de prendre garde, car s'il continuait il serait *pistolé (pistolled:* c'est-à-dire tué à coups de pistolet). Il persista néanmoins, et un jour un carrosse s'arrêta à sa porte et un inconnu le demanda. Il se

Digitized by Google

présenta, et il reçut un sac contenant des *pistoles* d'or, pour qu'il continuât à prêcher la fidélité et la loyauté. Quand il revint vers ses amis, il leur dit qu'il venait d'être *pistolé;* et comme ils se montraient anxieux, il leur montra les *pistoles* d'or, ce qui les fit bien rire (1).

*
* *

Quand le cardinal de Guise mourut, en 1621, Gabriel de Sainte-Marie, sensible à la perte de son bienfaiteur, fit son oraison funèbre dans la cathédrale de Reims. Il entreprit ensuite les prédications du carême en l'église Saint-Germain l'Auxerrois, à Paris. Il eut pour auditeurs, le Roi, le Parlement et la cour, « si bien, dit Marlot, que Sa Majesté, qui se plaisait à l'entendre, fut aisément induite de luy donner le brevet de l'archevesché vacquant pour honorer la vertu et les lettres en sa personne (2) ». Il obtint ses bulles de Rome et le pallium qu'il reçut des mains de l'évêque de Soissons, Charles de Hacqueville, auquel il fit le serment accoutumé. Il prit possession de son siège le 12 février 1623, et prêta serment de fidélité au Roi, comme archevêque, duc et premier pair de France.

Par une décision capitulaire du 1er février 1623, Guillaume Gifford avait été dispensé, lors de sa prise de possession, de marcher *pieds nus,* à raison de son âge et de la saison. (Notes du chanoine Pinchart.)

*
* *

Gabriel de Sainte-Marie fit son entrée dans sa ville archiépiscopale le 11 février 1623, par la porte Mars. « Il

(1) *Benett-Weldon*, p. 60 et suiv.
(2) Dom Marlot, t. IV, p. 537.

Digitized by Google

fut harangué par son bailly et par le lieutenant des habitants, hors de la ville ; près des portes, par l'archidiacre de Reims et par le recteur de l'Université ; entre les deux ponts, par les Eschevins ; en la rue des Esleus, sur le coing de la croisée de Porte-Mars, par le lieutenant-général ; à la rue du Barbastre, par les PP. Jésuites ; puis fut prendre son giste à Saint-Remy, où les religieux le reçurent au son des cloches et des orgues. L'entrée archiépiscopale eut lieu le lendemain, et après être installé, il promit sur l'autel de la grande église d'observer et maintenir tous les droits, privilèges et franchises, à l'exemple de ses prédécesseurs (1). »

Il s'acquitta de ses fonctions épiscopales en vrai apôtre ; et se montra vraiment le digne disciple de saint Charles Borromée. « Ce docte et vertueux prélat ne cessa de profiter au public par ses prédications, qu'il continua avec ferveur dans tout le diocèse, visitant les églises, réconciliant les autels, conférant les ordres sacrés, assistant les pauvres et se trouvant partout où l'on avait besoin de son ministère. La dignité d'archevêque ne lui avait fait relâcher aucune chose de ses premiers exercices. Son naturel aimable et débonnaire servit encore pour consoler le peuple en son affliction, pendant le cours d'une fâcheuse dyssenterie qui pensa déserter toute la ville..... de sorte que pour apaiser l'ire de Dieu, justement irrité pour les péchés des hommes, on eut recours aux saints tutélaires de la ville, par une procession solennelle où fut porté le corps de saint Remi avec les autres dignités, et la maladie diminua sensiblement (2). »

Il n'oublia jamais les Bénédictins ses frères, et favo-

(1) Dom Marlot, t. IV, p. 538.
(2) *Id.*, p. 538.

Digitized by Google

risa autant qu'il put l'union des différentes branches bénédictines anglaises, qu'il avait concouru à former. Il s'éleva contre les récalcitrants *Barnes* et *Walgrave*, qui s'opposaient à l'union et suscitaient des troubles, et publia de Reims, le 10 avril 1625, une lettre en forme de déclaration qui mit fin aux disputes. Il recevait chez lui ses frères, et les aidait encore de ses conseils et de son expérience. Sa bourse aussi était à leur service, et souvent il envoya des secours aux trois couvents qu'il avait fondés : Dieulwart, Saint-Malo et Saint-Edmond de Paris.

Il montra toujours dans l'exercice de ses fonctions un admirable désintéressement. En voici une preuve évidente : quand il fut élevé à l'archevêché de Reims, l'abbaye de Saint-Remy fut annexée par le consentement du Pape et du roi de France à la mense archiépiscopale. Mais cette annexion, négociée entre le roi et le Souverain Pontife, n'avait pas encore été vérifiée et acceptée au Parlement ; c'est pourquoi le duc de Guise, qui mourut à Florence, demanda au roi que cette abbaye fut donnée à son fils, que l'on appelait déjà *l'abbé de Saint-Denis*. Le roi, par la bouche du P. Seyran, son confesseur, fit savoir à l'archevêque Gabriel de Sainte-Marie que son intention était de lui donner l'abbaye annexée à son siège, et que par conséquent il ne pouvait la donner sans son consentement à M. l'abbé de Saint-Denis. Comme le digne prélat avait de grandes obligations à la famille de Guise, au premier mot que la duchesse lui dit sur cette affaire, il donna son consentement et se priva ainsi de 40,000 livres de revenu par an.

Eu égard à sa dignité, il avait un revenu peu considérable, mais malgré cela il était extrêmement libéral et charitable, surtout pour les pauvres honteux qui n'osaient

Digitized by Google

pas demander publiquement l'aumône. On l'a vu donner en une fois cent et jusqu'à deux cents couronnes, quelquefois même jusqu'à 1,000 livres. Il faisait en outre de riches présents aux églises et employait tous ses revenus en œuvres de piété (1). Si dans les rues un pauvre lui demandait l'aumône, il faisait arrêter sa voiture et faisait l'aumône de ses propres mains.

Il ne savait pas ce que c'était que faire du mal à autrui, et ne savait que faire du bien à tous, même à ses ennemis. Il était naturellement incliné à oublier les injures et les pardonnait facilement. Quand sa charge l'obligeait à sévir contre quelqu'un, il en pleurait souvent. Quelqu'un d'autorité avait coutume de dire de lui que s'il était à blâmer en quelque chose, c'était en ce qu'il ne punissait pas assez ceux qui le méritaient. Cependant, cet agneau en douceur était un lion en intrépidité et en courage contre les ennemis de la foi. Il écrivit contre eux et conseilla aux autres d'écrire ; mais il n'eut pas dans toute sa vie assez de loisirs pour composer beaucoup d'ouvrages. Il appelait, par dérision, Calvin « maître Jean », et pleurait de joie quand il apprenait les victoires du roi sur les partisans révoltés de cet hérétique.

* * *

Il reste peu dans les documents rémois de souvenirs de William Gifford et de son administration. Il se bornait à visiter ses églises, à prêcher partout et à donner l'exemple des vertus sacerdotales à son clergé. Nous

(1) Il donna à la cathédrale de Reims quatre chapes de drap d'or, à champ vert, avec orfrois en broderies d'or sur velours rouge. (*Inventaire des chapes, chasubles, etc.*, fait par Desmolins, coutre de la dite église, 1669. — *Trésor de Reims*, P. Tarbé, p. 106.)

Digitized by Google

savons cependant qu'à la fondation du monastère du Saint-Sépulcre, à Charleville, par Mme la princesse Claude de Moy, veuve du comte de Chaligny, l'archevêque de Reims prit la parole et donna l'habit à la fondatrice (1).

Il dédia aussi l'église de Saint-Remi et de Saint-Gibrien au Mont-Dieu, y bénit le grand autel, les deux autels des frères convers et les quatre chapelles australes de la même chartreuse en juillet 1625 (2). Au mois d'août de la même année, il consacra l'église des Capucins de Mouzon.

On nous a communiqué de la Bibliothèque de la ville de Reims, une pièce curieuse émanant de William Gifford. C'est une consultation théologique à propos du pèlerinage de saint Marcoul, à Corbeny, où il s'était glissé quelques pratiques superstitieuses. C'est à peu près tout ce qui reste de lui.

Cependant, il était un prélat plein de zèle et de science. Il préférait sans doute prêcher d'exemple, et, de fait, ses contemporains le louent unanimement pour ses vertus épiscopales et sa vie d'une piété exemplaire. Il ne changea rien de son ancienne manière de vivre et conserva dans sa haute dignité la simplicité bénédictine. Plus il avançait en âge, plus il devenait infirme, moins sa ferveur diminuait, et il s'adonnait, comme s'il eût été plus jeune, à ses devoirs de pasteur avec plus d'ardeur que son âge ne l'eut permis. Il ne quitta pas son habit religieux, ne s'exempta pas des jeûnes réguliers de sa congrégation, se levait même la nuit et prenait des disciplines si sévères que ceux qui vivaient

(1) Dom Ganneron, *Centuries du pays des Essuens*, p. 547.
(2) *Id.*, p. 527.

Digitized by Google

avec lui croyaient qu'il était de leur devoir de lui dérober ses instruments de pénitence. Il n'y avait que cela qui put troubler le calme de son tempérament ; il se montrait fâché jusqu'à ce qu'on lui eût restitué ce qu'il cherchait. Outre les grandes fêtes où sa dignité l'obligeait d'être présent, il fréquentait les offices de sa cathédrale, officiait, prêchait et trouvait moyen de pratiquer toujours la mortification et de donner l'exemple. Quand on le lui reprochait, il répondait « qu'il en avait vu bien plus chez saint Charles, son maître ».

Il avait une connaissance parfaite de la Sainte Écriture, et en savait la plus grande partie par cœur ; il pouvait en réciter des chapitres entiers sans ouvrir la Bible.

Dès ses plus tendres années, il eut une grande dévotion en la Passion de Notre-Seigneur, et désirait beaucoup de mourir le vendredi-saint. Il n'eut pas tout à fait cette consolation, mais il l'eut en partie, car il mourut dans la semaine sainte. Il était également très dévot envers la Très Sainte Vierge, tellement que l'on pense qu'elle l'assura de son assistance au moment de sa mort. S'adressant à elle avant d'expirer, il répéta trois fois avec force ces paroles : *Adjuva me quia tu promisisti mihi.*

William Gifford mourut le 9 avril 1629. Dans sa dernière maladie, il se montra absolument insensible à tout, excepté à ce qui regardait son salut. Quand on lui parlait de Dieu, de la Sainte Vierge, de l'Éternité, il semblait revivre, frappait sa poitrine et levait les mains au ciel.

Il fut enterré derrière le grand autel. Les religieux mendiants portèrent son corps et l'évêque de Soissons officia à ses obsèques. Le chanoine Petit-Pied fit son

Digitized by Google

oraison funèbre à la cathédrale. Dom Marlot « dressa aussi un discours funèbre » en mémoire de la haute capacité et du zèle que l'archevêque défunt avait témoigné à l'Église jusqu'à sa mort. Son tombeau, alors placé sous un bénitier, ne reçut ni inscription, ni épitaphe. Son cœur, à la demande des religieuses, fut porté en grande cérémonie à la fameuse abbaye de Saint-Pierre-les-Dames, et déposé dans le chœur, devant l'autel de Notre-Dame, avec cette inscription sans date :

Hic jacet Cor Virgini Sacrum Illustrissimi ac Reverentissimi D. D. Guillelmi Giffordi, Benedicti Angli, Archiepiscopi, Ducis Rhemensis, etc. ; non potuit uno totus condi sepulchro, dividi debuit mortuus qui vixit utilis ubique, quod restat unicum, unicè et integrè consecrat tibi, Virgo integerrima. Jacuit ad pedes tuos quod stetit semper humana suprà. Admitte munus, religio D. Benedicto sacra, tuas enim infularem licet tenens dignitatem corde inservaverat regulas dignus tanti Patris filius, cor cordi reddit dum suum tibi donat.

A la cérémonie de la translation de son cœur, son panégyrique fut prêché par M. de Maupas, abbé de Saint-Denis de Reims, plus tard évêque du Puy et d'Évreux.

Il y a aussi sur lui des pages très élogieuses dans Pits : *De illustribus Angliæ scriptoribus,* dans les *Trophœa* du P. Mayeur, dédié à Gabriel de Sainte-Marie lui-même, et dans l'ouvrage du même auteur : *English Benedictine Writers.*

William Gifford, avant de se faire moine, fut très intime avec Guillaume Reginald ou Reynal, homme d'une science remarquable, qu'il assista dans ses derniers moments et dont il finit l'ouvrage : *Calvino Turcimus*, qu'il avait laissé inachevé. Il fut aussi en

Digitized by Google

relation d'amitié avec saint François de Sales. Quand ce grand évêque était à Paris, il aimait à visiter les Bénédictins anglais, et un jour que l'un d'eux chantait les vêpres après avoir célébré le matin sa première messe pour lui faire honneur, le saint évêque de Genève et l'archevêque duc de Reims se firent ses assistants, l'un à droite, l'autre à gauche, à la grande édification des fidèles et des moines.

Les membres de la congrégation de Saint-Maur, qui succédèrent à Saint-Malo aux Bénédictins anglais, faisaient l'anniversaire de Gabriel de Sainte-Marie, comme fondateur de la maison, le 23 avril.

Les armes de William Gifford étaient : *de gueules à six besants d'or.*

*
* *

Il y avait de lui deux portraits originaux, l'un au monastère bénédictin de Saint-Edmond, à Paris, l'autre à celui de Saint-Remi de Reims. Ce dernier portrait avait fait partie de la galerie du palais archiépiscopal de Reims, mais il en avait été enlevé, par ordre de Le Tellier, qui n'aimait pas les moines, et transporté à l'abbaye de Saint-Remi. Il est aujourd'hui perdu.

Jamais Gabriel de Sainte-Marie ne rechercha la gloire littéraire. Il avait cependant tout ce qu'il fallait pour se faire un nom. Les ouvrages qu'il a laissés sont plutôt des ouvrages de circonstance, composés au milieu des travaux de l'apostolat ou de l'enseignement, dans le seul but d'édifier et d'être utile. Nous nous contenterons de citer :

1° *Orationes diversæ.* (Douai, in-4°.) Ces discours ont été prononcés à Lille et à Reims.

Digitized by Google

2° *Oratio funebris in exequiis venerabilis viri Domini Maximiliani Manare, Præpositi Ecclesiæ D. Petri oppidi Insulensis; dicente Guillielmo Giffordo.* In-8°, 18 p.

3° *Calvino Turcismus, id est, Calvinistæ perfidiæ cum Mahumetanâ collatio, quatuor libris explicata, authore G. Reginaldo.* — Anvers, 1597, in-8°; 1603, in-8°. Guillaume Gifford ne fit qu'achever cet ouvrage et le fit éditer.

4° *Oraison funèbre prononcée à la cérémonie de l'enterrement du cœur de feu Monseigneur Louys, cardinal de Guise,* etc. — Reims, in-8°, 1621.

5° *The Inventory of errors, contradictions and false citations of Philip Mornay, Lord of Plessis Mornay.* Traduction faite à la demande du duc de Guise de l'ouvrage du jésuite Fronton Du Duc.

6° *Notes for a Dispatch to J. Throckmorton, conveying intelligence about the Spaniards in that country.* Manuscrit au British Muséum : Cotton, Caligula, VIII, f° 323.

7° *Un traité en faveur de la Ligue,* écrit à la demande du duc de Guise.

8° *Sermones adventuales.* Reims, in-8°, 1625. Sermons prêchés en français et traduits en latin par l'auteur.

9° Des manuscrits assez nombreux qui se trouvaient à Dieulwart et qui ont péri dans l'incendie du monastère en 1717.

10° Des lettres que l'on peut trouver dans l'Histoire de l'Église anglaise de Dodd et dans les journaux du collège de Douai-Reims.

11° *Traité des ordinations anglicanes.* Douai, 1616, in-4°, publié en collaboration avec Anthony Champney.

On l'a aussi regardé comme l'auteur de *De justâ Reipublicæ Christianæ in reges impios et hæreticos authoritate,* Paris, 1590, in-8°; mais il est probable que cet ouvrage n'est pas de William Gifford.

*
* *

Voilà ce que nous avons pu réunir sur un Archevêque de Reims qui fit cependant dans le diocèse beau-

Digitized by Google

coup de bien, et qui joua pendant sa vie un rôle très actif dans les affaires des catholiques anglais et dans celles de la Ligue. Peut-être cette courte notice inspirera-t-elle à quelque chercheur le désir de pousser plus loin les recherches, et de donner de Guillaume Gifford une biographie plus détaillée et plus étudiée que la nôtre.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
SEIGNEURS DU MONCEL

Par M. H. PARIS, Membre titulaire.

Moncel, Monceaux, Moncet, Moncetz, sont des appellations employées communément pour désigner des lieuxdits, des hameaux, et particulièrement des moulins. On en trouve de nombreux exemples en Champagne. Ainsi, tout près de Reims, à Bazancourt, *Molendina dompri Petri prioris Monceaus;* à Taissy, *Molendina ad Moncellis de Taisseio;* à Loivre, *Molendinum situm super Loivre juxta Moncellum.* Le plus célèbre dans la Marne est *Moncets-l'Abbaye*, canton de Thiéblemont, ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré.

Le Moncel ou Moncet, près Avenay, sur la *Livre* ou le *ruissel de Loivre,* comme il est dit dans une charte de 1439, citée dans le dictionnaire topographique de M. Longnon, était avant la Révolution une terre seigneuriale. Elle devait remonter aux concessions faites par les chefs Francs à leurs leudes.

Dans tous les temps, les conquérants distribuèrent les terres conquises à leurs compagnons d'armes. Ils récompensaient ainsi leurs services et les attachaient au sol qu'ils avaient intérêt à défendre. Les légions romaines, animées de l'esprit de retour, tendaient toujours à regagner leur pays natal; l'empereur Sévère, pour les retenir au milieu des populations qu'ils appelaient bar-

Digitized by Google

bares, rendit ces concessions héréditaires. Les Germains et les peuples du Nord imitèrent les Romains. Ces terres conservèrent pendant les premiers siècles de l'invasion le nom de *bénéfices,* employé sous la domination romaine, *benevola libera concessio.* Sous la seconde race de nos rois, elles prirent le nom de fiefs, de même les bénéficiaires celui de vassaux et de seigneurs. Le seigneur était le propriétaire du fief dominant; le vassal celui du fief servant. Ces termes, dit *Henrion de Pensey,* sont deux co-relatifs perpétuellement en regard l'un avec l'autre, de manière que le seigneur dominant d'un fief peut être lui-même vassal à l'égard d'un autre fief (1).

La dépendance militaire était alors une loi civile, et l'obligation de porter les armes une des conditions de la propriété (2). D'amovibles et viagers à l'origine, les fiefs, peu à peu, devinrent, eux aussi, héréditaires. La transformation fut légalisée par le capitulaire de Charles le Chauve de 877. C'est là l'origine de la féodalité.

Le droit féodal a régi la propriété foncière en France pendant près de mille ans. Pour avoir duré aussi longtemps, il fallait qu'il eût des racines bien profondes dans les mœurs du temps, et qu'il servît réellement les intérêts du pays. Il s'était imposé par la nécessité de la défense du sol conquis. C'était un assemblage fortement relié de forteresses protectrices et défensives, subordonnées les unes aux autres. Du neuvième au dix-huitième siècle, le travail national s'est appliqué à profiter des avantages de ce régime et à en combattre les

(1) Introduction au *Traité du Fief* de Dumoulin, par Henrion de Pensey.

(2) *Loco citato.*

Digitized by Google

abus. L'émancipation des communes, la substitution de la justice royale aux justices seigneuriales, l'affranchissement des serfs et du peuple des campagnes, l'institution des États-Généraux remplaçant les champs de mai, la faveur manifeste accordée par la couronne au Tiers-État qui, sans cet appui, n'eut pas été de taille à tenir tête aux ordres privilégiés, la lutte contre le protestantisme, ce dernier rempart derrière lequel s'était réfugiée la féodalité, en un mot le ressaisissement graduel du pouvoir central par le roi, puissamment secondé par l'instinct populaire qui voyait là une œuvre d'affranchissement, avaient miné peu à peu et désemparé ce formidable échafaudage de vassalités solidement échelonnées et étayées les unes sur les autres. Aussi, lorsque le cyclone de 1789 vint s'abattre sur ses dernières assises démantelées, il ne restait plus guère debout que des formules vaines, des privilèges démonétisés, et surtout des distinctions de forme et de préséance moins redoutables aux intérêts que blessantes pour l'amour-propre des derniers parvenus, et surtout de ceux qui voulaient parvenir. Du naufrage des derniers vestiges de ce régime, ne surnagea que le souvenir de ses abus. Les passions contemporaines n'ont cessé, depuis qu'il a disparu sans retour possible, de l'évoquer à chaque occasion, comme une menace facilement accueillie par l'ignorance du plus grand nombre. On ne s'est plus rappelé les services rendus à l'origine pour la protection des faibles et des vaincus, pour la défense du pays et par cela même pour la formation de l'unité de la monarchie française.

Le fief du Moncel, petite case presque imperceptible dans ce vaste échiquier, relevait directement des comtes de Champagne. Une charte de 1157 nous apprend que

Digitized by Google

le seigneur d'alors s'appelait *Hugues,* et sa femme *Floria.* Boson, évêque de Châlons, confirma par cet acte, sous menace d'anathème, *sub anathematis interminatione,* la donation que Hugues du Moncel et Floria, sa femme, font à Saint-Pierre d'Avenay, de ce qu'ils possèdent en aleu au pays de Rozay : *Hugo de Moncellis et uxor ejus Floria.*

Rozay est un petit village sur les confins des terres plantureuses du Perthois et des plaines arides de la Champagne. *Aleu,* se disait d'un héritage ne relevant d'aucun seigneur et exempt de tout lien féodal.

Hugo de Moncellis, Hugues du Moncel, Hugues tout court, sans nom de famille ; au XIIe siècle on ne se servait guère que du prénom ; le nom de famille, l'*Agnomen* des Romains, tel les Fabiens, les Cornéliens, se rencontrait rarement, surtout au nord de la Loire, là où les mœurs romaines avaient le moins pénétré. Par contre, on employait généralement le surnom, *Cognomem*, tiré des qualités physiques ou morales, des faits et gestes de la personne, du pays où elle était née, du fief qu'elle possédait, tel Hugues du Moncel.

Quant au gracieux nom de *Floria,* il fait souvenir des noms usités en Orient, où l'on choisissait de préférence pour les jeunes filles des mots composés de voyelles longues, afin de rendre les sons plus doux, plus caressants. Ainsi *Sarah*, princesse ; *hadassa,* myrthe ; *debora,* abeille ; *zahra,* fleur ; *saida,* heureuse ; *hobna,* blanche comme le lait. Chez les Francs, *Floria* montre que nos ancêtres, tout barbares qu'ils étaient, ne manquaient ni de couleur, ni de poésie.

Dans une charte de 1208, Blanche, comtesse de Champagne « *Comitissa Trecensis palatina* », fait savoir que son cher et fidèle Alain de Jaucourt ou Jouvincourt,

Digitized by Google

et sa femme, Helysende : « *Meus Alanus de Jovicort et Helysendis uxor ejus,* » ont constitué à Dieu et à l'église Saint-Pierre d'Avenay « *in perpetuam elimosynam* », les terres qu'ils possédaient à Avenay et au *Moncel,* avec les cens auxquels ils avaient droit à *Ay, Bisseuil* et *Mareuil* « *apud Aveneium et apud Monceax, cum omni censu de Acio et Buxolio et de Marolio, apud Monceax pertinente* ».

De 1208 à 1574, nous ne possédons aucun acte relatif au fief du Moncel, nous savons seulement que, par le mariage de Jeanne de Navarre, héritière du dernier comte de Champagne, avec Philippe le Bel en 1284, cette province ayant été réunie à la couronne, tous les fiefs, grands et petits, qui en dépendaient, et celui du Moncel comme les autres, relevèrent désormais du roi.

Il en fut ainsi jusqu'en 1651. A cette date se place la ratification du traité d'échange entre le roi et le prince de Sedan, Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon. Celui-ci, compromis dans la conjuration de Cinq-Mars, avait été arrêté à Casal à la tête de l'armée d'Italie que lui avait confiée Louis XIII. Amené à Lyon dans la prison de Pierre d'Encise, où étaient détenus Cinq-Mars et de Thou, il échappait à leur sort, en abandonnant à la France ses états souverains et la principauté de Sedan. Il reçut en échange le duché d'Albret, érigé par Henri II en faveur du roi et de la reine de Navarre, et le duché de Château-Thierry avec la châtellenie d'Épernay. Ce traité, préparé en 1642 par Richelieu, fut régularisé par Mazarin le 20 mars 1651. A partir de ce jour, les fiefs compris dans l'échange, et particulièrement celui du Moncel, rendirent hommage au duc de Bouillon qui lui-même relevait du roi.

Les titres qui nous ont été conservés de la propriété

Digitized by Google

du Moncel remontent à l'année 1574. Le 12 février de cette année, des lettres patentes de Charles IX admettent au serment « *Philippe de Courtagnon, escuyer, seigneur de Montheaumery et de Landricourt* (1), *pour raison du fief du Moncel consistant en droits de haute, moyenne et basse justice, maison, manoir, moulin, escluzes, cours d'eau, chaussées, jardins et dépendances, le tout provenant de nous en plein fief à cause de nostre chastel d'Espargnay et à lui appartenant à cause de Perette de Bohan, sa femme* ».

Par cet acte, nous apprenons qu'avant Philippe de Courtagnon, de la famille de Bezannes, le Moncel appartenait à la famille de Bohan.

De sable à la bande d'or cotoyée de deux cottices de même.

Les Bohan sont de la plus ancienne noblesse de Champagne. Caumartin, en 1672, releva sur leurs titres onze quartiers de noblesse bien authentiques depuis le XIIIe siècle; ils descendaient des sires d'Orcimont, dans les Ardennes. Une vieille tradition les fait sortir d'un cadet de la famille de Luxembourg; quelques-uns les rattachent à Charlemagne. Les puinés, dans les familles

(1) Landricourt, commune de Saint-Remi-en-Bouzemont.

Digitized by Google

nobles, prenaient généralement le nom des terres que leur cédaient leurs aînés. C'est ainsi que vers 1200, un cadet d'Orcimont prit le nom de Bohan d'un village de la Semoy, au diocèse de Reims, avec trois enclaves dans le duché de Bouillon. En 1261, *Jacques,* sire de Bohan, accordait des franchises aux bourgeois de la ville de Bohan. En 1405, *Jeanne de Bohan* épousait *Gaucher,* châtelain de Château-Regnault. Les Bohan possédaient de nombreux fiefs dans les Ardennes et la campagne de Reims. Ils furent seigneurs, entre autres domaines, de Voncq, d'Hagnicourt, Montgon, Neufvizy, Écordal, Sorcy, Nanteuil-la-Fosse, Berry-au-Bac, et du Moncel, près Avenay.

Jean de Bohan, seigneur de Voncq, épousa, au XVIe siècle *Madeleine Chardon,* fille du vicomte de Cramail, dame de Nanteuil-la-Fosse ; il eut trois enfants :

1° *Thomas,* marié à *Nicole de Paris,* fille de Robert de Paris, seigneur de Branscourt ;

2° *Perette,* en premières noces femme de *Nicolas de Bezannes,* seigneur de Courtagnon, et en secondes noces de Jean Le Vergeur, baron de Saint-Souplet ;

3° *Marguerite,* épouse de Claude de Moÿ, seigneur de Saint-Mard.

Thomas de Bohan eut de Nicole de Paris une fille Perette qui apporta le Moncel en mariage à Philippe de Courtagnon, seigneur de Landricourt, de la maison de Bezannes. Leur fils, *Nicolas de Bohan*, épousa Perette de Proisy, fille de Louis de Proisy, seigneur de la Bove et bailli de Vermandois.

De Nicolas de Bohan et Perette de Proisy naquit *Thomas de Bohan*, époux de Françoise-Marguerite de La Croix, filleule du duc d'Alençon et de la reine Marguerite. *Louis de Bohan,* leur arrière-petit-fils, épousa

Digitized by Google

Suzanne de Roland, nièce de Jean Schulemberg, maréchal de France. Il ne laissa qu'une fille, et en lui s'éteignit la branche aînée des de Bohan.

La filiation se continue par de nombreuses branches collatérales. En 1789, dix-neuf de Bohan étaient en état de porter les armes; un seul survécut, le *chevalier de Bohan*, descendant de la branche des seigneurs de Voncq, qui vint s'établir à Fresne, près Bourgogne, en 1789. Il échappa par la médiocrité de sa position aux persécutions et à l'échafaud, et ne laissa qu'un fils existant encore. C'est le père de *M. Gustave de Bohan*, l'agriculteur distingué, et maire de la petite commune de Fresne. Il n'a lui-même qu'un fils, dernier rejeton de cette nombreuse famille, l'une des plus anciennes de la Champagne ardennaise.

Thomas de Bohan, seigneur de Nanteuil-la-Fosse et du Moncel, avait donc transmis cette dernière propriété à sa fille Perette, épouse de Philippe de Courtagnon, celui qui prêta foy et hommage à Charles IX en 1574.

Philippe de Courtagnon était de la famille des de Bezannes.

D'azur semé de besans d'or au lion d'argent brochant sur le tout.

A la mort de Philippe, le Moncel passa à Daniel de Courtagnon, son fils. Dans l'acte d'aveu et de dénombre-

Digitized by Google

ment fourni au roi Henri IV, le 26 octobre 1595, il est qualifié « d'escuyer, seigneur de Montheaumery, Landricourt, Expilly, Vadelaincourt, Cerizy, en partie, et du Moncel-lèz-Avenay ».

Ce dernier fief y est ainsi désigné :

« Le moulin du Moncel, consistant en une maison, moulage, escluze, cours d'eau, estables, jardins, terres, vignes et prés.... droits de justice haute, moienne et basse, lesdites maisons, manoirs et moulins, escluze, chaussée, terres, etc., etc. »

Le 30 août 1602, Daniel de Courtagnon, avec le concours de sa tante, la veuve de Nicolas de Bohan, et de son cousin-germain Thomas de Bohan, vendit le Moncel à *honneste homme Jehan Lespaignol, l'ainé, bourgeois de Reims*, qui à son tour en rendit foi et hommage au roi, le 13 mars 1606.

D'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes d'épagneuls, deux en chef, l'une en pointe.

Les Lespaignol, plus connus dans ces derniers temps sous le surnom de Bezannes, ce qui ne doit pas les faire confondre avec l'ancienne maison de Bezannes à laquelle appartenait Philippe de Courtagnon, vinrent s'établir à Reims dans le xve siècle. Le premier dont il est fait

Digitized by Google

mention dans l'histoire de la ville est *Jean Saulce, dit Lespaignol,* que Louis XI chargea en 1480 de relever les fortifications de la ville menacée par les Anglais. Il en est parlé dans les *Mémoires de Jean Rogier* et dans l'*Histoire d'Anquetil.*

Le nouveau seigneur du Moncel, Jehan Lespaignol, fut lieutenant des habitants de 1595 à 1597, et de 1604 à 1605; il avait un frère, dom J. Lespaignol, grand prieur de Saint-Remy, et prieur de Saint-Vaubourg, et une sœur Perette Lespaignol, qui épousa Gérard Colbert et fut grande tante du ministre de Louis XIV. Leur fille fut mariée à son cousin, Nicolas Lespaignol, qui posa la première pierre de l'Hôtel de Ville de Reims.

Une autre sœur de Jehan Lespaignol épousa Jean Moët, seigneur de Brouillet, et leur fille Nicole Moët fut la mère du bienheureux Jean-Baptiste de La Salle.

Claude Lespaignol, procureur du roi au bailliage du siège présidial de Reims, seigneur d'Artaise, du Vivier, d'Onrezy, de Malvoisin, fut à son tour lieutenant des habitants de 1633 à 1638, c'est lui qui fit graver l'épigraphe placée sous l'effigie équestre de Louis XIII, au fronton de l'Hôtel de Ville :

LUDOVICO PIO, JUSTO, VICTORI, CLEMENTI, QUI GALLORUM AMOR, HOSTIUM TERROR, ORBIS DELICIÆ, ÆTERNUM TROPHÆUM, S. P. Q. R. P. P.

Gerard-Felix Lespaignol, acquéreur de la terre de Bezannes, près Reims, ajouta à son nom celui de ce domaine, comme firent plus tard les Ruinart de la terre de Brimont, comme faisaient au surplus tous les bourgeois que leur fortune mettait à même d'acquérir les fiefs auxquels étaient attachés des droits seigneuriaux. Ils devenaient ainsi seigneurs de telle terre, sans être pour cela anoblis.

Digitized by Google

On distinguait autrefois les fiefs simples des fiefs de dignité ou royaux, lesquels comprenaient des terres titrées, soit principautés, duchés, marquisats, comtés. Les fiefs simples, au début, ennoblissaient aussi ceux auxquels ils avaient été concédés, mais l'ordonnance de Blois, rédigée par le chancelier de l'Hopital, décida que la possession d'un fief, tel qu'il pût être, ne suffisait pas pour conférer la noblesse.

Il arrivait souvent qu'à la possession d'un fief venaient s'ajouter des emplois ou des charges de finances et de magistrature qui donnaient la noblesse de robe, noblesse d'ordre secondaire, le plus souvent viagère, mais dont on étendait facilement le privilège aux descendants. Les abus étaient nombreux, aussi des arrêts du conseil du roi, pour rétablir l'ordre dans les finances, chargèrent-ils, à diverses époques, des commissaires de parcourir les provinces et de rechercher les usurpations. Il n'en passa pas moins un certain nombre à travers le crible des d'Hozier et des Caumartin. Cela n'était rien auprès de ce qui s'est vu depuis la Révolution et ce qui se voit encore de nos jours. Jamais depuis l'abolition des titres de noblesse et depuis que l'égalité, cette passion dominante du siècle, a son nom gravé sur tous les monuments publics, jamais on n'a attaché dans les relations sociales et dans les préjugés du monde plus d'importance à ces distinctions d'un autre temps, prenant souvent l'ombre pour la réalité, s'arrêtant à de simples apparences, à des signes équivoques, comme, par exemple, la particule dite nobiliaire.

L'honnête bourgeois de 1602, Jehan Lespaignol, fut, lui, très correctement anobli par la charge de lieutenant des habitants, de maire et eschevin de la ville de Reims; ces fonctions conféraient la noblesse, à la condi-

Digitized by Google

tion toutefois qu'on ne fit aucun acte, ou qu'on n'exerçât aucune profession y dérogeant. Sa descendance joignit à cette noblesse celle de l'épée.

Gérard-Félix Lespaignol de Bezannes fut grand bailli de Vermandois. Son fils, *Jean-Baptiste-Félix,* ancien mousquetaire du roi et capitaine dans le régiment de Vaubécourt, lui succéda dans cette fonction. C'est lui qui convoqua l'assemblée des États-Généraux en 1789. Empêché par le mauvais état de sa santé de présider l'ordre de la noblesse, il fut remplacé par *M. Jouvant,* lieutenant particulier du siège royal et du présidial de Reims, et par *M. Sutaine du Vivier,* lieutenant général au dit siège.

Le dernier grand bailli de Vermandois mourut à Reims, le 22 février 1791 ; il laissait trois fils et une fille.

Sa fille épousa M. de la Bove de l'Isle, garde du corps du roi, compagnie de Noailles. Les deux fils puinés, le *chevalier de Bezannes* et *Joseph de Bezannes,* dit le *Ramesson,* tous deux officiers, l'un au régiment de Navarre, l'autre au régiment de Neustrie, moururent sans postérité.

L'aîné, *Antoine-Joseph Lespagnol de Bezannes*, officier au régiment d'Orléans, avait émigré. A sa rentrée à Reims, il se rendit rue des Chapelains, dans l'hôtel où il avait été élevé. Il le trouva occupé par M. Prévost de Vaudigny, ancien procureur du roi au bailliage de Fismes. Celui-ci accueillit avec courtoisie l'ancien propriétaire que la Révolution avait dépouillé, et le pria de vouloir bien se regarder comme chez lui, offrant de lui restituer sa maison. Touché d'un pareil procédé, M. Lespagnol de Bezannes accepta une offre aussi obligeante et supplia à son tour M. de Vaudigny de vouloir bien lui accorder une grâce plus précieuse

Digitized by Google

encore, la main de l'une de ses filles. C'est ainsi que Mlle Marie-Félicie Prévost de Vaudigny, à laquelle je devais fermer les yeux en 1867, devint Mme Lespagnol de Bezannes.

M. de Bezannes mourut en 1848. Il avait été sous la restauration colonel de la garde nationale de Reims. Il laissa deux filles, Mme de Beffroi, fondatrice et supérieure de la Congrégation de la Divine-Providence, vouée à l'instruction des jeunes filles pauvres, et Mme Prosper de Muizon. Il y a deux ou trois ans, on voyait encore cette dernière, malgré ses quatre-vingts ans, alerte et court vêtue, trottinant par les rues, un cabas au bras, allant porter des secours aux familles pauvres de la ville. L'une et l'autre se souvenaient d'être les arrière-nièces de Jean-Baptiste de La Salle.

Le nom de de Beffroi rappelle le souvenir encore tout récent d'un autre serviteur des pauvres, que la bienfaisance publique a perdu dans ces derniers temps. Il tenait doublement aux Lespagnol et par son père, époux de Louise Prévost de Vaudigny, sœur de Mme de Bezannes, et par son cousin-germain, qui avait épousé la fille aînée de celle-ci. Quant à lui, il s'allia à Joséphine de Maillart de Landre, fille du baron de Landre, ancien officier de cavalerie et maire de la ville de Stenay. S. S. le Pape Léon XIII avait honoré M. Charles-Louis de Beffroi de la croix de Saint Grégoire le Grand. Le Gouvernement de la République se serait honoré lui-même en décorant le descendant des anciens seigneurs de la Grève, d'Hardoncelle et de Saint-Marcel, l'un des citoyens les plus modestes et les plus utiles qu'ait possédé la ville de Reims pendant la seconde moitié de ce siècle. Il a passé sa vie à consoler et à moraliser les prisonniers, à rechercher et découvrir les pauvres hon-

Digitized by Google

teux et à diriger avec tact, sans bruit, la distribution des secours de la charité publique. La ville de Reims, en 1895, lors de la distribution des prix de vertu, lui a décerné le prix Buirette; c'était bien, mais on lui devait plus.

Les de Beffroi sont originaires de Champagne. Ils remonteraient au XIe siècle, mais en tout cas au XIIIe. Jean de Beffroi, seigneur de la Grève, habitait à la fin du XVIIe siècle à Olizy, dans l'élection de Reims. Une branche était établie dans les Ardennes. Le père du président du Bureau de Bienfaisance de Reims avait été destiné à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La Révolution ayant dispersé cet ordre, il se fit soldat. Il était lieutenant au 12e chasseurs à cheval lorsqu'il fut laissé comme mort sur le champ de bataille de Wilna, en 1812. Il avait reçu vingt-trois coups de lance, dont l'un en pleine poitrine. Obligé de quitter le service, il se retira à Marfaux, et de son mariage avec Mlle Prévost de Vaudigny sont nés Charles-Louis et Jeanne-Clotilde, qui épousa M. Michaux de Larquelay. Charles-Louis de Beffroi ne suivit pas comme ses ancêtres la carrière des armes, mais il s'enrôla dans la milice des bienfaiteurs de l'humanité, et on peut l'appeler le capitaine de la charité publique.

J'ai rencontré jadis chez Mme Lespagnol, le dernier descendant de l'ancienne famille de Bezannes; il l'appelait sa cousine, peut-être par courtoisie. C'est une des branches de cette famille qui posséda le Moncel en 1574, du chef de Perette de Bohan. M. le chevalier de Bezannes vivait il y a quelques quarante ans, retiré dans la petite ville de Festieux, dans l'Aisne. Ses ancêtres avaient habité Reims, où l'un d'eux, Pierre de Bezannes, fut lieutenant des habitants de 1450 à 1454. Leur hôtel était

Digitized by Google

situé rue de la Clef, en face de celui des Lespagnol. Ce dernier hôtel, que j'ai habité pendant plusieurs années, ouvrait sur la rue des Chapelains et donnait par ses jardins sur la rue de la Clef. Il renferme un puits fort ancien, appelé le puits de Saint-Remi, réputé dans le quartier pour la fraîcheur et la salubrité de son eau. L'hôtel de Bezannes, remarquable par ses constructions du XVIe siècle, était habité il y a cinquante ans par M. de Recourt, ancien officier supérieur de cavalerie. Il est devenu depuis la propriété de M. Pérot, juge de paix du canton de Bourgogne. C'est le véritable hôtel de Bezannes, l'autre, celui de la rue des Chapelains, est celui des Lespagnol. On les confond souvent.

Les de Bezannes étaient aussi originaires de Champagne. Comme les de Bohan, ils dataient des Croisades. On voit leurs armes sur un écusson en pierre de l'hôtel de la rue de la Clef et dans l'église de Taissy, dont les de Bezannes étaient seigneurs.

Les armes des Lespagnol sont aussi des armes parlantes, *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes d'épagneuls, deux en chef, l'une en pointe.* Celle-ci est remplacée quelquefois par une tour qui aurait été substituée à la tête d'épagneul lors de l'érection de la statue équestre au fronton du portail de l'Hôtel de Ville. Ne serait-ce pas plutôt lors de l'acquisition de la terre de Bezannes (1).

Quelque temps avant sa mort, au moment de mes recherches sur les cahiers du bailliage de Reims aux États-Généraux de 1789, Mme Lespagnol de Bezannes me fit don d'un parchemin du 10 octobre 1581 portant

(1) Voir Ch. Givelet. *Annales de l'Académie de Reims*, années 1884 et 1885.

Digitized by Google

réception de « *noble homme Jean Colbert, sieur de Crèvecœur, à l'office de garde des sceaux aux contrats du bailliage royal de Reims* », et, chose plus précieuse, d'une généalogie manuscrite de la famille Colbert. Cette généalogie commence par *Jean Colbert,* laboureur, époux de *Marie Thuillier,* demeurant à Reims, rue Porte-Cérès, en 1525. Sur la marge du premier feuillet, on lit un extrait d'un mémoire de J. Foulquart, syndic de la ville de Reims, portant que le 1er juin 1489, Jean Colbert a entrepris avec Jean Briet et Jean Chalons la construction de la belle tour vis-à-vis des Cordeliers moyennant la somme de 300 livres. La livre représentait alors 4 livres 10s 7d, valant au temps de Louis XV 1,358l 15. Aujourd'hui ce serait plus du double.

Cette généalogie est tirée d'articles intitulés : « Éloges et anecdotes sur la famille Colbert, » insérés dans le *Journal de Champagne des affiches de Reims,* du 8 novembre 1773 et 3 mars 1783.

Elle est intéressante à consulter :

Jean Colbert eut six enfants, deux filles et quatre garçons; ceux-ci firent souche et donnèrent issue à quatre branches :

Jean Colbert l'aîné, marchand épicier, apothicaire, fut le premier juge consul à Reims, juridiction établie par Charles IX en avril 1564. Il eut dix enfants. Sa branche s'éteignit en 1674, par Robert Colbert, mort en Alsace, à l'âge de dix-neuf ans. On y rencontre des marchands drapiers, notamment Henry Colbert, marié en 1614 à Renée Maillefer, fille de Ponce Maillefer et de Barbe Moët.

Le seconde branche s'étendit jusqu'à la septième génération. Elle compte des artisans, des laboureurs, étaminier, peigneur de laines, sergent, huissier, quin-

Digitized by Google

caillier. L'aîné du troisième degré, Jean Colbert, apothicaire établi à Guise, en Thiérache, eut un fils qui exerça la même profession à Saint-Malo, en Bretagne. Ses descendants ont formé une autre branche. L'auteur de la généalogie dit n'en pas connaître la filiation. Il eut un autre fils qui lui succéda à Guise, et en marge de son nom, M. Antoine-François-Nicolas de Recourt, auteur de ce travail, y plaça en marge la note que voici :

« J'ai appris vers l'an 1760, qu'un descendant de cette « branche, établi à Guise, s'était fait reconnaître de la « branche du grand Colbert, et que, en sa qualité « d'ecclésiastique, il avait obtenu un bon bénéfice. Je « l'ai beaucoup connu dans les classes du collège des « Jésuites à Laon, et j'étudiais avec lui en rhétorique « ou en philosophie en 1749 ou 1750. »

Ce n'est pas lui, en tout cas, qui a pu regreffer la branche.

La troisième, issue du troisième fils de Jean Colbert et de Marie Thuillier, qui portait le prénom de *Jean* comme son père et son frère aîné, ne dépassa pas la quatrième génération.

Enfin la quatrième procède de *Gérard Colbert,* quatrième fils de Jean. Elle fut de beaucoup la plus prolifique. Gérard eut huit enfants, deux fils d'un premier lit : *Jean Colbert,* lieutenant général civil et criminel au bailliage de Reims, et *Jean Colbert,* le jeune, seigneur de Crèvecœur, qui moururent sans postérité. Mais les trois fils d'un second lit firent mieux. Le premier, *Gérard,* marié aussi deux fois, eut de sa seconde femme, Perette Lespagnol, onze enfants. Le second, *Oudart,* époux de Marie Cocquebert en eut six.

C'est d'Oudart Colbert que descendent les branches

Digitized by Google

des seigneurs de Villacerf et de Saint-Pouange, et celle des seigneurs de Terron et de Vandières.

Les Villacerf, nom qui leur vient de Nicole Forest, dame de Villacerf, furent les premiers qui adoptèrent pour armes parlantes *la couleuvre ondoyante posée en pal, Coluber*, avec cette devise, qui ne pouvait manquer de les mener à la fortune : *servat et abstinet*. Elle est dans le genre de celle attribuée malicieusement au duc de Morny, frère naturel de Napoléon III, *memento et tace*. La généalogie de cette branche, en passant par *Édouard Colbert,* l'imposant marquis de Villacerf, surintendant des bâtiments du roi et premier maître d'hôtel de la reine, se termine à son arrière-petitfils *François-Gilbert Colbert,* fils du seigneur de Chabanois, mort maréchal de camp en 1719, et d'Angélique d'Escoubleau, fille unique du comte de Sourdis.

La branche des Colbert de Terron et de Vandières a pour tige *Jean-Charles Colbert,* fils d'Oudart, qui épousa Marie Cocquebert. Il était contrôleur général de Gabelles, en Picardie et en Bourgogne. Après lui cette branche se divise. L'aîné, *Jean Colbert,* prit le nom de Terron, et le second, *Nicolas Colbert,* celui de Vandières.

La descendance masculine des Terron finit par *Jean Colbert,* conseiller d'état, marquis de Bourbonne, qui n'eut que trois filles.

Quant à Nicolas Colbert, seigneur de Vandières, c'est de lui et de Marie Pussort, sa femme, que sont nés :

Jean-Baptiste Colbert, le grand Colbert ;

Charles, marquis de Croissy ;

François-Édouard, comte de Maulevrier ;

Nicolas, évêque et comte d'Auxerre.

Du grand Colbert, sont descendus :

1° Le marquis de Seignelay ; 2° l'Archevêque de

Digitized by Google

Rouen ; 3° le commandeur de Boncourt ; 4° le marquis de Blainville; 5° le comte de Liniers: 6° le comte de Sceaux ; 7° 8° 9° les duchesses de Luynes, de Saint-Aignan et de Montemart.

La généalogie partant du laboureur de la porte Cérès, à qui on ne reprochera pas d'avoir semé de mauvais grains, se termine au huitième degré aux deux fils du marquis de Seignelay, savoir :

1° Marie-Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, marié à Marie-Louise-Maurice de Furstemberg, fille du prince du Saint-Empire et gouverneur de l'électorat de Saxe, dont la fille épousa en 1724 Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, duc de Piney;

2° Charles-Éléonore Colbert, marquis d'Arnetal, marié en premières noces à une princesse de la Tour-Taxis et en secondes noces à Marie-Renée de Gontant-Biron. Il eut de cette dernière deux fils, l'un né en 1724, l'autre en 1731.

Le généalogiste continue par la branche du marquis de Croissy, de Torcy et de Sablé, jusqu'en 1731, et par celle des comtes de Maulevrier jusqu'en 1722.

Il termine par les alliances de Colbert avec la famille des Cocquebert.

Cette digression m'entraîne dans une autre.

Nous avons vu M. Lespagnol de Bezannes dernier grand bailli de Vermandois, obligé par son état de santé de céder la présidence de l'ordre de la noblesse aux élections des États-Généraux de 1789 à *M. Sutaine du Vivier,* lieutenant général au présidial de Reims. Il nous est bien difficile de laisser passer ce nom, qui rappelle aussi des souvenirs intéressants pour l'histoire locale sans nous y arrêter un instant.

Digitized by Google

Au mois d'avril 1863, *M. Maxime Sutaine,* l'un des derniers descendants de cette famille, répondait à la demande que je lui avais adressée :

« Je vous envoie quelques notes que vous avez bien « voulu me demander sur ma famille. Vous en ferez « l'usage qui vous paraîtra convenable. Nous avons été « de bonne et modeste bourgeoisie, mais nous avons « toujours aimé notre vieille cité et Université de Reims, « comme on disait autrefois. Je vois dans les cahiers « d'avril 1789 que quatre membres de ma famille, usant « de leurs droits, ont voté avec la noblesse : ce sont « *G.-Ph. Sutaine, Sutaine,* commissaire des guerres, « mon père, *Sutaine du Vivier*, mon oncle et *Ph.-H.* « *Sutaine.* « Tout à vous d'affection,

« Max. Sutaine. »

La famille Sutaine est une des rares familles du vieux Reims qui, parvenues à la fin de ce siècle, aient assisté aux transformations successives dont la ville a été le théâtre. Combien disparues dans ce siècle et ignorées des générations nouvelles ! Les Cocquebert, les Maillefer, les Tronsson, les Lespagnol, les Moët, les Clicquot, les Roland, et tant d'autres dont les noms figurent à chaque page dans les annales de l'histoire locale.

Quand et comment, se demandait M. Maxime Sutaine dans les notes que je dois à sa bienveillante amitié, quand et comment ma famille prit-elle naissance à Reims ?

J'ai sous les yeux un petit volume qui a fait quelque bruit dans son temps, imprimé en 1770 à Amsterdam, avec le vers d'Horace pour épigraphe : *Vincit amor patriæ laudumque immensa cupido.*

Digitized by Google

Il est sorti de la plume fantasque et parfois mordante d'un érudit maniaque, on dirait, s'il eut vécu de notre temps, mal équilibré, d'une extravagance toutefois plus cherchée que naturelle, avide de persécutions pour faire parler de lui, sachant bien qu'il ne risquait, après tout, que quelques mois de détention. L'étalage tintamaresque de ses sentiments démocratiques ne l'empêchait pas d'aller chercher dans la cour de Charlemagne, pour s'en faire un ancêtre postiche, un *Hédouin* de rencontre qui aurait été, à l'en croire, *victime de l'atroce aristocratie de Louis Ier, très peu débonnaire envers son auteur* (1).

Tout le monde reconnaîtra à ces traits M. Hédoin de Pons-Ludon, premier des originaux du nom, le père indéniable de cet autre Hédoin de Pons-Ludon que ceux de ma génération ont bien connu, très érudit aussi, aussi fantasque que son père, criant vive le roi sous Bonaparte, et vive l'empereur sous les Bourbons, bibliophile passionné, vivant dans l'ordure, laissant tacher et moisir les plus belles gravures du monde, pastichant par sa mise étrange et affectée et par sa saleté repoussante les Chodrus-Duclos. Il eut avant de mourir le cuisant chagrin de tomber aux mains d'une gouvernante qui le lavait, le brossait, le changeait de linge et lui rognait les ongles, desquels il n'avait jamais permis à des ciseaux d'approcher.

Mais ce n'est pas de ce cynique qu'il s'agit ici ; revenons à la brochure de son père : *Essai sur les grands hommes d'une partie de la Champagne par un homme du pays.*

Hédoin de Pons-Ludon avait envoyé son livre au

(1) Voir *Travaux de l'Académie de Reims*, 1883-1884. *Deux originaux rémois*, par M. Diancourt.

Digitized by Google

Conseil de ville de Reims, qui s'empressa de le proscrire. Dans une lettre à Grosley où il se plaint du sarcasme de la critique, et lui raconte que son livre n'est qu'une cymbale retentissante « *sunt verba et voces prætereaque nihil* », il ajoute : « *les articles Sutaine et Dorigny m'ont recruté une légion d'ennemis, je n'ai trouvé que des loups dans le pays des moutons, et c'est mon exemplaire qui a opéré cette métamorphose.* »

Ce n'est pas cependant que ces articles fussent bien méchants. Dans l'article consacré à *Pierre Sutaine, il le fait naître à Reims de parents ouvriers en pain d'épice (sorte de pain composé de miel et de farine de seigle qui se fait supérieurement à Reims).* « Pierre Sutaine, dit-il, malgré son obscure naissance, parvint à être abbé de la Congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il fut élu le quatorzième général vers 1736. Son portrait, peint par Guillemard, fut gravé par Daullé en 1738 avec cette devise : *Hic est fratrum amor.* Il mourut le 18 décembre 1756, âgé de quatre-vingt-trois ans. »

M. Maxime Sutaine cite bien le vénérable chanoine de Sainte-Geneviève, mais il remonte beaucoup plus haut. Un Gérard Sutaine, né en 1590, épousait en 1630 une demoiselle Comminat. Leur petit-fils, appelé Gérard comme son aïeul, épousait à son tour en 1685 une demoiselle Élisabeth Clicquot. Il était commerçant et échevin de la ville. Suivant l'usage très répandu dans la haute bourgeoisie, il avait pris des armes qu'on trouve citées dans le cabinet d'Hozier, *Armorial général de France,* vol. 10, page 691. Elles sont *d'azur à une tête de licorne d'argent.*

Un de ses fils, *Jean-Baptiste Sutaine,* époux d'une demoiselle Hébert, fut lieutenant des habitants de 1763 à 1765.

Digitized by Google

Il mourut le 6 août 1765, la veille de l'inauguration de la statue de Louis XV. La cérémonie fut ajournée en signe de deuil. Son nom est le premier de ceux que rappelle la plaque en bronze décorant l'un des côtés du monument (1). Il reçut à cette occasion des lettres de noblesse données à Versailles en juin 1765, avec des armoiries timbrées : *D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois mouchetons d'hermine d'argent posées deux en chef, l'autre en pointe : l'écu timbré d'un casque de profil avec lambrequins d'or, d'argent et d'azur* (2).

Un second fils de Gérard Sutaine, *Guillaume Sutaine,* conseiller échevin, comme son père, s'allia à la famille *Deperthes* et fut père de *J.-B. Sutaine,* marié le 14 novembre 1731 à *Marie-Thérèse Maillefer,* et aïeul de la branche actuelle de Reims.

J.-B. Sutaine était procureur du roi, syndic de la ville, ancien subdélégué de l'Intendance de Champagne, écuyer et seigneur de Givron. Il mourut en 1798. Il s'occupa comme syndic de la ville, particulièrement des écoles primaires et surtout de celles des Frères de la Doctrine chrétienne. Il en est parlé dans un ouvrage de M. Ern. Arnould : *Notes et documents sur les établissements d'instruction primaire à Reims.* 1848.

M. Sutaine-Maillefer eut plusieurs fils :

1° *Sutaine de Givron,* officier au régiment de Gévaudan, qui mourut à Lunéville avant la Révolution ;

2° *Sutaine de La Fontaine,* père de Maxime Sutaine. Il mourut en 1840 et avait été commissaire des guerres

(1) Voir l'intéressant travail de M. Ch. Givelet sur l'*Armorial des Lieutenants des habitants de Reims, Travaux de l'Académie,* 1884-1885.

(2) Cabinet d'Hozier, dossier de la famille Sutaine, pièce n° 94.

Digitized by Google

en 1789 et depuis conseiller municipal de la ville de Reims;

3° *Sutaine du Vivier,* avocat du roi puis lieutenant général du bailliage de Vermandois. Après la Révolution et sous la Restauration, il rentra dans la magistrature comme substitut et ensuite juge au tribunal de Reims. A la mort de M. Moreau, président, il fut proposé pour le remplacer. Dans une notice biographique insérée au *Panthéon universel,* on raconte qu'informé des propositions dont il était l'objet, il partit en toute hâte et alla frapper à la porte du garde des sceaux qui, prévenu, s'empressa, sans le laisser s'expliquer, de lui annoncer qu'il était fait droit à sa demande. Ce n'est pas sans surprise que le garde des sceaux, peu habitué à ce genre de postulation, apprit que M. Sutaine ne demandait qu'une seule chose, rester à son poste. Il termina sa carrière le 16 mars 1842, laissant, dit M. Lacatte-Joltrois, son biographe, un nom à jamais vénéré.

Une demoiselle Sutaine épousa M. Tronsson du Coudray et fut la mère de MM. Tronsson du Coudray, dont l'un mourut en Amérique, général de brigade d'artillerie, et dont l'autre immortalisa son nom par la défense de la reine Marie-Antoinette. Député de Seine-et-Oise au conseil des cinq cents, il fut compris dans la proscription du 18 fructidor et déporté avec Pichegru, Siméon, Barbé-Marbois et autres, à Cayenne d'abord, et ensuite à Sinnamary, dont le climat était plus homicide. Il y mourut le 27 mai 1798.

M. Maxime Sutaine, sur les notes duquel ces renseignements sont puisés, ne fut pas inférieur à ses ancêtres par sa grande distinction, ses qualités personnelles et les services rendus à sa ville natale dont il était très

Digitized by Google

fier. A plusieurs reprises, ses concitoyens l'élurent aux fonctions de juge consulaire. C'est en cette qualité qu'il présenta, en 1850, le tribunal de commerce au prince Président de la République, lors de son voyage pour l'inauguration du chemin de fer. Il lui adressa un discours dont l'indépendance respectueuse et la parfaite convenance firent sensation. Il avait beaucoup étudié, beaucoup appris et beaucoup retenu. Il écrivait avec une grande facilité, très lettré et en même temps artiste consciencieux, il maniait le pinceau avec un talent d'amateur qu'on ne rencontre pas toujours chez les peintres de profession. Il eut plusieurs toiles reçues aux expositions annuelles des beaux-arts, alors qu'on ne connaissait pas le salon des refusés.

M. le président Sirebeau, qui occupait le premier étage de son hôtel, autrefois rue de la Vignette, et aujourd'hui rue de Pouilly, le plaisantait souvent sur ses paysages, qui n'étaient cependant pas sans mérite. Il me demandait un jour, devant lui, si j'avais remarqué au salon une de ses toiles, et comme je m'excusais sur le grand nombre de toiles dignes d'attention : « Oh ! celle-là, répliqua-t-il, est bien facile à remarquer par l'originalité du sujet, c'est un arbre dans une forêt. »

Membre fondateur de l'Académie de Reims, M. Sutaine en devint le bienfaiteur. Il enrichit ses annales d'un grand nombre de travaux. Outre des rapports sur les divers procédés de fabrication et l'histoire du vin de Champagne, nous lui devons une étude sur les poésies d'Eustache Deschamps, de nombreuses notices sur les artistes champenois, sur Robert Nanteuil, Deperthes, Hélart, Pierre Lallement, les frères Jacques, Edme Moreau, Baussonnet, Boba, dit maître Georges, Colin, Maxime David, Liénard, Rève, tous peintres, sculpteurs,

Digitized by Google

graveurs rémois anciens et contemporains. Il donna ainsi la mesure d'un esprit cultivé, chercheur, épris du beau.

Il était en même temps très homme du monde, recherché pour son affabilité, d'un commerce sûr et des plus agréables. Les qualités physiques s'alliaient chez lui à celles de l'esprit. Dans un temps où Reims était réputé pour ses beaux hommes et Châlons pour ses belles femmes, il se distinguait à la tête des premiers, pendant que Mme Sutaine, née de Cambrai, eut pu occuper le premier rang parmi les célébrités châlonnaises.

Constant dans ses opinions, il resta fidèle aux principes qu'il avait reçus de sa famille, et aux affections de sa jeunesse ; sans faiblesse, sans affectation, sans blesser les opinions contraires, mais aussi sans leur faire de concessions, et cela au milieu d'une parenté puissante et d'une société un peu exclusive, qui avait épousé les illusions décevantes de la révolution de 1830. Alors que les discussions souvent acrimonieuses agitaient les membres d'une même famille, dont les intérêts étaient cependant communs, et que divisaient des questions de pur amour-propre qui ont fait tant de mal à notre pays, l'harmonie de la sienne ne fut jamais troublée. La sincérité et la fermeté de ses principes, qui n'avaient rien d'agressif, lui conciliaient l'estime et le respect.

Il mourut le 17 mars 1864, à peine âgé de soixante ans, en vrai chrétien, en bon royaliste, et avec la consolation de laisser après lui un petit-fils qui offrait les plus belles espérances et auquel il adressa à son lit de mort les adieux les plus touchants. Le pauvre enfant ne devait pas lui survivre longtemps, il mourut à son tour, élève du prytanée militaire, ayant atteint seulement sa dix-septième année. Son père, qui reste seul, n'a plus d'espoir

Digitized by Google

de postérité (1), et c'est une famille qui menace d'aller rejoindre dans les souvenirs bientôt éteints des derniers demeurants de son âge, celles disparues avant lui et dont Maxime Sutaine regrettait la perte pour sa ville bien-aimée. Les curieux de l'histoire de leur pays, et ils ne sont pas assez nombreux, ne les oublieront pas.

Une branche de la famille Sutaine occupait, il y a quelques années encore, un rang distingué dans la ville de Troyes.

Une autre branche aurait habité Sainte-Menehould et serait représentée par un architecte de mérite.

Le souvenir de l'homme aimable qui m'a honoré de son amitié, et la généalogie de la plus illustre famille rémoise, m'ont quelque peu éloigné de mon sujet, digressions qui m'ont paru en tempérer l'aridité ; le lecteur me les pardonnera comme le feraient assurément MM. les seigneurs du Moncel, s'ils revenaient dans ce monde.

Nous en étions resté à Jehan Lespagnol qui prêta foi et hommage au roi Henri IV, en 1606, et qui transmit plus tard son fief à la famille Cocquebert.

Jehan Lespaignol avait épousé Isabeau Cocquebert. Il en eut de nombreux enfants, et à sa mort, Charles Cocquebert, son neveu et en même temps son gendre, racheta le domaine qui fut licité entre lui et les frères et sœurs de sa femme. L'acte d'adjudication nous donne leurs noms :

(1) M. Henri Sutaine est mort à Reims en 1898, laissant plusieurs portraits de ses ancêtres au Musée de Reims, où ils seront placés après le décès de sa veuve.

Digitized by Google

1° *Jacqueline Lespaignol,* épouse de Charles Cocquebert, bourgeois de Reims et maistre en l'Université;

2° *Jeanne Lespaignol,* épouse de François de La Salle;

3° *Isabeau Lespaignol,* épouse de M. Nicolas Ancelle, conseiller du roy;

4° *Nicolas Lespaignol;*

5° *M. Lancelot Lespaignol,* conseiller du roi;

6° *Claude Lespaignol;*

7° *Jehan Lespaignol.*

La sentence d'adjudication fut rendue le 1er mars 1621, par *Charles, baron Le Vergeur,* chevalier de l'ordre du roi, baron de Vailly en Valois, seigneur de Saint-Souplet, Vaudesincourt, Moronvilliers, Bailly de Vermandois, conservateur des privilèges généraux de l'Université de Reims.

Les enchères furent portées devant noble et sage *Me Charles Colbert,* conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Vermandois, juge royal du présidial de Reims.

Elles furent poussées par les dames de l'abbaye d'Avenay, et restèrent en fin de compte à M. Charles Cocquebert.

M. Cocquebert, dans les premières années de son entrée en jouissance, augmenta le domaine, notamment par l'acquisition de prés dans la pâture de Mareuil, qui en font encore partie. Il rendit foi et hommage au roi en l'audience publique du bailliage d'Épernay, le 26 juillet 1622.

Les Cocquebert venaient des Ardennes, ils étaient seigneurs d'Adon, près de Château-Porcien. Leur nom, à partir de 1550 jusqu'à la fin du siècle dernier, figure à toutes les pages de l'histoire de l'échevinage de Reims.

Digitized by Google

Leurs armes étaient de *gueules à trois coqs d'or barbetés et crêtés de même,* posés en 2 et 1.

Le premier, qui fut lieutenant des habitans de 1590 à 1591, s'appelait *Oudart Cocquebert,* il mourut en 1596.

Son fils, *Simon Cocquebert,* eut une fille qui fut l'aïeule du grand Colbert. Il joua un rôle politique dans la ville au temps de la Ligue. Il y représentait, avec Jean et Thomas Paris de Branscourt, Nicolas Maillefer et Nicolas Cocquault, le parti dit des politiques, parti qu'on retrouve dans tous les temps de Révolution. Il y a une cinquantaine d'années on l'appelait le juste milieu, ce qui ne voulait pas dire qu'il fut toujours juste. Je ne parle pas de nos jours, où il a nom opportunisme. A la fin du XVIe siècle, il avait pour chef le duc d'Alençon, frère du roi. Placés entre les ligueurs, tout à la dévotion de la faction des Guise, dont on sait la puissance à Reims, et les Huguenots recrutés dans la noblesse turbulente anxieuse de ses privilèges menacés par les progrès de l'autorité royale, les politiques étaient les vrais royalistes, le parti vraiment national, fidèle à la fois à la religion de leurs pères, au sang de leurs rois et aux lois fondamentales du pays. Simon Cocquebert et ses amis appelaient de tous leurs vœux l'abjuration du roi de Navarre. Ils ne laissaient passer aucune

Digitized by Google

occasion d'en parler, non seulement comme d'un événement désirable, mais encore comme prochain (1).

Simon Cocquebert fut le promoteur dans le conseil de ville des propositions de trève adressées aux Châlonnais, ralliés des premiers à Henri IV, ce qui amena les conférences d'Avenay, tenues sous la présidence de Mme de la Marck, abbesse du lieu, non moins ardente royaliste que catholique. Son frère, Charles-Robert de la Marck avait épousé Mlle Françoise de Bourbon-Montpensier, cousine du roi de Navarre. Ces conférences, abandonnées puis reprises, aboutirent au traité d'Avenay du mois d'août 1593. Elles assuraient la liberté du labourage et des vendanges et mettaient les habitants de la campagne à l'abri des incursions des gens de guerre. Le traité fut signé pour le roi par le duc de Nevers, pour les ligueurs et la ville de Reims par les ducs de Mayenne et de Guise, et par le maréchal de Saint-Paul.

Nicolas Cocquebert, fils de Simon, épouse en 1596 Marie Colbert, en même temps que sa sœur épousait Oudart Colbert, seigneur de Terron, dans les Ardennes.

On trouve un Remi Cocquebert juge des marchands en 1621, un André Cocquebert lieutenant des habitants de 1660 à 1661.

En 1688 mourut Simon Cocquebert, seigneur de Saint-Bulin, près Marfaux, doyen des capitaines de la ville, et en 1700, Claude Cocquebert, qui avait été lieutenant des habitants de 1678 à 1680. Un troisième, Simon Cocquebert le fut à son tour de 1733 à 1735. Son fils Henry Cocquebert, écuyer, trésorier de France aux bureaux des finances de Champagne, fut à trois reprises

(1) Voir Henry. *Histoire de la Réforme et de la Ligue à Reims.*

Digitized by Google

élu en cette qualité, 1757, 1770 et 1771. C'est sous son consulat que fut commencée la place Royale. Il présenta au roi Louis XVI les clefs de la ville au jour de son sacre.

Il y eut des Cocquebert de Bellaucourt, des Cocquebert de Montfort, des Cocquebert de Muizon, de Mutry, de Montbret. La branche des Montfort s'éteignit en 1781 avec Henry Cocquebert, celle des Montbret il y quelques années seulement avec M. de Monbret, qui habitait près Fismes le petit village de Romain, dont il fut longtemps maire. Le nom d'une des rues de Reims conservera le souvenir des services rendus par cette famille.

En 1638, Charles Cocquebert avait succédé à son beau-père, Jehan Lespaignol, dans la propriété du Moncel. Il la transmit à son tour à son gendre, Henry Bachelier, d'une autre famille consulaire, comme s'il était dans la destinée de ce modeste domaine de passer successivement dans les mains des lieutenants des habitants et des échevins de la ville de Reims.

D'azur à la croix engrelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants d'argent.

Les Bachelier, seigneurs de La Fontaine, de Saint-Mard et de Gentes, apparaissent à Reims au xve siècle. En 1449, un Bachelier servait sous Charles VII. On

Digitized by Google

trouve ses descendants guerroyant sous Louis XI, sous Charles VIII et sous Louis XII en Italie. Ils possédaient la terre des Marets, au-dessous de Saint-Thierry.

Henry Bachelier se maria en 1551 avec Perette Laignolet, fille d'un bailli de Reims. Il en eut Marie Bachelier, épouse de Jean Colbert, seigneur de Terron, dont nous avons vu la fille épouser Nicolas Cocquebert. Il fut lieutenant des habitants en 1594. A cette dernière date, vers le milieu d'octobre, après l'entrée de Henri IV à Paris, il fut député vers lui avec François Bruslart, grand archidiacre, Robillard, Sénéchal, Regnault Goujon, sieur de Thuisy, lieutenant général de Vermandois, Gérard Frizon, lieutenant criminel, et Jérôme Laignolet, pour traiter de la reddition de la ville, encore occupée par les troupes de la Ligue. Les députés avaient été devancés par le duc de Guise lui-même, qui, après l'assassinat du maréchal de Saint-Paul, était allé faire sa soumission. Dans son histoire de la Ligue à Reims, M. Henry raconte leur entrevue avec Sully et la réception que leur fit ensuite Henry IV. En apprenant leur démarche, le prince, oubliant la résistance que lui avait opposée une ville depuis longtemps inféodée à la maison de Lorraine, et qui l'avait obligé à se faire sacrer quelques mois avant dans la cathédrale de Chartres, *se mit,* raconte Sully dans ses mémoires, *à faire trois ou quatre fois le tour de son cabinet, en se grattant la tête, ce qui lui était en pareil cas un geste familier :* « *l'on dit bien vrai,* s'écria-t-il, *qu'il n'y a rien de si volage qu'une multitude de peuple, ny qui se porte plustôt d'une extrémité à l'autre.* » Il donna ordre de faire venir les députés qui avaient pris congé de son ministre, il les remercia de leur zèle et de leur affection en souriant. « *Je les lui amenai,* dit Sully,

Digitized by Google

il les remercia en Roi; il leur accorda une gratification considérable et d'un air si gracieux qu'ils s'en retournèrent pleins de joie et d'admiration. »

Pour se bien faire venir du ministre, les députés lui firent offre d'un présent de dix mille écus, *suivant l'usage,* ajoute Sully. « *Je refusai le présent que je ne voulois et ne pouvois plus accepter.* » Il avait en effet signé le traité la veille au nom du roi, avec Mme de Guise et trois commissaires (1).

Quinze jours plus tard, les députés rémois assistaient à la proclamation de l'édit de pacification signé à Saint-Germain en Laye, qui fut enregistré avec enthousiasme par toutes les cours souveraines.

La postérité de Henry Bachelier fournit de nombreux lieutenants des habitants à la ville de Reims de 1601 à 1720. M. Ch. Givelet, dans son travail sur l'*Armorial des lieutenants de la ville*, que nous avons si utilement consulté, en mentionne six. L'un d'eux mérite que nous nous y arrêtions un instant, c'est *Pierre Bachelier de Gentes,* né à Reims le 17 juin 1611.

Hédoin de Pons-Ludon, dans l'opuscule que nous avons cité au sujet de la famille Sutaine, lui consacre un article fort élogieux. Sa mère se nommait Guillemette Frémyn, de la famille des seigneurs de Fontenille et de Sapicourt. Il avait un oncle, *Simon Bachelier,* général des Minimes à Rome, qu'il alla visiter en 1635. La première partie de sa vie se passa dans les plaisirs et les fêtes, et à la suite d'une grave maladie qu'il fit en 1642, il se réfugia dans la dévotion la plus rigoureuse et ne

(1) Voir *Histoire de la Réforme et de la Ligue à Reims,* par Henry. 1867. Pages 356 et suivantes.
Mémoires de Sully. Année 1594.

Digitized by Google

vécut plus que de privations et de sacrifices. Occupé tout entier à l'importante affaire de son salut, il se dévoua aux pauvres et aux malades, allant sur le champ de bataille enterrer les morts et relever les blessés. « *Ce saint homme se montra,* dit son biographe, *au-dessus de l'humanité par le soin qu'il prit des pestiférés en 1668 : rien n'étoit capable de ralentir l'ardeur avec laquelle il affrontoit les dangers les plus imminents pour procurer des secours à ses concitoyens. Enfin, après une ample moisson de bonnes œuvres, mourut, âgé de soixante-et-un ans, le 4 mai 1672, ce serviteur fidèle qui redoutoit les jugements de Dieu...* »

Son portrait fut gravé par Colin, et sa vie écrite par dom Bretaigne, prieur de Saint-Remy.

Pons-Ludon raconte qu'un curieux, M. Hédouin Elie, l'un de ses parents assurément, cette originalité seule suffirait à le démontrer, conservait précieusement sa tête, reconnaissable par un enfoncement qui se remarque au crâne et qui se voit sur son portrait.

Le fils d'Henry Bachelier, le lieutenant des habitants en 1594, avait épousé Jeanne Cocquebert, dame du Moncel, du chef de ses père et mère, Charles Cocquebert et Jacqueline Lespagnol, et c'est ainsi que cette propriété entra dans sa famille.

Bien que la déclaration des héritages, tant en fiefs qu'en roture, composant la seigneurie du Moncel, ne fut faite par le gendre de Charles Cocquebert que le 16 décembre 1662, il est bien certain qu'il en était devenu propriétaire longtemps avant, car à partir de 1638, tous les baux et contrats d'acquisitions sont au nom de *Henry Bachelier, escuyer, seigneur du Moncel, conseiller du roi et trésorier de France à la généralité de Champagne.*

Digitized by Google

A partir de 1676, le nom de Henry Bachelier est remplacé dans les actes par celui d'*Hélaine Letartier*, sa veuve.

Ainsi, depuis 1574, la propriété du Moncel, de la famille de Bohan, passa à celle des de Bezannes (Philippe de Courtagnon). Les Courtagnon, en 1602, la vendirent à Jehan Lespagnol, qui la transmit à son gendre, Charles Cocquebert, et de celui-ci par Jeanne Cocquebert, elle arriva aux Bachelier, qui l'ont conservé pendant trois générations, de 1638 à 1726, près d'un siècle.

Hélaine Letartier, veuve d'Henry Baschelier, eut pour successeur son fils, Henry Bachelier, chevalier, seigneur du Moncel et du Gray, conseiller du roi, lieutenant criminel de robbe courte de la ville, prévosté et vicomté de Paris. Après lui, messire Henry-François Bachelier, son fils, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, vendit le Moncel à Richard Lepreux, premier chirurgion de S. M., d'heureuse mémoire Dom Louis, premier du nom, roi d'Espagne, fils du duc d'Anjou. L'acte fut signé le 17 décembre 1726 devant Doyen et Masson, notaires à Paris.

Le nom de Lepreux est assez répandu dans ce pays-ci. Le nouveau seigneur du Moncel avait un frère, Grégoire-François Lepreux, prestre-régent du collège d'Épernay, auquel il avait donné sa procuration.

Il y avait à Reims, il y a encore quelques années, des Lepreux, mais nous n'avons pu trouver de lien entre leur famille et celle du chirurgien de la cour d'Espagne. Celui-ci, après la mort de Louis Ier, continua son service auprès de la reine et ne paraît pas être revenu en France. Il revendit la propriété du Moncel, dix ans après l'avoir acquise, par un acte du 3 juin 1736. Le nouvel acquéreur fut Louis-François Yvernel, directeur général des vivres

Digitized by Google

des armées de S. M., retiré à Avenay, pays de sa famille.

Nous avons parlé dans les deux chapitres précédents de Louis-François Yvernel, petit-fils de François Yvernel, notaire à Avenay, notre auteur commun. Il prêta foi et hommage au duc de Bouillon le 3 décembre 1737. Il ajouta au domaine des terres de l'autre côté de la rivière, aux lieuxdits, la *Mainbertin* ou mieux *Chemin-Bertin,* la *Sente-au-Beurre,* la *Planche* et le *Fond-Noyer*. Il avait acheté antérieurement, le 27 mai 1721, le jardin appelé depuis jardin de *Saguet,* du nom de l'un des fermiers. Il lui provenait de sa tante, Mme Louise Yvernel, veuve de *Claude Malot,* capitaine des vivres dont nous avons également parlé.

Mme Yvernel, à la mort de son mari, en 1746, eut maille à partir avec Mme Elisabeth-Julie de Boufflers, abbesse et dame d'Avenay, au sujet des droits de justice dont, en l'absence des seigneurs du Moncel, s'étaient emparés les officiers de l'abbaye. A sa mort, sa fille unique, *Louise Yvernel,* épouse de *M. le comte de Comminges,* major de Bapaume, recueillit à la fois la

Aux 1 et 4 de gueules à quatre otelles ou amandes d'argent posées en sautoir, aux 2 et 3 à une cloche d'argent bataillées de même.

maison de la porte de Mareuil et la seigneurie du Moncel. Elle était de plus dame de Montflambert, terre qui avait

Digitized by Google

appartenu à son grand-oncle, *Gilles Yvernel,* et qu'elle devait tenir de la fille unique de celui-ci, Mme *Barbier de la Serre.* Son portrait ornait l'un des panneaux d'une des pièces de la maison d'Avenay.

En 1778, le 7 avril, Mme de Comminges vendit la propriété du Moncel à son fermier, *M. Jacques Trouillard,* qui exploitait en même temps le moulin appartenant à l'abbaye. C'était le bon temps pour les meuniers, ils gagnaient de bonnes moutures, même en n'en tirant qu'une du même sac. Quelques années plus tard, tout en continuant d'habiter le domaine, M. Trouillard le loua à son frère, Nicolas Trouillard, moyennant un prix qu'on serait heureux de retrouver de nos jours. Le fermier Nicolas Trouillard en devint propriétaire par la mort de son frère, dont il était seul héritier.

Jacques Trouillard fut le dernier seigneur du Moncel. Nous ne sachons pas qu'il eut eu des armoiries, nous ne saurions donc, comme pour ses prédécesseurs, les reproduire. Ce n'est pas qu'il eut été difficile de lui en composer. Ainsi :

Un âne passant de vair sur fond d'argent chargé en tête d'une gerbe d'or.

L'âne passant représente le travail et la patience, *le vair* est sa fourrure, *la gerbe d'or* symbolise les terres fertiles en grain et l'abondance des moissons.

L'argent signifie pureté, innocence et chasteté.

Pour un meunier, ces couleurs et ces emblèmes sont parlants.

Mais, hélas ! le temps n'était plus à ces hochets de vanité dont la Révolution devait nous délivrer à tout jamais ! En 1790, les armoiries furent en effet abolies ainsi que tous les insignes nobiliaires, encore bien qu'elles ne fussent nullement une preuve de noblesse.

Digitized by Google

Les armoiries, emblèmes et signes distinctifs qui servaient à l'origine à faire reconnaître les familles, alors que les noms propres n'étaient pas encore héréditaires, s'étaient généralisées à l'époque des Croisades. Elles servaient de signe de ralliement pour les hommes d'armes autour de leurs chefs. La noblesse en fit l'ornement distinctif de ses bannières. Comme il y eut une gaie science, un gai savoir, il y eut une science héraldique. Le blason qu'on dit venir de *blasen,* mot allemand qui veut dire sonner du cor, devint la langue emblématique et poétique du moyen âge. Par imitation, l'usage des armoiries ne tarda pas à se généraliser et à se répandre dans toutes les classes. Au XIVe siècle, le nombre des écussons bourgeois était déjà considérable. Les abbayes, les communautés, les villes, les corporations eurent leurs bannières blasonnées. La noblesse vit là une usurpation de ses prérogatives, elle revendiqua le droit de se parer seule d'armoiries comme d'une distinction attachée à la naissance, et, en tout cas, exigeant une investiture royale pour services rendus à l'État. On comprit la nécessité de réglementer une matière où la vanité jouait un très grand rôle et qui pouvait amener des conflits dangereux. On créa des maréchaux, des juges, des grand-maîtres d'armes chargés de vérifier, reviser, et enregistrer les armoiries. On édicta des pénalités fiscales contre ceux qui faisaient usage d'armoiries non enregistrées. Le trésor public y trouva son compte, et avouons que jamais impôt ne fut mieux appliqué. La conséquence fut d'ériger en droit ce qui n'avait été que fantaisie, tolérance et parfois abus, mais abus ne faisant de mal à personne. Par cela seul qu'il s'agissait d'une distinction, ce droit ne put trouver grâce devant la passion d'égalité qui emportait les esprits vers la démocratie.

Digitized by Google

La Révolution éclatant, la seigneurie de M. Jacques Trouillard disparut comme toutes les autres, leurs armoiries ne furent pas touchées parce que, depuis Mme de Comminges, les propriétaires n'en avaient pas. MM. Trouillard, roturiers après comme avant, continuèrent à jouir de leur moulin et de leurs terres, sans que l'abolition de leurs droits seigneuriaux leur fut bien préjudiciable.

A quinze ans de distance, Nicolas Trouillard vint à mourir, laissant des enfants de deux lits pour la plupart mineurs, la propriété fut mise en vente, et mon grand-père, *M. Paris*, s'en rendit acquéreur à l'audience des adjudications du Tribunal civil de Reims, le 17 février 1806. M. Paris prenait ainsi possession d'une terre qui avait été dans la famille de sa femme de 1736 à 1778.

Après la mort de M. Paris, en 1824, sa veuve conserva le Moncel jusqu'en 1847, et après elle, je l'achetais de mon père et de mes oncles, en 1857, il y a de cela plus de quarante années.

Bien que les seigneurs du Moncel aient disparu depuis un siècle passé, la propriété n'en a pas moins gardé sa place au soleil du riant Val-d'Or. Le moulin ne fait plus farine, mais les bestiaux paissent toujours dans ses pâturages, et *vertes l'hiver* et *jaunes l'été*, les moissons mûrissent aux flancs de ses coteaux. Ses propriétaires n'ont pas plus de pages que d'histoire ; j'aurai toutefois à parler de mon grand-père et de ma grand'mère dans les chapitres des souvenirs intimes que ma piété leur destine. Parlera qui voudra, après lui, du propriétaire actuel.

A défaut de seigneurs disparus, et pour achever cette

Digitized by Google

monographie sans cela incomplète, je dirai un mot de la propriété elle-même.

Depuis 1574, le noyau est resté le même, bien que l'enclos ait été fort étendu par le déplacement des cours d'eau qui l'entourent et l'adjonction des terres environnantes. De 50 à 60 arpents dont il se composait au début, le domaine a quadruplé. Le moulin, en 1844, mû par deux roues en plein air, recevant l'eau en dessus et faisant tourner deux paires de meules, a été reconstruit, monté sur une seule roue d'un diamètre double, activant avec un triple harnais dit à l'anglaise, trois paires de meules dont deux tournaient assez régulièrement. Il a eu le sort de toutes les usines de cette importance. La grande industrie de la minoterie, l'application de la vapeur substituée ou aidant à la force hydraulique, ont rendues improductives des dépenses au début rémunératrices, aujourd'hui complétement perdues. Le revenu a subi la même progression, et, malgré les améliorations et agrandissements, il n'atteint pas, à l'heure actuelle, ce qu'il était au moment de la Révolution.

Il serait intéressant de comparer la valeur vénale du fonds et celle du revenu pendant les âges qui se sont écoulés de 1574 à nos jours, au moyen des baux qui ont été conservés. On aurait ainsi, sur un point déterminé du territoire, une idée des variations subies par la propriété foncière en France. L'essai tenté n'a donné que des calculs approximatifs, auxquels l'exactitude faisait défaut et ôtait tout intérêt. D'une part, la valeur de l'or et de l'argent, le prix des denrées, du matériel et des salaires, le rapport entre le capital et l'intérêt, ont bien changé; de l'autre, la contenance des terres a varié à chaque renouvellement des baux, le prix de location des terres a presque toujours été confondu avec celui de l'usine, et

Digitized by Google

la ventilation est presque impossible. Enfin les clauses ménagères et les redevances en nature, très usitées jadis, sont tombées dans ces pays-ci en désuétude, les fermiers n'aimant pas à être surveillés et encore moins à rendre compte de leurs produits, de telle sorte que les évaluations sont plus que difficiles. Ce que nous pouvons toutefois tenir comme certain, c'est que les terres estimées 1,000 francs l'hectare à la fin du dernier siècle, étaient arrivées vers le milieu de celui-ci à 2,500 francs, et le prix de location de 40 francs à 70. Or, à l'heure actuelle, le prix de location est retombé au-dessous du taux où il était avant la Révolution, et quand au prix de vente du fonds, sauf les cas exceptionnels, comme celui des convenances, on ne saurait les fixer. Lorsque les ventes sont forcées, le résultat est désastreux, et on trouve rarement à vendre à l'amiable. Le Moncel, par exemple, dont l'importance en terres et bâtiments a plus que doublé, rapporte moitié moins qu'il y a trente ans. Songer à cultiver soi-même est folie. Le métier d'agriculteur ne s'improvise pas plus qu'un autre. A de rares exceptions près, il faut être né derrière la charrue et s'y tenir pour la gouverner. On ne peut donc que louer, et louer au prix qu'on en offre en abandonnant sa terre aux expériences incertaines et souvent dommageables de fermiers qui n'acceptent plus de conditions d'assolement. Du cours d'eau, de la force motrice, il n'y a plus rien à tirer que des tracasseries de la part de voisins jaloux, et souvent même des autorités locales et autres, auxquelles il suffit que s'adressent l'envie et les passions politiques pour être écoutées. L'indépendance fait défaut de haut en bas. La crainte d'aliéner, d'indisposer même des électeurs, pèse sur tout ce qui est administration. Heureusement, les tribu-

Digitized by Google

naux de droit commun sont, à de rares exceptions, demeurés inaccessibles à d'autres suggestions que celles du souci de la justice.

Tenons donc pour constant que le revenu des terres a baissé de moitié, le reste est absorbé en partie par les contributions, qui grossissent chaque année à vue d'œil, comme les flots en temps d'orage. L'étalon des impôts fonciers n'a pas encore été changé, mais l'accessoire est devenu le principal. Les communes rurales, administrées par les moins imposés, sans contrôle possible et en tout cas écouté de ceux qui paient, voient leurs centimes additionnels doubler, tripler même, pour satisfaire à des besoins souvent factices, à des caprices et à des engouements du jour, sans souci de l'avenir ni du droit des générations qui suivront et qu'on charge à l'avance de façon à leur enlever toute initiative.

Que sera-ce lorsque, sous prétexte de dégrever la propriété, on modifiera l'assiette des impôts qui ne sortent jamais de tous ces beaux projets que grossis et augmentés.

Aussi, qui a cru faire acte de prévoyance, ce qu'on appelle un placement de père de famille, en versant ses économies et les fruits de son travail dans les biens fonds, peu confiant dans les variations et les risques des valeurs mobilières, se trouve avoir fait un crédit trompeur à la terre qui ne mérite plus, comme autrefois, le nom de nourricière du peuple. La loi agraire, renouvelée des Grecs et des Romains, dont nous menacent les utopies du jour qui creusent peu à peu leur lit dans la législation imprudente que le désir du mieux, la crainte du pire, arrachent à l'inexpérience de nos législateurs, serait à coup sûr d'un bien faible secours pour les paresseux et les partageux.

Autrefois, la possession du sol, si elle ne constituait

Digitized by Google

pas toute la richesse, en était l'enseigne. Les fermiers généraux, les banquiers, les grands commerçants, fabricants, industriels, les juifs prêteurs à la grosse et à la petite semaine, intermédiaires intelligents et actifs du négoce, pourvoyeurs rapaces des prodigues et des fils de famille dévoyés, possédaient sans doute d'importantes valeurs mobilières, mais cette richesse ne se manifestait que par le luxe et les dépenses qu'elle permettait. Elle échappait à toute investigation, à toute évaluation, à toute perception d'impôt. Le fisc impuissant ne les atteignait que par des taxes indirectes ; ainsi les impôts de consommation, des vins, du sel, les droits sur les denrées à l'entrée des villes ; ainsi la *taille* ou les *vingtièmes,* qui n'était qu'un impôt sur le revenu, dont l'arbitraire et les difficultés de perception ont été l'une des causes de la Révolution qui l'a aboli, et qu'on songerait à rétablir sous des formes et des appellations différentes. La terre, en pleine lumière, supportait la plus forte partie des charges publiques. On en exagérait déjà la valeur réelle, la plupart du temps plus nominale qu'effective. La terre, en effet, ne produit qu'autant qu'elle est cultivée, et il était rare que le propriétaire, clerc ou laïc, cultivât lui-même. Ceux qui cultivaient, serfs tenanciers, métayers, ouvriers, commençaient par prélever ce qui était nécessaire à leur entretien, à leur subsistance, à ceux de leur famille. Ce qui restait pour le propriétaire se réduisait le plus souvent à fort peu de chose. C'est encore ce qui arrive de nos jours, avec cette aggravation que la part de celui-ci est encore réduite par la charge des impôts qui l'écrasent.

Nonobstant, malgré ses charges et la dépréciation que je voudrais croire passagère, et bien qu'elle n'occupe plus qu'un rang secondaire dans la richesse nationale,

Digitized by Google

la propriété foncière n'en a pas moins conservé une grande place dans l'esprit des populations et surtout de celles de la campagne. Celles-ci, qui n'ont rien de plus à cœur que d'arrondir leurs terres, voient d'un œil défiant la reconstitution des grandes propriétés et jalousent ceux qui ne cultivent pas le sol par eux-mêmes. Il y a là comme une crainte instinctive de domination en souvenir des abus du régime féodal, crainte qui se transmet de génération en génération, et persiste malgré les nouvelles conditions économiques qui ne lui laissent pas même l'ombre d'un prétexte.

Il faut que ce besoin, cet amour de l'appropriation privée de la terre soient bien fortement ancrés dans l'esprit et le cœur de l'homme pour avoir résisté et pour résister encore aux attaques dont la propriété est l'objet. La Révolution lui a porté de bien rudes coups. Elle l'a fortement ébranlée en voulant détruire au nom de l'égalité et de la liberté les supériorités sociales et en commençant par la première, le principe d'autorité. Pour y arriver, elle a confisqué, puis aliéné les biens du clergé et de la noblesse sans s'inquiéter de la légitimité de la possession et sans se rendre compte que tel chapitre, tel prélat, tel couvent, tel comte ou marquis ne recueillaient qu'une faible partie des revenus de la terre, sur laquelle vivaient, avant qu'ils n'en reçussent quelque chose, les populations groupées autour d'elle. On crut ainsi arriver à un nivellement, il ne pouvait durer qu'un jour, à une plus grande division et à une répartition plus équitable de la richesse territoriale. Le but ne fut même pas momentanément atteint, et, en ce moment, les économistes se demandent si le nombre des petits propriétaires a augmenté, et si, en fin de compte, la plus grande division du sol est plus ou moins favorable

Digitized by Google

à la production et par suite à la richesse générale. On peut se demander aussi ce qui serait arrivé si nous n'avions pas la loi sur l'égalité des partages et sur la réserve des enfants dans les successions, qui sont des obstacles à la reconstitution des grandes propriétés.

Autant il était juste, utile, nécessaire même d'abolir ce qui avait surnagé d'un régime qui n'avait plus sa raison d'être, de droits surannés co-relatifs, de devoirs tombés en désuétude, de privilèges et de distinctions que rien ne justifiait plus, humiliants et contraires aux besoins, aux intérêts même et aux aspirations légitimes d'une société arrivée à la pleine possession de ses moyens de défense et d'expansion, autant il eut été sage, d'une politique prévoyante, soucieuse d'assurer la marche progressive de l'avenir, de s'arrêter devant le respect nécessaire dû à l'inviolabilité de la propriété qui ne cessera jamais d'être, quoi qu'on fasse, un des fondements de toute société civilisée. L'expropriation forcée pour cause d'utilité publique moyennant une juste et préalable indemnité était une concession suffisante aux besoins et aux intérêts des sociétés modernes. L'idée d'ailleurs n'en était pas nouvelle. Sans remonter à la Bible, ni même à une ordonnance de Philippe le Bel de 1303, un édit du 4 janvier 1607 avait soumis au rachat les copartionnaires des marais qu'on voulait dessécher. En 1605, Henri IV, désirant acquérir un jardin riverain des Tuileries pour y loger des tapisseries, écrivait à Sully de payer le prix qu'on en demanderait, tout en faisant remarquer que lorsqu'il était question de l'utilité publique, les particuliers devraient s'en rapporter à des experts. Quelques-unes des grandes routes qui traversent la France furent percées sous Louis XV dans des terrains acquis en vertu de ce qu'on appelait alors le retrait

Digitized by Google

d'utilité publique. La constitution du 14 septembre 1791, qui posa le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique, ne fit qu'appliquer cette législation.

Cela était bien, mais aller au delà fut plus qu'une faute. Les biens du clergé lui appartenaient aussi légitimement que ceux de tout autre propriétaire, que dis-je aussi légitime, plus légitime.

« Ce qui légitime surtout la fortune c'est son origine. Or, jamais propriété, fut-elle aussi légitime: générosité des fidèles fructifiée par le travail des moines, la seule qui ait pour origine l'acte le plus noble de l'homme, le don, le pur et simple don de l'amour, de la reconnaissance ou de la foi (1). »

« Le législateur entend-il régler l'emploi de mon bien. Je puis le dissiper, je ne pourrais le donner (2). »

Les dons volontaires que le clergé faisait à l'État et qu'il n'était pas toujours libre de refuser, compensaient les charges dont il se prétendait exonéré. D'ailleurs, ne sait-on pas qu'il pourvoyait presque exclusivement à tous les services de l'Assistance publique, depuis le culte jusqu'aux établissements charitables et hospitaliers, et de ceux d'une grande partie de l'instruction publique.

Si, d'une part, le faste de certains prélats et de certains abbés pouvait être d'un exemple regrettable, combien d'autres répandaient les bienfaits et les secours autour d'eux ; puis, lorsqu'on compare les revenus de la plupart des abbayes et des couvents, revenus qui nous sont révélés par les états dressés avant leur suppression par les officiers municipaux de chaque commune, avec le nombre de personnes qu'ils faisaient vivre et les charges

(1) Montalambert. *Les Moines d'Occident.*
(2) Thiers. *De la Propriété.*

Digitized by Google

qui pesaient sur eux, on est surpris de leur médiocrité. Leur spoliation fut plus que criminelle, elle fut impolitique. Impolitique fut aussi la confiscation des biens des émigrés. L'émigration fut sans doute une faute politique, mais n'était-elle pour beaucoup une cruelle nécessité, une question de vie ou de mort ; le roi n'avait plus le pouvoir de protéger ses plus fidèles amis, dont la présence le compromettait, et ajoutait à l'irritation déchaînée des esprits.

« *Rien de plus horrible,* dit Voltaire, le maître du bon sens, quand la passion anti-religieuse n'en fait pas le plus dangereux et le moins excusable des sophistes, *rien n'est plus horrible qu'un droit qui met un si grand prix à la cruauté et qui donne à un souverain la tentation continuelle de n'être qu'un voleur homicide.* »

Au lieu du Grand Turc dont parle Voltaire, mettez la Convention, souverain bien autrement dangereux puisqu'il était irresponsable et sans janissaires pour le contenir, et l'horreur sera plus profonde encore.

La valeur de la propriété territoriale en fut considérablement affectée. Il fallut plus d'un demi-siècle pour qu'elle se relevât. Elle a baissé de nouveau, sous l'empire des utopies qui se renouvellent à toutes les époques d'agitation et qui nous présagent des convulsions peut-être pires que celles de la fin du dernier siècle.

On aura beau faire, il faudra toujours en revenir au principe de l'appropriation personnelle des fruits du travail et de l'économie des générations qui se succèdent. N'est-ce pas Voltaire encore qui, dans son livre sur l'esprit des nations, professe que « *sans l'intérêt de jouir du fruit de son travail et de le transmettre à ses enfants, il n'y aurait pas de société sur terre* ».

La tribu qui chasse et qui pêche, du chantre des

Digitized by Google

orientales, est une exception sur cette terre. Tous les climats ne permettent pas de vivre sous la tente, et encore les chefs de famille des peuples pasteurs ne se laissaient-ils pas enlever leurs troupeaux.

L'amour de la propriété est inné chez l'homme. Le sol représente le travail, l'économie, il rappelle la famille, il fait souvenir de l'enfance, il est la consolation du mourant qui espère, en voulant reposer au milieu des siens, retrouver ceux qu'il a perdus. Aussi, est-il un véritable culte qu'on ne parviendra jamais à déraciner. Le dieu Terme avait des autels sur le Capitole, avant même que Jupiter n'en eut.

La propriété territoriale n'a plus sans doute la même importance que jadis. En quoi cela modifie-t-il le principe ! Elle peut changer d'objet sans pour cela que sa substance en soit altérée. De nos jours, le grand rôle appartient à la richesse mobilière. La richesse territoriale n'est plus en quelque sorte qu'honorifique. C'est un objet décoratif, d'amusement, presque de vanité, mais le changement de mains n'en augmenterait pas le revenu qui n'en serait pas moins absorbé en grande partie par les impôts, par le fermier qui exploite et l'ouvrier qui cultive. Il y avait encore dans ces dernières années une exception pour la propriété viticole. Les vignes sont, à vrai dire, une propriété plutôt industrielle qu'agricole. Quand il faut dépenser annuellement trois mille francs en moyenne pour faire valoir un hectare de vignes, le produit tient plus des frais de culture et de l'industrie que de la valeur intrinsèque du fonds lui-même. Les désastreuses maladies qui sont venues fondre sur les vignobles, les dépenses nécessitées par des moyens de préservation encore fort douteux, ont singulièrement compromis la valeur de cette propriété qui semblait

Digitized by Google

privilégiée et qui avait jusque dans ces derniers temps échappé à la dépréciation de toutes les autres. Depuis trois ans, il n'est pas un propriétaire ne cultivant pas de ses propres mains, qui ait reçu l'intérêt de son capital. Il a dépensé même au delà du produit pour faire face aux frais d'une culture qui chaque jour vont croissants et à la diminution desquels l'ouvrier, attaché à une routine fructueuse pour lui, résiste par la force d'inertie. Le vigneron agit de même pour sa propre culture, et sa situation est pire encore lorsqu'il n'a pas eu la prévoyance d'économiser dans les années favorables. C'est la gêne et souvent la misère qui s'associent à son foyer. Que parle-t-on de partage ou d'appropriation collective! Ce serait non le bien-être, mais la ruine pour tous.

Ce qu'on appelle la ploutocratie a déserté les chemins battus et les terres infécondes. Elle s'alimente à d'autres sources. Aussi l'usine, la mine, les entreprises industrielles et commerciales, les valeurs de bourse ou de crédit, avec leurs fluctuations alléchantes et trompeuses, leurs risques chaque jour renouvelés, en un mot l'*infâme capital* est devenu le point de mire des convoitises et des menaces de confiscation des nouveaux révolutionnaires, qui, sous des noms divers, de socialistes, de communistes, de collectivistes, d'anarchistes, donnent l'assaut à une société qu'ils prétendent réformer parce qu'ils n'y occuperaient pas la place dont ils se jugent dignes. Ils n'auraient pas en tout cas l'excuse, et encore le mot est-il impropre, car ce qui est mal n'a jamais d'excuse, mais ils ne pourraient pas expliquer leurs violences comme leurs devanciers, par les entraînements de revendications généreuses à leur début, dont l'enthousiasme avait gagné toutes les classes de la

Digitized by Google

nation, depuis le souverain jusqu'au dernier des sujets.

Si la propriété territoriale a cessé d'être le criterium exact de la richesse, et si chaque jour elle devient moins productive, comment reste-t-elle chargée des plus lourds impôts. Les efforts qu'on tente pour l'alléger aboutissent toujours à la grever davantage. C'est qu'elle offre une assiette facile et commode à la perception. Aussi hier encore, après de vaines luttes, le Sénat conservateur accueillait, sous une forme hypocrite et trompeuse, le principe de la progression qui est l'atteinte la plus grave qui ait jamais été portée et qui mène fatalement à la spoliation. C'en est fait de la société française, le coup est direct, et c'est plus qu'une menace, c'est le commencement de la fin.

Quoi qu'il arrive, et pour terminer la monographie de ce petit coin de terre bien modeste et qui cependant rappelle des souvenirs qui ne sont pas sans intérêt pour ceux auxquels ils s'adressent, je ne puis me défendre d'une appréhension bien naturelle et qui n'est pas sans amertume.

Que va devenir, bientôt certainement, demain peut-être, ce petit coin de terre composé de parcelles d'une même origine, divisées après avoir été réunies, qu'il a fallu plus de cinquante années pour réunir de nouveau sur la même tête. Ceux qui devaient les recueillir ont disparu avant l'heure !

Après tout, n'aura-t-il pas le sort de toutes choses ici-bas. Quelques heures suffisent aux caprices de la fortune pour dissiper ce qu'ont longuement et péniblement amassé le travail, l'économie, l'amour du sol, le culte des ancêtres et des souvenirs, et surtout l'esprit de prévoyance du père de famille soucieux de

Digitized by Google

transmettre à ses enfants le plus grand bien de ce monde, l'indépendance relative assurée autant que possible par une honnête médiocrité. Qu'importe le succès de l'effort ! Dieu ne tiendra-t-il pas compte de la soumission à la loi bienfaisante du travail qu'il a imposée à l'homme sur cette terre, et du mobile qui l'a rendue facile, l'amour des enfants qu'il nous a mis au cœur comme le plus pur et le plus doux des sentiments de notre être. Nos ancêtres revivent en nous, nous revivrons à notre tour dans nos enfants. *Melior doctrina parentum.*

Digitized by Google

Digitized by Google

EN GRÈCE

A propos du Cinquantenaire de l'École Française d'Athènes

(18 Avril 1898)

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

par M. Alph. GOSSET, Membre titulaire de l'Académie nationale de Reims

---

MES CHERS COLLÈGUES,

Reims, autrefois jugé digne d'être surnommé l'Athènes des Gaules; Reims, dont le nom, grâce à sa cathédrale, est souvent cité à côté de celui d'Athènes, pour rappeler les deux chefs-d'œuvre de l'architecture (1) : le premier celui du christianisme, sa cathédrale, et le second celui de l'antiquité, le Parthénon, ne pouvait se désintéresser des travaux et de la gloire de l'École Française d'Athènes.

L'Académie l'a compris, et elle a saisi l'occasion de l'excursion archéologique de l'un des siens, aussi délégué de la Société centrale des Architectes Français, pour se faire représenter à la célébration de son Cinquantenaire (2).

(1) Telle cette devise de la Société des Architectes de la Seine-Inférieure : ATHÈNES-REIMS.

(2) Excursion organisée avec beaucoup de soins par la *Revue générale des Sciences*, M. Olivier, directeur, comprenant quatre

Digitized by Google

Honneur qui m'a valu celui d'être présenté, en votre nom, à Sa Majesté le Roi des Hellènes, et de faire la connaissance personnelle de son savant et zélé directeur, M. Th. Homolle, auquel l'archéologie est redevable de tant de beaux travaux, notamment de l'exhumation des ruines de Délos et de Delphes.

Aussi, en vous rendant compte de cette mission, me permettrez-vous de vous entretenir un instant des dernières découvertes archéologiques faites en grande partie par la France, dans ce pays, berceau de la civilisation.

Vous connaissez l'École Française, ses innombrables travaux, ses gloires et les difficultés qu'elle a eues à vaincre ; les archéologues, les professeurs, les savants célèbres qui en sont sortis, parmi lesquels Reims compte un de ses enfants, M. Paul Jamot, aujourd'hui distingué professeur à l'École du Louvre, et un voisin, M. Noiret, de Rethel, hélas! victime des fièvres contractées dans ses travaux en Italie.

Instituée en 1846 pour être plutôt un point de contact entre Français et Grecs, elle ne fut définitivement organisée qu'en 1850, par son rattachement à l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et par son association amicale avec l'Académie de France à Rome, dont elle fut alors la continuation pour les architectes, ce qui l'introduisit dans l'archéologie.

C'est à cette collaboration de suite féconde (1), qu'elle ne tarda pas à devenir célèbre, d'abord par les fouilles

cents touristes embarqués à huit jours d'intervalle sur deux grands paquebots, le *Portugal* et l'*Orénoque*, dont les tournées avaient été combinées pour se réunir à Athènes le 18 avril.

(1) Pourquoi ne continue-t-elle pas ? Il y a cependant encore à apprendre en Grèce et en Orient.

Digitized by Google

de Beulé à l'Acropole, en 1852, qui eurent un retentissement immense dans le monde savant, puis par les restaurations des monuments de l'Acropole (1) et de tant d'autres en Grèce, par les pensionnaires de l'Académie de Rome.

Ses succès lui ont valu le plus bel éloge, celui d'être imité par les nations étrangères, mais avec l'intention de la dépasser, par l'abondance des crédits dont leurs écoles disposent.

Ainsi stimulée, elle sait qu'il lui faut lutter, continuer à produire, pour ne pas se faire oublier; l'Angleterre, l'Allemagne, l'Amérique elle-même, étant entrées en campagne avec éclat.

Le rappel de ses titres n'était donc pas inutile.

Telle a été la pensée de la célébration du cinquantenaire.

Celle-ci s'est faite en deux actes ; d'abord, le dimanche de la Pâque grecque, une fête, un grand bal brillant et animé offert avec une grâce cordiale par M. et Mme Homolle aux délégations, à la société athénienne, à la colonie française, aux touristes de la croisière.

Puis, le lendemain (18 avril), la réception des députations et la lecture des adresses de remerciements et de compliments de toutes les académies du monde, cérémonie à laquelle assistaient le Roi avec ses trois fils, la Cour, l'Ambassade, le Ministre de Russie, le monde savant, les députations, la colonie française et catholique, l'état-major du stationnaire le *Faucon*, et les excursionnistes des croisières archéologiques.

(1) Ch. Garnier, l'architecte de l'Opéra, que nous venons de perdre, se fit connaître en 1853 par une restauration du Temple d'Égine qui fit alors sensation par sa polychromie.

Digitized by Google

M. Homolle, très ému, dans un remarquable discours inspiré par le patriotisme et l'amour de la science, a rappelé l'origine (1) et le but de la fondation de l'École, son désintéressement, et affirmé sa foi dans l'avenir. Il a pu ajouter avec orgueil qu'elle avait une histoire, et prouver qu'elle était glorieuse.

Il a aussi annoncé le succès des négociations engagées avec le Gouvernement belge et les pays de langue française pour recevoir leurs étudiants, ainsi que celles relatives au Congrès archéologique international d'Athènes.

M. Cawadias, directeur général des antiquités grecques (Ephore), a lu, au nom de son gouvernement, en français, le discours suivant, dans lequel il a rappelé et loué les travaux de la France en Grèce et en Orient; leur but, leurs résultats :

Chargé par le Gouvernement hellénique d'adresser la parole aux savants français qui célèbrent aujourd'hui le cinquantenaire de la fondation de l'École Française d'Athènes, et d'exprimer à cette École les sympathies du Gouvernement hellénique pour tout ce qu'elle a fait relativement aux antiquités grecques, je remplis en même temps un devoir m'incombant comme au chef du service archéologique, comme à un homme qui a suivi pendant une vingtaine d'années les travaux de l'École Française, et, qu'il me soit permis de le dire, comme à un homme qui garde bon souvenir d'une collaboration de plusieurs années, et de participation avec les infatigables membres de cette École aux épreuves et même aux dangers qui sont inséparables des fouilles opérées dans des contrées désertes, malsaines, marécageuses, entourées d'une mer sauvage comme à Délos.

La Grèce félicite les savants français qui, soit comme

(1) Il paraît que ce fut un architecte français qui, le premier, en émit le projet sous Louis XVI.

Digitized by Google

directeurs, soit comme membres, ont travaillé si vaillamment et si heureusement, qu'ils ont fait de leur École d'Athènes un institut illustre qui fait honneur à eux et à la France, et qui mérite la reconnaissance du monde savant et de nous, Hellènes, surtout, car en travaillant pour les antiquités grecques, l'École travaillait en même temps pour une cause grecque.

Elle devenait notre collaboratrice et elle nous aidait à remplir une tâche que nous poursuivions, un devoir qui nous était tracé.

La France fut la première qui nous aida dans cette tâche scientifique; la France, vouée toujours au culte de l'idéal de l'humanité et au progrès de la civilisation, et qui s'empressa, en 1845, de fonder l'École Française d'Athènes. Elle a voulu ainsi continuer systématiquement et de façon permanente l'œuvre qu'elle avait déjà si glorieusement et si heureusement commencée par l'expédition scientifique de Morée. Tout le monde applaudit en Grèce et se félicita de cette fondation. On allait nous aider et travailler avec nous à l'œuvre qui nous était imposée par notre passé et pour notre avenir, et, de plus, on formait un nouveau lien de sympathie entre nous et la France.

Le Gouvernement et le peuple grecs ont entouré l'École de leur affectueuse sympathie, et ils lui ont toujours prêté un concours cordial pour qu'elle pût remplir sa mission. De son côté le Gouvernement français, malgré la diversité des régimes, n'a jamais cessé de favoriser l'École, parce qu'elle est une institution de la patrie française.

Ainsi soutenue, l'École Française qui, d'ailleurs, a eu jusqu'à présent la chance d'être dirigée par des savants distingués et infatigables, et composée de membres appliqués à l'étude et aux recherches, pleins d'enthousiasme pour la science, a pu remplir sa mission à son honneur.

Exposer ce que l'École a fait pour la science de l'archéologie serait trop long, mais elle a laissé partout et toujours des monuments témoignant de ses travaux.

Je me bornerai donc à nommer les fouilles qu'elle a prati-

Digitized by Google

quées successivement, pendant un demi-siècle, à l'Acropole d'Athènes, à Santorin, à Milet, à Myrina, à Elatée, à Thespies, à Orchomène, au Copaïs, à Strastos, à Trézène, à Corinthe, à Némée, à Mistra et à Daphni. Il me reste à nommer deux autres fouilles pratiquées dans des sanctuaires d'Apollon, ce dieu qui a été si favorable aux entreprises de l'École Française; vous les devinez tous, vous les connaissez : je veux parler des fouilles de Délos et de Delphes, qui ont fait époque dans l'histoire des recherches archéologiques en Grèce et immortalisé l'œuvre de l'École.

Après la découverte des monuments, est venue l'étude et l'interprétation, ce qui constitue le progrès de la science, et, à ce point de vue, l'École Française a fourni des documents de la plus haute importance, une longue série d'ouvrages et de monographies, et surtout les vingt volumes du *Bulletin de Correspondance Hellénique*, ouvrage qui est un véritable trésor pour l'archéologie et où la matière abondante et diverse est traitée avec la clarté et la lucidité propres à l'esprit français.

Tels sont les travaux de cette École, objet de la fête d'aujourd'hui, que les Français peuvent contempler avec satisfaction et même avec orgueil. Grâce à ces travaux et à ceux de la Société Archéologique, grâce aux travaux de l'Institut allemand, inaugurés en Grèce par les grandes fouilles d'Olympie, et enfin grâce aux travaux de nombreux savants et d'autres instituts, l'archéologie grecque a fait d'immenses progrès, elle s'est développée d'une manière surprenante, est devenue une science importante qui tient une place d'honneur dans la civilisation de nos jours et promet un avenir des plus brillants.

Ces travaux ont eu aussi un autre résultat. Le centre des études archéologiques, autrefois à Rome, s'est déjà transporté à Athènes, qui, au point de vue archéologique, est devenue un centre international.

A Athènes se sont fondées, à côté de l'École Française et de l'Institut Allemand, les Écoles Américaine, Anglaise, et, récem-

Digitized by Google

ment, l'Institut Autrichien. D'autre part, Athènes et la Grèce sont devenues un but de pèlerinage pour tout homme cultivé ayant l'amour du passé et le sentiment du beau. C'est dans ces conditions que nos collègues français ont à continuer l'œuvre de leur École. Satisfaits de ce qu'ils ont déjà accompli, assurés de notre appui, de notre cordial concours et de notre sympathie, qu'ils continuent à travailler pour le progrès de la science et pour l'honneur de la France.

M. Dorpfeld, directeur de l'École Allemande, parlant aussi au nom des Écoles Anglaise et Américaine, a, en allemand (1), glorifié les travaux de notre École.

Le ministre de France, M. le comte d'Ormesson, en termes élégants et inspirés, a pris la parole au nom du Gouvernement français, et remercié l'École de ce qu'elle avait donné à la France ; puis M. Collignon, ancien élève, membre de l'Institut, a apporté la bonne parole de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Après la lecture de l'adresse flatteuse et fraternelle de l'Académie Impériale de Saint-Pétersbourg, M. Homolle a prié Sa Majesté d'inaugurer les deux médaillons commémoratifs en bronze de Roty, posés sur des stèles à l'entrée de la bibliothèque.

De nombreuses présentations ont eu lieu ensuite, à chacune desquelles le Roi a répondu gracieusement. A votre délégué, il a parlé, en connaisseur, des petites églises byzantines.

Telle a été cette cérémonie, où la France a pu dire fièrement : « Si je suis à l'honneur, c'est que j'ai été à la peine. »

(1) Le nombre de termes français intercalés dans son discours montrait cependant que la langue de la maison lui était connue.

Digitized by Google

Bien que ces hommages rendus à la France aient contribué à nous faire voir Athènes en beau, elle eût pu se suffire, car elle a grandement justifié les espérances pressenties lors de notre visite de 1886, dont je vous ai alors rendu compte (1).

La ville naissante, raillée par About, autrefois écrasée par la beauté de ses ruines si célèbres, est devenue une grande et belle cité moderne. Animée, déjà brillante, elle est en voie de redevenir ce qu'elle fut jadis, la *Reine de la Méditerranée*, espérant pouvoir redire un jour le vers de Sophocle, dans *Œdipe à Colonne :*

O étranger, te voici dans le plus beau séjour de la terre.

A l'inverse de la cité antique, groupée autour de l'Acropole, sous la protection de l'Égide de Minerve, la nouvelle ville s'en éloigne et s'épand dans la plaine de Patissia, qu'elle a déjà rejoint, où, s'étalant à l'aise, elle peut s'installer avec tous les organes et les engins de la vie moderne.

Si le Parthénon n'en est plus le centre, il en est toujours le clocher et le phare, car du haut du rocher où il a été habilement dressé, il domine l'Attique, la plaine et la mer, d'où on l'aperçoit du golfe Saronique.

Cette vue de la restauration (2) de M. Marcel Lambert, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, permet de s'en rendre compte.

Quoique démembré, d'autant plus vénérable, il inspire toujours ce respect qu'un humble capucin français, le P. Babin, exprimait si bien en 1672 :

(1) *Les Monuments historiques d'Athènes*, conférence de 1887.

(2) Extraite de la bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, architecture grecque, par Laloux, gracieusement mise à notre disposition par les directeurs.

Digitized by Google

« ..... D'aussi loin que je la découvris avec des « lunettes, et que je vis quantité de colonnes de marbre « qui rendent témoignage de son ancienne magnifi- « cence, je me sentis touché de respect pour elle. »

Cette sensation, qui depuis a inspiré tant de belles pages en prose et en vers (malgré les transformations que la civilisation a imposées au paysage), est restée vraie. On ne peut voir le Parthénon sans se rappeler que c'est à son ombre que se sont élaborés les perfectionnements qui, dans l'art, dans la littérature et même dans la science, ont fait la civilisation dont nous jouissons.

Comme le dit G. Larroumet, dans son récit de voyage de 1897 :

« Toutes les lois, toutes les applications de la science « qui mènent le monde, sous divers noms, sont la « conséquence directe des règles transmises par l'esprit « grec à l'esprit humain. »

La dernière, l'électricité, ne porte-t-elle pas un nom grec ?

Le savant qui a formulé la loi des courants, qui a permis toutes les applications dont nous sommes fiers, Ampère, était un helléniste convaincu.

Dans l'histoire du christianisme, Athènes a eu aussi son rôle, dont le souvenir est consacré par le boulevard Saint-Denys l'Aréopagite, qui conduit à l'Acropole.

Depuis ma conférence de 1887, il y a eu du nouveau sur la célèbre colline; d'une part le déblaiement de l'Acropole a été complété et les fouilles ont fait retrouver nombre de statues et de débris intéressants de l'époque archaïque primitive, qui, classés dans un musée d'attente, sur l'Acropole même, permettent de suivre l'histoire de la sculpture grecque depuis les idoles primitives

Digitized by Google

jusqu'aux chefs-d'œuvre de Phidias et aux grâces de l'époque Alexandrine.

D'autre part, le tremblement de terre de 1894 a ébranlé le Parthénon ; mutilé, victime des Vénitiens, des Turcs, des Anglais, il a encore souffert dans ses bases et dans ses couronnements, désormais disjoints ; il a fallu étayer la façade occidentale, elle l'est encore, et vous avez vu par le rapport de mon ami Lucien Magne, architecte, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, envoyé par le Gouvernement français, que le danger était grand.

Un plan de consolidation a été élaboré par une commission internationale, espérons que le royaume hellénique tiendra à honneur de sauver un de ses plus beaux titres de gloire.

Quoique si connues et si souvent reproduites, ces photographies des savantes restaurations des pensionnaires architectes de l'Académie de France à Rome, et ces spécimens de la polychromie antique, vous donneront une idée juste de tous ces monuments fameux qui, par leurs belles et harmonieuses proportions, s'imposent toujours à l'admiration comme modèles pour l'enseignement des Beaux-Arts.

Inspirés par une philosophie religieuse dépourvue d'horizons, leurs architectes se sont contentés de faire admirer ces temples non seulement par la beauté des formes et de la sculpture, mais surtout par une harmonie d'un charme fascinant, qui justifie bien cette exclamation de Mme de Staël, en présence des ruines de Pœstum, *de la musique fixée.*

Qu'eût-elle dit sur l'Acropole, devant le Parthénon, séjour de Minerve, symbole de la sagesse, dont il réalise la beauté et la grâce ?

Digitized by Google

On peut effectivement dire que nulle part ailleurs l'architecture n'a mieux affirmé l'art de la séduction, de l'hypnotisme. L'œuvre est ici captivante; troublante, devait être la statue de la déesse aux yeux d'émail, au corps d'or et d'ivoire, casquée, armée, couverte de l'égide, et protégée encore par un serpent colossal.

Aussi, en présence d'une harmonie aussi parfaite, ne peut-on que regretter l'abandon dans lequel nous laissons les règles architecturales de proportion qui l'ont produit, car elles sont applicables à tous les styles.

Un auteur du XVIIe siècle, frappé ici d'un résultat analogue, n'a-t-il pas dit de la cathédrale de Reims, *style grec du XIIIe siècle*.

Aujourd'hui, notre société décadente présente ce singulier contraste, de réclamer de l'harmonie pour l'oreille, de se passionner pour la musique symphonique, et de s'éprendre, ailleurs, du drolatique.

La même dame, amoureuse de la savante orchestration de Wagner, d'un goût impeccable dans la composition de son harmonieuse toilette, vit dans une habitation qui, quoique luxueuse, est souvent inharmonique.

L'avenir n'y comprendra rien, nous serons mal jugés.

En attendant une résurrection des principes d'harmonie, sans lesquels il n'y a pas de perfectionnements possibles, la vue de ces chefs-d'œuvre fait désirer que ces modèles subsistent encore longtemps.

A propos des règles grecques, vous me permettrez de vous faire cette remarque tout à l'honneur de nos artistes Rémois du XIIIe siècle. La Minerve en or et en ivoire de Phidias, dont voici une restitution faite d'après la description détaillée de Pausanias, était posée sur un piédestal proportionné et décoré sur le principe suivi depuis par les statuaires de notre cathédrale. Ils ne

Digitized by Google

pouvaient connaître l'art grec, mais leur génie artistique et le sentiment des mêmes convenances, des mêmes nécessités, le leur a fait deviner.

Voyez les socles de nos belles statues du portail nord, vous remarquerez que ce sont les mêmes rapports de proportions avec la statue, pour la grandir, c'est à dire glorifier; même richesse décorative en rapport de convenance avec le personnage (1).

Tous les piédestaux des statues de Reims sont ainsi ordonnancés, suivant les règles de la hiérarchie, du même protocole. Reims peut donc être fier d'être cité à côté d'Athènes.

Quant à la ville moderne, elle séduit à la fois par son aspect brillant, son animation, et par la grandeur de ses monuments publics, auxquels elle a eu la sagesse de donner de suite l'ampleur nécessaire aux organes de la vie publique d'une capitale.

Malgré l'exiguïté de ses ressources, son administration, ayant foi dans l'avenir, a eu l'intelligence de comprendre, de prévoir l'importance du premier établissement, *celui qui est irrévocable,* et elle a eu le courage de faire le nécessaire. Elle les a dotés de suite de vastes terrains qui ont permis de les précéder, comme il convient à des services auxquels on doit *faire honneur,* de cours et jardins, et de les accompagner d'annexes en harmonie avec le corps principal.

(1) La grande variété des piédestaux des statues de la cathédrale vient de l'application de cette règle.

Digitized by Google

Une autre particularité qui fait grand honneur à l'esprit public, c'est que la plupart : Musée national, où sont les trésors de Mycènes, Académie, Université, Observatoire, Église catholique (Saint-Denys, au portail de marbre), etc., etc., sont des dons de généreux citoyens reconnaissants à la mère patrie, qui, après fortune faite, ont tenu non seulement à embellir leur capitale, mais à lui fournir les édifices utiles, propres à la faire prospérer, c'est à dire des moyens d'action et d'avenir.

C'est ainsi que, continuant cette tradition dont je vous montrerai tout à l'heure l'origine dans l'antiquité, le riche banquier d'Athènes, M. Syngros, qui a fait élever à Olympie même un musée pour abriter les statues et les fragments de sculpture trouvés dans les fouilles, va en faire édifier un semblable à Delphes, au-dessus des ruines : ce dont on ne saurait trop remercier l'intelligent donateur, car c'est sur place qu'il faut juger les œuvres d'art.

Les voies principales orientées sur des monuments ou des points de vue, sillonnées de voitures à deux chevaux (il n'y en a pas d'autres), de nombreux piétons, au milieu desquels circulent les camelots offrant comme à Paris, des journaux, des fleurs, le jouet du jour, etc., sont animées et vivantes, et, comme telles, plaisent à nos yeux français, épris de mouvement.

L'architecture monumentale et privée, fine et sobre d'ornements, a pour caractéristique la hauteur des étages (les magasins ont six à sept mètres, la hauteur moyenne des pièces d'habitation est de cinq mètres). Aussi, les façades, qui ne sont coupées que par les seules horizontales de la corniche, ont-elles un caractère de simplicité et de grandeur, qui est de bon augure pour

Digitized by Google

une naissance future de l'ancien génie architectural de la race grecque.

Les jardins publics sont particulièrement heureux, et admirablement orientés sur une vue de campagne, de ruines ou de monuments.

Tel le quartier des ruines du Temple de Jupiter Olympien, autrefois abandonné et délabré, qui est maintenant une fort belle promenade reliée au jardin royal, est magnifique, grâce à ses encadrements du Stade, du Lycabète, et à la construction du Musée industriel (1), avec ses belles terrasses d'où l'on a une admirable vue sur le Pirée et la mer.

Jamais on n'a mieux tiré parti des lieux pour la création d'un ensemble séduisant.

Aussi la vie commence-t-elle à devenir agréable à Athènes, et, conséquence heureuse, les Grecs riches y viennent de toutes les parties du monde, apportant avec eux des capitaux qui, en fécondant le travail, rendront peut-être à l'Athènes du xxe siècle quelques-uns de ses anciens beaux jours.

En redevenant le foyer d'un nouvel hellénisme qui, à en juger par les fortunes gagnées par les Grecs modernes sur tous les marchés du monde, paraît devoir être aussi ardent aux affaires financières qu'il le fut autrefois à toutes choses, il est à désirer que la richesse qui en surgira serve aussi à l'art, à la science.

Car on peut prévoir que, placée entre l'Europe et l'Asie, appuyée sur le beau port du Pirée, qui prend une grande importance, Athènes jouera, dans le monde des

(1) Création artistique et de bienfaisance, car on y vend aussi des ouvrages faits par des dames dans le besoin, auxquelles la direction donne des conseils, des modèles.

Digitized by Google

affaires, un rôle financier analogue à celui de Francfort et de Bâle entre l'Allemagne et la France.

L'autel de Mercure reviendra au midi.

Malheureusement pour l'archéologie, à côté de ces embellissements et de cette vie nouvelle, il est une partie intéressante de la vieille Athènes qui se perd de plus en plus; ses églises byzantines, jadis si nombreuses et si intéressantes par leurs harmonieuses proportions et leur décoration peinte, dont il ne reste plus que le souvenir dans les albums, s'en vont partout; nombre ont déjà disparu, d'autres ont été restaurées, c'est à dire transformées, vulgarisées, donc perdues.

Les Russes ont sauvé la *Panagia nycodima* en la faisant restaurer pour leur culte national; c'est la plus belle et la plus complète d'Athènes. Le culte y est célébré avec une dignité qui n'est pas ordinaire en Grèce.

Le voisinage de la nouvelle cathédrale sauvera le Catholicon, qui paraît en être une petite annexe, comme ici la chapelle palatine de l'archevêché, mais les autres? Espérons qu'on s'en préoccupera, car les réflexions de S. M. le roi des Hellènes nous ont prouvé qu'Elle paraissait être préoccupée de la lacune causée par leur disparition.

Mais quelque sollicitude tardive que l'on ait maintenant pour elles, leurs petites dimensions sont écrasées par les grandes bâtisses de la vie moderne, donc menacées.

Pour juger de leur ancienne décoration, si caractéristique, avec leurs belles peintures recueillies heureusement par Albert Lenoir et P. Durand en 1839 (1), c'est

(1) Voir le Catholicon dans J. Gailhabaud *(Monuments anciens et modernes)*.

Digitized by Google

à l'Athos qu'il faut aller pour en retrouver le type complet, car les admirables mosaïques de Daphni, les seules qui subsistent ici, sont incomplètes.

Cette église, dont je vous ai déjà entretenu (1), située au sommet du col du même nom et à mi-chemin de la voie Eleusinienne, vient d'un ancien couvent de Bénédictins, sépulture des ducs français d'Athènes, dont elle a conservé des arcades ogivales, est un des spécimens les plus intéressants de l'architecture byzantine par sa disposition (coupole sur plan, carrée, portée par huit piliers, tribune, narthex, etc.), et surtout par les restes de sa belle décoration entièrement à fond d'or.

Ses mosaïques, qui sont de la meilleure époque, sont d'un effet saisissant.

Depuis, des accidents survenus aux voûtes, à la suite du tremblement de terre de 1894, ont nécessité des travaux de restauration et de consolidation qui, bien dirigés par un architecte français, M. Trump, ont remis en lumière les parties enfumées, et permis de les nettoyer et même de les réparer avec intelligence. On peut ainsi juger de ce qu'était la magnificence simple et religieuse de l'ensemble.

Conformément au principe religieux que l'église étant la maison de Dieu doit en être digne, et comme telle être supérieure en richesse à la maison des hommes, la teinte du fond est l'or, sur lequel se détachent, par places séparées et non encadrées (2), des groupes représentant des sujets religieux (tels les médaillons

(1) *Les Monuments d'Athènes: Les anciennes Églises de Constantinople*, 1887 ; *Les Coupoles d'Orient et d'Occident*, 1889.

(2) Pour ne pas couper, c'est à dire diminuer l'ensemble par des divisions, des subdivisions.

Digitized by Google

brodés en couleur sur les antiques chapes d'or). Présentés ainsi aux fidèles comme symboles et souvenirs d'histoire sacrée, ils apparaissent à tous en leçons éclatantes, baignés dans l'éclat de la lumière la plus somptueuse.

Ces sujets sont :

Au centre de la coupole, comme du haut du ciel, le Christ bénissant l'assemblée, figure colossale dominant l'église et les fidèles, vue de toutes parts, voyant tout et tous, aussi troublante et éminemment impressionnante ; entre les fenêtres du tambour, les prophètes et les évangélistes ; dans la Béma (le sanctuaire fermé par l'Iconostase), la Vierge, l'Enfant-Jésus, les archanges ; dans les trompes d'angle (1), l'histoire de la naissance du Christ, les miracles ; et dans les voûtes du narthex (vestibule), l'histoire de sainte Anne et de la Vierge.

Tous noyés dans l'or, ils sont d'un dessin ferme, aux contours nets, d'une coloration simple, prise en partie dans les complémentaires du jaune. Les tuniques en bleu mélangé, les chairs en vieux rose, les bijoux et autres ornements sacrés en or et en vert.

Aussi l'effet est-il très imposant et démonstratif, digne de servir de modèle de décoration religieuse pour tous sanctuaires.

Remis à jour, espérons qu'il sera désormais mieux compris, surtout par l'art français, qui en matière religieuse, depuis un siècle, cherche sa voie.

(1) La coupole sur plan carré reposant sur huit points d'appui, les pendentifs sont remplacés par des trompes concaves.

Digitized by Google

EXCURSIONS ARCHÉOLOGIQUES

Delphes

au pied de l'Olympe, à 2 lieues de la mer et à 600 mètres d'altitude ; montée d'abord douce à travers une vallée d'oliviers, puis rapide dans une montagne abrupte.

Le célèbre sanctuaire d'Apollon, dieu de la lumière, symbole de l'intelligence, où furent rendus tant d'oracles (qui eurent souvent une grande influence sur nombre d'événements publics et privés) s'élevait dans un site des plus significatifs. Il se dressait sur le versant sud d'un contrefort de l'Olympe, dans un repli (1), au milieu d'une conque rapide, au-dessus de la gorge étroite et profonde du Pleistos, aux pieds des roches phoédriades ou brillantes (ainsi nommées de l'éclat aveuglant qu'elles prennent sous le soleil), en face d'un cirque enveloppant de montagnes arides et dénudées, d'aspect triste et désolé.

L'effet produit devait être extraordinaire sur le pèlerin, qui, après la montée pénible d'un sentier de mulet, voyait tout d'un coup surgir sur ce fond rocheux le temple et le groupe de ses accompagnements, tous éclatants et brillants, formant comme une étagère grandiose d'édifices et de statues, aux contours variés, dont la dorure et la coloration avivaient les fins profils.

C'était une apparition magique dont la vision était

(1) Pour compléter l'isolement.

Digitized by Google

pour lui d'autant plus la manifestation éclatante de la puissance du dieu, qu'en se retournant il se voyait enfermé de toutes parts dans un cercle de montagnes abruptes, comme écrasé, terrifié par les forces immuables de la nature, *symbole de la fatalité éternelle qui étreint l'homme, et par conséquent de la nécessité de la protection du dieu qu'il venait consulter.*

Aujourd'hui encore, au milieu des ruines dont la netteté ne laisse subsister aucun doute sur leur splendeur passée, malgré les changements apportés au paysage par la route moderne (1), l'effet est encore saisissant.

La puissance de l'antithèse, entre la magnificence de l'œuvre des hommes et l'inquiétude causée par celle de la nature, est frappante ; elle fait comprendre l'état d'âme avec lequel étaient recueillis les oracles en termes sibyllins de la célèbre Pythie.

Cette vue explique aussi l'attraction qu'ont causée les ruines, et les patientes recherches de l'École Française pour la mise à jour des ruines de monuments qui ont vu défiler toute la Grèce antique, ses sages, ses héros et ses simples mortels.

M. Homolle, son directeur, auteur des fouilles, s'y est acharné, et malgré des obstacles de tous genres, venant surtout de ceux qui avaient tout à y gagner (les habitants), grâce à sa patiente diplomatie et au crédit voté par les Chambres (500,000 fr.), il y a pleinement réussi.

S'étant au préalable fait connaître par l'exhumation des ruines de Délos, il a pu ici opérer *en maître.*

(1) Œuvre des Ponts et Chaussées de France, chargés il y a quinze ans de l'établissement des routes du Péloponèse.

Digitized by Google

Après avoir exproprié non sans de grandes difficultés le village de Castric, qui recouvrait une partie des ruines et campait dans l'autre, et l'avoir rebâti à l'entrée de la gorge, il a complétement dégagé, déblayé le terrain et mis à jour le sol antique dans toute son étendue ; non seulement l'enceinte sacrée, mais encore ses abords et toutes ses annexes : trésors, portiques, leschées, exèdres, thermes, habitations des prêtres, etc., le théâtre et même le stade ; puis, songeant à la protection de ces résultats si chèrement acquis, il a fait élever des digues de soutènement contre les éboulis de la montagne (1). Aussi l'œuvre de la France durera-t-elle.

En attendant le grand ouvrage qu'il prépare, voici le plan relevé par M. Tournaire, architecte, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, envoyé par le Gouvernement français.

Comme vous le voyez, le grand Temple, centre de l'idée religieuse, était bâti en travers (2) sur une haute terrasse, au milieu d'un vaste téménos ou hiéron (enceinte sacrée) de 125^{m} de largeur sur 150^{m}, dominant tout le groupe.

D'ordre dorique et du mode hexamétrique, type de Pœstum, (3), il avait été relevé à la place de celui détruit par les Gaulois, en 548 avant J.-C., en partie aux frais de la famille des Alcméonides (4) (d'où

(1) Tandis qu'à Olympie, sortie des alluvions de l'Alphée, il est à craindre, si on n'y prend pas plus garde, que la végétation et le limon n'envahissent de nouveau les ruines.

(2) Se présentant ainsi avec l'avantage de la plus grande dimension, comme à Olympie.

(3) Hauteur 6 diamètres. La Madeleine, qui est d'ordre corinthien, en a quatorze.

(4) Générosité qui lui avait valu une grande notoriété.

Digitized by Google

naquit Périclès), par l'architecte corynthien Spyntharos.

Les sculpteurs Pœnios et Androsthène, de l'époque dite éginétique, avaient décoré les frontons où étaient représentées les victoires du dieu.

L'architecture et la statuaire étaient relevées par les peintures et les dorures ordinaires à la polychromie antique (1).

Quant au fameux trépied de la Pythie, il se dressait, ainsi que le rapporte Pausanias, sur une échancrure du rocher à l'ouest de la fontaine Cassotis.

Celle de Castalie (qui coule encore) est à l'autre extrémité, à l'est.

On accédait au temple par la voie sacrée, le long de laquelle s'étageaient en très grand nombre les *Trésors* élevés par la plupart des villes grecques, qui étaient aussi des Républiques. On y distingue particulièrement ceux des Athéniens, des Naxiens, des Cnidiens et des Sicyoniens, etc., tous ornés de bas-reliefs, et les ex-votos commémoratifs des victoires, tels ceux des Spartiates, enrichis de statues, et même ceux des Macédoniens, dont l'ensemble rappelait ainsi l'histoire de la Grèce.

C'est parmi eux qu'ont été trouvées les rares œuvres d'art échappées aux enlèvements successifs de la rapa-

(1) Les colonnes en teinte d'ivoire ;

Les chapiteaux très richement ornés d'or et de grecques en or sur fond rouge et bleu ;

Les architraves en rouge et en ivoire, avec appliques telles que qoucliers en or ou en bronze ;

Les frises en bleu foncé (les triglyphes), rouge le fond des métopes ;

Les frontons en rouge, vert et or, les sculptures peintes ;

Les chéneaux ornés de riches palmettes.

Digitized by Google

cité romaine, dont la finesse et la grâce donnent l'idée de ce qu'étaient les plus célèbres, tels : le buste d'Antinoüs ; l'athlète Thessalien, les yeux levés au ciel ; les trois cariatides dansantes, groupées en faisceau, prototype des trois Grâces de Sienne et de Germain Pilon, surtout l'Aurige ou conducteur du char, en bronze, debout, tenant ses rênes, drapé d'une longue tunique à petits plis droits, qui le font paraître d'autant plus grand, et plus loin, les pattes des chevaux du char, d'une finesse nerveuse remarquable ; le sphynx des Naxiens ; des restes des frontons du temple de Cnide, le combat devant Troie montrant la dispute du trépied ; un haut et élégant support triangulaire qui a dû servir de colonne, et tant d'autres qui font d'autant plus regretter les accidents qui les ont brisés, et surtout les dilapidations et les enlèvements des Romains pour orner leurs capitales de Rome et de Constantinople, où ils ont péri.

Heureusement, les documents historiques n'avaient pu tenter ces insatiables collectionneurs ; négligés, ils étaient restés dans les décombres des démolitions. M. Homolle, en les remettant à jour, a pu faire une riche moisson de textes épigraphiques qui ont surtout fait connaître l'histoire financière du temple et du dieu, peut-on dire, car il y jouissait de la personnalité civile. Propriétaire, il possédait des biens meubles et immeubles, héritait, prêtait sur hypothèque et même trafiquait.

C'est parmi ces débris qu'a été retrouvé le célèbre morceau de musique dit l'*Hymne à Apollon* (1).

(1) L'accumulation de tant et tant de chefs-d'œuvre divers et de formes variées, serrés les uns contre les autres sur un espace volontairement restreint, étonne au premier abord, car riche

Digitized by Google

Au dehors, autour du Téménos, se pressaient les édifices civils, thermes, portiques, leschées (salles de conférences) où les auteurs dramatiques et les historiens venaient, lors des jeux, lire leurs œuvres inédites, habitations des prêtres, etc.

Au-dessus était le théâtre, dont les gradins taillés dans le roc regardaient la montagne, la scène au nord ainsi abritée par le mur du Postscénium, comme à Orange.

Plus loin, sur le plateau, le *stade,* de l'est à l'ouest, mis aussi complétement à découvert avec ses premiers gradins conservés, où nous avons eu la bonne fortune de recevoir la visite de la population du village voisin, et d'y jouir du spectacle d'une course à pied fournie par les jeunes gens, et de danses qui doivent être une tradition de celles de l'antiquité.

Toutes les œuvres d'art, les inscriptions, et toutes les trouvailles mises à jour par les fouilles de M. Homolle, aujourd'hui pressées dans un pauvre magasin, seront bientôt exposées dans un musée digne d'elles et de la Grèce, grâce aux libéralités de M. Syngros, déjà nommé.

Olympie

Où on accède confortablement en chemin de fer (1), par la plaine fertile de Pyrgos, est situé dans la grasse

était le dieu et riches étaient les donateurs; il y avait même entre eux rivalité d'ostentation; mais c'était une question d'effet ainsi renforcé, que doivent comprendre ceux et celles qui de nos jours entassent à profusion sur les étagères de leurs salons nombre de bibelots voyants pour forcer le regard.

(1) En face de deux grands et confortables hôtels Terminus de style grec moderne. La foule peut y revenir.

Digitized by Google

vallée de l'Alphée, qui, encadrée de douces collines vertes, au confluent du Kladeos, au pied du Kronos, formait le contraste le plus saisissant avec Delphes.

Au lieu de l'aridité terrifiante qui enveloppe l'atmosphère du temple d'Apollon, on est, à Olympie, siège de Jupiter, dans un séjour riant, fleuri et frais (faveur insigne dans un pays aussi sec que la Grèce, aussi rocheux que le Péloponèse).

C'est au-dessus d'une prairie verte et jolie, bordée de collines boisées, couverte d'arbustes à fleurs, dans un milieu tout à fait charmant, que s'élevait, sur un haut gradin, le temple majestueux et fier, accompagné de nombreux et riches monuments. Aussi l'ensemble agrémenté des jardins de l'Attis (bois sacré) devait-il être enchanteur.

Le maître des dieux ayant réellement bien choisi sa résidence terrestre, les adorateurs y accouraient en foule. On comprend ainsi l'éclat et la renommée des fêtes qui s'y célébraient et le nombre des autels, des sacrifices, des offrandes, etc.

Les charmes du site, ses attractions, expliquent donc la grande renommée des jeux olympiques, qui devaient être pour les Grecs ce qu'est pour le monde où l'on s'amuse « le Grand Prix de Paris ».

La vallée d'Olympie n'était en quelque sorte qu'une vaste exposition sacrée de temples, d'autels et de statues, de monuments commémoratifs couvrant une surface allongée de huit ou dix hectares.

Malheureusement, de tant de chefs-d'œuvre, de tant d'édifices célèbres de toute nature, il ne reste aujourd'hui que les bases, des socles qui ont été pendant des siècles enfouis sous les alluvions de l'Alphée.

Ce que les Romains de l'Empire n'ont pas pillé, ceux

Digitized by Google

de la décadence l'ont détruit. Ce qui restait a été renversé par les tremblements de terre et recouvert de plusieurs mètres de limon.

Voici les plans qui vous montrent la belle position de l'Altis et du temple de Jupiter, élevé parallèlement à l'Alphée, en présentant sa façade longitudinale (1).

Construit de 576 à 436 sur les plans de l'architecte Libon, il contenait la célèbre statue du dieu en or et en ivoire par Phidias (2).

Renversé par un tremblement de terre, ainsi qu'en témoignent les colonnes encore gisantes figurées sur ce dessin, il était d'ordre dorique, périptère et hexastyle (6 colonnes), type dit de Pœstum.

Il avait 64m10 de longueur sur 28m de largeur.

Les colonnes, de 2m25 de diamètre, avaient 10m40 de haut, d'où une proportion de 4 diamètres 3/5. Abattues par le tremblement de terre, couchées sur le sol comme des géants, on peut très bien apprécier la finesse des détails.

Construit en pierres du pays, très coquillères, le temple avait été entièrement revêtu de stuc fin, puis peint ensuite des vives couleurs de la polychromie antique, dont voici un spécimen.

La richesse de sa décoration est attestée par des morceaux de chéneaux en terre cuite retrouvés.

Grâce à la terrasse sur laquelle il s'élevait, comme sur un piédestal, il dominait de sa grandeur imposante tout le paysage, le bois verdoyant, la vallée fleurie, pour y rappeler au pèlerin la sérénité religieuse.

Le fronton oriental avait été sculpté par Pœnios et

(1) C'est-à-dire avec le maximum d'effet.

(2) L'emplacement de son atelier a été conservé.

Digitized by Google

celui occidental par Alcamène (les débris mutilés sont exposés dans le musée (1).

La statue du dieu, assis, pour bien marquer sa primauté, occupait le fond de la cella, divisée en trois nefs par deux rangées de colonnes à double étage, comme pour servir de salle d'exposition, ainsi que le montre cette vue *(figure 2)*.

Les ruines relevées en 1827, lors de l'expédition française de Morée, par Blouet, architecte attaché à l'état-major, ont été depuis complétement déblayées, ainsi que toute la surface de l'Altis, par le gouvernement allemand (2), sous la direction de M. Dorpfeld, qui a publié plans et mémoires explicatifs ; elles ont aussi fait l'objet d'une belle publication de M. Laloux, architecte pensionnaire de l'Académie de Rome.

Malheureusement, par le fait de pillages successifs de tous les chefs-d'œuvre qu'il contenait, les fouilles du gouvernement allemand n'ont retrouvé qu'une statue, le bel Hermès, de Praxitèle, tenant Dyonisos enfant, les restes d'une victoire ailée, des morceaux des frontons, et nombre de débris de toute nature.

Plus loin, en arrière, au pied du Kronos, s'élevait le temple d'Héra (de Junon), dit le petit temple ou Héraïon, de 30^{m} sur 18^{m}, de construction plus ancienne. De même disposition, dorique hexastyle (les colonnes ayant 1^{m} de diamètre et 5^{m}20 de haut), présentaient cette

(1) Bel édifice construit sur la hauteur par M. Syngros, où sont exposés avec méthode tous les débris retrouvés dans ces fouilles, depuis les restes des statues des frontons restaurées, jusqu'aux vases peints et aux monnaies, en un mot tous les témoignages artistiques et historiques, formant ainsi un ensemble complet.

(2) Il y a consacré 1,200,000 marcs et plusieurs années.

Digitized by Google

particularité d'avoir, au dire de Pausanias, conservé de son ancienne construction, dans l'opistodome, une colonne en bois, vestige du temple primitif.

Autour s'étaient groupés facilement, grâce à la plaine, des édifices religieux, tel : le Métroon, petit temple d'ordre dorique, dont les colonnes n'ont que 0m85, nombre d'autels, de statues, d'offrandes; puis au delà des édifices civils, tels que : le Pélopeion (Sénat), le Bouleuterion (conseil municipal), le Prytanée, et plus loin en remontant, le théâtre et le fameux stade des jeux olympiques, puis plus bas, le palais de Néron, etc.

Sur la Voie Sacrée se pressaient les présents des villes, des peuples, les trésors, ainsi que des ex-voto, comme le Leonidion, l'Exèdre d'Hérode Atticus et même le Philippeion, joli temple rond offert au dieu par Philippe de Macédoine, vainqueur de la Grèce, en reconnaissance de sa protection dans ses victoires.

Constatation pénible de la décadence de l'âme grecque depuis les guerres médiques : de chute en chute, elle avait perdu la conscience de la patrie.

Après Philippe et ses généraux macédoniens, qui, s'ils faisaient périr Démosthène, dernier défenseur de la liberté, parlaient au moins grec, elle accueillera encore les proconsuls romains qui la pilleront, et même les acclamera lorsqu'ils l'amuseront.

Triste fin pour les descendants des héros des Thermopyles et de Marathon. Pour avoir abandonné le culte de l'idéal, et s'être laissé envahir par le matérialisme et surtout par l'individualisme, fatalement myope, ils ne sortiront plus de la servitude; après les Byzantins, les Francs de Villehardoin (1), les Vénitiens et finalement

(1) Les seigneurs champenois ont occupé la Morée plus de deux siècles.

Digitized by Google

les Turcs, successeurs des Perses, jadis repoussés avec honneur (1).

Délos ou Rhénée.

Petite île de l'archipel (à l'est), entre Mykonos et Syra, c'est-à-dire au milieu d'une fourmilière d'îles formée par la montagne du Cynthe, au-dessus de la mer, n'est qu'un immense rocher granitique, abrupt, entièrement dénudé sur toute sa surface désolée, émergeant au-dessus des eaux, battu par les flots qui, même en temps calme, n'y laissent aborder qu'avec difficulté.

Aussi Homère la définit-il ainsi : « Latone t'enfanta, « arrêtée près de la colline du Cynthe, hérissée de « rochers, en une île âpre.

« Délos, ceinte par la mer, tandis que poussés par « les vents sonores, les flots des deux côtés bondis- « saient sur le rivage. »

Plus encore que Delphes, dont le paysage inspire l'inquiétude et même la crainte, Délos a été élevée pour faire admirer la grande puissance créatrice du dieu, car sur la roche nue, de rien son culte a fait surgir des chefs-d'œuvre.

Réalisant ainsi cette prédiction d'Homère.

(Latone à Délos) :

« Je ne pense pas que tu sois à l'avenir riche en « bœufs, riche en brebis ; tu ne porteras pas de vignes, « tu ne produiras pas de nombreuses plantes ; mais « lorsque tu posséderas le temple d'Apollon, aux longs « traits, tous les hommes t'amèneront des hétacombes,

(1) La plus grande partie des Grecs est encore soumise aux musulmans, au milieu desquels, attirés par les gains du commerce, ils sont répandus.

Digitized by Google

« ils viendront ici en foule ; le fumet des sacrifices « *ne cessera* pas de s'exhaler (1). »

Dans toute son étendue, qui est de 4 kilom. 500 sur 1,200^{m}, on ne voit que rochers nus et ruines, il n'y a pas un arbre, sauf le petit figuier du gardien.

Une seule pauvre habitation, la sienne, et pour toute eau, dans une dépression, une petite mare croupissante entourée de quais, souvenir de l'ancien lac sacré.

C'est sur ce pauvre îlot escarpé et sans bords, que l'intelligence et la ténacité des anciens Grecs, utilisant l'avantage qu'offrait la proximité de l'Asie-Mineure, créèrent une station navale fréquentée, une ville riche et un des sanctuaires les plus célèbres de la Grèce, par la splendeur et le nombre de ses monuments.

Le doute, que l'aridité du lieu autorisait autrefois sur les descriptions des auteurs émerveillés, depuis les fouilles si complètes de M. Homolle en 1877, a fait place à l'admiration des monuments en marbre blanc, du Témenos (enceinte sacrée), large de 220^{m} sur 175^{m}, ayant entrées par plusieurs propylées, dont le relevé que voici, appuyé sur des preuves irréfutables (des bases et des couronnements), ne peut donner qu'une faible idée, le ciel et le sol, la mer et le cadre manquant.

Comme vous le voyez par ces plans fidèles de la belle restauration de M. N. Nénot (2), les œuvres d'art y étaient nombreuses, depuis le célèbre palmier de bronze de Nicias, souvenir de celui où la tradition

(1) Ce sont sans doute les cornes de ces nombreuses victimes qui ont donné leur nom au *Portique des cornes*, qui est considérable.

(2) Voir dans la publication des restaurations de l'Académie de France à Rome.

Digitized by Google

avait fait naître Apollon, les petits temples, les sanctuaires dont celui des taureaux, les statues colossales, les trésors, les ex-votos, les portiques enveloppants et multiples (1), tous en *marbre de Paros,* se pressaient brillants et somptueux autour du temple peint et doré ; ils l'accompagnaient, lui faisaient un cortège d'honneur, une cour, comme l'état-major d'un souverain.

Vu de la mer, sur le fond gris de la montagne et du rocher de Cynthe, le groupe des temples, des statues, des trophées, des colonnades variées, etc., étagés depuis le quai du port sacré, se présentait ainsi, dans un détour de l'île, aux regards étonnés des marins, comme une apparition éblouissante, une éclosion spontanée, un bouquet de chefs-d'œuvre (2) attestant, à n'en pas douter, la puissance créatrice du Dieu, auquel dès lors nulle merveille n'était impossible.

A Delphes, la manifestation, dans le site que nous avons décrit, était accompagnée de l'impression causée par la terreur des forces de la nature ; à Délos, elle apparaissait sur les flots comme une floraison merveilleuse, *incompréhensible,* sur un pareil roc, et comme telle extraordinaire et fascinante ; ce qui était aussi un but de la religion, tenir l'homme sous le charme de l'art et d'harmonies savamment combinées.

Au-delà du Ténenos, outre les accompagnements ordinaires des sanctuaires grecs, théâtre, stade, por-

(1) L'importance et le nombre des portiques élevés partout, attestent autant celui des dons de toute nature à abriter que le besoin pour les pèlerins de se protéger contre le soleil, les vents et les ondées de la mer. Celui de Philippe de Macédoine, sur le port, est particulièrement vaste. C'était une manifestation et une prise de possession.

(2) Tel surgit du sable de la mer notre mont Saint-Michel.

Digitized by Google

tiques, exèdres, etc., M. Homolle a aussi remis à jour de belles habitations qui, à en juger par les mosaïques et les débris, prouvent que la ville était riche et peuplée et que la vie ne devait pas y être désagréable, sans doute grâce aux approvisionnements fournis par la côte d'Asie.

Étant donnée la situation défavorable d'une île entourée d'une mer souvent agitée, et le lieu, un rocher dénudé, abrupt, stérile, Délos fut une création de plus à l'honneur de la Grèce.

Tant il est vrai que l'intelligence (ici représentée par Apollon) mise au service du goût, de la persistance dans les efforts, vient à bout de tous les obstacles, et peut couvrir un désert, sur l'eau, des plus brillants chefs-d'œuvre de l'art (1).

Excursion de Mycènes.

On accède à la forteresse d'Agamemnon, soit du nord, par la descente de monts Néméens, soit du sud, en montant de la mer (golfe de Nauplie), par la plaine de Tyrinthe et d'Argos. C'est la plus naturelle et la plus instructive, celle qui produit le plus d'effet. Ayant dans un voyage précédent suivi la première, nous avons été heureux de prendre celle-ci.

(1) Comme à Delphes, M. Homolle a retrouvé nombre d'inscriptions fort intéressantes pour l'histoire du Temple et de la Grèce, parmi lesquelles des inventaires de la fortune du Dieu et des comptes de dépenses de toute nature, y compris traitements et honoraires.

Ainsi l'architecte était payé quatre fois et demi plus que la danseuse sacrée et joueuse de flûte.

Digitized by Google

Nauplie, Napoli, au fond de son golfe, adossée au rocher, offre, par la disposition des montagnes qui l'encadrent, un panorama aussi beau au lever qu'au coucher du soleil. Elle est célèbre par sa position et par ses belles fortifications, vestiges des seigneurs Francs et Vénitiens, couronnées par le fort Palamède qui du haut de son roc, réellement à pic, domine tout, ville, mer et plaine. Aussi, vue du golfe, apparaît-elle comme un décor.

Le port s'amortit contre le fond de l'estuaire de la plaine d'Argos, formée d'une coulée de terre descendue en s'épandant, des gorges des monts Néméens vers la mer.

Tyrinthe.

Au sortir de Nauplie, au milieu des riches cultures de ce sol fertile où poussent toutes les plantes, car elles ont à la fois racines au frais, feuillage au soleil, on rencontre à droite l'antique *Tyrinthe*, haut rocher allongé et saillant (deux cents mètres de long sur soixante) laissé par les érosions de l'époque diluvienne, comme une île au milieu d'un golfe.

C'était un fort élevé par la nature, en bonne place, au milieu des moissons. Aussi, les Pélasges, premiers habitants civilisés de ces contrées, eurent-ils l'idée de s'y établir et de s'y installer solidement, en fortifiant les escarpements par ces fameuses murailles *cyclopéennes* faites de blocs énormes, qui firent croire aux anciens Grecs que seuls des géants tels que les Cyclopes avaient pu les mettre en œuvre, avec un art de la construction militaire, un souci de la stabilité qui

Digitized by Google

a défié les attaques des assaillants et les injures de trente ou quarante siècles.

Pausanias disait : « Leur masse indestructible a fatigué le temps. »

D'une hauteur de 13^{m}, elles ont jusqu'à 8^{m} d'épaisseur.

Comme toute ancienne place forte, Tyrinthe avait encore sa citadelle, dont la porte orientale est la mieux conservée. De 5^{m} de haut, elle présentait cette particularité de s'ouvrir sur un tourillon au milieu, de telle sorte qu'une moitié s'ouvrait en dedans et l'autre en dehors.

Les pieds-droits, formés de blocs plus massifs que les autres, sont coiffés d'un linteau plus robuste encore, comme ceux de Mycènes, les chefs-d'œuvre du genre.

Entre autre vestige remarquable, ces murailles nous ont conservé un témoignage de la science de la fortification de l'époque, les célèbres *galeries couvertes* qui les couronnent au nord et sont le prototype de la fortification du moyen âge.

Larges de 2^{m} et hautes de 3^{m}, elles sont couvertes par une voûte ogivale formée de cinq à six assises posées horizontalement en encorbellement, suivant l'appareil des tombeaux de Mycènes, où il a atteint son apogée.

La paroi extérieure est percée de nombreuses embrasures qui permettaient aux défenseurs de cribler, à l'abri, les assaillants de pierres, de flèches, d'huile bouillante, etc.

On voit que la première idée des abris couverts blindés, bétonnés, de nos canons savants, remonte à l'époque homérique.

Digitized by Google

Une pareille forteresse, au milieu d'une plaine fertile dont la possession devait être très enviée des voisins de la montagne ainsi que des pirates, avait une grande importance, car à proximité de la mer, elle était un poste d'observation excellent pour s'y élancer rapidement et en revenir, de même mettre le butin en sûreté.

Aussi Tyrinthe a-t-elle eu l'honneur de compter parmi ses maîtres nombre de héros, tels que Persée, Amphitryon et même Hercule.

Remarquées de tous temps, ces ruines ont été relevées avec soin par Blouet lors de l'expédition française de Morée. (Voir son ouvrage.)

Elles ont été fouillées récemment par Schlieman, qui a mis à jour des restes d'un temple d'Hercule, d'architecture peinte, et étudiées complétement par la mission allemande de MM. Dorpfeld et Durm, puis par MM. Perrot et Chipiez. *(Histoire de l'Art.)*

Non loin, au-delà, apparaît l'antique *Argos* d'Homère dont les ruines en grande partie romaines, théâtre, aqueduc, etc., attestent la splendeur passée; mais aujourd'hui préfecture du royaume hellénique, elle serait une ville grecque moderne, banale, sans le grand effet de la montagne à pic en forme de pignon pointu, qui, avec son couronnement d'un ancien château-fort Franc ou Vénitien, lui fait un fond original superbe et brillant, grâce à la roche dénudée.

Les églises, sauf une ancienne chapelle byzantine qui a conservé ses voûtes originales et son porche, n'ont rien de remarquable.

Le théâtre gréco-romain, adossé au flanc de la montagne, en face d'une belle vue de plaine, a conservé une partie de ses gradins taillés dans le roc et les arcades

Digitized by Google

du Postscénium ; c'est la seule ruine d'art intéressante (1).

Mycènes.

Au-delà d'Argos la vallée se rétrécit, la pente s'accentue et monte d'abord lentement jusqu'au village de Phtikia, puis en obliquant à droite plus rapidement vers Karvati, dont dépendent les ruines de *Mycènes*.

Les murailles cyclopéennes de la capitale d'Agamemnon apparaissent ensuite au sommet d'un rocher conique laissé par les érosions entre deux énormes parois d'autres rochers à pic beaucoup plus élevés, dont Mycènes est séparée par des ravins profonds qui la rendaient inaccessible du côté des montagnes.

Ainsi placée comme un poste au-dessus de gorges profondes, par conséquent la plupart du temps plongée dans l'ombre, en face de hauts rochers pierreux, dénudés, l'aspect en est sauvage et terrible.

On comprend comment il fut à la fois le gîte et l'abri d'hommes de proie toujours à la fois sur la défensive et prêts à prendre l'offensive ; l'arsenal où se fourbissaient les armes, où se tramaient les coups à faire entre associés de la montagne et de la plaine (comme la guerre de Troie) ; enfin le nid de ces pillards célèbres, qui ont eu l'incroyable fortune d'être poétisés par le patriotisme d'Homère.

C'est bien là le théâtre de tant de crimes, de meurtres, de parricides qui, en fournissant des sujets incomparables de noirceur à la tragédie an-

(1) Les pentes voisines portent encore les ruines d'anciens aqueducs de l'époque romaine, celle de la plus complète prospérité.

Digitized by Google

tique, ont été immortalisés par l'art. Jamais site ne fut mieux approprié à la tragédie.

Tel fut le berceau d'Agamemnon, de Clytemnestre, d'Oreste et même d'Electre, qui mit l'arme dans la main de son frère en lui disant : *frappe*.

Les cultures de la plaine étant éloignées, ses habitants ont préféré la guerre comme plus lucrative. Homère l'appelle « Mycènes riche en or », épithète justifiée par les fouilles de Schlieman.

La montée longe d'abord les antiques tombeaux creusés dans la colline, autrefois dits trésors d'Atrée, aujourd'hui tombeau d'Agamemnon, auquel on accède par une avenue de 20^m de long sur 6^m de large, bordée de murs de soutènements cyclopéens. Le plus monumental est célèbre par sa voûte ogivale de 14^m50 de diamètre et de 15^m de haut, dont les voussoirs sont remplacés par des pierres de taille horizontales, posées par couronnes successives, en encorbellement les unes sur les autres.

La paroi taillée suivant une courbe régulière, était originairement revêtue de plaques en métal repoussé, fixées par des clous de bronze.

Cette salle, qui était la chambre d'honneur, est accompagnée sur le côté d'une plus petite qui paraît avoir servi de sépulture.

La porte aussi est remarquable par sa construction et spécialement par son linteau, qui a 8^m de long sur 6^m et 4^m20 de haut. Son poids de $170,000^k$ atteste la puissance des bras ou des machines qui ont permis de l'élever et de le poser avec une pareille précision.

C'est à la suite de la montée que s'élève à droite, sur le sommet du rocher, l'acropole de *Mycènes*, dominant

Digitized by Google

ainsi la vallée et la ville ceinte de murailles, qui s'étendait sur le flanc de la colline.

Les murs qui en plusieurs endroits atteignent 6^{m} de haut, présentent les différents spécimens des constructions pélasgiques, dites cyclopéennes, notamment l'appareil horizontal à joints verticaux obliques, premier perfectionnement.

On y accède par plusieurs portes dont la principale, la célèbre porte des Lions, est ainsi nommée de son haut couronnement représentant deux lions affrontés devant une colonne.

Précédée d'une avenue ou défilé de 15^{m} de long sur 9^{m} de large, bordée de hautes murailles de forme rectangulaire rétrécie au sommet, et de 5^{m}30 de haut sur 3^{m}, ses pieds-droits monolithes et inclinés sont coiffés d'un linteau énorme surmonté du plus antique bas-relief en forme de fronton. Ces fameux lions sont ainsi un spécimen de la sculpture monumentale à l'époque homérique, et le plus ancien exemple connu de portes monumentales.

C'est près de là que se trouve l'enceinte de pierres levées plantées en cercle (comme celles de la Bretagne), et que Schlieman fit pratiquer, à partir de 1876, des fouilles qui ont amené la découverte des tombes royales avec leurs couronnes, leurs parures, leurs armes et même les masques d'or (moulés sur les corps qu'ils ont aidé à conserver), composant l'ensemble des trésors célèbres exposés au musée d'Athènes, qui témoignent à la fois du luxe de l'époque et de la richesse acquise ou conquise des guerriers, héros d'Homère.

L'opposition entre la finesse des bijoux et la rudesse de la sculpture architecturale (les lions), atteste une autre provenance, sans doute asiatique, soit de Troie,

Digitized by Google

rapportés par les vainqueurs, soit introduits dans le pays par le commerce phénicien.

Mont Athos *(Monte Santo)*.

La montagne sainte, qui pourrait aussi bien être appelée montagne verte, est un mont de verdure terminé en un cône qui s'élance svelte et régulier, de l'azur de la mer dans l'azur du ciel.

Située à l'extrémité sud-est de la presqu'île de Salonique, elle est de temps immémorial habitée par six à huit mille moines grecs de l'ordre de Saint-Basile, répandus dans vingt grands monastères et plus de cinq cents skites, ermitages isolés, fermes, etc.

Par son isolement, la Péninsule a pu former ainsi depuis sa fondation sous la présidence du patriarche de Constantinople, une république monacale fédérative, que la tolérance des Turcs laisse subsister librement, comme une enclave, moyennant redevance.

Le sultan, son suzerain, y est représenté au bourg de Karyès par un commissaire impérial, caïmacan, chargé surtout du recouvrement du tribut.

Grâce aux sources d'eau vive descendant des sommets boisés et neigeux, et au soleil, la terre y est d'une très grande fertilité.

Les verdures, les fruits et les fleurs, toutes les essences des bois, vignes, orangers, figuiers, etc., etc., les plus variées y poussent abondamment, d'où la fécondité du sol.

Aussi, par les avantages de sa position et la beauté de ses paysages, a-t-elle toujours attiré l'attention.

Digitized by Google

Au plus beau temps de la Grèce, l'historien Philostrate constatait qu'un grand nombre de philosophes avaient coutume de se retirer sur cette montagne pour y *contempler en paix* les cieux et la terre.

Précédemment, Homère l'avait signalée comme ayant reçu Junon dans sa fuite de l'Olympe, sans doute attirée par le charme du lieu.

L'origine des couvents remonterait à l'empereur Arcadius, qui aurait ordonné la fondation du premier, appelé par lui : « L'enfant du Framboisier, *Votopédi.* »

En raison de la loi d'attraction, ici confirmée par la nature, les couvents se multiplièrent, probablement aussi grâce aux séductions du climat agréable, d'une nature magnifique et d'un site exceptionnel.

Dans les temps troublés, la montagne sainte fut aussi une retraite pratique, et du haut de ses rochers une série de forteresses naturelles permit à ses habitants de résister aux invasions, surtout aux incursions des pirates.

Presque séparée par la mer, n'étant reliée au continent que par une langue de terre à travers laquelle Xercès fit percer un canal pour le passage de sa flotte, elle put s'isoler facilement et subsister autonome à travers les changements de propriétaires grecs, latins et turcs.

Toutes les communautés grecques y sont représentées par des couvents albanais, bulgares, grecs, roumains, russes, serbes, et fournissent trois sortes de religieux :

Les *Ermites,* vivant seuls dans les grottes creusées dans le roc ou dans des cabanes ;

Les *Ascètes,* qui travaillent la terre et habitent les skites; petits couvents suffragants ;

Digitized by Google

Les *caloyers,* moines, qui font le nombre et peuplent les couvents.

Leur vêtement austère et sombre consiste en une robe à larges manches qui ressemble à celle des *papas* grecs.

Ils ne coupent ni la barbe, ni les cheveux, qu'ils roulent sous la toque ronde, évasée, d'où les jours de cérémonie descend un voile.

Depuis le XIe siècle, le féminin (1) est banni de la république monacale; on n'y voit ni poules, ni vaches; les œufs viennent des îles voisines.

Vus de la mer, les couvents, les skistes et les ermitages qui en dépendent, échelonnés sur les côtes, apparaissent noyés dans une opulente verdure, de telle sorte qu'en passant devant, leur développement ressemble à une succession de tableaux variés ayant chacun leur originalité pittoresque, beaucoup ayant conservé une enceinte crénelée.

Tous ont un trait commun, la multiplicité des petites coupoles de leurs nombreuses petites églises, élevées sur le type byzantin d'Athènes, sauf de rares variantes, suivant le nombre des petites coupoles autour de la grande.

A l'intérieur ils en représentent un autre, qui, au premier abord, déconcerte nos idées latines. A l'inverse des couvents d'Italie, dont les bâtiments savamment ordonnancés suivant les règles de la hiérarchie romaine, offrent des modèles de régularité, d'ordre et même de pompe religieuse; ceux-ci, élevés sur des terrains en pente et irréguliers, sont des agglomérat-

(1) Aussi les dames de notre croisière ont dû rester sur l'*Orénoque*, et se contenter de voir la montagne sainte à distance respectueuse.

Digitized by Google

tions de bâtiments divers qui s'étagent à la bonne franquette, suivant les inégalités du sol, les uns sur les autres, sans le moindre souci de symétrie et de méthode architecturale, sauf celui de l'orientation, pour obtenir des fenêtres la jouissance de la plus belle vue que le site peut donner. Cette préoccupation a dû être une raison déterminante de la plantation des constructions (1).

Déjà à Athènes, à l'Erechthéion, sous le portique nord, qui est plutôt une loggia appelée par certains auteurs la Grécostasis, cette préoccupation des prêtres d'Erechtée, de la jouissance de la vue, à l'ombre et à l'air, est visible, mais expliquée par une raison d'architecture. La construction de ce gracieux portique ionique, célèbre aussi par sa belle porte à consoles avec chambranles si délicatement ornés, était nécessaire pour l'extérieur, pour la décoration des façades du temple. A l'Athos, pas de préoccupations académiques, il ne paraît y avoir eu d'autre règle que l'agrément de la vue.

Quels qu'ils soient, tous ces couvents ont leur entrée surmontée d'une image de la Panagia byzantine (la Mère de Dieu, *Mater dolorosa),* ouvrant sur la conciergerie et comprenant, sous une profonde voûte, comme dans les anciennes forteresses : corps de garde, parloir et boutique pour la vente des objets de piété, chapelets, croix, etc.

De là on pénètre dans une cour irrégulière plus ou moins vaste, souvent plantée d'un ou deux vieux et grands cyprès; on y trouve : l'église principale, le

(1) On sait que la différence la plus distinctive entre l'art grec et l'art romain provient aussi de ce que le premier vit de liberté, tandis que le second est formaliste et solennel.

Digitized by Google

Catholicon, siège de la cathédra de l'Igoumène; à côté, le campanile ouvert avec sa série de cloches et de simandres ; la *Phiale,* fontaine sacrée, entourée d'un portique circulaire et couverte d'une voûte en dôme, enrichie de peintures; souvent un ou deux oratoires (petites églises de même plan); le réfectoire dit *trapezza* en forme de ⊥, les cuisines à l'arrière; puis les bâtiments à cellules qui s'étagent suivant la pente, hauts et irréguliers, sur les façades desquels règnent des galeries et des balcons en bois rouge, en saillie comme des tribunes, semblables à celles qui sont caractéristiques des maisons turques.

Aussi, de loin, l'aspect de ces bâtiments percés de tant et tant de fenêtres, rappelle-t-il à Rossico, par exemple, les immenses caravansérails de la Suisse, d'autant plus qu'à distance les moines qu'on voit accoudés nonchalamment aux galeries rappellent les voyageurs accourus pour contempler l'attraction du pays, le lac, la montagne, le glacier, etc.

Cette architecture libre, découpée, saccadée, aux silhouettes de hasard, déride le voyageur d'Occident qui a cru tomber dans l'austérité monacale de la Grande-Chartreuse. Il n'en peut croire ses yeux.

La préoccupation de jouir, de contempler une belle vue, et elles le sont toutes ici, est partout significative, elle s'affirme même en certains endroits par des kiosques, très heureusement postés, où il doit être délicieux de méditer sur les vanités du monde.

Réflexions philosophiques à part, la vue de ces groupes de bâtiments, aux lignes cahotées, coupées par les nombreuses petites coupoles des multiples églises, surtout chez les plus peuplés, comme Rossico qui compte plus de mille moines, est très pittoresque

Digitized by Google

Dans aucun monastère de l'Athos on ne trouve une autre caractéristique des abbayes de l'Occident : la grande et vaste église chrétienne *ouverte à tous ;* il n'y en a même pas une qui ait une capacité suffisante pour contenir toute la communauté, d'où l'impossibilité d'exercices en commun.

Bien qu'assemblés dans une même maison qui doit être de même règle, il semble que la communauté se fractionne pour l'acte qui devrait la réunir, la prière.

A la liberté des bâtiments correspond sans doute celle de la vie religieuse.

Les seules grandes salles de réunion, ce sont les réfectoires *(trapezza),* qui partout sont immenses.

Quel que soit leur vocable, toutes ces églises sont bâties sur le même plan que le Théotocos de Constantinople : mêmes façades (1), mêmes intérieurs avec narthex doubles et mêmes triples, nef en croix grecque, chœur ou *béma* fermé par l'iconostase, cloison peinte et dorée, percée par des portes, qui sépare le prêtre des fidèles et les nefs du sanctuaire (2), où s'accom-

(1) Type de tout l'empire grec en pierre et briques, les assises de pierre alternées avec deux assises de petites briques, corniches en briques, coupoles couvertes en tuiles, etc., sauf à Rossico où elles sont peintes en vert clair, à la russe.

(2) L'iconostase, de *icônes,* images saintes, en avant du Saint des Saints dans la chapelle apsidale, forme une cloison en bois ou en construction légère, peu élevée et percée d'une ou de trois portes ; de petites colonnes engagées ou de simples pilastres appliqués la divisent en compartiments égaux ; des peintures. précieuses ou de grandes représentations du Christ et de sa mère, en argent repoussé, occupent les panneaux principaux. Ordinairement la partie supérieure, en forme d'attique, est composée d'une suite non interrompue de petits tableaux délicats représentant les douze apôtres et les principaux faits de la vie

Digitized by Google

plit, à l'abri des regards profanes, le mystère de la transsubstantiation.

Toutes ces diverses parties, surmontées de petites coupoles (jusqu'à onze), reliées par de hautes et étroites ouvertures, éclairées par de petites fenêtres, découpées encore par des meneaux, de façon à diviser la lumière en rayons, sont entièrement couvertes de peintures ou de mosaïques à sujets qui se détachent sur fond d'or, depuis les stalles jusqu'au sommet des voûtes. De telle sorte que, conformément à cette logique que l'église est la *maison de Dieu*, l'ensemble offre l'aspect le plus riche et le plus religieux qui se puisse imaginer.

Depuis le sol en mosaïque, en marbre ou couvert de tapis d'Orient, les pupitres incrustés de nacre, garnis de riches étoffes, portant des évangéliaires aux reliures somptueuses, les chandeliers en cuivre poli, les reliquaires émaillés, les tableaux encadrés d'or ciselé de l'iconostase, les lampes dorées suspendues à des chaînes dorées aussi, tout le monde céleste représenté sur toutes les surfaces murales, le miroitement des couleurs et des ors, tout concourt à former un ensemble, un milieu religieux d'une nature particulière, *un autre monde*

de Jésus-Christ; une découpure en bois doré, formée de palmettes ou de rinceaux occupe le sommet de la clôture; au centre est une croix fort riche; souvent le flabellum orné de têtes d'anges est reproduit dans la longueur de la clôture.

Les moindres chapelles, les plus petits temples élevés dans les monastères ou dans les villages offrent des clôtures sacrées exécutées de la sorte (elles sont obligatoires). La décoration en est plus ou moins riche, selon les ressources locales, cependant les peintures y sont généralement faites sur un fond d'or, suivant le système du moyen âge qui s'est transmis jusqu'à nos jours.

Des lampes sont suspendues en avant et auprès de ces tableaux, qu'éclairent aussi des cierges.

Digitized by Google

impressionnant et fascinant sous les regards de tous ces saints et saintes baignés d'or, figés dans la lumière céleste. Seulement il est fermé, privé de ces issues vers l'infini, si sensibles dans nos églises du moyen âge.

On voit que cette splendeur voulue, cherchée avec art, découle d'un principe initial : de l'hommage de l'homme au *Créateur du ciel et de la terre,* c'est à dire de tous les biens; et du respect pour la présence réelle (1).

Le *Maître du monde*, d'où vient toute beauté, devant être invoqué dans un milieu digne de lui, orné des chefs-d'œuvre des arts.

C'était déjà le principe qui avait présidé à la décoration du temple de Jérusalem et des temples grecs, remplis de riches offrandes et animés des yeux d'émail de la statue du dieu, en or et en ivoire.

Ce fut celui des constructeurs, prélats, abbés et architectes de nos cathédrales.

C'est ici qu'il est le plus affirmé du monde grec. Les églises russes n'en donnent qu'une idée incomplète, les peintures n'ayant pas la même puissance. Celles d'Athènes ont tout perdu, peintures et mobilier.

L'éclairage, complété par les lampes suspendues au *koros*, immense couronne de lumière du diamètre de la coupole (ordinairement à dix pans) suspendue par des chaînes réunies deux à deux, puis quatre à quatre, et par le lustre en cuivre doré qui occupe le centre, comme le soleil entouré de ses satellites, répand sur tous ces intérieurs une lumière diffuse qui, avec les reflets sur

(1) La tenue des Grecs dans leurs églises, clercs ou laïques, laisse cependant à désirer.

Digitized by Google

l'or, donne au sanctuaire un caractère mystérieux particulier à l'Orient.

Presque invariablement, ces peintures sont disposées suivant un ordre liturgique constant.

Sur un fond d'or (teinte générale comme pour les vêtements sacerdotaux) :

1° Au sommet de la coupole centrale l'image colossale du Christ, *Pantocrator*, bénissant de la main droite et portant l'Évangile de la main gauche. Ses grands yeux immobiles voient tout et tous, qui de leur côté le voient de toutes parts. Image troublante comme dans une apparition, symbole imposant de la présence du Maître du ciel et de la terre ;

2° En dessous, une *Couronne d'anges,* garde d'honneur ; entre les fenêtres de la coupole, *les Prophètes et les Apôtres;*

3° Sur les pendentifs, *les quatre Évangélistes ;*

4° Sur les pieds-droits et sur les voûtes, divisés en plusieurs étages, des séries de saints et de saintes.

Le premier, le rang supérieur, commence par l'image de la *Sainte Vierge portant l'Enfant Jésus,* et continue par les douze fêtes principales : *La Passion,* etc.

Le second commence par la *Divine Liturgie,* la *Cène,* les *Miracles de la vie de Notre-Seigneur.*

Les trois autres rangs sont consacrés aux images en pied des saints et des saintes; les premiers posant sur la cimaise, assez basse pour permettre aux fidèles de leur baiser les pieds.

Les parois des narthex sont réservées aux représentations des Conciles, aux jugements derniers, aux apocalypses, aux allégories, toujours, quel que soit le mérite des peintures, suivant un ordre réglé par la liturgie.

Aussi l'effet est-il toujours imposant, la décoration de

Digitized by Google

la *Maison de Dieu* ne devant pas être livrée à la fantaisie (1).

Les figures des tableaux et les panneaux de l'Iconostase sont également peints d'après des règles liturgiques, ne laissant libres que la tête et les mains (les parties expressives); le nimbe et le vêtement en argent repoussé ou de filigrane, emprisonnent le reste du corps, sans doute pour les dérober à la vue des mortels.

Le travail d'orfèvrerie de ces couvertes, de ces manteaux, pourrait-on dire, plus rigides que des chapes, toujours délicat et même précieux, est souvent enrichi de gemmes et d'émaux.

Les trésors des églises, reliquaires, cassettes émaillées, vases sacrés et croix enrichies de pierres précieuses, quoique ayant subi des pertes nombreuses pendant la guerre de l'indépendance, sont encore remarquables. Exposés aux jours des grandes fêtes, ils complètent la splendeur de ces intérieurs, qui semblent ainsi prêts à recevoir dignement, à toute heure, le maître : *Dieu.*

Les réfectoires, dits Trapezza, généralement à gauche du Catholicon, couverts seulement par des charpentes apparentes (détail à noter pour la hiérarchie architecturale) ont leurs murs aussi recouverts de peintures, sur

(1) Ces peintures, dont le but est logiquement l'enseignement religieux et non la séduction des yeux, sont d'un dessin ferme, d'un modèle net, d'une coloration simple et franche, qui dédaigne les effets dits de palette.

Les peintures du XVe et du XVIe siècle, en transportant sur les murs des églises les effets de la peinture de tableaux, l'ont faussé et lancé dans la voie de la recherche du plaisir des yeux pour aboutir au maniérisme, à la fadeur, d'où l'abandon par l'âme populaire, qui est simpliste.

Digitized by Google

fonds clairs, représentant des scènes appropriées : *la Cène, les Noces de Cana, la Multiplication des pains, les Miracles du Nouveau Testament, la Parabole du mauvais riche, le Corbeau d'Élie,* etc. Ils sont en forme de croix tronquée (de la base) et terminés par une grande niche, comme une apside, où la table de l'Igoumène, qui préside, est au fond comme autre cathédra. Celles des religieux, disposées autour des trois bras supérieurs de la croix, sont en marbre; elles sont creusées au milieu et relevées sur les bords (1).

Au-dessus, du côté opposé de la cour, les *Phiales* (fontaines), à droite du Catholicon, couvertes d'élégantes coupoles, contribuent beaucoup à la décoration pittoresque. On sait qu'elles remplacent les fonts baptismaux et les bénitiers, on y bénit l'eau à la fête de Pâques et même tous les mois.

Plusieurs sont couvertes d'élégantes coupoles portées par des colonnes légères, quelquefois à double rang, et décorées de peintures représentant le plus souvent la vie de saint Jean-Baptiste. Celle de Lavra dont nous reparlerons est une des plus remarquables.

Les *bibliothèques* occupent aussi une place significative dans les monastères, qui en ont généralement plusieurs.

Les trésors qu'elles renferment sont dans des armoires, très propres et bien fermées; nous n'avons pu voir que quelques riches reliures, fort belles. Il doit y en avoir d'autres, car le mobilier usuel ne portait pas de traces d'une fréquentation assidue.

Les *cellules* des moines, ouvertes sur les galeries, dont

(1) Si les moines recherchent le plaisir de la vue, ils n'ont pas celui de la table, qui, paraît-il, est des plus frugale.

Digitized by Google

nous avons parlé, sont groupées irrégulièrement dans les bâtiments quelconques qui s'échelonnent pittoresquement sur la montagne, se pressant dans l'enceinte ou comme à Rossico (couvent russe, le plus peuplé) s'épandant dans la verdure sur le bord de la mer.

D'après les rares que nous avons pu entrevoir, elles sont meublées d'un simple divan, ou estrade, de la hauteur d'une table, couverte de tapis qui sert de siège, de table et de lit, d'un rayon pour livres. Les murs sont garnis d'images saintes, d'une croix avec chapelet et quelquefois d'une palme.

Les trois grands couvents que nous avons visités, qui sont des plus vastes et des plus riches, nous ont offert les particularités suivantes :

Saint-Pantaleimon (Rossico).

Monastère russe, sur la mer, le plus peuplé (mille moines), le plus vaste, le plus riche et comme tel rebâti à neuf (trop pour le pittoresque). Avec ses murailles blanches, ajourées de multiples fenêtres, ses bâtiments, entremêlés de nombreuses coupoles peintes en vert clair, il apparaît dans ce vieux monde figé comme l'image du renouveau.

Nous y avons été reçus comme des amis attendus, par des moines soignés (1), et au son des cloches sonnant à toute volée, mariées aux symandres. Introduits au catholicon, où nous entendîmes des chants en chœur qui devaient être des *Gloria,* nous avons été admis à admi-

(1) Entre autres détails de toilette, nous avons remarqué les ongles très soignés.

Digitized by Google

rer des reliquaires fort riches et des reliures d'évangéliaires de prix.

Quoique restauré, la décoration traditionnelle a été conservée.

Le mobilier est fort riche, car il y a émulation, rivalité entre ces couvents pour honorer *Dieu,* le *bien* recevoir en sa Maison.

Conduits ensuite au salon, nous fûmes présentés à l'Igoumène, noble et beau vieillard, au regard doux, qui nous fit servir le *glyco,* la confiture de roses, le café et le raki; puis promenés à travers les galeries, admis à visiter une cellule, on nous offrit un chapelet, une croix, un album et même une palme; on nous fit aussi les honneurs de la bibliothèque, puis de l'église supérieure, plus vaste, plus riche encore, et enfin, au sommet d'un bâtiment élevé. Invités dans la grande salle à manger, quoiqu'au nombre de cent, à un somptueux repas admirablement servi, le couvert (orné de quelques fleurs) était mis avec une symétrie, un ordre parfait de haute convenance et de dignité locale qui, en qualité d'architecte, m'a vivement frappé. (Les bons Pères ont un maître d'hôtel de bonne maison, fort expert.)

« Les Français sont nos amis, nos alliés, nous disent « nos hôtes, nous sommes heureux de vous recevoir et « de vous offrir ce que nous avons de mieux. »

De fait, la réception a été aussi cordiale que magnifique.

Réembarqués à regret, nos regards suivirent longtemps les coupoles vertes.

Digitized by Google

Lavra.

Sainte Laure, sainteté attestée par trente églises, chapelles, oratoires, etc., est située à quelques cents mètres du niveau de la mer, sur une rampe escarpée, près de la pointe orientale de la presqu'île, d'où l'église semble ainsi dominer la mer. C'est le plus ancien de l'Athos et le mieux conservé dans ses constructions byzantines, aussi le plus original (1).

On y accède par une rampe en lacets, qui monte dans un bois de toutes essences d'arbres, y compris ceux à fleurs; comme nous étions dans la semaine de Pâques, nous montions entre deux haies de bouquets.

Sur la plate-forme de l'entrée monumentale, nous remarquons un large kiosque polygonal, voûté, comme les portiques des phiales, posé sur une pointe en cap d'où la vue magnifique fait comprendre le charme de l'extase, la beauté de la contemplation, la douceur du kief, prélude oriental du Nirvana.

L'entrée, couronnée par l'image de la Mère de Dieu, protectrice de tous ces couvents, est imposante. La cour, irrégulière et très montueuse, est entourée de bâtiments de toute nature, églises, trapezza, campanile, phiales, cellules, etc., d'un byzantin primitif, la plupart de niveaux différents.

Elle offre ainsi la plus curieuse collection de constructions byzantines que l'on puisse désirer, et d'effet rendu plus pittoresque par deux magnifiques cyprès plantés, dit-on, par saint Athanase, de cinq à six mètres de cir-

(1) Assez semblable à celui de Chiliandari, dont voici une vue intérieure.

Digitized by Google

conférence, qui dominent tout de leurs flèches touffues et noires.

Lavra est dédiée à saint Athanase, mais le catholicon à double narthex l'est à l'Assomption. Élevé sur le plan byzantin, il est remarquable par ses peintures sur fond d'or qui sont de Panselinos, le maître fameux de l'École de Peinture du mont Athos (1).

On y remarque notamment les scènes de : *la Passion, la Résurrection, l'Annonciation,* etc., qui marquent l'apogée de l'école dite de l'Athos.

L'autre église, celle près de l'entrée, dédiée à la Panagia, gardienne de la maison, est remarquable, dans sa petitesse, par l'élégance de ses proportions et la finesse de l'exécution.

La phiale de Lavra est la plus belle de l'Athos, et la plus grande; sa coupole de 6^{m} de diamètre, portée par huit colonnes de marbre blanc, abrite une cuve de 3^{m}50 en marbre blanc d'un seul morceau, dans laquelle tout un monde d'animaux aquatiques et terrestres versent de l'eau, en jets croisés, pour les grandes eaux.

La coupole et les pendentifs sont peints à fresques en deux zones.

Les sujets sont encadrés dans le bas par une mer continue où se rendent les fleuves, le Nil, le Jourdain, l'eau du rocher de Moïse, etc., avec des poissons rouges et roses.

Les huit pendentifs sont consacrés aux Prophètes.

Le réfectoire (trapezza) est immense : 24 tables de 12 places (288) est peint de bas en haut de sujets de

(1) Voir Didron, *Iconographie chrétienne.*

Digitized by Google

circonstances, miracles du Christ, célébration des vertus, tempérance, etc.

La bibliothèque, qui est bien tenue, renferme, paraît-il, des trésors, évangéliaires, manuscrits, etc., dont nous n'avons pu voir que les armoires.

Le salon des étrangers, situé au premier étage, est vaste et est éclairé par de belles fenêtres sur la mer d'azur.

Vatopédi.

Vatopédi, à l'extrémité nord, au bord de la mer, apparaît presque comme une petite ville ceinte de murailles, coiffée de balcons couverts et de fenêtres, derrière lesquelles surgissent les coupoles des nombreuses églises et chapelles, les bâtiments ou ruches à cellules bordées de galeries saillantes, qui sont la caractéristique des galeries de tout couvent grec.

Vatopédi a eu autrefois une grande importance pour son École de Théologie, supprimée depuis. L'extérieur est précédé d'un xenodocheion (auberge pour les attardés ou les passants), élevé sur une terrasse.

L'entrée, comme partout, surmontée de l'image de la Panagia, renferme le porche, la conciergerie, et un petit magasin de vente

La cour, assez vaste, offre cette particularité que le catholicon est dans un angle et adossé à la muraille.

Antérieur au XIIe siècle, il est d'une grande splendeur.

Le porche, orné déjà de peintures représentant, comme ceux de nos cathédrales, *le Mal sur la terre, l'Antechrist, le Jugement dernier,* s'ouvre sur le Narthex par une belle porte de bronze. Celui-ci, par ses retours, est immense, plus vaste que l'église, qu'il enveloppe

Digitized by Google

sur trois côtés. Il est décoré de peintures et de mosaïques.

L'intérieur de l'église, en croix grecque, est orné sur toutes ses faces de peintures à fond d'or du célèbre Panselinos (malheureusement retouchées). Parmi les mosaïques on remarque un *Tetramorphe,* ou réunion en un seul corps des quatre attributs des évangélistes : *l'Ange de saint Mathieu, le Bœuf de saint Luc, l'Aigle de saint Jean, le Livre de saint Marc,* groupés sur un corps humain ailé.

On y remarque aussi un sujet assez répandu en Orient, la source divisée en trois vaisseaux, où le soleil, sa lumière et son rayon, figurant *la Trinité.*

En face du catholicon est le beau réfectoire, comme les autres en forme de croix grecque tronquée, avec l'apside où est placée la table de l'Igoumène, de telle sorte qu'en prenant la nourriture corporelle, il voit, lorsque la porte est ouverte, l'autel où est donnée la nourriture spirituelle.

La façade est surmontée d'un clocher.

Les vingt-huit églises de Vatopédi, échelonnées et éparses, plus ou moins bien entretenues, sont, quelles qu'elles soient, construites sur le même plan byzantin et décorées d'après les mêmes principes.

La bibliothèque est, dit-on, la plus riche de l'Athos; célèbre par des évangiles de tous les siècles, et le fameux exemplaire de la géographie de Ptolémée et de Strabon, etc., elle est disposée à trois étages, au milieu d'une tour d'où les fenêtres ouvrent sur la mer et les îles des vues incomparables. Autrefois négligée, elle a été remise en vue en 1865 par deux savants français, MM. Langlois et Miller, qui ont commencé le catalogue.

Digitized by Google

Invités à monter aux salons de réception, situés au premier étage, éclairés par de grandes fenêtres sur la mer et sur la montagne, qui agrandissent et égaient, nous y avons été reçus cordialement par l'Igoumène et ses moines, qui nous y ont offert un beau goûter terminé par un verre d'une liqueur très parfumée, que nous avons dégustée d'autant plus poliment que, conformément à la tradition, nous la croyions issue du vin du cru.

Mais en sortant, désillusion; la vue des flacons vides nous a appris que ce n'était que du *koniak* (alcool) allemand, bouqueté chimiquement.

Constatation pénible pour des Français, car si les bons Pères ne font plus leur liqueur, le commerce international en y suppléant dénature même les noms d'un de nos produits les plus estimés.

Cette remarque à part, la réception empreinte d'une aimable cordialité s'est terminée par la distribution d'une belle gravure du XVII° siècle, représentant le Vatopédi d'alors, s'élevant au-dessus d'une mer couverte de navires et de dauphins.

En quittant, le crépuscule était venu, la nature nous a offert la plus belle sortie, un coucher de soleil sur l'archipel, c'est à dire un feu d'artifice, d'où regrets de quitter tant et tant de hautes curiosités de toute nature.

Ce sont des savants français, notamment Didron et Paul Durand, qui ont fait connaître le mont Athos, ses peintures, et il est à désirer que nous ne nous laissions ni supplanter, ni oublier, et que l'École Française, qui a commencé un *corpus* des inscriptions byzantines, soit aidée des architectes de l'École de Rome (1), et prenne la tête du mouvement d'étude.

(1) Malheureusement, on reproche à ceux-ci de ne plus venir

Digitized by Google

Troie. — Ilios.

Les « *Campos ubi Troia fuit* », de Virgile, ou la plaine de Troie, sont situés près le promontoire de Koum-Kaleh, à l'embouchure du Scamandre, pointe extrême de l'Asie-Mineure, en face de l'Europe qu'elle paraît vouloir rejoindre, entre la mer Égée et les Dardanelles. Cette position unique, à la fois sur la route du Pont-Euxin et près de la mer Égée, devait être admirable dans l'antiquité, lorsque la terre fertilisée par les eaux du Simoïs et du Scamandre était mise en culture par des esclaves bien dirigés.

Car on sait qu'en Orient l'association du soleil et de l'eau produit des merveilles de fécondité.

Celle de la Troade était célèbre; les moissons devaient y être fructueuses aussi, grâce sans doute aux esclaves que ses maîtres se procuraient par des razzias, à droite dans le Pont-Euxin, à gauche dans la mer Égée.

Aussi comprend-on la grande prospérité du royaume de Priam, la jalousie que celle-ci devait exciter, et l'envie de s'en emparer, qu'elle a dû inspirer aux Grecs, habitants des rudes et infécondes montagnes du Pélopo-

en Grèce, quoiqu'il y ait assez d'affinités entre l'esprit français et l'hellénisme, et de continuer à négliger l'art byzantin, où il y a cependant beaucoup à apprendre, surtout pour les architectes L'ambassadeur, M. Cambon, nous a dit qu'il n'en voyait pas.

Quoique isolé, nous y avons beaucoup appris, et nous espérons, par la construction de l'église Sainte-Clotilde à Reims, due à l'initiative intelligente et féconde de Son Éminence le cardinal Langénieux, apporter, par cette construction nouvelle à coupole, notre pierre à la rénovation de l'architecture religieuse française, longtemps en quête d'une voie.

Digitized by Google

nèse ; par conséquent, l'acharnement qu'ils ont mis à la prendre, la longue continuité des efforts, et la ruse finale, qui seule a pu leur permettre de s'en rendre maître.

La position géographique est incomparable, elle commande l'entrée des Dardanelles, et, par le rapprochement de la côte d'Europe, était le passage le plus fréquenté entre l'Europe et l'Asie. Favorisée d'un climat doux, fécondée par le limon apporté par les cours d'eau descendant des monts Ida, par les irrigations et les drainages, cette plaine produisait à la fois des céréales et des fourrages, des fruits variés et des fleurs les plus belles.

L'Anglais Barker définit ainsi le climat de la Troade :

« Placée sous la délicieuse température de l'Asie « septentrionale, elle a ses hivers adoucis par les vents « méridionaux qui soufflent de la Méditerranée ; les chaleurs de l'été sont également tempérées par le « retour des vents Éthéens (d'où l'image, dans Homère, « de Borée traversant la mer de Thrace.

« La fertilité des champs et des vallées, continuelle- « ment arrosés par les eaux qui descendent du mont « Ida, si riche en fontaines, la variété du terrain, « l'abondance des rivières, le voisinage de la mer, des « points de vue riants et pittoresques.

« Tout enfin y plaît aux yeux et frappe l'imagina- « tion. Telle est la situation de ce pays, regardé « dans son ensemble, que la nature n'y laisse rien à « désirer. »

Si l'on a remarqué qu'à ces avantages du sol, la position offrait encore ceux inappréciables d'être à cheval sur deux mers, d'y avoir des ports qui évitaient la

Digitized by Google

difficulté de doubler le cap par des vents contraires (1), par conséquent d'être à la fois un poste de surveillance des passants, une relâche et un point de contact entre l'Europe et l'Asie, entraînant tous les profits d'entrepôt, de marché important et de transit, on se rendra compte que ses habitants étaient riches, trop même aux yeux des autres.

La capitale de cet heureux pays, posé sur un mamelon facile à défendre et n'étant pas sur la mer, c'est à dire, à la main des pirates, pouvait se croire à l'abri pour les personnes et les choses.

Hélas, ce sont tous ces biens, dons de la nature ou produits du travail, qui ont causé leur malheur.

Tout chez eux faisait envie.

Les Grecs de la montagne, plus durs et plus industrieux à vivre, toujours en quête de bonnes affaires, surtout sur mer, tels Agamemnon et Ulysse, ont dû longtemps avant passer devant cette clé du Pont-Euxin, riche en métaux et en produits du sol, avec des yeux avides de convoitises, en se demandant comment ils pourraient bien prendre la place de ses maîtres. Sa possession était une nécessité de garantie pour le commerce et l'exploitation de ces régions.

Aussi, une fois le fameux prétexte de la femme enlevée ou en fuite trouvé, s'attachèrent-ils sans répit à la proie, avec la constance qui lasse le destin et la fécondité de moyens qui, pour s'introduire dans la place,

(1) Toujours difficile avant la navigation à vapeur, à cause du courant de la mer Noire, qui est très fort. En 1853, la flotte anglaise elle-même dut attendre longtemps pour le franchir, encore ne le put-elle que remorquée par le vaisseau de ligne à vapeur français, *La Ville de Paris,* qui fut le premier vaisseau de guerre à vapeur.

Digitized by Google

à défaut de la force, invente les ruses comme la boîte à surprise ou s'y glisse sous forme de traîtres qui ouvrent les portes restées inviolables, surprend la garnison et prend sa place.

Une fois maîtres de l'entrée de la mer Noire, on sait qu'ils surent (surtout les Athéniens) l'exploiter par de nombreuses colonies qui leur assurèrent le commerce de ces immenses contrées, non seulement du Pont et de l'Arménie, mais encore des bassins des grands fleuves slaves et germains (1).

Les avantages de la position et la fécondité du sol font aussi comprendre les sept villes superposées des fouilles de Schlieman. La position étant bonne et le pays productif, Troie renaissait toujours de ses cendres. A en juger par les ruines, la dernière, celle de la période Romaine, ne fut pas la moins riche (2).

Aujourd'hui, on gagne Troie ou Hissarlik du petit port de Koum-Kaleh, en suivant en pente douce un chemin turc, c'est à dire à ornières, à travers la plaine arrosée par le Simoïs et le Scamandre, que l'on franchit sur des ponts plus turcs encore. Puis, on accède aux ruines par un plateau qui précède l'emplacement de cette ville si fameuse.

(1) Les entreprises de Philippe de Macédoine contre la Grèce et Athènes en particulier, ont commencé sur le Bosphore afin de la priver de ses comptoirs du Pont. Démosthène, qui joignait l'éloquence, la clairvoyance de l'homme d'État, prononça un de ses plus beaux discours pour presser les Athéniens de secourir Olynthe, assiégée par Philippe, leur montrant les avantages de la position, la perte immense qui en résulterait pour eux.

Aussi, fut-il mis à mort par ses sicaires, dans un temple, aussitôt la prise d'Athènes.

(2) Voir la carte incluse.

Digitized by Google

La colline d'Hissarlik est l'éperon d'une chaîne continue des montagnes de l'Asie-Mineure, qui vient aboutir ici au milieu des alluvions des cours d'eau qui ont formé la plaine fertile, baignée par les deux mers, où vécurent les Troyens d'Homère.

La fécondité de cette plaine, jointe aux profits du commerce actif qui s'y faisait naturellement, et de l'exploitation des mines de métaux précieux entre l'Europe et l'Asie, permettait à une très nombreuse population d'y vivre heureux; outre Troie, la capitale, dix villes y existaient, dont plusieurs ports sur le chenal des Dardanelles.

Depuis longtemps, la tradition plaçait dans cette région la Troie d'Homère, mais sans certitude absolue du lieu même. C'est la lecture attentive d'Homère et des historiens Grecs, ainsi que la concordance des descriptions et des lieux, qui a amené Schlieman à penser que la colline d'Hissarlik, malgré les immenses remblais accumulés par le temps, devait recéler les ruines de l'antique côte de Priam et d'Hector.

Les fouilles pratiquées avec persévérance, de 1872 à 1879, semblent lui avoir donné raison. D'autres savants persistent à placer Troie plus au sud, sur un autre contrefort, à Bounarbarchi? Quoi qu'il en soit, les fouilles de Schlieman ont mis à jour les ruines superposées de sept villes opulentes, dont une recouverte de cendres et portant les traces d'un violent incendie, lui ont paru justifier l'hypothèse de la ville prise et détruite par les Grecs d'Agamemnon. Ce qui est possible, car le trésor était copieux et riche.

On sait qu'une multitude de vases, d'ustensiles et d'objets divers furent mis à jour, et que la couche brûlée a livré des vases d'or ornés, des bijoux de prix,

Digitized by Google

Plan de la Plaine de Troie.

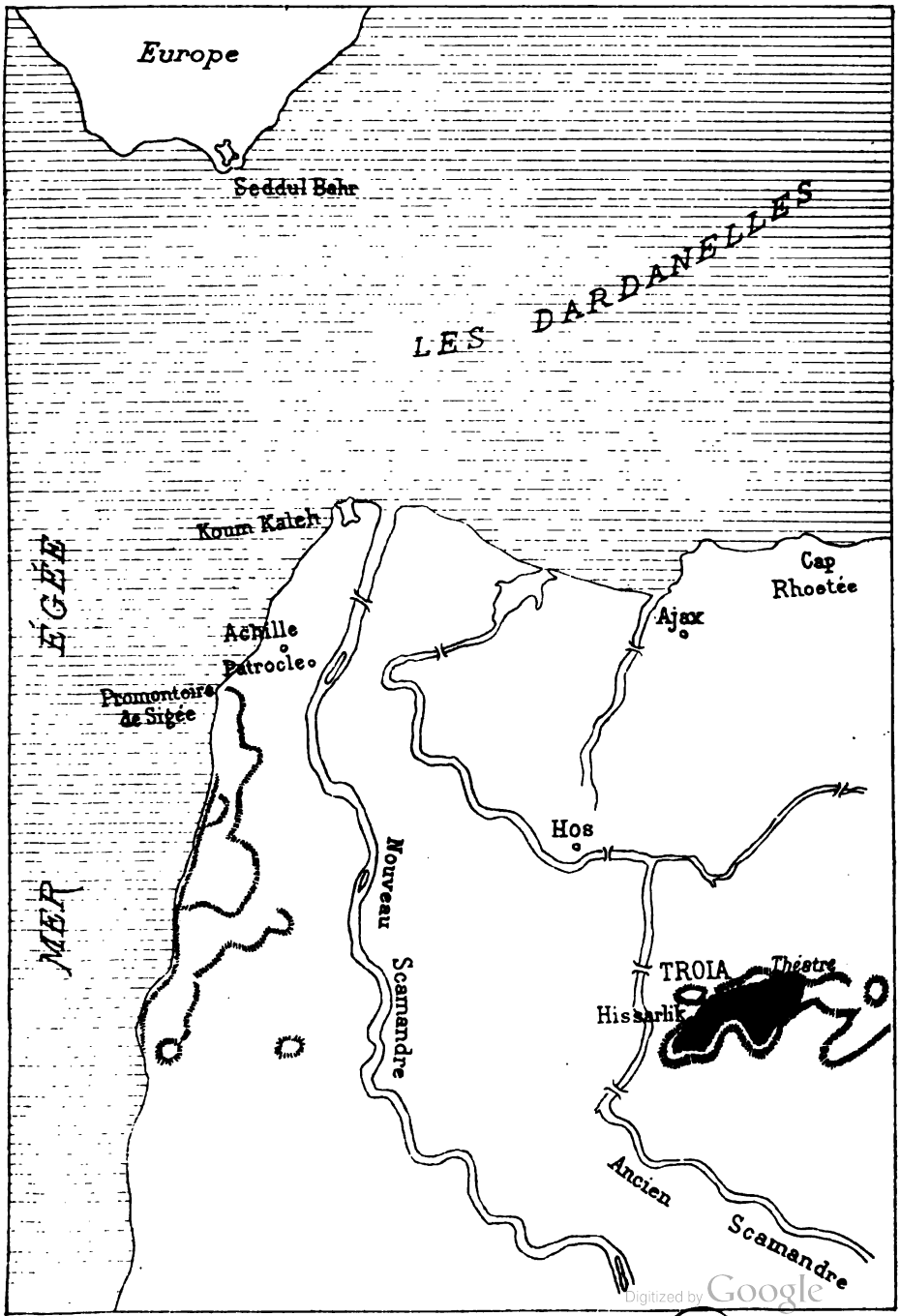

Digitized by Google

Digitized by Google

des parures de femmes très remarquables, etc., qui l'ont grandement dédommagé de ses peines (1).

Nous ne pouvons nous étendre sur les vestiges et les ruines de tant de villes, car pour les touristes, les plus visibles (elles sont immenses), ce sont les dernières, les murailles romaines, à côté de celles de l'époque d'Alexandre.

Mais ce que nous avons constaté, c'est que du haut de la butte le site est charmant, et à lui seul mérite une visite, doublée d'une leçon d'histoire. La nôtre a été favorisée d'une belle lumière et d'un soleil supportable. Notre caravane ayant l'honneur de compter parmi ses membres M. Homolle, sa famille, surtout la fille de feu Schlieman, Mme Mélas, le bruit s'en répandit dans les environs, et nous eûmes le plaisir pittoresque de voir accourir la population des villages voisins, hommes, femmes, enfants et bêtes, y compris les chameaux, et même les musiciens, qui nous ont donné un concert turc avec accompagnement de danses, sous les arbres du plateau. Une véritable scène de théâtre en action.

Le campement improvisé avait un aspect et une couleur inoubliables.

Aussi la descente de notre caravane, escortée ou surveillée par des gardes turcs à cheval, à travers la plaine découpée jusqu'au port, les dames âgées en arabas, les jeunes à âne, les hommes à cheval ou à chameau, fut-elle gaie et animée, malgré les passages de gués et de ponts en ruine, où, heureusement, nos montures ne trébuchèrent pas, car alors le bain forcé

(1) Voir sa publication *Ilios*, ville et pays des Troyens. Paris, 1885

Digitized by Google

nous eût mis en mauvaise posture devant la population de Koum-Kaleh, sortie de ses pauvres demeures pour regarder les Giaours.

En résumé, il n'est pas possible de voir un contraste plus frappant entre la splendeur du passé et la misère du présent, alors qu'il s'agirait de vouloir pour pouvoir, comme il y a trente ou quarante siècles, pour changer un désert en verger fertile.

Jamais l'indolence turque n'a été plus appauvrissante.

Constantinople.

Constantinople était le terminus de notre croisière, de l'entrée des Dardanelles la distance se parcourt en une nuit, nous y sommes donc arrivés le lendemain à l'aurore, mais nous n'y avons abordé qu'après avoir fait la ravissante promenade des rives du Bosphore, vertes et même fleuries, doucement ensoleillées par une belle matinée de printemps.

Les descriptions de cette ville sont dans tous les livres, dans toutes les mémoires ; je vous ai autrefois assez entretenu de ses monuments pour n'y plus revenir (1), d'abord parce qu'il n'y a rien de changé, si ce n'est en mal, car en l'absence d'entretien, le temps y opère trop librement son œuvre destructive, à l'intérieur comme à l'extérieur, même dans les édifices les plus célèbres (2).

(1) *Les anciennes Églises et les Mosquées de Constantinople ; Les Coupoles d'Orient et d'Occident.*

(2) A Sainte-Sophie, il y a des lézardes croissantes inquiétantes et des soufflures dans les mosaïques, qui peuvent les faire tomber du jour au lendemain. Les célèbres mosaïques de Karié-Djami ne peuvent plus être vues; l'édifice, menaçant ruines, est fermé.

Digitized by Google

Pour nous, Français, nous avons eu le plaisir de voir que notre colonie ne restait pas inactive et qu'elle s'était affirmée par la création du cercle de l'*Union Française,* au Petit-Champ.

Patriotique fondation dirigée par son président, le commandant Berger, et son secrétaire, M. Giraut, qui a fourni à la colonie française, outre un centre de groupement dans un magnifique hôtel comprenant salles de réunions, ornées de belles peintures des maîtres (dons du Ministère des Beaux-Arts), bibliothèque, un cercle avec restaurant où les Français de passage trouvent le plus cordial accueil.

La fête magnifique qui y a été offerte aux passagers de l'*Orénoque,* présidée par S. E. M. l'ambassadeur, M. Cambon, entouré de son état-major, le personnel de l'ambassade, a laissé à tous le meilleur souvenir. En général, dans la population étrangère, nous avons remarqué que les Anglais, autrefois si nombreux à Constantinople, étaient maintenant remplacés par les Allemands. Comme dans d'autres pays, ceux-ci font filer ceux-là.

Concurrents pour concurrents, il nous faut toujours veiller.

Les avantages de la position de cette ville unique sont toujours aussi frappants, mais malheureusement elle offre aujourd'hui, avec la renaissance d'Athènes, un contraste frappant. Là-bas, c'est l'aurore d'une nouvelle vie, l'image d'un printemps plein de sève, ici, au contraire, c'est l'affaissement, le crépuscule, un déclin inquiétant, surtout au point de vue de l'économie politique, par l'opposition entre le luxe du palais (le sérail, dont la cérémonie du sélamlick, le vendredi, peut donner une idée) et la misère du peuple ; et, d'autre part, de ce que

Digitized by Google

la production nationale étant devenue nulle (1), les objets manufacturés viennent de l'étranger, payables en or, ce qui constitue une cause d'appauvrissement lente, mais sûre.

On peut donc craindre que la situation économique du pays ne ménage encore quelque surprise à l'Occident.

Les vieilles mœurs elles-mêmes s'en vont, la cause de l'émancipation de la femme, le mouvement féministe, dit-on ici, fait d'immenses progrès à Constantinople ; on y vend le journal *La Fronde,* le moniteur du parti. Maintenant, les femmes sortent seules et beaucoup à visage découvert.

On dit que ces dames veulent jouir de la même liberté que les Européennes, et même aller au théâtre. Enfin, nombre de Turcs, même de qualité, n'ont qu'une seule femme (2), c'est peut-être une révolution intérieure qui se prépare; qu'en sortira-t-il?

L'âme orientale doit être si différente de l'âme occidentale !

On a prétendu que l'abandon de la polygamie serait le commencement de la régénération de la Turquie, dont on parle depuis cinquante ans (surtout la veille de l'émission d'un emprunt). Quand on voit la misère et la

(1) Même pour les objets courants de grande consommation, on ne voit dans les bazars et au village que des articles de fabrication étrangère. Il n'y a même plus de babouches turques.

(2) Mme Alph. Gosset, ayant eu l'honneur d'être reçue par la femme d'un bey, haut fonctionnaire turc en mission en Europe (musulmane), a été introduite dans un hôtel (konak) ressemblant à nombre de ceux de Passy ou de Neuilly. A la porte, concierge (à barbe) en redingote noire; au perron, valet de chambre (à favoris) en habit et cravate blanche, qui, en introduisant, a dit en français : « Si ces dames veulent bien prendre la peine de monter; » au palier, femme de chambre qui, après avoir fait traverser

Digitized by Google

ruine des campagnes autrefois si riches, on ne peut que la souhaiter.

La protection du puissant empire germanique a rendu confiance au Croissant, mais logiquement contre la croix des Occidentaux (c'est ce qu'on ne paraît pas voir à Berlin), nouvelle arrivée dans ces affaires d'Orient avec des espérances qui pourront bien aussi se buter au Croissant (1). Le sultan ayant de bons soldats, dressés par des officiers allemands, on peut se demander contre qui il les emploiera (2)?

Notre retour s'est effectué avec escale à *Brousse*, située au sommet d'une vallée fertile et enchanteresse, qu'il faut se hâter de voir pendant qu'il y a encore des faïences non restaurées à la mosquée verte, et des turqueries, qui ne tarderont pas à disparaître devant le chemin de fer et surtout les produits de l'industrie manufacturière d'Occident. C'est une ville originale, avec un bazar resté en partie oriental, qui mérite une visite tandis qu'elle est encore asiatique.

Puis en Sicile, à *Syracuse*, où nous avons retrouvé des antiquités grecques, qui confirment l'histoire en attestant l'immensité, l'importance et la splendeur dans l'antiquité de la riche cité, qui fut jadis plus forte qu'Athènes, mais maintenant dans l'abandon, malgré

deux salons, les introduisit dans un troisième aussi meublé à l'européenne, où la dame de céans, en toilette, après les compliments d'usage, se hâta de dire : *je suis seule*, mais persiennes fermées; le jardin étant en vue, Madame ne peut y aller que voilée.

(1) Au point de vue musulman, les protestants et catholiques sont des *Giaours* (chiens de chrétiens).

(2) Les massacres de Candie (10 septembre 1898), sous les yeux de la garde, n'annoncent rien de bon.

Digitized by Google

sa position magnifique et le beau décor qu'elle présente de la mer.

Parmi ses ruines, les gradins du théâtre (d'où on a une vue superbe), taillés dans un roc dur et poli, accusent un travail manuel extraordinaire, qui fait penser au nombre d'esclaves qui y ont usé leurs forces. Il fallait que la cité fut riche, même pour les nourrir.

Située en face de l'Afrique, Syracuse jouit de la même végétation : orangers, citronniers, cactus, palmiers, etc., y viennent à plaisir et y atteignent des dimensions imposantes ; aussi, avec tant d'éléments de production, s'étonne-t-on du marasme dans lequel est tombée la patrie du célèbre Archimède, qui fut un ingénieur aussi industrieux que savant.

Alph. Gosset,

Auteur des *Coupoles d'Orient et d'Occident*.

Juin 1898.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture, prononcé par Mgr Cauly, président annuel *(L'ancienne Faculté de Théologie de Reims)*..... 1

Compte-rendu des travaux de l'année 1897-98, par M. Henri Jadart, secrétaire général..... 55

Rapport sur le Concours d'histoire, par M. le docteur O. Guelliot, membre titulaire..... 73

Dallage de l'ancienne chapelle de Saint-Remi, dite de Saint-Joseph, à la Cathédrale de Reims, par M. Ch. Givelet, membre titulaire..... 83

Les Champignons de l'Argonne, par M. Pierre Collet, membre correspondant, rapport de M. J. Laurent, membre titulaire..... 111

Rapport sur le Concours de poésie, par M. Alfred Lefort, membre titulaire..... 119

Prix et Médailles décernés dans la séance publique du 7 juillet 1898..... 133

Programme de la Séance publique du 7 juillet 1898..... 135

Programme des Concours ouverts pour les années 1899-1900 137

Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1897-1898..... 141

Liste des Ouvrages adressés à l'Académie nationale de Reims pendant l'année 1897-1898..... 147

NÉCROLOGIE

Adolphe Varin, dessinateur et graveur champenois, membre correspondant..... 157

M. le chanoine Cerf, membre titulaire..... 167

M. Edouard Deperthes, architecte, membre correspondant. 179

SCIENCES

Études climatologiques sur le département de la Marne, par M. J. Laurent, membre titulaire..... 183

Digitized by Google

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Gerbert, conférence faite par M. Albert Lamy, licencié ès lettres, membre correspondant 203
Les Musées d'antiquités et d'ethnographie scandinaves, par M. le docteur O. Guelliot, membre titulaire..... 245
Les droits de l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims, à Peteghem, en Flandre, par le comte de Marsy, membre correspondant..... 281
Catherine II et l'Évangéliaire Slave de Reims, dit texte du sacre, par M. Louis Leger, membre correspondant..... 287
William Gifford, dit Gabriel de Sainte-Marie, par M. l'abbé Haudecœur, membre titulaire..... 291
Les Seigneurs du Moncel (près Avenay, Marne), par M. H. Paris, membre titulaire..... 315
En Grèce, par M. Gosset, membre titulaire..... 367

PLANCHES ET GRAVURES

I. — Portrait d'Adolphe Varin..... 157
II. — Carte pluviométrique du département de la Marne. 183
III. — Les Musées d'Antiquités et d'Ethnographie scandinaves :
Fig. 1. — Intérieur d'une maison du district d'Ingelstad, en Scanie..... 245
Fig. 2. — Bateaux des Vikings, d'après des gravures rupestres (Montélius)..... 251
Fig. 3. — Intérieur d'une chaumière du Halland (Suède). 253
Fig. 4. — Cuiller en bois, Dalécarlie (Musée du Nord). 255
Fig. 5. — Feuille de quenouille, Uppland (Musée du Nord)..... 256
Fig. 6. — Marque à pain, Néricie (Musée du Nord).. .. 258
Fig. 7. — Lampes de foyer ou couperon (Ardennes). 268
Fig. 8. — Chambrière (Ardennes)..... 269
Fig. 9. — Serrure en bois, provenant de Villers-devant-le-Thour (Musée de Reims)..... 270
Fig. 10. — Bâton de berger et quenouille (Ardennes)... 271
Fig. 11. — Dossier de chaise (Marne)..... 272

Nota. — Ces gravures, annexées à la communication de M. le Dr Guelliot, ont été fournies par lui avec une rare obligeance au volume de l'Académie.

Digitized by Google

IV. — Les Seigneurs du Moncel :

L'écu des Bohan 320
Armes des Bezannes 322
Armes des Lespagnol 323
Armes des Cocquebert 343
Armes des Bachelier 345
Ecu des Comminges 350

V. — Emblème de la Faculté de Théologie de l'Université de Reims 52

Reims, Imprimerie de l'Académie (Nestor Monce, dir.), rue Pluche, 24. (71535)

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-QUATRIÈME VOLUME

ANNÉE 1897-1898. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 8 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M DCCC XCIX

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR LE

COLLÈGE DE REIMS A PARIS

1412-1763 (1)

Par Henri LACAILLE, Membre correspondant,
Lauréat de l'Académie.

AVANT-PROPOS

Une histoire complète et détaillée du Collège de Reims à Paris aurait dépassé les bornes d'une simple étude; et c'est du reste chose impossible. De trop grandes lacunes, en effet, existent dans les documents qu'on peut recueillir sur lui; car, ruiné presque à sa fondation, et d'existence bien précaire jusqu'au XVIIe siècle, ce n'est qu'à cette époque que, grâce à une belle série de comptes, à des règlements ou mémoires parvenus jusqu'à nous, qu'on peut suivre à peu près les diverses phases qu'il a traversées.

Presque tous les documents sont aux Archives Nationales; quelques-uns à la bibliothèque Mazarine et à celle de l'Université; très peu à Reims.

(1) Mémoire adressé au Concours d'histoire de l'Académie de Reims en 1898.

Digitized by Google

Plusieurs ont été indiqués ou utilisés par Quicherat dans son *Histoire du Collège Sainte-Barbe,* ou par l'abbé Cauly dans l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants de Reims;* mais la plupart sont inédits. J'ai essayé de les découvrir, de les grouper et d'en tirer parti. J'ajouterai que je me suis *strictement* renfermé dans les limites du sujet, évitant, autant que possible, d'oiseuses et inutiles digressions sur l'histoire de l'Université en général ou celle des autres collèges. C'est une courte esquisse, sans prétention aucune.

Décembre 1897.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR LE COLLÉGE DE REIMS A PARIS

CHAPITRE Ier.

Le Collège de Reims depuis sa fondation jusqu'au XVIIe siècle (1412-1593).

Item alias duas partes do et lego, et ordino ad convertendum in alios usus pro instruendis juvenibus in litteratura, temporibus venturis, qui sunt de terris mense predicte, et unus de terra patrimoniali mea hodierna, vel de Mureto, si reperiatur, qui velit venire. Et amore Dei ad hoc attendat successor ut detur ordo, prout et spero facere, si vitam Deus concesserit et non adversetur fortuna, nam inde posset utilitas magna et meritum acquiri, juxta quod attendi debere, consilium magistri Johannis de Magduno, in Testamento suo, ubi instruit prelatos tenere studentes in diversis scientiis, qui eis haberent servire. Et spero dare formam et praticam, si vixero et invenero personas propitias ad hoc, et jam fecissem si commode potuissem...

Tels sont les termes d'un codicille ajouté à son testament par Guy de Roye, archevêque de Reims en 1400, et qui déterminèrent quelques années plus tard la fondation du Collège de Reims à Paris (1). Le bon prélat,

(1) Léon Le Grand. *Le Codicille de Guy de Roye*, étude publiée dans le *Bulletin de l'Académie de Reims*. — On y trouve les principaux textes relatifs à la fondation du Collège.

Digitized by Google

en effet, ne devait pas voir lui-même son rêve réalisé, et on pourrait presque croire, qu'en écrivant les dernières lignes de ce codicille, il avait le pressentiment du genre de mort qui devait le surprendre. Monstrelet nous a laissé un tableau frappant de cet événement tragique : « En ce temps (1409) le cardinal de Bar, filz au duc de Bar et Guy de Roye, arcevesque de Reims, avec eulx maistre Pierre d'Ailly, evesque de Cambray et plusieurs autres prélas et autres gens d'église alans au concile general qui lors se tenoit à Pise, furent logéz en une ville sur la mer, nommée Voutre (1), séant à quatre lieues de Genes, en laquelle ville le mareschal dud. arcevesque eut noise et content avec ung autre mareschal de lad. ville pour le salaire de ferrer ung cheval, et tant multiplia la discorde que led. mareschal dud. arcevesque tua celui de lad. ville, et tout prestement il s'enfuit à l'ostel de son maistre à saulveté. Auquel lieu ceulx de lad. ville soudainement en grant nombre tous esmeuz viudrent pour venger led. mareschal occis. Et quant led. arcevesque oy la noise, lui estant en grant ennoy pour lad. besogne, descendi de sa chambre appelant iceulx doulcement et promectant que prestement il feroit amender lad. offense à leur voulenté... Mais ce riens n'y valu, car ainsi que led. arcevesque parloit à eulx en dehors de l'uis de son hostel, l'un d'iceulx lui lança une javeline parmi le corps, droict au cuer, si doloreusement qu'il chey prestement mort sans depuis parler aucune parole. Dont ce fut très piteuse chose, car il estoit très notable prelat, bien condicioné et de noble lignée (2). » S'il ne lui fut pas donné de fonder lui-même

(1) Aujourd'hui Voltri, près de Gênes.

(2) Monstrelet. Edit. Douët d'Arcq, *Société de l'Histoire de France*, tome II, p. 7.

Digitized by Google

le collège qu'il désirait, ses héritiers, d'après sa volonté dernière, furent chargés de ce soin. D'ailleurs, pendant sa vie, il avait beaucoup fréquenté l'Université; très lié avec le célèbre Gerson, instruit, lettré, il laissa au Chapitre de Reims de précieux manuscrits et avait composé, lorsqu'il était encore archevêque de Sens, en 1388, le « Doctrinal de Sapience », sorte de commentaire et d'explication des Écritures à l'usage des simples gens, et il exhortait les curés et chapelains à en lire de fréquents passages à leurs paroissiens. Ce travail, dénotant chez son auteur une vaste érudition, eut de nombreuses éditions et fut même traduit en anglais et en espagnol (1). Il n'est donc pas étonnant que son esprit fût naturellement tourné vers l'enseignement et l'éducation, et que sa pensée dernière fût de consacrer une partie de sa fortune à l'établissement d'un collège pour les « pauvres escholiers » de son diocèse, surtout à une époque où, depuis la fondation de la Sorbonne, l'exemple du chapelain de saint Louis était suivi à l'envi par quelques grands seigneurs et aussi par les hauts prélats. A la fin du XIVe siècle, on comptait une cinquantaine de ces établissements, et ce nombre était encore insuffisant. Les diocèses de Rouen, Tours, Bayeux, Autun, Narbonne, et bien d'autres encore, avaient leurs collèges ; Reims seul en manquait : grâce à la générosité de Guy de Roye, cette lacune allait être comblée. — Son successeur fut Simon de Cramaud, auparavant patriarche d'Alexandrie, et il laissait comme héritiers ses deux sœurs, les dames de Créqui et de Hangest, et deux neveux, Jean et Mathieu de Roye. Ceux-ci, ou leurs procureurs, désireux de satisfaire à ses dernières volontés, allèrent trouver le

(1) Prosper MARCHAND. *Dictionnaire historique*, La Haye, 1758, p. 162.

Digitized by Google

nouvel archevêque, un des exécuteurs testamentaires, avec m^e Philippe de Boisgillout, pour s'entendre sur la manière la plus rapide de remplir « l'ordonnance dudict deffunct, qui en son vivant avoit tres bonne affection et voulenté de fonder un college des clers de la table et diocese de Reims ». Dans cette intention, Guy de Roye, dans son codicille, avait laissé la moitié de tous ses biens restant après l'exécution des diverses clauses de son testament. Les intéressés ayant eu connaissance de ces dispositions, s'adressèrent au roi qui, le 23 septembre 1409, leur permettait de s'assembler autant de fois que besoin serait pour recueillir « les laiz à eulz fais et à leurs successeurs escoliers dud. diocese qui seront estudians en lad. Université, par feu l'arcevesque de Reims derrain passé, et autres ». Ce même jour donc, ils tinrent une assemblée solennelle dans l'église Notre-Dame, en présence de Robert Chanrre, premier huissier du Parlement. Vingt et un écoliers s'y trouvèrent. C'étaient Jehan de Jarçon, Jehan Roland, Simon de Bourich, Pierre Lagode, Raoul de Justines, Girart Machet, Pons d'Erpy, Pierre Choat, Jehan Champenois, Simon Simonnet, Nicole Gommaut, Robert Guin, Jehan Lemoine, Jehan Loste, Jehan Rivart, Jehan Noquart, Jehan Preudomme, Estienne Barnesse, Thomas Petit, Nicolas Seraine et Jehan Perrin « tous escoliers de la nacion du diocese de Reims, estudians en l'Université de Paris, faisans et representans la plus grant et saine partie des escoliers dud. diocese, estudians en ladite Université ». — De tous ces noms, deux surtout sont à retenir. Le premier est Jean Gerson, qu'on a voulu, à tort, identifier avec le grand chancelier. Nul doute qu'il donna tout son appui et ses encouragements à la généreuse tentative de Guy de Roye, mais, à cette

Digitized by Google

date, il ne pouvait passer pour un écolier (1)! Il avait deux frères du même nom, dont l'un, inscrit au collège de Navarre en 1404, prononça ses vœux dès 1407 à la Trinité de Limay, près de Mantes, et l'autre ne quitta pas sa province; il semble impossible encore de les trouver à Paris « estudians » en 1409. Il est alors vraisemblable qu'il s'agit ici d'un neveu du chancelier, *Johannes Majoris de Gersonnio*, que nous voyons chanoine de Reims en 1433, fils de sa sœur Marion, qui aurait épousé le maire de Gerson (2). — Le second des noms est Girart, ou mieux Gérard Machet, qui devint plus tard évêque de Castres et confesseur de Charles VII; on le verra dans la suite tout dévoué à son ancien collège, et donner au roi ses conseils lors de la réunion du Collège de Rethel à celui de Reims.

Dans cette assemblée, les étudiants se bornèrent à nommer leurs procureurs pour « composer, traictier, transiger, pacifier, accorder et compromettre avecque les héritiers, exécuteurs du testament ». Dès le lendemain, 24 septembre, un accord était passé au Parlement. Mathieu de Roye y figura en son nom et comme se faisant fort de ses tantes Jeanne de Créquy et Jeanne de Hangest, et de son cousin, Jean de Roye; les écoliers rémois furent représentés par m^e^ Thomas Petit, leur procureur; Simon de Cramaud et m^e^ Philippe de Boisgillout envoyèrent leur autorisation. Les parties consentirent mutuellement qu'une somme liquide de 4,000 livres tournois fût délivrée aux clercs par les héritiers.

(1) Dans tous les actes, le nom de Gerson est toujours suivi de son titre de chancelier. De plus, il revenait à peine du concile de Pise, qui compta vingt-trois « sessions », du 25 mars 1409 jusqu'en août.

(2) H. Jadart. *Jean de Gerson*, Reims, 1881, p. 145.

Digitized by Google

qui deviendraient ainsi absolument quittes à leur égard « pour la fondacion dudit collège par la forme qu'il sera advisé et ordonné par ledit monseigneur l'arcevesque, selon la forme et teneur du testament dud. deffunct ». De plus, Simon de Cramaud leur donnait 1,000 livres tournois avec une partie de sa bibliothèque; et « plusieurs notables personnes et suppos dud. diocèse, riches et puissans, avoient très bonne affection de y contribuer de leurs livres et autres biens ». — On évitait ainsi les retards et les atermoiements qu'aurait pu entraîner l'exécution intégrale du testament, contenant de nombreux legs et dispositions dont le règlement soulevait des difficultés. D'après l'expresse volonté de Mathieu de Roye, cette somme devait être prise « sur les biens qui furent au feu arcevesque, les plus clers et evidens que trouvéz pourront estre, et le plus brief que faire se pourra »; on ne pouvait se montrer plus accommodant, ni agir avec plus de promptitude.

Il s'en fallut cependant de beaucoup que les clercs du diocèse de Reims réalisassent sur le champ le désir de Guy de Roye, soit que l'argent, malgré tout, ne leur fût pas immédiatement versé, soit que la construction d'un bâtiment ou l'acquisition d'un hôtel fût chose difficile. Toujours est-il que ce n'est qu'en 1412 qu'ils purent définitivement s'établir. Les archevêques de Reims possédaient déjà, rue du Maine, un modeste hôtel où quelques étudiants avaient pu recevoir l'hospitalité; mais c'était insuffisant, et on chercha ailleurs (1). Au XII° siècle, les

(1) Il est certain qu'avant la fondation de Guy de Roye, les écoliers du diocèse de Reims avaient déjà formé une sorte de communauté. Dans le censier de l'abbaye de Sainte-Geneviève, on lit en effet à

Digitized by Google

ducs de Bourgogne vinrent fixer leur résidence dans la rue de ce nom et y conservèrent leur demeure jusqu'au xve siècle. A la fin de sa vie, le duc Philippe, mort en 1404, avait transporté son hôtel dans le quartier des Halles, et après lui un de ses fils, le comte de Nevers, avait eu en partage l'ancien palais, qu'il céda quelques années plus tard, le 12 mai 1412, aux « maistres et escholiers estudians à Paris néz en la cité et diocese de Reims ». Le contrat le décrivait ainsi : « Un grand hostel fermé de hauts murs de pierre de taille, cour, jardin, pourprins, appartenances et dépendances, si comme tout se comporte et estend de toutes parts, appelé d'ancienneté l'hostel de Bourgogne... séant à Paris près et au-dessous de Saint-Hilaire, en la rue de Bourgogne, tenant tout au long d'ung costé à icelle rue de Bourgogne, et, d'autre part, au long de la rue Chartière, aboutissant de l'un des costez au long de la rue des Sept Voyes et aboutissant par derrière à la rue du Clos Brunel... *Item* une grande mazure ou place vuide, estant devant et à l'opposite de la porte et maitresse entrée dudit grand hostel de Bourgogne, tenant d'une part à l'hostel de Sorbonne et à l'hostel de Chasteau Festu, et d'autre part au long de la rue des Sept Voyes et à l'hostel de Coulon. » Tel fut donc l'emplacement

la date de 1330 : « *Defectus census... Scolares de Remis... V solidos.* » De même en 1331. En 1334 : « *Cens receus à Pasques :* rue Saint-Nicolas : messire de Janville... pour la meson qui fu aus *escolliers de Rains*, — vi d., et autant à la Saint-Remy. » Même mention pour 1377. Plus rien dans la suite. — Tout cela est assez vague, mais fait constater cependant l'existence d'un groupe d'écoliers.

Voir Archives Nationales, 1-6. S 1626. (Ces volumes ne contiennent le censier de l'abbaye Sainte-Geneviève que pour les années 1276, 1330 à 1338, 1343, 1365, 1377, 1395 à 1397.)

Digitized by Google

du Collège de Reims, bien des fois remanié ou reconstruit dans les siècles suivants. La vente eut lieu moyennant 2,000 livres payées immédiatement au trésorier du comte, Guillaume Le Tout, et les acquéreurs furent tenus de prier Dieu pour l'âme du comte et de ses successeurs, qui eurent le droit d'envoyer « à leurs despens trois escolliers audict college, soit deux du Rethelois et un du Nivernois », clause qui d'ailleurs ne paraît pas avoir jamais été remplie.

Le Collège était donc fondé. Il faut remarquer tout d'abord que, contrairement aux autres fondations de ce genre, ce n'est pas l'auteur lui-même qui put y présider et en régler les détails, mais bien la communauté des étudiants rémois alors à Paris; de plus on n'y voit, au début, ni règlements, ni bourses assurées, et cela jusqu'à la moitié du xve siècle. Il est vrai que sur les 5,000 livres reçues d'après l'accord au Parlement, 2,000 seulement avaient été dépensées; mais on peut conjecturer qu'avec sagesse les 3,000 livres restant avaient été gardées pour transformer et approprier l'hôtel de Bourgogne, qui servait plutôt de château féodal, et dont la grandeur seule et la situation avaient pu tenter les acquéreurs. Si l'on jette en effet les yeux sur un ancien plan de Paris, on voit que l'ancien palais des ducs de Bourgogne s'étendait sur un vaste emplacement au milieu de cette montagne de Sainte-Geneviève, déjà peuplée de collèges à cette époque, et où s'était transportée toute la vie intellectuelle du temps.

Rien ne vient éclairer les débuts du Collège de Reims. Officiers, boursiers, étudiants nous sont inconnus. On peut imaginer cependant que, dès le début, ses vastes proportions lui permirent d'abriter la plupart des étudiants rémois, et même d'y faire professer; car, à cette

Digitized by Google

époque déjà, les collèges n'étaient pas, comme primitivement, des lieux d'asile où de pauvres écoliers trouvaient le vivre et le couvert ; mais des leçons s'y donnaient par des maîtres à demeure ou qui venaient du dehors pour y enseigner (1). — Le contrat d'acquisition mentionnait que « l'hostel et la place vuide estoient chargés des charges foncières et anciennes, tant seulement ». C'est qu'en effet ils faisaient partie de la censive de l'abbaye de Sainte-Geneviève qui en avait la justice et seigneurie, et, en cette qualité, percevait tous les ans à la Saint-Remi 12 d. p. de fonds de terre pour l'hôtel, autant pour la place, et une rente de 14 sols 6 d. p. Aussi, en 1415, le procureur du comte, Michel Benoit, se dessaisit de l'hôtel en faveur de l'abbaye, à laquelle fut payée une somme de 200 l., « tant pour l'admortissement comme pour la vente (2) ».

Il ne faut s'étonner médiocrement du silence fait autour du Collège à ses débuts. La situation politique était gravement compromise, les désordres causés par les Armagnacs et les Bourguignons, pendant lesquels le Collège fut pillé, puis la guerre de Cent-Ans, ne causèrent

(1) Franklin. *La vie privée d'autrefois, Écoles et Collèges.* Paris, 1892, p. 30 et suiv.

(2) Le Grand. Ouvrage cité, p. 26. J'ai relevé dans le censier de l'abbaye, conservé aux A. N. (S. 1618-1629), quelques dates pour ce paiement. En 1415, le Collège de Reims paya, en effet, 16 s. 7 d.; et de même en 1416. De 1416 à 1422, les registres manquent. En 1422, nouveau paiement ; rien jusqu'en 1426. En 1427 et 1428, les écoliers du Collège sont portés sous la rubrique « defaillans de paier du terme de St Remy » ; de même en 1431, 1432 et 1433. Pas de registre en 1434, portés défaillans en 1435 et 1436; pas de registre jusqu'en 1446. De nouveau ils payèrent en 1446, 1447, 1448, 1449. Ces dates indiquent assez la situation plus ou moins prospère de l'établissement.

Digitized by Google

partout que ruines et désastres. Paris fut dans une situation lamentable, et l'heure ne fut pas propice pour l'essor et la prospérité des études. La paix d'Arras, en 1435, et enfin la trève de cinq ans avec l'Angleterre ramenèrent enfin le calme en 1444 ; et bientôt Charles VII s'occupera de l'Université et des réformes à y introduire. — Le Collège de Reims n'était pas la seule fondation pieuse en faveur des pauvres maîtres et écoliers du diocèse. Dès le XIIIe siècle, m^e Gautier de Launoy avait fondé un « Collège de Rethel », en leur donnant un hôtel sis rue des Poirées, et 6 l. 18 s. p. de rente. Et plus tard, au milieu du XIVe siècle, Jeanne du Chatel, femme de Raoul de Presles, fondait pour quatre écoliers du comté de Porcien quatre bourses dont elle et ses successeurs devaient avoir la collation, et auxquelles un revenu suffisant était assuré sur « certains héritages situés à Vailly (1). » Mais de tout cela nous ne savons rien ou peu de chose, nous n'avons aucun document original pour nous éclairer, ce n'est que dans des pièces très postérieures que nous en voyons la mention. Disons seulement que le Collège de Rethel

(1) Vailly, dans l'Aisne. Raoul de Presles, grand clerc, et un des conseillers de Philippe le Bel, y possédait plusieurs domaines. De concert avec Jeanne du Chatel, sa femme, il employa en œuvres pieuses une partie de sa fortune ; il s'occupa aussi de l'instruction de son pays natal, en fondant à Paris le collège de Presles pour des étudiants pauvres du Laonnais et du Soissonnais. Il dut mourir vers 1330 ; et pendant son veuvage, sa femme continua à être la bienfaitrice du Collège; elle envoya à « l'estude » à Paris des écoliers, chanoines de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes, et donna à cette dernière un four à Vailly. Elle mourut en 1347. Rien d'étonnant à ce qu'elle ait pensé à fournir des moyens de secours aux étudiants du Porcien, assez proche de la contrée qu'elle habitait et qu'elle comblait de bienfaits.

Digitized by Google

était à « l'ordonnance de l'abbé de Saint-Denis de Reims et du grand prieur de Saint-Remy » ; mais pendant les guerres et les troubles, direction, revenus, bâtiments même, tout était tombé et abandonné : personne ne demeurait plus en « l'ostel de Rethel »; les quatre boursiers de Porcien n'avaient pas de logis, et la fondatrice n'avait aucun héritier connu. Telle était la situation en 1443. Cette même année, sur les instances et les conseils de Gérard Machet (1), son confesseur, Charles VII rendit une ordonnance datée d'Amiens, qui réunissait au Collège de Reims le Collège de Rethel, et les quatre bourses de Jeanne de Presles, avec leurs droits, rentes et revenus, en ajoutant que « la collation des bourses et institution des offices estre réservée et doresnavant appartenir à l'arcevesque de Reims... et que difficile chose seroit d'assembler à chascune fois et accorder led. abbé de Saint-Denis et le grand prieur de Saint-Remy, lesquels ont, le temps passé, laissé le college de Rhetel, rentes et revenus venir en ruine sans y donner provision (2) ». Grâce à cette sage mesure, le Collège de Rethel put retrouver, au moins pour quelque temps, un regain de vie. Il avait conservé son administration et ses officiers particuliers. En effet, en 1446, Pierre Fournier, procureur du Collège de la Marche, fit comparaître devant le prévôt de Paris Nicolas Gossemart et Thomas Jarson (3), procureurs du Collège de Rethel, pour traiter du rachat d'une rente de 10 l. 17 s., perçue chaque année par le dit Collège sur leur hôtel de la rue Sainte-Geneviève. La somme, fixée

(1) Gérard Machet fit partie du conseil du roi de 1436 à 1444.

(2) Pièce justificative III.

(3) Très probablement neveu du chancelier, second fils de sa sœur Marion. (Voyez H. Jadart, ouv. cité.)

Digitized by Google

à 102 fr. 12 s. p., fut remise « ès mains de m^e Jaques Benart, comme en mains de justice »; Gossemart protesta en vain, et ce ne fut qu'en juillet 1448 qu'elle fut délivrée définitivement à Thomas Gerson (1). Tels sont les seuls documents que nous ayons sur le Collège de Rethel; il dut partager dans la suite la fortune de celui de Reims, et nous aurons l'occasion de le citer de temps à autre. Mais après le xve siècle, il ne figure plus que rarement dans les pièces, et peu souvent d'une façon spéciale.

Cependant le Collège de Reims vivait; il est douteux qu'il fût très prospère, les quelques documents que nous ayons sur lui à la fin du xve siècle nous le montrant sous un aspect peu florissant. Nous avons très heureusement un cahier de comptes (le seul de cet époque) qui nous est parvenu en bon état de conservation; aussi est-il besoin de le feuilleter et de l'interroger assez longuement (2). Comme organisation intérieure, on rencontre les officiers ordinaires des collèges. En tête, le « maistre » qui n'a pas encore à ce moment le titre de principal, et au-dessous de lui le procureur, tous deux nommés par l'Archevêque de Reims, qui dans ses lettres de collation se qualifie de « provisor et administrator (3) ». A cette époque (1467-1471), le maître nous paraît jouer un rôle assez effacé. Ses fonctions consis-

(1) Pièce justificative IV.

(2) Pièce justificative V.

(3) Aucune mention de chapelain. Il faut noter cependant que dès 1415, le cardinal de Pise, alors légat du Saint-Siège, avait accordé aux étudiants du Collège la faculté d'avoir un ou deux chapelains « *quorum collatio et institutio ad* eosdem *pleno jure pertinebit* », détail intéressant, car plus tard, en 1454, des lettres royales réservèrent cette nomination à l'Archevêque de Reims. (Pièce justificative II.)

Digitized by Google

taient surtout à tenir le Collège en louage, en quelque sorte, de l'archevêque, auquel il était tenu de payer une redevance fixe ; à lui ensuite à trouver des pensionnaires ou locataires qui le rémunérassent suffisamment pour l'indemniser. Le procureur était principalement chargé de la gestion financière et devait tenir compte des sommes lui passant par les mains, tant en recettes qu'en dépenses. A époques fixes, sans doute, ou plutôt à certaines dates déterminées par l'archevêque, il devait « rendre ses comptes », et le prélat nommait alors deux délégués pour les examiner, les clore et les approuver.

Parcourons maintenant le compte de m^e^ Simon Caynet, maître ès arts, chanoine de Reims, étudiant en l'Université de Paris, et qui fut procureur des Collèges de Reims et de Rethel « uniz ensemble », de janvier 1467 à novembre 1471. Pendant quatre ans, de 1466 à 1470, le Collège de Rethel rapporta en location 34 l. 4 s. p. ; aucun détail malheureusement sur sa situation, son aspect extérieur, sa distribution intérieure ; à peine savons-nous, par des sommes payées pour réparations, qu'il s'y trouvait une étable, un bac pour les chevaux, et... des cheminées ! c'est peu. Ajoutons aussi que tous les ans il payait à l'Hôtel de Ville une rente de 60 s. p. et 2 s. de « fons de terre ». Nous sommes mieux renseignés pour le Collège de Reims. Tout d'abord, nous avons l'assurance de constructions élevées depuis le sac de 1418, car on y distingue le « neuf corps d'ostel » du « vieil ». Un nommé Pierre Marie y fut maître jusqu'en 1468, pendant vingt et un mois environ ; à ce titre il se trouvait redevable vis à vis de l'archevêque de 60 fr. par an, que ce dernier, « eu esgard que durant icelluy temps furent disperséz les escoliers de ceste Université pour la peste », réduisit à

Digitized by Google

30 écus d'or, que ledit Marie ne paya pas du reste davantage; d'où procès devant l'official de Reims. Son successeur fut m^e Hugues Perrin, maître ès arts, licencié en médecine. En deux ans, le Collège lui rapporta 4 l. 2 s., grâce à deux « commensaux », Guillaume de Longuesbourdes et Pierre de Suippe, et à un certain Adam Stpuse, ses locataires. La situation n'était guère enviable : aussi, lorsque son successeur, m^e Charles Fromont, maître ès arts et « licencié ès loys et decret », reçut en 1470 ses lettres de collation, il déclara ne pas vouloir se charger de louer les chambres du Collège « par ce que lors il n'y avoit gueres d'escoliers à Paris... et qu'il n'en sauroit faire son proffit, obstans les guerres et divisions qui estoient lors en diverses contrées ». Il n'exerça donc pas sa charge, à proprement parler, se contentant, à titre de maître, d'occuper une chambre. Il versa cependant à m^e Simon les petites sommes qu'il reçut des rares locataires du Collège, parmi lesquels on distingue tout d'abord un « maître Jehan Flamang, dont les escoliers tenoient une chambre », quelque pédagogue, sans doute, car c'est à cette époque qu'ils commencèrent à se montrer ; deux autres étudiants, Jacques Fabri et Nicolas de Mézières, partagaient la même chambre et payaient 3 s. ; d'autres enfin se logaient, mais... ne payaient pas, et m^e Simon nous a conservé le nom de ces pauvres hères, parmi lesquels figurent un moine bénédictin, frère Guillaume de Bosco, et un laboureur... anonyme ! Triste et lamentable situation que celle du Collège, et dans tout ceci nous ne voyons nulle mention de boursiers, de professeurs, de règlement quelconque. Qu'étaient devenues les fondations de bourses de Guy de Roye, de Jeanne de Presles et des comtes de Nevers? Personne ne s'en préoccupait.

Digitized by Google

Le Collège du reste pouvait à peine subsister, et du côté de Vailly, les revenus étaient négatifs. Simon Caynet nous conte qu'il y fit deux voyages, le premier, aussitôt après sa nomination ; et en repassant par Reims, il fit agréer que l'archevêque y nommât un receveur spécial pour examiner les comptes et faire le nécessaire. Il y retourna en 1470, et, tout bien examiné, l'héritier du receveur « Adenet Cadart, neveu du deffunt, lui réclama, pour quatre années, la somme de 12 l. 14 s. p. pour plus mis que receu », par suite de réparations, en lui présentant les comptes paraphés par deux jurés du bailliage de Vermandois. Depuis, le procureur n'avait rien touché du reste.

Cependant, grâce à quelques créances recouvrées, la recette totale du compte de m^e^ Simon se montait à 110 l. 9 s. p., soit une moyenne de 30 l. par an environ. Les dépenses s'ouvrent par le chapitre des réparations, et c'est la plus grosse somme de tout le compte : 84 l. 35 s. 8 d.; on y voit figurer tous les corps de métiers : maçons, charpentiers, serruriers, etc... Si nous ne pouvons avoir une idée complète de l'hôtel et de sa distribution, nous pouvons glaner çà et là quelques détails intéressants. Tout d'abord, la réfection presque entière de la « grande salle » du Collège, qui fut de plus garnie de 19 pieds de verrières, le 18 juillet 1469. La chambre du maître était au second étage du « corps neuf », et le 3 septembre 1468, m^e^ Hugues Perrin y fit poser trois panneaux de verre. Le procureur avait une « estude », et en fit placer une autre dans la dernière chambre neuve. Signalons enfin un coffre où « estoient les livres du Collège », et la construction d'une cuisine neuve avec une « despence ». — Les autres dépenses ont trait aux rentes foncières ou autres, dues à l'abbaye Sainte-Geneviève,

Digitized by Google

aux voyages à Vailly, pendant lesquels le digne procureur touchait 3 et 4 sols par jour pour son entretien; aux frais de procédure pour le procès de Pierre Marie, et ceux de l'établissement du compte. — Enfin, pour ses cinq années de service, m^e^ Simon reçut pour ses gages un marc d'argent par an, soit 16 l. p.! La dépense totale s'éleva à 140 l. 9 s. 9 d., dépassant la recette de plus de 30 l. Pour l'examen du compte, l'archevêque avait délégué m^ss^ Jean Meynard et Pierre du Buz, maîtres ès arts, commissaires ad hoc. Me Simon étant décédé le 2 novembre 1471 (1), ils le « reçurent » de son frère et héritier Nicolas de Cuyry, dit Caynet, marchand à Reims, en présence de discrète personne m^e^ Jean Boucher, le nouveau procureur, le 31 décembre de la même année.

Le compte de m^e^ Caynet n'est pas le seul document que nous ayons pour le xve siècle. Un procès-verbal d'enquête, de 1497 (2), au sujet d'un procès entre le Collège de Reims et celui de Coquerel, son voisin, nous donne encore maints détails à retenir. Du débat, nous ne connaissons pas l'origine, nous savons seulement qu'il s'agissait d'un jardin mitoyen dont chacun de ces établissements revendiquait la propriété. Autant qu'on peut conjecturer, Reims soutenait que, de tout temps, ce terrain lui avait appartenu, tandis que Coquerel pré-

(1) C'est à Reims qu'il mourut. Il avait une demi-prébende de chanoine à Notre-Dame depuis le 11 octobre 1471, par suite de la mort de Guérin Yver. Il fut enterré près de l'église *in ambitu processionis,* avec son oncle « Jean Majoris », peut-être de la famille de Gerson ?

Pierre Marie eut aussi d'abord une demi-prébende, le 28 mai 1450, puis la prébende entière en 1455.

Voir Veyen, *Histoire du Chapitre et Église de Reims,* ms. de la Bibliothèque municipale de Reims.

(2) Elle dura les 2, 3 et 4 décembre. (Pièce justificative, VI.)

Digitized by Google

tendait que jadis une rue avait été percée à cet endroit, circonstance qui réduisait à néant les prétentions de son rival. L'enquête eut lieu devant maître Guillaume Boucher, examinateur au Châtelet. D'un côté, maître Nicolas Bourgeois, chanoine de la Sainte-Chapelle, maître du Collège de Reims, et « adjoints avec luy » les religieux, abbé et couvent de Sainte-Geneviève; de l'autre, maître Simon du Gast « maistre de l'ostel et pedadogue de Coquerel ». De nombreux témoins furent entendus : gens de toutes professions, graves et doctes personnages comme humbles artisans et manœuvres; nous ne les nommerons pas tous ici, ne retenant d'entre eux que les principaux, car forcément toutes leur dépositions se ressemblent ; mais tous avaient été témoins oculaires des faits rapportés, et plusieurs avaient habité au Collège. A ce titre, leurs dires ne peuvent qu'être fort précieux (1).

Maître Gilles Grantraoul, prêtre, maître ès arts, licencié en décret, demeurant alors au Collège du cardinal Lemoine, était venu de Reims à Paris à l'âge de treize ans et était resté six ans au Collège de Reims comme étudiant. Il y prit ses grades en arts et y « regenta », détail intéressant qui prouve l'existence de cours réguliers en 1461 (2). Il était depuis retourné à Reims, mais revenait fréquemment à Paris. De son temps, m^e^ Pierre Marie était maître du Collège et Antoine Wlade procureur. Le terrain en litige était derrière et attenant le Collège de Reims, bordant à l'opposé le Collège Coquerel; d'un bout il aboutissait à la rue du Chauderon, et de l'autre à la rue Chartière, où Coquerel avait sa porte principale. Le jardin avait son entrée dans la cour même

(1) Pour tout le détail de cette enquête, voir Pièce justificative IV.

(2) Maître Grantraoul dit en effet avoir quarante-neuf ans.

Digitized by Google

du Collège, et le témoin l'avait toujours considéré comme une dépendance de l'établissement, au vu et au su de tout le monde. Il était clos de murs assez épais, déjà anciens, mais il n'avait jamais ouï dire qu'il y eût « rue passant ne repassant », il avait au contraire toujours servi de jardin, planté d'arbres fruitiers et aussi « de grosses racines de vieilz arbres mors »; du côté de la rue du Chauderon, une partie du mur, qui était vieux, s'était écroulé récemment.

Me Jean Varembon, prêtre, maître ès arts, curé de Surgy, près Pontoise, chapelain du Collège de Cambrai, et demeurant au Collège de Navarre, avait habité au Collège de Reims vers 1475, ainsi qu'un certain Pierre Martin, actuellement docteur en théologie et chanoine de Saint-Étienne des Grès. A cette époque, le maître du Collège était Jean Échard, mais ce personnage paraissait remplir sa charge dans de singulières conditions. Il n'habitait même pas au Collège, et en laissa le « gouvernement » d'abord à Jean Varembon, qui le garda deux ans, puis à Pierre Martin, qui le tint à « tiltre de louaige » pendant dix-huit ans, tant de Jean Échard que de me Nicolas Bourgeois, son successeur immédiat. Il ressort donc clairement de ces déclarations, que primitivement la charge de maître du Collège était purement honorifique et n'imposait même pas l'obligation de résidence, puisque les titulaires s'en affranchissaient, laissant à des pédagogues la conduite de la maison. Jean Varembon se souvenait « pendant sa charge » d'avoir fait labourer le jardin et d'y avoir fait planter des pruniers, d'autres arbres à fruits et de la vigne; et tous deux avaient toujours joui du terrain et récolté les produits.

Un quatrième témoin, maître Jean Boucher, me ès arts,

Digitized by Google

fréquenta le Collège comme ami après y avoir demeuré quelques années où « n'y avoit guaires d'escoliers »; comme passe-temps il s'amusait à travailler au jardin, et se souvenait que le mur de Coquerel ayant vue sur le terrain était percé de hautes fenêtres à treillis pour qu'on « ne peut avoir veue par aucuns mauvais garsons escoliers demourans aud. pedagogue de Coquerel ». Néanmoins, on jetait par ces ouvertures tant de « nectoyeures et immundices » qu'il fut chargé d'aller menacer ces fâcheux voisins « de leur faire estouper les fenestres ».

L'enquête se poursuivit avec les dépositions de couvreurs, cordonniers, marchands drapiers, charpentiers, maçons, etc., tous ouvriers ou voisins du Collège, dont les rapports furent unanimes à confirmer les dépositions précédentes. Un seul ajouta un détail : m^e^ Jean Ansault, maître ès arts et chapelain du Collège de Presles, prétendit que les successeurs de m^es^ Coquerel, Jean Touques et Richier Boulart, avaient sur la rue Charretière, près de l'entrée de leur collège, une porte pour gagner le jardin dans lequel ils pouvaient aussi, lui semblait-il, pénétrer même directement sans sortir dans la rue. Lui-même n'y était jamais entré d'ailleurs et n'avait vu le jardin que de l'intérieur de Coquerel.

Enfin Pierre Coulon, sergent au Châtelet, avait été requis pour faire défense au maître du Collège Coquerel de continuer à faire un mur tout neuf à l'extrémité du jardin du côté de la rue du Chauderon; et deux mois après il y retourna pour conférer avec un voyer du roi, Jean Chevrin, qui, avec un maçon, pratiquait des fouilles pour trouver traces d'une rue dont, du reste, il n'avait jamais entendu parler.

De tout ce débat, nous ne connaissons pas l'issue; le procès-verbal de décembre 1497 se termine brusque-

Digitized by Google

ment sans conclusion. Il est à présumer que le Collège de Reims resta en possession de son jardin. Rien ne vient postérieurement donner lieu à une autre supposition, et nous n'en voyons pas mention spéciale dans les transformations successives que subirent dans la suite les divers bâtiments.

Nous sommes arrivés au XVIe siècle, et pendant toute cette période, la pénurie de documents est extrême. Toujours ni règlements ni comptes, mais heureusement quelques actes de notaires qui viennent nous éclairer sur les cérémonies ordinaires de nomination des officiers. Le premier est de 1503 (1). Depuis longtemps l'office de procureur est vacant, au grand détriment du Collège; aussi, le 6 décembre, les maîtres, écoliers et « diocesains de Reims » se réunissent dans la cour, au nombre de seize, pour procéder à l'élection d'un nouveau procureur; car, dit le texte, la collation de cet office leur est réservée, « *totiens quotiens vacat* », et leur choix unanime se porte sur me Remi Cochon, licencié ès lois et très disert avocat en Parlement. Deux autres témoins, en dehors du personnel du Collège, assistent à la cérémonie : me Robert Jacquinot, maître ès arts, et Gérard de Beaumont, du diocèse de Soissons; enfin, un notaire apostolique, me Simon Carré, maître ès arts et bachelier en décret, dresse l'acte authentique et le signe. On priait alors l'Archevêque de Reims de confirmer l'élection. C'était donc une survivance des anciens usages que ce mode d'élection par le suffrage de tous, bien que d'après l'ordonnance de 1443 le prélat fut qualifié de « *provisor* » et de « *collator* »; il ne faisait ici que confirmer l'élu de l'assemblée. Un mot maintenant sur

(1) Pièce justificative VII.

Digitized by Google

la composition de cette assemblée. Outre les maîtres et écoliers, on voit qu'elle comprenait les *diocesani Remenses*, ce qui explique (surtout pour celle de 1525) le nombre bien imposant d'assistants en regard de l'importance probable du Collège à cette époque. La fondation de Guy de Roye, bien lointaine d'ailleurs et probablement bien oubliée, avait été faite pour venir en aide aux écoliers du diocèse de Reims ; mais il ne s'ensuivait pas pour cela que ceux-ci fussent obligés de suivre les cours du Collège ou d'y demeurer. Un document original, le *Livre des Procureurs de la Nation de France,* de 1537 à 1616, vient nous en apporter des preuves incontestables (1). Entre ces deux dates, une douzaine de procureurs furent élus, qui étaient originaires de Reims ou du diocèse, et pas un n'était passé par le Collège; mais ils avaient fréquenté pendant une période plus ou moins longue les Collèges du cardinal Lemoine, de Navarre, du Plessis, de Calvi, de Sainte-Barbe, de Justice, etc...; par contre, en nombre à peu près égal, d'autres, issus des diocèses de Paris, Senlis, Langres, ou du Mans, avaient suivi les cours du Collège de Reims; l'un d'eux même, Jean Brigault, y fut professeur de philosophie en 1566 (2). Spectacle assez étrange que ces *diocesani Remenses* abandonnant les cours d'un Collège fondé à leur intention, et qui néanmoins se voyaient convoqués pour concourir à l'élection d'un officier?

En 1504, par suite de la mort de Remi Cochon, m^e^ Simon Cartier fut élu de la même manière.

Un autre acte, de 1525, nous retrace encore une élec-

(1) C'est malheureusement le seul pour le XVIe siècle qui soit conservé. Un autre va de 1722 à 1785. (Pièce justificative IX.)

(2) Même pièce justificative IX... *passim*.

Digitized by Google

tion de procureur, et cette fois le cérémonial nous est conté plus en détail. Le 18 juin 1525, les maîtres, écoliers et diocésains, autorisés par le procureur de la nation de France, se réunissent le matin au son de la cloche dans la cour *famosissimi collegii Remensis*. Ils sont cette fois près de 80 ! Le « président », Pierre Jacquet, prend la parole et expose le but de la convocation : le dernier procureur, m^e^ Jean Champaigne, est mort, et depuis quelques jours l'office est vacant ; c'est à eux que revient l'élection *de antiqua et laudabili consuetudine*, et il les exhorte à choisir un personnage digne en tous points de cette charge, les conviant dans ce but à invoquer la grâce de l'Esprit Saint. Les assistants délibèrent, puis récitent à haute voix le *Veni Creator Spiritus*, en même temps que sonne la cloche du Collège. On procède à l'élection ; m^r^ Pierre Jacquet a droit au premier vote *tanquam omnium antiquior magister*, et prononce la formule : *Ego Petrus Jacquet, in artibus magister, et in hac congregatione presidens, eligo providum et discretum virum, magistrum Johannem Savignier, in artibus magistrum, tanquam ydoneum, sufficientem et utiliorem ad procuratoris hujus collegii officium exercendum et regendum*. Puis chacun, tour à tour, vient donner sa voix ; le nom de l'élu est proclamé et on entonne un *Te Deum* au son des cloches. L'Archevêque est encore requis de vouloir bien ratifier et confirmer l'élection, puis le notaire dresse et signe l'acte auquel vénérables et discrètes personnes m^es^ Raoul Caron et Jean Valade viennent concourir en qualité de témoins (1).

(1) Pièce justificative VII. Pierre Jacquet dut être élu président comme doyen d'âge, *antiquior magistrorum*. Rien d'autre dans

Digitized by Google

Sur le principal, nous n'avons aucun renseignement. Peut-être était-il choisi, lui du moins, directement par l'Archevêque de Reims? Sur ce point nous n'avons rien de précis. Deux noms seulement nous ont été conservés. En 1533, le principal (1) du Collège de Reims, Dominique Le Cirier, et le procureur Jacques Legay donnent à bail le 17 décembre à me P. Jaquin, principal du Collège de Calvi, l'ancien Collège de Rethel, sis rue des Poirées, ayant jadis pour enseigne une « happe ou resteau, et maintenant Les Chantres (2) », moyennant une somme de 80 l. tournois. Et dix ans plus tard, en 1543, mes Jean de Rueil et Pierre Voyet, successeurs des précédents, vendirent à un fripier, Jean Boulthois, un arpent de vigne et terre en friche « assis au clos des poteries de Saint-Marcel et Notre-Dame des Champs, appartenant au Collège par ancienne donation de feu Nicolas Bourgeois, jadis principal, qui l'avait laissé au Collège avec quelques autres terres. Le contrat était fait moyennant une rente annuelle de 21 l. 10 s., et le preneur s'engageait à faire construire dans le délai de deux ans « une maison manable, bonne, suffisante et de bonnes étoffes et matières », sur laquelle on pût percevoir cette rente, rachetable à 200 l. ; faute de quoi, le Collège pourrait disposer du terrain. La maison fut construite et passa en 1617 aux mains de Claude Sallé « peintre du roi (3) ». — A part ces deux baux, nous ne savons

l'acte ne paraît devoir lui faire attribuer ce titre. Son nom vient simplement en tête de tous ceux qui composaient l'assemblée.

(1) Ce n'est donc qu'au XVIe siècle que ce titre est donné à l'ancien « maistre ».

(2) D'où le nom de maison « des Chantres », sous lequel l'ancien collège de Rethel fut dès lors désigné.

(3) Archives Nationales, S 6,560.

Digitized by Google

rien de ces personnages ; mais la question de nomination du principal ne devait pas tarder à être tranchée, comme nous le verrons bientôt.

Constatons auparavant qu'à cette époque (milieu du XVIe siècle), il y avait transformation dans les collèges. L'Université les avait encouragés à donner chez eux un enseignement public; à côté des boursiers s'établirent des pensionnaires ou externes, répartis en plusieurs « classes », trois ou quatre, pas plus, répondant aux principaux enseignements de la Faculté des Arts : grammaire, rhétorique et philosophie ; cette dernière comprenant deux cours : la logique et la physique. Les professeurs, appelés plus tard régents, n'avaient pas de salaires fixes et furent d'abord payés par les pensionnaires; les principaux des collèges leur allouèrent peu à peu des honoraires variant avec les sommes qu'ils recevaient eux-mêmes de ces étudiants, auxquels ils louaient des chambres, puis ils les négligèrent ; les régents durent se contenter de maigres sommes, et bientôt même ils se voyaient forcés de payer s'ils voulaient être chargés d'un cours (1). Reims fut un des premiers à entrer dans cette voie, puisque dès le XVe siècle nous le voyons abriter des « pensionnaires », et, grâce à ses vastes proportions, il disposait de grandes salles pour les auditeurs. A la Renaissance, les savants attirés à Paris enseignaient comme ils pouvaient ; les lecteurs du Collège Royal professaient où ils trouvaient une salle libre, et Quicherat cite notre Collège comme ayant donné asile au corse Justiniani pour ses leçons d'hébreu et d'arabe sous François Ier, et ensuite sous

(1) Franklin. *Écoles et Collèges*, p. 213.
Abbé Bouquet, l'*Ancien collège d'Harcourt et le lycée Saint-Louis*. Paris, 1891, p. 103.

Digitized by Google

Charles IX à Claude Mignault pour y commenter Théagène (1).

Quoiqu'il en soit, toujours au milieu du XVIe siècle. Reims devait s'illustrer d'autre façon.

On sait la véritable révolution apportée dans le théâtre par les tentatives de Jodelle et de ses amis. Par le sujet, la forme, la langue, ces pièces nouvelles ne pouvaient s'adresser au vulgaire comme les Mystères représentés en pleine rue, il fallait un public spécial et un lieu de réunion plus convenable ; de là probablement le choix des collèges disposant de grandes cours entourées de bâtiments. Bien qu'ayant été brûlé en partie le 9 octobre 1550 (2), Reims eut de ce chef, jusqu'en 1578, une brillante période ; on y produisit la *Sophonisbe* de Saint-Gelais, l'*Esther* de P. Mathieu, et nombre d'autres ouvrages. La représentation qui eut le plus de retentissement fut celle de *Cléopâtre captive*, de Jodelle, avec une comédie. Nous avons à ce sujet l'opinion d'un témoin oculaire, le célèbre jurisconsulte et littérateur Étienne Pasquier : « Il (Jodelle) fit deux tragédies : la *Cléopâtre* et la *Didon*, et deux comédies : la *Rencontre* et l'*Eugène*. La *Rencontre*, ainsi appelée par ce qu'au gros du meslange, tous les personnages s'estoient trouvéz pesle mesle casuellement dans une

(1) Quicherat. *Histoire du Collège Sainte-Barbe*, tome III, p. 106 et suiv. Je dois avouer n'avoir pas trouvé la preuve de ces assertions. Dans son beau livre sur le *Collège de France*, M. Lefranc, parlant des origines du Collège Royal, dit que pendant plus d'un siècle les leçons se firent aux Collèges de Cambrai, des Trois-Évêques et de Tréguier, et quelques cours à ceux du cardinal Lemoine, des Lombards, ou Fortet. Reims n'est pas cité une seule fois. (Voyez ouv. cité, p. 113.)

(2) Jacques Dubreuil. *Théâtres des antiquités de Paris*.

Digitized by Google

maison, fuzeau qui fut fort bien par luy demeslé par la closture du jeu. Cette comédie et la *Cléopâtre* furent représentées devant le roy Henri, à Paris, en l'hostel de Reims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie, et depuis encores au Collège de Boncour; où toutes les fenestres estoient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'escoliers que les portes du collège en regorgeoient. Je le dis comme celui qui y estois présent avec le grand Tornebus en une même chambre. Et les entreparleurs estoient tous hommes de nom car mesme Remy Belleau et Jehan de la Peruse jouoïent les principaux roulets (1) ». D'après Brantôme, Henri II donna au poète « cinq cens escus à son espargne, et outre lui fit plein d'autres graces d'autant que c'estoit chose nouvelle et très belle et rare (2) ». On connaît la fin de cette journée mémorable : le triomphe de Jodelle, entraîné à Arcueil par ses amis dans la maison de Ronsard, où eut lieu un festin suivi de l'hommage d'un bouc couvert de lierre et de fleurs.

Il s'en fallait cependant de beaucoup que la situation matérielle et financière du Collège fût bien brillante quelques années auparavant. Dans une liste de 1540 où les collèges sont rangés par ordre d'importance pour la répartition d'une taxe, on en compte dix-neuf, et Reims n'y figure même pas. En tête vient celui de Navarre, taxé à dix écus, et à la fin on peut lire : *Communitas*

(1) Étienne Pasquier. *Les recherches de la France*, Paris, 1624, pp. 617 et 618. Tournebus était un savant professeur de philosophie au collège Royal, et très réputé aussi en langues grecque et latine. Il faisait autorité dans les Universités d'Allemagne avec Cujas. (Pasquier, *Idem.*)

(2) Brantôme. Édit. Lalanne, tome III, p. 289.

Digitized by Google

aliorum collegiorum, unum scutum (1) ; c'était bien peu !

C'est pourtant vers ce moment que, pour la première fois, les archevêques de Reims parurent s'occuper du Collège confié à leurs soins. Ce fut d'ailleurs dans leur intérêt propre qu'ils intervinrent, à propos de la collation des grades qui était tombée, nous l'avons vu, aux mains des étudiants. Sur la question de savoir si la « principaulté » du Collège devait appartenir à des personnes originaires du diocèse ou de la province de Reims, une requête avait été adressée au Parlement où figuraient les intéressés : l'archevêque, naturellement, puis le recteur de l'Université ainsi que le chancelier, le duc et la duchesse de Nevers, pour leur comté de Rethelois. La Cour, en 1576, après examen des pièces et titres de fondation, mit les parties hors de cause et ordonna « que l'archevesque de Reims ou son vicaire bailleroit collacion et provision de la principaulté du Collège de Reims aud. m^e^ Gilmer (alors en charge)... et que doresenavant, advenant vacacion, il y sera pourveu par led. archevesque... d'un personnage capable et aagé de trente ans pour le moing, qui soit du diocèse de Reims ou de la province (2) ». Cette fois, la question était nettement tranchée, et nous voyons de plus le mot de « principaulté » officiellement prononcé. Ce m^e^ Gilmer, qui en avait la charge à cette époque, était bien originaire de la province. D'après l'abbé Boulliot (3), il dut

(1) Bibliothèque de l'Université, reg. 19, fol. 136.

(2) Pièce justificative X.

(3) Abbé Boulliot. *Biographie ardennaise,* tome I, p. 471.

Cet ouvrage contient de bons et utiles renseignements, et j'y ai largement eu recours. Il faut cependant ne pas tout accepter sans

Digitized by Google

naître à Boulzicourt vers 1530. Ce fut d'abord un professeur, orateur et poète avant de devenir principal du Collège. En 1559, il composait des vers sur le mariage de Philippe II d'Espagne avec Élisabeth, la fille d'Henri II. Il professa ensuite la philosophie avant d'enseigner la rhétorique au Collège de la Marche, où il faisait son discours d'installation le 30 septembre 1565, sur l'éloge de la poésie et de l'éloquence. Il fut élu recteur en 1571, et choisi en 1573 par la Faculté des Arts pour être un des quatre députés de l'Université chargés des réformes par le roi, avec les cardinaux de Lorraine et de Bourbon. Nous savons d'une source certaine qu'il fut nommé procureur de la Nation de France en 1563, puis de nouveau deux fois dans la même année en janvier et mars 1580, bien qu'étant à cette époque déjà principal du Collège de Reims, il fut encore élu à cette même charge en octobre et décembre 1585 (1). Il était, en tout cas, principal dès 1576, puisque l'arrêt du Parlement lui en donne le titre, et c'est en cette qualité qu'il publia la même année un opuscule intitulé « *Cruenta syllogismorum dialecticorum pugna...*, etc. » Ce fut peu de temps après qu'en 1579 le Collège se vit enlever une maison par le Collège de Fortet, et cela faute de pouvoir payer une dette de 84 l. 5 s. 6 d. L'origine de l'affaire ne nous est pas connue; mais un arrêt du Parlement du 1er juillet 1577 avait condamné Reims à payer cette somme à un certain Fabien Tranchet, sous peine d'une

contrôle. C'est ainsi que, pour me Gilmer, il ne put, comme le dit cet auteur, haranguer la reine Anne d'Autriche à son entrée à Paris. Cette cérémonie eut lieu en 1616, et Gilmer était mort en 1593.

(1) Pièce justificative IX.

Digitized by Google

saisie de loyers dus au Collège par divers locataires. Sur le refus de maître Gilmer, un huissier se transporta dans la maison qu'ils occupaient, rue des Sept-Voies, composée de deux corps d'hôtel avec caves, sallettes basses, « ouvrouers », petites cours, etc., la saisit le 12 septembre et la mit en main royale pour être « criée et subhastée » par défaut de paiement. Le 28 novembre, Gilmer obtint en Parlement un délai d'un an. Le 10 janvier 1578, devant l'aveu du principal, toujours sans argent, on résolut de procéder à la vente. Auparavant, le 15 février, on nomma au Châtelet un commissaire pour « discuter le revenu et les biens meubles du Collège », et le 30 avril, m^e^ Nicolas Lallemand, examinateur au Châtelet, constatait dans son rapport que les dépenses « passaient » les recettes de 1,076 l. 17 s. 6 d.! On procéda aux enchères en juillet. La mise à prix fut de 200 écus, puis, sur des offres assez disputées, la somme monta à 820 écus, et la maison adjugée le 2 décembre au principal et boursiers du Collège de Fortet, sauf enchérisseur dans la quinzaine. Après quelques nouvelles criées, elle fut définitivement dévolue au même Collège, pour 1,079 écus payés le 30 avril 1579 à Jehan du Tillet, greffier du Parlement. Le 17 juin eut lieu la mise en possession régulière, en présence de m^e^ Jean de Cinq-Arbres, doyen, lecteur du roi, principal de Fortet; de m^e^ P. Forteret, maître ès arts, Pierre Cherin, Pierre Gillet et Jean de Forteret, boursiers aud. Collège (1). Tel fut le premier démembrement du Collège de Reims, qui devait en subir un autre postérieurement, mais dans de tout autres conditions, lors

(1) Archives Nationales, S. 6,433, Titres de propriété du Collège de Fortet.

Digitized by Google

de l'agrandissement de la Sorbonne, par Richelieu. Les temps mauvais et durs de la fin du XVIe siècle n'étaient guère faits du reste pour la prospérité et le développement des études. On sait les souffrances que Paris dut endurer pendant les guerres de la Ligue. Le Collège de Reims ne fut pas épargné ; il dut recevoir une garnison de deux cents lansquenets, qui le mirent au pillage. Maître Charles Gilmer mourut en 1593.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Le collège de Reims au XVIIe siècle, sous Jean Morel, Nicolas Barrois, Jean Gerbais et Jean-Baptiste Favart (1593-1732).

Lorsque Paris fut un peu pacifié et qu'il fut en paisible possession de son royaume, Henri IV, qui donnait tous ses soins à la restauration de la prospérité générale, voulut réformer l'Université où s'étaient glissés de graves et nombreux abus. En février 1595, il réunit une grande assemblée pour nommer une commission avec pleins pouvoirs dans ce but. Parmi les élus figurent : le recteur Galland, principal du Collège de Boncour, Claude Mignault, docteur en décret, Nicolas Ellain, docteur en médecine, Edmond Richer, docteur en théologie, et aussi Jean Morel, principal du Collège de Reims (1).

Ce nom mérite qu'on s'y arrête, car il fut dans l'histoire du Collège un des plus remarquables. Si, en effet, le Collège, alors tombé bien bas, put se relever et revivre, ce fut grâce aux efforts constants et aux grandes capacités de son principal.

Comme il nous l'apprend lui-même dans une de ses poésies, Jean Morel naquit à Avègre, entre Monthois et

(1) Jourdain. *Histoire de l'Université de Paris aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1862, tome I, p. 5.

Digitized by Google

Challerange, d'une humble famille de laboureurs (1).

Avegrii qui Chalerannio adjacet
Et Montetecto, viculus
Natus, pater ubi rus habebat parvulum
Suis que arabat mannulis (2).

Il avait étudié les lettres et la philosophie à l'Université de Reims, récemment instituée par les archevêques de Reims. C'était le 5 janvier 1548 qu'une bulle du pape Paul III avait fondé cette Université, et l'archevêque d'alors, le cardinal Charles de Lorraine, avait relevé dans cette ville l'ancien Collège des Bons-Enfants et lui avait donné un règlement (3).

Disons en passant qu'il est certain que le but de cette innovation était des plus louables ; mais cette création n'eut-elle pas de funestes conséquences pour le Collège de Paris, qui forcément eut à en souffrir, et qui ne put jouir sans partage de l'entière sollicitude des archevêques ?

Jean Morel enseigna même la rhétorique à Reims avec succès, et se rendit à Clermont, en 1577, où il conserva pendant six ans la chaire d'éloquence, et où il composa une pièce de vers en l'honneur du comte de Randan, gouverneur et lieutenant général du pays d'Auvergne, à son entrée dans la ville en 1579. Malgré les instances des Clermontois, il résolut de gagner

(1) L'abbé Boulliot, tome II, p. 233, le fait naître en 1539 ; mais à sa mort, le 22 juillet 1633, il lui donne 83 ans ! Il y a là une erreur que l'on ne peut que constater sans la contrôler. La date de 1633 est certaine, mais celle de 1539 bien improbable.

(2) Ces vers sont tirés d'une ode adressée en 1599 à Claude Camuset, son cousin, curé de Mézières.

(3) Abbé Cauly. *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims.* Reims, 1885, pp. 196 et suiv.

Digitized by Google

Paris où il voulait se perfectionner, et il obtint au Collège du cardinal Lemoine la classe de troisième. En 1587, il passa au Collège de Bourgogne comme professeur de rhétorique, et peu après à celui de Calvi. La Ligue vint jeter le trouble au « pays latin », et les leçons furent suspendues. Morel, qui était « associé à la Maison de Sorbonne », où il avait pris ses grades en théologie, s'y réfugia pendant deux ans jusqu'au siège de Paris. En 1591, l'Université était toujours déserte à cause de la guerre civile, et Morel « passa les ponts », comme il nous le dit lui-même, pour donner ses leçons à sept jeunes gens, à la demande de leurs parents *(ab eorum parentibus rogatus)*. Il nous a conservé leurs noms dans un acrostiche : *Bernardus Derefuge, Joannes Derefuge, Ludovicus Bauclerc, Petrus Bellassise, Ludovicus Varellet, Guillelmus Derovet, Baptista Marquemont* (1). A la mort de maître Charles Gilmer, en 1593, il fut choisi comme principal du Collège de Reims, et prit possession de sa charge en 1594, après le départ des lansquenets qui, par deux fois, y avaient élu domicile.

La tâche était dure. Les bâtiments tombaient en ruines, les écoliers étaient dispersés, l'argent faisait défaut. Sur la requête de Jean Morel, le Parlement ordonna une visite du Collège qui eut lieu en présence du lieutenant civil, m^e^ Myron. Les réparations furent jugées des plus urgentes « sans lesquelles on ne sçauroit loger commodément ne demeurer en iceluy, ny d'iceluy faire son profit ». Jean Morel ne recula pas et se mit à la besogne, mais un de ses plus graves soucis était la présence au Collège d'un certain Nicolas Lefebvre, qui

(1) Cet acrostiche se trouve avec beaucoup d'autres dans un des livres de Jean Morel publié en 1608 à Paris, chez Julien Berthault, intitulé *Joannis Morelli... lyra plectri Horatiani emula.*

Digitized by Google

exerçait les fonctions de procureur, gérant le Collège avec arrogance, et déjà fort ennemi de feu Gilmer.

C'était un piètre avocat au Parlement, de fait « vieux soliciteur de chetifs procez », madré et roué. Voyant la détresse de Morel, il lui proposa de lui céder son office de procureur, ayant à recevoir deniers et revenus, à condition que ses gages lui seraient payés quand même, prétextant qu'un voyage était pour lui indispensable, espérant, en agissant de la sorte, rendre plus tard le principal redevable d'une certaine somme envers le Collège, et lui susciter ainsi soucis et embarras. Jean Morel accepta, croyant s'en débarrasser, et signa un traité pour cinq ans; puis, fournissant lui-même et au moyen de ses amis l'argent nécessaire aux réparations, il releva le Collège de ses ruines dans la mesure du possible. Il conçut même le projet de réunir son Collège à celui du Mans, son voisin, et publia à cette occasion un discours qu'il adressa en 1597 à F. Hamelin, principal dudit établissement (1).

C'est un beau morceau oratoire, où il fait avec feu tableau des misères passées et d'un avenir plus souriant, où l'on pût revenir à la culture des lettres après tant d'horreurs, de guerres, de sang. Il demandait à m^e Hamelin de s'unir à lui : « *Pande vela mecum... dextras simul jungimus et animos et domos... quid cunctaris, quid hœsitas? Multa vides, scio, ut es perspicax.* »

Il s'écrie qu'ils doivent être insoupçonnés de lucre et d'avarice : « *Alius ager quærendus...,* » dit-il; et il rappelle qu'il a refusé les 500 écus qu'on lui offrait à Clermont

(1) *De conjunctione scholarum Rhem. et Cenoman. Joannis Morelli Rhem. gymnasiarchœ oratio ad præstantissimum theologum et philosophum Fr. Hamelinum, Cenom. gymnasiarcham.* Paris, Prévosteau, 1597.

Digitized by Google

pour continuer à diriger les écoles; il développe longuement sa comparaison d'un champ à cultiver et fait un nouvel appel à l'union : « *Da igitur dextram, Hameline mi;* » il termine en exprimant l'espoir de voir de nouveau les portes des collèges se rouvrir et les lettres refleurir; pour lui, il n'a que deux buts, « *divinissimam poesim* » et « *romanœ eloquentiœ campum* ». Dans tout ce discours, il n'est rien traité de pratique, et nous ne savons guère si l'union eut lieu et si elle fut de quelque durée (1). Pendant ce temps, les réparations avançaient et le principal s'y employa jusqu'en 1600, et à ce moment, Nicolas Lefebvre, rentré en exercice, lui réclama une somme assez forte, quelques centaines de livres, dues, disait-il, avant l'entrée de Jean Morel. Ce dernier eût pu se pourvoir auprès de son chef direct, l'archevêque, et solliciter l'envoi « d'auditeurs » pour la reddition des comptes; mais la recette était si minime qu'il préféra patienter et remettre le Collège en état. Ce n'est pas certes qu'il fît des bénéfices; lui et ses amis fournirent gratuitement de grosses sommes; mais les bâtiments se relevaient et les cours reprenaient. Philosophie, déclamations, jeux publics s'y succédaient; Jean Morel faisant lui-même la leçon dans la première classe, mettant en lumière ses propres compositions, très goûtées des doctes personnages de son temps et de ses élèves, qui lui dédiaient des poésies où son mérite était célébré. En même temps, le prévôt de Paris venait constater les améliorations, et son lieutenant rendait un arrêt déclarant, qu'en attendant la reddition des comptes du procureur et du principal, celui-ci recevrait un quart de ce qui paraissait lui être dû, pour « continuer le zèle qu'il avait de faire

(1) Quicherat, ouv. cité.

Digitized by Google

lesd. réparations » (1599-1600). Entre temps, cette même année (1600), les nouveaux statuts de l'Université étaient enfin rédigés, et Jean Morel, avec les autres principaux régents et suppôts, assistait à leur promulgation, aux Mathurins, le 18 septembre (1).

Nicolas Lefebvre avait appelé de la sentence du prévôt ; le Parlement intervint alors pour décider, le 10 avril 1601, que chacun d'eux devait rendre ses comptes depuis 1593, par devant l'archevêque ou son « commis ». Morel se mit en mesure, suppliant l'archevêque d'envoyer une « commission », qu'il alla porter dès son arrivée à deux avocats, m^es du Hamel et Bouchet, qui lui assignèrent jour et heure pour arrêter les comptes; mais, de son côté, Lefebvre fut assez habile pour faire traîner les choses et obtenir un délai de trois mois. Enfin, à l'audience, il fit tant par ses « jazeries » qu'il fit déclarer la commission mal faite, si bien qu'on dut en recommencer une autre, et que, par ses tergiversations, le compte du principal ne put être clos que le 9 juillet 1605. Auparavant, en 1602 (2), sur les plaintes du principal, le recteur l'avait convoqué devant les censeurs, car, d'après les règlements, il ne pouvait conserver sa double qualité d'avocat au Parlement et de clerc de l'Université. Là encore il voulut ruser. Interrogé en latin s'il était clerc et avocat, il répondit en français qu'il ne parlerait pas, n'ayant pas été assigné par écrit; une autre interrogation n'eut pas plus de succès. Les censeurs le déclarèrent alors rebelle, et, devant son mutisme, le retranchèrent du corps universitaire. A la reddition des comptes, il ne ménagea ni

(1) Jourdain, p. 9.
(2) *Idem*, p. 30.

Digitized by Google

les discours, ni les injures; on l'obligea par arrêt à faire des excuses; puis il reprit une autre thèse, en prétextant que Morel était débiteur d'une grosse somme, espérant le faire emprisonner et gagner du temps. Mais le principal produisit toutes ses pièces, les requêtes adressées à Reims, et n'eut pas de peine à confondre l'imposteur; aussi la Cour ordonna-t-elle la reddition pure et simple (1). La recette s'éleva à 1,220 l. 4 s. 3 d.; la dépense à 2,874 l. 3 s. 7 d. C'était donc une somme de 1,653 l. 9 s. 4 d. qui restait due au principal; mais Lefebvre, toujours en charge de procureur, ne put rien lui délivrer. Lui-même, il est vrai, était plongé dans la misère; ses meubles, lit compris, venaient d'être vendus sur le pont Saint-Michel, à la poursuite d'un créancier. En vain obtint-on quatre arrêts contre lui, en 1602, 1603, avril et juillet 1606, on n'en put rien tirer. Il mourut, du reste, le 1er septembre suivant « année en laquelle la ville fust fort affligée de peste, l'Université toute deserte, specialement icelluy college. Delaquelle estant frappé, fut delaissé seul en sa chambre led. Lefebvre, fors un sien parent et amy, licencié en medecine, qui l'assista, seigna et medicamenta, mais ne le preserva pas ». Morel lui-même dut quitter le Collège, et « s'en alla refugier aux champs, vers un sien intime ami qui dèz longtemps auparavant l'avoit convié à ce faire ». Il y resta jusqu'à la Saint-Martin, époque fixée par le recteur pour la reprise des leçons; mais les collèges demeurèrent presque vides pendant le reste de l'année. Il n'avait plus d'ar-

(1) Pour donner une idée de la détresse financière du Collège au temps passé, et de l'incurie qui y régnait, au 11 juin 1604, Nicolas Lefebvre fit une reconnaissance authentique des 12 d. p. de cens dus à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et paya présentement 36 sols t. pour 20 ans d'arrérages! (Archives Nationales, S. 6,560.)

Digitized by Google

gent, ayant avancé avec ses amis 1,653 l.; il se résolut aux emprunts. Le premier fut de 1,200 l. au denier 16, sur lesquelles 500 furent consacrées à racheter une ancienne dette; il y ajouta 152 l. de son propre bien. Ce fut insuffisant, il fut encore obligé d'en faire deux nouveaux, l'un de 700 l., l'autre de 800, en tout 2,700; grâce à son énergie, le Collège se releva enfin (1).

D'après les comptes de 1608-1611 (2), nous pouvons avoir une idée de l'ensemble des bâtiments du Collège. La description n'en est peut-être pas très claire, la désignation des diverses parties se déroulant sans être bien précise et le plan faisant défaut ; on peut néanmoins y puiser d'utiles indications.

En entrant à main droite se trouvait un premier « corps d'hostel », comprenant deux galeries surmontées d'un étage à quatre chambres. La première galerie, composée d'une chambre, puis une salle et cuisine, une petite salle longue garnie de deux « estudes », était affectée au logement du principal. Primitivement, ses devanciers occupaient un petit corps d'hôtel isolé, avec un jardin; mais par suite des guerres, troubles et « caducité », il était tombé en ruines et devenu inhabitable. Jean Morel l'avait cependant relevé et réparé, avait fait murer la porte du côté du Collège et l'avait loué à un imprimeur, m^e^ Jean de Cauroy, moyennant 120 l. par an. La deuxième galerie comprenait deux chambres garnies « d'estudes », jadis louées à un pédadogue nommé Bonnin, qui ne les avait occupées que deux ans, ayant quitté pour « régenter au Collège de Montaigu », puis devenir principal du Collège de Lisieux.

(1) Pièce justificative XIII. « Comment Me Jean Morel a mesnagé le college de Reims..., etc... »

(2) Pièce justificative XI.

Digitized by Google

Elle formait alors le logement du procureur, m^e^ François de Faulx.

Les comptes mentionnent ensuite la chapelle sans nous fixer exactement sur son emplacement. Au-dessus d'elle étaient deux chambres réservées pour le chapelain, mais, comme cet office se confondait avec celui de principal, ce dernier les louait à son profit.

Venait ensuite la « grande salle », surmontée de deux étages renfermant chacun quatre chambres donnant sur la cour et sur la rue d'Écosse.

Un deuxième corps de bâtiment se trouvait vers le Collège du Mans. Il comprenait deux étages à cinq chambres, ayant vue sur le grand jardin (1).

Un troisième bâtiment bordait la rue de Reims, en face le Collège Sainte-Barbe; il avait trois étages, comprenant deux et trois chambres.

Tel était l'ensemble du Collège ; il avait en outre dans ses dépendances des boutiques louées à divers corps de métiers : tailleurs, menuisiers, fruitiers, etc. L'une d'elles, à l'enseigne de « l'Amour divin », était devant la grande porte ; trois autres, rue des Sept-Voies, occupaient l'emplacement d'une ancienne grande salle où jadis les pensionnaires prenaient leurs repas ; enfin deux salles basses vis-à-vis Sainte-Barbe, servant autrefois de classes. L'ancien Collège de Rethel, rue des Poirées, abritait un sieur Pothier, pédagogue, qui le

(1) C'est sans doute cette partie des bâtiments que J. Morel fit relier à son voisin lors de la « réunion ». Dans un bail de 1627, on lit : « Bail à Etienne Richer, m^d^ libraire, d'une salle basse qui soulloit cy devant servir de 3e classe aud. college, située sur le vieil corps d'hostel... avec une autre salle joignant celle cy dessus qui servoit aussi cy devant de 2e classe jointe à l'allée qui conduit à l'escalier du vieil corps d'hostel *et aud. college du Mans.* »

Digitized by Google

louait 270 l. ; mais en 1614 il s'enfuit clandestinement, après avoir fait transporter ses meubles hors de la maison.

C'est donc à partir de 1608 que la série presque complète des comptes du Collège nous est parvenue, et c'est là, en majeure partie, qu'il faut puiser presque tout ce qu'on trouve sur son histoire (1). Jusqu'en 1640, ils étaient « rendus » tous les trois ans par le principal. A cet effet, celui-ci les adressait à l'archevêque, qui nommait pour les examiner deux délégués, qui les annotaient au besoin et les signaient. Si les dépenses excédaient les recettes, le comptable pouvait se récupérer sur les revenus futurs, et le reliquat était reporté en tête du compte suivant; mais il était spécifié qu'en aucun cas il n'aurait recours contre « monseigneur ». Les sommes pouvaient même s'accumuler et ne venaient en déduction qu'à mesure que les recettes dépassaient les dépenses ; ainsi, en 1617, il était encore dû à Jean Morel 3,949 l. 2 s. 10 d. En cas de décès du comptable, c'était son héritier qui était responsable de sa gestion, quel qu'il fût, sans distinction de sexe (2).

Cette obligation de présenter les comptes aux archevêques paraît le seul lien qui les rattachât au Collège. Ce n'est qu'au siècle suivant qu'ils s'en préoccupèrent plus spécialement en s'immisçant dans son administration par des règlements et des visites.

Divisés naturellement en « recepte » et « despenses ou

(1) Ils sont conservés aux Archives Nationales dans six gros registres H 2,880 [1-6]. J'ai donné le premier d'entre eux dans les pièces justificatives, mais ai dû forcément renoncer à publier les autres.

(2) Dans les comptes de 1685-1686 et 1727, ce sont des femmes qui « rendent compte ».

Digitized by Google

mises », ces comptes comprenaient un certain nombre de chapitres.

Les recettes provenaient des loyers des chambres et boutiques. On y voit généralement en détail le nom des locataires, leur profession, avec l'énoncé de la somme payée par chacun d'eux.

Le 1er chapitre de la dépense était consacré au service divin ; le 2e aux gages des officiers : principal, procureur, régents, portier ; le 3e aux rentes, et enfin venaient les divers chapitres de travaux et réparations : maçonnerie, charpenterie, serrurerie, etc., très variables suivant les époques ; et, pour terminer, les frais de procédure et d'établissement du compte.

Nous savons que le principal cumulait à la fois sa charge et celle de chapelain ; il touchait de ce chef 120 l. par an ; le procureur avait le même traitement, et Jean Morel faisait la réflexion « qu'il semblast estre bien raisonnable qu'il en receust au double du procureur ». Quant aux régents, leurs honoraires ne s'élevaient qu'à 10 l., et leur sort n'alla pas s'améliorant, car s'ils retiraient jadis « quelques honestes salaires » de leurs élèves, il n'y fallait plus compter désormais par suite « de la désolation de l'Université et de la paucité des escoliers ». Sous Jean Morel, ils s'appelaient Jean Tournevosche et Jean-Cécile Frey. Enfin le portier touchait 36 l. environ, plus une indemnité pour se loger et « s'esclairer de chandelles ». Comme recette extraordinaire à ce moment, il faut citer le legs fait au Collège par me Michel Ancelin. C'était un Rethelois, très lié avec Jean Morel, docteur en théologie, curé de la Madeleine et grand pénitencier de l'évêque de Paris. Il mourut le 10 oct. 1607, laissant une somme de 322 l., à charge simplement de faire dire dans la chapelle

Digitized by Google

un obit annuel le jour anniversaire de sa mort (1).

Malgré les efforts de J. Morel, la prospérité du Collège était sujette à de fortes variations ; de 1611 à 1614, le manque de ressources fut tel qu'on dut supprimer les régents, et sur leurs trois classes, deux furent louées à un sieur Riche, libraire, et la troisième à un marchand de vins. Jusqu'en 1617, beaucoup de chambres restèrent vacantes, au moins en partie. Le Collège n'en conservait pas moins une certaine importance ; nous n'en voulons pour preuve qu'une cérémonie d'une réelle grandeur et dignité, celle de l'installation du procureur Remi Levèque, le 29 août 1618 (2). Il se présenta devant le principal, à qui il remit les lettres de collation de l'archevêque, le cardinal de Guise, en le priant de le mettre « *in possessionem realem* ». Après serment prêté, la main sur les Évangiles, on introduit le postulant dans la chapelle, où on lui offre de l'eau bénite ; là il s'agenouille en priant devant la croix, puis il prend place, au son des cloches, dans le siège réservé au procureur. Un notaire est requis pour dresser l'acte, qu'il signe avec le principal et trois clercs habitant au Collège, Guillaume Chevalier, Nicolas Aubry et Pierre Dromont.

De 1617 à 1630, il y a dans les comptes une regrettable lacune, mais nous avons tout lieu de croire que Jean Morel avait fini par triompher de la mauvaise fortune, puisque lui-même à cette date (1630) nous dit que « rentes payées, les gages et pension desd. officiers payéz, reste de bon au college plus de 750 l. par an (3) ». Et après un tableau des revenus du Collège, il ajoute : « Or la cause de la cessation de l'exercice en iceluy col-

(1) Pièce justificative XI.
(2) Pièce justificative XII.
(3) Mémoire cité plus haut.

Digitized by Google

lege est assez notoire, quoy que non pour sa pauvreté qui ne l'a engardé autrefois, quoyque beaucoup moins riche

Nos quibus est Musas Remenses cura regendi,
Deserti querimur : Nec solos tangit Atridas
Iste dolor : multi quia muti tale queruntur
Sit licet his largo fundata pecunia censu. »

Le dernier compte de sa charge (1630-1632), est rédigé très hâtivement par son neveu et héritier, et les totaux ne sont pas portés. Il mourut le 22 juillet 1633, laissant dans l'Université une excellente réputation (1). C'était un esprit cultivé, instruit, un bon professeur, paternel, probe et vigilant. Il composa quantité de pièces de vers et d'opuscules, mais qu'il serait peut-être difficile de lire aujourd'hui de sang-froid. Le style est enflé, redondant, ampoulé; les imitations d'auteurs anciens ou les citations abondent, les sujets souvent ridicules, ou sont matière à difficultés de thèses ou discussions qui de nos jours paraissent enfantines. Il y traite pêle-mêle dans le même volume de savantes dissertations théologiques ou des inconvénients que peut avoir pour la jeunesse le penchant au bon vin! Un de ses opuscules, de plus de cinq cents vers, est intitulé : *Calotta salutare admodum capitis operimentum,* et dédié à Claude Albert, archidiacre de Reims, abbé de Saint-Jean, près de Laon; en regard, du reste, se trouve une réplique d'un certain René Morel, d'Angers, à lui dédiée, et intitulée : *Anticalotta insalubre admodum capitis operimentum;* le tout accompagné de quatrains de félicitations adressés

(1) D'après l'abbé Boulliot, qui cite comme source « registres de Saint-Étienne », son corps serait à Saint-Étienne du Mont. Or, il ne figure pas dans la liste des personnages enterrés dans cette église, et quant aux registres, ceux qui y sont conservés ne remontent pas au-delà du commencement de ce siècle.

Digitized by Google

par des amis. C'étaient là jeux des beaux esprits du temps. Heureusement pour Jean Morel, ses autres ouvrages sont plus sérieux. Pour s'en faire une idée exacte, il faudrait les étudier tout spécialement, et la liste en est longue (1). Il fut d'ailleurs très goûté de ses contemporains, et couronné à l'Académie de Rouen pour un poème sur l'Immaculée Conception; un de ses élèves fut le cardinal de Bérulle.

A maître Jean Morel succéda Nicolas Barrois. Nous n'avons sur ce personnage que peu de renseignements. Nommé chanoine de N.-D. de Reims le 18 août 1627 par le cardinal Barberini, il avait été confirmé dans ce poste le 29 du même mois par lettres du Souverain Pontife (2); mais de son origine et de ses études, on ne sait rien. Il débutait mal au point de vue financier, car la contagion de 1633 fit périr plusieurs locataires et éloigna les autres; aussi, en 1635, le compte se soldait par un déficit de 931 l. 6 s. 5 d. Jusqu'en 1640, pas de comptes; mais à partir de cette date, un changement notable se produisit dans l'administration intérieure du Collège. Jusqu'alors, en effet, c'était le principal qui, à la fin de chaque exercice « rendait » son compte aux délégués de l'archevêque; mais dès 1640, ce fut le procureur qui fut chargé de ce soin, chose bien naturelle et qui rentrait absolument dans ses fonctions. En 1644, en effet,

(1) L'abbé Boulliot en cite trente-huit. Son principal ouvrage paraît être la *Lyra plectri Horatiani emula;* divisée en trois parties. Quatre livres d'odes d'abord, adressées à de nombreux amis, parents ou disciples sur les sujets les plus divers, sacrés et profanes; puis deux livres d'acrostiches composés de 1584 à 1591; le reste traite de sujets religieux en général. Ce livre fut imprimé à Paris, chez Bertault, en 1608 (Bibliothèque Mazarine, ms. 21,339).

(2) Veyen, ouv. cité.

Digitized by Google

on voit figurer au moment du règlement, comme « rendants » Bernard Guisse, Antoine Bonnet et Jean Courtefois, frère et beaux-frères de feu m° Jean Guisse, docteur en médecine et procureur du Collège. Son successeur, Rodolphe Fournier, fut appelé à l'audition du compte, et les héritiers lui remirent aussitôt 110 l. 17 s. 9 d., somme à laquelle se soldait l'excès des dépenses sur les recettes (1).

Entre 1640 et 1644, une transformation complète eut lieu dans les bâtiments; on reporta l'entrée principale rue des Sept-Voies, et on éleva quatre maisons sur la rue Chartière. Dès l'année précédente, du reste, Nicolas Barrois put se rendre un compte exact de la situation du Collège, car une ordonnance royale du 19 avril 1639 avait prescrit « la recherche, taxe et liquidation des droitz d'amortissemens qui lui sont deubs par les ecclésiastiques et gens de main-morte ». Force fut donc au principal de fournir un état des biens du Collège et de ses charges (2). Elle eut lieu le 2 janvier 1640, par devant notaire, qui la reçut du principal, accompagné du procureur, de Charles Fez, Antoine Dupont, François Fauvel et Nicolas Bellet, tous boursiers du Collège, et les seuls probablement (3). Après avoir fait remarquer que la plupart des biens avaient déjà été amortis par ordon-

(1) Archives Nationales, H 2880[1].

(2) Pièce justificative XIV.

(3) Tous les ans, le recteur ordonnait une visite générale des collèges. Celle de 1643 fut particulièrement importante et nous a été rapportée par Quintaine, greffier de l'Université. Elle eut lieu, pour le collège de Reims, le 5 novembre, et on n'y trouva d'autres habitants que le principal, m^e Barrois, la mère du principal, un homme de peine et le procureur. (Voir Jourdain, ouv. cité, p. 143.)

Qu'étaient devenus les quatre boursiers ?

Digitized by Google

nances royales antérieures, les déclarants suppliaient les gens de la chambre souveraine « d'avoir esgard à la condition dud. collège qui est, ainsi que les aultres de lad. Université, un seminaire pour eslever et instruire des pauvres escolliers estudians comme il a esté faict jusqu'ici non seulement aux lettres et sciences, mais à la vraye religion, piété et obéissance deue au roy et à ses magistrats; et que l'intention de Sa Majesté et des roys, ses predecesseurs, a tousjours esté de descharger les communaultéz actuellement employéez à l'entretien et nourriture des pauvres, à plus forte raison celles qui sont employéez à l'entretien, nourriture et instruction d'iceulx, telle qu'est led. college ». Passage précieux, qui montre bien le caractère très spécial de ces anciennes fondations, que nous aurions grand tort de vouloir assimiler à nos collèges modernes, comme genre d'esprit et d'éducation.

Des quatre maisons, la première eut pour enseigne « l'Image Saint-Jean », et le premier locataire fut un marchand de vins, François Legault, qui n'en occupait que la moitié, moyennant 325 l. Elle consistait en un corps de logis comprenant : caves, boutiques, salle basse, chambres, cabinets et grenier au-dessus, avec « communauté de la porte et allée dud. corps de logis et celuy atenant, ensemble communauté des aysances, pareillement les montées »; en 1648, on réunit les deux bâtiments, et on eut ainsi une maison à « quatorze chambres à feu, boutiques, sallettes et caves. Le locataire était alors un docteur en médecine, m^e L. Levallois; les bailleurs se réservaient le droit de faire grillager les fenêtres donnant sur la cour du Collège, d'interdire de sous-louer à des relieurs ou « gens de forge »; et il était spécifié que, si la maison était occupée par des écoliers,

Digitized by Google

ceux-ci auraient libre entrée dans la cour du Collège par la porte de la maison, mais seulement pendant le jour et à certaines heures, sans bruit ni scandale. Elle fut en effet louée plus tard par divers bourgeois qui y tinrent écoliers en pension.

La seconde maison eut pour enseigne « le Nom de Jésus ». Elle comprenait : caves, deux boutiques sur rue, deux sallettes derrière ayant vue sur le Collège, huit chambres, greniers, etc... Elle était louée 420 l., à Claude Dagé, bourgeois, et fut remaniée postérieurement.

La troisième n'avait pas d'enseigne. Elle est ainsi décrite dans le bail de 1643 fait à Jean Gastel, bourgeois, moyennant 300 l. : « Une maison seize à Paris, rue Charretière, attenant led. college de Reims, consistant en deux corps de logis. » En 1650, nous voyons qu'elle comprenait une cave, caveau, salle et cuisine, et au-dessus plusieurs chambres et un grenier.

La quatrième avait pour enseigne « l'Image Notre-Dame », et consistait en deux corps de logis loués à Jean Maillard, dit du Moustiers, marchand tailleur. En 1651 elle passa à m^e^ Pierre Barbois, professeur de philosophie, et en 1656 à un bourgeois, Odet Thouronde. D'après le bail, elle comprenait alors quatre petites salles en bas sur cave, quatorze chambres à cheminées, un grand grenier, et cour derrière avec porte dans la cour du Collège.

Après toutes ces constructions, on plaça dans le fond de la cour du Collège cette inscription :

« *Favente vero illustrissimo ac maxime reverendo d. d. Leonorio d'Estampes de Vallancay, archiep. item ac duce Rem. primo Franciæ pari, Sanctæ Sedis Apostolicæ nato legato, et Galliæ Belgicæ primato, hoc edificium vetusto*

Digitized by Google

pœne collapsum hac forma reædificandum, augendum que curarunt, Nicolaus Barrois, canonicus Remensis, gymnasiarcha, et Joannes Guisse, procurator (1). »

Ce fut un maçon nommé Denis qui fut l'entrepreneur de ces constructions. Le devis fut de 23,925 l. 12 s. 2 d. en 1646. Ce Denis travaillait déjà pour le Collège depuis nombre d'années, et il lui restait dû, pour mémoires antérieurs, 10,740 l. 4 s. 3 d. En 1654, le Collège fut condamné à lui payer un reliquat de 8,558 l. 16 s. 4 d. La quittance générale fut réglée le 22 janvier 1662.

Cinq ans plus tard, R. Fournier, le procureur, travaillant à l'établissement et vérification de ses comptes, s'aperçut que son prédécesseur et lui avaient versé aud. Denis 3,325 l. en trop. Le Collège en demanda restitution aux héritiers, qui y furent contraints par arrêt le 9 sept. 1669 (2).

Toutes ces diverses constructions, on le voit, n'avaient pas été sans entraîner de lourdes charges ; aussi Nicolas Barrois se vit-il obligé de recourir aux emprunts :

Me Pierre Blancoby prêta 2,000 l. (3) ;
Arnoul Lefevre, serrurier, 4,400 l. ;
Charles Leclere, chapelain de N.-D., 3,000 l. ;
François de l'Estoile, 8,000 l.,

et mmrs de la Faculté de Théologie, 6,400 l. au denier 20.

Enfin un sieur Brousse, 3,600 l., un sieur Thévenin,

(1) Pour tous ces détails, voir aux Archives Nationales, MM 443. Ce registre contient tous les baux des diverses maisons appartenant au Collège, depuis le XVIIe siècle.

(2) Archives Nationales, S 6,559. Factum imprimé.

(3) Le contrat eut lieu le 16 avril 1643. La somme était tout spécialement destinée aux bâtiments, et le Collège devait une rente de 200 l. aux « quatre quartiers accoustumés ». Archives Nationales, M 187.)

Digitized by Google

docteur en médecine, 3,000 l., et le sieur Gastier, prêtre habitué de Saint-Sulpice, 3,600 l. au denier 18.

C'était une somme de 34,000 l. !

D'un autre côté, par suite des projets de Richelieu sur l'agrandissement de la Sorbonne, Nicolas Barrois retirait 6,000 francs de la vente d'un jardin joignant le Collège de Rethel. Le contrat eut lieu par devant notaire, le 1er décembre 1642.

Nicolas Barrois et Jean Guisse, le procureur, « cedèrent et transportèrent 59 toises 8 pieds de terre en superficie audit cardinal », d'après l'estimation faite par un arrêt du Conseil le 10 avril pour opérer le « retrenchement », avec liberté laissée à Richelieu d'en disposer à sa guise. Les 6,000 fr. furent versés aux vendeurs par le procureur du duc, un sieur Mauroy, demeurant rue Neuve Saint-Honoré (1).

Enfin, cinq ans plus tard, le 30 août 1647, le Collège de Rethel lui-même était vendu à la « Maison et Société de Sorbonne ». Après avoir eu jadis comme enseigne une happe ou resteau, puis « les Chantres », c'était à cette époque « Saint-Remy ». Les contractants furent, pour le Collège de Reims, me Jean Le Gentil, chanoine de N.-D. de Reims, grand vicaire et official de l'archevêque Léonor d'Étampes, son fondé de procuration,

(1) Pièce justificative XV. Voici à ce sujet ce qu'écrivait le cardinal à mr des Noyers, le 22 septembre 1642 : « Je suis aussi très aise que vous fassés abattre les maisons qui empeschent la veue de la chapelle de la Sorbonne, mais je voudrois bien que mr de Mauroy fist exécuter le marché qu'il avoit faict à 15,000 fr. pour la démolition des logiz que j'ai acheptés, car ce me seroit chose fascheuse de donner de l'argent de ce dont j'en devois recevoir (*sic*). »

(Documents inédits de l'histoire de France. Lettres de Richelieu, tome VII, p. 140.)

Digitized by Google

m^e Angier, notaire au bailliage de Vermandois, m^e Nicolas Barrois et m^e Rodolphe Fournier, le nouveau procureur; pour la Société de Sorbonne : vénérables et scientifiques personnes m^e Jacques Hennequin, Jacques Charton, Jean Pothier et Antoine Levesque, tous docteurs de la dite maison. Le contrat fut passé dans la salle même de la Sorbonne, moyennant 21,000 francs (1).

Il fallait, en effet, beaucoup d'argent. En 1644, les dépenses en quatre ans s'étaient élevées à 48,933 l. 9 s. 9 d., et 1648, à 51,971 l. 5 s. 1 d. Il faut arriver en 1652, pour voir tout redescendre à un taux normal.

Rien ne se modifiait comme aspect dans les bâtiments, ni non plus dans l'administration intérieure. Le principal, en sa qualité de chapelain, disposait toujours de trois chambres au-dessus de la chapelle; à l'étage supérieur, deux chambres étaient réservées aux régents. L'un d'eux était m^r de la Vigne, dit de Nupière, professeur de philosophie, encore en fonction en 1656; il avait comme collègue m^r Barbay. En 1658, le régent de philosophie était un sieur du Breuil. Bien que la philosophie fût divisée en deux : logique et physique, nous ne voyons pas qu'au Collège, à cette époque, cette distinction fût très nettement observée. Le titulaire est toujours simplement désigné par le titre de « professeur de philosophie », et cependant les comptes mentionnent deux régents, tout en ne donnant que le nom; ce n'est que plus tard qu'ils sont plus explicites. Notons en passant que les régents reçoivent encore des gages, qui ne feront du reste que diminuer. De 1652 à 1656, m^r Barbay toucha 95 l. les deux premières années, et 90 l. pendant les deux autres (2).

(1) Pièce justificative XVII.
(2) Archives Nationales, H 2,880², *passim*.

Digitized by Google

Les boutiques sont toujours louées à des tailleurs, relieurs, fruitiers, etc. Un imprimeur, Jean Bessin, occupait une petite maison près de l'ancienne porte; un autre, Claude Calleville, avait, rue Chartière, un logis composé d'une salle basse, chambre haute, grenier avec quelques « bouges »; mr Barbay occupa une des maisons neuves de la rue Chartière, et le cours de logique se fit dans un magasin de la rue d'Écosse.

La Fronde et ses troubles vint à nouveau jeter le désarroi dans le Collège. De 1649 à 1652, il fut gardé par deux soldats, à qui on donna 60 l. ; de plus, il fut taxé à 50 l. pour la levée « du régiment de Paris » ; pendant toute cette période, bien des loyers, et pour cause, ne furent pas payés.

Nous n'avons pas eu jusqu'ici à nous occuper spécialement des boursiers du Collège, au sens précis du mot, car dans aucun acte, ni dans aucun compte, on n'en voit figurer (1). Seuls le principal et le procureur auraient pu être considérés comme tels, puisque leurs honoraires étaient fixes et payés sur les revenus. De la très lointaine fondation de Guy de Roye et des quatre bourses du Porcien, personne n'avait plus souvenir; ces dernières, du reste, eussent été difficiles à réaliser, puisqu'à Vailly, le procureur ne pouvait rien obtenir jusqu'en 1651 (2). Peu à peu, l'esprit de la fondation

(1) Sauf cependant dans la déclaration des biens de 1640, citée plus haut. Mais quel est au juste le sens du mot *boursiers* dans ce document? C'est difficile à déterminer ; ils figurent surtout comme *témoins*. En tout cas, lors de la visite de 1643, ils ne sont pas mentionnés.

(2) Il faut résumer ici ce qu'on peut savoir sur cette rente. Nous avons des baux de location de la maison, de 1582 à 1785. Elle était sise à Vailly, cour des Moines, et comprenait un bâtiment couvert en tuiles, cave, cellier, chambre, grenier, étable,

Digitized by Google

s'était modifié : au lieu d'avoir des boursiers, le Collège avait pensionnaires et locataires ; au lieu de donner, il recevait. Tout cela, bien naturel et très explicable, par les durs moments qu'il n'avait cessé de traverser. La situation changea avec Jean Morel et Barrois, et la prospérité s'accentuant, le Collège allait avoir, au milieu du XVIIe siècle, une véritable fondation de boursiers ; mais elle ne lui était pas tout d'abord destinée, et l'historique, assez curieux, peut utilement être rapporté dans ses détails.

En 1644 mourait à Paris maître Jean Perreau, lecteur et professeur de philosophie au Collège Royal. Il avait fait ses études au Collège de Beauvais et avait régenté à celui de Presles. Par un codicille de 1643, il laissait au premier un parement d'autel, au second un tableau, les deux avec inscription commémorative (1). Au Collège de Reims, quoi que nous ne sachions rien des relations qu'il pouvait s'y être créées, il donna pour la chapelle un tableau « où est représenté Jésus-Christ portant sa croix », que les exécuteurs testamentaires remirent le 27 mars 1645 aux mains de Rodolphe

pressoir, cour, jardin et enclos renfermant une petite maison. Depuis Jeanne de Presles, elle était chargée envers le Collège de 75 sols de rente, payables chaque année à la Saint-Martin d'hiver ; de 1634 à 1651, la maison tomba en ruines, fut abandonnée, la rente oubliée, les débiteurs insolvables. En 1651, le preneur, m^e Moreau, principal du Collège de Beauvais, s'engageait à remettre la maison en état, afin de payer la rente, qui fut régulièrement soldée de 1651 à 1662.

Une note manuscrite constate qu'elle ne fut pas payée en 1751, 52, 53 et 59.

Le Collège de Reims avait cédé à celui de Beauvais son droit sur Vailly, à condition que celui-ci lui payât la rente. (Archives Nationales, S 6,559).

(1) Archives Nationales, M 187.

Digitized by Google

Fournier (1). Ce même codicille contenait une clause plus importante : mᵉ Perreau laissait aux Collèges de Beauvais et de Presles une somme de 2,800 l., à charge de payer chaque année, à deux boursiers des dits Collèges et à deux hibernois (2), 25 l. par an pendant trois ans. Les conditions étaient assez rigoureuses : ces boursiers devaient étudier la théologie et suivre pendant trois ans les leçons des professeurs de philosophie du Collège Royal ; ils étaient choisis parmi les plus capables par les principaux, ou, à défaut dans ces collèges d'étudiants en théologie, on devait les prendre parmi les « capettes » (3) du Collège de Montaigu, soit au Collège de Cambrai, Laon, des Grassins, ou enfin dans tout autre. L'élection devait avoir lieu au Collège de Beauvais, le dimanche après la Saint-Martin d'hiver, où seraient chantés un *Veni Creator* et un *Exaudiat* pour le roi ; étaient priés d'assister à la cérémonie les principaux de Reims, Presles et Cambrai, les deux lecteurs royaux en philosophie, et le plus proche parent portant le nom de Perreau ; enfin, un « disner sobre » devait être offert, et à son issue on récitait un *De Profundis* et l'oraison pour le fondateur défunt. Les boursiers, pendant ces trois ans, devaient toujours être quatre, et remplacés au besoin. Ils portaient pendant les classes la robe comme signe distinctif, et s'il s'élevait un conflit quelconque, c'était le chancelier de l'Université qui décidait sans

(1) Il était procureur depuis un an environ. Cette même année 1645, il fut élu procureur de la Nation de France, le 8 décembre.

(2) Etudiants irlandais. On sait que beaucoup d'étudiants étrangers fréquentaient l'Université. Il y avait le Collège de Dace pour les Danois, celui d'Allemagne, d'Upsala ou de Suède ; un autre pour le diocèse de Cornouailles et aussi pour les Ecossais, etc.

(3) Nom spécial aux étudiants de ce Collège.

Digitized by Google

appel. Toutes ces complications effrayèrent les légataires ; par acte du 27 juillet 1645, Beauvais refusa, puis successivement tous les collèges désignés. Ce ne fut que le 25 avril 1648, que Reims accepta, avec cette modification que le « disner » serait remplacé par une messe du Saint-Esprit. Un contrat passé dans ce sens le 30 octobre 1648, entre Nicolas Barrois et Rodolphe Fournier d'une part, et m^e^ Geoffroy le Secq, avocat au Parlement, un des exécuteurs testamentaires, fut ratifié le 14 décembre suivant par l'Archevêque de Reims, en son château de Bourgueuil, où il était en résidence. En conséquence, le 3 novembre 1650, m^e^ Pierre Loysel, docteur en théologie, chancelier de l'Université, se rendit au Collège de Reims où il trouva rassemblés, outre le principal et le procureur, m^e^ Édouard Triel, docteur en théologie, supérieur de la communauté des Hibernois et maître Jean Sauldin, principal de Cambrai. Tous se rendirent à la chapelle, où, après le *Veni Creator*, la messe du Saint-Esprit fut célébrée solennellement par Nicolas Barrois, suivie de l'*Exaudiat* et du *De Profundis*. Ensuite le dit Barrois nomma et présenta comme boursiers : m^e^ Robert Lescorché, clerc du diocèse de Langres, maître ès arts en l'Université de Paris, et Jacques Cruchet, clerc du diocèse de Coutances, ayant tous deux achevé leur philosophie cette année, le premier au Collège de Reims, le second à celui des Grassins. De son côté, m^e^ Triel présenta m^e^ Patrice Campany et David de Jouan, étudiant, sortant du Collège de Lisieux. Ces quatre personnages furent déclarés boursiers par le chancelier, malgré l'absence des deux lecteurs du Collège Royal, qui avaient refusé de venir (1). Jusqu'en 1670, les comptes nous ont

(1) Archives Nationales, M 187.

Digitized by Google

conservé successivement le nom de ces boursiers, dont nous avons aussi beaucoup de quittances (1) ; à partir de cette date, ils mentionnent simplement quatre étudiants de chaque nation, sans les nommer ; puis peu à peu il n'en est plus question (2).

A part quelques transformations ou améliorations exécutées dans les maisons récemment construites, il n'y a rien à signaler jusqu'à la mort du principal, en 1660. Les gages des officiers ne changeaient pas : 138 l. pour le principal, 126 l. pour le chapelain (ces deux charges toujours réunies), 150 l. au procureur Rodolphe Fournier, depuis 1644, et qui devait occuper la fonction jusqu'en 1683.

A Nicolas Barrois succéda, comme principal, maître Jean Gerbais. Ce n'était pas un inconnu pour le Collège, car depuis 1648 c'était un des commissaires délégués par l'archevêque de Reims pour l'examen des comptes, avec les chanoines Le Gentil et Antoine Favre.

Il était né à Époye (3), d'une famille de laboureurs. Il avait fait au Collège des Bons-Enfants de Reims ses humanités et sa philosophie, il y avait ensuite professé, ainsi qu'à Paris aux Collèges des Grassins et du Plessis ; il prit ensuite ses grades en théologie et devint recteur de l'Université (4). Au moment de sa nomination, en 1661, l'archevêché était vacant par suite du séjour en Italie du cardinal Barberini (5); aussi ce fut le roi qui,

(1) J'ai donné un modèle de quittance pour chaque fondation de bourses. Pièces justificatives XVIII, XIX, XXV, XXVI, XXVII, et XXXI.

(2) Pièces justificatives aux dates indiquées.

(3) Arr. de Reims, cant. de Beine.

(4) Abbé Cauly. Ouv. cité.

(5) Antonio Barberini avait été nommé archevêque de Reims en 1657, mais il partit presque aussitôt en Italie, d'où il ne revint

Digitized by Google

par droit de régale, lui conféra son titre de principal par lettres datées de Fontainebleau, le 17 novembre (1). Rien de particulier jusqu'en 1672, sauf une assez curieuse mention dans le compte de 1664-1670 ; elle a trait à un « boursier » du Rethelois, souvenir unique de Jeanne de Presles ou des comtes de Nevers ? Une des chambres de la deuxième galerie fut louée pour six ans, en 1644, à un sieur Declèves, natif de Rethel, docteur en théologie, qui ne voulut rien payer, prétendant « que le collège estoit tenu de le loger pendant la préparation de la lissense, et le temps de la licence, à cause que le college de Rethel a esté vendu pour le rétablissement dud. college ». Sa prétention dut être admise, mais on ne voit pas qu'il ait renouvelé son bail par la suite. Un autre locataire mérite aussi d'attirer l'attention. A cette même date (1664), une boutique près de la porte du Collège fut louée moyennant 54 l. par an, au sieur Boulle, ébéniste *(sic)*. Il avait comme voisin un imprimeur nommé Lefranc. qui occupait la maison contiguë ; un autre imprimeur, Beaujeu, avait la maison au coin de la rue Chartière. En 1674, Boulle s'agrandit; outre sa boutique il loua les deux autres corps de logis suivants, le tout pour 170 l. L'année suivante il donna congé et « s'en est allé dans le Louvre, ne pouvant le faire payer de 103 l. qu'il doit de reste desd. trois termes ; et le dernier terme, elle a esté louée au sr Boul, le père, aux prix de 54 l. par an (2) ». Ce dernier y demeura

qu'en 1663. Il ne reçut ses bulles pontificales de nomination qu'en 1667.

(1) Pièce justificative XVII.

(2) Encore aujourd'hui, l'origine de la famille Boulle est peu connue, et leur généalogie bien compliquée. (Voyez Havard, *Les Boulle*, Paris, 1893.)

Il est sans doute question ici de André-Charles Boulle, né à

Digitized by Google

jusqu'en 1677, puis, à cette date, le logement fut loué à un sieur Ferrand et à sa mère.

Depuis la nomination de J. Gerbais, le siège épiscopal de Reims était occupé, après Antonio Barberini, par Charles-Maurice Le Tellier. Ce prélat avait montré la plus grande sollicitude pour l'Université de Reims, qu'il voulait faire rivaliser avec celle de Paris, et sous son administration, le Collège des Bons-Enfants devint très prospère (1). Il ne devait pas négliger celui de Paris, et il y donna en effet ses soins les plus constants. — Par ses ordres, le 10 mai 1672, Jean Le Gentil et Antoine Favre, ses « commis » ordinaires, furent tout spécialement délégués pour faire une inspection minutieuse du Collège, y exécuter les changements reconnus utiles sur toute espèce de matières, et arrêter les comptes que R. Fournier « devoit rendre depuis l'année 1644 jusques à present ». Cette dernière phrase est assez inattendue, car les comptes originaux paraissent cependant avoir été très régulièrement présentés et paraphés, aux dates voulues, par ces deux mêmes commissaires ; à moins que cette vérification eût lieu en bloc et après coup (2) ; quoi qu'il en soit, ils furent « clos et arrestés de 1664 à 1666, et, après visite du Collège, m^r Le Gentil élabora un règlement en 17 articles, dont voici le résumé :

Le principal était chargé de l'économie et de la discipline de la maison, et devait veiller à ce qu'on ne logeât

Paris en 1642. Son père était inconnu. Il est fâcheux que les comptes ne mentionnent pas le prénom de ces deux ébénistes.

Quant aux baux de cette époque, ils ne sont malheureusement pas conservés. — Voir sur ce sujet la *Correspondance historique et archéologique*, Juin 1898.

(1) Abbé Cauly. Ouv. cité.

(2) Archives Nationales, 2,880², aux dates indiquées.

Digitized by Google

dans le Collège que des ecclésiastiques ou des étudiants ; un registre, à cet effet, contenant les noms des locataires avec dates d'entrée et de sortie, devait rester aux mains du procureur ; de plus, tout locataire devait être agréé par le principal, qui avait aussi le choix des régents avec obligation pour chaque professeur de loger au Collège. Les portes en ouvraient à cinq heures en été, et à six l'hiver, de la Saint-Remi à Pâques; elles fermaient à neuf ou huit heures, et les clefs portées au principal. Le procureur devait tenir deux registres : l'un de ses recettes et dépenses, l'autre de tous les baux qui devaient être faits sous seing privé ou par devant notaire. Six mois avant l'expiration d'un bail, il devait prévenir le principal et ils avisaient ensemble ; les enchères, au besoin, étaient reçues dans la grande salle où avait lieu la publication ; les pots de vin ou présents quelconques étaient rigoureusement interdits aux officiers, sous peine de privation de gages. Les chambres devaient être louées par acte sous seing privé, signé du preneur, du principal et du procureur. Aucune dépense supérieure à un écu ne pouvait être faite sans l'assentiment commun du principal et du procureur ; elles devaient être inscrites dans un livre spécial « le livre des conclusions et résolutions ». Pour toute dépense, le procureur devait justifier d'une quittance, ou au moins d'un avis écrit du principal, sinon il en était redevable. Le principal devait aussi viser les quittances des boursiers Perreau, qui devaient à leur tour fournir leurs « provisions », soit du principal pour les Français, soit du principal du Collège d'Arras pour les Irlandais, avec un certificat constatant qu'ils suivaient les cours du Collège Royal (1). Quant aux maisons, on

(1) Pièce justificative XXXI.

Digitized by Google

laissait au principal et au procureur le soin d'aviser pour les réparations au-dessous de 200 fr. ; au-dessus de ce chiffre, ils devaient en référer à l'archevêque et lui envoyer les devis ; de même pour les constructions. Les comptes du procureur devaient être rendus chaque année, dans un délai de six mois, puis examinés et clos, comme par le passé, par les « commis » de l'archevêque (1). Tous les trois mois, le procureur devait dresser et soumettre au principal un état des locataires mis en demeure de payer, afin de pouvoir aviser, sans quoi il était responsable. Les comptes une fois clos devaient être mis dans une armoire avec les autres titres du Collège, dont on devait préalablement faire inventaire ; et, s'il restait aux mains du procureur une somme supérieure à 300 l., on la devait renfermer dans un coffre à deux clefs, l'une pour le principal, l'autre pour le procureur. Les obligations du chapelain étaient de dire la messe tous les jours, à sept heures en hiver, à six en été ; de fournir le pain, le vin et le luminaire, et faire blanchir le linge de la chapelle. Il recevait pour cela 45 l. en sus de ses gages, et avait la garde des meubles et ornements qu'il devait conserver et tenir « nettement ». La stricte observation du règlement était recommandée aux officiers, et comme leurs gages paraissaient minimes et que le Collège pouvait supporter une augmentation dans ce sens, on accordait au principal 200 l. au lieu de 150, ainsi qu'au procureur, et 200 l. au chapelain au lieu de 138, non comprise la somme de 45 l. mentionnée plus haut. Ce chapelain, dont il est question sans cesse et qui figure comme un troisième

(1) Jusqu'alors les comptes n'étaient rendus que de quatre en quatre ans.

Digitized by Google

officier, n'était toujours qu'une fiction, le principal cumulant les deux charges (1).

Tous ces articles sont évidemment pleins de netteté et de sagesse; presque tout était prévu au point de vue administratif, mais ils nous laissent un regret, c'est qu'ils soient édictés dans ce but strict. De la vie intime du Collège nous ne savons rien ; sans doute la partie financière était chose grave et sérieuse à bien mener, mais nous aimerions à connaître un peu l'existence de ces pensionnaires et boursiers. Les cours se faisaient cependant régulièrement, puisque dans les comptes on nous parle des régents; mais que faisaient-ils, et que faisaient les étudiants, rien ne vient nous l'apprendre.

Les travaux aux bâtiments ne furent pas non plus négligés. Une nouvelle maison s'éleva en 1675, au coin de la rue des Sept-Voies et de la rue du Four; elle comprenait une boutique, salle et cour derrière, plus quatre étages de deux chambres chacun et un petit grenier ; elle était louée 350 l. à Claude Grégoire, dit Larose, barbier. L'année précédente, une autre maison au coin des rues des Sept-Voies et de Reims fut très agrandie, et son loyer porté de 40 à 250 l. Les comptes de 1674 mentionnent des gratifications et des repas offerts aux ouvriers, des bouquets placés au haut des cheminées, et la dépense pour les bâtiments monte à 12,616 l. En 1675, la chapelle et les classes sont en partie demeurées « vuides » pour cause de réparations, puis jusqu'en 1684, la prospérité paraît renaître encore une fois, car le chiffre des recettes est sensiblement supérieur à celui des dépenses (2).

(1) Pour ce règlement de 1672, voir Bibliothèque de l'Université, carton 21.

(2) Archives Nationales, H 2,280², aux dates indiquées.

Digitized by Google

Malgré cela, au point de vue administration, le Collège laissait fort à désirer ; les nouvelles constructions nécessitaient un grand mouvement de fonds, plus de travail pour le comptable, et Rodolphe Fournier ne se conformait nullement aux prescriptions de 1672. Il y avait beaucoup de négligence aussi vis à vis du choix des locataires; il s'en rencontrait d'étranges, que certainement le principal n'avait pu « agréer », des chambres étaient occupées par des femmes « qu'il a fallu chasser (1) ». Bref, Maurice Le Tellier sentit sa présence nécessaire et vint lui-même, le 2 janvier 1684, visiter le Collège pour y mettre bon ordre. Les finances furent trouvées en belle voie, mais la conduite du comptable sujette à reproches. Le 5 mai, nouvelle visite avec les deux « commis », Le Gentil et Favre. L'archevêque se fit présenter les comptes des douze dernières années et les fit clore à la Saint-Remi 1683. Les dépenses accusèrent un excédent de 53 l. 18 s. ; puis, pour éviter dans l'avenir un laps de temps aussi considérable pour la reddition des comptes qui n'amenait que confusion et difficulté, il modifia le règlement de 1672 en le complétant sur certains points (2).

Les comptes devaient être rendus chaque année dans les six mois, à peine de 100 l. d'amende pour le procureur, par semaine de retard ; on ne pouvait « arrester » aucune dépense au-dessus de 100 l., ni faire d'emprunts sans l'ordre de l'archevêque et son consentement écrit.

(1) Comptes de 1676-1678.

Ces mœurs n'étaient du reste pas réservées au Collège de Reims seul. Bien des plaintes avaient été formulées à cet égard dans l'Université.

(2) Le règlement de 1684 est aussi à la Bibliothèque de l'Université, carton 21.

Digitized by Google

Le principal et le procureur devaient conserver leurs chambres strictement, ou, en cas de besoin, les louer à des étrangers à condition d'en louer pour eux-mêmes dans le Collège d'égale valeur. Les régents habitant en dehors du Collège, on leur supprimait les chambres. En cas de « vacance » de locataires, le procureur était responsable du loyer, s'il ne prévenait pas le principal. Les réparations locatives étaient à la charge du preneur et ne devaient jamais figurer dans les comptes. Le procureur ne pouvait entamer un procès sans entente avec le principal et inscription sur le registre des résolutions. Venaient ensuite des modifications plus importantes.

Par suite de la fatigue et de son grand âge, Rodolphe Fournier avait remis sa démission à l'archevêque, le 18 décembre 1683, en le priant de pourvoir à son remplacement ; on choisit pour lui succéder, en 1684, Louis de Clèves, prêtre.

L'office de chapelain fut désormais rattaché à celui de procureur, et ce dernier dut en acquitter toutes les charges. Il jouissait naturellement des 45 l. pour l'entretien de la chapelle, et sur les 200 l. de son traitement il en touchait 180 pour ses messes pendant la vie de Rodolphe Fournier, à la mort duquel le procureur et ses successeurs auraient les 220 l. de traitement, les 45 l. pour la chapelle, plus le logement. En considération de l'âge et des services rendus par Rodolphe Fournier, il lui était alloué, sa vie durant, les 220 l. du procureur et le logement qu'il occupait actuellement. Pour dédommager le principal, qui s'était volontairement démis de son office de chapelain, on lui accordait pour lui seul, sans engagement envers ses successeurs, outre ses 220 l. et le logement, une somme de 80 l. à partir du 1er avril dernier, moyennant quoi, le loyer des trois chambres

Digitized by Google

attribuées au chapelain faisait retour au Collège, ainsi que les 20 l. restant des anciens gages de cette fonction.

Rodolphe Fournier dut fournir un état des recettes et dépenses à partir du 1er octobre 1683, et maître Le Gentil fut confirmé dans ses fonctions de commissaire. L'original du règlement fut ensuite signé par tous les intéressés.

Le nouveau procureur, Louis de Clèves, mourut en 1686 et fut remplacé par me Jean-Baptiste Favart, docteur en Sorbonne, déjà locataire du Collège depuis 1684, où il occupait deux chambres au-dessus de la chapelle; à sa nomination, en 1687, il en prit une troisième à côté.

Jusqu'à la démission de me Jean Gerbais, en 1695, il ne se passa pas d'événements bien remarquables. Après 1691 on voit figurer les noms des régents, et la division de la philosophie est maintenant nettement exprimée. A cette date, la « logique » fut donnée à mr Pastel, sans charge, à cause de son peu de commodité, et la « physique » à mr Séron, à la charge de 60 l. par an, au profit du Collège ; l'année suivante il n'y eut pas de classe de logique. En 1692 mourut me Le Gentil, et son successeur, comme commissaire délégué, fut me Roulland, docteur en théologie, prévôt et chanoine de l'église de Reims, vicaire général de l'archevêque ; il resta en fonctions jusqu'en 1707. En 1693, la classe de logique fut donnée à l'abbé de Ravanne, moyennant 60 l., et nous remarquons comme locataire d'une maison rue Chartière, me Boucher, de l'Académie royale de peinture. C'est bien probablement le père du célèbre peintre, car ce dernier naquit rue de la Verrerie en 1704, et le locataire du Collège de Reims quitta précisément en 1702. Si on rapproche les dates, l'identification s'impose

Digitized by Google

naturellement (1). En 1694, l'abbé de Ravanne prit la physique, et la logique fut attribuée à mr de Pérignan, toujours pour 60 l. (2).

Maître J. Gerbais ne mourut qu'en 1699. Il était fort avancé dans les idées gallicanes et avait été condamné à Rome en 1680, pour son livre « *De causis majoribus* » (3). Il mourut au Collège, le 14 avril, et voici son épitaphe :

GALLIA GERBASIUM, SORBONAQUE LUGET ALUMNUM
CLERUS AÏT : VINDEX O, UBI NOSTER ABIT ?
AUGUSTINUS ERAT CALAMO ET GERSONIUS ALTER,
TULLIUS ORE, CATO MORIBUS, ARTE THOMAS (4).

Pour des raisons que nous ne connaissons pas, l'âge peut-être, mr J. Gerbais avait donné sa démission de principal, en juin 1694, et l'archevêque l'avait acceptée. Le 4 avril de l'année suivante, il nommait à ce poste le procureur alors en exercice, J.-B. Favart, qui, le 13 avril, entrait en possession de sa charge (5). Une difficulté se présentait : suivant l'usage, les lettres de provision avaient été adressées au procureur du Collège, mais dans l'espèce, celui-ci ne pouvait pas lui-même se mettre en

(1) Jusqu'alors on n'est pas fixé sur la profession du père de Boucher. Il était peintre, c'est tout ce qu'on peut dire. D'aucuns même en font un marchand d'estampes ou un dessinateur pour broderies. La mention des comptes du Collège paraît trancher la question, bien qu'il ne figure pas dans les procès-verbaux de l'Académie. (Cf. A. DE MONTAIGLON, qui les a publiés.)

(2) Ce remplacement d'un professeur par un autre paraît ordinaire. Chaque année, le « roulement » avait lieu. (Voir les comptes à ces dates : Archives Nationales, H 2,880-3.)

(3) Abbé CAULY. Ouv. cité, p. 366.

(4) Bibliothèque Nationale. *Collection de Champagne*, XXXV, p. 143. Ce volume renferme des fragments sur l'histoire de Reims, ville, églises, Université.

(5) Pièce justificative XXII.

Digitized by Google

possession de sa nouvelle charge ; aussi ce fut m^e Roulland qui présida à la cérémonie. Au son de la cloche, le nouvel élu entrait dans la chapelle, y faisait une prière au pied de l'autel, qu'il baisait ensuite; puis, comme prise de possession effective, on le conduisait dans une des chambres affectées au principal, le tout devant témoins, qui signaient le procès-verbal (1). Pour remplacer le procureur, nous voyons figurer m^e Pierre Lorey, professeur de rhétorique au Collège; mais il mourut en 1700, et eut comme successeur, le 28 septembre, m^e Claude Lorey, maître ès arts, aussi professeur de rhétorique, son frère ou son cousin très probablement.

Avant sa mort, Jean Gerbais voulut, en souvenir de ses fonctions, laisser à son ancien Collège une fondation charitable. Par un testament du 24 avril 1699, il lui légua 600 l. de rente sur l'Hôtel de Ville, en deux contrats de 300 l. chacun, pour instituer deux bourses dont l'archevêque aurait la collation. Les bénéficiaires devaient être nés dans le diocèse de Reims et être étudiants en seconde ou rhétorique au Collège des Bons-Enfants de cette ville, choisis parmi les plus pauvres en même temps que les plus capables; ils pouvaient jouir de ces bourses pendant sept ans, y compris deux années de rhétorique, deux de philosophie et trois de théologie ; après quoi ils devaient retourner à Reims, travailler dans l'Université ou servir dans le diocèse, à la volonté de l'archevêque. Chacun d'eux touchait 200 l. et avait un logement au Collège ; le surplus des 600 l. allait grossir les recettes du Collège, en retour de quelques prières pour le donateur, qui laissait de plus à

(1) Pièce justificative XXII.

Digitized by Google

l'archevêque le soin de faire un règlement pour la conduite et la manière de vivre de ces boursiers, lui fournissant seulement quelques indications sur les points principaux qu'il désirait. Aussi, pour y satisfaire, Maurice Le Tellier, le 14 juillet de la même année, leur traçait une règle conforme aux intentions de Jean Gerbais (1). Il rappelait d'abord les conditions requises pour l'obtention des bourses, et le titulaire, une fois choisi, devait présenter ses lettres de nomination au principal, qui, de concert avec le procureur, dressait un acte conservé aux archives. On lui désignait ensuite une petite chambre qu'il devait meubler à ses frais; quant à la somme de 200 l., elle était payée chaque mois par égales portions, soit 16 l. 13 s. 4 d. Les boursiers étaient entièrement sous l'autorité du principal, qui leur désignait le collège où ils devaient suivre les leçons; celui de Plessis-Sorbonne devait être pour le moment choisi de préférence à tout autre, à cause de « l'habileté » de ses régents, et ils devaient lui rendre compte de leurs études plusieurs fois par semaine; ils ne pouvaient ni s'absenter, ni coucher dehors, sous peine d'expulsion, sans un consentement écrit du principal. Tous les trois mois ils subissaient un examen devant les officiers et le commissaire délégué, et rapport était envoyé à l'archevêque. Ils se levaient à cinq heures et demie et assistaient à la messe du Collège, sauf les dimanches où ils allaient à la paroisse, sur le désir exprès du fondateur; ils étaient en surplis s'ils étaient tonsurés, et restaient au Collège pour les vêpres qu'ils aidaient à chanter. Tous les soirs à six heures, ils allaient à la chapelle

(1) Pour tous ces détails, voir Archives Nationales, M 187. Le règlement s'y trouve en original, avec une copie du codicille de feu Gerbais.

Digitized by Google

pour chanter le *Salve Regina* et le *Domine salvum*, puis psalmodiaient le *De Profundis* avec oraison, office auquel assistaient alternativement le principal et le procureur, autant que possible. La lecture du règlement était faite à chaque nouveau titulaire, et l'exécution en était étroitement recommandée aux officiers.

Toutes les intentions de mᵉ Gerbais furent respectées, et de nombreuses quittances ont conservé la plupart des noms de ces boursiers (1). L'un d'eux même, qui porte un nom illustre, a induit en erreur l'historien du *Collège des Bons-Enfants*. En effet, on voit un Jean Mabillon donner quittance d'un quartier de ses gages en 1702 (2); il ne faudrait pas le confondre avec le célèbre bénédictin, qui mourut en 1707 et qui alors avait largement passé l'âge des études ! L'explication est très simple : un certain Étienne Mabillon, qui vivait à la fin du XVIIᵉ siècle à Beaumont-en-Argonne, eut de sa femme Élisabeth Lefèvre, entre autres enfants, deux fils du nom de Jean ; l'un naquit en 1676, l'autre en 1679. Ce dernier mourut en 1756, à Louvemont, où il était curé. En 1702 il avait donc vingt-trois ans, et il est bien probable que c'était lui le boursier, son frère n'ayant pas eu de profession connue, tandis que la carrière embrassée par le cadet cadrait parfaitement avec les intentions de Jean Gerbais (3).

Quelques difficultés s'élevèrent bientôt au sujet du paiement de ces bourses, par suite des fluctuations du cours des rentes. La somme de 600 l. était calculée au denier 18 ; mais dès 1699 les rentes furent réduites au denier 20 ; au lieu de 600 l., le Collège n'en touchait plus

(1) Pièces justificatives XXV et XXVI.
(2) *Idem*. Voyez l'abbé Cauly, p. 441.
(3) Henri Jadart. *Étude sur dom Mabillon*. Reims, 1879, in-8°.

Digitized by Google

que 540. En 1713 les rentes tombèrent au denier 25, et le Collège ne recevait plus pour lui et les deux boursiers que 432 l. Le principal et le procureur adressèrent alors une supplique à Reims, en remontrant que les arrérages de 1712 et 1713 étaient restés impayés, soit 800 l. pour les boursiers et 275 pour le Collège, que cette somme de 1,075 l. n'aurait pu être payée par le roi qu'en billets qu'on aurait négociés à perte de l'avis de m^e^ Cassé, successeur de m^r^ Roulland (1); ils réclamaient donc de l'archevêque la permission d'unir cet arriéré au capital des deux fondations Gerbais de 10,800 l.; de cette façon les 10,800 livres donneront 432 l., et les 1,075 l., 43. Ils demandaient alors l'autorisation de ne plus payer que 150 l. à chaque boursier et de conserver les 132 l. restant au Collège, qui continuerait à leur fournir, comme par le passé, des chambres d'environ 70 l. et de plus un délai de quatre ans pour régler les 800 l. d'arrérages.

L'archevêque ne put que faire droit à d'aussi justes réclamations; les réductions furent consenties entre les parties, et les 800 l. payées en temps voulu (2).

Rappelons ici incidemment que la plus vive amitié liait Maurice Le Tellier à Bossuet. Ce dernier, du reste, eut aussi des relations avec le Collège, mais d'un tout autre genre. En sa qualité d'évêque de Meaux, il devait toucher du procureur une somme annuelle de 166 l. 13 s. 4 d. C'était une rente à lui léguée par un sieur Desheaumes, curé de Lumigny, sans que nous sachions l'origine de cette dette, qui vraisemblablement devait

(1) Depuis 1710, m^e^ Cassé était docteur en théologie. Il devint dans la suite sous-chancelier de l'Université et principal du Collège de Lisieux.

(2) Archives Nationales, M 187. Mémoire original sur papier.

Digitized by Google

résulter d'un emprunt contracté jadis. Toujours est-il que Bossuet en toucha le montant jusqu'à sa mort, car nous avons un reçu de lui en date du 1er janvier 1704 (1).

Si nous revenons à l'administration intérieure du Collège, il n'y a, jusqu'en 1709, aucun fait saillant. Quelques réparations cependant nécessitèrent des emprunts en 1696 : 1,000 l. à un sieur Bachelier, bourgeois de Reims, et 860 à un sieur Leblond. Les cours se poursuivent régulièrement sous les professeurs : abbé de Langle, de Saint-Gelais, Tencin, de Hesve, Vinchon, Romanet, de Vence ; et cela jusqu'en 1703. A cette date, la classe de physique fut louée comme magasin à un libraire, le sieur Émery, et le cours se fit alors dans la chapelle, dont l'autel, pour la circonstance, disparaissait sous deux pièces de tapisserie. Les titulaires furent : mrs de Mailly, Guillaume Noël et Nus ; enfin en 1709, la classe de physique continuant à être louée au sieur Émery, celle de logique le fut aussi à un autre libraire, le sieur Ribou, qui s'en servit également comme magasin. En 1710 il n'est plus question de locaux pour les classes, qui se firent exclusivement dans la chapelle ; et de temps à autre, dans les comptes, on rencontre les noms des professeurs : mrs Conial, Sécot, Le Roy, Sallé, de Fontaine, Gonthier, l'abbé de Blammont, puis en 1723 plus rien. Entre temps, en 1713, le libraire Émery s'était agrandi et louait pour lui seul les deux classes comme magasin, moyennant 100 l. par an (2).

(1) Pièce justificative XXVIII. On sait que Bossuet mourut cette même année.

(2) Voir les comptes, *passim*, aux dates indiquées. (Archives Nationales, H 2880-6.)

Digitized by Google

Trois commissaires délégués se succédèrent très rapidement. En 1707, mᵉ Roulland fut remplacé par mʳ de Taigny, docteur en théologie, trésorier de l'église de Reims ; mais dès 1708 nous voyons figurer à sa place mʳ Varet, aussi docteur en théologie, de la Maison de Navarre ; enfin en 1710, c'est maître Cassé qui resta en fonctions jusqu'en 1721.

Il faut arriver en 1720 pour trouver une réorganisation presque complète. A Maurice Le Tellier avait succédé François de Mailly, et à l'encontre de son prédécesseur, fervent gallican, le nouvel archevêque manifestait plutôt des tendances ultramontaines ; aussi lutta-t-il constamment avec son Université de Reims, en franche opposition d'idées avec lui. Il fut même en guerre ouverte en 1717, en refusant de choisir le recteur parmi les candidats présentés comme réfractaires à la Bulle *Unigenitus*. Il eut aussi des démêlés avec le Collège des Bons-Enfants pour des nominations d'officiers ; et malheureusement, dans les deux cas, ses adversaires triomphèrent devant le Parlement (1). Il ne faut donc pas s'étonner s'il voulut s'occuper aussi spécialement du Collège de Paris, et il faut avouer que la nécessité lui en faisait un devoir.

Le 6 septembre 1720, Louis Legendre était nommé commissaire extraordinaire pour la visite et la réforme du Collège. Après examen des lieux, de l'état des biens, des archives, des titres, etc., etc., il constata l'absence totale de boursiers, et la présence des deux seuls officiers (2). De concert donc avec mᵉ Cassé, il élabora un

(1) Abbé Cauly. Ouv. cité, p. 485.

(2) Depuis 1713, en effet, il n'y a plus de quittances de boursiers.

Digitized by Google

long et minutieux règlement qu'il nous faut brièvement analyser ici (1).

Toujours deux officiers seulement, le procureur continuant à faire l'office de chapelain; tous deux prêtres, anciens boursiers, si possible, et le principal au moins maître ès arts. Dans le Collège ils devaient toujours être en robe et bonnet; dans la rue en manteau long et soutane; à la chapelle en surplis uni, bonnet ou camail.

Sept boursiers au minimum, dont cinq du diocèse de Reims, un du comté de Rethelois et un du comté de Porcien, en souvenir des anciennes fondations; tous clercs et tonsurés. Le jour de réception d'un officier ou d'un boursier, la cloche de la chapelle sonnait trois fois pour appeler la communauté, et le principal, présidant, récitait à genoux le *Veni Sancte Spiritus;* puis lecture des statuts que le récipiendaire s'engageait par serment à respecter; à cette occasion, toute « bienvenue » ou festin quelconque était rigoureusement interdit; et l'acte de réception devait être délivré gratis. On n'exigeait d'eux aucun examen, car les lettres de provision étaient regardées comme preuve suffisante de leur instruction. Ils portaient un petit collet, cheveux courts, tonsure et habit noir; dans l'intérieur, « robe de boursier » de même couleur; à la grand'messe et aux vêpres, soutane et surplis de toile commune, bonnet et camail, le surplis et le camail étant seuls fournis par le procureur et au meilleur marché possible. Défense expresse de porter, dedans ou dehors, cravate, épée, ou habit de couleur, sous peine de réprimande publique; en cas de récidive, privation d'un mois de revenus, et à la troisième faute, expulsion.

(1) Ce très long et minutieux document est à la Bibliothèque de l'Université, carton 21, n° V (imprimé).

Digitized by Google

Trois fois par jour la cloche tintait pour la prière publique, à laquelle officiers et boursiers étaient tenus d'assister ; en cas d'absence, suppression de « l'honoraire » qui y était attaché. La prière était lue à haute voix par un boursier, et les oraisons par le chapelain, sauf les quatre grandes fêtes de l'année et la Saint-Remy, réservées au principal. Les heures d'ouverture et de fermeture des portes restaient les mêmes que par le passé. Tous les matins il y avait messe basse avec « honoraire », qui était doublé les dimanches et triplé les jours de fêtes solennelles. Le jour de Saint-Remy, jour de la rentrée des classes, chaque boursier avait un honoraire de 30 s. à la grand'messe et autant aux premières et secondes vêpres; les officiers, 6 l. pour tout l'office. Les boursiers devaient se confesser une fois par mois et communier aussi chaque mois, à la fête la plus solennelle ; ils faisaient leurs pâques à la paroisse, de préférence le Jeudi saint, en soutane, surplis, bonnet ou camail. Les jours ordinaires, après la messe, ils allaient en classe au collège qui leur était désigné et devaient s'y comporter avec modestie; au retour ils étudiaient dans leurs chambres jusqu'à l'heure du repas, pris au Collège et en commun autant que possible. Ils n'allaient dans la cour qu'aux heures de récréation et aux jours de congé. Dans les chambres, tous les jeux étaient interdits, surtout les jeux de hasard ou malséants. Un jour par semaine, chaque boursier rendait compte de ses études au principal, et chaque trimestre le commissaire ordinaire les interrogeait. En juillet, en présence du dit commissaire, du principal et du chapelain, on faisait un examen de chaque boursier, de sa conduite, de ses progrès et dispositions à l'étude, et rapport était adressé à l'archevêque. Le principal et le chapelain ne

Digitized by Google

devaient rester réciproquement que six ans en charge, sauf à l'archevêque à les proroger suivant sa volonté; mais l'acceptation par eux d'un bénéfice à résidence entraînait la vacance immédiate de l'emploi; de même les bourses n'étaient accordées que pour deux ans, sauf prolongation par l'archevêque, afin d'éviter de secourir des écoliers qui n'auraient aucune disposition à l'étude. Les appartements des officiers devaient avoir sur leurs portes, par écrit, la désignation de leur fonction; la chambre de chaque boursier devait porter : « chambre de boursier, » pour la commodité; elles leur étaient attribuées suivant le degré de leurs études ou à l'ancienneté. Le reste des chambres ne devait être loué que par des ecclésiastiques, des étudiants ou autres célibataires de bonne conduite et de profession conforme aux règlements de l'Université. Les femmes étaient exclues : les mères, sœurs ou tantes ne pouvaient entrer chez les boursiers qu'avec permission du principal. Si l'un d'eux introduisait une femme ou une fille, c'était l'expulsion immédiate, et (singulier détail), le dénonciateur qui apportait la preuve d'un pareil scandale recevait une somme de 6 l.! Tous les mois avait lieu une assemblée « économique » sur les affaires du Collège, présidée par le commissaire ordinaire; on y traitait toutes les questions d'administration : locations, baux, etc.; mais on n'y autorisait pas la discussion d'un emprunt ou d'une dépense au-dessus de 50 l., cas réservés à l'archevêque.

Venait ensuite une méticuleuse règlementation pour les comptes et la manière de les tenir; on devait en faire trois copies, une adressée à Reims, la seconde restant aux mains du comptable, et la troisième aux archives. Une révision générale avait lieu tous les cinq ans, et, en cas d'erreur, on avait recours contre le procureur ou

Digitized by Google

ses héritiers. Dans la reddition annuelle des comptes, s'il y avait du « revenant bon » il restait entre les mains du procureur jusqu'à concurrence de 200 fr., pour pouvoir solder les dépenses courantes; mais au-dessus de cette somme, on le plaçait dans un coffre-fort dont chaque officier et le commissaire avaient une clef, et on ne pouvait retirer plus de 100 fr. sans permission de l'archevêque.

Par ordre exprès du cardinal de Mailly, la question des logements fut réglée de la façon suivante :

Le principal conservait celui qu'il occupait, à savoir le petit corps de logis à gauche en entrant; de plus, on lui affectait pour une partie de ses appointements quatre chambres les plus proches de ce corps de logis, qu'il pouvait occuper gratis ou louer à son profit. Le chapelain-procureur avait la moitié de la deuxième galerie au-dessus de la grande porte, et, pour ses appointements, l'autre moitié de la galerie plus la première chambre de la galerie au-dessous. Quant aux boursiers, on leur assignait les six pièces du deuxième étage au-dessus de la chapelle, et deux autres pièces de la troisième galerie au-dessus de la grande porte. En outre, le principal avait comme « gros fruits » 120 l., et chaque boursier 110, à condition de demeurer au Collège, sous peine de réduction en cas d'absence sans permission du commissaire pour les boursiers, de l'archevêque pour le principal. De plus, ce dernier touchait en assistant à la prière du matin 2 s., et autant le soir; à la grand'messe, dimanches et fêtes, 4 s., ainsi qu'aux vêpres; aux fêtes solennelles, 6 s. à la grand'messe et autant à vêpres; à la Saint-Remy, à la messe 2 l. et autant aux vêpres du jour et de la veille; chaque samedi, à l'examen des boursiers, 6 s. Les boursiers, de leur côté, touchaient 1 s. 6 d. pour

Digitized by Google

la prière matin et soir, et autant à la messe quotidienne; les dimanches et fêtes, 3 s. à la messe et autant aux vêpres; aux fêtes solennelles, 4 s. 1/2 à ces deux offices; à la Saint-Remy, 30 s. à la messe et autant aux vêpres du jour et de la veille; enfin, à l'examen du samedi, 4 s. 1/2. Le chapelain avait 50 l. pour frais de chapelle, 200 fr. pour l'honoraire de ses messes, sur laquelle somme on lui rabattait en cas d'absence : 2 s. à la prière du matin ou du soir; 4 s. le dimanche, à la messe ou aux vêpres; 6 s. aux fêtes solennelles, 2 l. à la Saint-Remy. Il devait dire ou faire dire la messe tous les jours; en août et septembre une simple messe basse.

Tel était ce très détaillé règlement, qui devait être scrupuleusement exécuté par tous sans modification aucune. En cas de difficulté, ils devaient en référer à l'archevêque. Lecture en était faite tous les ans à la première assemblée « économique » et à chaque réception de boursiers, qui tous devaient en avoir copie. Il fut approuvé par l'archevêque le 4 octobre 1720, et « intimé » en présence du sieur Le Gendre et de m^es^ François Cassé, Favart et Lorey.

C'était certainement un code complet, parfaitement mûri et de dispositions sages; rien n'était livré au hasard, ni oublié. Le défaut seul était l'excès de minuties et de précautions. Aucune initiative n'était laissée aux officiers, dont les moindres actes étaient étroitement prévus et réglés. Le rétablissement des bourses devait certes donner au Collège un regain de vie et de prospérité, mais n'était-ce pas bien lourde charge, et le choix même de celui de Plessis-Sorbonne n'indiquait pas que Reims possédât de bien bons professeurs (1)? Quoi qu'il

(1) Peut-être même n'en avait-il plus.

Digitized by Google

en soit, le nouveau règlement ne tarda pas à être mis en vigueur, car dès 1721 nous avons des quittances de boursiers. Chaque titulaire était nommé par l'archevêque, puis reçu par le principal en présence des autres boursiers qui signaient l'acte comme témoins; et cela jusqu'en 1741. Il faut y relever les noms de René Vatry en 1728, et en 1730 Ponce-François Copette, qui deviendront plus tard principaux du Collège (1).

A peine le règlement était-il édicté que le principal et le procureur élevèrent de vives réclamations. Leur autorité, en effet, était devenue presque nulle, tout passait aux mains du commissaire delégué. Avant de rétablir les bourses, ils auraient désiré réparer les bâtiments, et on avait refusé de les venir visiter. Ils se déclaraient incapables de subvenir à ces nouvelles charges, et s'élevaient, de plus, contre le changement et les nouvelles attributions de leur logement. On pouvait leur objecter qu'ils avaient approuvé et signé ces statuts, mais, disaient-ils, c'était par pur respect pour l'archevêque et ils se dégageaient maintenant entièrement pour l'avenir, ne voulant pas que plus tard la ruine du Collège pût leur être imputée. Ces doléances restant sans effet, ils les renouvelèrent au Châtelet le 18 juin 1721 ; et après la mort du cardinal de Mailly (2), ils protestèrent à nouveau auprès du chapitre de l'église métropolitaine (3), mais rien ne vient indiquer qu'il fut donné une suite quelconque à ces plaintes réitérées. Le nouvel archevêque, Armand-Jules de Rohan, se contenta, en 1729, de faire un règlement très sensiblement conforme au

(1) Pièces justificatives XXVII, XXIX, XXX.

(2) Le cardinal de Mailly mourut cette même année et fut enterré à Nesles.

(3) Bibliothèque de l'Université, carton 21.

Digitized by Google

précédent, et très court, ne portant que sur certains points de détails d'intérieur, comme la fermeture des portes et l'introduction des femmes ou des étrangers, toujours minutieusement surveillée (1).

En 1722, l'abbé Robuste, docteur en théologie, succéda à m^e Cassé comme commissaire délégué, et à partir de 1727 les comptes durent commencer le 1er janvier de chaque année, au lieu du 1er octobre (2). Ce fut aussi à cette date que mourut le procureur, m^e Claude Lorey; il eut comme successeur René Vatry (3). Rien de remarquable jusqu'à la fin du principalat de m^e Favart; rien pour les bâtiments à relever dans les comptes, où recettes et dépenses paraissent s'équilibrer à peu près.

(1) Bibliothèque de l'Université, carton 21.

(2) Voir les comptes à cette date. (Archives Nationales, H 2,880^-4.)

(3) Maître Claude Lorey fut élu procureur de la Nation de France le 10 8bre 1723, et resta un an en fonctions. (*Livre des Procureurs de la Nation de France* (1722-1785). — Bibliothèque Mazarine, ms. 3319.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Le Collège de Reims jusqu'à sa réunion avec Louis-le-Grand, sous René Vatry et François Copette (1732-1763).

A la mort de me Favart, en 1732, le choix de son successeur fut jugé chose si importante que le cardinal de Fleury s'en ouvrit à l'archevêque de Reims, en le priant d'attendre l'arrivée du cardinal de Rohan afin d'en conférer avec lui (1). L'hésitation cependant ne fut pas longue, car la lettre du ministre est datée du 15 décembre, et dès le 30, me René Vatry était nommé principal. D'abord boursier du Collège, puis procureur, il était parfaitement au courant des besoins de la maison, et ce choix ne pouvait être qu'approuvé, mais, par suite de son élévation de grade, il dut donner sa démission de procureur, ce qu'il fit le jour même. Soit mauvais état des affaires, soit pénurie de candidats, elle fut refusée par l'archevêque qui, par raison d'économie, disait-il, pria me Vatry de cumuler les deux offices. Comme il avait déjà celui de chapelain, il en résulta que le Collège n'eut plus qu'un seul officier (2).

(1) Pièce justificative XXXII. Le cardinal de Rohan (Armand-Gaston) était l'oncle de l'archevêque de Reims. Né en 1674 et mort 1749, il fut évêque de Strasbourg, et mêlé pendant toute sa vie à toutes les affaires de l'Église. C'était un prélat, grand seigneur, très instruit et très capable. Il alla souvent à Rome, notamment aux conclaves de 1724, 1730 et 1740.

(2) Pièces justificatives XXXIII et XXXIV.

Digitized by Google

Cette période est une des plus pauvres en documents, et jusqu'en 1741, époque où m^e Vatry démissionna, nous n'avons rien à signaler. Les finances étaient prospères, car le total des recettes est sensiblement supérieur à celui des dépenses, et c'est à peine s'il faut mentionner quelques réparations en 1737. La maison qui servait de logement aux officiers tombait en ruines; elle fut entièrement reconstruite. Sur l'avis de l'architecte, on l'agrandit et on l'améliora considérablement; aussi fut-on dans l'obligation de prendre de nouvelles dispositions pour le logement du principal. Le 4 mars 1738, après avoir entendu m^e Nicolas Piat (1) et l'abbé Lemoine, docteur et « senior » de la Maison de Sorbonne, et sur les représentations de m^e Vatry, l'archevêque accordait à ce dernier le rez-de-chaussée et le premier étage des nouveaux bâtiments en entier, le second étage et les mansardes restant loués au profit du Collège; mais pour éviter les inconvénients du partage, il lui en laissait l'entière jouissance, à charge de 320 l. représentant la valeur locative du second étage et des mansardes (2).

En 1741, m^e Vatry se démit de ses fonctions de procureur, et un autre boursier, qui deux ans après devenait à son tour principal, le remplaça dans ces fonctions. C'était Ponce-François Copette (3). Une des raisons de

(1) Maître Nicolas Piat, vice-recteur de l'Université, avait été nommé commissaire délégué le 8 novembre 1735.

(2) En 1763, cette maison fut louée en totalité à un sieur Dubois, maître de pension, qui payait 900 l. par an de loyer.

(3) Un seul acte nous est resté de la gestion de l'abbé Copette comme procureur du Collège; c'est une déclaration des biens du Collège faite au prévot des marchands le 29 mai 1742, par suite d'une taxe de $^1/_{10}$ mise sur les revenus. Le total se montait à 4,548 l. 15 s. On en trouvera le détail, Pièce justificative XXXVIII.

Digitized by Google

la détermination de m^e Vatry avait été sa nomination au poste d'inspecteur du Collège Royal. Ce n'était, du reste, qu'un simple brevet, révocable à la volonté du roi qui l'avait accordé. Ces fonctions consistaient à parapher un registre restant entre les mains du concierge du Collège, sur lequel les professeurs inscrivaient leur nom avant de commencer leurs leçons, à l'audition desquelles l'inspecteur n'était tenu d'assister qu'une fois par mois. Cette nomination n'entraînait donc nullement de plein droit la vacance de la place de principal, mais tout en se soumettant entièrement à tout ce que l'archevêque pouvait exiger de lui, m^e Vatry, dans une conversation avec un des familiers du cardinal, avait laissé entendre qu'il lui était impossible de conserver la place de procureur, et qu'il faudrait dès maintenant faire choix d'un bon administrateur. C'est alors qu'on songea à l'abbé Copette. Déjà distingué par l'archevêque qui l'avait envoyé à Paris, puis nommé professeur de rhétorique à l'Université de Reims, m^e Vatry et plusieurs autres avaient pu être témoins de ses qualités et aptitudes; aussi personne plus que lui ne paraissait capable de remplir cette fonction, et même de succéder plus tard dans celle de principal. Il avait du reste été formé et guidé par m^e Vatry, dont il serait le digne continuateur. La situation du Collège devenait assez précaire, les maisons dont il tirait revenus exigeaient de grosses réparations; il fallait un homme habile, sous peine de voir la ruine arriver insensiblement (1). L'économie et la réduction des dépenses paraissaient être le seul remède à apporter. Sur huit boursiers il en restait quatre, auxquels il est vrai, depuis quelques

(1) Pièce justificative XXXVI.

Digitized by Google

années, on avait pu ajouter un cinquième, mais qui devait terminer ses études cette même année. On envisagea le moyen de réduire toutes les bourses à deux, dont une de la fondation Gerbais, indépendante des revenus propres du Collège ; mais il fallait pour cela attendre la vacance des deux autres, et les titulaires devaient en rester possesseurs jusqu'en 1743. Par cette réduction, les dépenses se verraient diminuées de 700 l. par an. Du côté des officiers il y avait projet de supprimer le principal. En cumulant les trois fonctions, il touchait comme procureur et chapelain environ 400 l., et 7 à 800 comme principal ; or, la seule fonction essentielle était le soin du temporel avec l'acquit des messes ; en supprimant le principalat on réduisait encore la dépense de 800 l. ; en tout 1,500 l. environ; exemple suivi du reste par le Collège d'Autun. D'un autre côté, René Vatry tenait à conserver encore sa charge de principal, mais à se voir remplacer à la procure et pour les messes, ce qu'on n'aurait pu lui accorder que par reconnaissance des services qu'il avait jadis rendus au Collège. Mais tous ces projets, consignés dans un mémoire du temps, restèrent lettre morte ; ils eussent d'ailleurs singulièrement compromis le prestige du Collège, quoique fort sages et pleins de bon sens (1). D'ailleurs, le choix de m^e^ Copette comme principal dut lever toutes les hésitations; il préféra lutter et se mit courageusement à l'œuvre.

Ponce-François Copette était né à Rethel en 1711, de Gilles Copette et Anne Barthélemy, sa femme. Il avait commencé ses études à Reims, et était venu à dix-huit ans à Paris pour achever son éducation au Collège de

(1) Pièce justificative XXXVII.

Digitized by Google

Reims. En 1743, il était procureur depuis deux ans, maître ès arts et bachelier en théologie ; il était en licence lorsque m^e René Vatry, *alio evocatus officiorum que varietate districtus*, démissionna. L'archevêque choisit alors l'abbé Copette comme le plus apte à le remplacer, et l'installation solennelle du nouveau principal eut lieu le 4 février de cette même année. Le procès-verbal de la cérémonie nous a été conservé, et les détails en sont assez curieux pour mériter qu'on s'y arrête (1).

Le commissaire délégué réunissait les boursiers, et après leur avoir expliqué les événements divers qui avaient motivé l'élection, il ordonnait lecture des lettres de provision, puis celle des statuts de la réforme de la Faculté des Arts qui réglementaient les attributions des principaux des Collèges, et enfin s'adressait au récipiendaire :

Quæro nunc a te, magister Copette, an primariatum tibi a serenissimo principe hujus collegii provisore ac superiore collatum, accipias ?

R. *Accipio.*

Puis :

Accede ergo ad sacramentum.

Le nouvel élu s'approche alors du bureau où le commissaire est assis et couvert, et là, debout, tête découverte et la main sur les Évangiles, il prête le serment suivant :

Juras quod primariatum collegii Remensis fideliter exercebis ad decus et utilitatem dicti collegii tam in temporalibus quam in spiritualibus, quodque observabis et observari curabis statuta Universitatis ac præclaræ

(1) Pièce justificative XXXIX.

Digitized by Google

Artium Facultatis communa ab ipso rege tradita et in supremi senatus tabulis velata, tanquam statuta hujusce collegii propria in quantum statutis Universitatis non adversabuntur ?

R. *Juro.*

Puis, en lui plaçant le bonnet sur la tête :

Et ego, nomine et auctoritate supra memorati serenissimi principis archiepiscopi ducis Remensis, cujus vices gero hac in parte, instituo te hujus collegii Remensis primarium, quam fieri potest optima forma, id est eodem jure quo tui decessores quo cœteri omnes Universitatis Parisiensis primarii instituti sunt et instituuntur ;

lui mettant en mains les clefs du Collège :

Accipe has collegii claves, ut scias tibi tanquam provido patri familias commissum esse hanc domum quam auctoritate paterna regas, vigilantia tuearis, prudentia gubernes et administres ;

celles des archives :

Accipe claves chartophylacii, ut intelligas te titulorum, jurium, et possessionum hujusce collegii positum esse custodem et vindicem ;

le livre des statuts :

Accipe librum statutorum, ut scias tibi sedulo invigilandum ne quid hic in bonos mores, instituta majorum, Universitatis leges rectamque hujus collegii disciplinam peccetur ;

enfin en l'embrassant :

Det tibi Dominus spiritum sapientiæ et charitatis, ut quæcumque sunt vera, quæcumque justa, quæcumque sancta, si qua virtus, si qua laus discipline, cogites.

Le nouveau principal prenait ensuite place à droite du commissaire et commençait ses fonctions en entonnant le cantique *Benedictus* avec l'oraison commune et

Digitized by Google

l'oraison de saint Remi, puis le psaume *De Profundis* avec l'oraison pour les fondateurs et bienfaiteurs du Collège.

Très instruit (il était en 1744 docteur en théologie), très passionné pour la peinture et la sculpture, l'abbé Copette avait réuni une ample collection de tableaux, dessins, esquisses, gravures, vases antiques, etc. Il comptait parmi les artistes un grand nombre d'amis, et fut surtout très lié avec un sieur Watelet, spirituel et opulent financier (1).

Dès 1745 il s'occupa de reconstruire la façade du Collège, en faisant disparaître le logement du portier pour conserver seulement les deux boutiques dépendant du bâtiment principal. Il fut encouragé dans ces travaux par l'archevêque Jules de Rohan qui, de son côté, de 1730 à 1755, restaura et agrandit considérablement le Collège des Bons-Enfants. L'architecte, dont les comptes nous ont conservé le nom, était un sieur Herbet, auquel était dû d'ailleurs à cette époque un reliquat de 400 l. En 1752, il entreprit de plus grands travaux encore; une troisième maison fut construite rue de Reims, sur l'emplacement d'une maison alors en ruines, louée jadis au curé de Saint-Hilaire et à un sieur de la Roche, professeur de droit, tout à fait abandonnée pour le moment. Un architecte, mr de Saint-Martin, fut chargé d'un rapport; il visita les bâtiments et en conféra avec mr Nicolas Piat, auquel, à cause de sa santé et de ses multiples occupations, l'archevêque avait adjoint mr Vatry, l'ancien principal.

Tout était à refaire, façade et même fondations. Le résultat fut une demande d'entreprise urgente des tra-

(1) Abbé Boulliot. Ouv. cité, p. 535.

Digitized by Google

vaux (1), et, comme conséquence, l'autorisation d'un emprunt de 30,000 l. auquel acquiesça l'archevêque, et qui s'échelonna en quatre années, de 1752 à 1756, en contrats notariés et au denier 20. Les prêteurs exerçaient les professions les plus variées : bourgeois, régent en médecine, relieur, doreur de livres, et jusqu'à un valet de chambre, tapissier de l'archevêque, nommé Pierre Toupet, qui donna la plus forte somme, 6,000 l. (2).

Sur le bâtiment on plaça l'inscription obligatoire :

Annuente et favente serenissimo principe Arm.-Julio de Rohan, archiepiscopo duce Remensi, primo Franciæ pari, hujusce domus superiore et provisore, has ædes reedificari et augeri curavit P.-F. Copette, collegii moderator primarius. An. D., 1752 (3).

En fait, la nouvelle maison paraît avoir eu une certaine importance. Elle se composait d'un rez-de-chaussée, de deux étages surmontés d'un comble à mansardes avec « pointe de grenier au-dessus » ; un vestibule se trouvait au rez-de-chaussée, partageant la maison qui était double de chaque côté. Elle fut louée par appartements. En 1756, les frères Jacques et Robert Estienne, libraires, occupaient la partie droite du rez-de-chaussée ; ils en étaient encore locataires en 1765, après s'être agrandis avec une autre salle au rez-de-chaussée « formant cy devant la chapelle dud. Collège ». Comme trop souvent, on s'était laissé entraîner pour ces bâtiments, le 15 décembre 1757, l'architecte de Saint-Martin pré-

(1) La demande fut faite au Parlement et approuvée par la Cour le 4 mars. Le contrat avec les entrepreneurs fut passé le 27 mai ; tous les matériaux devaient être de première qualité. (Archives Nationales, S. 6,560.)

(2) Pièce justificative XL.

(3) Archives Nationales, M 187.

Digitized by Google

sentait un copieux rapport de 192 pages, contenant le détail des divers mémoires des travaux exécutés. Le total s'élevait à 67,499 l. 12 s. 4 d. (1) !

Au milieu de ces occupations, l'abbé Copette se trouva, en 1754, en proie à des difficultés d'un autre genre. Il eut à défendre les intérêts de son Collège à l'encontre des prétentions de celui des Bons-Enfants de Reims, à propos d'une fondation de bourse que chacun d'eux réclamait comme sienne.

Par testament olographe du 10 juillet 1754, un sieur Ponsinet, de La Neuville-en-Tourne-à-Fuy (2), avocat, avait établi son neveu, J.-B. Barrois, ancien chanoine de Saint-Symphorien de Reims, son légataire universel, à charge par lui de fonder une bourse de 600 l. par an au *Collège de Reims*. Les clauses étaient les suivantes (3) : J.-B. Barrois avait, sa vie durant, le droit de nommer à la bourse, et après lui le plus proche parent de la famille Ponsinet ; à défaut de descendant, le curé de La Neuville, devait choisir un boursier dans sa paroisse, et dans les trois mois de la vacance ; à défaut de membre de la famille, on prenait comme boursier un enfant du doyenné de Lavannes (4), natif de La Neuville, si possible. Ce boursier devait être logé, instruit, nourri comme les autres boursiers du Collège, capable d'entrer en sixième, âgé de neuf ans au moins et de dix-huit au plus, ou même de treize, s'il n'était pas parent de la famille Ponsinet. Après sa philosophie et avec le titre de maître ès arts, il pouvait encore, pendant trois ans, jouir d'une bourse dans une Faculté de

(1) Archives Nationales, S 6,560.
(2) Ardennes, arrondissement de Rethel, canton de Juniville.
(3) Testament de J.-B Barrois, en 1763.
(4) Près Reims.

Digitized by Google

droit, théologie ou médecine. En cas de vacance, la moitié des revenus devait être attribuée aux pauvres de La Neuville, et l'autre moitié remise au boursier nommé dans la suite, à sa sortie du Collège.

Certes, l'intention était des plus louables, mais le sens de la fondation restait un peu vague : Collège de Reims? Était-ce celui des Bons-Enfants ou celui de Paris? Devant cette incertitude, la disposition fut notifiée aux deux Collèges, qui s'empressèrent de revendiquer le legs chacun pour soi. C'était matière à beaux procès, et on ne se fit pas faute de faire traîner les choses en longueur. Disons tout de suite que la question n'était pas encore tranchée lors de la réunion du Collège à Louis-le-Grand ! De part et d'autre on fournit mémoires et arguments. Le lieu de naissance du donateur, ses attaches dans le pays, le choix du boursier dans sa famille, la nature des clauses à remplir militaient en faveur du Collège des Bons-Enfants. A quoi le Collège de Paris répondait que le sieur Ponsinet avait vécu à Paris, y avait testé, avait connu le Collège, et qu'il aurait spécifié plus clairement s'il se fût agi de l'autre établissement. Enfin, en 1774, le 12 mars, la Cour rendit un arrêt en faveur de Louis-le-Grand (1).

Nous voyons par un compte de 1781 que le boursier était alors un nommé Nicolas-Marie-Joseph Mayette, étudiant en logique. Sa pension était de 450 l., plus 100 l. de supplément *(sic)*. Il y avait 50 l. de « frais » et un obit pour le fondateur dans l'église de La Neuville. Le capital était de 130,000 l. et la rente se touchait sur les aides et gabelles (2).

(1). Abbé Cauly, p. 535 et note. Cf. surtout Archives Nationales, ms 187.

(2) Bibliothèque de l'Université, ms 112.

Digitized by Google

Cette fondation, en 1754, si elle avait pu avoir un résultat immédiat, serait arrivée fort à propos, car elle coïncidait avec l'extinction des autres bourses. Déjà, en 1753, celles du Collège Royal n'avaient pas été « nommées », et le comptable avait remis au Collège de Reims l'argent alloué pour la pension des boursiers. L'année suivante, le dernier d'entre eux, un sieur Desloges, quitta sa bourse pour être nommé professeur à l'Université de Reims, et depuis, « les bourses furent suspendues par S. A. Mgr l'Archevêque de Reims, à cause de la construction du bâtiment neuf (1) » ; assez triste argument, et qui montre assez la déchéance progressive du Collège. L'argent passait en pierres de taille, mais rien ne rapportait. Si les recettes dans les comptes paraissent si élevées à cette époque, c'est que le reliquat des années précédentes s'accumulait (2); il semble qu'en tout cas on aurait pu alors créer de nouvelles bourses. En 1757, Nicolas Piat dut renoncer à ses fonctions pour cause de maladie. Son successeur fut me Guy-Antoine Fourneau, licencié en théologie, ancien recteur de l'Université. En 1759, malgré les emprunts successifs qu'on avait faits pour le règlement des comptes du bâtiment neuf, on était loin d'être libéré ; le devis total montait à 67,499 l. ; on avait donné en acompte 39,934 l., c'était donc encore 17,565 l. qui restaient à payer ; dans les comptes, ces dépenses sont portées à part, en supplément ; il répugnait de faire rentrer pareilles sommes dans l'ordinaire. Aussi,

(1) Les chambres des boursiers furent alors louées, en général, à des étudiants en théologie, médecine ou droit.

(2) Ainsi, en 1757, on voit 21,481 l. de recettes, mais le reliquat de l'année précédente était de 13,477 l. Ce n'était donc en réalité qu'une somme de 8,000 l. environ. Ce chiffre est assez fort cependant, comparé à celui des dépenses, 3,091.

Digitized by Google

dans les balances, les recettes paraissent toujours très supérieures : 37,244 l. contre 2,511 l. en 1761. Quoi qu'il en soit, on emprunta encore 20,000 l. à diverses personnes; c'était creuser le gouffre chaque jour un peu plus profondément!

Enfin, en 1762, on se décida à faire situation nette. Les recettes accusent un chiffre de 42,627 l., et les dépenses 43,427; dans ces dernières, les payements faits pour travaux figurent deux fois : d'abord pour 25,754 l. et ensuite pour 14,358 l. On pouvait désormais voir clair, et l'excès des dépenses était de près de 800 l. Faut-il attribuer ce revirement subit à un nouveau commissaire, plus zélé sans doute, ou voulant dégager sa responsabilité dans un pareil embarras; toujours est-il qu'à cette date m^e^ Fourneau fut remplacé par m^e^ Jean-Charles-François Le Gros, docteur en théologie, abbé de Saint-Acheul, chanoine de la Sainte-Chapelle et vicaire général de l'archevêque. Mentionnons que pendant cette même année, « les professeurs de droit », en attendant le monument de Soufflot, vinrent chercher asile au Collège de Reims, en louant pour 400 l. le magasin à côté de la chapelle où se faisait jadis la classe de philosophie (1), et qui jusqu'alors était occupé par des libraires, Le bail fut fait le 30 mars, et, pour faciliter les leçons publiques et les thèses, l'abbé Copette consentit à ce que le second portier de l'École, ou tout autre domestique,

(1) L'Ecole de droit avait primitivement un local rue Saint-Jean de Latran, où elle disposait d'une salle unique. Elle fut à l'étroit lorsque ses cours devinrent plus nombreux depuis les édits de Louis XIV. Après diverses tentatives infructueuses, ses régents se résignèrent à donner leçons là où ils trouvaient asile : ruines du Collège de Cambrai, Collège de Montaigu, puis chapelle du Collège de Reims. (Voir Jourdain. Ouvr. cité, p. 445.)

Digitized by Google

eût les clefs de la grille du Collège et de l'allée de la porte d'entrée par la rue Chartière, qui traversait la maison dite « le Nom de Jésus », entrée par laquelle pouvaient passer les professeurs et toutes personnes nécessaires au service de la Faculté, à condition que cette grille fût fermée et gardée par le portier pendant les récréations des élèves d'un sieur Dubois, qui tenait pension dans le Collège, en occupant cinq chambres de la première galerie et deux de la troisième (1).

Nous sommes arrivés à une date critique dans l'histoire du Collège. Cette année, 1762, devait en effet marquer la fin de tous les « Petits Collèges » (2). Dès le XVIIe et le XVIIIe siècle, leur situation, en général, était moins que prospère. Dans presque tous on pouvait signaler les mêmes causes de ruine et d'abaissement : bâtiments trop vieux, dettes, mauvaise administration. Le Parlement ordonnait des enquêtes, et conseillers et docteurs, réunis dans un commun effort, constataient presque partout les mêmes défauts : rivalités intérieures entre boursiers et officiers, irrégularités dans les finances, désordre économique. A mesure qu'on avance, il était évident qu'ils ne pouvaient subsister dans les conditions premières de leur établissement ; une réforme radi-

(1) Archives Nationales, S. 655.

(2) La distinction entre les *grands* et les *petits* Collèges n'existait pas primitivement, car à l'origine tous avaient l'exercice public. Par suite des troubles et des guerres, l'enseignement fut suspendu dans beaucoup, et après la paix, sous Henri IV, peu d'entre eux purent le reprendre. Les grands Collèges seuls conservèrent des classes ouvertes de grammaire, humanités, rhétorique et philosophie ; les autres ne donnaient que les humanités. Quelques-uns avaient encore des classes de philosophie, mais les cours y étaient faits par des jeunes gens désireux d'entrer dans la « Maison et Société de Sorbonne ». Reims était du nombre.

Digitized by Google

cale s'imposait; l'isolement leur était funeste, leur réunion ferait leur force. Chacun devait garder son caractère et sa destination propres; mais groupés dans une même communauté, ils seraient assujettis à des règlements d'études et de discipline uniformes. Le projet, du reste, n'était pas nouveau. L'idée en avait déjà été formulée du temps de Richelieu, et en 1730, d'Aguesseau avait encore étudié la question. Mais il s'élevait un obstacle insurmontable : trouver un local assez vaste. Or, en 1762, l'obstacle avait disparu. Les Jésuites venaient d'être chassés de leurs maisons cette année-là, laissant de vastes bâtiments, entre autres à Paris, le Collège de Clermont. D'un autre côté, l'abbaye de Sainte-Geneviève voulait élever une église, et le terrain manquait. Les moines proposèrent alors la translation du Collège de Lisieux, leur voisin, dans les bâtiments du Collège de Clermont (appelé alors Louis-le-Grand) afin d'utiliser cet emplacement pour leurs constructions. Le Parlement accueillit cette demande avec faveur, et la translation eut lieu à la suite d'un arrêt du 7 septembre. C'était un pas vers le projet d'union de tous les petits Collèges, que l'Université ne pouvait considérer qu'avec joie; mais, pour ne rien brusquer, on attendit un peu. Un arrêt ordonna aux principaux des vingt-sept petits Collèges de produire un état de situation, avec mémoire indiquant les revenus et charges, les faits d'histoire les plus saillants, et l'avis du principal sur la meilleure manière d'administrer (1).

L'abbé Copette remit le sien le 25 novembre. Il faut l'analyser ici pour avoir une idée exacte de la situation du Collège. Extrêmement clair, net et limpide, il est

(1) Jourdain. Ouv. cité, page 401 et suivantes.

Digitized by Google

divisé en dix-neuf articles et répond sans détours aux desiderata des enquêteurs. Après un court exposé historique et deux articles sur les fonctions des supérieurs et administrateurs comme sur les diverses phases de fondations de bourses, l'abbé Copette, dans un quatrième article, aborde l'état actuel des boursiers. Un seul était en titre pour le moment, un nommé Laurent Modaine, clerc tonsuré du diocèse de Reims, qui allait en troisième au Collège de Lisieux, pour satisfaire à un arrêt du Parlement, bien que la commission d'examen l'eût classé en rhétorique le 4 octobre dernier. Il venait de Reims et il avait été choisi sur les bons témoignages du principal du Collège des Bons-Enfants. Le montant de sa bourse était de 200 l. plus 4 l. 10 s. pour assister à l'office de saint Remi ; le Collège fournissait en outre une chambre, mais non meublée. C'était la seule bourse qui subsistât et une de celles de la fondation Gerbais, l'autre ayant disparu par suite de la réduction des rentes sur l'Hôtel-de-Ville au denier 40, en 1720, mesure approuvée du reste par le cardinal de Mailly. Des sept bourses que celui-ci avait voulu créer malgré les remontrances des officiers, aucune n'avait pu durer, n'ayant pas de revenu fixe en dehors du Collège, les dettes et les réparations étant trop considérables. Le reste des appartements du Collège était loué à dix étudiants : MM. Prévost et Troussel, théologiens ; Marsan, Gillet, Ronell, Chassemet et Boquillon, étudiants en médecine ; Ekard, sortant de philosophie pour entrer en droit ; Viot et Audibrac en philosophie, celui-ci au Collège de Bayeux, celui-là au Collège de Beauvais. En outre, le sieur Dubois, qui occupait les appartements affectés au principal, avait chez lui trente-cinq pensionnaires fréquentant tous aussi le Collège de Beauvais ; il y en avait

Digitized by Google

quatre en rhétorique, sept en seconde, cinq en troisième, six en quatrième, huit en neuvième et cinq dans les basses classes. Un sixième article était consacré aux appointements qui se répartissaient ainsi :

Pour le principal :

1° 220 l. argent depuis 1672 ;

2° Quatre chambres de la première galerie, louées au sieur Dubois 250 l. ;

3° Un corps de logis à côté de cette galerie, loué 900 l., au même Dubois, dont il fallait déduire 320 l. pour dédommagement de frais de reconstruction, soit 580 l. ;

4° Diverses assistances aux offices, soit environ 20 l.

En tout 1,070 livres.

Quant au procureur, avant la réunion de sa charge à celle de principal, on lui accordait 120 l. de gratification, étant donnée la modicité de ses honoraires consistant en cinq chambres de la deuxième galerie et une de la première, à lui accordées, tant pour y loger que pour les louer à son profit; depuis la réunion des deux charges, le règlement de 1733 lui avait donné :

1° 150 l. pour ses fonctions ;

2° 4 l. sur la fondation Perreau ;

3° 16 l. pour la reddition annuelle du compte ;

4° 2 l. 10 s. pour la double copie du dit compte.

Le chapelain avait :

1° 200 l. pour ses messes ;

2° 50 l. pour frais de chapelle ;

3° 18 l. pour les obits et assistance à l'office de saint Remi.

Au total donc, 268 l.

Les trois charges réunies valaient donc 1,510 l. 10 s. Mais si on défalquait les 250 l. du logement

Digitized by Google

du principal, il lui restait en tout 1,260 l. 10 s.

Il y avait encore un portier qui, outre son logement, touchait 50 l. par an.

Les revenus et charges faisaient l'objet de l'article suivant.

Pour les revenus, on distinguait ceux tirés de l'intérieur ou de l'extérieur du Collège, et les rentes.

L'intérieur comprenait les trois galeries au-dessus de la grande porte et deux corridors au-dessus de la chapelle ; le tout loué à des ecclésiastiques ou à des étudiants. A côté de la chapelle était la grande salle occupée actuellement par la Faculté de droit moyennant 400 l.

En tout, l'intérieur produisait 1,482 l. 4 s. en 1761.

L'extérieur consistait en onze maisons, dont six formaient une partie de l'enceinte du Collège à gauche et au fond de la cour, avec entrée rue de Reims et rue Chartière; les cinq autres étant rue des Sept-Voies, avant et après la porte du Collège. Les locations, très variables, produisaient en ce moment 5,963 l.

Les rentes, dues par diverses personnes, montaient à 3,244 l. 7 s.

Les charges étaient de deux sortes :

1° Les rentes constituées ;

2° Les mémoires d'ouvriers.

Le Collège devait quatre rentes anciennes :

1° 102 l. à m^me^ Ve Sellier ;

2° 106 l. à m^r^ Favart, de Reims ;

3° 110 l. à m^r^ Maillefer, de Reims.

(Ces rentes provenaient de la succession de m^r^ Favart, principal.)

4° 80 l. aux héritiers de m^r^ Lorey, ancien procureur. De plus, le Collège devait 20,000 l. pour la construction

Digitized by Google

dernière sur les 30,000 de l'emprunt de 1752. Ces 20,000 l. étaient dues à mr Chavagnac, maître maçon, à qui s'étaient substitués les divers prêteurs pour la moitié de la somme.

Quant aux mémoires d'ouvriers, il fallait aussi distinguer les mémoires pour constructions nouvelles et ceux pour réparations ou constructions anciennes. D'après le procès-verbal de réception des travaux, les frais du bâtiment neuf s'élevaient à 67,499 l. 12 s. 4 d., il fallait y ajouter 3,386 l. pour honoraires d'architecte et 699 l. 8 s. payés au bureau des amortissements. Sur les 67,499 l., le sieur Chavagnac avait reçu les 20,000 l. susdites, plus 13,023 l. des deniers du Collège; plusieurs mémoires avaient en outre reçu des acomptes. Il restait donc un arriéré de 15,331 l. 18 s.

L'abbé Copette faisait ensuite remarquer que les frais avaient de beaucoup dépassé le devis projeté, qui primitivement n'était que de 55,000 l.; les fondations en avaient été la cause principale; mais d'un autre côté, en se bornant à la simple réfection de l'ancien bâtiment, on eût dépensé seulement 12,000 l., mais en pure perte. La démolition et la reconstruction avaient été résolues et décidées en haut lieu après mûre réflexion, et les emprunts autorisés. L'état de choses actuel était du reste préférable pour l'avenir, les réparations annuelles se trouvant diminuées et les revenus augmentés puisqu'ils reposaient exclusivement sur les bâtiments dont la ruine entraînait celle des bourses; de cette façon, le Collège pourrait en tirer de 7 à 8,000 l de rente et avoir plusieurs boursiers.

Restaient les anciens mémoires, s'élevant à 8,317 l. 16 s., sur lesquelles on n'avait versé que 342 l. 17 s.

Un dernier article donnait l'état actuel des professeurs et élèves.

Digitized by Google

M. Tranchant du Tret, bachelier en théologie, professait au Collège pour être de la Maison de Sorbonne; il faisait sa classe dans la chapelle, suivant la coutume, la grande salle étant louée aux professeurs de droit. Il avait sept élèves : mm^rs Pellignan, Sireteau, Grand, Raulin, de Moustiers, Lastique et de Montcloux.

Ce mémoire avait deux qualités, la netteté et la franchise. La situation y était présentée aussi claire que possible, et elle était lourde. Il parut satisfaire les commissaires, qui le déclarèrent exact tout en exprimant le regret qu'on ne pût avoir plus d'éclaircissements sur l'ancien Collège de Rethel, comme fondation et dotation, ainsi que sur les bourses du comté de Porcien. Quant à l'administration proprement dite, l'entraînement irraisonnable pour les constructions, toujours manifesté par les principaux du Collège, était vertement blâmé, car c'était à cela qu'était due en partie la ruine de l'établissement. La dernière construction surtout avait été exécutée dans des conditions déplorables : 72,000 l. de frais pour 2,140 de loyers ! Près de 1,400 l. de déficit dans la production des arrérages ; le parti le plus sage eût été de ne pas bâtir et de louer l'emplacement en chantier.

Par suite de la réunion des trois charges dans la personne du principal et de la réduction des bourses à une seule, le Collège se trouvait avoir comme représentant cet unique personnage, circonstance tout à fait contraire aux statuts de l'Université et à la nature même d'un Collège. Il est vrai qu'il eût été encore plus contraire aux intentions des fondateurs qu'il y eût trois officiers pour se partager les revenus, et pas de boursier. Justice aussi était rendue « à la probité, au zèle et à l'exactitude de l'abbé Copette ».

Tout bien examiné, on reconnut que les revenus

Digitized by Google

montaient en réalité à 7,769 l. 11 s., non compris les 900 l. produites par le loyer des locaux occupés par le sieur Dubois, appartenant à la principalité, soit en réalité 8,669 l. 11 s.

Comme charges, on arrivait à un total de 2,398 l. 11 s., tant en rentes anciennes que nouvelles à payer.

Il restait donc 6,271 l. pour les honoraires du principal, des boursiers, et les ouvriers.

En conséquence, les commissaires proposèrent les résolutions suivantes :

1° Fixer les honoraires de l'abbé Copette à 900 l. et lui conserver son appartement estimé 250 l., mais ne rien lui attribuer comme chapelain, le peu de fondations auxquelles était tenu le Collège pouvant être acquitté dans la chapelle commune ; de même pour l'office de procureur, qui devait être rempli par le régisseur général ;

2° Rétablir trois bourses sur le prix de celle du sieur Modaine, soit 250 l., outre celle de mr Ponsinet ;

3° Une fois ces sommes prélevées, il resterait encore au Collège 4,371 l. sur lesquelles on pourrait prendre 1,371 l. pour la régie et les réparations courantes, et les 3,000 l. restant serviraient à acquitter peu à peu les dettes, augmenter les bourses et parer à l'imprévu (1).

Le 3 mars 1763, le Collège recevait la visite des commissaires. C'étaient : Guy-Antoine Fourneau, recteur, Valette et Leneveu, anciens recteurs. Ils se rendirent d'abord du logis de me Fourneau, au Collège des Grassins, rue des Amandiers, puis précédés de deux appariteurs, ils cheminèrent avec pompe vers le Collège. Ils furent reçus au son de la cloche par l'abbé Copette

(1) Pour tous ces détails, voir Pièces justificatives XLI et XLII.

Digitized by Google

et le boursier Modaine; et après une courte prière et visite de la chapelle, ils examinèrent les ornements, en priant le principal de leur en dresser un état pour l'annexer à leur rapport; puis on les conduisit dans l'appartement du second étage, et là, l'abbé Copette et Modaine se déclarèrent prêts à satisfaire à l'arrêt de la Cour, et présentèrent toutes les pièces nécessaires pour la vérification du mémoire. Procès-verbal fut alors signé par les assistants (1).

La réunion était consommée. L'arrêt de la Cour fut prononcé le 19 août et confirmé par lettres royales le 21 novembre. Il portait en principe que les places de principal seraient supprimées, seulement à la mort des titulaires actuels, comme inutiles, ainsi que celles de procureur; on ne devait conserver que celles de chapelain. La direction de Louis-le-Grand fut confiée à un bureau d'administration, et les biens régis sous son contrôle par un régisseur général assisté de deux commis (2).

L'abbé Copette put donc terminer ses jours dans son ancien Collège, mais il vécut encore dix-huit ans, jusqu'en 1781.

Dès les formalités de la réunion remplies, il dut partir en Italie, car, d'après l'abbé Boulliot, il y entreprit un

(1) Pièce justificative XLIII.

(2) Jourdain. Ouv. cité, p. 401 et suiv.

Les archevêques de Reims n'abandonnèrent pas cependant tous droits sur leur ancien Collège. Le 24 juillet 1785, Alexandre-Angélique de Talleyrand de Périgord choisit un de ses vicaires généraux, Pierre-Charles Mauvray, pour le représenter auprès du bureau d'administration du Collège de Louis-le-Grand, assister en son nom aux délibérations, avec droit de suffrage, et y défendre les intérêts du Collège de Reims, et ce, pour se conformer à des lettres patentes de 1769.

Digitized by Google

voyage en 1763 avec son ami Watelet. Leur absence dura un an, et ils reçurent partout excellent accueil, en particulier du roi de Sardaigne et du pape Clément XII. Les deux amis rédigèrent chacun de leur côté un journal qu'ils ne se communiquèrent qu'au retour; celui de l'abbé Copette comprenait huit volumes in-12 et fut fort goûté de son compagnon ; il est resté manuscrit et passa dans le cabinet de mr d'Angivilliers, ancien intendant des bâtiments royaux. En rentrant en France, l'abbé Copette obtint un canonicat dans la cathédrale de Reims. On le représente comme un homme des plus estimables ; sa vie pleine de décence, de douceur et d'affabilité, sa conversation instructive, enjouée, pleine de saillies heureuses (1).

Il mourut à Paris, le 10 octobre 1781. Son testament, dont une copie m'a très aimablement été prêtée par mr Jadart, est daté de l'ancien Collège de Reims. Il y partage sa fortune entre ses cousins et petits-cousins. Pour le Collège même, on ne relève que ces passages :

« Je donne la somme de 200 l. à mme Gorin, fille de mr Souchet, ancien portier du Collège de Reims, pour reconnaître en partie les services que m'ont rendus le père et la fille. »

Dans un codicille du 3 avril :

« Je donne à l'ancien Collège de Reims la somme de 600 l., tant pour rétablir la cheminée supprimée de ma galerie que pour faire d'autres réparations occasionnées par les changements que j'ai faits dans mon appartement.

« Je laisse aud. Collège les armoires placées dans l'alcôve de ma chambre à coucher, que j'avais rache-

(1) Abbé Boulliot.

Digitized by Google

tées de mᵉ Vatry, mon prédécesseur, ainsi que la Descente de croix placée au-dessus de la cheminée de cette dite chambre. »

Dans un codicille du 13 septembre :

« Je donne, une fois payé, au sieur Monnet, portier du Collège de Reims, la somme de 60 livres. »

D'après l'abbé Boulliot, il existe de l'abbé Copette trois portraits :

1° Watelet sc. 1753, médaillon in-4° ;

2° Cochin del. Watelet sc. 1765, in-4° ;

3° Méon del. Lempereur sc. 1772, in-4°.

J'ai pu voir ce dernier, gravé sur fond noir avec encadrement bleu. Au dos on lit : « Portrait de mʳ l'abbé Copette, donné à madame Pauffin le 14 du mois de may 1774. » Signature illisible, simple paraphe du reste. La tête se présente de profil, intelligente et fine. En bas, cette légende :

Pont. Franc. Coppette Mazarinœus sac. Facult. Par. egregia societ. doc. theologus in alma Universitate ex primarius Romanæ et utriusque Florentinæ Academiarum socius.

Tel fut le dernier principal du Collège de Reims. Nous avons encore un compte assez sommaire qui va jusqu'en 1793 ; mᵉ Fourneau était alors le grand-maître du temporel des Collèges réunis. Devenu propriété nationale, le Collège de Reims fut vendu successivement, le 26 juin 1795, puis les 2 mai et 8 août 1807. Depuis lors il est resté la propriété du Collège Sainte-Barbe, qui y a installé son École préparatoire.

De nos jours, on ne peut rien reconnaître de l'ancien emplacement. Si on veut en rechercher la trace, on risque de s'égarer dans un dédale de petites rues ; mais on reconnaîtra encore la rue d'Écosse, vieux nom fami-

Digitized by Google

lier. En poussant plus loin, si on remonte la rue Chartière, on parvient à un cul-de-sac au fond duquel se dresse un mur qui barre complétement le chemin ; à droite et à gauche, pas d'issue, et cependant sur ce mur on a placé une plaque sur laquelle on peut lire : Rue de Reims. C'était là...

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES [1]

Paris, 12 mai 1412.

Vente de l'hôtel de Bourgogne aux « maistres et escholiers estudians à Paris » du diocèse de Reims, faite par Philippe, comte de Nevers et de Rethel, moyennant la somme de deux mille livres tournois.

A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Pierre des Essars... salut. Scavoir faisons que par devant Guillaume Poret et Jehan du Conseil, clers, notaires du roy.... fut personelement tres noble et puissant seigneur monsieur *(sic)*, Philippes, comte de Nevers et de Rethel.... lequel de son bon gré, volonté et propre mouvement et certaine science, sans aucune fraude, erreur ou decevance, luy sur ce bien conseillé, pourveu et deliberé, si comme il disoit, reconnust et confessa avoir vendu, cedé, quitté, transporté et delaissé dès maintenant à toujours..... à hounorables personnes les maistres et escholiers estudians à Paris, néz en la cité et diocèse de Reims, achepteurs, pour eulx et leurs successeurs..... un grand hostel fermé de hauts murs de pierre de taille, cour, jardin, pourprins, appartenances et dependances, si comme tout se comporte et estend de toutes parts, appellé d'ancienneté l'hostel de Bourgogne, appartenant aud mons^r le comte de son propre heritage et par partage faict entre mess^rs ses freres et luy, séant à Paris et au-dessus de St Hilaire en la rue de Bourgongne, tenant tout au long d'ung costé à icelle rue de Bourgongne et d'autre part au long de la rue Charetière,

(1) Je ne puis donner ici, bien entendu, faute de place, toutes les pièces recueillies et présentées au concours avec le manuscrit. A cause de leur longueur, j'ai dû négliger les comptes, les renseignements sur les bâtiments en construction, les baux, les règlements intérieurs, etc..., me bornant à publier seulement les documents qui m'ont paru les plus importants ou intéressants. Pour le classement : le simple ordre chronologique.

Digitized by Google

aboutissant de l'un des costéz au long de la rue des Sept Voyes, et aboutissant par derriere à la rue du Clos Brunel dont le jardin dud. hostel joint à l'hostel m^e Thomas Boutin et m^e Simon Pinart. Item, une grande masure ou place vuide estant devant et à l'opposite de la porte et maitresse entrée dud. grand hostel de Bourgongne, tenant d'une part à l'hostel de Chasteau Festu, et d'autre part, au long de la rue des Sept Voyes et à l'hostel de Coulon ; chargé iceluy hostel et place vuide des charges foncieres et anciennes tant seulement.

Cette presente vente, transport et delaissement faict pour et parmy le prix et la somme de deux mille livres tournois, monnoye courante à present, que led. mons^r le comte en confesse avoir eu et receu desd. maistres et escholiers, et qui payéz en furent à Guillaume Le Tout, tresorier dud. mons^r le comte ; dont led. mons^r le comte se tient pour bien content et payé, et en quitta et quitte clerement, bonnement et absolument lesd. achepteurs..... et s'en est devestu et desaisy du tout ès mains desd. notaires comme en la nostre souveraine pour le roy nostre sire..... Et d'abondant..... led. mons^r le comte fist, constitua..... ses procureurs generaux et certains messagers especiaux m^e Jacques d'Attigny..... Et parmy, lesd. maistres et escholiers, lesquels ont volonté, au plaisir de Dieu, de faire faire et édifier aud. lieu un college, seront tenus de prier Dieu pour les âmes dud. mons^r le comte de Nevers et de Rethel et de ses predecesseurs et successeurs. Et aussy pourra led. comte et ses successeurs mettre à leurs despens, quand il leur plaira, trois escholiers aud. college, c'est à scavoir deux de leur pays de Rethelois et un de leur pays de Nivernois. Laquelle vente..... garantir..... le comte promist par son serment et la foy de son corps etc.....

En tesmoin de ce, nous à la relacion desd. notaires, avons mis à ces lettres le scel de la prevosté de Paris, qui furent faictes, passées et accordées, ce jourd' huy douziesme jour du mois de may, l'an de grace mil quatre cents et douze. Ainsy signé J. du Conseil et G. Poret.

(Copie parchemin XVIe S^e.)

(Archives Nationales, M. 187.)

Digitized by Google

II.

1415.

Le Cardinal de Pise accorde aux écoliers du Collège la permission d'avoir un chapelain dont le choix leur est exclusivement réservé.

A. Camarinius miseratione divina etc... titulo sancti Eusebii sanctæ Romanæ Ecclesiæ presbyter cardinalis Pisensis, in Rhemensi, Rothomagensi, Senonensi etc..., dilectis nobis in Christo magistro et scholaribus collegii Rhemensis etc... per quas litteras conceditur eisdem habere sacellanum unum vel plures, perpetuos vel ad nutum revocabiles; quorum collatio vel institutio ad eosdem pleno jure pertinebit, etc... Datum Parisius decimo quarto kalendas octobris, Pontificatus sanctissimi domini Joannis vigesimi tertii, anno quinto.

Item, habentur litteræ regiæ in Curia Parlamenti videlicet et in Camera compotorum de data anni Domini millesimi quadringesimi quinquagesimi quarti vigesima quarta martii. Per quas constat regem dedisse facultatem conferendi et instituendi officia dicti collegii archiepiscopo Rhemensi.

(Copies du XVIe S^e.)

(Archives Nationales, M. 187.)

NOTA. — Ces deux documents se trouvent dans un petit cahier de parchemin renfermant la copie des diverses pièces se rapportant à la fondation du Collège.

III.

Amiens 1443.

Lettre de Charles VII décidant l'union de l'ancien Collège de Rethel, alors ruiné, à celui de Reims.

Charles etc... estre venu à nostre cognoissance par la relation de nostre amé et feal conseiller et confesseur l'evesque de Castres, Gerard Machet, et de plusieurs autres personnages du diocese de Rheins, que en nostre ville de Paris a plusieurs beaux et notables colleges qui de longtemps et anciennement ont esté fondéz, les aucuns par nos predecesseurs... les

Digitized by Google

autres... par plusieurs notables personnes de divers estats... Et entre les aultres fut jadis par me Gaultier de Launoy fondé en nostre dite ville un college nommé le college de Rethel pour recueillir les pauvres escoliers et maistres du païs de Rhetelois... qui seroient du diocese de Rheins, à l'ordonnance de l'abbé de St Denis de Rheins, et du grand prieur de St Remy dud. Rheins, et pour la fondation d'iceluy et habitation desd. escoliers... leur bailla l'hostel dud. college et six livres dix huit sols parisis de rente ou environ. Et que semblablement feu Jehanne de Bresles, damoiselle, fonda quatre bourses pour quatre escoliers de la conté de Porcien... reservé à elle et à ses successeurs la collation desd. bourses, pour la fondation desquelles elle donna certains heritages à elle appartenanz, assiz à Velly. Et pour ce que *(fondation du collège de Reims)*... et aussi acheterent plusieurs rentes et revenus et firent audit hostel plusieurs reparations et édifices... Mais pour les divisions qui survindrent l'an mil quatre cens dix huit, et pour les guerres qui depuis sont ensuivies, lesd. ornemens, ustencilles, mesnages et estoremens d'hostel ont esté pillés, derobéz et perdus; led. hostel venu en decadence, grand ruine et desolation; et pareillement led. college de Rethel et les rentes et revenuz d'iceluy ont esté et sont comme du tout laissées et abandonnées et en aventure d'estre perdues. Et pour ce led. college de Rethel et aussi lesd. quatre bourses, heritage et revenuz ordonnéz pour la fondation d'icelles sont tournéz en ruine, et de present ne de long temps il n'a demeuré personne aud. hostel de Rethel, et ny est oncques ne n'a aucun logis pour les escoliers desd. quatre bourses, parquoy fauldrait qu'ils feussent vagabonds et encores de present n'y a aulcun heritier apparent de lad. fondatrice, parquoy la collation et restitution des bourses avoit esté et estoit devolue à nous... Pour ces choses... et eu esgard et consideration que led. hostel nommé le college de Rheins est trop plus bel et spatieux que nul des autres dessud.; et que bien convenable et honorable chose et que le college des escoliers dud. païs de Rhetel et Porcien... soit nommé college de Reims... et n'y a aussy personne qui entende au fait et gouvernement de l'hostel dud. college de Rhetel qui est ruineux, ne des revenuz qui sont de

Digitized by Google

si petite valeur que led. college ne pourroit estre remis sus et est abandonné et delaissé par lesd. abbé de St Denis et prieur de St Remy... avons ordonné et ordonnons que lesd. college de Rhetel et bources de Portien et les droits, revenuz, rentes d'iceux soient unis, incorporéz, annexéz et appliquéz... pour estre doresenavant nomméz et appelléz, le college de Rheins. Et au gouvernement d'iceulx, procès, rentes et revenus à iceux appartenans, voulons estre commis et ordonnéz personnes idoines et suffisantes ainsi et par la forme et maniere que es aultres colleges de nostred. ville... et duquel college nous voulons la collation des bourses et institution des offices estre reservé et doresenavant appartenir à l'archevesque de Rheims... et que difficile chose seroit d'assembler à chascune fois et accorder led. abbé de St Denis et grand prieur de St Remy; lesquels ont le temps passé, laissé led. college de Rethel, rentes et revenuz venir en ruine sans y donner provision... Si donnons en mandement .....

Donné à Amiens l'an de grâce mil quatre cens quarante et trois et de nostre regne le vingt et deuxième.

(Copie XVIe Se.)

(*Archives Nationales*, S. 6,560.)

NOTA. — Dans son histoire de Reims (tome IV, p. 183), dom Marlot publie le texte de ce document, mais d'après un imprimé de 1607, et la teneur en est bien inexacte. Il est de plus tronqué en plusieurs endroits.

IV.

6 juillet 1448.

Rachat d'une rente de six livres dix sept sols que le Collège de Rethel touchait annuellement sur le Collège de la Marche, sis rue Sainte-Geneviève.

A tous ceux, etc....., garde de la prévosté de Paris, salut. Scavoir faisons que l'an de grace mil quatre cens quarante cinq le mercredi neufviesme jour de fevrier, furent presens en jugement devant nous au Chastelet de Paris Pierre Fournier, comme procureur des maistres et escolliers du colege de la Marche et de Winville, d'une part, et Nicolas Gossemart

Digitized by Google

comme procureur des maistres et escolliers du colege de Retel, et maistre Thomas Jarson aussi procureur dudit colege d'autre part. En la présence desquelles parties, et après ce que lesdis du colege de la Marche avoient fait convenir et appeller par devant nous lesdis de Retel affin d'avoir par rachat selon les ordonnances royaulx, dix livres dix sept sols parisis de rente que lesdis de Retel prennent chascun an sur ung hostel assis à Paris en la rue Sainte Geneviesve faisant le coing de la rue Foireuse appartenant ausdis de la Marche, a mys et consigné pour lesdis de la Marche ès mains de maistre Jaques Benart comme en main de justice, la somme de cent deux francs XII sols parisis, qu'ils dient estre le pris desdis six livres dix sept sols parisis selon les ordonnances sur ce faites; lequel maistre Jaques a confessé avoir ledit pris, et ledit Gossemart a protesté de ympugner ladite consignacion, au moins que icelle ne lui puisse prejudicier. Et le mercredi XIIe jour de mars mil CCCCXLVIII ladite somme de cent deux francs douze sols p. dessus declarée fu baillée audit maistre Thomas Jarson, dessus nommé, qui ycelle a receu en jugement, dudit maitre Jaques, pour le rachat desdites six livres dix sept sols p.....

Donné le samedi VIe jour de juillet IIIIe XLVIII et partant deschargé maistre Jaques de lad. consignation...

(Original parchemin.)

(Archives Nationales, M. 171.)

V.

1467-1471.

Compte des recettes et dépenses du Collège de Reims, rendu par Nicolas de Cuyry, dit Caynet, frère de feu Simon Caynet et son héritier, à maistres Jean Maynart et Pierre du Buz.

Compte de feu venerable personne maistre Simon Caynet, en son vivant maistre ès ars, chanoine de Reims et escolier estudiant en l'Université de Paris, au nom et comme procureur et commis au gouvernement, regence et administration des collieges de Reims et de Rethel, uniz ensemble... durant le

Digitized by Google

temps de sadite commission et jusques au jour de son trespas qui fut ceste presente année mil cccc soixante et unze le deux^e jour de novembre. Et lequel compte Nicolas de Cugry, dit Caynet, marchant à Reims, frere d'icelluy deffunct... ou nom et comme heritier d'icelluy maistre Simon, rend, montre et exhibe pour ledit deffunct par devant venerables et discretes personnes maistres Jehan Meynart et Pierre du Buz...

RECEPTE.

Premierement, est à scavoir que Regnault de Vendières, jà pieçà, fut obligé audit colliege de Reims en la summe de unze vingt livres tournois pour les causes contenues, faictes et passées soubz le scel de la prevosté de Paris, lesquelles lettres maistre Jehan Boucher, à present procureur dudit colliege a eu et receu en la chambre dud. feu maistre Simon.... sur laquelle summe led. maistre Simon le XIIe jour de novembre CCCC LXVIII receust... vint quatre escus qui valent XXVI l. VIII s. (Suivent plusieurs autres sommes. En tout 70 liv. 8 sols parisis.)

Autre recepte faicte par led. feu maistre Simon Caynet à cause des louaiges dud. colliege de Rethel qui est des appartenances dud. colliege de Reims.

(De la St Jean Baptiste 1466 à la Noël 1470 : 34 liv. 4 sols parisis).

Aucun détail sur la distribution intérieure du bâtiment qui paraît avoir existé seul sans autres dépendances.

Autre recepte touchant les louaiges dud. colliege de Reims et chambres d'icelluy... tant du neuf corps d'ostel comme du viel.

Et premierement est à scavoir que jà soit ce que led. feu m^e Simon ait esté receu procureur dud. colliege ou moys de janvier CCCC LXVI, neantmoins m^e Evrard Wlade, predecesseur dud. m^e Simon, en son compte en recepte des louaiges dud. colliege, esquels estoit tenu monseigneur nostre maistre Pierre Marie, jadiz maistre dud. colliege, ne couche *(sic)* que

Digitized by Google

jusques au terme ou feste St Remy mil cccc LXVI, pour ce que environ led. terme trespassa led. maistre Évrard. Or est il ainsi que led. maistre Pierre Marie a tenu et occupé led. colliege en continuant sa demourance depuis le trespas dud. maistre Evrard... jusques au terme et feste St Jehan Baptiste cccc LXVIII ; lequel temps fait XXI moys ou environ ; pour lequel temps n'en a esté aucune chose payé par led. Marie ne receue par led. m^e Simon, par quoy iceluy Marie est tenu aud. colliege pour led. temps ; et combien qu'il appert... que austresfoys led. Marie... ait esté condempné de paier pour an LX francs, et que depuis, du consentement dud. tres reverend père en Dieu, monseigneur de Reims, pour led. temps de XXI moys, eu esgard que durant icelluy temps furent disperséz les escoliers de cette Université pour la peste, ait esté faicte modificacion aud. Marie pour icelluy temps à la somme de 30 escus d'or, néantmoins, comme dit est, n'en a esté riens receu, mais en pend procès par raison d'icelle somme en la Cour de l'official du chancelier de l'Esglise de Paris..., pour ce néant en recepte..... néant.

Item. — Me Hugues Perrin, maistre ès ars, licencié en medecine, qui a été institué à la maitrise dud. colliege ou lieu dud. Pierre Marie, a tenu et occupé icelluy colliege à tiltre de louaige depuis la feste St Jehan Baptiste, l'an mil cccc LXVIII, jusques à icelle feste cccc LXX... n'a receu fors ce qui s'ensuit :... le VIIIe d'aoust mil cccc LXVIII, par les mains de m^e Adam Sptuse XI s. p... ; item, par les mains de Guillaume de Longuesbourdes, commensal dud. m^e Hugues, XXXIII s. p.

Item, finalement par les mains de Pierre de Suippe, aussi commensal dud. m^e Perrin, receu huit s. p.

Lesquelles sommes ensemble montent à quatre livres II solz ; et pour ce..... IIII l. II s.

Item. — Me Charles Fromont, maistre ès ars, licencié ès loys et en decret, a eu collacion de Monseigneur de Reims de la maitrise dud colliege, ouquel a demouré depuis la feste St Jehan Baptiste mil cccccLXX jusques au trespas dud. deffunct, par telle condicion faicte et escripte en sesd. lettres de collacion qu'il n'auroit aucune charge des louaiges des chambres dud. colliege, laquelle charge ne veult prendre icelluy Fro-

Digitized by Google

mont par ce que lors il n'y avoit gueres d'escoliers à Paris, aussi véant et considerant qu'il n'en sauroit faire son proffit, obstans les guerres et divisions qui estoient lors en diverses contrées, ne veult louer led. colliege, mais seulement a occuppé, comme maistre d'icelluy colliege, une chambre; parquoy led. feu m^e Simon, obstans lesd. divisions qui lors estoient et ont continué jusques en son trespas, et que led. m^e Charles n'a eu aucun exercice oud. colliege, n'a pu faire bonnement le profit dud. colliege, ne trouver à louer les chambres d'icelluy colliege; mais seulement, led. temps durant, led. maistre Charles a receu desd. chambres ce qui s'ensuit : premierement, de m^e Jacques de Rupe, pour la premiere chambre neusve... unze s. p. Item, de Ambroise Alemant, pour une chambre au dessus... unze s. Item, des escoliers d'un nommé maistre Jehan, qui estoit Flamang, qui tenoient la chambre joingnant de lad. chambre dud. Ambroise, pour III moys, X s. p. Item de m^e Jacques Fabri, pour sa part et louaige d'une chambre avec Nicolas de Maisières, III s. p.

Lesquelles parties ensemble montent..... XXXV s. p.

S'ensuivent les noms de ceulx qui ont occuppé aucunes chambres oud. colliege de Reims et n'en ont aucune chose payé du temps que led. m^e Charles a esté maistre dud. colliege.

C'est assavoir : Me Josse, qui est Flamand, qui tenoit la chambre au-dessus dud. Ambroise... mais s'est absenté de ceste ville durant cesd. divisions.

Item. — Maistre Jehan de Lexandria...

Item. — Maistre Gerard Buiche...

Item. — Frère Guillaume de Bosco, de l'ordre St Benoist...

Item. — (en blanc)..., laboureur.

Item. — De m^e Anthoine qui demeure encores aud. colliege...

Touchant les revenues dud. colliege de Reims situées à Velly ou diocese de Soissons.

Est à scavoir que led. m^e Simon, par vertu de sesd. lettres de procuracion en l'an mil cccc soixante et diz ou moys d'avril avant Pasques, feust oud. lieu de Velly, et illec ouyt

Digitized by Google

et receust les comptes du receveur ou procureur dud. lieu pour quatre années... signéz de deux juratz, est trouvé pour cause des reparations faictes aud. lieu, que led. colliege est redevable aud. receveur ou procureur dud. lieu, pour plus mis que receu, la somme de XIII l. XIIII s. p. Et en regard des années subsecutives n'ont esté oys ne receuz par led. feu me Simon aucuns comptes d'icelluy receveur ou procureur dud. lieu.

Somme toute de la recepte de ce present compte, cent diz liv. neuf solz parisis.

Despense de ce present compte et mises faictes par led. feu me Simon Caynet durant le temps qu'il a esté commis et procureur desd. collieges de Reims et de Rethel, fondés à Paris, et jusques au temps de son trespas qui fut le deuxe jour de novembre mil CCCC LXXI, aux personnes et pour les causes, en la manière que s'ensuit :

Et premierement s'ensuivent les mises faictes par led. me Simon touchant les reparacions tant du corps dud. colliege de Reims comme dud. hostel de Rethel, desquelles reparacions et mises faictes porra apparoir la plupart par quittance et visitacion des lieux, et par le papier dud. deffunct, en la manière qui s'ensuit.

Ce chapitre comprend les dépenses de maçonnerie, serrurerie, charpente, etc., en voici quelques extraits :

Clôture d'une ruelle entre le collège de Reims et celui de Carembert pour empêcher les dépôts d'immondices.

Clef « servant au coffre ouquel estoient les livres du colliege ».

Reparations de portes, fenêtres, foyer de la cuisine, plancher de « l'estude » de me Simon.

2 journées de maçon et un 1/2 muid de plâtre « mis en œuvre oud. hostel de Rethel à faire une cloison d'estable et un bac pour les chevaux ».

Du 3 7bre 1468 : « à Jehan Martin, verrier, pour III panneaulx de voerre neufs mis en la chambre de me Hugues Perrin, maistre dud. colliege de Reims, ou second estaige du corps neuf d'icellui colliege »... 32 s. p.

Digitized by Google

Plancher de la « grand salle » (souvent mentionnée) fenêtres, pignon, — porche, cloison, huis de la chambre de mᵉ Simon (1469).

Cuisine neuve — contrecœur et cloison de la « despence ».

Nettoyage des conduits et fosses de la grande cour.

Du 18 juillet 1469 : XVIII piés de verrieres mis et assiz en la salle dud. colliege..... LIIII s. p.

(Sans date) : 8 muids de plâtre pour reparer certaines cheminées en « l'ostel de Rethel » et la grosse muraille de la vieille salle du colliege de Reims — 18 journées d'ouvriers.

... *Item :* « pour une estude de bois apposée à la derniere chambre neusve dud. colliege de Reims. achetée par led. mᵉ Simon d'un nommé Humbert Batonis, alias Morel... XXII s. p.

Somme desd. reparacions quatre vingt quatre liv. troiz s. huit den. parisis.

Aultres mises à cause de LX s. p. de rente que doit led. colliege de Rethel à l'ostel de la ville de Paris par chascun an et II s. p. de fons de terre.

Suit le détail par termes: Noël, Pâques. Sᵗ Jean, Sᵗ Remy. Somme : onze liv. douze s. p. payée à Martin de la Planche, receveur de l'Hôtel de Ville.

Aultres mises... touchant XVI s. p. de rente que doit le jardin qui est devant le colliege de Reims, de rente, à Messʳˢ les abbés et couvent de l'église de Saincte Geneviesve, et VII d. p. de fons de terre que doit led. colliege à lad. église.

Somme : quarente neuf solz, neuf d. p.

Pour quatre années d'arrérages du temps de mᵉ Evrard Wlade, et deux années échues.

Aultres mises... touchant son office de procureur pour les causes qui cy après sont déclairées.

(Sans date) Item, obtenues lesd. lettres de collacion et procuration dud. seigneur (archevêque) par led. mᵉ Simon, a esté nécessité de faire par luy un voiaige à Velly ou diocese de Soissons et par devers mond. seigneur de Reims, afin de ordener oud. lieu ung procureur et recevoir des rentes des

Digitized by Google

bourses de Porcian dud. colliege et faire visitacion d'icelles rentes et des heritaiges et les reparacions necessaires, où a vaqué l'espace de huit jours tant à estre sur ledit lieu comme en alant et en venant. Pour chascun jour IIII s. p.... habeat XXXII s. p.

Item. — Pour ung plaidoié contre Didier Regnault, qui occupoit led. colliege de Rethel..... IIII s.

.....

Item. — Pour ung brevet de Chastellet par lequel me Quentin de Bethisy a esté substitué procureur aux causes dud. colliege par led. me Simon..... XVI d. p.

Item. — Que led. me Simon Caynet en l'an LXX avant Pasques, fist ung voiaige de ceste ville de Paris à Velly ou diocese de Soissons pour oyr les comptes du recepveur et procureur dud. lieu touchant lesd. bourses de Porcian dud. colliege de Reims, où il vaqua par l'espace de XII jours à estre present oud. lieu et oyr les comptes dud. receveur et procureur nommé Othequin Cadart, renduz par Adenet Cadart son nepveu et heritier, et pour aler et venir. Et ont esté par led. me Simon Caynet, lesd. comptes oys pour IIII années c'est assavoir mil CCCC LX IIII, LXV, LXVI et LXVII, finissant au jour St Jehan Baptiste, par lesquels comptes, signéz de deux juréz du bailliaige de Vermendois, appert que led. colliege de Reims est redevable aud. Cadart, pour plus mis que receu, en la somme de XIII l. XIIII s. p., moiennant que led. Cadart estoit tenu de faire apparoir de certaines quittances dont est faicte mention en la fin desd. comptes. Et pour ce, pour icelles vacations faictes par led. me Simon, pour chascun jour VI s. (1) habeat XXXVI s. p.

Somme cinq lib. neuf s. p.

Aultres mises faictes par led. me Simon Caynet touchant les procès dud. colliege, meuz par devant monseigneur l'official de monseigneur le chancelier de l'Église de Paris à l'en-

(1) *Sic.* C'est sans doute une erreur et il faut lire 3 s. car 12 × 3 = 36 sols; 36 sols, somme touchée par Me Simon.

Digitized by Google

contre de nostre m^e maistre Pierre Marie, jadiz maistre dud. colliege, et à l'encontre de m^e Gerard Buche, frère dud. Marie.

Sans autres détails que frais de minutes et procédures, rien sur le fond.

Somme dix neuf solz VIII d. p.
— cinquante neuf sols, huit d. p.

Aultres mises touchant la reddition de ce present compte et aultres choses dont cy après sera faicte mencion.

Ces dépenses se rapportent aux frais nécessités par l'inventaire des biens de feu m^e Simon.

. . . . . .

Item. — Que led. m^e Simon Caynet, comme dit est, fut institué procureur dud. colliege, ou moys de janvier mil CCCC LXVI, et par ainsy a vacqué oud. office de procureur l'espace de cinq ans ou environ, eu esgard à son trespas qui fut le deux^e de novembre CCCC LXXI derrain passé. Ainsi pour ses peines, sallaires, vacacions et gaiges ou pension, pour chascun an, ung marc d'argent, valent pour lesd. cinq années..... XVI l. p.

Somme toute de la mise de ce present compte : sept vings lib. vingt neuf s. neuf d. parisis.

Anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo primo die ultima mensis decembris, in presencia discreti viri magistri Johannis Boucher, procuratoris venerabilis collegii Remensis, Parisius fondati, fuit presens compotus per nos Johannem Meynart et Petrum du Buz, arcium magistros, commissarios ad hoc a reve^mo in Christo patre et domino, domino archiepiscopo et duce Remensi, provisore et administratore collegii Remensis....

Signé : J. MEYNARD, P. DU BUZ (autogr.)

Et plus bas par D. DE MARTHEL, notaire de l'Université.

(Cahier de 5 folios gr. in-4°, original. papier.)

(*Archives de Reims*, G. 182.)

Digitized by Google

VI.

Décembre 1497.

Extraits d'une enquête faite au Châtelet par suite d'un procés entre le Collège de Reims et celui de Coquerel, au sujet d'un jardin dont chacun d'eux revendiquait la propriété.

Le 2 décembre 1497, comparut par devant maitre Guillaume Boucher, examinateur au Chatelet, maitre François Lescuyer, procureur aud. Chatelet, au nom et comme procureur de maitre Nicole Bourgois, chanoine de la Sainte Chapelle, et maitre du college de Reims, au sujet d'un procès en instance devant le prévôt de Paris, entre maitre Simon du Gast « maistre de l'ostel de Coquerel », docteur en décret, le procureur du roi, les doyen et chapitre de l'église St Marcel lez Paris, demandeurs, d'une part, et ledit maitre Nicole Bourgois defendeur et les religieux abbé et couvent de Ste Genevieve adjoints avec lui, d'autre part ; afin de faire comparaitre et examiner devant lui certains témoins, comme cela avait été entendu pendant le procès et ordonné par lettre du prévôt.

Le lendemain maitre Guillaume Boucher se transporta au collège de Reims avec son adjoint maitre Philippe Jayer, conseiller au Châtelet, et, à dix heures du matin comparurent de la partie de maitre Nicole Bourgois :

Me Jean Varembon, prêtre, maitre ès arts, curé de Surgy près Pontoise et chapelain du collège de Cambrai, demeurant au collège de Navarre, agé de 55 ou 56 ans.

Me Jean Rivolle, prêtre, maitre ès arts, et sous maitre des grammairiens de Navarre, curé de Villeneuve St Georges, demeurant aud. Navarre, agé de 54 ans.

Me Gilles Grantraoul, prêtre, maitre ès arts, licencié en décret et chanoine de Reims, boursier et demeurant au collège du Cardinal Lemoine, agé de 49 ans.

Me Pierre Martin, docteur en théologie et chanoine de St Etienne des Grez, demeurant en l'hôtel du Mans, agé de 70 ans.

Digitized by Google

Jean Diche, couvreur de tuile et d'ardoise, demeurant en la rue St Victor, agé de 68 ans.

Jean Bonbras, l'ainé, aussi couvreur, demeurant en la rue des Rats, agé de 60 ans.

Guillaume Maillard, cordonnier, demeurant place Maubert, agé de 68 ans.

Jean Pension, hôtelier, demeurant place Maubert à l'hôtel du Chat blanc, âgé de 68 ans.

Alain Noël, aousturier, demeurant place Maubert, agé de 65 ans.

Louis Lemoine, marchand drapier, demeurant rue Galande, agé de 72 ans.

Me Jean *(sic)*, marchand charpentier et juré du roi, demeurant en la Bûcherie près du petit Pont, agé de 70 ans.

Pierre Coulon, sergent à verge au Chatelet, demeurant rue des Lavandières, agé de 76 ans.

Me Jean de Galendia, chevaucheur de l'écurie du roi, demeurant sur le pavé de la place Maubert, agé de 69 ans.

Me Jean Guytard, charpentier et juré du roi, demeurant en la Bucherie du Petit Pont, agé de 52 ans.

Me Jean Boucher, pretre, maitre ès arts, curé de Ruys au diocèse de Soissons, demeurant rue des Amandiers, près du collège de Reims, agé de 54 ans.

Jean Vaugelet, tailleur de pierres, demeurant rue Quincampoix, agé de 46 ans.

Mahiet Daulnoy, laboureur de vignes, demeurant à la porte Bordelles, agé de 56 ans.

Robert Maufray, hôtelier, demeurant rue des Rats, agé de 60 ans.

Regnier du Goust, aide maçon, demeurant rue Judas, agé de 56 ans.

Jacques Valerte, manouvrier, demeurant rue St Bernard, agé de 53 ans.

Denisot Michel, maçon, demeurant rue Quincampoix, agé de 60 ans.

Guillaume Boucher leur fit prêter serment, et en présence de me Jean Le Mestrel, procureur de Simon du Gast, les convo-

Digitized by Google

qua pour le lendemain à 9 heures du matin à Notre Dame, et de là au cloître de lad. église en l'hôtel de me Jean Quentin. « Et ce fait, pour mieulx entendre et cognoistre à veue d'œil le lieu dont il estoit question et la disposition d'icelluy, lequel est à present disposé à jardin et apliqué aud. college de Reims, et dont l'entrée et huisserie est au derriere dud. college ou mur faisant closture entre la cour d'icelluy college de Reims et led. jardin ». Ensuite G. Boucher et plusieurs témoins se rendirent au jardin qu'ils examinèrent.

Le lendemain 4 décembre, à neuf heures du matin, G. Boucher se rencontra à l'hôtel de me Quentin avec Nicole Bourgois et Jean Le Mestrel, qui lui présenta encore comme témoins, de sa part :

Me Pierre Painetchar, prêtre, maitre ès arts et licencié en décret, doyen de St Cloud et grand vicaire de N. Dame de Paris, demeurant rue St Hilaire, agé de 68 ans.

Me Jean Ansault, prêtre, maitre ès arts et chapelain du college de Presles et y demeurant, agé de 68 ans.

Me Jean Quentin, docteur en théologie, chanoine et pénitencier de Notre Dame, demeurant au cloitre de lad. église, agé de 56 ans.

On leur fit aussi prêter serment, et on procéda à l'examen, sauf pour me Jean de Galandia et me Jean Quentin qui envoyèrent leurs dépositions par écrit.

PROCÈS VERBAL.

Me Gilles Grantraoul, après serment prêté, dit et dépose que :

« Dès passé a trente six ans, et estoit et povoit estre aagié de treize ans ou environ, il fut admené de la ville de Reims en celle ville de Paris et mis au college de Reims pour estudier. Ouquel college il demourra depuis continuellement par l'espace de environ six ans. Et mesmement dit que luy estant demourant aud. colleige, il fut gradué ès ars et si regenta depuis en icelluy colleige par aucune espace de temps, en la fin il s'en retourna demourer en la ville de Reims, où il demoura par assez longue espace de temps ; mais neantmoins

Digitized by Google

il venoit tous les ans, et aucunes fois, deux ou trois voyages en l'an en ceste ville de Paris, et frequentoit, aloit et venoit tousiours aud. colleige de Reims, ainsi qu'il a encores fait depuis ce qn'il a esté et est demourant et resident en ceste ville de Paris. Et dit que quand il vint demourer aud. colleige de Reims, feu maistre Pierre Marie estoit maistre dud. colleige, et feu maistre Antoine Wlade en estoit procureur. En oultre dit que dès ce temps... il avoit et a eu bonne cognoissance du jardin et lieu dont à present est question... Et lequel jardin il scet estre derriere et atenant, joignant et contigu tout du long d'une part aux murs dud. colleige de Reims, et d'autre part aussi tout du long au colleige ou pedagogue de Couquerel, et aboutissant d'un bout que puis nagaires il a oy nommer et appeler la rue Chartière, et en laquelle est la principalle porte et entrée dud. colleige ou pedagogue de Coquerel, et d'autre à une autre rue que puis nagaires aussi il a oy nommer la rue du Chauderon, qui se retourne en esquerre devant l'escu de Bretaigne près de St Hilaire; et que, durant tout le temps qu'il a que demouré, que hanté et fréquenté oud. colleige de Reims, il a tousiours oy tenir et reputer led. jardin, dont à present est question, estre des appartenances dud. colleige de Reims, et veu et sceu ceulx d'icelluy colleige, qui de son temps ont esté, tousiours joir, user et posseder d'icelluy jardin comme appartenant aud. colleige; l'uys et entrée dud. jardin estre en la court oud. colleige. Et si dit qu'il est bien recors et souvenans... il avoit et a veu led. jardin cloz et fermé de toutes pars de muraille, et mesmement aux deux boutz jusques à tout contre et joignant le mur du colleige de Reims, et laquelle muraille... estoit... grosse et espoisse et desjà vieille et ancienne, et si comme de bien quarante ans et plus... que au lieu où estoit et est led. jardin. ne avoit point eu de rue passant ne repassant et que de long tems et d'ancienneté le lieu avoit esté et estoit disposé à jardin et applicqué à l'usaige, prouffit et utilité dud. colleige. Et se est bien recors... avoit aud. jardin des arbres portans fruit, aussi de grosses racines de vielz arbres mors... Dit et depose... que au mur du bout dud. jardin... du costé et joignant dud. colleige de Reims a encores aucune partie d'un ancien mur à carneaulx par hault,

Digitized by Google

ainsi qu'il y a encore de present, mais se au dessoubz desdits carneaullx, par bas, au rez de chaussée avoit et a apparence que autresfois y eust ne ait en ung soupirail ne treillis de fer, dit qu'il n'y print garde. — Dit et depose que à l'autre bout dud. jardin du costé de la rue du Chauderon, il a veu et il y a eu de son temps ung gros mur ancien faisant closture dud. jardin dud. autre bout... entre et depuis led. colleige de Reims jusques aud. colleige de Coquerel. Et si dit bien avoir veu depuis ung an ençà que led. mur... a esté et est puis aucun temps ençà abattu ou cheut et tumbé de soy mesmes, et dont les fondations sont encore tout apparans.

Maître Jean Varenbon.

Il y a 22 ans environ vint demeurer au college de Reims dont me Jehan Eschart, à present chanoine de Chartres, estoit maitre, mais non pas demourant aud. college de Reims, et depuis demourra oud. college, et en eut la charge et gouvernement de par led. me Jehan Echart pendant deux ans environ ; et depuis y a fréquenté souvent.

Déposition en termes presque identiques à la précédente. En plus :

Pendant sa charge, il avait fait labourer le jardin contenant pruniers, autres arbres à fruits et vigne sur treillis le long des murs et qu'il faisait récolter au profit du college sans aucun empêchement. Lorsqu'il quitta le college, me Jean Echart y etait toujours maitre, et « maistre Pierre Martin y estant demourant et y tenant pedagogue comme locatif et tenant ycellui colleige de Reims à louaige d'icelluy me Jehan Eschart ».

Déposition de Me Pierre Martin.

Il y a quarante ans qu'il fréquentait au collège, assistant surtout aux fêtes religieuses : les Rois, et autres.

Déposition identique. De plus :

« Et mesmement qu'il a demouré aud. colliege de Reims comme locatif, et tenu led. colleige à tiltre de louaige tant de

Digitized by Google

maistre Jehan Eschart qui en avoit et a esté maistre et predecesseur derrenier et immédiat de m^e Nicole Bourgois, comme dud. Bourgois qui après led. Eschart en avoit et a esté et est encores à present maistre, et en icelluy colleige de Reims tenu pedagogue bien par l'espace de dix huit ans, et jusques à six ans ou environ. » — Pendant tout ce temps, il avait joui du jardin, en avait la clef et en cueillait les fruits.

Déposition de Me Jean Boucher.

... Demeura quelques années au colliege et y fréquentait comme ami « les maistres, regens et escolliers ». Il s'amusait même en « passe temps » à « labourer » le jardin pendant son séjour au college « ouquel y avoit gaires d'escoliers ». Il se rappelle que le mur du collège Coquerel ayant vue sur le jardin était percé de hautes fenêtres à treillis pour que « on ne peut avoir veue par aucuns mauvais garsons escolliers demourans aud. pedagogue de Coquerel ». Néanmoins on jetait par ces fenêtres « nectoyeures et immundices » au point qu'il fut chargé d'aller menacer « ceulx dud. pedagogue de Coquerel de leur faire estouper les fenestres ».

Déposition de Jean Diche.

Aucun détail nouveau.

Déposition de Jean Bonbras.

Idem.

Déposition de Jean Penseron.

Idem.

Déposition de Loys Lemoine.

Idem.

Déposition de Pierre Coulon, sergent au Châtelet.

Il fut appelé au collège de Reims il y a un an, une première fois, à la requête des maitres, boursiers et écoliers, pour faire défense à des maçons qui faisaient un mur tout neuf au bout du jardin sur la rue du Chaudron, de continuer leur travail

Digitized by Google

jusqu'à ordonnance de justice, et il réitéra cette défense au maître même de Coquerel où il alla ensuite. Deux mois après, il y retourna pour parler à me Jean Cheurin, voyer du roi, qui était au jardin avec Laurent de Bucy, maçon, et qui y avaient fait pratiquer des fouilles pour savoir si jadis il y avait eu une rue; dont il n'avait jamais du reste entendu parler.

Quinze autres témoins vinrent encore déposer mais sans apporter d'argument nouveau. Le procès verbal se termine brusquement après le dernier, sans donner la solution. Il est signé par Boucher et Jayer.

(Cahier de parchemin, original.)

(*Archives Nationales*, S. 6,559).

VII.

Collège de Reims, 6 décembre 1503.

Assemblée des maîtres et écoliers du Collège pour l'élection d'un procureur, et nomination de maître Remy Cochon.

In nomine Domini. Amen... Cunctis pateat evidenter et sit notum quod anno Domini millesimo quingentesimo tertio... mensis vero decembris die sexta... legitime congregati in aula collegii Remensis Parisius fundati, venerabiles et discreti viri magistri et scolastici infra nominati, studentes in Universitate Parisiensi, diocesani diocesis Remensis, videlicet: Johannes Odart, Nicolaus de Bosana, Johannes None, Anthonius des Moulins, Gallerus Perlin, Petrus Drové, alias Leconte, Vincentius Jacob, Simon Cartier, Anthonius Michele, Johannes Fournier, Henricus Cheouville, Drocus Depar, Johannes Ledan, Petrus Regnault, Andreas Lenglet, Gobertus Grouvalet; ad quos quidem diocesanos electio officii procuratoris dicti collegii Remensis totiens quotiens vacat, spectat et pertinere dignoscitur ; ibidem existentes et volentes ad novam electionem officii procuratoris dicti Collegii celebrandam et fatiendam procedere vacantis per diuturnam absentiam et

Digitized by Google

novam ultimi ejusdem officii possessoris pacifici a dicto collegio se absentantis cum magno ipsorum diocesanorum et dicti collegii incommodo et ipsorum non modico detrimento; tandem et finaliter ipsi informati et debite certiorati de industria et ydoneitate discreti et providi viri magistri Remigii Cochon, condiocesani, in legibus licentiati, nec non Curie Parlamenti advocati disertissimi, uniformiter et uno consensu, nemine discrepante, ad regimen et exercicium predicti officii procuratoris, sicut premittitnr, vacantis, ipsum magistrum Remigium Cochon elegerunt et nominarunt, omnibus solemnitatibus in talibus assuetis observatis, requirentes nichilominus et supplicantes illum ad quem ipsius electionis confirmatio spectat et pertinet quatinus ipsum electum tam quam ydoneum, habilem et sufficientem confirmare dignetur; ipsumque confirmatum de ipso officio juribusque ipsius et pertinenciis universis gaudere fatiat et permittat; de quibus premissis omnibus et singulis petierunt a me prefati domini diocesani sibi fieri atque tradidi istum publicum instrumentum unum vel pluria. Acta fuerunt hœc Parisius, in aula predicti collegii Remensis, sub anno, die, mense supradictis; venerabilibus et discretis viris magistro Roberto Jaquinot, presbytero, in artibus magistro, et Girardo de Beaumont, diocesis Suessionensis, testibus, ad premissa vocatis et rogatis.

Et ego Simon Carre, presbyter, in artibus magister et in utroque jure baccalarius, autoritate Apostolica et Imperiali notarius publicus... quia prefate electione presens fui... huic publico instrumento... signum meum apposui.

Original parchemin avec seing manuel.

Acte identique pour la nomination au même office de Simon Cartier le 10 juillet 1504, par suite du décès de Remi Cochon.

(Original.) *(Archives Nationales,* M. 187.)

VIII.

Collège de Reims, 18 juin 1525.

Réunion des maîtres et écoliers pour l'élection d'un procureur; et nomination de maître Jean Savignier, maître ès arts.

In nomine Domini. Amen.... Cunctis pateat evidenter et

Digitized by Google

sit notum quod anno Domini millesimo quingentesimo vicesimo quinto... mensis vero junii die decima octava... personaliter constituti venerabiles et discreti viri Petrus Jacquet, Gerardus Gillemers, Nicolaus Leseur, Johannes Savignier, Petrus Bouchart, Nicolaus Leblanc, Johannes Leblanc, Johannes Hubert, Johannes Lardenois, Thomas Crocquet, Petrus Pauffin, Benedictus Gillebault, Nicolaus Vassongne, Symon Boutiere, Guillelmus Monnet, Robertus Ambouffiliers, Johannes Haillardeau, Johannes Dulaurier, Petrus de la Gloye, Nicolaus Hermonville, Johannes Montbeton, Egidius Humbelot, Guillelmus Coquillart, Johannes Bourgeois, Petrus Birt, Johannes Heremita, Petrus Noir, Claudius Obry, Henricus Frison, Nicolaus Moyen, Anthonius Hebert, Martinus Lyesot, Johannes Voyer, Johannes Hannequin, Johannes Visagier, Edmondus Baudesson, Johannes Potier, Theodoricus du Toict, Anthonius Potier, Johannes Fuselier, Johannes Delorain, Garlechius Colinet, Johannes Capitaine, Gerardus Nobelin, Claudius de Hangest, Franciscus de Hangest, Ludovicus de Caumontreul, Johannes Guenet, Nicolaus Frison, Gerardus Levesque, Desiderius Delahaye, Rodulphus de Vic, Nicolaus Chavot, Jacobus Debelin, Nicolaus Mercator, Johannes Honnel, Nicolaus Bonvarlet, Johannes Duvivier, Egidius Joran, Nicolaus Brion, Anthonius Baucheron, Blasius Pepin, Petrus Langlet, Claudius Dudret, Johannes Gillebert, Innocentius Macard, Nicaulaus Malletier, Gracianus Goirt, Petrus Vyet, Stephanus Witasse, Henricus Reynauld, Claudius Charpentier, Nicolaus de Montbeton, Jacobus de Moret, Sebastianus Bachelier, Robertus de Creucy et Anthonius Baudier, omnes tam magistri quam scolares saniorem partem magistrorum et scolarium Parisius degentium, regentium et studentium et totam diocesim Remensem representantium, in aula famosissimi collegii Remensis Parisius fundati, hora decima ante merediem ad sonnum campanie, more solito, pro futuro dicti collegii procuratore eligendo; de consensu tamen domini procuratoris venerande Nacionis Francie alme Universitatis Parisiensis congregati. Quibus ibidem sic congregatis supradictus magister Petrus, tanquam presidens, supradictis magistris et scolaribus diocesanis assistentibus exposuit qua-

Digitized by Google

liter dictum officium procuratoris predicti collegii a quinque vel sex diebus per mortem pie memorie defuncti magistri Johannis Champaigne, ultimi ejusdem et immediati dum viveret procuratoris pacifici, et quod ad eos de antiqua et laudabili consuetudine spectabat et pertinebat eligere unum ex eis virum doctum et providum qui procuratoris officio ejusdem collegii fungeretur, exhortando eosdem ut eligere vellent utique virum ydoneum in spiritualibus et temporalibus, providum et discretum; et ut melius et facilius id facere vellent et possent, gratiam Spiritus Sancti invocarent. Quiquidem, matura prius habita inter eos deliberatione hunc hymnum: *Veni Créator*, alta voce recitarunt, campana dicti collegii interim pulsante, quo hymno iterato, dictus magister Petrus Jacquet eosdem magistros et scolares monuit quatinus vellent ad hanc electionem, per viam Spiritus Sancti procedere; cujus monitioni omnes diocesani unanimes consenserunt, ... Petrus Jacquet tanquam onnium antiquor magister, incepit eligere..... sub his verbis vel similibus: Ego Petrus Jacquet in artibus magister et in hac congregatione presidens, eligo providum et discretum virum, magistrum Johannem Savignier, in artibus magistrum, tanquam y — doneum, sufficientem et utilorem (sic) ad procuratoris, hujus collegii officium exercendum et regendum. Quibus per eum, sic dictis, omnes et singuli diocesani ibidem congregati tam magistri quam scolares surreperunt et dicte electioni consensum suum, Spiritu Sancto inspirante, prebuerunt, et eumdem magistrum Johannem Savignier unanimes elegerunt gracias omnipotenti et altissimo Deo refferentes, hunc hymnum *Te Deum laudamus* cum versatili et collecta assuetis, campana iterum pulsante, decantantes.... supplicantes insuper et actentius exorantes.... reverendissimum in Christo patrem et dominum dominum archiepiscopum et ducem Remensem quatinus dictum magistrum Johannem Savignier, sicut premittitur, electum et nominatum, in procuratorem dicti collegii instituere, seu nominationem aut electionem predictas confirmare, atque ratam et gratam habere.... Acta fuerunt hec, anno, indictione, pontificatu, mense, die, loco et hora pretactis, presentibus ad hec venerabilibus et discretis viris ma-

Digitized by Google

gistro Radulpho Caron, presbytero, Johanne Valade, testibus ad hoc vocatis specialiter et rogatis.

(Original parchemin, seings manuels.)

(Archives nationales, M. 187.)

IX.

Extraits du Livre des Procureurs de la Nation de France 1537-1616 (1).

N. B. — Ce manuscrit nous a conservé les noms des divers procureurs élus entre ces dates. Chaque mention est en général très courte et signée du titulaire; très souvent une ou plusieurs devises l'accompagnent.

Je me suis borné, bien entendu, à extraire les noms des étudiants originaires du diocèse de Reims, seuls, ou d'autres ayant suivi les cours du Collège de Reims à Paris.

1542 (fol. 22).

Nicolaus Taillet, Remensis, regens... in artibus in collegio Cardinalis Monachi, electus fuit a quinque designatoribus singularum provinciarum, illustrissime Nationis Gallicane procurator. Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo secundo, postridie feste domini Ludovici, mense augusti.

Devise : Fac cito, fac bene.

1542 (fol. 23).

Johannes Gonnault, Remensis, Navarricœ domus alumnus, cum, de gymnasie quadriennium juventuti præceptionibus grammaticis erudiendæ operavisset, et bursarius tandem theologus ibidem effectus fuisset, post alterum quadriennum apud Marchiam, philosophiæ curriculo et tam ad phisicam usque præcurso, a quinque designatoribus, non sine illius refragatione modo sed miro etiam suffragio ad id destinati procurator Nationis Gallicanæ declaratus est in æde Matu-

(1) Quelques dates ont été ajoutées après coup dans ce ms. sur des pages restées blanches, utilisées postérieurement.

Digitized by Google

rinorum hora octava matutina. An. D. MC quadragesimo secundo, die sabbati XXI octobris.

1544 (fol. 25 v°).

Henricus Chollet, diocesis Remensis, naturalis professor philosophiæ in celeberrimo Cardinalis Monachi gymnasio, vocata ad divi Maturini Natione Gallicana, comitiis que pro more habitis, fuit a quinque designatoribus quinque provinciarum, illustrissime Nationis Gallicanæ nemine prorsus reclamante, procurator electus. A. D. 1544, die vero vigesima sexta augusti.

Devise : Volabo et requiescam.

1548 (folio 30).

Rodolphus Charpentier, Remensis, post edoctam biennio in grammaticis juventutem apud Plesseum et Calvicum, ubi cum philosophiam profiteretur, 4 nonas maii anni Domini 1548, Nationis Gallicanæ designatus est procurator.

1550 (fol. 40).

Stephanus Coullet, Sylvanectensis, post eruditam in philosophiæ juventutem in gymnasio Rhemensi, tribus annis aut plus excoluisset, cumque dicendi munus in collegio Plessiaco administrasset, phisicorum præfectus; convocatis, etc..., sexto idus martii. A. D. 1550 procurator est creatus.

1550 (fol. 43).

Nicolaus Cousin, Spernacensis, ex diocesi Remensi, cum aliquot annis, partim in collegio Justitiæ, partim in collegio Bellovaco, grammaticam et rhetoricam docuisset, exinde philosophiæ cursum absolvisset in Calvica domo, procurator, etc... A. D. 1550, die vero 10 mensis februarii.

1555 (fol. 58).

Nicolaus Bennart, diocesis Remensis, post quam Calvicam et Barbaranam aliquot annos in grammaticis, et triennio inclytæ Justitiæ juventutem in philosophia excoluisset, secundo apud eandem Justitiam dialecticorum ordini præfectus, habitis, etc... A. D. 1555 die vero nona martii.

Digitized by Google

1557 (fol. 61 v°).

Johannes Vassongne, Remensis, cum sex annos in grammaticis docuisset, tres in gymnasio Calvico, atque tres alios in Barbarana schola, habitis, etc... A. D. 1557, ad quartum idus februarias.

1557 (fol. 63 v°).

Bertrandus de Rentilly, Parisiensis, anno Domini 1557 nonis aprilis. Cum septem annos in grammaticis docuisset, duos in gymnasio Remensi quinque vero in celeberrima Plessœa schola, habitis, etc... procurator creatus est.

1557 (fol. 64 v°).

Joannes Cobreau, Remensis, post emensa spatia suetæ philosophiæ apud Justinianos, dialecticorum ordinis præfectus apud regiam Navarram, comitiis, etc... quinto idus martis 1557.

1560 (fol. 70 v°).

Claudius Arnoul, Lingonensis, decurso apud Remenses philosophico spatio, quarto nonas maias, Nationis Gallicanæ procurator renuntiatus est. Anno Domini millesimo quingentessimo sexagesimo.

1560 (fol. 73).

Claudius Symon, Remensis, post edoctam juventutem in grammaticis apud Marchianos, in inclita Cardinalitiorum achademia philosophiæ professor, ibidemque bursarius theologus effectus, habitis, etc... Anno Domini 1560 die decima februarii.

1561 (fol. 74).

Remigius Brullet, Rhemensis civis, in famavissimo Constantiensi sive Harcuriano collegio regens, habitis, etc....., 23 sept. 1561.

1564 (fol. 84).

Ego Guillelmus de Boissy, Pontisaranus, cum in primis secundisque ordinibus per quatuor annos scholæ Remensis juventutem edocuissem, habitis, etc..... 4° idus februarias 1564.

Digitized by Google

1566 (fol. 87 v°).

Johannes Brigault, diocesis Lingonensis, philosophiæ et bonorum artium in collegio Rhemensi professor, habitis, etc. .... anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo sexto. 12 calend. novembris.

1569 (fol. 96 v°).

Jacobus Ogier, Cenomanus, cum triennium in Marchiano et quadriennium in Plæsseo gymnasio juventutem instituisset et stadium philosophicum in lycæo Rhemensium pæne decurisset, comitiis, etc.... Anno Domini M° quingentesimo sexagesimo nono, die vicesima tertia, mense septembris.

1570 (fol. 97 v°).

N. Lambert, Parisinus, cum in Rhemensi schola per quâ triennium continuum humaniores literas professus, secundo ordine præfectus esset, convocata etc... 3° nonas maii, anno D. 1570.

1570 (fol. 99).

Ego Vulielmus Bella, Parisinus, cum in grammaticis rhetoriciisque artibus per 4 annos celeberrimi lycei Rhemensis juventutem edocuissem, atque jam curriculi philosophici emenso anno, de rerum initiis differentem Aristotelem interpretari cæpissem, convocatis etc... An. D. 1570 die vero 17ª februarii.

1571 (fol. 102).

Ludovicus de Creil, cum quatuor annos continuo in erudienda juventute apud Rhemenses contrivisset, a quinque, etc... in kal. decembris an. D. 1571.

1580 (fol. 135 v°).

Carolus Gilmerius, collegii Rhemensis ex senatus consulto primarius, ter honorendæ Nationis Gallicanæ procurator est renunciatus, primo quidem anno salutis humanæ 1563 die 26 septembris secundo, die 15 januarii 1580, tertio denique die decima martii anno eodem. Gilmer (autogr.)

1584 (fol. 143).

Jo. Nicolas, Parisiensis, tertium ordinem ducens in Rhemorum-Cenomano (*sic*) anno 1584, calend. junii Nationis Gallicanæ procurator cunctis suffragiis fuit declaratus.

Digitized by Google

1585 (fol. 145).

Carolus Gilmerius, provinciæ Rhemensis decanus, gymnasiique Rhemensium primarius et dialecticus, successit in procuratoria dignitate d. P. Yonio..... (1) die octobris 1585; iterumque continuatus..... (2) die decembris ejusdem anni.

1612 (fol. 163).

Carolus Pescheur, Rhemensis, cum annos quatuor in collegio Bellovaco, Præleo, duos in Calvico, primo semper in ordine docuisset et docendi septennium compleret, Gallicanæ etc... 17 decemb. an. 1612.

1642 (fol. 350).

Magister Joannes Banneret, Rhemensis, Sorbonicus in theologiæ sacra societate Parisiensi baccalarius, et in collegio Rhemensi philosophiæ professor, creatus est, etc... die 7ª maii anno D. 1642.

1645 (fol. 110).

Magister Rodolphus Fournier, Rethellinus, baccalarius theologus necnon collegii Rhemensis procurator, creatus est Nationis gallicanæ procurator, an. 1645 die vero 8bris xª.

(*Bibliothèque Mazarine*. Ms. 3,312.)

X.

Avril 1576.

Arrêt du Parlement conférant le principalat du Collège à Mᵉ Gilmer, et déclarant qu'à l'avenir la nomination à ce poste appartiendra aux archevêques de Reims.

Sur le plaidoyer faict en la Court de ceans le jeudi premier jour de mars, dernier passé, entre maistre Jehan Boucher, messire Louis de Lorraine, archevesque et duc de Reims... joinct avec luy demandeur en requeste, d'une part, et maistre Charles Gilmer et Isambert Lejeune, defendeurs, et aussi respectivement demandeur en requeste, d'autre; dit ne pourront les qualités nuyre ne préjudicier aux parties après que Mauchevelt pour ledit Boucher, Guérard pour ledit archevesque de Reims, Chonart pour Gilmer, Brebar pour le rec-

(1) Ici un blanc.
(2) Idem.

Digitized by Google

teur, Université, Chandon pour les duc et duchesse de Nevers, comte de Rethel, Chauveau pour le chancelier de l'Université de Paris, et Brisson pour le procureur général du Roy, furent respectivement ouys en leurs plaidoyer, demandes, defenses et conclusions, ensemble lesd. Boucher et Gilmer, presens, en leurs remontrances. Lad. Court, attendu que la decision de la cause estoit de scavoir si la principaulté du collège de Reims est affectée à ceulx qui sont du diocèse ou de la province de Reims ou non, ordonna qu'elle verroit la fondacion et les arrets, dont fut faict lors recit par led. procureur général du Roy avec les pieces que chacune des parties voudroit mettre devers elle pour en deliberer au conseil ; et depuis, veues les pieces et productions desd. parties, mesmes la fondation du college, et la matière mise en deliberacion, dict a esté que lad. Court, pour le regard des requestes présentées par lesd. parties, les a mises et met hors de Court et de procès sans despens, dommages et interests d'une part et d'autre. Et neantmoins pour plusieurs bonnes causes justes et raisonnables, consideracions à ce la mouvans, a ordonné et ordonne que l'archevesque de Reims ou son vicaire, baillera collacion et provision de la principaulté du collège, regy, gouverné et administré bien et deuement selon la fondacion d'icellui et les statuts de l'Université, et que dores en avant, advenant vacacion de lad. principaulté, il y sera pourveu par led. archevesque et ses successeurs, d'un personnage capable et suffisant qui soit aagé de trente ans pour le moing, qui soit du diocèse de Reims, s'il s'en trouve, ou bien de la province, des qualités susdictes.

Pronuncié le septiesme jour le moys d'avril l'an mil cinq cens soixante-seize.

(Copie du temps, parchemin.)

(*Archives de Reims*, G. 183.)

XI.

1608-1611

Compte rendu par Jean Morel, principal du Collège (1).

Compte que rend me Jean Morel, bachelier en théologie,

(1) Ce compte est le premier de la série conservée aux Archives. Je l'ai donné en entier comme spécimen.

Digitized by Google

principal du college de Reims... à vous mgr l'archevesque duc de Reims... tant des chambres et lieux sis au dedans led. college, en qualité de principal et recepveur suivant l'arrest sur ce interveneu en Parlement produit et vérifié en son dernier compte, que des rentes et loyers des maisons, bouticques et lieux sis hors led. college, en qualité de creancier à raison et pour payer la somme de trois mille sept cents vingt neuf livres unze sols deux deniers tournois et autres à luy deuz par le finito *(sic)* et closture de ses derniers comptes et esquels led. college s'est trouvé luy estre reliquataire et redevable. Commençant iceluy present compte du jour St Jean Baptiste mil six cens huict, finissant à tel jour six cens unze *(sic)*, qui sont trois années entieres depuis la reddition de son dernier compte.

Au dessous est la copie collationnée d'une lettre de Louis de Lorraine, archevêque de Reims, datée de Paris du 28 mai 1614, déléguant pour examiner et clore les comptes de Jean Morel : Nicolas de Lyonne, prieur de Champcourt, son protonotaire ordinaire, Louis Hippolyte Lemeau, un de ses secrétaires, et Jean Brovet, avocat au Parlement.

Suit le détail du compte, divisé en « Recette » et « Despense », comprenant un certain nombre de chapitres :

RECETTE.

CHAPPITRE PREMIER. — *Deniers provenant des loyers des chambres et lieux du dedans led. college.*

SECOND CHAPPITRE. — *Concernant les chambres sur la chappelle et grand salle.*

TROISIEME CHAPPITRE. — *Qui est des chambres sizes au vieil corps d'hostel vers le college du Mans, auquel sont deux estages, au premier cinq chambres.*

QUATRIESME CHAPPITRE. — *Qui est des chambres sizes au corps d'hostel qui a vüe sur la rue dicte de Reims et sur le college Ste Barbe, auquel sont trois estages et en chascun d'eux trois chambres.*

CINQUIESME CHAPPITRE. — *Concernant les deniers provenans*

Digitized by Google

du dehors du college, scavoir des maisons, bouticques, salles, rentes.

DÉPENSE.

CHAPPITRE PREMIER. — *Concernant le service divin.*

CHAPPITRE DEUXIESME. — *Concernant les gages et pensions des officiers et regens du college.*

CHAPPITRE TROISIESME. — *Qui est du payement des rentes.*

CHAPPITRE QUATRIESME. — *Qui est de la maçonnerie.*

CHAPPITRE CINQUIESME. — *Qui est de la couverture.*

CHAPPITRE SIXIESME. — *Qui est de la menuiserie.*

CHAPPITRE SEPTIESME. — *Qui est de la serrurerie.*

CHAPPITRE HUITIESME — *Qui est de la vitrerie.*

CHAPPITRE NEUFVIESME. — *Qui est du payement des boues, lanternes et pavéz.*

CHAPPITRE DIXIESME. — *Du bureau des pauvres.*

CHAPPITRE UNZIESME. — *Qui est le payement des voituriers.*

CHAPPITRE DOUZIESME. — *Qui est des frais de procès.*

CHAPPITRE TREIZIESME. — *Des arrerages des dettes et autres menues parties.*

CHAPPITRE QUATORZIESME. — *Despence, et frais communs de ce present compte.*

RECETTE.

Loyers des chambres.

Premierement, des chambres du premier corps d'hostel en entrant en main dextre, ouquel sont deux galleries et au dessus d'icelles un autre estage ouquel sont quatre chambres. En la premiere desquelles galleries il y a une premiere chambre en entrant, puis une salle et cuisine joignante icelle, une petite salle longue et estroite garnie de deux estudes qui sont le logis du rendant compte, en qualité le principal, ayant quitté un petit corps d'hostel joignant avec un petit jardin, quoique de tout temps ses devanciers principaulx l'avoient aussi occuppé, y logeant leurs pensionnaires, au tesmoignage et rapport de gens d'honneur. Mais depuis, tant par caducité et vieillesse que par les guerres et troubles, demeuré tout

Digitized by Google

ruineux et presque inhabité tant que depuis deux ou trois ans ayant été réparé et raccommodé est loué à Jean du Carroy m^d imprimeur au prix de six vingts livres dont led. rendant n'en demande rien et en cedde aud. college de plein gré led. loyer et revenu qu'il mettra cy après en ligne de recepte, ne se retenant en contreseschange sinon lad. chambre premier en entrant en lad. gallerie, par cy devant louée au prix de dix livres par an ; pour ce ..... neant.

Item.—Fait led. rendant recepte vingt une livres qu'il a receu pour un an de loyer de deux chambres sizes à l'entrée de la seconde desd. galleries.... XXI l....

Item.—Soit en lad. seconde gallerie deux chambres garnies d'estudes, une médiocre et une grande, lesquelles avoyent esté louées à m^e René Bonnin lors pedagogue demeurant aud. college, maintenant principal du college de Lisieux,.... n'ayant icelluy sieur Bonnin jouy desd. chambres s'en estant allé regenter au college de Montagu, sinon pas l'espace de deux années. m^e Francoys, de Faulx, procureur dud. college de Reims les a tenu depuis pour sa demeure..... neant.

Item. — En l'estage qui est au dessus desd. deux galleries sont quatre chambres..... *(Pas de noms de locataires ni de détails.)*

Chapitre II.

Chambres sises sur la chapelle et grande salle.

Sont à l'entrée au dessus de la chappelle deux chambres, une grande et une petite.... lesd. chambres affectées au chappelain ; estant la chappelle incorporée avec son office de principal, il a jouy des loyers d'icelles....

Item. — Sur la grande salle sont deux estages et en chascun d'iceulx quatre chambres...

(Ces chambres donnaient sur la cour et sur la rue d'Ecosse.)

Chapitre III.

Chambres du vieux corps d'hôtel vers le collège du Mans.

Deux étages. Cinq chambres à chaque étage.

La première dud. premier estage a veue sur le grand jardin.

Digitized by Google

La première chambre du second estage qui a veue sur le grand jardin.

(Aucun détail.)

Chapitre IV.

Chambres du corps d'hôtel qui a vue sur la rue de Reims et sur le Collège Sainte-Barbe.

Trois étages, deux à trois chambres chacun.

Pas de détails..... sauf :

Item. — De la recepte de douze vingt livres qu'il a receu de Jehan du Carroy, imprimeur, pour deux années escheues jour St-Jehan mil six cens onze du loyer d'un petit corps d'hostel avec un petit jardin.... lequel corps d'hostel ayant esté cy dessus *(chapitre premier)* tenu par lesd. principaulx dud. college en consideracion qu'ils ont besoing d'avoir davantage de chambres pour loger leurs pensionnaires d'escolliers, et qu'on leur avoit osté une grande salle en laquelle leursdicts escolliers prenoyent leur refection, et d'icelle practicqué trois bouticques qui sont louées comme il est déclaré cy après au profit dud. college et depuis icelluy corps d'hostel ayant esté tout desmolly et inhabitable pour la plus grande partie l'auroit ced. rendant fait reparer en tel estat que led. college en retire aujourd'huy par chascun an lad. somme de six vingts livres.

Item. — Fait recepte de la somme de trente six livres qu'il a receu de m^d^ Richer, marchand libraire, du loyer d'une classe *(sic)* scavoir est la premiere *(sic)* aboutissant à l'entrée par où on va au vieil corps d'hostel et au college du Mans, pour y mettre des livres et papiers.....

Item.— De la somme de quinze livres... du loyer de la troisiesme classe consequtive au dessoubs dud. vieil corps d'hostel.

Chapitre V.

Maisons, boutiques, salles, rentes.

Item. — Recepte... du loyer d'une petite bouticque... devant la grande porte,où pend pour enseigne « l'Amour divin », louée à Jacques Harron, tailleur d'habits...

Digitized by Google

Item. — Une grande boutique et une autre petite bouticque contiguë à icelle sur la rue dite des Sept Voyes, tenant.....

Item. — De Guillaume Melene, libraire,... du loyer d'une boutique joignante et contiguë à la susdite, et au dessus d'icelle une chambre sur lad. rue des Sept Voyes, lesquelles trois bouticques susdictes ont esté praticquées d'une grande salle en laquelle les pensionnaires des principaulx souloyent prendre leurs repas, comme il a esté dict sy dessus.....

Item. — Loyer d'une salle basse que tient Noël de Frin, menuisier, qui a veue sur le college Saincte Barbe et sur la cour dud. college de Reims...

Item. — De Florent, charron... loyer d'une autre salle joignant la susdicte vis à vis du college Saincte Barbe...

Item. — De la somme de neuf vingts livres qu'il a receu de m^e^ Jacques Pottier, maistre ès arts, pedagogue, pour trois termes de loyer d'une maison size rue dictes des Poirées, apartenant aud. college.

Item. — Fait recepte de la somme de cent quarante sept livres qu'il a receu en qualité d'executeur du testament de feu m^e^ Michel Ancelin, vivant docteur en théologie, curé de la Magdelaine en la cité de Paris, grand penitencier de monsieur l'evesque de Paris, natif de Rethel; outre autre somme de cent soixante quinze livres que led. rendant avait jà receu aud. nom auparavant... montant à la somme totale de trois cens vingt deux livres, laquelle led. feu s^r^ Ancelin a légué et laissé aud. college de Reims à charge et condition que led. rendant, au nom et qualité de principal, et le sieur procureur dud. college lui fonderoient un obit annuel et perpetuel qui seroit chanté en la chapelle dud. college par chascun jour de son trespas qui fut le dixiesme octobre mil six cent sept.

Item. — Fait recepte de la somme sept cens vingt livres qu'il a receu, luy et m^e^ François de Faux, lors procureur dud. college, et pris en rente constituée aud. nom, de dame Sanguin, veusve de feu m^e^ Pietel, vivant docteur en medecine, contraints à ce faire pour rebastir de neuf toute la muraille ou peu s'en faut qui est entre les privéz et grande salle dud. college, faisant closture sur la rue dite d'Ecosse, qui avoit esté cheute l'année du grand hiver mil six cens sept, de vieillesse et cadu-

Digitized by Google

cité après avoir demeuré estayée par l'espace de plus de vingt cinq ans.....

Item. — La somme de soixante quatre livres dix sols, qu'il a receu de dame Dorat, veusve de feu m^e^ Veulu, vivant lecteur du Roi en langue grecque, pour trois années d'une rente qu'elle doit aud. college.....

Somme totalle de la recepte du present compte :
Quatre mil cinquante quatre livres, cinq sols.

S'ensuit la despence du present compte.

1° Service divin	532 l. 4 s. 6 d.
2° Gages des officiers	
Gages du principal pour 3 ans	414 l.
autres gages du même	38 l.
gages de François de Faulx procureur	414 l.
gages de Me Jean Tournevosche 1er regent	30 l.

.....

Depuis lequel temps les regents ont tenu à demander des gros gages et pensions pour cause de la désolation de l'Université et pancité des escolliers desquels auparavant ils retiroient quelques honestes sallaires.....

.....

à Henri Levesque, portier	115 l.
logement dud. et chandelle pour « esclairer en sa janitorerie.	65 l.

...

à m^e^ Jean Cécile Frey, pour avoir regenté en la philosophie	30 l.
3° rentes diverses	908 l. 12 s. 9 d.
4° maçonnerie	926 l. 4 s. 6 d.
5° couverture, menuiserie, serrurerie etc... voituriers, procédure. *(chaque chapitre est distinct).*	
Somme totale de la dépense :	4711 l. 11 s. 3 d.

fin du compte.

(Archives Nationales, H. 2,880[1].)

Digitized by Google

XII.

29 août 1618.

Installation et réception de Me Remi Levêque comme procureur du Collège.

Anno Domini millesimo sexcentisimo decimo octavo, die vigesima nona mensis augusti. In mei Petri Le Cousturier publici auctoritate apostolica Curiœque episcopalis Parisiensis notarii jurati in registris episcopatus et prœfecturæ Parisiensis in sequendo edictum regium descripti et immatriculati Parisiis..... commorantis subsignati, ac testium infra nominatorum prœsentia, coram venerabili et scientifico viro domino Joanne Morel, presbitero, artium doctore, primario collegii Remensis... in sacello dicti collegii comparuit vis discretus magister Remigius Levesque, clericus, Remensis diocesis, artium magister... procurator se de officio procuratoris dicti collegii Remensis... auctoritate ordinaria provisus ; eidemque primario exposuit se de dicto officio procuratoris per resignationem magistri Joannis Brovet, illius ultimi possessoris pacifici vacante, ab illustrissimo principe et reverendissimo domino Ludovico miseratione divina cardinali a *(sic)* Guisia nuncupato, Remensi archiepiscopo.... superiore et collatore dicti collegii debite provisum extitisse prout litteris..... eidem domino primario exhibitis... quare petiit et requisivit a prefato domino primario quatenus se in procuratorem dicti collegii.... recipere et admittere ac in possessionem realem.... ponere et inducere... Offerens dictus dominus Levesque juramenta in talibus fieri.... quibus a prefato domino primario auditis visisque dictis litteris collationis et provisionis, juramenta per procuratores ejusdem collegii prestari solita ab eodem domino Levesque, tactis Sanctis Evangeliis, recepit, illumque in possessionem.... per ingressum sacelli predicti collegii, acceptionem aque benedicte, precum fusionem et Deo genibus flexis ante imaginem Passionis dominice, et altare ipsius sacelli sessionem in loco procuratori ejusdem collegii affecto, pulsum campanæ, ostentionem et exhibitionem prœdictarum collationis litterarum..... Quamquidem possessionis immis-

Digitized by Google

sionem ego notarius desuper requisitus alta et intelligibili voce coram infrascriptis et aliis testibus publicavi et notificavi.... Acta fuerunt hœc anno die et locis supradictis, prœsentibus ibidem magistris Guillelmo Chevallier, Nicolao Aubry et Petro Dromont clericis, Abrincencis, Parisiensis, Lingonensis respective diocesum, in dicto collegio commorantibus, testibus ad prœmissa vocatis et rogatis, in minuta cum dictis dominis primario et procuratore signatis.

Signé : P. Le Cousturier.

(Original parchemin.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XIII.

Mémoire pour Jean Morel écrit en 1630.

Comment Me Jean Morel a mesnagé le college de Reims fondé en l'Université de Paris, tant et autant de temps qu'il y a esté principal.

(Texte, résumé et extraits).

« Maistre Jean Morel, principal du college de Reims..... en son entrée en iceluy college l'an 1593, le trouva en grande desolation et ruine, non seulement pour cause de vieillesse et caducité de ses bastimens, mais aussi d'une garnison de deux cens lansquenets qui y avoit esté mise par deux fois durant les troubles et guerres civiles un peu auparavant de sadite entrée, qui l'avoient tout difformé et demoly ainsi qu'il fut verifié par une visitation qui en fut faite; et ce par ordonnance de la Cour et requeste dud. principal, y assistant mesme feu me Myron, lieutenant civil, dont fut faite la conclusion et des maîtres juréz visitateurs en ces termes : « Toutes lesquelles reparations cy devant déclarées avons trouvé estre necessaires à faire aud. college sans lesquelles estre faites on ne scauroit loger commodement ne demeurer en iceluy ni d'iceluy faire son profit, et où il y pourra advenir grande ruine par faute de

Digitized by Google

faire lesd. reparations dans peu de temps ainsi qu'il parust aussi par les quittances des maçons, couvreurs, menuisiers et d'autres ouvriers exhibées et produites par led. principal en ses comptes rendus consecutivement, comme il sera dit cy après des reparations faites des deniers avancés par luy ».

Il y avait alors au collège un procureur, avocat au Parlement « de faict vieux soliciteur de chétifs procèz » nommé Nicolas Le Febvre, gérant le collège avec arrogance, comme maître particulier, et très ennemi du prédecesseur de Jean Morel, feu maître Gilmer « personnage grave, signalé en science et mérite », lui imposa la garnison de lansquenets, le vexant de toutes manières. Voyant la désolation du collège et la tristesse qu'en ressentait Jean Morel, il lui offrit son office de procureur, ayant à recevoir deniers et revenus, à condition que ses gages lui seraient néanmoins payés sous prétexte « qu'il lui falloit faire un voyage aux champs ». — Jean Morel accepta, espérant en être débarrassé, et fit ce contrat pour cinq ans (1595-1598). Le plan de Le Febvre était de rendre Morel comptable de quelque somme envers le collège. En fait celui-ci jusqu'en 1600 ne cessa de fournir « grosse somme de ses deniers » propres aux réparations du collège. A cette date, Le Febvre, rentré en fonctions l'accusa d'être redevable d'un fort reliquat; Jean Morel aurait pu envoyer à Reims solliciter de l'archevêque des « auditeurs » devant qui la reddition des comptes aurait lieu, mais la recette était si minime qu'il préféra patienter, et remettre le collège en état. — « Ce qui fut fait si heureusement que le college de Reims parust un des plus celèbres de l'Université, qui fut pour lors, en dispute de philosophie, déclamations, jeux publiqs; faisant mesme leçon en la première classe, mettant en lumière beaucoup de ses compositions qui ont été bien receues des hommes doctes. »

Pendant ce temps, des améliorations pouvaient être constatées par le prévot de Paris. Morel et ses amis avaient fourni beaucoup d'argent sans retirer bénéfice, et Le Febvre réclamait « quelques cents livres » dues, disait-il, avant l'entrée de J. Morel. Le lieutenant du prévot rendit un arrêt, en attendant la reddition des comptes, déclarant que le principal recevrait le quart de ce qui lui paraissait dû, pour continuer « le zele

Digitized by Google

qu'il avait de faire lesd. reparations » (1599 et 1600.) Le Febvre en appela ; le Parlement ordonna alors le 10 avril 1601 que Le Febvre et J. Morel rendraient leurs comptes depuis 1593, par devant l'archevêque ou son « commis ». Jean Morel se mit aussitôt en mesure, adressant supplication à l'archevêque qui ne se décidait pas à envoyer « commission ». Elle arriva enfin et le principal alla la montrer à mm^rs du Hamel et Bouchel, avocats, qui lui assignèrent jour et heure au logis du premier d'entre eux, pour arrêter les comptes en présence de Le Febvre ; mais celui-ci évita tout pendant trois mois grâce à ses ruses. Le jour arriva néanmoins, et Le Febvre fit tant par ses « jazeries » qu'il fit déclarer la commission mal faite ; on en fit une autre ; il recommença ses tergiversations, et traîna les choses si bien en longueur que le compte de Jean Morel, comme principal et régent, ne put être clos que le 19 juillet 1605. Le Febvre ne ménagea ni les discours ni les injures au point que les auditeurs quittèrent la place. Sur ces entrefaites le principal obtint de la Chambre de la Tournelle un arrêt condamnant le procureur à venir s'excuser devant témoins des injures proférées. Il s'exécute, mais « *novam machinam molitur* » et présente une requête comme quoi Jean Morel est redevable d'une « grosse somme de deniers », espérant le faire mettre en prison et gagner du temps. Mais le principal produisit ses pièces, les requêtes adressées à Reims, et n'eut pas de peine à démasquer l'imposteur, aussi la Cour rendit simplement un arrêt ordonnant la reddition des comptes devant un conseiller, m^e Jabin.

« Finalement calcullé, clos et arrêté, et calcul fait d'iceluy compte, s'est trouvée la recette entièrement accordée monter à la somme de douze cens vingt livres, quatre sols, trois deniers, et la despense, aussi entierement allouée, non compris la maçonnerie et la charpenterie, que led. rendant pretend avoir esté obmis, monte à la somme de deux mille huit cens soixante et quatorze livres, trois sols, sept deniers, sans préjudice du contenu des deux dits articles — signé de Here ».

Le Febvre, en tant que procureur, ne put rien délivrer de ce qui était dû à Morel, alléguant que le collège lui redevait aussi, qu'il était prêt à rendre ses comptes, bref qu'il n'avait

Digitized by Google

pas d'argent ; en effet ses meubles, lit compris, venaient d'être vendus sur le pont St-Michel, à la requête d'un créancier.

Le principal vacquait toujours à ses fonctions et aux réparations, sollicitant en vain le procureur de rendre ses comptes et obtenant à cet effet quatre arrêts contre lui, en 1602, 1603, avril et juillet 1606, mais sans résultat, car Le Febvre mourut le 1er septembre suivant « année en laquelle la ville fust fort affligée de peste, l'Université toute deserte speciallement iceluy college ; de laquelle estant frappé, delaissié seul en sa chambre led. Le Febvre, fors un sien parent et amy, licencié en medecine qui l'assista, le seigna et medicamenta, mais ne le preserva pas. »

Jean Morel lui-même dut songer à s'éloigner devant la contagion, et, le 2 septembre,

« s'en alla refugier aux champs vers un sien intime amy, qui dèz longtemps auparavant, l'avoit convié à ce faire. Adoncques led. principal s'absenta jusques après la St Martin, retourna à son college, adverty du jour annoncé par affiches publiques de mr le recteur, auquel se devaient recommencer les leçons ; mais tout le reste de l'année n'y eut grande fréquence d'escoliers par tous les colleges ».

J. Morel n'avait plus d'argent pour les réparations. Avec ses amis, il avait avancé 1653 l. 17 s. Il résolut d'empruter 1200 l. au denier 16 ; sur lesquelles 600 furent employées à racheter une ancienne dette et le reste aux réparations avec 152 l. qu'il ajouta personnellement comme les comptes en firent foi. Ce fut insuffisant ; il dut encore faire deux emprunts de 700 et 800 l. ; au total une somme de 2700 l. Enfin grâce à son courage, le collège se releva. Jadis il n'avait pas de quoi payer les officiers et ne pouvait même pas se relever de ses ruines.

« Quand aujourd'huy, rentes payées, les gages et pension desd. officiers payéz, reste de bon au college plus de 750 l. par an ».

En tout cela, le principal ne s'enrichissait pas, il n'en recueillit qu'une pauvreté honorable, ne touchant que ses gages soit « six vingts dix huit livrres, du pain pour son serviteur, quoy qu'il semblait estre bien raisonnable qu'il en receust au double du procureur qui en reçoit autant ».

Digitized by Google

Il se logeait aussi très chétivement. Il abandonna un petit corps d'hôtel avec jardin occupé par ses prédécesseurs qui y faisaient leurs leçons, il ne l'habita que deux ans après qu'il l'eût fait réparer, puis mura la porte de son côté et le loua à un imprimeur pour 120 livres par an, somme portée dans les comptes ; et il a embelli le collège d'un jardin planté à ses frais « en un escart, duquel on ne se servait auparavant sinon que d'y jeter des immondices ».

Depuis le décès de Le Febvre, il a continué de recevoir les deniers et revenus au gré de tous les procureurs qui lui ont succédé « jusques à celuy qui y est à present, m^e^ Nicolas Barrois, digne personnage, docte, très prudent et entendu aux affaires, chanoine de N. D. de Reims ».

Actuellement il est comptable de quatre années, finissant à Pâques 1630, mais son compte est prêt, et il n'attend plus que les délégués de mgr.

Tout le revenu du college consiste (1) :

1° deniers provenant des chambres qui pendant les cinq premières années ne produisirent que 84 l. Aujourd'huy les les officiers étant logés commodément, la recette est de..... ..... 770 l.

item, un petit corps d'hostel, loué 120 l. à un imprimeur, mais par suite d'un rabais à lui fait..... 100 l.

item, un magasin, livres et papiers loué à m^r^ de la Noüe..... 75 l.

item deux autres magasins sis au dessous du vieux corps d'hostel, loué l'un..... 45 l.

l'autre..... 24 l.

item, un autre petit, entrée rue d'Ecosse..... 18 l.

item. trois boutiques tenant au college, entrée rue des Sept Voyes, la premiere..... 36 l.

la deuxieme..... 24 l.

la troisième garnie d'une salle basse, et chambre haute. 72 l.

item, deux salles basses, tenant aussi au college, entrée rue de Reims, l'une..... 24 l.

l'autre..... 12 l.

(1) Ce tableau vient ensuite sans autre transition.

Digitized by Google

item, deux petites boutiques, l'une devant la g^d porte.. 12 l.
l'autre qui fait le coin..... 36 l.
item, une vieille maison, rue des Poirées, rapportant.. 108 l.
avant reparations, et maintenant..... 240 l.
item, une rente sur une terre, rue des Poteries, faubourg St Marcel..... 42 l. 10 s.
item, rente sur la maison de Vesly..... 75 l.

« Or la cause de la cessation de l'exercice en iceluy college est assez notoire, quoy que non pour sa pauvreté, qui ne l'a engardé autrefois, quoy que beaucoup moins riche.

Nos quibus est Musas Remenses cura regendi,
Deserti querimur : nec solos tangit Atridas
Iste dolor : multi quia muti tale queruntur
Sit licet his largo fundata pecunia censu.

SIC FINIT

(Recueil de factums, mémoires touchant l'Université, XVIIe siècle, Bibliothèque Sainte-Geneviève, Q. 1,003[1].)

XIV.

2 janvier 1640.

Déclaration des biens, charges et revenus du Collège de Reims, en vertu d'une ordonnance royale sur la liquidation des droits d'amortissement des biens de main-morte.

Declaration et inventaire que mettent par devant vous, nosseigneurs de la Chambre Souveraine establye pour la recherche, taxe et liquidation des droitz d'amortissemens, les principal, procureur, chapellain et boursiers du college de Reims fondé en l'Université de Paris, rue de Bourgongne, pour satisfaire à la déclaration du roy faicte pour la recherche, taxe et liquidation des droitz d'amortissemens qui lui sont deubs par les ecclesiastiques et gens de main morte de ce roiaume, donnée à St Germain le 19e avril mil six cens trente neuf...

Premierement, de tous le pourpris et accinct dud. college de Reims, concistant en plusieurs corps de logis grandz et

Digitized by Google

petitz, tenant tout au long d'ung costé à lad. rue de Bourgongne, et de l'autre au coing de la rue Chartière, aboutissant de l'ung des costés au coing de la rue des Sept Voyes, et abboutissant par dehors à la rue du Cloz Bruneau, dict à present la rue d'Ecosse. Auquel college est annexé le college de Retel, siz rue des Poirées, concistant en un logis et un petit jardin loué cy devant deux cens quarante livres, attendu qu'il estoit ruineux et presque habandonné, et où a esté necessité de faire plusieurs grosses reparations. Et pour ce faire, est deub les sommes cy apres declarées, ainsi qu'il paroist par l'ordonnance du roy Charles septiesme, esmologuée en la Cour de Parlement le quatriesme mars mil quatre cens quarante quatre, estant en fin d'icelle. Et comme lesd. college et annexe n'estoient pour lors que des lieux ruynés et presque de tout habandonnéz, comme il appert par iceux ordonnances et arrêt que les susd. lieux sont amortis, le roy Charles septiesme et la Cour de Parlement l'ayant ainsy recongnuz, comme pareillement le roy Henry second les auroit encores d'habondant compris dans l'admortissement des biens de la province de Reims où les colleges tant dedans que dehors lad. province, sont nommément specifiéz, donné à Paris l'an de grace mil cinq cens cinquante un, duquel admortissement ilz bailleront aussy coppye. Et ne peuvent lesdictz du college produire aultres tiltres que les susdictz ordonnances, arrest et admortissement.

Plus, une petite maison size vis à vis la porte dudict college, louée quatre vingt une livres, laquelle ils possedent du mesme temps dudict college.

Plus, deux rentes foncières, de chacune vingt une livres dix sols tournois deues par Claude Sallé, pintre, et *(un blanc)* Boré, à prendre sur deux maisons sizes ès faulx bourgs Sainct Marcel, rue des Postes.

Plus, trois livres quinze sols tournois de rente foncière à prendre sur une maison qui est en ruyne size en la ville de Velly, dioceze de Soissons, dont il est deub dix années d'arrerages.

Duquel college et annexe, maison et rentes, cy devant specifiéz, lesdictz du college sont en jouissance avant les admor-

Digitized by Google

tissements octroyéz par le roy [François] premier, d'heureuze memoire, en l'année mil cinq cens vingt deux, tant en l'Université de Paris qu'aux eclesiastiques, au nombre desquelz elle est comprise; et declarent ne leur avoir esté aulmosné ou acquis à quelque tiltre que ce soit aulcuns autres biens immeubles depuis lesd. admortissemens; supplyans nosdicts seigneurs d'avoir esgard à la condition dudict college qui est ainsy que les aultres de lad. Université, un seminaire pour y eslever et instruire des pauvres escolliers estudiants, comme il a esté faict jusques icy, non seulement aux lettres et sciences, mais à la vraye relligion, pieté et obbeissance deue au roy et à ses magistrats; et que l'intention de Sa Majesté et des roys ses prédécesseurs, a tousjours esté de descharger les communaultéz actuellement employéez à l'entretien et nouriture des pauvres, à plus forte raison celles qui sont employéez à l'entretien, nouriture et instruction d'iceux, telle qu'est ledit college, des recherches et taxes du droit d'admortissement, francs fiefz et nouveaux acquetz ainsy qu'il parroist par lesdictz amortissemens, et par les lettres de François premier du *(un blanc)* aoust mil cinq cens vingt, et par l'arrest du Conseil d'Estat de sa Majesté du vingt uniesme jour de juillet mil six cens dix huit.

Ensuivent les charges et debtes dont ledict college est tenu par chacun an.

Premierement, doibt à la vesve et heritiere de Jean Berthier, suur de bonne foy, la somme de deux cens seize livres treize solz tournois de rente au denier vingt.

Plus, aux masson, charpentier, couvreur, plombier, vitryer et serurier, la somme de quatre mil cinq cens livres tournois, ou environ, pour les grosses et menues repparations faictes ausdits college et annexe.

Plus, est à noter qu'ils sont contrainctz en bref d'emprunter grande somme de deniers pour faire rebattir deux grands corps de logis de l'enclos dudict college qui sont en peril eminent.

Plus, aux principal et procureur dudict college six vingts dix huict livres de gaiges chacun, par chacun an.

Digitized by Google

Plus, aux chapellins six vingt six livres chacun aussy par chacun an.

Plus aux clercs de chapelle, chacun quarante livres tournois.

Plus, sont obligéz de faire dire et celebrer tous les jours une messe.

Plus, sont encorez obligéz de faire aussy dire et celebrer une messe haulte les jours des festes solemnelles de l'année.

Plus, sont encore obligéz de faire chanter les vespres les dimanches, festes et veuilles desdicts jours.

Plus, les appointemens des regents qui enseignent la philosophie dans ledict college.

Pardevant les notaires garde nottes du roy nostre sire en son Chastellet de Paris soubsignéz, furent presens en leurs personnes, venerable et discrette personne maistre Nicolas Barrois, prestre, principal du college de Reims, et chanoine de l'eglise catedralle de la ville dudict Reims, maistre *(un blanc)* Guisse, procureur dudict college, Charles Fez, Anthoine Dupont, François Fauvel, et Nicolas Bellet, tous boursiers dudict college de Reims, faisans et representans quant à present la plus grande et sayne partie des boursiers d'iceluy, assembléz en l'estude de Huart, le jeune, l'ung desd. notaires soubsignéz; lesquels ont faict et constitué leur procureur general et special *(un blanc)* pour dire et affirmer esdicts noms... que la declaration cy dessus escripte contient verité, et que ledict college de Reims n'a et ne possede aucuns aultres biens et domaynes.

... Faict et passé à Paris èz estudes desdictz notaires soubsignéz, l'an mil six cens quarante, le deuxiesme jour de janvier après midy. Et ont signé en la minute des presentes demeurée audict Huart le jeune, notaire.

(*Archives Nationales*, P. 734.)

Digitized by Google

XV.

1er décembre 1642.

Vente au cardinal de Richelieu d'une partie de jardin dépendant d'une maison rue des Poirées appartenant au Collège de Reims, faite par Nicolas Barrois et Jean Guisse, principal et procureur du dit Collège, moyennant 6,000 livres.

Par devant..... Vauthier et Pierre Paigue, notaires etc... Furent presens en leurs personnes, maistres Nicolas Barrois, prestre, principal du college de Reyns..... et Jean Guisse, bachelier en medecine, procureur et receveur dud. college, y demeurant..... lesquels desirant obeir à l'arrest du Conseil d'Estat du roy du dixiesme jour d'apvril dernier, contenant l'entherinement du raport de la prisée et estimacion du retrenchement à faire du jardin deppendant d'une maison size à Paris, rue des Poirées, où souloit prendre pour enseigne « les Chantres », appartenant aud. college..... consistant led. retrenchement..... en huict toises quatre pieds de long sur cinq pieds de large, le tout reduit et montant à cinquante neuf thoises huict piedz en superficie, lad. prisée et estimacion faicte oud. conseil, portant aussi permission à monseigneur l'aiminentissime Armand Jean Duplessis cardinal duc de Richelieu ..... de faire faire led. retrenchement et disposer d'icelluy comme bon lui semblera en payant la somme portée par led. raport, qui est six mille livres; ont lesd. Barrois et Guisse, esd. qualitéz, quitté et delaissé..... vendu et transporté.... à mond. seigneur le cardinal duc..... led. nombre et quantité de cinquante neuf thoises, huit pieds de terre..... à la charge pour moitié seulement de deux solz six deniers de menu cenz et de trois livres quinze sols de gros cenz, dont le total de lad. maison et jardin sont chargéz..... Laquelle somme de six mille livres lesd. srs Barrois et Guisse confessent avoir receu de mgr le cardinal par les mains dud. sieur Mauroy (1).....

(1) Procureur du cardinal.

Digitized by Google

Fait et passé en l'hôtel dud. sieur Mauroy, rue Neufve St Honoré, l'an mil six cens quarante deux, le jeudi premier jour de décembre.

(Copie signée des notaires).

(*Archives Nationales*, S. 6,560.)

XVI.

30 août 1647.

Vente à la Maison et Société de Sorbonne, d'une maison sise rue des Poirées, faite par le principal et le procureur du Collège de Reims, pour la somme de 21,000 livres.

Par devant Jacques Ricordeau et Pierre Huart, notaires.... Furent presens... me Jean Legentil, prestre, chanoine de l'eglise Nostre Dame de Reims, grand vicaire et official de monseigneur... Léonor d'Etampes... archevesque de Reims ... proviseur du college de Reims... demeurant de present au college de Beauvais,... fondé de procuration, et Augier, notaire au bailliage de Vermandois;.... me Nicolas Barrois... et Rodolphe Fournier... lesquels... recognurent et confessèrent avoir vendu, ceddé, quitté, transporté et délaissé.. à messieurs les prieurs, docteurs et bacheliers de la Maison Société de Sorbonne, ce acceptans pour eulx et leurs successeurs, par venerables scientifiques personnes mes Jacques Hennequin, Jacques Charton, Jean Potier, Antoine Levesque, tous docteurs de lad. Maison,..... une maison appartenante aud. college de Reims, scituée rue des Poirées, en laquelle estoit cy devant pour enseigne les Chantres et à present l'image Sainct Remy... moiennant le prix et somme de vingt un mil livres tournois.

Faict et passé en lad. salle de Sorbonne, l'an mil six cens quarante sept, le trente et penultime jour d'aoust après midy.

(Original signé des notaires.)

(*Archives Nationales*, S. 6,550.)

Digitized by Google

XVII.

17 novembre 1661.

Nomination de Me Jean Gerbais comme principal du Collège.

Louis, etc.... Estant plainement informéz de l'intégrité de vie, bonnes meurs, suffisante capacité de me Jean Gerbais, docteur de la Maison de Sorbonne, à icelluy pour ces causes avons donné et conféré, donnons et conférons... la principallité du college de Rheims... vacant par la mort de me Nicolas Le Barrois... La collation et toute autre disposition de laquelle principallité nous appartient à cause de la regalle ouvert en l'archevesché dudit Reims... Donné à Fontainebleau le dix septiesme jour de novembre, l'an de grâce mil six cens soixante et un.....

Signé : Louis.

Par le Roy : de Loménie.

(Original parchemin.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XVIII.

31 décembre 1665.

Quittance de boursiers hibernois de la fondation Perreau.

Nous subsigné, prestres hibernois, confessons avoire receu mr Fournié, prestre et procurure du college de Reims à Paris la somme de cinquant livres pour et à raison de la fondation de feu monsr. Perreau, professure royall en philosophie, cet à scavoir à un chacune de nous deux la somme de 25 livres par ann; lesquelles deux somme recmit ensemble font cinquant livres pour l'année mill six cent soisant et quatre saincte Martine dernire; dont nous quitons monsr. Fournire et tout autre. Fait à Paris l'ann mill six cent soisant cinq et dernire dudit ann.

Robert Cusache.

Gul. Dalton.

(Original papier.)

(Archives Nationales, M. 167.)

Digitized by Google

XIX.

Liste des boursiers de la fondation Perreau (1).

1664
Robert Cusacke.
G. Dalton.
1667
Nicolas Rainssant.
Richard de Burgo.
Thomas Geoghegan.
1668
Nicolas Rainssant.
Jean Thomassin.
Richard de Burgo.
Thomas Geoghegan.
1669
Les mêmes.
1670
Les mêmes.
1672
Rilly.
Dalton.
Dubreuil.
1674
Ambroise Maddoin.
Jean O'Reilly.
Godinot.
Duclos.
1686
M. Patrouillat.
F. Barneval.
B. Dunne.
G. Bénard.
1688
G. Benard.
M. Patrouillat.
Simon Shiel.
Gonfrey.
1703
Jacobus Taaffe.
Jacques Cavanagh.
J.-B.-Joseph Mahuet.
R. Falliet.
1706
H. Reilly.
Pat. Doyle.
Bouillotte.
1707
Mahuet.
1713
Lescat.
G. Pippard.
G. Valois.
Guibert.
1732
P. Macquart.
P.-F. Copette.
Billy.

(Quittances originales signées.)

(*Archives Nationales*, M. 187 et H. 2,896.)

(1) Cette liste a été composée d'après un certain nombre de quittances conservées aux Archives Nationales, M. 187 et H. 2,896. Malheureusement plusieurs années font défaut.

Digitized by Google

XX.

9 novembre 1674.

Quittance de gages donnée par Me Gerbais comme principal et chapelain du Collège de Reims.

Je soussigné, principal du college de Reims, confesse avoir receu de monsieur Fournier, procureur dud. collège, la somme de quatre cent soixante et seize livres dix sols, scavoir deux cents vingt livres pour mes appointemens de principal; deux cents livres pour ceux de chappelain, quarante cinq livres attribuées par les reglemens de monseigneur l'archevêque de Reims au chappelain pour fournir le pain, le vin et le luminaire de la chappelle et faire blanchir le linge; et encore dix livres dix solz pour le legs de mr Barrois, principal; le tout pour l'année écheue à la Saint Remy mil six cent soixante et quatorze, dont je quitte mondit sieur Fournier ce neuvieme novembre 1674. GERBAIS.

(Original papier.) (*Archives Nationales*, M. 187.)

XXI.

Paris, 4 avril 1695.

Nomination de J. Favart comme principal du collège de Reims.

Carolus Mauritius Le Tellier... dilecto nostro magistro Josepho Favart... salutem in Domino. De tuis scientia, probitate, diligentia ac in rebus agendis experiencia plurimum confidentes, te ad officium primariatus dicti nostri collegii Remensis, liberum nunc et vacans per puram et simplicem dimissionem magistri Joannis Guerbais, presbyteri,..... in manibus nostris factam, et die vigesima sexta mensis junii anni millesimi sexcentesimi nonagesimi quarti per nos admissam... instituimus et committimus.

Datum Parisius, anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo quinto, die vero mensis aprilis quarta.

CAROLUS M. AR. DUX REMENSIS.

(Original parchemin, scellé.) (*Archives Nationales*, M. 188.)

Digitized by Google

XXII

13 avril 1695.

Mise en possession de J.-B. Favart de la charge de principal.

Nous Thomas Roulland, prestre, docteur en théologie..... vicaire géneral de mgr l'archevesque de Reims, et commis par mond. seigneur..... par acte du 23e juin 1694 pour, en la qualité de superieur du college de Reims,..... visiter led. college..... ayant veu et examiné les provisions que mond. seigneur l'archevesque à accordé à me Jean Baptiste Joseph Favart..... procureur dud. college de la charge et office de principal dont a jouï jusques à présent me Jean Gerbais..... de laquelle il s'est démis volontairement..... par acte du mois de juin 1694..... nous avons reconnu que lesd. provisions sont adressées au procureur ou chapellain dud. college pour mettre led. sr Favart en possession de lad. charge..... ce qui ne peut avoir son exécution à cause que led. sr Favart pourveu comme dit est de la principalité est actuellement procureur dud. college et que la chapelle est réunie à lad. procure..... ce qui auroit donné lieu aud. sr Favart de nous requérir de le mettre en notre qualité de supérieur dud. college en la possession réelle et actuelle de lad. principalité.... et d'autant que lad. requisition nous a paru estre raisonnable..... Nous avons mis icellui sr Favart en possession réelle et actuelle de lad. charge..... par le son de la cloche dud. college, l'entrée de la chapelle d'icelui, par la prière faicte au pied de l'autel, le baiser et l'attouchement dud. autel et par l'entrée dans une des chambres affectées au principal... Dont et de tout ce que dessus nous avons délivré le present acte aud. sr Favart, que nous avons signé de notre main et fait signer tant par led. sr Favart que par mmrs Louis Neveu, prestre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, vidame et chanoine de lad. eglise de Reims, et Pierre Boucher, clerc du diocèse de Reims, prieur de St André sur Sevre au diocèse de la Rochelle, qui ont assisté à lad. mise en possession, aujourd'huy mercredi treizme jour d'avril mil six cents quatre vingt

Digitized by Google

quinze, auquel acte nous avons aussi apposé notre cachet ordinaire.

ROULLAND.
FAVART.
NEVEU.
BOUCHER.

(Original. papier scellé.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XXIII.

28 septembre 1700.

Nomination de Claude Lorey comme procureur du Collège.

Carolus Mauritius Le Tellier..... magistro Claudio Lorey, subdiacono diocesis Catalaunensis, in alma Parisiensi Artium Facultate magistro, nec non emerito rhetoricæ professori salutem..... Cum procuratoris officium..... nunc liberum sit et vacans per mortem seu obitum defuncti magistri Petri Lorey .... nos... tibi.. dictum procuratoris officium..... cum unito ipsi a nobis cappellani ejusdem collegii nostri munere .... conferimus et donamus.... Datum Parisius anno Domini millesimo septingentesimo, die vero mensis septembris vigesima octava.

CAROLUS M. AR. DUX REMENSIS

(Original parchemin, sceau perdu.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XXIV.

4 octobre 1703.

Quittances d'appointements de principal du Collège. de Reims, données par J.-B. Favart.

Je reconnois avoir recu de M. Lorey, procureur du college de Reims, la somme de deux cent vingt livres pour les appointemens de principal du premier octobre mil sept cent deux, au premier octobre mil sept cent trois; en foy de quoy j'ai signé ce 4 octob. 1703.

J.-B.-J. FAVART.

(Original papier.)

(Archives Nationales, H. 2,896.)

Digitized by Google

XXV.

Boursiers de la fondation Gervais.

1702.	Gobert-François TANTON.
1703-1705.	J. MABILLON.
1706.	GOBILLOT.
	TANTON.
	RIGOBERT.

(Quittances originales)

(*Archives Nationales*, H. 2,896.)

XXV.

XVIIIe s^e.

Type de quittance de boursier du Collège de Reims.

Je soussigné, boursier au college de Reims, de la fondation de feu m^r Gerbais confesse avoir receu de m^r Lorey, procureur dud. college la somme de cinquante livres pour le premier quartier de ma bourse dont le revenu est de deux cents livres par an; led. quartier commencé au premier octobre de la presente année mil sept cents deux. De laquelle somme je tiens quitte mond. sieur Lorey et tous autres. Fait à Paris ce trentieme décembre mil sept cent deux.

J. MABILLON.

Reçus de même somme :

7 mars 1703.
28 octobre 1703.
12 juillet 1703.

(Idem.)

(Original papier.)

(*Archives Nationales*, H. 2,896.)

Digitized by Google

XXVII

Liste des boursiers depuis le règlement de 1720.

1721

Du Chesne.
Quenet.

1722

André Salmon.
J.-B. Modaine.

1723

Nicolas Desaulnais.

1724

J.-B. Després.
Robert-Hubert Clère.

1725

Jean-Alexis Méon.

1726

Jean Bariquet.

1727

Hyeronime Lecouvreur.

1728

René Vatry.
Claude Billy.
Thomas Guérin.
Louis Vry.

1729

Jean-Remy Vatry.

1730

Ponce-François Copette.
Pierre Macquart.

1731

Jean-Simon Billy.

1733

François-Robert Maugra.
Henri Macquart.

1734

Henri Lefebvre.
Christian Le Roy.

1735 *(4 Août)*

Pierre Meuriset.
Thomas Adolphe.
Ferdinand Destoquoy.
De Schulemberg.

(10 Octobre)

Jacques François.
Claude Vanmerle d'Egmont.

(19 Décembre)

J.-Baptiste Cahagne.

1738

Gilles Millet.
Jean-Claude Vanmerle d'Egmont.

1740

Jean-Français Godelle.

1741

Claude Roger.
J.-Baptiste Thomassin.

Nota. — Passé cette date, il n'y a plus aucune quittance.

(Quittances autographes.)

(*Archives Nationales*, M. 187.)

Digitized by Google

XXVIII.

21 janvier 1704.

Quittance d'une somme de 166 l. 13 s. 4 d. de rente donnée au procureur du Collège de Reims, par Bossuet, en sa qualité d'évêque de Meaux.

Nous soussigné, evesque de Meaux, confessons avoir receu de mr Lorey, procureur du college de Reims de Paris, la somme de cent quarente cinq livres dix sept solz sept deniers faisant partie de celle de cent soixante six livres treize sols quatre deniers de rente à nous düe à cause de nostre qualité d'evesque par ledit college. Ladite rente nous ayant été laissée par le sr Desheaumes, curé de Lumigny, diocèse de Meaux; les vingt livres quinze solz neuf deniers restant ayant été receus par Dalnay exécuteur testamentaire dudit feu sr Desheaumes, comme il nous est apparu par sa quittance du 13e février 1702, laquelle année elle écheüe le dix neuf aoust mil sept cens deux; dont nous quittons ledit sieur audit nom, sans préjudice de l'année écheüe le dix neuf aoust mil sept cents trois, et de l'année courante.

Fait à Paris le vingt et unieme janvier mil sept cens quatre.

† Bénigne é. de Meaux.

(Papier original.)

(Archives Nationales, H. 2,896.)

XXIX.

Paris, hôtel des archevêques de Reims, 16 avril 1721.

Nomination de Robert Philipoteau, du Chesne, comme boursier.

Franciscus.... superior et provisor collegii Remensis.... Dilecto nobis in Christo Roberto Philipoteau du Chesne, clerico nostræ diocesis, salutem in Domino. Bursam prœdicti collegii nostri Remensis.... cujus, occurente vacacione, nominatio, provisio, collatio et omni modo alia dispositio ad nos.... spectant et pertinent, tibi.... sufficienti, capaci et idoneo contu-

Digitized by Google

limus et donavimus, conferimusque et donamus per presentes ad duos annos, ac te de eadem cum omnibus illius juribus fructibus et pertinentiis universis providemus ea lege ut statuta de die 6ª septembris anni 1720 pro dicto collegio a nobis confirmata fideliter et accurate observes et teneas, mandantes studiorum prœfecto dicti collegii quatenus te R. P. du Chesne ad dictam bursam recipiat, ac te de juribus et emolumentis illius per id temporis gaudere faciat. Datum Parisius in palatio nostro, sub signo nostro... Anno Domini millesimo septingentesimo vigesimo primo. die vero mensis aprilis decima sexta.

F. cardinalis DE MAILLY

de mandato... domini mei cardinalis archiepiscopi Remensis.

CHARUEL.

(Papier original scellé.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XXX.

16 avril 1721.

Réception de Philipoteau, du Chesne, comme boursier du Collège, et mise en possession par le principal.

Ego primarius, magister collegii Remensis, in Academia Parisiensi fundati, juxta mandatum eminentissimi cardinalis de Mailly... provisoris nostri, die 16 aprilis an 1621 induxi in realem et actualem bursæ dicti collegii possessionem Robertum Philipoteau du Chesne clericum e Remensi diocesi oriundum *(sic)* heis ipsis condicionibus quas apposuit eminentissimus cardinalis... in statutis ab ipso latis die 6 sept. an. 1720. Testibus adhibitis magistro Lorey dicti collegii procuratore, bursariis Flegni, Thomassin, Mathis, Gilimaire. Datum die 16 aprilis an. millesimo septingentesimo vigesimo primo; in cujus rei fidem subscripsimus.

J. B. J. FAVART.

LOREY.

FLENI, THOMASSIN, MATIS, GILMAIRE.

(Original papier.)

(Archives Nationales, H. 187.)

NOTA.—Lorsque l'archevêque de Reims était empêché, c'était

Digitized by Google

son délégué qui, en son nom, envoyait les lettres de collation, mais la formule ne variait pas.

XXXI.

XVIIIe siècle.

Attestation de professeur de Philosophie au Collège Royal constatant l'assistance à ses leçons d'un boursier du Collège de Reims.

Je soussigné reconnois avoir receu de monsieur Vatry, principal et procureur du college de Reims la somme de vingt cinq livres, attachée aux leçons de philosophie du college Royal, et payable à la St Martin de l'année 1732. Laquelle quittance servant elle seule pour le susdit an et la susdite somme. Fait à Paris le 6e janvier 1733.

DE RIOLZ.

(Original papier.)

Ego infrascriptus Regii collegii philosophiæ professor regius, testor omnibus quorum interest aut interesse poterit, Franciscum de Riolz parvum collegii Remensis bursarium, lectiones meas auribus percepisse a die prima decembris anni millesimi septingentesimi trigesimi secundi. Datum Parisiis die januarii 4° anni millesimi septingentesimi trigesimi tertii.

TERRASSON, professor regius philosophiæ.

(id.)

(*Archives Nationales*, H. 2,896.)

NOTA. —Même teneur (texte et date) pour J. Privat de Molières, « prof. philosophiæ regius ».

Mêmes actes pour J. Dehaye, boursier (mêmes dates).

XXXII.

A Versailles, le 15 X^bre 1732.

Lettre du cardinal de Fleury à l'Archevêque de Reims, sur le choix d'un principal pour le Collège, à la suite de la mort de m^r J.-B. Favart.

La principallité du college de Reims est vacante, monsieur, par la mort de m^r de Favart, et cette place est si importante

Digitized by Google

que je ne puis m'empescher de vous suplier de vouloir bien attendre l'arrivée de mr le cardinal de Rohan avant d'y nommer, afin que de concert avec vous l'on puisse prendre touttes les mesures qui vous conviendront pour remplir cette place d'un sujet qui soit utile au bien de la religion, et vous soit également agréable. Je vous supplie... etc...

Le cardinal DE FLEURY.

Mr l'archev. duc de Reims.

(Original papier.)

(*Archives Nationales*, M. 187.)

XXXIII.

Paris, 30 décembre 1732.

Démission de me René Vatry de sa charge de procureur après sa nomination de principal du collège de Reims.

Je soussigné, principal du college de Reims fondé en l'Université de Paris me demetz purement et simplement entre les mains de son Altesse monseigneur l'archevesque de Reims, de la place de procureur dudit college dont son Altesse m'avoit pourvu.

Fait à Paris le trente décembre mil sept cent trente deux.

VATRY.

(Original papier.)

(*Archives Nationales*, M. 187.)

XXXIV.

Paris, 1er janvier 1733.

Le prince de Rohan, archevêque de Reims, prie me René Vatry, de continuer encore pendant quelque temps ses fonctions de procureur malgré son élévation au poste de principal, pour raisons d'économie.

Armand Jules, prince de Rohan, par la grâce de Dieu archevesque duc de Reims.... La place de procureur de notredit college de Reims étant actuellement vacante, tant par la nomination que nous avons faite du sr René Vatry, maitre ès arts

Digitized by Google

en ladite Université, le quinze décembre mil sept cent trente deux, à la place de principal dud. college, que par la demission que led. sr Vatry a faite entre nos mains de lad. place de procureur le trente desd. mois et an, nous, en attendant que nous ayons fait choix d'une personne idoine pour remplir lad. place de procureur et pour des raisons d'économie que demande la situation des affaires dud. college, avons chargé et chargeons par ces presentes led. sr Vatry de gérer et administrer les affaires dud. college, faire les fonctions y attachées avec celle de chapelain, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné, et sera tenu de rendre bon et fidèle compte de sa gestion.

Donné à Paris... le premier janvier mil sept cent trente trois.

Arm. Jul. DE ROHAN, arch. duc de Reims.

(Original scellé.)

(*Archives de Reims*, G. 228.)

NOTA. — Une copie de cette lettre se trouve à Paris dans le carton M. 187, aux *Archives Nationales*.

XXXV.

1739.

Décharge de droits d'amortissement.

Décision du Conseil du 16 sept. 1739.

Le college de Reims, étably à Paris, demande d'être dechargé du payement de la somme de 6180 liv. pour laquelle il a été compris dans l'article 528 du rolle arresté au Conseil le 3 mars 1739 pour droits d'amortissements de nouvel acquest à cause des reconstructions et augmentations de bâtimens fais à quatre maisons rüe des Sept Voyes, dépendantes de ce college.

Ils représentent que ces maisons ont été amorties avec les autres biens du college par quitance *du 15 mars 1640* qu'à la vérité elles ont été reconstruites *en 1660*, mais sans aucune augmentation, suivant qu'il parait par deux baux, l'un du *7 mars 1637* et l'autre du *22 janvier 1644*; que les bâtimens tombent aujourd'huy en ruine, et qu'il cherche les moyens de

Digitized by Google

es faire rebatir ; qu'*en 1693* fumée *(sic)* ayant formé la même demande, sur ce qu'il luy fut justifié qu'il n'y avoit eu aucune augmentation de batimens, il cessa ses poursuites. Le s^r Hermant, sur la communication qu'il y a eu de la quittance d'amortissement et de ces baux, et après avoir fait visiter les lieux, déclare qu'il n'y a aucun moyen pour empescher la décharge requise, paroissant qu'il n'y a eu, lors de la reconstruction de 1660, aucune augmentation à ces batimens qui sont en mauvais état.

Signé : Le Pelletier de la Houssaye.

(Copie collationnée.)

(Archives Nationales, S. 6,560.)

XXXVI.

Sans date, vers 1741.

Mémoire sur l'opportunité de confier à m^r Copette les fonctions de procureur du Collège de Reims, puis celles de principal.

La nomination qui a été faite par le Roy de mons. Vatry à la place d'inspecteur du college Royal, semble apporter aujourd'hui quelque changement dans l'administration du college de Reims. Cependant il faut convenir que suivant le brevet de nomination accordé par le Roy à mons. Vatry, cette place d'inspecteur du college royal ne paroit pas donner à mons. Vatry un titre perpétuelle *(sic)* par l'examen que m^r Benoit a eu la curiosité d'en faire. Il a reconnu que ce n'étoit qu'un simple brevet en forme de commission qui pouvoit se révoquer suivant la volonté du prince. Les fonctions de l'inspecteur sont bornées à parapher un livre qui doit rester entre les mains du concierge du college, et dans lequel les professeurs sont tenus d'écrire leurs noms avant de commencer leurs leçons. L'inspecteur ne doit assister qu'une fois le mois aux leçons, de sorte qu'il n'y a pour ainsi dire pas de fonctions actuelles et journalières attachées à cette inspection.

Ainsy il paroit que m^r Vatry a été fondé à demander à S. A. qui a eu la bonté d'en faire part à m^r Benoist, que la nomination

Digitized by Google

à cette place d'inspecteur ne rendoit pas vacante de plein droit la place de principal.

Les réflexions que mr Benoist a faites sur le brevet d'inspecteur du college Royal, luy ont donné lieu de faire quelques démarches auprès de mr Vatry pour l'instruire plus particulièrement, et il a reconnu dans les conversations qu'il a eues que mr Vatry étoit disposé a se soumettre entièrement à tout ce que S. A. jugeroit à propos d'exiger de luy, mais par le détail qu'il a fait de tout ce qui pouvoit concerner l'administration du college de Reims, mr Benoist a cru entrevoir que (supposé que les bontés de S. A. le portassent à laisser à mr Vatry la principalité encore pendant quelque tems et dans la vüe de former un sujet capable de la bien administrer seul dans la suite), il n'étoit pas possible qu'il conserva la place de procureur, de sorte que ce seroit veritablement cette place qu'il faudroit aujourd'huy donner à un sujet capable de répondre à la bonne administration de mr Vatry.

Pour le déterminer sur le choix du sujet, il faut apporter une extreme attention à cause du maniment d'argent qu'il seroit dangereux de confier à un homme, ou sans arrangement, ou dont la probité ne seroit pas à toute épreuve. Mr Copette que S. A. a deja honoré plusieurs fois de ses bontéz en luy accordant une bourse au college de Reims, où il a passé plusieurs années, en le dispensant de seminaire et en jettant les yeux sur luy pour le faire professeur de rhétorique en l'Université de Reims ; et tout cela sur les bons témoignages qu'Elle en a reçus soit de mr Vatry, soit de plusieurs autres personnes de mérite et estimées particulierement de S. A., et sous les yeux desquels il a vécu, et qui ont tous été égallement satisfait de sa bonne conduitte et de son bon caractère, led. Copette paroitroit le sujet le plus convenable. S A. seroit instruite exactement de la conduitte qu'il tiendroit, et s'il avoit le bonheur de se gouverner à la satisfaction de S. A. elle trouveroit un sujet tout formé et en état de remplir, quand Elle le jugeroit à propos pour l'utilité du college, les deux places de principal et de procureur. Cet arrangement seroit d'autant plus avantageux au college que le nouvel officier étant guidé et formé par l'ancien, on éviteroit les risques qu'il y auroit à craindre si l'on

Digitized by Google

mettoit tout d'un coup dans les deux places un nouvel homme.

En effet, le college de Reims est pauvre et par cette raison il faut beaucoup d'attention pour sa régie. Tout son revenu est assis sur des maisons très vieilles et qui exigent des réparations journalieres et réitérées très souvent; celui qui n'auroit pas été guidé dans cette espèce d'administration par l'ancien officier, courroit les risques de faire tous les jours des fautes qui tourneroient insensiblement à la ruine du college.

(Papier du temps sans date ni signature.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XXXVII.

1741

Mémoire sur l'état actuel des bourses et offices du Collège et la nécessité d'en supprimer par économie.

Titre : *Réflexions*, etc. *(sic)*.

Le memoire de mr Vatry qui expose les besoins du college de Reims prouve la necessité qu'il y a de chercher des ressources pour y subvenir; ces ressources ne peuvent se trouver que dans une grande économie et un retranchement de depenses.

Ce retranchement ne peut se faire qu'à l'egard des boursiers et des officiers du college.

Les boursiers qui selon la fondation devroient être au nombre de huit, ne sont plus depuis un grand nombre d'années qu'au nombre de quatre; depuis environ quatre ans il en a été rétabli un cinquième.

De ces cinq boursiers, un, savoir le sr Godelle, est sur le point de quitter ses études, et sa bourse ne luy est continuée que pour le reste de cette année 1741.

Au mois de janvier prochain, il n'en restera plus que quatre, savoir : les srs Schulemberg Millet, Thomassin et Roger.

De ces quatre bourses on en pourroit suspendre deux et laisser subsister les deux autres, savoir une de l'ancienne fondation de celle du sr Gerbais, laquelle étant fondée sur l'hôtel

Digitized by Google

de ville doit être indépendante du sort des revenus propres au college.

Mais cette suspension ne peut se faire qu'à mesure que les bourses deviendront vacantes. Le sr de Schulemberg jouit de la sienne depuis six ans au moins, il est bachelier en théologie, se présente pour la maison de Sorbonne, et doit entrer dans la prochaine licence. Néantmoins comme il professe la philosophie au college, il est naturel que sa bourse lui soit conservée jusques à la fin de son cours, c'est à dire jusqu'à la Saint Remy prochaine. On peut l'avertir dès à présent que sa bourse n'ira pas plus loin. Le plus ancien après lui c'est le sr Millet; il commence sa philosophie cette année, ainsi on ne peut guerres lui ôter la bourse qu'à la St Remy 1743.

En reduisant les bourses à deux seulement, on diminueroit la dépense de près de 700 livres par an.

Les offices du college sont tous réunis depuis plusieurs années dans la personne du principal, qui fait avec la principalité les fonctions de chapelain et de procureur. En ces deux dernières qualitéz, il a environ 400 livres, et en sa qualité de principal, il jouït en outre d'environ sept ou huit cens livres.

Il est certain qu'une seule personne peut faire toutes ces fonctions là, et que la seule essentielle pour le present est le soin du temporel avec l'acquist des messes.

On peut donc fort bien suspendre la principalité pour un certain tems et se contenter d'un seul officier qui auroit le titre de procureur et feroit les fonctions de chapelain, en luy assignant pour cela les 400 livres cy dessus et un logement consistant en deux chambres. Par là on diminueroit la dépense encore d'environ 800 livres, ce qui joint à la reduction des bourses, feroit par an la somme de 1,500 livres ou environ.

Cette suspension de la principalité n'est pas une chose extraordinaire dans l'Université ; on a pris tout recemment ce party à l'égard du college d'Autun, et cela a esté confirmé par arrest du Parlement.

D'un autre coté, mr Vatry qui certainement a bien mérité du college, souhaiteroit jouïr encore quelques années de la principalité, mais il voudroit n'être point chargé du temporel, ses occupations presentes ne luy permettant pas de vacquer

Digitized by Google

aux soins de la procure, ny même d'acquitter les messes.

La seconde partie de la demande rend la première fort difficile à accorder, car c'est d'un bon procureur que le college a besoin pour le present, et si on avoit à accorder à mr Vatry la continuation de la principalité, ce ne pourroit être qu'à raison des services qu'il pourroit rendre en qualité de procureur, services qui sont les seuls dont le college ait besoin pour le present.

En prenant le party de suspendre la principalité dès à present, c'est à dire, pour commencer au mois de janvier prochain, il faudroit préalablement à tout, avoir la demission de mr Vatry; on nommeroit ensuite un procureur en luy specifiant exactement ses appointemens et son logement, après quoy on procederoit à la suspension de la principalité et ensuite aux opérations et formalitéz nécessaires pour parvenir à l'objet qu'on se propose.

(Papier sans signature.)

(Archives Nationales, M. 187.)

XXXVIII.

29 mai 1742.

Déclaration faite au prévot des marchands par l'abbé Copette, procureur, de tous les biens et revenus du collége de Reims, sur lesquels on doit payer un dixiéme.

1° Une maison donnant d'un côté rue de Reims, et de l'autre sur la cour du college, louée à mr le curé de St Hilaire... 900 l.

2° Une maison rue Chartière, louée au sieur Girard, marchand de vins..... 560 l.

3° Une maison rue Chartière, louée au sieur Gentil. 500 l.

4° Une maison rue Chartière, louée à mad. Vve Gaillard..... 340 l.

5° Une maison rue Chartière, louée à me Seguin... 600 l.

6° Une maison, au coin des rues des Sept Voyes et du Four, louée au sieur Albinet..... 400 l.

7° Une maison rue des Sept Voyes, louée à Fourcy, me boulanger..... 277 l.

Digitized by Google

8° Une échope à côté de la grande porte du college, louée à Boulanger, compagnon maçon ..... 60 l.

9° Une boutique louée à Bauvin, menuisier, rue des Sept Voyes ..... 114 l.

10° Une boutique de barbier, louée à Houbignan, rue des Sept Voyes ..... 124 l.

11° Une petite maison au coin des rues de Reims et des Sept Voyes, louée à Le Tellier, m^e relieur ..... 300 l.

12° Une maison, rue de Reims, louée à la veuve Sénéchal ..... 220 l.

13° Un magasin loué à mm^rs Mariette et consorts, libraires ..... 150 l.

14° Une rente foncière de 3 l. 15 s. à prendre sur des héritages situés à Vesly ..... 3 l. 15 s.

Total 4548 l. 15 s.

Laquelle déclaration fut déclarée véritable par led. Copette et signée du notaire et de m^r Vatry, principal.

(Archives Nationales, S, 6,560.)

XXXIX.

Installation du nouveau principal du Collège de Reims, le 4 février 1743.

Fidelissime procurator et si qui sunt alii hujusce collegii Remensis officiarii, vosque academici, juvenes ejusdem collegii alumni, seu bursarii.

Si vestrorum animorum sensus intimos interrogarem, non dubito quin votorum vestrorum summa huc inclinet ut magister Renatus Vatry quem hactenus habuistis primarium ac moderatorem quam diutissime vobis prœesse pergat : nec mirum, quippe cujus prœclaras ingenii animique dotes, morum suavitatem, singularemque in singulos vestrorum benevolentiam, spectatas habeatis.

Sed quoniam vir clarissimus alio evocatus officiorumque varietate districtus, munus primarii ultro abdicavit, necesse

Digitized by Google

fuit alium in ejus locum subrogari, nec longe quærendus is fuit.

Serenissimus princeps Armandus Julius de Rohan, archiepiscopus dux Remensis, cujus est huic collegio providere, conjecit oculos in magistrum Pontium Franciscum Copette, presbyterum Remensem, in artibus magistrum, baccalaureum theologum, quem confidit huic muneri eo aptiorem fore quod hujusce collegii quondam alumnus nunc procurator, ex propinquo vidisset et usu comperisse existimandus est quid magis in rem collegii sit et qua ratione sit administrandum.

Ad hoc igitur vos congregatos volui, ad hoc ipse veni ut eum in possessionem novi muneris inducerem. Quod ut rite fiat, legantur ejus litteræ provisoriæ.

(Lecture des Provisions par l'Ancien des boursiers presens.)

Après la lecture des Provisions :

Nunc videndum quid collegiorum primariis præscribant publicæ leges ab ipsa regia auctoritate profectæ.

(Lecture des statuts de la dernière réforme de la Faculté des Arts. Articles 61, 62, 63, 64, 68, et de l'appendice de la dite réforme, articles 6, 8, 9, 12 et 23.)

Après cette lecture, adresser la parolle au récipiendaire, en lui disant :

Quæro nunc a te, magister Copette, an primariatum, tibi a serenissimo principe hujus collegii provisore ac superiore, collatum, accipias ?

Il se lève et répond : *Accipio.*

Après sa réponse, lui dire : *Accede ergo ad sacramentum.*

Il s'approche du bureau où le commissaire est assis et couvert, et là, estant debout, la teste decouverte, la main sur le livre des Evangiles, il preste le serment qui suit.

Juras, quod primariatum collegii Remensis fideliter exercebis ad decus et utilitatem dicti collegii tam in temporalibus quam in spiritualibus, quodque observabis et observari curabis statuta Universitatis ac præclaræ Artium Facultatis communia ab ipso rege tradita et in suprema senatus tabulis relata, itemque statuta hujusce collegii propria in quantum statutis Universitatis non adversabuntur.

R. *Juro.*

Lui dire, en lui mettant le bonnet sur la teste :

Digitized by Google

Et ego, nomine et autoritate supra memorati serenissimi principis archiepiscopi ducis Remensis, cujus vices gero hac in parte, instituo te hujus collegii Remensis primarium, quam fieri potest optima forma, id est eodem jure quo tui decessores quo cœteri omnes Universitatis Parisiensis primarii instituti sunt et instituuntur.

Lui mettre entre les mains les clefs du college, en lui disant :

Accipe has collegii claves, ut scias, tibi tamquam provido patri familias, commissum esse hanc domum, quam autoritate paterna regas, vigilantia tuearis, prudentia gubernes et administres.

En lui donnant les clefs des archives :

Accipe claves chartophylacii, ut intelligas, te titulorum, jurium et possessionum hujusce collegii positum esse custodem ac vindicem.

En lui donnant le livre des statuts :

Accipe librum statutorum, ut scias, tibi sedulo invigilandum ne quid hic in bonos mores, instituta majorum, Universitatis leges, rectamque hujus collegii disciplinam peccetur.

En l'embrassant :

Det tibi Dominus spiritum sapientiæ et charitatis, ut, quæcumque sunt vera, quæcumque justa, quæcumque sancta, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogites.

Faire passer le nouveau principal à cotté droit du commissaire et lui faire commencer l'exercice de la principalité en lui faisant entonner le cantique *Benedictus* avec une oraison commune et l'oraison de St Remi, le psaume *De Profundis* avec l'oraison pour les fondateurs et bienfaiteurs du college.

(Original papier.) (*Archives Nationales*, M. 187.)

XL.

1752.

Emprunts faits par P.-F. Copette pour reconstruction d'une maison faisant partie du Collège de Reims.

« Armand Jules, prince de Rohan, archevêque duc de Reims ..... sur la requete faite par le s^r Copette d'être autorisé à

Digitized by Google

emprunter 30,000 liv. « pour demolir et reconstruire une maison située sous l'enceinte et faisant partie dud. college laquelle étoit louée à m^r Gérard, curé de St Hilaire, et à m^e de la Roche, professeur en droit, actuellement inoccupée, en ruine et hors d'estat d'être louée..... vu le rapport du s^r de St Martin architecte expert chargé de la visite; après en avoir conféré avec m^e Nicolas Piat ancien recteur de l'Université, commissaire ord^re de l'archevèque pour l'administration du college et avec m^e René Vatry, ancien principal, inspecteur et professeur au college Royal de France.... Nous estimons qu'il est du bien et de l'avantage dud. college de demolir en entier la maison dont est question et la reconstruire en entier conformément au plan du s^r St Martin.... à l'effet de quoy, led. s^r Copette sera autorisé à emprunter les deniers nécessaires..... Donné à Paris dans nostre hostel l'an mil sept cent cinquante deux le 24e de mars »...

Me Copette emprunta 30,000 liv.

Sur lesquelles :

3,000 à Louis Maillot, bourgeois de Paris.

4,000 à Jean-Jacques Messeune, d^r régent de la Faculté de Médecine, et Marie-Anne Copette son épouse.

3,000 à m^e Nicolas Piat.

4,000 à m^e Jean-Louis Aubert, relieur doreur de livres à Paris.

5,000 à Pierre Toupet, valet de chambre, tapissier de l'archevêque.

Ces emprunts furent faits entre 1752 et 1756 par contrats notariés et en constitution de rente au denier 20.

(Copie collationnée et signée des notaires.)

(Archives Nationales, S. 6,560.)

XLI.

25 novembre 1762.

État du Collège avant sa réunion à Louis-le-Grand. Mémoire de l'abbé Copette. (Extraits.)

Le premier article contient l'historique du collège et des fondations.

Digitized by Google

ARTICLE II. — *Supérieurs et administrateurs actuels. Leurs fonctions.*

M. l'archevêque de Reims est le seul supérieur, proviseur et collateur des offices et bourses dud. college par l'ordonnance de Charles VII en 1443.

Les administrateurs actuels et commissaires du college revêtus du pouvoir de mr le prince de Rohan, dernier archevêque de Reims, pour entendre et arrêter les comptes et le representer dans cette partie d'administration, sont mr Vatry, cy devant principal et procureur du college de Reims, actuellement inspecteur et professeur au college Royal, et mr Fourneau, chanoine honoraire de l'église de Reims et presentement recteur de l'Université.

Le sr Ponce François Copette, prêtre du diocèse de Reims, docteur en théologie de la Faculté de Paris, de la Société royale de Navarre, cy devant grand vicaire à Paris, de feu mr de Rohan, est principal actuel dud. college depuis le 4 février 1743, y faisant les fonctions de procureur et chapelain par commission illimitée de mr l'archevêque du 10 fév. 1743, et ce, pour des raisons d'économie que demande la situation des affaires du collège. Mr Vatry predecesseur immédiat étoit égallement pourvu de ces offices.

Les fonctions de principal sont d'avoir l'inspection générale sur la discipline du college, de veiller à la conduite des boursiers, presider à leurs exercices, de se faire rendre compte de leurs études, etc.....

L'office du procureur est de gérer et d'administrer les affaires temporelles du college, de louer les maisons et appartements qui en dépendent, recevoir les loyers, etc....

La fonction du chapelain est de dire la messe les dimanches et tous les jours, d'acquiter les obits fondés et d'assister à la prière que les boursiers doivent faire le matin et le soir.

ARTICLE III. — *Boursiers, Appointements et charges.*

Les statuts du cardinal de Mailly de 1721 font mention des trois anciennes fondations réunies dans le college de Reims, scavoir celle de l'ancien college de Reims, celle du college de

Digitized by Google

Rethel, celle de d[lle] de Bresles *(sic)* en faveur des pauvres écoliers du comté de Porcien.

Il est difficile d'évaluer le produit primitif de ces anciennes bourses, rien d'autre que les renseignements historiques de l'article Ier de ce mémoire.

Avant 1672 les appointemens du principal étaient de 150 l., de même que ceux du procureur ; le chapelain recevait 138 l.

En 1672 M. Le Tellier accorda 220 l. au principal et au procureur, et 200 l. au chapelain avec 45 l. pour frais de la chapelle, luminaire, vin, blanchissage, cierges, etc.

En 1684, le même archevêque réunit pour toujours l'office et les appointements du chapelain à la place de procureur, à condition que les trois chambres affectées au chapelain seraient louées au profit du college. Il laisse aux principal et procureur les appartements anciennement affectés à leur place.

Dans ces reglements M. Le Tellier ne fait aucune mention de boursiers, rien non plus dans les comptes jusques à la fondation de m[e] Gerbais, excepté les boursiers du college Royal qui sont étrangers au college de Reims.

Pour être principal, chapelain ou procureur, il faut être prêtre du diocèse de Reims.

Pour avoir droit aux bourses, il faut être en genéral du dioc. de Reims, clerc tonsuré, et être capable d'aller au moins en rhetorique, suivant les reglements du cardinal de Mailly.

Article IV. — *Noms et nombre des boursiers actuels.*

Laurent Modaine, clerc tonsuré du dioc. de Reims, est le seul qui soit à présent boursier du college.

Il va en troisième au college de Lizieux pour satisfaire à l'arrêt de la Cour quoiqu'il ait été déclaré rhétoricien par le principal le 4 oct. dernier à messieurs les commissaires du Parlement.

Ce boursier était arrivé la veille de la convocation des prinpaux au cy devant college de Clermont, m[r] l'archevêque l'avait nommé à sa bourse le 5 avril dernier sur les bons témoignages du principal et du professeur de seconde au college des Bons Enfans de Reims.

Digitized by Google

Cet étudiant a été examiné au college de Lizieux, on a jugé à propos de le mettre en troisième au lieu de la rhétorique qu'il demandait.

Le produit actuel de la bourse est de 200 l. en argent, et de 4 l. 10 s. pour l'assistance à l'office de St Remi. Le college donne une chambre non meublée.

Cette bourse est une des deux fondées par m^e Gerbais, l'autre a été anéantie à cause de la réduction des rentes sur l'hôtel de ville au denier 40, le 20 juillet 1720. Le cardinal de Mailly rendit une ordonnance le 4 octobre confirmant la réunion de ces deux bourses.

Cette bourse est la seule dont la fondation soit bien connue, et dont le revenu étant sur l'hôtel de ville est séparé de celui du college. Ainsi, à proprement parler, il n'y a pas d'autres bourses dont le titre existe, excepté celui des boursiers du collège Royal.

Cependant le cardinal de Mailly déclara que dorenavant il y aurait sept boursiers, non compris celui de la fondation Gerbais; mais le principal et le procureur firent dans le temps des remontrances à ce prélat au sujet de ces bourses nouvellement établies sans avoir égard ni aux dettes qui étaient alors considérables, ni aux réparations annuelles, aussi le college n'a jamais pu jusqu'à present supporter ce nombre, sa situation ayant toujours déterminé la quantité de boursiers, et tel est encore le sort actuel du college.

ARTICLE V. — *Noms et nombre d'autres étudiants se trouvant dans le collège.*

Les étudiants qui louent des chambres dans le college sont au nombre de dix : MM. Prevost et Troussel, théologiens, Marsan, Gillet, Ronell, Chassemet et Boquillon, étudiants en médecine; Ekard qui sort de philosophie et qui doit aller en droit; Viot et Auditrac en philosophie, le premier au college de Beauvais, l'autre au college de Bayeux.

En outre il y a environ trente cinq pensionnaires chez m^r Dubois, maitre ès arts et de pension, qui occupe les appartements affectés à la principalité. Ils fréquentent tous le college

Digitized by Google

de Beauvais. Il y en a quatre en rhétorique, sept en seconde, cinq en troisième, six en quatrième, huit en cinquième, cinq en basses classes.

Article VI. — *Honoraires et appointements.*

Les honoraires actuels du principal consistent :

1° En 220 l. depuis 1672.

2° En quatre chambres de la première galerie affectées de tout temps à la principalité, lesquelles sont louées à mr Dubois, maître de pension, 250 l.

3° En un corps de logis, à côté de cette galerie, aussi affecté de tout temps à la principalité, lequel est loué 900 l. au même Dubois, sur lesquelles il faut déduire 320 l. dont le principal tient compte au college par ordonnance de mr l'archevêque de 1738, comme dédommagement au college des frais de la reconstruction dud. corps de logis ; il reste donc 580 l.

4° En différentes assistances tant à l'office de St Remi qu'à trois obits, valant environ 20 l.

La place de principal vaut donc 1,070 l.

Avant la réunion de la procure à la principalité, les appointements du procureur consistaient en 120 l. à titre de gratification, vu la modicité des honoraires, dans les cinq chambres de la deuxième galerie qui lui étaient acordées, partie comme logement, partie pour ses appointements.

Depuis que le principal fait fonction de procureur, il lui est accordé par le reglement de 1733, 150 l. pour sa gestion.

2° 4 l. qu'il reçoit de la fondation Perreau.

3° 16 l. pour la reddition du compte, chaque année.

4° 2 l. 10 s. pour la double copie de chaque compte.

Soit au total 172 l. 10 s.

Le procureur chapelain a :

1° 200 l. pour la messe qu'il doit dire les dimanches et les fêtes et tous les jours de l'année.

2° 50 l. pour frais de chapelle.

3° 18 l. pour les obits, l'assistance à l'office de St Remy.

Total pour la chapelle 268 l.

Le total des trois places est donc de 1,510 l. 10 s., mais si on

Digitized by Google

défalque les 250 livres du logement du principal, il lui revient de ces trois offices 1,260 l. 10 s.

En outre un portier qui a, outre son logement, 50 l. par an.

Article XIII. — *Revenus et charges.*

Les revenus sont de trois sortes :

1° Revenus de l'intérieur du college;

2° Revenus de l'extérieur ;

3° Les rentes.

Intérieur.

L'intérieur de cette partie, qui consiste en trois galeries au-dessus de la grande porte et deux corridors au-dessus de la chapelle, dont les chambres sont louées au principal, à des ecclésiastiques et à des étudiants.

A côté de la chapelle est une grande salle basse autrefois partagée en deux classes. En 1672, on y professait la philosophie. Longtemps elle fut louée en magasin à des libraires à raison de 150 l.; depuis cette année elle est occupée par les professeurs de droit à raison de 400 l.

D'après le compte de 1761, l'intérieur produit 1,482 l. 4 s.

Extérieur.

L'extérieur consiste en onze maisons, dont six forment une partie de l'enceinte du college à gauche et au fond de la cour, ayant leur entrée par la rue de Reims et la rue Charretière. Ces maisons sont mises en commerce et sont occupées de tout temps par différents ménages. Les cinq autres sont situées rue des Sept Voyes au-dessus et au-dessous de la grande porte du college.

Rentes.

Les rentes produisent 324 l. 7 s.

Dettes.

Elles sont de deux espèces :

1° Rentes constituées;

2° Mémoires d'ouvriers.

Digitized by Google

Le college doit quatre rentes anciennes :

1° 102 l. à mad. veuve Sellier;

2° 106 l. à mr Favart, de Reims;

3° 110 l. à mr Maillefer, de Reims.

Ces rentes, constituées en 1720, viennent de la succession de mr Favart, ancien principal du college.

4° 80 l. au profit de mr Lorey, ancien procureur du college, payées à ses héritiers.

De plus :

Le college doit 20,000 l. pour la construction du bâtiment neuf sur la somme de 30,000 que le principal est autorisé d'emprunter par arrêt du Parlement du 28 mai 1752. Ces 20,000 l. sont dues à mr Chavagnac, maître maçon, auquel se sont substitués divers prêteurs pour la moitié de la somme.

Mémoire d'ouvriers.

Deux sortes :

1° Mémoires du bâtiment neuf;

2° Mémoires anciens et réparations.

1° D'après le procès-verbal de la reception des travaux du bâtiment neuf, les frais s'élèvent à 67,499 l. 12 s. 4 d. Il faut y ajouter 3,386 l. pour honoraires d'architecte et 699 l. 8 s. payées au bureau des amortissements.

Sur ces 67,499 l., le sr Chavagnac a reçu 20,000 l. susd. et 13,023 des deniers du college. Plusieurs mémoires ont reçu des acomptes. Il reste encore à payer 15,331 l. 18 s.

Observations. — Ce bâtiment a coûté beaucoup plus que l'annonçaient les devis et marché, car il n'était estimé environ que 5,500 l., la profondeur des fondations en a été la cause. En se bornant seulement à réparer l'ancien bâtiment, la dépense eût monté à 12,000 l. et en pure perte.

Mr l'archevêque, après en avoir conféré avec mr Piat et mr Vatry, rendit une ordonnance en mars 1752 pour demolir la maison et la reconstruire sur les plans du sr Martin, architecte. Le principal actuel fut autorisé à faire les emprunts nécessaires.

Digitized by Google

Ce dernier parti promet au moins pour l'avenir un avantage réel. Le college se trouvera en meilleur état, les réparations annuelles diminuées, revenu augmenté, car il consiste en ses propres bâtiments dont la ruine eût entraîné celle des boursiers. Il peut avoir ainsi 7 à 8,000 l. de rente et supporter plusieurs boursiers, d'augmenter même leur revenu, bien modique, qui n'est que de 200 l.

2° Les mémoires anciens de réparations montent à 8,317 l. 16 s. sur lesquelles 342 l. 17 s. ont été versées.

ARTICLE IX. — *État actuel des professeurs et élèves.*

M. Tranchant du Tret, bachelier en théologie, professe au college de Reims pour être de la Maison de Sorbonne. Il a sept élèves : Mrs Pellignan, Sireteau, Grand, Raulin, de Moustiers, Lastique, de Montcloux.

La grande classe étant louée à mm. les professeurs en droit, il fait la sienne dans la chapelle selon l'ancien usage.

Il ne paraît pas qu'il y ait titre de fondation pour aucune chaire dans led. college.

Affirmé véritable, etc..... 25 novembre 1752.

Signé : P.-F. COPETTE.

(Original papier.)

(Archives Nationales, S. 6,560.)

XLII.

12 mars 1763.

Observations faites sur le mémoire du P.-F. Copette.

1° Dans la transaction de 1409, les héritiers de Guy de Roye ont donné 4,000 l. et Simon de Cramant 1,000 l. Or les premiers acquirent l'hôtel de Bourgogne pour 2,000 l. On ne voit pas l'emploi des 3,000 restant. Peut être ont-elles servi aux réparations ou à l'achat de quelques autres maisons voisines. Dans cette première fondation il n'est fait mention ni de principal, ni d'aucun officier, ni d'aucune somme à distribuer par semaine aux boursiers.

2° Fusion des colleges de Reims et Rethel en 1443. Ce der-

Digitized by Google

nier, fondé par Gautier de Launoy, mais on ne voit pas ni en quelle année, ni de quels biens il fut doté. Quant aux quatre bourses de la d^lle de Bresles pour les écoliers du Porcien, il n'a pas été possible jusqu'ici de découvrir ce que sont devenus les biens de cette fondation.

Le surplus du mémoire a paru exact.

Les recteurs et anciens recteurs ont remarqué :

1° Qu'il a été fait des dépenses trop considérables pour la construction des maisons ; la dernière surtout fut construite sur un plan et dans un goût au-dessus de ce qu'exige le quartier ; que les loyers ne montent guère qu'à 2,140 l. et la construction à environ 72,000 ; c'est donc un déficit de près de 1,400 l. dans la production des arrérages par les loyers. Il eut mieux valu ne pas bâtir et louer l'emplacement en chantier, parti plus sage, d'autant que le collège n'avait aucune réserve et a été forcé de recourir aux emprunts. Cette administration a causé la ruine des bourses, et elle durait depuis plusieurs années quand on a entrepris le dernier bâtiment pour mettre le college en état d'acquitter d'autres dettes.

2° Les trois places de principal, procureur et chapelain sont par raison d'économie réunies dans la personne du principal, de sorte que le college, ne possédant qu'un seul boursier logé chez un maître de pension, se trouve réduit à cette personne seule. Or, rien n'est plus contraire aux statuts de l'Université, au bon ordre et à la nature même d'un college. Il faut cependant rendre justice à la probité. au zèle, et à l'exactitude de m^r Copette ; il serait encore plus contraire au bon ordre et aux intentions des fondateurs qu'il y eut trois officiers se partageant les revenus et point de boursiers.

3° La difficulté soulevée par le legs Ponsinet ne devrait pas exister, le nom de college de Reims n'appartenant qu'au college situé à Paris, celui de l'Université de Reims portant le nom de college des Bons Enfans.

4° Les revenus du college montent en totalité à 7,769 l. 11 s., non compris 900 l. pour les loyers de la maison occupée par le s^r Dubois, attendu que ces loyers, dit le mémoire, ont de tout temps appartenu à la principalité. En tout donc 8,669 l. 11 s.

Digitized by Google

Les rentes anciennes montent à.....	398 l.
Les nouvelles à.....	1,000
Depuis le mémoire on a emprunté 4,000 l. qui produisent de rente.....	200
Total des rentes.....	1,598 l.
Les vingtièmes sont par an de.....	800 l. 11 s.
Total des charges.....	2,398 l. 11 s.

Il reste donc 8,669 l. 11 s. — 2,398 l. 11 s., soit 6,271 l., qui devront être employées à payer les honoraires du principal, les bourses et les ouvriers.

AVIS.

D'après le mémoire et les observations ci-dessus, les soussignés déclarent :

1° De fixer les honoraires de mᵉ Copette à la somme de 900 l. et de lui conserver son appartement évalué à 250 l. Il ne lui doit rien être attribué comme chapelain, il n'y a que très peu de fondations, qui sont acquittées dans la chapelle du college commun ; ni comme procureur, dont les fonctions seront faites par le régisseur général.

2° On pourrait dès actuellement rétablir trois bourses sur le prix de celle du nommé Modaine soit 250 l., non compris celle fondée par mʳ Ponsinet.

3° Les honoraires du principal et les trois bourses prélevés, il resterait au college 4,371 l. tant pour la régie que pour les réparations courantes et consacrer les 3,000 l. restant à acquitter peu à peu toutes les dettes, augmenter les boursiers, et faire une réserve pour les cas imprévus.

Délibéré à Paris le 12 mars 1763.

Signé : VALETTE, LENEVEU, FOURNEAU, recteur, D. GIGOT.

(Original papier.)

(Archives Nationales, S. 6,560.)

Cf. aussi : *Bibliothèque Mazarine,* 10,371 S.

Digitized by Google

XLIII.

3 mars 1763.

Visite du Collège de Reims par les Commissaires délégués, au moment de la réunion au Collège Louis-le-Grand des dix-huit « petits collèges ».

L'an mil sept cent soixante-trois, le trois mars, huit heures du matin, nous Guy-Antoine Fourneau, recteur de l'Université de Paris, Jacques Valette, Leneveu, anciens recteurs, commis par arrest de la Cour du quatre février dernier pour la vérification des objets ordonnés par led. arrest, nous sommes transportés de l'hotel de monsieur le recteur, sciz en cette ville au college des Grassins, rue des Amandiers, précédés de deux appariteurs de la Faculté des Arts, au college de Rheims, sciz en cette ville, rue des Sept Voyes, paroisse de St Etienne du Mont, où étans entrés au son de la cloche, nous avons trouvés m^e^ Pons François Copette, docteur en théologie, principal dud. college, y faisant les fonctions de procureur et chapelain... Lequel nous a introduict dans la chapelle dud. college, où après une courte prière, nous avons visité les effets et ornements appartenans à lad. chapelle, et avons chargé led. sieur principal d'en dresser état signé de lui pour être annexé à notre procès-verbal. Ensuite nous avons été conduits dans un appartement au second étage au dessus de la grande porte, où, étans dans une chambre ayant vue sur la rue de Rheims, ont comparus devant nous led. m^e^ Copette, principal, et Laurent Modaine, boursier, composant quant à présent toutte la communaulté dud. college. Lesquels nous ont déclaré qu'ilz étoient prêts de satisfaire à l'arrest de la Cour et nous ont présentés tous les titres et pieces qui peuvent servir à la vérification du mémoire fourni en exécution de l'ordonnance de nosseigneurs les commissaires de la Cour; auxquels comparans nous avons donné acte de leurs comparutions et déclarations.

Et ont signé avec nous :

P. F. Copette, L. Modaine, Valette,
Leneveu, D. Gigot, Fourneau.

(Original papier.) (*Archives Nationales*, S. 6,560.)

Digitized by Google

APPENDICE

Liste des « officiers » du Collège de Reims (1).

Maitres :

Mes Pierre MARIE, 1466?-1468.
Hugues PERRIN, 1468-1470.
Charles FROMONT, 1470-? .
Jean ECHARD, vers 1475.
Nicolas BOURGEOIS, 1497.

Principaux :

Mes Dominique LE CIRIER, 1533.
Jean DE RUEIL, 1543.
Charles GILMER, 1576-1593.
Jean MOREL, 1593-1633.
Nicolas BARROIS, 1633-1660.
Jean GERBAIS, 1660-1694 (démissionne).
Jean-Baptiste FAVART 1695-1732.
René VATRY 1732-1743 (démissionne).
Ponce-François COPETTE 1741-1763 (réunion du collège à Louis-le-Grand).

Procureurs :

Mes Antoine WLADE, vers 1460.
Simon CAYNET, 1467-1471.
Jehan BOUCHER, 1471-? .
Remy COCHON, 1503-1504.
Simon CARTIER, 1504-? .
Jean SAVIGNIER, 1525-? .
Jacques LEGAY, 1533.

(1) Elle a été dressée au moyen des documents originaux, mais elle est forcément incomplète, surtout pour les dates.

Digitized by Google

Pierre Voyet, 1543.
Nicolas Le Febvre, ?-1606.
Jean Brovet, ?-1618.
Remy Levêque, 1618-? .
Jean Guisse, ?-1644.
Rodolphe Fournier, 1644-1683.
Louis de Clèves, 1683-1685.
Ses héritiers, 1685-1687.
Jean-Baptiste Favart, 1687-1695.
Pierre Lorey, 1695-1698.
Claude Lorey, 1698-1727.
Son héritier, 1727-1728.
René Vatry, 1728-1732.

Après cette date, le principal cumula les deux charges.

Digitized by Google

LES FRANÇAIS A LUXEMBOURG

(NOTES D'HISTOIRE)

Par M. ALFRED LEFORT, Membre titulaire.

INTRODUCTION

Ille terrarum mihi præter omnes
Angulus ridet.
(HORACE, II, *Odes*, 6, 14.)

Il ne saurait entrer dans notre pensée de refaire ici l'histoire de la ville et du Grand-Duché de Luxembourg. C'est un sujet que plusieurs ont déjà traité, et avec talent. D'ailleurs, les vicissitudes de la célèbre forteresse de Luxembourg — dont la disparition remonte à trente années seulement — font partie de l'histoire générale de l'Europe depuis le xe siècle.

Nous nous proposons simplement de ramener l'attention du lecteur sur certaines phases de la vie d'un petit peuple qui n'a cessé d'être l'ami de la France. Il a prouvé, maintes fois, cette amitié.

Ces périodes de son existence, que nous voudrions étudier ici, sont celles où le pays de Luxembourg s'est trouvé mêlé d'une manière plus intime aux affaires de notre pays ; et, principalement, les deux

Digitized by Google

époques — sous Louis XIV et pendant le Directoire et le premier Empire — où il a été, par le sort des armes, incorporé à la France.

Destinée bizarre du Luxembourg! Éternel objet de convoitise pour tous ses puissants voisins; tour à tour soumis à la domination germanique, espagnole, autrichienne, française, il a conservé, malgré tout, son autonomie particulière, son caractère propre, même sa langue, qu'il ne voudrait pas entendre nommer un *patois allemand*. On peut suivre, dans son histoire, la liste ininterrompue de ses comtes et de ses ducs, alors même que ce titre n'était plus que l'un des accessoires d'une couronne royale ou impériale.

Enfin, depuis quelques années, il a recouvré son ancienne situation d'État souverain. Il a son administration distincte, sa vie propre; il ne dépend d'aucune grande puissance, ni au point de vue militaire, ni au point de vue politique. Pour le commerce, toutefois, il est encore lié à l'Allemagne; il fait partie de l'Union douanière allemande, le *Zollverein,* en vertu d'un contrat qui expire en 1912. Le renouvellement de ce contrat ou sa résiliation, — disait dernièrement une correspondance de Luxembourg adressée à l'*Indépendance Belge,* — peut entraîner les conséquences les plus graves et rouvrir, sous une forme peut-être moins immédiatement dangereuse qu'en 1867, mais néanmoins sous une

Digitized by Google

forme quelque peu inquiétante, la « Question du Luxembourg ».

En effet, si, d'un côté, ce contrat qui lie en ce moment le Grand-Duché avec le *Zollverein* est très avantageux pour le pays, en raison des avantages qu'il en retire (1), d'un autre côté il met une barrière presque infranchissable — tellement les droits sont élevés — à l'entrée de la plupart des produits français, de ceux, au moins, qui ont des similaires en Allemagne.

L'exploitation de la ligne principale des chemins de fer Luxembourgeois, — le *Guillaume-Luxembourg,* — après avoir été pendant treize ans, de 1858 à 1871, entre les mains de la Compagnie française des chemins de fer de l'Est, a été remise depuis la guerre de 1870 à une Compagnie allemande ayant son siège à Strasbourg, et qui exploite également les chemins de fer d'Alsace-Lorraine : c'était une des clauses du traité de Francfort. — Une Compagnie luxembourgeoise, dite du *Prince-Henri,* exploite les lignes ferrées qui desservent l'intérieur du pays, la région pittoresque de la Sûre et les riches bassins miniers qui avoisinent la frontière de la France et celle de la Lorraine.

Si, comme nous venons de le dire, la langue

(1) Le produit des douanes (répartition attribuée au Grand-Duché sur les recettes du *Zollverein*) s'est élevé en 1895 à 2,800,805 fr., c'est-à-dire à plus du quart du chiffre total des recettes ordinaires du budget grand-ducal, qui se sont élevées en 1895 à 9,682,026 fr.

Digitized by Google

usuelle du pays de Luxembourg est l'allemand, — bon ou mauvais, — la langue officielle et administrative, depuis le XIIe siècle, et surtout depuis Philippe le Bon, est toujours le français (1). C'est en *français* que sont rédigés non seulement les actes officiels du Gouvernement, mais aussi les actes notariés, les pièces de procédure ; c'est en *français* que s'expriment à la Chambre les Députés du pays (2) ; c'est en *français* que les jugements sont rendus et que les avocats plaident devant la justice ; c'est en *français,* enfin, que sont rédigées la plupart des épitaphes funéraires dans les cimetières, les inscriptions sur les devantures des magasins, les factures, les invitations, les réclames, etc. Mais, si vous entrez dans un magasin, vous n'entendrez parler qu'*allemand* ou *luxembourgeois*, et, quel-

(1) Voir à ce sujet la très intéressante *Étude sur les Chartes Luxembourgeoises du moyen âge*, par M. le professeur van WERVEKE, le très érudit archiviste, secrétaire général de la Section historique de l'Institut de Luxembourg, l'historien le plus autorisé de tout le Grand-Duché. (Publication de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, vol. XLI.) Voir aussi l'*Histoire de la Langue française comme langue administrative du pays de Luxembourg*, par A. HOUDREMONT, professeur à l'Athénée de Luxembourg. (Luxembourg, Imprimerie Ch. Praum, 1897.) M. Léopold Delisle a parlé de cet ouvrage dans le *Journal des Savants*, et le gouvernement français a accordé à son auteur les palmes académiques.

(2) L'emploi de la langue allemande est pourtant permis par le règlement de la Chambre des Députés, mais ces derniers se font un point d'honneur de ne parler qu'en français. Pourtant, à l'une des séances de la Chambre de Luxembourg, auxquelles nous avons assisté au commencement de décembre 1896, un représentant du pays, M. Spoo, député d'Esch-sur-Alzette, a essayé de parler non pas en allemand, mais en *patois*, disons en *idiome luxembourgeois*, pour être plus courtois. Cet essai est resté sans succès. La Chambre des Députés, dans sa séance du 10 décembre, a, sur la demande de son président, inscrit au règlement d'ordre intérieur de la Chambre l'exclusion du patois luxembourgeois.

Digitized by Google

quefois même, on ne vous comprendra pas, vous, qui ferez une demande en français.

Ainsi, les députés à la Chambre, les magistrats sur leur siège, les avocats à la barre, les professeurs dans leur chaire, discutent, jugent, plaident et professent en français ; mais rencontrez-les dans la rue et écoutez leur conversation : c'est le *patois luxembourgeois* que vous entendrez. Les prédicateurs seuls ne prêchent qu'en allemand dans les églises ; c'est un grand obstacle à la diffusion de la langue française.

Cependant, depuis 1840, c'est-à-dire depuis que la partie plus spécialement française ou wallonne du Grand-Duché a été, à la suite de la révolution de 1839, incorporée à la Belgique, les actes de l'état-civil sont libellés en allemand, avec une seule exception pour les actes de mariage, que l'on rédige en français lorsque les parties en font la demande.

Le Luxembourgeois aime la France. Il a un goût très prononcé pour la science et la littérature françaises, et, afin d'en exploiter les trésors, il a fait de la langue française comme une seconde langue maternelle. C'est, en effet, un phénomène historique assez remarquable que ce petit peuple luxembourgeois, dont la souche germanique est incontestable, se soit orienté vers la France, d'un mouvement spontané et comme inconscient. Cette tendance des esprits se reflète dans l'enseignement tel qu'il a été

Digitized by Google

organisé, codifié pour ainsi dire, par les divers Gouvernements qui se sont succédé dans le Luxembourg.

Déjà, dans l'instruction primaire, à la campagne aussi bien que dans les villes, l'enseignement du français est obligatoire. Les connaissances puisées à cette première source sont complétées dans les écoles d'adolescents, les écoles primaires supérieures et les écoles d'arts et métiers. Ainsi, en possession des éléments essentiels de notre langue, le jeune homme, pour s'y perfectionner, fait son tour de France. Il y étudie plus à fond le métier dont il a fait choix. Souvent même il se fixe définitivement dans la nouvelle patrie où déjà ses rêves d'enfance l'ont appelé. Le paysan inculte a lui-même un respect instinctif pour notre langue, et il considère comme une marque d'infériorité de n'en rien connaître.

L'enseignement secondaire dans le Luxembourg est très pratique et très complet. Il comprend un gymnase préparatoire aux vieilles carrières libérales et une école professionnelle et commerciale. Dans tout l'enseignement secondaire, le français est placé sur le même pied que l'allemand, et même, dans les classes supérieures, on lui donne la prépondérance. Sciences naturelles et mathématiques, physique et chimie, zoologie et botanique, auteurs classiques grecs et latins, histoire universelle : tous ces cours sont professés en français.

Digitized by Google

Le Luxembourg ne possède pas d'Université complète. Ses jeunes bacheliers doivent aller en pays étranger pour y achever leurs études et élargir ainsi leur horizon intellectuel. Le Code Napoléon étant en vigueur dans le Grand-Duché, c'est naturellement en France, et de préférence à Paris, à Nancy ou à Lille, que les aspirants en droit font leurs études.

Leurs ingénieurs ne vont qu'en infime minorité dans les écoles techniques d'Outre-Rhin, quelquefois à Aix-la-Chapelle. Un plus grand nombre se rend en Belgique, à Liège ou à Louvain, quelques-uns en Suisse, à Zurich. Mais ce qui reste toujours et en toute circonstance le plus beau titre de gloire pour un ingénieur luxembourgeois, c'est d'avoir été reçu à l'*École Centrale* de Paris et d'y avoir conquis son diplôme.

Les médecins font d'ordinaire leurs études universitaires en Allemagne, et passent en France les années du doctorat, l'institution de l'internat rendant les Facultés françaises d'un accès très difficile, sinon impossible, pour les étrangers.

Enfin, les étudiants qui se destinent au professorat partagent leurs études entre les diverses Facultés ou les centres d'instruction de l'Allemagne, de la Belgique et de la France. Mais c'est toujours notre vieille Sorbonne qui exerce sur eux son pouvoir attirant, et le Gouvernement français a eu la gracieuse obligeance d'accorder aux jeunes aspirants

Digitized by Google

luxembourgeois quelques places à l'École normale.

Toutefois, en quelque pays qu'ils aient fait leurs études, dans quelque Université étrangère qu'ils aient déjà pris leurs grades, les aspirants aux fonctions publiques ou officielles dans le Grand-Duché — magistrature, barreau, notariat, médecine et chirurgie, enseignement public à tous les degrés — doivent, pour être admis à exercer ces fonctions dans leur patrie, être « diplômés » par leur compatriotes et subir à Luxembourg de nouveaux examens, devant des jurys spéciaux qui passent pour être assez sévères. L'abondance des candidats et le nombre restreint des places à pourvoir imposent aux examinateurs le devoir de n'accepter que des sujets très instruits et tout à fait aptes à remplir les fonctions qu'ils sollicitent.

Nous n'avons pas à rappeler ici la situation géographique du Grand-Duché de Luxembourg (1), grand aujourd'hui comme un de nos départements,

(1) Le Grand-Duché de Luxembourg, — tel qu'il existe actuellement après le morcellement de 1839, — est d'une superficie de 2,587 kilom. carrés, avec une population (au 1er décembre 1890), de 211,088 habitants. Il est compris à peu près entre 49° 27' et 50° 12' de latitude nord et 3° 25' et 4° 12' de longitude est, d'après le méridien de Paris. La plus grande longueur du sud au nord atteint 82 kilom.; la plus grande largeur de l'est à l'ouest, 57 kilom. Il appartient, pour la presque totalité, au bassin de la Moselle par son affluent la Sûre.

On dit à Luxembourg qu'il y a autant de Luxembourgeois résidant en dehors du Grand-Duché que d'habitants dans le pays même, soit environ 200,000. La majeure partie est en France (Paris en compte de 20 à 25,000. Lille, Nancy, Reims, en comptent également beaucoup), et dans l'Amérique du Nord, surtout au Canada (où l'on parle de 50 à 60,000 Luxembourgeois).

Digitized by Google

mais on sait que les relations sont très suivies entre le Luxembourg et tout le Nord-Est de la France : les Ardennes, — dont il fait partie géologiquement, — les quelques parcelles de la Lorraine qui nous restent encore, et, enfin, la Champagne.

Et c'est ce petit pays qui a joué un rôle si important dans l'histoire générale de l'Europe, depuis le moyen âge jusqu'à la fin de notre XIXe siècle. Pour justifier l'intérêt que peut présenter l'étude que nous allons faire, nous croyons devoir reproduire ici ce résumé complet, dû à la plume d'un diplomate très au courant de ces questions :

Il est des pays, — dit M. Rothan au début de son intéressant ouvrage sur l'*Affaire du Luxembourg en 1867* (1), — il est des pays qui, par leur situation et leurs conditions stratégiques, sont appelés à jouer dans les combinaisons de la politique, aux dépens de leur indépendance, un rôle considérable que ne justifie ni le chiffre de leur population, ni la superficie de leur territoire.

Le Grand-Duché de Luxembourg, qui a donné *des empereurs à l'Allemagne, des rois à la Bohême et à la Hongrie, des reines et des connétables à la France* (2), a eu depuis plusieurs siècles ce triste privilège. Jamais pays n'a été l'objet de plus de convoitises et n'a passé sous plus de dominations diverses. Il a appartenu successivement aux maisons de Bourgogne, d'Espagne, de Habsbourg et de Nassau, sans parler des époques où, comme sous Louis XIV, il s'est trouvé passagèrement associé aux destinées de la France. Dans aucun temps la diplomatie française ne l'a perdu de vue.

(1) G. Rothan. *L'Affaire du Luxembourg*. Ouvrage couronné par l'Académie française (prix Thiers). Paris, Calmann Lévy. 1881.

(2) *Empereurs d'Allemagne:* Henri VII, 1308-1313 ; Charles IV, 1346-1378 ; Wenceslas, 1378-1419 ; Josse de Moravie, 1410-1411 ; Sigismond, 1410-1437, empereur et roi de Bohême et de Hongrie. — *Rois de Bohême :* Jean l'Aveugle, 1310-1346 ; Charles IV, Wenceslas et Sigismond. — *Reine de France :* Marie, fille de l'empereur Henri VII, épousa, le 21 août 1322, Charles le Bel, roi de France ; elle mourut en 1324.

Digitized by Google

Tous nos grands ministres, au XVIIe et au XVIIIe siècle, ont cherché à le rattacher à notre système défensif. Richelieu se le réserve dans le traité qu'en 1635 il signe avec la Hollande; Mazarin en poursuit la conquête après la bataille de Rocroi et le réclame, à défaut du Roussillon, dans les négociations de Lyonne avec la cour de Madrid. En 1739, lors de la paix de Belgrade, le cardinal Fleury essaie de se l'assurer comme prix de sa médiation et comme garantie des sommes qu'il a avancées à Charles VI. Le Grand-Duché figure de nouveau dans le traité d'alliance que Bernis conclut avec l'Autriche, et il reparaît en 1785 dans les pourparlers de Joseph II avec le cabinet de Versailles au sujet de la Bavière.

En 1797, le traité de Campo-Formio devait, pour bien peu d'années, il est vrai, réaliser le rêve de notre vieille diplomatie : le Luxembourg devenait un front d'attaque contre l'Allemagne. Mais, en 1815, le Congrès de Vienne en donnait un morceau à la Prusse, et, par des liens artificiels, rattachait le reste à la Confédération germanique sous la souveraineté nominale du Roi des Pays-Bas. Il retournait l'œuvre de Vauban contre la France, en faisait un boulevard de la Sainte-Alliance, et, en la reliant au système défensif de l'Allemagne, il en confiait la défense à la Prusse.

Nous présenterons ces notes historiques sous six chapitres distincts, correspondant aux six périodes dont nous avons parlé au début de cette Introduction :

I. *Clovis et les Rois Francs.*
II. *Les Ducs de Bourgogne et la Maison d'Autriche.*
III. *Louis XIV et Vauban.*
IV. *La Révolution française. — Napoléon Ier.*
V. *Le Traité de Londres du 11 mai 1867.*
VI. *La Guerre Franco-Allemande (1870-1871).*

Digitized by Google

CHAPITRE Ier.

Clovis et les Rois francs.

On peut dire que la première apparition des Francs, nos ancêtres (du moins des Francs Saliens, car les Ripuaires y étaient établis déjà), dans le pays de Luxembourg, remonte à l'année 496, à l'époque de la bataille de Tolbiac, gagnée par Clovis sur les Alamans du Sud qui voulaient envahir les provinces Belgiques de la Gaule.

Auparavant, ce pays était, depuis Jules César, sous la domination romaine, qui fit de la ville de Trèves, voisine de Luxembourg, le centre de son action militaire et administrative. On peut suivre encore la trace de la chaussée très importante, créée par les Romains, qui conduisait de Trèves à Reims, en passant par Luxembourg, et d'une autre, menant à Metz, par Thionville. De nombreux vestiges de l'époque romaine existent encore dans tout le pays luxembourgeois.

Les Francs, au contraire, sauf des sépultures et quelques monnaies, laissèrent peu de traces de leur passage ; mais, c'est à cette époque que le pays acheva de se convertir à la religion chrétienne, sous l'influence des évêques de Trèves. L'empereur Constantin le Grand paraît avoir résidé à plusieurs reprises et assez longtemps à Trèves, dont un des évêques, saint Maximin, fonda dans cette ville l'abbaye qui conserva son nom.

En 698, une fille du roi franc Dagobert donne à saint Willibrord, l'apôtre des Frisons, un petit hospice qu'elle possédait à Echternach. En 706, Pépin d'Héristal, maire du Palais, y ajoute des biens considérables. Ce fut l'origine de la fondation par saint Willibrord du célèbre monastère des Bénédictins d'Echternach, qui, pendant les onze siècles de son existence,

Digitized by Google

eut une grande influence religieuse sur tout le pays luxembourgeois.

Notons, en passant, que la petite ville d'Echternach a encore conservé une notoriété réelle de nos jours, grâce à sa procession dansante du mardi de la Pentecôte, qui attire, chaque année, douze à quinze mille pèlerins ou curieux. « Dans cette procession, instituée au XIIIe siècle et qu'on a vainement tenté d'interdire à plusieurs reprises, dit le Docteur Glæsener, les pèlerins parcourent une distance d'environ douze cents mètres du pont de la Sûre jusqu'à l'église paroissiale, en faisant trois pas en avant et un en arrière, ou bien cinq pas en avant et deux en arrière, en suivant la cadence d'une mélopée traînante, exécutée par toutes sortes d'instruments de musique éparpillés dans le cortège. »

En 723, Charles Martel ayant été guéri à Trèves, sur le tombeau de saint Maximin, augmenta considérablement les domaines de l'abbaye de ce nom, notamment en lui donnant le territoire de Weimerskirch, où se trouvaient les ruines d'une fortification romaine qui portait le nom *franc* de *Lucilinburhut* (petit avant-poste); ce fut, d'après la plupart des auteurs, l'origine de la forteresse de Luxembourg et du nom donné à tout le pays.

En 763, Pépin le Bref passa les fêtes de Pâques et de Noël à Longlier, dans le pays d'Ardenne. Son fils, l'illustre Charlemagne, résida souvent à Thionville pendant le cours de son règne, et y marqua son séjour par plusieurs actes importants, entre autres par le champ de mai tenu en 806. Ce fut à Thionville qu'il promulgua le fameux capitulaire qui divisait l'empire en trois parties et en assignait une à chacun de ses fils.

Arrivons à l'origine du comté de Luxembourg.

Le fondateur de la maison de Luxembourg fut Sigefroi (963-998), le plus jeune fils du comte palatin Wigeric, de la maison d'Ardenne, qui, comme la maison de Lorraine, se prétendait issue du sang de Charlemagne.

Digitized by Google

En 963, dit le Dr Glæsener (1), sous le règne d'Othon le Grand, et avec l'approbation de l'Archevêque Bruno, de Cologne, Sigefroi acquit de Wicker, abbé de Saint-Maximin, de Trèves, en échange de propriétés sises à Feulen, les ruines d'un petit castel romain, avec les terrains environnants, formant aujourd'hui la banlieue de Luxembourg, le tout situé sur le territoire de la paroisse de Weimerskirch (et provenant de la donation faite par Charles Martel à l'abbaye de Saint-Maximin). Il releva les ruines de ce fortin, placé sur deux rocs isolés, le grand et le petit Bock (bouc) et le convertit en un château-fort (burg), construit selon les règles de la fortification de l'époque (Lucilinburhuc, Lutzelburg, Luxembourg). Une population de vassaux, agriculteurs, artisans et manœuvres ne tarda pas à s'établir sous l'aile tutélaire du manoir fortifié : cet établissement se fit sur le plateau de la montagne, vis-à-vis du grand Bock, et dans la vallée de l'Alzette qui le contourne. Un mur de circonvallation, avec fossé et sept tours quadrangulaires saillantes, entoura la cité naissante, qui ne s'étendait pas plus loin que le *marché aux poissons* actuel.

On peut donc dire que la ville de Luxembourg a été bâtie sur une *terre française*.

Telle fut l'origine de la forteresse et de la ville de Luxembourg; on nous pardonnera de nous être étendu un peu longuement sur ce point.

Sigefroi, d'ailleurs, ne porta pas lui-même le titre de comte de Luxembourg; ce fut un de ses descendants, Guillaume (1096), qui, le premier, prit officiellement ce titre.

Le 13 mars 1354, l'empereur d'Allemagne, Charles IV, par une charte donnée à Metz, éleva le comté de Luxembourg au rang de Duché, avec droit pour le Duc de tenir la rène droite du cheval de bataille de l'empereur et de remplir l'office d'écuyer tranchant aux fêtes impériales (2). Charles IV fit cette érection en faveur de son frère consanguin Wenceslas, fils

(1) Dr Glæsener. *Le Grand-Duché de Luxembourg, historique et pittoresque.* Diekirch, 1885.

(2) Voir le P. Bertholet, de la Compagnie de Jésus. *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et du comté de Chiny*, 8 vol. in-4°, Luxembourg, 1743.

Digitized by Google

unique du second mariage de Jean, comte de Luxembourg, avec Béatrix de Bourbon, fille du comte de Clermont.

C'est ce Jean de Luxembourg, dit Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg, qui fut tué à la bataille de Crécy, le 26 août 1346. A l'appel de son ami, le roi de France Philippe VI de Valois, il était venu, avec son fils Charles et cinq cents chevaliers du Luxembourg et de la Bohême, porter secours aux Français dans leur lutte contre Édouard III, roi d'Angleterre, au cours de la fameuse guerre de cent ans.

Il faut lire dans Froissart le récit de ce beau fait d'armes, digne des temps héroïques.

Édouard d'Angleterre versa des larmes d'attendrissement à la vue de cette mort aussi étrange que sublime. Il fit célébrer dans l'église de Maintenay un service funèbre en l'honneur du roi défunt et y assista avec ses principaux officiers. Voulant rendre un éclatant hommage à son illustre adversaire, il fit adopter à son fils, le prince de Galles, l'emblème et la devise qui se trouvaient sur sa cotte de mailles : trois plumes d'autruche et les mots : *Ich dien*, Je sers.

Le fils de Jean l'Aveugle, Charles de Luxembourg, n'avait pas montré moins de bravoure, et ce ne fut qu'après avoir reçu plusieurs blessures que ses chevaliers de Bohême purent le décider à quitter le champ de bataille.

Le roi Édouard, honorant le courage de son adversaire, remit au roi Charles de Bohême et de Luxembourg le corps de son père, qui fut inhumé le 7 septembre 1346 dans l'abbaye de Munster, à Luxembourg, ainsi que Jean l'Aveugle en avait exprimé le désir dans son testament. Le clergé et les États reçurent ses restes en grande pompe, mais il était dit que Jean l'Aveugle n'obtiendrait pas, même dans la mort, le repos qu'il n'avait su trouver de son vivant. Après la destruction de l'ancienne abbaye de Munster, en 1543, son corps en fut enlevé pour occuper onze sépulcres successifs et aller à la fin reposer à Castel, près de Sarrebourg, dans un beau sarcophage en marbre élevé par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, en 1838.

Digitized by Google

Pendant toute la durée du moyen âge, l'histoire du duché de Luxembourg est intimement liée avec celle de l'empire d'Allemagne. Nous n'avons donc pas à nous en occuper ici.

Notons cependant un fait relevé pendant cette période, et qui intéresse un peu le pays de Champagne :

« On rapporte que Wenceslas II, empereur d'Allemagne et duc de Luxembourg (un des petits-fils de Jean l'Aveugle), vint de Luxembourg à Reims, en l'année 1398. Il eut dans cette dernière ville une longue mais stérile entrevue avec le roi de France, Charles VI, au sujet des affaires de l'Église. Et, si l'on en croit la tradition, il contracta, dans le cours de cette entrevue, un goût excessif pour le vin de Champagne, que l'on ne savait pas encore faire mousser à cette époque, mais qu'il caractérisait en disant : « *Das ist ja ein echtes Oel, davon einem die Schnauze anklebt.* Mais c'est de la véritable huile qui colle au palais. »

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Les ducs de Bourgogne et la maison d'Autriche.

En 1401, sous Wenceslas II, le gouvernement du duché de Luxembourg fut confié à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne; en 1402, à Louis, duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI. Louis d'Orléans conserva ce gouvernement jusqu'au jour de sa mort. Il fut, comme on le sait, assassiné à Paris, le 23 novembre 1407, par Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne.

L'administration du duché passa ensuite, en garantie d'une somme de 120,000 florins, à la nièce de Wenceslas, Élisabeth de Gœrlitz, épouse d'Antoine de Bourgogne, duc de Brabant, tué à la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415).

Quelques années après, Élisabeth de Gœrlitz commença à entrer en négociation avec son neveu, Phillippe le Bon, duc de Bourgogne, fils de Jean Sans-Peur, qui, depuis longtemps, convoitait la possession du duché. Par un traité en date à Hesdin du 4 octobre 1441, ratifié sans réserves le 11 janvier 1442, elle céda à Philippe le Bon tous ses droits sur le duché de Luxembourg, dont elle le nomma *mambour* et gouverneur.

Le 5 mars 1442, par une proclamation datée de Thionville, elle engagea ses anciens sujets à la soumission et à la fidélité envers le duc Philippe: « Incapable comme femme et comme veuve, dit-elle, de réprimer les dissensions intestines du pays et de le protéger à l'extérieur, elle en a confié le sort à des mains plus puissantes. »

Cette proclamation et celle adressée directement aux habitants du pays par Philippe le Bon, le 22 mai 1442, furent mal accueillies, et le duc de Bourgogne dut se préparer à faire

Digitized by Google

valoir par la force les droits qu'il tenait du traité d'Hesdin.

Le 9 septembre 1443, il partit de Dijon, après avoir déclaré la guerre au duc de Saxe, dont les troupes occupaient le pays qu'Élisabeth de Gœrlitz avait été contrainte de quitter; après avoir investi Thionville, il vint mettre le siège devant Luxembourg, et parvint à y entrer grâce à une escalade exécutée en « un endroit des murailles de Luxembourg où le « guet se faisait négligemment et où l'on pouvait monter sans « être aperçu ».

L'historien des ducs de Bourgogne, M. de Barante, raconte ainsi un fait curieux qui se passa après la prise de la ville. C'est un trait de mœurs qu'il nous paraît intéressant de rapporter à nouveau :

« Bien que la ville eût été prise d'assaut (ce fut le 11 décembre 1443), il n'y avait eu aucun désordre ; pour réussir dans l'attaque, il avait fallu observer une exacte discipline ; mais le pillage appartenait de droit à l'armée. On régla qu'il serait partagé également entre tous, que chacun serait tenu de rapporter tout ce qu'il prendrait dans les maisons, et qu'on mettrait tout en vente. Guillaume de Crevant, le sire de Cernant, le sire d'Humières et quelques autres furent établis butiniers, chargés de ramasser le pillage et de le vendre. Les femmes, les enfants, les habitants allèrent se réfugier dans les églises, qui furent respectées; puis les gens de guerre se répandirent partout. On avait fait prêter serment à tous de ne rien garder de ce qu'ils prendraient; ils apportèrent tout assez fidèlement, même l'or, l'argent, les joyaux et les riches fourrures. Ensuite on procéda à la vente; le sire de Crevant, au grand divertissement de lui et de ses compagnons d'armes, fit l'office de crieur public; il monta sur des tréteaux, et criait : « Une fois, deux fois, trois fois, adjugé ! » Toutefois ce passe-temps parut plus plaisant aux capitaines et à ceux qu'on avait nommés butiniers, qu'à tout le commun des gens d'armes. Il ne leur revint pas grand'chose de ce beau pillage. La part de chacun fut de sept francs et demi; et il y avait tel qui avait loyalement remis aux butiniers la valeur de cinq cents florins. On demeura persuadé qu'ils y avaient bien fait leurs affaires, et qu'il y avait eu mainte fraude aux dépens des pauvres gens de guerre qui avaient aventuré leur vie pour prendre la ville et gagner une

Digitized by Google

riche proie. Ce fut pendant longtemps un grand sujet de discours dans les pays et à la cour du duc Philippe ; les noms des butiniers de Luxembourg demeurèrent fameux. »

Le lendemain de l'escalade, Philippe le Bon fit son entrée dans la ville, et, sur la médiation de l'archevêque de Trèves, un traité de paix fut signé entre le duc de Bourgogne et le duc de Saxe, à Luxembourg, dans l'abbaye de Munster, le 29 décembre 1443.

Élisabeth de Gœrlitz mourut à Trèves, le 30 août 1451. Après sa mort, Philippe le Bon se rendit immédiatement dans la capitale et réunit les États le 25 octobre de cette même année. Il reçut leur serment de fidélité et confirma tous les privilèges de la ville de Luxembourg.

Son autorité sur le duché fut reconnue, non sans de grandes difficultés, par les rois de France Charles VII et Louis XI.

C'est à partir de cette époque que la langue française devint *seule* la langue administrative du duché de Luxembourg, privilège qu'elle conserve encore de nos jours : elle ne le perdit même pas sous la domination presque séculaire de l'Autriche.

L'administration de Philippe le Bon dura jusqu'à sa mort, arrivée à Bruges le 15 juillet 1467. Rappelons que c'est dans cette ville qu'il avait institué, en 1429, l'ordre illustre de la Toison-d'Or.

Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, seul fils survivant de Philippe le Bon, ajouta à ses titres, après la mort de son père, celui de *Duc de Luxembourg*, et se fit reconnaître par les États du pays. Il séjourna dans le duché en 1473 et 1475; c'est pendant cette dernière année, le 13 septembre, qu'une trève de neuf ans fut conclue entre lui et le roi de France Louis XI.

Le pays de Luxembourg eut beaucoup à souffrir pendant les guerres incessantes de Charles le Téméraire contre la Lorraine et contre la France. On sait les défaites de ce prince à Granson et à Morat, et sa fin tragique sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

Digitized by Google

Le corps de Charles le Téméraire, transporté par son arrière-petit-fils, Charles-Quint, de Nancy à Luxembourg, y resta pendant trois années. Il repose aujourd'hui à Bruges, dans l'église Notre-Dame, à côté de celui de sa fille Marie.

C'est depuis l'occupation du pays luxembourgeois par les ducs de Bourgogne, que commencèrent à se manifester d'une manière plus vive les convoitises de la France sur le duché et surtout sur la forteresse de Luxembourg. L'importance de cette dernière devenait de jour en jour plus grande et tous les États qui l'avoisinaient se la disputèrent tant qu'elle exista.

En l'année 1486, sous Philippe le Beau, fils de Marie de Bourgogne et père de l'empereur Charles-Quint, eurent lieu, mais sans succès, de nouvelles incursions des Français dans les environs de Luxembourg.

Charles-Quint avait reçu à sa naissance — et il le conserva toute sa vie — le titre de *Duc de Luxembourg;* c'était bien indiquer que les descendants et les successeurs de Philippe le Bon entendaient maintenir leurs droits sur le duché, malgré les compétitions et les revendications de la France.

On sait comment se termina la première guerre entre François Ier et Charles-Quint; mais, ce que l'on sait moins, c'est que ce fut à un membre de la noblesse luxembourgeoise, le comte de Lannoy, que le roi de France dut remettre son épée, après l'issue désastreuse de la bataille de Pavie, le 24 février 1525.

En 1542, une armée française, sous les ordres des ducs d'Orléans et de Guise, envahit le Luxembourg et parvint à s'emparer de la forteresse, le 1er septembre; mais, quelques jours après, les Français durent se retirer devant les Impériaux et abandonner les places fortes qu'ils avaient prises.

L'année suivante, ce fut le tour de la garnison Impériale de capituler devant le duc Charles d'Orléans, qui prit possession de la ville au nom du roi de France, le 1er septembre 1543, et occupa également le pays de Luxembourg presque en entier. François Ier vint en personne visiter sa nouvelle conquête, et, désireux de s'en assurer la possession définitive, il fit exécuter

Digitized by Google

de nouveaux ouvrages de défense. Mais cette occupation ne fut pas de longue durée ; dès l'année suivante, en effet, le 5 juin 1544, la ville fut reprise par les Impériaux.

Les efforts réitérés des Français pour s'en emparer à nouveau, notamment en 1556, 1559 et 1597, sous le règne de Philippe II d'Espagne, demeurèrent infructueux et ne réussirent que sous Louis XIV, c'est-à-dire près de cent quarante ans plus tard.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Louis XIV et Vauban.

Le traité des Pyrénées avait fait perdre au duché de Luxembourg, en 1659, Thionville et Montmédy, qui furent alors attribuées à la France. L'influence de la maison de Habsbourg commençait à diminuer, tandis que celle de la France devenait prépondérante en Europe. Le règne de Louis XIV l'a portée à son apogée; mais ce fut au prix de guerres incessantes, dont les bords du Rhin, le Palatinat et le pays de Luxembourg ont été l'un des principaux théâtres; ces contrées en souffrirent cruellement, et le souvenir n'en est pas encore effacé.

Un des objectifs de la politique du Grand Roi était toujours, en effet, la possession de la forteresse de Luxembourg. Par sa position tout à fait exceptionnelle et presque inexpugnable, elle donnait à l'État, assez heureux pour s'en rendre maître, une force considérable et un point d'appui des plus favorables à la concentration des troupes et à la direction de leurs mouvements dans toutes les contrées environnantes.

Les efforts de Louis XIV et de ses capitaines se portèrent donc de ce côté.

Déjà, en 1667, par suite de la trahison d'un employé aux subsistances, Pierre Pillard, la ville fut sur le point de leur être livrée; le hasard seul empêcha la réussite de ce complot, qui coûta la vie à son auteur.

De leur côté, les Espagnols ne restaient pas inactifs. Pressentant les dangers qui les menaçaient, ils entreprirent sous la direction de l'ingénieur Louvigny, — pendant l'administration du prince de Chimay, gouverneur de la ville, — des travaux

Digitized by Google

de défense considérables, destinés à mettre la ville en état de résister aux attaques qu'ils prévoyaient. Ils eurent, d'autre part, à se mettre en garde contre les surprises de l'intérieur. En 1678, en effet, quatre officiers de la garnison, — tous étrangers au pays, il est vrai, — formèrent le dessein de livrer la ville à Louis XIV; mais la conspiration fut découverte, et les coupables furent exécutés le 18 juin.

Toutefois, depuis le traité des Pyrénées, les troupes françaises avaient réussi à rester en possession de vingt-quatre bourgs et villages situés dans les environs de la ville de Luxembourg; elles y trouvèrent de nombreux points d'attaque pour menacer à tout moment la ville. La *chambre de réunion* de Metz annexa, de 1681 à 1683, tout le plat pays, isolant ainsi complétement la capitale, seule ville qui restât encore aux Espagnols.

Le Siège de Luxembourg. — Correspondance entre Vauban et Louvois.

En 1682, Louis XIV s'était arrêté devant Luxembourg. Inquiet des dispositions belliqueuses de l'Europe, il avait jugé prudent de suspendre sa marche en avant et d'attendre une occasion plus favorable. Mais, après l'échec des Turcs, dont l'armée venait d'être refoulée, aux portes de Vienne, par l'héroïsme des troupes de Sobieski, le roi de France rentra en scène.

Le 1er septembre 1683, le maréchal d'Humières occupait la Flandre et le Brabant avec une armée de 40,000 hommes. Le 1er novembre, avec Vauban, il vint mettre le siège devant Courtrai, qui se rendit trois jours après.

Enfin, au commencement de 1684, Louvois commença à prendre ses dispositions pour se rendre maître de la ville de Luxembourg, encore en possession des Espagnols.

Cette place, abondamment pourvue de munitions et de vivres, était commandée par le prince de Chimay, officier géné-

Digitized by Google

ral de grande valeur et d'autant plus intéressé à défendre la forteresse que le gouvernement de Luxembourg lui appartenait en propre, disait-on, en vertu d'un acte de cession consenti par le roi d'Espagne, moyennant une somme de cent mille écus (1).

Louvois avait donné le commandement en chef des opérations du siège au maréchal de Créquy, et il avait mis à sa disposition trente-quatre bataillons d'infanterie, huit cents chevaux, un immense parc d'artillerie, et une compagnie de soixante ingénieurs, sous la conduite de Vauban. Ce dernier avait divisé ces précieux auxiliaires en quatre escouades commandées par Choisy, Lapara, Lalande et Parisot, mais il ne voulut céder à personne le soin de reconnaître les abords de la place.

La ville de Luxembourg fut investie le 28 avril 1684. Il fallut au maréchal de Créquy près de quinze jours pour achever sa ligne de circonvallation. La tranchée ne fut ouverte que le 8 mai, au soir, et par Vauban en personne.

Pendant tout le mois de mai, la correspondance entre Vauban et Louvois est active, pressée, quelquefois inquiète. Louvois veut connaître dans le plus grand détail, et avec plans à l'appui, les incidents et la marche journalière des opérations du siège. Vauban, bien qu'accablé par le travail et la fatigue, ne manque jamais de le tenir au courant. Nous donnons les extraits les plus saillants de cette curieuse correspondance (2).

5 mai 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp sous Luxembourg).

J'aurai l'honneur de vous rendre compte tout le plus souvent que je pourrai, mais non pas tous les jours, car il m'est impos-

(1) Georges Michel. *Histoire de Vauban*, Paris, Plon, 1879. p. 125.

(2) Extraits de la correspondance de Vauban et de Louvois. (Manuscrits in-f°, n° 31, tome 6me, de la bibliothèque de la *Section technique du génie*, à Paris (ex-dépôt des fortifications). Quant aux originaux, ils sont, pour la plupart, aux *Archives historiques* du ministère de la guerre, où nous avons pu les parcourir dans les volumes reliés qui les renferment. La majeure partie des lettres reproduites ici est publiée pour la premiere fois; les autres ont été transcrites dans la belle *Histoire de Louvois*, par M. Camille Rousset, et dans l'*Histoire de Vauban*, de M. Georges Michel.

Digitized by Google

sible de vous faire tous les jours un plan, quelque mal griffonné qu'il puisse être. D'ailleurs, je vais entrer dans des occupations violentes et continues qui ne me permettront pas grande écriture.

8 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Condé).

Je ne sais par quelle aventure j'ai reçu votre lettre du 5 de ce mois par un courrier qui m'en a apporté du 6. A la quantité d'ingénieurs que vous avés sous vos ordres, vous auriés bien dû m'envoyer un plan de la circonvallation et de la contrevallation.

Le Roi désire avoir tous les jours un bout de plan des attaques, et ce n'est point un travail d'une demi-heure par jour que de satisfaire Sa Majesté sur cela.

Ecrivés moi le plus souvent que vous pourrés, et me mandés tout ce que vous espérés pouvoir faire les jours suivans. Je mande à M. Charrüel de faire payer en pain et en argent les 4 ingénieurs qui ont été oubliés sur l'état sur le pied que vous proposés.

Le Roi approuve que vous chargiés M. de Choizy de rendre compte à Sa Majesté de l'attaque de laquelle vous lui donnerés la conduite.

8 mai 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg).

Ce soir, nous ouvrirons la tranchée par quatre endroits différents, ce qui, joint à la situation de la garde de cavallerie, fera une espèce de contrevallation à la place qui les réduira tout d'un coup à ne pouvoir pas mettre le nez hors de la contrescarpe. Dans trois ou quatre jours, j'espère que nous serons maîtres de la ville basse, moyennant quoi, il n'y aura plus que les oiseaux du ciel qui pourront y entrer et sortir ; et tous seront enfermés et amoncelés dans la ville haute où nous les écraserons à plaisir. Toutes les batteries ensemble contiendront trente cinq à trente six pièces de canon avec lesquelles nous ferons un terrible ravage. La disposition est la plus belle que j'aie faite de ma vie ; les ingénieurs sont tous instruits et les troupes savent ce qu'elles ont à faire.

9 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Condé).

J'ai reçû votre lettre du 8 de ce mois. J'attendrai le plan des lignes et des camps que vous me promettés. Cependant je suis obligé de vous dire que le Roi veut absolument avoir un plan de la tranchée tous les jours, et que vous nommiés un ingénieur qui ne fasse que cela, sans que pour quelque raison que ce soit il y manque.

Digitized by Google

Il n'était pas nécessaire d'un plan bien juste, pour m'envoyer un griffonnement de ce que vous avés projetté à l'égard des ouvrages. Je vous prie que j'en aye un au plus tôt.

Vous êtes aisé à scandaliser, quand vous trouvés extraordinaire de voir des mortiers à chambre, qui sont aussi justes que les autres, et à l'égard des affuts de fer, la différence qu'il y a de ceux-là aux autres, c'est qu'ils ne rompent point, et que ceux de bois ne tirent jamais quatre coups sans être brisés.

Je comprends fort bien la disposition de vos attaques, hors le détachement de 500 hommes sur la hauteur de Bonnevoye. J'espère que l'inspection du plan que vous enverrés par le premier courrier me fera connaître à quoi ils sont destinés.

14 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Condé).

J'ai enfin reçu par Mézières le plan que vous m'avez envoyé, qui a parfaitement bien fait comprendre à Sa Majesté l'état auquel étaient les attaques après la 4me nuit de tranchée. Elle attend que vous lui en enverrés de semblables de 2 jours en 2 jours, et que vous nommerés un ingénieur qui ne fasse que cela.

Essayés aussi tous les 2 jours de rendre compte à Sa Majesté aussi nettement que vous avés fait par la lettre à laquelle je réponds, de l'état de tous les ouvrages et de ce que vous prétendés faire les jours suivants, et mandés-moi en confidence combien vous donnés encore de tems aux assiégés à rester à Luxembourg. Je suis de tout mon cœur à vous.

A cette demande, Vauban faisait une réponse éloquente dans sa simplicité : « Quand je verrai jour à pouvoir vous faire des pronostics sur l'avenir avec quelque apparence de certitude, je ne manquerai pas de le faire ; mais trouvez bon que je ne m'érige pas en mauvais astrologue. Il y a de certains événements dont Dieu seul sait le succès et le temps qu'ils doivent arriver. C'est aux hommes à y apporter tout ce qu'ils savent de mieux pour les faire réussir, comme je ferai, Dieu aidant. »

16 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (du camp de Thulin).

J'ai reçû votre lettre du 14 de ce mois avec le plan qui y était joint, par lequel Sa Majesté a vû avec plaisir l'état de tous les ouvrages que vous conduisés. *Elle vous recommande de vous conser-*

Digitized by Google

ver et n'est pas contente d'apprendre tout ce que vous faites pour vous faire estropier (1).

Je crois qu'après le siège de Luxembourg vous conviendrés que les redoutes avancées au dela du chemin couvert ne sont pas si inutiles que vous les avez crues jusqu'à présent.....

J'ai bien de la peine à comprendre comment vous pouvés croire que l'attaque du vieux château pressera les ennemis, puisqu'il parait sur le plan qu'il est coupé par 3 ou 4 fossés, que le front est extrêmement étroit, et qu'apparemment il n'y aura pas de terre pour s'y loger. Expliqués-moi un peu comment vous croyés surmonter cette difficulté.

Je n'entends pas bien ce que vous me dites quand, après m'avoir dit que le siège ira bien, vous demandez que l'on vous garde du dehors, et que l'on vous fournisse le nécessaire abondamment. A l'égard du dehors, vous devés savoir par M. le Maréchal de Créqui, l'impossibilité qu'il y a que les ennemis songent à secourir Luxembourg.....

16 mai 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg .

La nécessité où je me trouve de faire tous les jours réglément deux voyages à la tranchée, de six à sept heures chacun, me met dans l'impuissance de faire de longs discours. Présentement, je fais percer pour entrer dans l'*Arabie Pétrée*, c'est-à-dire dans ce large avant-chemin couvert où on ne trouve plus que le roc vif. Ne vous ennuyez pas, Monseigneur, et soyez s'il vous plait, persuadé que, de ma part, je n'épargnerai ni soins ni industrie pour faire que le roi ait une entière satisfaction de cette affaire ici dont je suis pour le moins aussi entêté que lui. Les bombes font toujours parfaitement bien; en un mot, quinze mortiers font beaucoup plus d'effet, à l'égard d'imposer et de faire du désordre, que soixante pièces de canon des mieux servies (2).

(1) [Les passages en italiques ont été soulignés par nous]. — Vauban ne s'exposait que trop. C'était, écrit M. Camille Rousset, la grande querelle avec le maréchal de Créquy, lequel était, devant le roi, responsable de sa personne. « Un de mes principaux objets, disait le Maréchal, c'est de ménager M. de Vauban et de le contenir; mais je ne le fixe pas autant qu'il seroit à désirer; il m'a pourtant promis fort sérieusement qu'il ne s'attacherait qu'au nécessaire, retranchant tout le reste. » De son côté, Louvois écrivait à Vauban : « Conservez-vous mieux que vous n'avez fait par le passé; l'emploi que vous avez vous obligeant assez à vous exposer, *sans que vous vous amusiez à carabiner de dessus les cavaliers.* »

(2) Voir ci-après la lettre de Vauban du 18 mai.

Digitized by Google

17 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

..... Une lettre du 16 à 6 heures du matin, que je viens de recevoir de M. le Maréchal de Créqui, me donne lieu de croire que vous en avés fait autant (mis du canon) à la redoute qui est vis-à-vis la gauche de l'attaque, et que l'on s'est emparé des 3 redoutes qui sont du côté du Paffendal; ce qui donnera moyen de s'attacher à la contregarde qui figure à l'ouvrage à corne, et qui sur votre plan parait fort proche du bastion de Barlemont.....

J'ai de la peine à entendre ce que le nommé Belet, mon laquais, qui m'a rendu celle de vos lettres à laquelle je réponds, m'a rapporté que l'on était maître du Grondt et de la redoute qui est dedans, dont il prétend qu'un ingénieur lui a donné la clef. Expliqués-moi un peu ce que c'est.

Si vous pouvez me faire un profil à vue de ce que vous voyés du bastion de Barlemont, de l'ouvrage à corne qui est sur sa capitale et du terrain qui est jusqu'à la rivière, je comprendrais mieux que je ne puis faire ce qu'on peut espérer de la prise de ces 3 redoutes.....

18 mai 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg).

..... Un dragon, rendu ce matin, m'a assuré, foi de dragon, qui est un grand serment, qu'il y avait plus de trois cents morts ou blessés dans la place et qu'une bombe en avait tué huit d'un coup; qu'ils étaient extrêmement consternés, et que les bombes tournaient tous les dedans des ouvrages dessus dessous.....

18 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

..... Sa Majesté apprendra avec beaucoup de plaisir que ces redoutes du chemin couvert soient abandonnées.

Vous ne me dites rien de l'attaque du Grondt, qui résiste bien longtemps pour une aussi mauvaise fortification que celle-là.....

19 mai 1684 — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg).

..... Si ceux qui ont réglé le nécessaire avec vous, avaient été de bons assiégeurs de places, ils auraient dû prévoir que, pour faire un siège de Luxembourg, il fallait au moins douze ou treize cents milliers de poudre avec cinquante pièces de batterie.

Digitized by Google

20 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

..... Vous avés raison de me dire que l'attaque du Grondt est la partie honteuse, puisque c'est faire beaucoup d'honneur à un vieux faubourg retranché que de la faire d'une 10e ou 11e nuit de tranchée ouverte....

Vous ne devés pas douter que le Roi ne désire la promte réduction de cette place; mais puisque l'on n'est point inquiété du côté du dehors, Sa Majesté approuvera toujours que l'on retarde de quelques peu de jours, pour essayer que l'on continüe à la réduire avec aussi peu de perte que l'on a fait jusqu'à présent.....

Mandés-moi ce que ceux qui ont été dans la place vous rapportent de la profondeur de ses fossés, de leur largeur et de la qualité du roc.

24 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

Après avoir été trois jours sans recevoir de vos nouvelles, j'ai reçû votre lettre du 22 de ce mois avec une grande quantité de plans, desquels le Roi a été très satisfait, et a fort admiré l'industrie avec laquelle vous êtes venu à bout de faire des logemens sur la contrescarpe sans perdre personne.

Si vous n'aviés point omis de marquer sur votre plan de l'attaque de Grondt l'abbaye du nouveau Munster, l'on aurait mieux compris ce que vous voulés faire de ce côté-là, ne pouvant croire que vous puissiés ôter l'eau aux ennemis, tant qu'il tiendront la redoute qu'il occupent dans le dit Grondt, et qu'il ne semble pas que vous pensiés à prendre.

A l'égard du vieux château, Sa Majesté a vû avec plaisir que l'on s'est rendu maître de la première partie d'icelui, et l'assurance que vous donnés que dans le même jour 22 l'on devait être maître de la 3me. *C'est une grande bénignité à M. le Prince de Chimay de vous laisser ainsi prendre des lieux* que l'on ne peut aborder qu'avec des échelles et que vous ne pouvés attaquer qu'avec un front égal au sien.....

Vous me ferés plaisir, au premier moment de votre loisir, de m'envoyer un profil de vos petits cavaliers, *de l'effet desquels, si j'avais été au conseil de M. le Prince de Chimay, je me serais garanti avec deux pistoles de dépense. Cela soit dit sans vous fâcher.*

Je ne puis assés admirer la bonté de M. le Prince de Chimay de vous avoir abandonné la galerie qui est sous la contregarde.....

Si le profil que vous m'avés envoyé est juste, et que le terrain

Digitized by Google

qui reste entre le mur du Paffendal et les anciens murs qui paraissent fermer la ville de ce côté-là ne soit point du roc vif, il pourrait bien arriver à M. le Prince de Chimay de capituler en cet endroit plutôt qu'au bastion de Barlemont.....

Contenés vous mieux que vous n'avés fait par le passé, l'emploi que vous avés vous obligeant assés à vous exposer, sans que vous vous amusiés à carabiner de dessus des canonnades.

Je m'attens que vous me manderés dans peu de jours *combien vous donnés encore à M. le Prince de Chimay pour rester dans Luxembourg*, étant important que le Roi le sache quelques jours à l'avance pour la direction des affaires générales.

26 mai 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

Les lettres et les plans que j'ai reçus de votre part promettant une promte et favorable issue du siège de Luxembourg, il me parait nécessaire que vous soyés instruit de ce que Sa Majesté désire de vous après sa réduction. Je vous dirai pour cet effet que Sa Majesté désire que *vous fassiez un état des plus pressantes réparations qui seront à faire à Luxembourg pour mettre la place en sûreté*, auxquelles vous donnerés ordre que l'on travaille incessamment et sans attendre d'approbation de Sa Majesté.

Que, le plus tôt que faire se pourra, vous fassiés un état de ce que vous croyés que le roi devra faire faire à cette place pour la rendre aussi bonne que sa situation le pourra permettre : ce que vous m'enverrés par un courrier exprès.

Le 28 mai, un furieux assaut fut livré à l'ouvrage à corne qui servait de contregarde au bastion situé le plus au nord. Trois colonnes, chacune de quinze cents hommes, s'élancèrent à la fois et gravirent par trois brèches différentes; la lutte fut terrible, sans pitié, mais héroïque... Elle fut décisive, mais sans l'être immédiatement. Moins découragés qu'affaiblis par la perte de leur sang, les assiégés tinrent à honneur de prolonger pendant quelques jours encore une résistance qui n'était plus que pour la gloire (1).

Le 30 mai, Vauban envoyait à Louvois le récit de cette chaude affaire :

(1) Camille Rousset. *Histoire de Louvois*, tome III, p. 253.

Digitized by Google

30 mai 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg).

..... Je me suis (aussi) emparé cette nuit d'une caponnière ou casemate bien proprement voûtée, marquée au plan qui va de la contre-garde joindre à la contrescarpe, et de là à la demi-lune. Nous avons trente hommes dedans avec un lieutenant qui assureront notre mineur, faciliteront l'attachement d'un autre et nous donneront peut-être moyen d'y établir une batterie qui nous fera tous les biens du monde. Du surplus, on chemine toujours à côté de la gauche, à la double-sape s'entend, car ils y font un feu terrible, consommant une quantité de grenades effroyable et, à comparer leur feu avec le nôtre, il faut qu'ils en aient fait crever plus de 40 milliers depuis le commencement du siège.

Attaque du vieux château. — Il y a eu aujourd'hui action fort jolie et bien digérée *(sic)*. Un bataillon de fusilliers avec quatre compagnies des grenadiers d'extraordinaires, après avoir bien pris leurs mesures de concert entre Baroille et moi, ont achevé de déboucher la porte ; en suite de quoi les troupes ont donné et poussé les ennemies jusque dans le fossé de la place où ils en ont tué et pris quelques-uns; ensuite de quoi on s'est logé près du fossé, à peu près hors de la portée de la grenade du bastion.

Je compte de faire travailler la nuit prochaine à une batterie de trois pièces qui sera dans ledit logement, et en même temps à des sapes qui m'approcheront à une toise ou deux près du fossé, et je travaillerai à même temps à pouvoir faire une descente. Cette petite attaque ne fera pas moins que les grandes et peut-être les devancera-t-elle; *du moins c'est une espèce de folie que j'ai dans la tête il y a longtemps.*

Le Cronte (1). — Il n'y a plus que 150 hommes de garde, sa place d'armes en parallèle étant achevée de tout point.

Bonne-voie (2). — Sa redoute est achevée et pallissadée à 5 ou 600 palissades près qui n'ont pas été fournies.

Vous trouverez ci-joint, Monseigneur, un mémoire des ingénieurs blessés; comme ce sont ceux de l'armée qui s'exposent le plus et, à proprement parler, *les victimes des autres*, j'espère que vous voudrez bien avoir quelques bontés pour eux.

Voici bientôt le siège qui va finir, ce qui m'oblige à vous demander en grâce, premièrement de venir en poste faire un tour ici pour la satisfaction de votre propre curiosité et pour ma justi-

(1) Le Grund.
(2) Faubourg de Bonnevoie.

Digitized by Google

fication, *sans quoi je me brouille avec vous pour le reste de mes jours;* secondement, de prier M. le Maréchal de mettre des gardes à tous les endroits de la tranchée où il en sera besoin, pour empêcher qu'on ne prenne les outils, les sacs à terre, ni les pallissades.

Songez s'il vous plait, Monseigneur, que je soutiens la plus grande fatigue du monde depuis le 23 avril, et que si vous ne me donnez pas deux ou trois jours de repos après le siège, je suis un homme confisqué; et de l'heure qu'il est, je suis si las et si endormi que je ne sais plus ce que je dis.

P. S. (1). – Depuis ma lettre écrite, un petit logement fut commencé hier sur le dessin du canon 1, par un soldat seul que l'on fit placer pour deux, ces deux pour trois et les trois pour quatre, et ainsi peu à peu jusqu'à 30, toujours en montant de logement; il s'est tellement approché des ennemis qu'il a fait venir l'envie aux nôtres de passer plus loin : ce qu'ils ont fait depuis deux heures et ont chassé les ennemis de la contregarde dont nous sommes présentement les maîtres; il n'y avoient que 15 ou 16 hommes. Je compte que la demi-lune E aura dans fort-peu de temps le même sort.

Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, vers trois heures, on entendit le tambour des assiégés battre la chamade (annonce d'un parlementaire pour offrir de se rendre). Cette nouvelle, aussitôt portée au Maréchal de Créquy, fut par lui de suite expédiée par un courrier exprès à Louis XIV, qui fit tirer des salves de réjouissance, chanter le *Te Deum*, et tout préparer pour son retour à Versailles. (C'est ce qui explique la lettre du 2 juin, de Louvois à Vauban, que nous reproduisons plus loin.) Mais, il se trouva que tout le monde s'était un peu trop pressé. Le prince de Chimay avait bien demandé à capituler, mais sous la condition qu'on lui donnerait huit jours pour faire avertir le marquis de Grana. Le maréchal de Créquy, mécontent, rompit les pourparlers, et le 1er juin, à huit heures du soir, la canonnade avait repris de plus belle (2).

Aussi, le 2 juin, Vauban écrivait à Louvois : « Hier je vous

(1) Dans l'original, *le post-scriptum* est en entier de la main de Vauban.
(2) Camille Rousset. *Histoire de Louvois,* tome III, page 255.

Digitized by Google

chantai la paix de bon matin ; aujourd'hui je vous annonce la guerre. On recommença la guerre fort gaiement de notre côté. Cependant ce pourparler nous a fait perdre une journée de travail ; *car ces marauds ne voulurent jamais souffrir que l'on remuât une fascine ;* le travail des mines n'alla même que fort lentement. Tout cela fut bientôt remis en train hier soir. »

2 juin 1684. — **Louvois à Vauban** (de Valenciennes).

J'ai appris avec toute la joye possible que Luxembourg soit soumis à l'obéissance du Roi et que vous vous portiés bien. J'y aurais été de tout mon cœur voir les ouvrages de la place, si le Roi m'en avait laissé la liberté : mais ne le pouvant faire présentement, j'y ai envoyé mon fils et le Sr Daugicourt, pour me rapportér quelque idée de ce que j'aurais vû avec beaucoup de plaisir.

La satisfaction que Sa Majesté a du service que vous lui venés de rendre l'a porté à vous donner 3,000 pistolles pour gratification. J'aurai soin de solliciter l'assignation de l'ordonnance et de la faire payer à votre ordre à Paris.....

J'attendrai à Versailles les plans et mémoires de ce que vous croirés que le Roi devra faire à Luxembourg pour le rendre une très bonne place.

Je vous prie d'ajouter aux plans et profils que vous m'enverrés des ouvrages tous ceux qui seront nécessaires pour nous bien faire entendre comment sont faits les fonds qui environnent la place et les hauteurs qui ont contribué à sa perte.....

Je pourvoirai de Versailles à la gratification que Sa Majesté règlera pour les ingénieurs blessés. *Je vous embrasse de tout mon cœur et suis tout à vous.*

3 juin 1684. — **Vauban à Louvois** (de Valenciennes).

J'ai reçu votre lettre d'avant-hier par laquelle le roi a été informé de la ridicule proposition qu'a faite M. le Prince de Chimay pour avoir douze ou quinze heures de relâche. Sa Majesté s'attend que vous ferés toutes les diligences nécessaires pour punir mon dit Sr le Prince de Chimay de sa mauvaise finesse.....

Enfin, le 3 juin au matin, les assiégés battirent de nouveau la chamade ; mais, pour les punir, on feignit longtemps de

Digitized by Google

ne rien entendre. Cependant tous leurs tambours réunis firent de tels roulements, avec tant de signaux et tant de drapeaux blancs agités en l'air, qu'il fallut bien se décider à comprendre. Cette fois, l'offre de capituler était sérieuse et sans condition (1).

Vauban l'annonçait en ces termes à Louvois :

4 juin 1684. — **Vauban à Louvois** (du camp de Luxembourg).

Voici enfin ce terrible Luxembourg réduit au point que vous désiriez ; je m'en réjouis de tout mon cœur pour le grand bien qui en reviendra au service du Roi. C'est la plus belle et la plus glorieuse conquête qu'il ait jamais faite en sa vie et celle qui lui assure le mieux ses affaires de tous côtés. Je vous demande par grâce spéciale de vouloir bien vous donner la peine de venir voir les tranchées avant qu'on les ait rasées. J'ai tellement cela dans la tête que je crois que, si vous n'y venez, je déserterai les sièges et les fortifications.

Près de deux tiers de la garnison se trouvant hors de combat, la brèche ayant été en outre ouverte sur plusieurs points, le prince de Chimay, de l'avis unanime de tout son conseil de guerre, se vit contraint de rendre la place, la résistance étant devenue impossible. La capitulation fut signée le dimanche 4 juin à heures du soir, et la garnison sortit le 7, l'avant-garde de cavalerie avec l'artillerie par la porte de Pfaffenthal, et toute l'infanterie avec l'arrière-garde de cavalerie par la brèche du bastion de la Porte du Château (2).

Nous transcrivons en entier le mémoire que Vauban adressa à Louis XIV, dès le 12 juin, pour lui rendre compte des opérations du siège. Ce mémoire n'avait pas encore été publié :

(1) Camille Rousset. *Histoire de Louvois*, tome III, page 256.

(2) Voir les articles de cette capitulation dans la brochure de M. Arthur Knaff sur le siège de 1684 (Luxembourg, Heintzé 1887) avec une addition du même auteur dans les « *Publications de la Section historique* » de l'Institut grand-ducal, vol. XLIV. — Voir également la relation du siège par le prince de Chimay, gouverneur de la place, publiée par M. Jules Vannerus, dans le volume XLV du même recueil ; et celle insérée dans le tome VIII de l'ouvrage déjà mentionné du P. Bertholet.

Digitized by Google

Mémoire de M. le Maréchal de Vauban sur Luxembourg (1).

La ville de Luxembourg fut investie le 28 avril 1684 par le Maréchal de Créquy, général de l'armée du Roi en Allemagne, Lorraine et Luxembourg; la tranchée ouverte du 8 au 9 mai, la chamade battue pour la première fois le 1er juin, la deuxième le 3 dudit mois; la garnison en sortit le 7 avec composition honorable, et les troupes du Roi y entrèrent en même temps.

Le siège a été entrepris avec 34 bataillons et 60 escadrons, faisant 20 à 21,000 hommes de pied et 7,000 chevaux, 42 pièces de batterie, dont 4 de 38 de balle, et 33 de 24, 8 pièces de 8, autant de 4, 15 mortiers à bombes, 6 pierriers de 103,000 liv. de poudre, 100 m. de plomb (2), 155 m. de mèche (3), 7,000 bombes, 3,000 grenades, 59,000 boulets pour les pièces de batterie, et 8,800 pour les petites; 1,400 chevaux d'artillerie, 45,000 outils, 215,000 sacs à terre et tous les effects de rechange; charriots, charettes et autres dépendances de l'artillerie nécessaires à un siège; outre quoi on a tiré beaucoup d'assistance (des rois?) d'Espagne, sans lesquels paysans ont aussi fait et rasé les lignes de circonvallation, aussi bien que les tranchées et batteries après le siège. On a consommé pendant le dit siège la part de 815,000 livres de poudre brute, 75,000 livres de mèche, tiré 52,500 coups de canon des grosses pièces, 5,764 des petites, 5,458 bombes, 25,350 grenades et 63,000 livres de plomb; mis 6 pièces de 33 livres de balle hors de service à force de tirer, 21 de 24, 2 de 8, et 2 de 4; rompu 23 affûts et 16 avant-trains, 4 chariots à porter corps de canon, 10 charrettes, 14,200 outils, 3,500 serpes et haches, employé 11,600 sacs à terre; de plus, on a dépensé pour les gabions, serpes, blindes, descentes de fossé et autres menus ouvrages de la tranchée 14,500 l.; pour les travaux ordinaires de la mine 54,139 l., pour les batteries à bombe et mortiers 171,072 l. et pour l'hôpital 33,500 l.; le tout faisant 373,211 l. sans compter la subsistance des troupes, la dépense des chevaux de trait, ni celle qu'il a fallu faire pour l'amas de tant de munitions.

On a perdu à ce siège quelques 550 hommes, dont 200 morts à l'hôpital, le surplus dans la tranchée et dans les camps, outre quelque 950 blessés, dont il en pourra encore mourir 20 ou 30, de sorte que tous les morts et blessés peuvent monter à 15 ou

(1) Manuscrit de la Bibliothèque du Génie, série in-4°, n° 93 (partie du).
(2) 100,000 livres.
(3) 155,000 livres.

Digitized by Google

1,600 hommes au plus, y compris même ceux du camp qui n'ont pas été à l'hôpital, parmi lesquels il y en a plus de 350 tués ou blessés des éclats revenus de nos bombes, et quelques uns estropiés de nos grenades et des armes qui ont crevé.—Parmi tant de morts ou blessés, il peut y avoir 80 officiers et des personnes de marque : le duc de Choiseul tué d'un éclat de bombe, le marquis d'Humières, le vidame de Laon, fils du comte du Roye, le marquis de Montpezat et Mr de Mordremont d'Atrue ; le marquis d'Humières, brave jeune homme et fils unique d'une famille illustre, aussi bien que le vidame, ont été fort regrettés.

Il y avait 2,600 hommes de pied dans la place, en 5 régiments de 3 compagnies franches, 5 à 600 chevaux et dragons sans compter les bourgeois armés montant à quelques 300 ; ils en sont sortis 18 à 1,900 hommes à tout compter, dont partie a déserté depuis, et 11 à 1,200 femmes ou filles et petits enfants ; ils comptent que tout le reste a été tué ou blessé ; ils ont consommé 160,000 l. de poudre, tiré 15,500 coups de canon de tout calibre. 800 bombes tant grosses que petites, 64,000 grenades, 3,000 de mèche et beaucoup de goudron et feux d'artifices ; rompu 2,600 mousquets, 1,300 piques, 400 spontons et hallebardes, 200 cuirasses et quelques 4,200 sacs à terre. Comme ils se sont voulu faire honneur de leur perte, ils ont exagéré le nombre de leurs morts ; ceux qui ont dit le plus ont assuré qu'il y avait eu près de 1,100 hommes de tués, et 3 à 400 de blessés ; les moins disent 5 à 600 de tués et 350 de blessés, parmi lesquels il y a eu quantité d'officiers espagnols, gens qualifiés, entre lesquels le baron d'Hostel *(d'Autel)*, colonel, blessé, le baron de Neck *(de Beck)*, mort, le chevalier Diffe *(d'Ive)*, frère du marquis de ce nom, blessé à mort, dom Daniel Hossely, colonel réformé, mort, et beaucoup d'officiers réformés. Les gens tués ou blessés l'ont presque tous été par des éclats de bombe, de pierre ou de canon ; à peine y a-t-il eu 300 blessés des coups de mousquet. Quoi qu'il en soit, ils nous ont laissé 160 blessés qui n'avaient pas été pansés depuis 2 jours.

Au surplus, la place est grande, belle et fort bonne, non pas à comparaison des places du Roi, qui en a quantité de meilleures, mais par rapport à toutes celles qui leur restent dans les Pays-Bas.

Quant à la défense, elle a été assez ferme, mais elle n'a été ni industrieuse, ni entreprenante ; les gens qui ont le mieux fait parmi eux, à leur dire : le prince de Chimay, Gouverneur de la place et du pays, s'est comporté en homme de cœur, le Mestre de camp espagnol et le comte de Tille *(de Tilly)*, homme de qualité

Digitized by Google

qui n'a de vallon que la naissance, car d'ailleurs il a de l'esprit, du cœur et de la politesse, et, de plus, un fort honneste homme; c'est la 3me fois que nous le trouvons dans les places que nous avons assiégées et toujours dans les postes avancés et les plus dangereux.

Il y a eu des officiers des leurs qui ont parfaitement bien fait leur devoir aux redoutes et à la corne, dont il ne faut point d'autre preuve que l'expérience que les nôtres en ont fait. — Il s'est fait une sortie de cavalerie, 5 à 6 jours avant l'ouverture de la tranchée, commandée par le baron de Chauvray *(de Chauvirey)*, qui n'eut pas grand succès, par ce qu'il ne trouva pas de matière à cela, qui fut mieux conduites que j'aye vû de ma vie.

A Luxembourg, le 12 juin 1684.

(Signé) : VAUBAN.

VAUBAN RÉPARE LA FORTERESSE.

Louis XIV avait été enchanté de l'heureuse issue du siège et fort satisfait aussi de savoir Vauban sain et sauf, malgré les périls auxquels il s'était exposé.

Dès le 7 juin, jour de l'évacuation de la forteresse par la garnison espagnole, Louvois écrivait à Vauban : « Cette conquête me paraît d'un prix inestimable pour la gloire du Roi et l'avantage de ses sujets. Il me paraît que Sa Majesté la connait telle qu'elle est, et je lui ai vû une joie sensible, quand Sa Majesté a appris la fin du siège sans qu'il vous fût arrivé d'accident (1). »

Mais, aussi, Louvois pressait Vauban de le tenir au courant des travaux de réparations et d'améliorations de la forteresse, Vauban répond le 11 juin avec son humour accoutumé (2) :

Je viens de recevoir tout présentement, Mgr., les deux que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire du 3 et 5 de ce mois; par la 1re desquelles vous me dites en grondant que le Roi s'ennuye de ne point voir le plan de Luxembourg, de quoi je suis très faché;

(1) 7 juin 1684. — Louvois à Vauban (de Versailles).

(2) Vol. 799 (1682, 83, 84, 85, 86, 87) Génie (Dépôt général de la guerre, Originaux : n° 41).

Digitized by Google

mais outre que cela ne retarde en rien les ouvrages de la fortification qui vont leur train, ce n'est pas chose aisée qu'un projet de cette étendue, dont toutes les parties demandent d'être vües et revües plusieurs fois, et étudiées avec application, faute de quoi on est sujet à de grandes erreurs. Une fois je n'ai pas perdu de tems et je me suis donné toute la peine et le soin possible pour expédier, et s'il y a de la longueur, *elle est dans l'ouvrage et non dans l'ouvrier qui a humainement fait ce qu'il a pû.*

A l'égard des ouvrages que vous désirés sur les hauteurs du Paffendal, j'espère que le projet parti ce matin d'ici vous donnera contentement; et pour peu que vous vouliés prendre garde au chapitre de ses propriétés, vous y verrés toutes les raisons touchées dans votre lettre, et encore bien d'autres non moins considérables.....

P. S. Je joins ici un petit bout de lettre qui m'a été remis hier au soir de la part d'un officier des ennemis, qui les quitte pour se retirer en Comté, dont il est natif; il se marie ici. Il prétend savoir bien des choses, mais la lettre ne dit pourtant pas grand'-chose.... (1).

Le 16 et le 17 juin, Louvois écrit à Vauban pour lui soumettre ses observations sur les travaux projetés pour remblayer les tranchées.

Le 24 juin, Vauban lui répond sur ce point et ajoute quelques détails intéressants :

Je viens, Mgr., de recevoir tout présentement celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 de ce mois....

M. Boizot arriva le même jour que j'eus l'honneur de vous mander qu'il n'était pas encore arrivé. Depuis quoi il n'a point perdu de tems. Hier il passa tous ses marchés, aprés m'en avoir montré le dispositif que nous corrigeâmes ensemble. Tous ces prix sont fort modiques, et il me parait que ses entrepreneurs sont très bons et qu'ils seront bientôt en train, parce qu'ils ont des équipages considérables devant les mains, qui les mettront bientôt en état de travailler avec grande force. Attendant quoi, je fais toujours commencer par reboucher tous les trous, portes de sortie et casemates... J'ai présentement de l'ouvrage disposé pour plus qu'on en fera dans un an d'ici. C'est pourquoi si les affaires pres-

(1) Sur l'original, le post-scriptum est en entier de la main de Vauban.

Digitized by Google

sent, vous n'avés qu'à m'honorer de vos ordres, je partirai aussitôt; sinon, laissés moi ici jusqu'à la fin du mois. *Vous verrés que je n'y aurai pas perdu mon temps*, non pas même quand je devrais y demeurer jusqu'au 5 ou 6 de l'autre....

....Les Capucins d'ici ont été horriblement criblés de coups de canon. Ils voudraient bien travailler au rétablissement de leur maison, mais ils ne savent par où commencer. Quelqu'un apparemment leur a suggéré d'avoir recours à votre bonté pour leur procurer quelque charité du Roi et c'est, si je ne me trompe, l'objet de la lettre que voici, pour laquelle j'ai été tant importuné de leur part qu'à la fin j'ai pris la liberté de la joindre à la mienne.

26 juin 1684. — **Louvois à Vauban** (de Versailles).

Vos lettres des 14 et 16 de ce mois m'ont été rendues; j'ai brûlé celle écrite de votre main.

Je n'entends pas bien comment vous croyés qu'en dépensant 100 écus pour mieux arranger le décombre de la tranchée qu'il n'est, l'on évitera l'inconvénient que je vous ai mandé.....

Vous avés oublié de me mander qui sont les entrepreneurs avec lesquels on a traité des ouvrages à faire à Luxembourg, c'est à dire où ils ont travaillé et quelles sont leurs facultés.

Comme il y a bien de l'apparence que la paix ou la trêve seront conclües dans toute cette semaine, rien ne vous empêchera de donner à Luxembourg jusqu'au 5 ou 6 de l'autre mois. Cependant je vous prie de m'envoyer votre projet tout le plutôt que pourrés.....

Sa Majesté a bien voulu accorder une aumône de 900 l. aux Capucins de Luxembourg, et j'en adresserai l'ordonnance au Sr Mahieu pour la leur faire délivrer.

27 juin 1684. — **Vauban à Louvois** (de Luxembourg).

Montaigu partit avant-hier, Mgr., pour vous porter un relief de cette place qui, quoique fait à vüe de pays et sur un simple plan, sans avoir pris hauteurs, ni profondeurs ne laisse pas d'être assés bien pour le peu de temps qu'on a mis après.....

..... J'ai visité encore une fois la petite fontaine dont j'eus l'honneur de vous parler dernièrement; son eau est excellente et fort fraîche, mais elle n'en jette qu'un pouce tout au plus; à quoi je crois que la sècheresse extraordinaire qu'il fait ici contribüe beaucoup.....

Digitized by Google

..... Vous aurés le projet de cette place, Dieu aidant, pour le tems que j'ai eu l'honneur de vous le promettre. *C'est bien le plus long et de la plus ennuyeuse discussion, de tous ceux qui ont jamais sorti de ma boutique.* Je tâcherai d'instruire les gens qui seront chargés de son exécution, sur les lieux, le mémoire à la main, afin de le bien éclaircir sur toutes choses avant d'en partir.

J'ai fait hier marché avec 15 soldats du régiment de La Ferté pour le prix et sommes de 6 pistolles pour achever d'effacer totalement les tranchées, moyennant quoi il n'y aura plus qu'à faire ramasser les pierrailles qui resteront sur la superficie, et les faire enlever par 3 ou 4 banneaux. Quoi fait, il ne sera possible dans un an d'ici d'en reconnaître trace, ni vestiges, par ce que l'herbe y croîtra comme partout ailleurs.....

..... Il y a quelques 350 hommes à l'ouvrage présentement, sans compter ceux qui travaillent à la chaux, aux bois et aux carrières, ni les charretiers. On déblaye au bastion du Château et à la contre-garde de Barlemont, qui sont les lieux de la place les plus endommagés, et on a commencé de maçonner à une petite brêche du corps de la place qui est dans un angle rentrant à droite du bastion de Barlemont.....

5 juillet 1684. — **Louvois à Vauban** (de Versailles) (1).

J'ai vu le relief de Luxembourg que le Sr de Montaigu a apporté. Je compte qu'il me servira beaucoup à entendre le projet que j'attends de vous à tous moments, ne pouvant croire que vous tardiés plus longtemps à me le faire tenir. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il me parait de très grande conséquence d'essayer de faire quelque chose sur la hauteur opposée de la face droite du bastion de Barlemont, de l'autre côté du Paffendal, sur laquelle hauteur étaient, ce me semble, les batteries qui ont été commandées par le Sr Dalainville. Je ne saurais dire ce qu'il faut faire sur cette hauteur, parce qu'il faudrait être sur les lieux pour en parler à propos; mais il est certain que si vous y proposés quelque chose que les ennemis ne puissent pas prendre de quatre jours de tems, ils se garderont bien d'y faire une attaque régulière; moyennant quoi, n'ayant pas le vide dont vous avés seû si bien profiter, toute la partie de la place

(1) Nous donnons cette lettre comme un des exemples, parmi beaucoup d'autres, du soin avec lequel Louvois discutait avec Vauban tous les détails des travaux de la forteresse, comme il avait discuté auparavant la façon dont il conduisait les travaux d'attaque.

Digitized by Google

qui était exposée aux deux grandes attaques sera mise en sûreté et ainsi elle se réduira au front des trois bastions.

..... Je vous prie de m'expliquer ce que vous pensés de cette proposition, et, aussitôt que vous n'aurés plus affaire à Luxembourg, d'aller en Alsace faire la tournée dont je vous ai parlé, en sorte que vous puissiés être de retour à Metz dans les derniers jours du mois prochain au plus tard; car je veux voir Luxembourg avant que le Roi aille à Chambord, et je ne le veux pas voir sans vous.

Le 7 juin, Vauban avait envoyé à Louvois l'état des ingénieurs blessés. Quelques annotations de lui sont amusantes :

Ingénieurs. — M. du Puy, aide de camp de M. de Vauban. (Celui-là est mon neveu. C'est pourquoy je n'en parle que pour dire en peu de mots qu'il a très bien servi et qu'il ne s'est épargné en rien).....

Volontaires. — M. D'Espagne, aide de camp de M. de Vauban. (Très joli garçon, plein de cœur et d'esprit. Il est blessé au corps et au bras du même coup assez dangereusement, même en péril d'être estropié)..... (1).

La dépense considérable de travail et d'énergie que Vauban avait faite pendant le siège de Luxembourg et les fatigues de toute sorte qu'il avait dû supporter, n'avaient pas été sans altérer un peu sa santé. Il s'en plaint à Louvois avec son style enjoué et sa bonne humeur habituelle (14 juin 1684) :

J'ai reçu, Mgr., celles dont il vous a plu de m'honorer des 7 et 9 de ce mois.

Je commencerai ma réponse par prendre la liberté de vous dire que je me trouvay si échauffé et si las à la fin du siège que j'ay été contraint de me donner un demy-repos quatre ou cinq jours durant et même de prendre quelques remèdes pour me rafraischir. Présentement, je ne me souviens presque plus de

(1) Archives de la Section historique du Ministère de la guerre. (Registre relié (n° 732) de la guerre contre les Espagnols en Luxembourg pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1684. Rasement de Trèves et séparation de l'armée du Roi. — Dépêches reçues, 4me volume. — Dépôt général de la guerre.)

Digitized by Google

toutes mes fatigues; me voila prest à recommencer noise avec la meilleure place de l'Europe toutes et quantes fois qu'il plaira au roy me l'ordonner, et l'espoir que j'en ai sera que je me dépescheray tant que je pourrai.

Ici se place un incident qui laisse voir l'ambition, bien légitime d'ailleurs, de Vauban, d'obtenir les récompenses honorifiques qu'il jugeait dues à ses services déjà anciens. Au moment du siège de Luxembourg, Vauban venait, en effet, d'avoir cinquante-et-un ans. Depuis plus de vingt ans, il était sur... la brèche. Sous la direction de Louvois qui, en 1661 à la chute de Fouquet, avait pris sous le titre de *Secrétaire d'État de la guerre*, la haute main sur les travaux des sièges et des armées, avec ceux des fortifications qui devaient protéger les nouvelles frontières de la France dans les Flandres, l'Artois et le Hainaut, Vauban avait achevé les fortifications de Brisach et s'était distingué dans plusieurs sièges, notamment à Tournai, Douai, Lille (1).

Dès cette époque, des relations très intimes s'étaient établies entre Louvois et son..... ingénieur en chef. De là une volumineuse correspondance qui se poursuivait incessante, presque journalière (2).

En 1684, Vauban n'était que maréchal de camp avec le titre de *commissaire général des fortifications*. La gratification de 3,000 pistoles (3) que Louis XIV venait de lui faire délivrer après la prise de Luxembourg n'était pas pour son ambition une satisfaction suffisante. Pour son honneur, pour l'honneur

(1) Voir dans la *Revue du Génie militaire*, n° du 25 mai 1897, la préface dont M. le colonel A. de Rochas a fait précéder le travail considérable qu'il poursuit dans cette revue sous le titre de : *Analyse et extraits de la correspondance de Vauban*.

(2) La correspondance de Vauban, recueillie par le colonel Augoyat vers 1840, et conservée au Dépôt des fortifications, forme 12 volumes in-f°. — Elle s'ouvre par un ordre de Louvois, daté du 23 décembre 1663, prescrivant à Vauban de se rendre à Brisach.

(3) Cette gratification était considérable pour l'époque. La *pistole* valait 10 *livres tournois*, et les 3,000 pistoles de Vauban représenteraient aujourd'hui près de 150,000 francs.

Digitized by Google

de tout le corps des ingénieurs, il voulait être lieutenant général.

Déjà il avait demandé ce grade, sans pouvoir l'obtenir. Après la prise de Luxembourg, il se crut en état de revenir à la charge. Il y revint, en effet, mais sans violence, avec ce tour de bonhomie fine et spirituelle qui est sa marque originale, et ce fut à Louvois, surintendant des postes, autant qu'à Louvois, ministre de la guerre, qu'il fit sa réclamation (1) :

5 juillet 1684. — **Vauban à Louvois** (de Luxembourg).

Je ne sais, Monseigneur, comme quoi le monde l'entend ; mais je me trouve obligé de vous demander justice sur une forfanterie que l'on me fait depuis le siège de Luxembourg, et dont je ne peux arrêter le cours. On m'écrit de toutes parts pour me féliciter, dit-on, sur ce que le roi a eu la bonté de me faire lieutenant général; même on l'imprime dans les gazettes d'Hollande et journal historique de Wœrden; cependant ceux qui le doivent mieux savoir n'en mandent rien. Faites donc, s'il vous plait, Monseigneur, *ou qu'on me rende le port de quatre-vingts ou cent lettres que j'en ai payé*, ou que tant de gens de bien n'en soient pas démis, en procurant auprès de Sa Majesté que je le sois effectivement. Vous ne devez point appréhender les conséquences; je n'en ferai aucune, et le roi n'en sera pas moins servi à sa mode. Tout le changement que cela produira est que j'en renouvellerai de jambes et toute la suite que j'en attends un peu d'encens chez la postérité, et puis c'est tout. Au reste, si vous doutez de ce que j'ai l'honneur de vous mander, je vous enverrai toutes mes lettres, car il ne m'en manque pas une (2).

Cependant Vauban ne fut fait lieutenant général que quatre ans après, en 1688, et c'est en 1703 seulement qu'il obtint son bâton de... maréchal de France. On sait qu'il est mort en 1707.

(1) C. Rousset. *Histoire de Louvois*, tome III, page 238.

(2) Archives historiques du ministère de la guerre, vol. 794, Génie, n° 45. M. Camille Rousset a reproduit cette lettre dans son *Histoire de Louvois*, et M. Georges Michel dans son *Histoire de Vauban*.

Digitized by Google

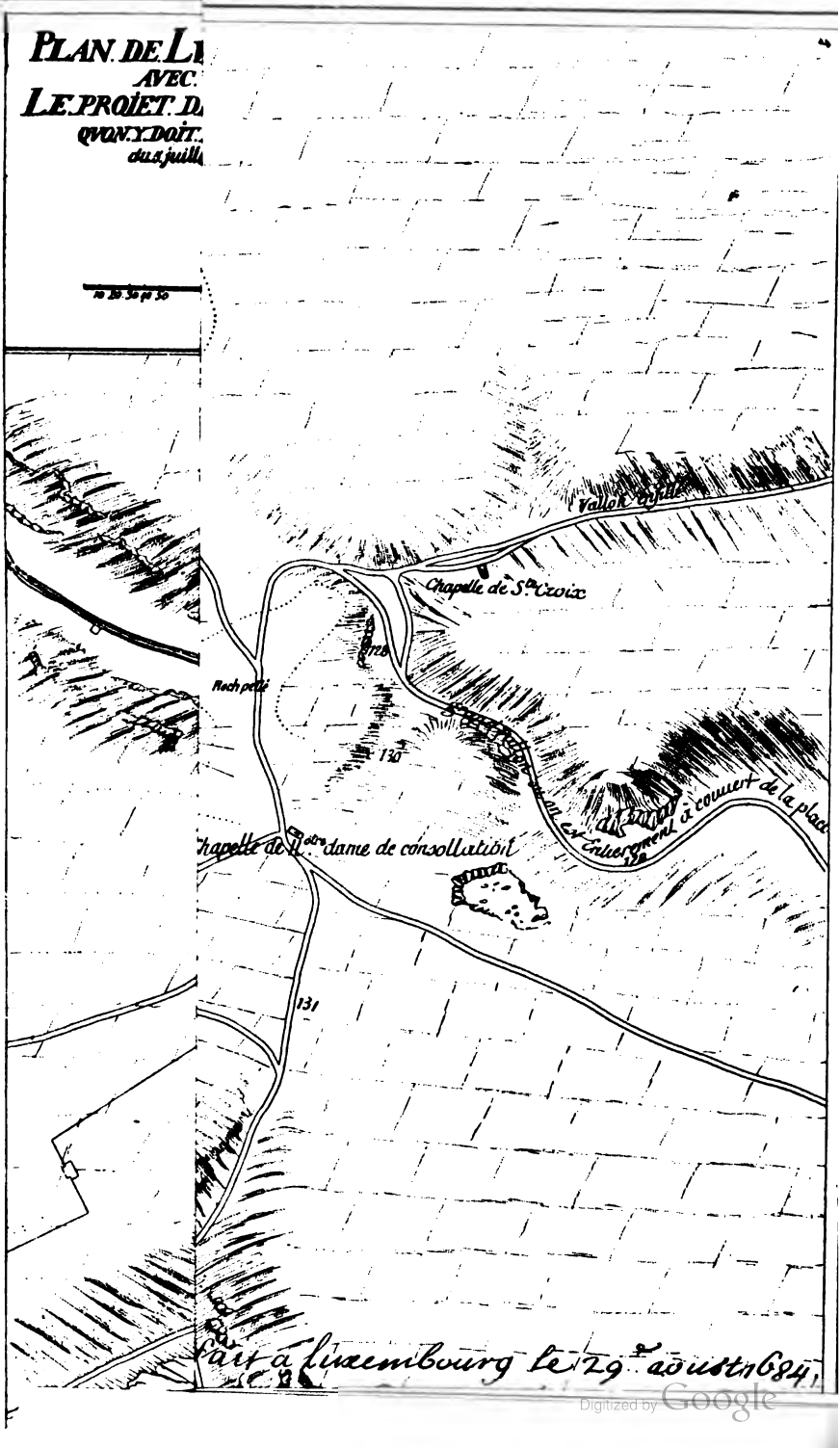

Digitized by Google

Digitized by Google

Enfin, le 11 juillet 1684, Vauban envoyait à Louvois les plans et mémoires réclamés avec tant d'insistance.

Ce volumineux mémoire porte le titre de : *Instruction sur les réparations les plus pressées de Luxembourg et auxquelles on doit travailler incessamment* (1).

Il est daté du 10 juillet 1684, et revêtu de la signature autographe de Vauban. Il est divisé en deux parties :

1re Partie : *Réparations aux défenses extérieures et aux villes basses.*

2me Partie : *Concernant les défauts naturels de la place et de ses dehors et la correction d'iceux.*

Vauban y avait joint un plan dressé spécialement à l'appui de son *Instruction* (2).

Ce mémoire contenait, avec le détail de tous les travaux à faire, un devis également détaillé article par article. Le total de l'estimation s'élevait à 1,580,000 livres, ce qui représente près de huit millions de francs en monnaie actuelle (3).

Sans perdre de temps, Louvois examine le plan et le mémoire et en accuse réception à Vauban, le 14 juillet, en accompagnant sa lettre de réflexions et d'observations dont nous ne reproduisons qu'une faible partie, pour ne pas allonger outre mesure notre travail.

J'ai reçû par le courrier que vous m'avés dépêché votre lettre du 11 de ce mois, avec tous les plans et mémoires qui l'accompagnaient, concernant la fortification du Luxembourg.

Le Roi a fort approuvé toutes les réparations et améliorations

(1) Manuscrit des Archives du Comité du Génie. Places étrangères, carton n° 240, Luxembourg, n° 2 du bordereau des pièces.

(2) Nous joignons ici une réduction de ce plan, d'après une photographie que nous avons été autorisé à faire prendre sur l'original qui se trouve aux Archives de la *Section technique du Génie à Paris*, comme annexe du Mémoire de Vauban. Ce plan, qui a été signé par Vauban à la date seulement du 29 juillet 1684, mesure exactement 0m86 sur 0m375. Il est à l'échelle de 1/3456.

(3) Dans une brochure : *La Forteresse de Luxembourg d'après des documents inédits* (Luxembourg, imprimerie Worré-Mertens, 1898), nous avons reproduit les passages les plus saillants de ce volumineux mémoire, encore inédit.

Digitized by Google

que vous proposés au corps de la place, à ses fausses brayes, demi-lunes, contregardes, redoutes et chemins couverts, et m'a commandé de charger Mr Boizot d'y faire travailler avec toute la diligence que la bonté de l'ouvrage pourra permettre.

Il me semble que cette place étant aussi importante qu'elle l'est, et faisant la perfection de la sûreté du royaume du côté des *seuls ennemis que l'on peut craindre, qui sont les Allemands*, l'on pouvait ajouter à ce que vous proposés un approfondissement considérable des fossés des bastions marqués 1, 3, 5 et 6, et les demi-lunes et contregardes qui les couvrent. Mais, comme j'espère de voir cette place dans le mois prochain avec vous, je serai plus en état après mon retour de rendre compte à Sa Majesté de ce qu'il y a à faire à cet égard, que je ne le puis être présentement.

J'eusse désiré voir un plan de ce que vous proposés d'ajouter de galeries aux redoutes d'entre les deux chemins couverts, pour les rendre meilleures et mettre les assiégés en estat d'empescher qu'on ne les batte à bouts touchants, comme vous avés fait pendant le siège.

Le Roi n'a rien réglé pour la construction des ouvrages que vous proposés de faire sur les hauteurs de Paffendal et du Parc, lesquels Sa Majesté ne croyant pas que l'on puisse commencer avant l'année prochaine, elle a crû qu'Elle pouvait en différer la décision jusqu'après mon retour de Luxembourg. Cependant, autant que l'on peut en juger sur le plan qu'a apporté Montaigu, qui peut-être n'est pas bien juste, et sans y avoir été, il me semble qu'il ne convient point de suivre votre dernier projet, c'est-à-dire d'occuper ces deux hauteurs par deux bastions, desquels la défense étant mutuelle, il s'en suivrait que le bastion situé sur la hauteur du Parc étant occcupé par les ennemis, celui du Paffendal resterait sans défense ; ainsi l'on prendrait les deux hauteurs par une même attaque ; ce que vous avés très bien remarqué qu'il faut éviter, et j'estimerais qu'il faudrait ajouter quelque chose à votre premier projet.....

Il ne me parait rien à ajouter à ce que vous me proposés pour le Grondt, ni au cornichon qui couvre la pointe de la place, où est situé l'hôpital du Saint-Esprit.

La redoute de Thionville me parait parfaitement bien située. Mais à l'égard de la demi-lune marquée 93, que vous només de Bonnevoye, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'elle ne me satisfait point : 1° parce qu'elle n'a aucune défense du mousquet.....

Digitized by Google

Je ne doute point que, quand vous y aurés fait réflexion, vous ne proposiés en cet endroit un ouvrage couronné qui se défendra de lui-même, et dont la branche devrait voir si fort de revers la face gauche de la contregarde de Saint-Josse, marquée 36, qu'elle deviendrait inattaquable.

Vous verrés si particulièrement par la lettre que j'écris à Mr Boizot, dont copie sera cy-jointe, tout ce que je pourrais ajouter ici, que je ne vous le répéterai point, *et finirai cette lettre en vous assûrant que vous n'avés fait de votre vie un plus beau projet que celui-là.*

S'il n'arrive rien qui me fasse changer de résolution, je compte que je pourrai me rendre à Longwy le 5 du mois d'août prochain. Je vous prie de n'en dire mot à personne, ne convenant point que l'on puisse savoir de si loin le projet que je fais à cet égard, et cependant de prendre vos mesures pour vous y rendre la veille.

Nous terminerons cette analyse de la correspondance échangée pendant le siège et les travaux de Luxembourg, par la transcription d'une lettre de Vauban au maréchal de Créquy, sous les ordres duquel il avait dirigé les travaux du siège et avec qui il était resté dans les meilleurs termes.

17 octobre 1684. — **Vauban au Maréchal de Créquy** (de Lille) (1).

J'ai appris, Monseigneur, que vous serez bientôt de retour à Paris et que vous vous êtes très bien trouvé des bains de Barrège; c'est de quoi je me réjouis de tout mon cœur car je vous assure que le retour de votre santé me fait autant de plaisir que si c'était la mienne propre.

Je m'acquitte de ce que j'ai eu l'honneur de vous promettre, en prenant la liberté de vous envoyer deux plans de Luxembourg, dont l'un représente la place en l'état qu'elle était quand vous l'avez assiégée, et l'autre comme elle sera à la fin de l'année prochaine, si M. Boizot (qui est chargé de ses fortifications) tient parole à Monsieur de Louvois. Les deux mémoires qui l'accompagnent, celui des propriétés a rapport au plan de Luxembourg, fortifié de notre façon, et l'autre, qui n'est qu'une espèce d'agenda pour mon usage, au plan de la place comme elle était avant le

(1) L'original de cette lettre se trouve aux Archives du département du Nord. — M. Camille Rousset l'a reproduite en partie dans son *Histoire de Louvois*, tome III, p 261.

Digitized by Google

siège ; je n'y ai point joint l'Instruction générale, parce que ce n'est qu'un détail d'ouvrages, long et extrêmement ennuyeux pour lequel pouvoir bien expliquer, j'aurais besoin de vingt-deux ou vingt-trois dessins particuliers, encore faudrait-il être auprès de vous pour vous les pouvoir débrouiller comme il faut ; car il a encore quantité de choses confuses qui ne se pourront vérifier que sur les lieux; c'est ce que je ferai au premier voyage que j'irai y faire, mais la vérité est que ces sortes de mémoires ne peuvent servir qu'à ceux qui ont la conduite des ouvrages; car celui des propriétés explique tout le mérite de la fortification ; *prenez, s'il vous plait, bien garde aux chiffres qui sont renfermés entre deux parenthèses, parcequ'ils ont tous leurs renvois aux parties du plan dont il est parlé, sans quoi il serait presque impossible de se pouvoir faire entendre.*

Je vous souhaite, Monseigneur, une parfaite santé et *à moi l'occasion de servir encore quatre bons gros sièges, sous l'honneur de vos commandemens, dont je suis si content et satisfait que, quand je ne trouve à qui le pouvoir dire, je me le dis à moi-même ;* au reste, les réparations simples de cette place sont fort avancées et à la fin de cette année, elle vaudra déjà mieux qu'elle ne valait quand nous l'avons assiégée.

Agréez s'il vous plait, Monseigneur, que je prenne ici la liberté de vous assurer que je suis avec toute la reconnaissance et le respect possible,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VAUBAN.

Ce fut par un premier traité, signé à Ratisbonne le 11 août 1684, que Louis XIV resta en possession de la ville et du duché de Luxembourg, de Beaumont, de Bouvines et de Chimay, sous la condition de rendre à l'Espagne Dixmude et Courtrai démantelés. Puis le 15 août, un second traité fut signé, au nom de l'Empereur et de l'Empire, laissant le roi de France en possession de toutes les réunions opérées jusqu'au 1er août 1681, et, en outre, de Strasbourg et de Kehl. Louis XIV, toutefois, ne put pas obtenir que ces cessions lui fussent consenties à titre définitif; ce n'était pas un traité de paix qui était conclu entre la France d'un côté, l'Espagne et l'Empire de

Digitized by Google

l'autre; c'était seulement une trève pour vingt années (1).

En même temps que Vauban dressait l'*Instruction générale* pour les réparations et les améliorations de la place, il rédigeait un autre mémoire pour démontrer quel serait, dans sa pensée, au point de vue de la défense ultérieure de la place, le résultat des travaux entrepris.

Mémoire de M. de Vauban sur les propriétés des fortifications de Luxembourg quand elles seront remises en l'état proposé par le projet (de 1684) (2).

La ville de Luxembourg, capitale du duché de ce nom, gît sous le 49° 50 de latitude et 27° 30 de longitude, à 5 lieues de Thionville, 10 de Metz, 6 de Longwi, 15 de Verdun, 18 de Toul, 19 de Nancy, 13 de Sarrelouis, 8 de Trèves, 5 de Cirq (Sierck), 4 de Rodemaque (Rodemark), autant de Remique (Remich), 22 de Coblentz, 26 de Cologne, 30 de Bonn, 24 de Juliers, 32 de Mastricq (Mæstricht), 28 de Liège, 24 de Namur, 19 de Dinant, 20 de Huy, 16 de Stenay, 22 de Charlemont, 20 de Charleville, 16 de Sedan, 14 de Mouzon, 14 de Bouillon, 13 de Montmidi (Montmédy), 4 d'Aston (Arlon), 10 de Viston (Virton), 10 de Barlogne (Bastogne), autant d'Esternach, 13 de Laroche en Ardenne, autant de Saint-Vic (Saint-Vith).

Tout ce pays, qui a quelques 25 lieues de long et 24 de large, contenait autrefois 3 villes ou lieux fermés ayant titres de villes, quelques 16 à 1,700 villages ou hameaux, dans lesquels il y avait près de 6,000 charrues complettes. Dès le règne du feu Roi, Ivoy et Damvilliers furent réduits sous son obéissance; l'une fut rasée dès ce tems là, et l'autre depuis : Thionville et Montmédy furent pris au commencement du règne d'à présent; il ne restait donc

(1) Rousset. *Histoire de Louvois*, III, 267.

(2) Bibliothèque de la Section technique du Génie. (Manuscrits, série in-4°, n° 93.) — Nous ne publions que la première partie de ce mémoire, celle qui est la plus intéressante par les considérations historiques développées par Vauban. — Le lieutenant-colonel du génie Augoyat a publié ce mémoire, ainsi qu'un autre de Vauban sur la forteresse de Landau ; il en avait trouvé des copies (contenant quelques variantes) dans les papiers des ingénieurs Hüe de Caligny : *Mémoires inédits du maréchal de Vauban* sur Landau, Luxembourg et divers sujets, extraits des papiers des ingénieurs Hüe de Caligny (siècles de Louis XIV et de Louis XV). Paris, Corréard, 1841.

Digitized by Google

plus de place-forte dans le dit duché que Luxembourg, qui, par sa grandeur et réputation, tenait en échec toute la frontière de Champagne, la Lorraine, le Barrois, les Trois Évêchés et le pays du Duché soumis au Roi : tous les quels pays étaient continuellement pillés par les partis de sa garnison ou soumis aux contributions, outre que les courses de cette place se sont étendues jusqu'à Chaumont en Basigny, dans l'Alsace et même dans le comté de Bourgogne.

Sa prise, arrivée le 7 juin de la présente année, a délivré non seulement tous ces pays de tant de pilleries et courses continuelles, mais a donné tout ce duché au Roi et reculé la frontière des ennemis jusqu'à Namur, c'est à dire que la prise de cette ville vaut à S. M. 29 lieues de pays en arrière, et du moins autant en avant, et prive les ennemis du seul magasin qui leur restait et qui leur pouvait donner moyen d'entretenir des armées en ce pays, d'y attirer et faire subsister les Allemands et de se tenir en état de pouvoir entreprendre sur toutes les places du pays que je viens de nommer, sans qu'il y en eut un qui s'en peut dire exempt.

Présentement, on peut dire que Charleville et le Mont Olympe ne sont plus nécessaires; que Sedan et Bouillon le sont médiocrement, Stenay encore moins, Toul et Verdun point du tout, Montmédy et Longwy si peu que rien : voilà deux effets admirables de la conquête de cette ville. — En voici un autre qui n'est pas moins surprenant : c'est que, pour être la plus avancée de toutes nos places de ce côté ici, il n'y en a point de plus difficile à assiéger et qui aye moins lieu d'appréhender un siège; car si, *sous le règne du plus grand et du plus heureux monarque qui fut jamais,* il a fallu prendre le temps de l'extrême faiblesse de ses ennemis, et user de toute sa puissance pour pouvoir faire le siège de cette place, assisté qu'on était des magasins qu'on avait fait de longue main à Thionville, Metz, Nancy, Verdun et Longwi, tout cela proche et facile à cause de la navigation qui a amené les munitions jusqu'à quatre lieues de la place et par une infinité de voitures qu'on a tirée de ces provinces ; si, dis-je, avec toutes ces commodités et sans armée en campagne de la part des ennemis qui nous put faire craindre un secours, on a eu assez de peine à se rendre maître de la place dans un temps qu'on la pourait dire médiocrement fortifiée à comparaison de ce qui en est proposé par le projet, quelle opinion doit-on avoir de ce que les ennemis pourraient entreprendre contre, — eux qui ne sauraient

Digitized by Google

plus tirer leurs vivres que de Namur ou Coblentz ; on suppose qu'ils puissent faire tel magasin qu'il leur plairait, quel temps assez fortuné leur peut jamais arriver pour faire voiturer tout cela en sûreté devant une place comme celle-ci, située dans un pays où une armée de 15,000 hommes qui saura se porter en ruinerait une de 40,000 qui serait occupée au siège. Je veux même qu'il n'y ait ni armée, ni secours à espérer, mais seulement bonne garnison et suffisante quantité de munition dans la place, où est-ce que les ennemis trouveraient assez de voitures pour pouvoir amener de si loin toutes les munitions qui leur seraient nécessaires pour forcer une telle place ?

Il faut convenir qu'il n'y a guère d'apparence que cela puisse arriver, du moins de longtemps ; et quand même cela arriverait, il faudrait que ce siège fût précédé de quantités d'autres et d'une longue suite de malheurs et de disgrâces, à quoi nous voyons, Dieu merci, peu d'apparence ; il n'y a donc jusque-là à craindre que quelque surprise, dont il est facile de se garder, la place étant aussi bonne qu'elle est, les lieux d'assemblée pour surprendre fort éloignés et nos garnisons bien éveillées.....

Puis Vauban passe en revue tous les ouvrages de circonvallation et de fortification intérieure du corps de place, en faisant ressortir que la forteresse, après les travaux faits, sera absolument inexpugnable.

Les travaux durèrent sans interruption jusqu'en 1697, époque où le traité de Ryswick enleva Luxembourg à la France. Tous les ans, soit Louvois, soit Vauban, soit Boizot ou de Sève, adressaient au roi un état des travaux à exécuter pendant l'année qui s'ouvrait, ainsi que l'état général, avec projets, des ouvrages restant à faire.

En 1696, Candau, l'un des ingénieurs de la forteresse, rédigea un *mémoire instructif* concernant la distinction des pièces anciennes d'avec les pièces modernes qui composaient alors la fortification de Luxembourg (1).

(1) Ce mémoire est fort intéressant et doit être considéré comme le véritable complément de l'histoire de la forteresse à la fin du XVIIe siècle. Nous avons publié ce mémoire, encore inédit, dans l'étude mentionnée plus haut sur la *Forteresse de Luxembonrg*.

Digitized by Google

Visite de Louis XIV a Luxembourg (1687).

Louis XIV, enfin maître de la forteresse, objet de ses convoitises depuis tant d'années, espérait bien la garder et même réunir définitivement à la France le beau pays de Luxembourg.

Dans ce but, il mit tout en œuvre pour rappeler les habitants qui avaient quitté la ville, et pour augmenter sa population en y attirant des étrangers auxquels il accorda d'importants privilèges. On doit croire que ses efforts ont été couronnés de succès et que les immigrants vinrent nombreux à Luxembourg, à en juger par la grande quantité de noms de famille français qui subsistent encore dans le pays, et qui, en grande partie, remontent à cette époque. De profondes modifications furent apportées dans le gouvernement et dans l'administration du pays, de manière à enlever toute importance politique à l'ancien Conseil et aux États provinciaux, et à en faire de simples corps administratifs ou judiciaires. Le Parlement de Metz engloba dans son ressort les tribunaux du duché de Luxembourg. Un intendant, sous les ordres du gouvernement général, fut chargé de l'administration civile et financière.

Enfin, pour mettre son autorité à l'abri de toute tentative de révolte de la part de la noblesse luxembourgeoise, encore puissante, Louis XIV fit détruire ou démanteler un grand nombre de châteaux qui existaient alors dans le pays.

Ces mesures de rigueur firent tout d'abord redouter la domination française. La population de la ville avait considérablement diminué, beaucoup de ses habitants ayant quitté leur patrie à la suite de leur ancien gouverneur, le prince de Chimay. Mais, peu à peu, la sécurité revint, l'agriculture et le commerce se relevèrent, l'aisance reparut, grâce aux sommes d'argent considérables laissées dans le pays, par suite de l'exécution des travaux de fortification de la capitale; les

Digitized by Google

habitants se réconcilièrent alors avec la nouvelle situation qui leur était faite.

Le 21 mai 1687, Louis XIV vint visiter Luxembourg et y séjourna une semaine. On dit que parmi les personnages de sa suite se trouvait le poète Racine. Les souvenirs du siège s'étaient un peu effacés, et grâce au prestige de la cour qui entourait le roi, l'accueil fait à Louis XIV fut très chaleureux.

Nous devons encore à l'obligeance de M. van Werveke la communication d'un document très intéressant relatif à cette visite du Grand Roi à sa nouvelle conquête. C'est un extrait d'une histoire *inédite* du duché de Luxembourg, par Blanchard (1). — Nous respectons le style et l'orthographe de l'époque :

Le 21 de may 1687, Louis XIV, roy de France fit son entrée dans la ville de Luxembourg, pour la veoir, avec le dauphin, son fils, et autres princes; le marquis de Louvois, premier ministre estoit de la même suite. Le maréchal de Boufflers, gouverneur de la place, estant allé au-devant du roy, le conduisit au Gouvernement à la porte duquel il lui présenta M. Wolf Henry baron de Metternich, chevalier, justicier des nobles et mareschal héréditaire de cette province, à la tête d'un gros corps de noblesse, qui complimenta S. M. et en fut reçu assé gracieusement. Le conseil fit ensuite pareillement ses compliments, après lequel le magistrat en fit de même, et comme ce roy estoit accoutumé d'être servi dans les lieux où il entroit pour la première fois d'un met dont il n'avait pas encore goûté, ou luy présenta à Luxembourg un plat de lentilles qu'il n'avait encore jamais mangé.

M. le comte de Berg, seigneur de Reulant et en cette qualité chambelan héréditaire d'un duc de Luxembourg donna sa requeste au roi aux fins de faire les fonctions de chambelan à S. M. T. C. comme duc de Luxembourg pendant son séjour en la dite ville, ce qu'il obtint malgré l'opposition des chambelans ordinaires, et portat à cet effet une clef d'or aux armes de Luxembourg attachée à la boutonnière de son juste au corps. Le roy estant à Luxembourg, y visita les églises et remparts et entre autres la chapelle

(1) Blanchard. *Histoire du duché de Luxembourg*, tome IV, folio 115. Manuscrit se trouvant aux archives de la section historique de l'Institut grand-ducal.

Digitized by Google

de Mansfeld, où s'estant fait expliquer l'épitaphe du prince de Mansfeld, ordonnat une somme de 400 escus pour l'entretien de la dite chapelle, qu'il defendit d'abattre comme il avoit esté projeté. Enfin sadite M., après avoir resté 7 jours à Luxembourg, en partit le 29 dudit mois de may au bruit du canon des remparts, comme il y estoit entré.

Les archives de la ville de Luxembourg possèdent également le *Registre aux baptêmes* de la paroisse Saint-Nicolas, tenu en latin. Le curé Feller y mentionnait les faits particuliers qui intéressaient son église. Aux pages 368-369, il mentionne les visites que Louis XIV fit à diverses églises de la ville, où il entendit la messe, du 21 au 26 mai de cette année 1687. A la date du 22 mai 1687, on y lit : *Hodie rex audivit sacrum apud jesuitas, quia P. de la Chaise est suus confessarius.* Et le 25 mai : *Hodie rex audivit sacrum apud jesuitas. Dominus johannes Bernardus Knepper, advocatus, habens filiolum hac nocte natum, rogavit regem pro patrino, qui jam misit ducem et duciseam aliquam qui tenuerunt infantem ad baptismum; mihi datæ sunt sex pistolæ.*

Nous reproduisons également une courte relation du même voyage, écrite par le curé Tellot (1).

L'an 1687, le roi Louis XIV vint à Luxembourg avec une partie de sa cour pour examiner les nouveaux ouvrages de Luxembourg qui lui coûtèrent plus de quatre millions suivant compte réglé et approuvé. Il y confirma les privilèges et laissa partout des traces de sa mémoire et de ses libéralités; il fit bâtir à neuf l'église des Dominicains (2), le couvent et l'église des religieuses du Saint-Esprit (3), un grand bâtiment chez les pères Jésuites (4) pour les hautes écoles de la philosophie avec privilège d'enseigner dans ce collège la théologie; il donna aussi une rétribution pour les.... et fit bâtir des écoles pour les filles aux religieuses de la Congrégation; enfin il ordonna de distribuer des sommes d'argent aux autres couvents de la ville.

(1) Mémoires du curé TELLOT. I, 84. Manuscrit aux archives de la section historique de l'Institut grand-ducal.
(2) Actuellement église Saint-Michel.
(3) Le couvent est devenu une caserne et l'église un temple protestant.
(4) Actuellement l'Athénée.

Digitized by Google

Cependant, la France ne devait pas conserver longtemps sa conquête. Une quadruple alliance composée de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la Hollande, s'était formée contre Louis XIV. Après une guerre qui dura neuf années (1688-1697) et qui fut terminée le 20 septembre 1697 par le traité de Ryswick, le duché fut rendu à l'Espagne, à l'exception des parties attribuées à la France par le traité des Pyrénées.

La garnison française évacua Luxembourg le 28 janvier 1698, et les États réorganisés se réunirent pour la première fois le 21 mars suivant.

En vertu des stipulations du traité de Ryswick, une garnison hollandaise, commandée par le comte d'Autel, occupa la forteresse.

Le départ des Français fit un grand vide dans le pays. Malgré le temps relativement court pendant lequel ils avaient occupé le Duché, les travaux considérables exécutés par eux aux fortifications de Luxembourg, les sommes énormes dépensées dans ce but, et qui avaient augmenté l'aisance de la population, les nombreux immigrés, — dont une bonne partie resta et s'implanta dans la cité, — toutes ces causes réunies contribuèrent à imprimer, de cette occupation de quatorze années, des traces profondes dans la ville de Luxembourg et dans sa banlieue.

Il subsiste encore, en effet, une grande quantité de noms de famille français à Luxembourg; et pour la plupart, ils remontent à cette époque de la fin du XVIIe siècle, et non pas, comme on serait porté à le croire, à l'occupation de vingt années qui suivit le blocus de 1795. Et, pourtant, pendant cette dernière période, le Luxembourg était complétement incorporé à la France et administré comme un simple département français.

Il en est de même pour la langue. Beaucoup de tournures françaises, nombre de locutions, encore aujourd'hui en usage à Luxembourg, alors qu'elles sont un peu tombées en désuétude en France, remontent au siècle de Louis XIV. On ne saurait, d'ailleurs, blâmer les Luxembourgeois de préférer à l'argot moderne la langue de Bossuet et de Fénelon.

Digitized by Google

La France et la Forteresse de Luxembourg pendant le XVIIIe siècle.

Pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle, les Espagnols d'abord, les Autrichiens ensuite, ajoutèrent de nouveaux ouvrages à la fortification de Luxembourg.

Il ne faudrait pas croire que, pendant ce temps, la France, encore trop près de l'abandon qu'elle avait dû faire de la forteresse en 1697, se soit désintéressée de ce qui se passait à Luxembourg, ni qu'elle eût renoncé à rentrer en possession d'une des plus belles conquêtes des généraux de Louis XIV.

Il n'en était rien. Nous allons voir, au contraire, qu'elle n'avait jamais perdu de vue la forteresse et les travaux qu'y faisaient ses occupants successifs.

Le 6 février 1701, au milieu de la confusion provoquée par la *guerre de la succession d'Espagne*, qui mit aux prises la France et l'Autriche, un corps de 12,000 soldats français parvint à entrer par surprise dans la forteresse de Luxembourg. La garnison hollandaise fut impuissante à résister à ce coup de main. Il est vrai de dire que cette agression était inspirée par l'électeur Maximilien-Emmanuel de Bavière, vice-roi des Pays-Bas. L'électeur, l'un des prétendants au trône d'Espagne, — devenu vacant par la mort de Charles II, dernier représentant espagnol de la maison d'Autriche, — avait consenti à reconnaître le duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, comme roi d'Espagne, à la condition de conserver pour lui-même la vice-royauté des Pays-Bas.

Des régiments français et espagnols occupèrent alors la forteresse jusqu'en 1714.

En 1711, le duc d'Anjou, enfin proclamé roi d'Espagne sous le nom de Philippe V, cède définitivement la souveraineté des Pays-Bas à ce même Maximilien-Emmanuel; mais celui-ci ne réussit à entrer en possession que des provinces de Namur et de Luxembourg. Venu à Luxembourg le 18 juillet 1711, il y séjourna jusqu'au 8 octobre de la même année.

Digitized by Google

Trois ans après, la paix d'Utrecht (11 avril 1713), confirmée par le traité de Rastadt (6 mars 1714), dépossédait l'électeur de Bavière et attribuait à l'Autriche les Pays-Bas espagnols.

On sait le rôle effacé de la politique extérieure de la France pendant la minorité de Louis XV et la régence du duc d'Orléans.

Ce ne fut qu'en 1726, lors de l'arrivée aux affaires du cardinal Fleury, — dont le long ministère (1726-1743) ferait l'envie des ministres éphémères de nos jours, — que cette politique reprit un peu d'activité. Elle conserva toutefois, au début, un caractère tout pacifique. « *Il* (Fleury) *laissa tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir par un commerce immense, sans faire aucune innovation, traitant la France comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même.* » (Voltaire).

Déjà, par le traité de Séville (9 novembre 1729), Fleury avait su conjurer une guerre générale en détachant l'Espagne de l'Empereur; mais, le 10 mars 1731, la succession de Parme s'ouvrait par la mort du dernier duc Farnèse. L'empereur Charles VI, *après avoir tenté de leurrer la France par l'offre du Luxembourg* (1), se retourna vers l'Angleterre et l'Espagne et en obtint la réalisation de son vœu le plus cher, la fameuse *Pragmatique* (1731), c'est-à-dire le droit de sa fille *Marie-Thérèse* à tout son héritage. Charles VI n'ayant pas de fils, la maison d'Autriche devait s'éteindre avec lui, dernier descendant mâle de Charles Quint.

En 1733, la guerre de la succession de Pologne oblige Fleury à sortir de sa réserve. Il soutient la candidature de Stanislas Leczinski, beau-père du roi Louis XV; il envoie deux armées, *l'une sur le Rhin,* commandée par Berwick (prise de Kehl, 1734), et l'autre en Italie, commandée par Villars. Mais la paix de Vienne (1738) met Auguste de Saxe sur le trône de Pologne et donne à Stanislas Leczinski, comme fiche de consolation, les duchés de Lorraine et Bar.

(1) Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IVe siècle à nos jours,* tome VII (1715-1788), page 98.

Digitized by Google

La rivalité de la France et de l'Angleterre, se disputant les colonies d'outre-mer, celle de l'Autriche et de la Prusse, amènent la fameuse *guerre de Sept-Ans* (1756-1763). Au début de cette guerre et en échange du concours qu'elle demandait à la France pour l'aider à reconquérir la Silésie, Marie-Thérèse lui offrait Mons *et consentait à ce que la place de Luxembourg fût démantelée.*

On sait les résultats de la guerre de Sept-Ans. Un des plus marquants fut le renom de grande puissance militaire acquis par la Prusse, grâce au grand Frédéric. « Les Hohenzollern, *aux mains prenantes,* ne cesseront pas d'agrandir leur domaine. La guerre de Sept-Ans a été le point de départ de l'unité allemande. » (Lavisse et Rambaud, tome VII, page 257).

Tous ces mouvements de troupes, tous ces combats se passaient bien près du Luxembourg. Mais, par une heureuse fortune, ils ne le touchaient pas directement.

Cependant la France sentait si bien quel magnifique appoint aurait apporté à ses armes la possession de la forteresse, qu'elle suivait, avec une attention constante, année par année pour ainsi dire, tous les travaux qui s'y faisaient, toutes les modifications que les Autrichiens apportaient dans les anciens plans de ses fortifications.

Aussi trouvons-nous, dans les archives que nous avons dépouillées, de nombreuses traces de ces préoccupations.

Voici, en effet, quelques titres des principaux mémoires et plans dressés par des officiers français pendant la période de 1728 à 1794.

1728 à 1730. — Général de Bauffe. — Plans des nouveaux projets de fortifications que les Impériaux sont occupés de faire.

1739. — Mamiel. — Mémoires sur les ouvrages ajoutés à Luxembourg en 1729. — Plan de Luxembourg relatif à la reconnaissance de cette place.

1729. — Cormontaigne. — Note sur la reconnaissance ordonnée par Monsieur d'Asfeld en 1729.

1729. — Mamiel. — Plan du grand front de Luxembourg, avec les sept redoutes et les contremines auxquelles on travaille.

Digitized by Google

1730-1732. — Le même. — Plans et mémoires.

1730-1732. — Duportal. — Profils et élévations développés.

1733. — Mamiel. — Plan de Luxembourg avec *projet d'attaque par nuit.*

1736. — Général de Bauffe. — Lettre au comte de Patin, vice-président de la Chambre souveraine de Malines, du 25 avril 1736, sur les fortifications. — Mémoires sur l'état présent de Luxembourg.

1741. — Delaing, ingénieur. — Lettre sur les travaux à faire.

1746. — Carpentier. — État des éclaircissements à prendre sur les travaux.

1746. — Biache. - Mémoire pour *servir à prendre Luxembourg par escalade.*

1746. — Querlonde fils. — *Projet d'attaque de Luxembourg.*

1747. — Bélidor. — Lettre et mémoire relatif à un *projet d'attaque.*

1747. — D'Arras, maréchal de camp, commandant à Longwy. État des postes à occuper aux environs de Luxembourg et *pour inonder le Paffendal.*

1747 à 1750. — Torcy, d'Arras et Bélidor. — Mémoires et *projets d'attaque.*

1764. — Finetti. — Atlas des bâtiments militaires de Luxembourg.

1765 à 1791. — Mémoires, remarques sur la Forteresse. Plans et dessins.

1794. — Maugin, adj^t^. — *Projet du siège de Luxembourg.* (En marge de ce mémoire une note de la main du lieutenant-colonel Augoyat porte : « Ce projet ne vaut rien et le plan pas grand chose. »

1795. — Curel, directeur des fortifications. Lettre d'envoi d'un mémoire sur la place.

1795. — Bizot-Brice. — Observations sur les projets pour la campagne prochaine.

1795. — Favart d'Herbigny. — Annonce d'envoi d'un mémoire pour l'attaque.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

La Révolution Française. — Napoléon Ier.

Blocus de la forteresse par les armées de la République (1794-1795).

Sous le règne de l'empereur François II, le 20 avril 1792, l'Assemblée législative française déclara la guerre à l'Autriche; après la bataille de Valmy, et surtout après la victoire de Jemmapes (6 novembre 1792), qui leur donna accès dans les Pays-Bas, où elles furent très bien accueillies, les troupes françaises pénétrèrent dans le pays de Luxembourg, dont les habitants étaient restés fidèles à la cause autrichienne. En 1793, Arlon tomba en leur pouvoir. La bataille de Fleurus (26 juin 1794) et la prise du fort de Rheinfels (2 novembre 1794) avaient rendu les Français entièrement maitres de la rive gauche du Rhin, à l'exception des deux places de Luxembourg et de Mayence. D'après les ordres du comité de salut public, en même temps que le général Michaud, à la tête de l'armée du Rhin, commençait l'investissement de Mayence, le général Moreau, commandant en chef de l'armée de la Moselle, s'approcha de Luxembourg et la division du général Debrun en commença le blocus le 21 novembre 1794. Indépendamment de son importance réelle, Luxembourg devenait une conquête d'autant plus précieuse pour les républicains que, depuis longtemps, cette forteresse était le grand dépôt des armées autrichiennes et le pivot de toutes leurs opérations sur cette partie de la frontière. La garnison autrichienne qui défendait Luxembourg était sous les ordres du vieux maréchal baron de Ben-

Digitized by Google

der, gouverneur de la province de Luxembourg, âgé de quatre-vingt-deux ans, fameux par la conquête facile et rapide du Brabant en 1787 ; le commandant de la place était le feld-maréchal-lieutenant de Schroder. La garnison comprenait 11 à 12,000 hommes de toutes armes.

Le général Moreaux, enlevé par une fièvre putride, devant Luxembourg, le 22 pluviôse an III (10 février 1795), y fut remplacé à la fin du mois de mars par le général Hatry, à la tête des trois divisions de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui vinrent prendre la place de l'armée de la Moselle. Le 11 ventôse, 4,000 hommes de la garnison font une grande sortie et engagent un combat opiniâtre, mais ils sont repoussés après avoir subi des pertes considérables. En floréal, les troupes françaises resserrèrent le blocus ; toutefois, elles ne purent prendre la place de vive force. Mais le manque de vivres — les magasins militaires étant presque complétement épuisés — et la privation de tout bois de chauffage, amenèrent la reddition de la ville, qui capitula le 7 juin 1795, après avoir attendu en vain, pendant sept mois, une armée de secours (1).

On trouva dans la place une artillerie considérable : 467 bouches à feu en bronze, 352 en fer et une grande quantité de fusils, pistolets, mousquetons, avec des munitions de toute nature.

Voici dans quels termes élogieux pour les défenseurs de la place le maréchal Soult — qui commandait alors une brigade de l'armée de siège — rend compte dans ses mémoires des opérations auxquelles il avait assisté (tome I, page 208) :

Cette place (Luxembourg), où toutes les combinaisons de l'art ont été épuisées pour tirer parti de son heureuse position, était regardée comme inexpugnable. Elle avait pour gouverneur un guerrier célèbre, le maréchal Bender, 12,000 hommes de garnison,

(1) Consulter pour les détails de ce second siège de Luxembourg par les Français l'intéressante monographie de MM. Zelle et Arthur Knaff : *Die Blockade der Festung Luxemburg durch die Truppen der französischen Republik.* 1794.—1795. (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal. Vol. XLII.)

Digitized by Google

une artillerie formidable et d'abondantes provisions. Il n'était pourtant pas impossible de l'attaquer; mais un siège de vive force eût coûté trop de dépenses et trop de troupes; il valait mieux attendre, surtout lorsqu'on savait que les Autrichiens allaient être seuls à supporter le poids de la guerre sur le continent, qu'ils avaient éprouvé des pertes récentes, et qu'en présence de nos armées victorieuses ils seraient hors d'état de se porter au secours de la place.

On espéra donc du temps cette conquête; on éleva des ouvrages de circonvallation pour empêcher les sorties; le service fut fait avec la plus grande rigidité pour se mettre en garde contre les surprises. De loin en loin, quelques coups incertains rappelaient seuls aux troupes qu'elles étaient en présence de l'ennemi, mais sans provoquer d'engagement. Enfin, le 5 juin 1795, ayant consommé toutes ses subsistances, et se trouvant réduite au dernier jour de pain, la garnison capitula; elle eut les honneurs de la guerre que sa constance lui avait mérités, et elle fut sur la rive droite du Rhin rejoindre l'armée autrichienne.

Talot, représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, annonçait ainsi cette capitulation à ses collègues du comité de salut public :

« Au quartier général à Itzig, le 19 prairial,
onze heures du matin, l'an III de la République
(7 juin 1795).

« Je vous annonce avec la plus vive satisfaction, chers Collègues, la reddition de la place de Luxembourg. La garnison, forte d'environ 12,000 hommes, sortira le 22 de ce mois, avec les honneurs de la guerre, tambours battants, mèches allumées et drapeaux déployés; mais elle déposera ses armes, canons, drapeaux et caisses sur le glacis, prêtera le serment de ne plus porter les armes contre la République française ni contre ses alliés, et s'en ira prisonnière de guerre, sur sa parole, jusqu'à échange.

« La possession de Luxembourg, chers Collègues, est de la plus haute importance sous tous les rapports; elle nous assure un beau et excellent pays, nous vaudra dans cette partie une armée de 60,000 hommes, sera un rempart impénétrable à nos ennemis et nous donnera bientôt une paix glorieuse, stable et digne du nom français.

Digitized by Google

« Le général Hatry, officier distingué par ses talents et ses vertus militaires, commandant le blocus de Luxembourg sous les ordres du général en chef Jourdan, vous transmet la capitulation. Je suis convaincu qu'elle aura votre assentiment et celui de la Convention nationale. »

La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la capitulation de Luxembourg, les lettres du général Hatry, qui avait commandé le blocus de cette place, et celle du représentant du peuple Talot, décréta :

Article 1er. — Les troupes de la République française qui ont fait la conquête de Luxembourg, et l'armée de la Moselle qui l'avait préparée, n'ont cessé de bien mériter de la patrie..... »

Le 1er octobre 1795 (9 vendémiaire an IV), un décret de la Convention réunit le pays de Luxembourg à la France, après un discours du grand Carnot disant : « Vous avez enlevé à votre ennemi son seul point d'appui qui était la forteresse de Luxembourg. En la gardant, non seulement vous le privez de la place d'armes la plus forte de l'Europe après Gibraltar, et la plus dangereuse pour vous, mais vous vous appropriez ce boulevard inexpugnable et vous en couvrez votre frontière... » Et sur le rapport de Merlin de Douai, s'écriant : « Quel serait le Français assez lâche pour remettre au pouvoir du plus puissant ennemi de sa patrie, cette place fameuse, la plus forte de l'Europe, qui, seule, protège une grande partie de nos frontières, et dont le retour en nos mains est d'autant plus naturel que c'est au génie de Vauban et à l'or de la France, autant qu'aux miracles de la nature, qu'est dû ce formidable appareil de défense qu'elle déploie à l'œil étonné du tacticien qui ose en méditer l'attaque ».

Le 25 du même mois d'octobre, le duché de Bouillon fut également réuni à la France. Les deux tiers du Luxembourg formèrent le département *des Forêts;* les parties qui en furent détachées au nord, au nord-est et au nord-ouest, entrèrent dans les départements de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse. Quant au duché de Bouillon, il devint, pour sa majeure partie,

Digitized by Google

le département des Ardennes. Cette annexion fut confirmée par le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797) aux termes

[illegible] page de Luxembourg, etc. An XIII, 1805, page 180 et suivantes.

Digitized by Google

du matin. M. le Préfet avait été la recevoir à la limite de son département où il la complimenta. Toutes les autorités civiles et militaires, ainsi qu'une garde d'honneur formée de la jeunesse luxembourgeoise, allèrent au devant d'elle hors la ville. Là, le maire et le commandant d'armes complimentèrent Sa Majesté en lui présentant les clefs de la place (1). Elle y fit son entrée au son des cloches et au bruit de l'artillerie des remparts ».

La suite de ce compte rendu est un véritable chef-d'œuvre de basse flagornerie à l'adresse de Napoléon.

L'empereur Napoléon Ier fit continuer la confection des plans en relief des places fortes de France, commencée sous Louis XIV (2). L'un des plus beaux exécutés sous son règne est, sans contredit, celui de la forteresse de Luxembourg. Malgré les grandes difficultés d'exécution que ce travail a présentées, nous sommes heureux de pouvoir en joindre une réduction héliographique à notre ouvrage (3).

(1) Il existe, dans le pays, au sujet de la remise de ces clefs à Napoléon Ier, une tradition que reproduit un auteur récent, M. Engling, d'après des témoignages qu'il considère comme authentiques : « Après cette allocution, le maire et le commandant offrirent à Sa Majesté la clef de la ville et de la forteresse sur un plateau en argent d'une livre et demie.... Quelle était cette clef? D'après le P. Amherd, c'était la clef qui était suspendue à la main droite d'une statue de la Sainte Vierge, invoquée sous le nom de Notre-Dame de Luxembourg, *consolatrix afflictorum!* L'empereur regarda la clef en souriant, mais il ne l'accepta pas : « *Reprenez-la,* dit-il, *elle se trouve en bonnes mains!* »

(2) C'est Louvois qui, pour faire sa cour à Louis XIV, fit, le 1er janvier 1668, la surprise de lui présenter le plan en relief de la ville d'Ath, qui venait d'être prise et que le roi n'avait pu aller voir. On continua sous les règnes suivants a augmenter cette collection, qui compte actuellement près de deux cents plans en relief, tous réunis dans une grande galerie en l'Hôtel des Invalides, à Paris. En 1815, les Prussiens pénétraient dans la galerie et enlevaient vingt plans en relief des places fortes situées entre le Rhin et la Meuse. Où sont-ils aujourd'hui? — Le dernier plan entrepris fut celui de Cherbourg, terminé seulement en 1872. Il a dix-sept mètres de long sur neuf mètres cinquante de large.

(3) Le plan en relief de Luxembourg a été construit de 1803 à 1805, sous la direction de Joseph Gengembre, chef des travaux (c'est-à-dire conservateur), par Boitard aîné (Boitard Martin), artiste émérite et peintre paysagiste

Digitized by Google

***

Le pays de Luxembourg, comme tout le reste de la France dont il faisait alors partie, eut considérablement à souffrir des guerres du premier Empire, en raison de l'importante contribution *personnelle* (on pourrait dire : *corporelle)*, que ses habitants durent fournir pour le recrutement des armées de Napoléon. Sur 14,171 conscrits venant du département des Forêts, de 1795 à 1815, 9,089 n'étaient pas rentrés dans leurs foyers en 1815 ! (1).

Pendant l'occupation de la ville de Luxembourg par les Français, le 26 juin 1807, la foudre tomba sur la poudrière de Verlorenkost et provoqua une formidable explosion. Trente-deux personnes périrent et des dégâts matériels très considérables furent la conséquence de cette catastrophe.

Enfin, lors de l'envahissement de l'Empire français en janvier 1814, les Alliés s'emparèrent de tout le Luxembourg et vinrent mettre le blocus devant la forteresse, qui leur ouvrit ses portes le 3 mai 1814, après une tentative infructueuse des Hessois dans la nuit du 21 au 22 février précédent.

Le traité de Paris replaçait la France dans ses limites de 1792. Le duché fit alors partie de la province du Rhin-Moyen, avec un gouverneur prussien, jusqu'au moment où le congrès de Vienne, en lui adjoignant la majeure partie du duché de Bouillon et quelques parcelles de la principauté de Liège, l'éleva le 9 juin 1815 au rang de *Grand-Duché*.

C'est avec ce titre que le pays de Luxembourg fit partie

qui a préparé le travail, plan et nivellement, à *Luxembourg même*, à partir de 1802. Boitard aîné, né en 1778, est mort en 1822.

Le plan est à l'échelle du 600e, comme la très grande majorité des plans de la galerie; il mesure 5 m. 50 sur 5 m. 40.

C'est à l'extrême obligeance de M. le Colonel Prudent, conservateur de la galerie des plans en relief, et à l'habileté de M. Dujardin, le maître de l'héliogravure, que nous avons dû de pouvoir surmonter les réelles difficultés d'exécution que présentait la prise du cliché photographique.

(1) *Glœsener*, op. cit. p. 166.

Digitized by Google

intégrante de la Confédération germanique sous la souveraineté personnelle de Guillaume Ier, prince d'Orange-Nassau, roi des Pays-Bas.

La forteresse de Luxembourg fut déclarée forteresse fédérale et reçut une garnison prussienne, qu'elle conserva jusqu'au traité de Londres du 11 mai 1867, dont nous allons parler plus longuement.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Le Traité de Londres.

Sommaire :

§ Ier. — Le Luxembourg de 1815 a 1866.
§ II. — La Guerre des Duchés et la Guerre de Bohême.
§ III. — La cession du Grand-Duché a la France.
§ IV. — La Conférence de Londres.
§ V. — Le Traité du 11 mai 1867.
§ VI. — L'exécution du Traité de Londres.

§ Ier. — Le Luxembourg de 1815 a 1866.

1. *Les traités de 1814 et de 1815.* — 2. *La révolution de 1830 en France et en Belgique.* — 3. *Guillaume II et Guillaume III.* — *Le prince Henri.* — 4. *Chemins de fer Guillaume-Luxembourg.*

Pendant le cours des siècles, — nous l'avons vu dans les chapitres qui précèdent, — de nombreuses tentatives ont été faites par la France dans le but de s'annexer le grand-duché de Luxembourg. Presque toutes ont eu lieu à main armée. Dans quelques-unes, cependant, l'action diplomatique seule a été mise en mouvement.

Parmi ces dernières, la plus récente mérite tout particulièrement d'arrêter l'attention.

Nous voulons parler de celle que visaient les négociations très actives engagées en 1867 entre l'empereur des Français Napoléon III et le roi des Pays-Bas Guillaume III, prince d'Orange-Nassau et grand-duc de Luxembourg.

Digitized by Google

Ces négociations avaient pour objet la cession amiable du Grand-Duché à la France. Nous savons déjà que leur échec fut occasionné par la politique hostile de la Prusse et de son gouvernement, politique dont la direction, qui a été si fatale à la France, était déjà entre les mains du comte de Bismarck.

Cette affaire du Luxembourg, conséquence de l'inaction impolitique de la France après Sadowa, a été appelée à juste titre le « prélude de la guerre de 1870 ». On peut même considérer, avec M. Émile Ollivier, toute la politique personnelle de Napoléon III, en remontant même à sa présidence et aux événements de l'année 1850, comme le « prologue du drame « qui, se déroulant à travers l'Empire en plusieurs actes suc- « cessifs, s'achèvera en 1870 ».

Car c'est bien la politique personnelle de Napoléon III qui a conduit la France à cette catastrophe.

En effet, l'évolution des nationalités, encore faiblement dessinée, qui commença presque en même temps en Italie et en Allemagne avec le début du second Empire, et fit définitivement entrer en scène Cavour et Bismarck, fut malheureusement aidée, encouragée, appuyée même par Napoléon III. Hypnotisé pour ainsi dire par la conception exagérée du droit primordial des peuples à se grouper ensemble d'après leurs affinités de races et de langage, il ne vit pas le danger que ces utopies politiques faisaient courir à la France.

Et alors, la diplomatie française abandonnait ses anciennes traditions, — avec quelle imprudence, nous l'avons vu ; renonçant, pour épouser les idées du souverain, à la vieille politique de Mazarin, de Richelieu, même de Talleyrand, politique toujours opposée à la formation des grandes agglomérations à l'Est de notre pays; elle entra dans une voie presque diamétralement opposée.

Après avoir fait directement — on peut le dire — l'unité de l'Italie, sous la pression peut-être d'engagements de jeunesse envers les sociétés secrètes de la Péninsule ; après avoir laissé faire, plus à contre-cœur il est vrai, l'unité un peu artificielle de l'Allemagne du Nord, en n'empêchant pas l'écrasement de

Digitized by Google

l'Autriche à Sadowa — l'empereur Napoléon III comprit, mais il était déjà trop tard, que l'appui qu'il avait si imprudemment prêté à la mise en action trop énergique de ce « principe des nationalités » allait être funeste à la France (1).

Il voulut au moins sauver l'amour-propre du pays, — le sien aussi peut-être — en exigeant des compensations territoriales, en échange du concours tacite donné à la Prusse pour l'achèvement de l'unité italienne. Il voulut assurer à la France un profit matériel de cette politique; justifiant ainsi la définition qu'en avait donnée M. Thiers : « Prenez de votre côté, moi je prendrai du mien. » M. de Bismark, plus cynique, l'a appelée, après Frédéric II : « La politique des pourboires. »

Pour faciliter l'intelligence des négociations qui eurent lieu en 1867, d'abord entre la France et la Hollande seules, puis, sous la pression des événements, entre ces deux pays et les grandes puissances européennes, il nous paraît indispensable de déterminer bien nettement la situation internationale faite par les traités de 1814, 1815, 1816 et 1817, au duché de Luxembourg, que le congrès de Vienne venait d'élever au rang de *Grand-Duché*. Nous parlerons ensuite du contre-coup qu'il ressentit des événements qui troublèrent la France et les Pays-Bas en 1830, et amenèrent, avec la création du royaume

(1) Un historien de grande valeur, M. Ch. Seignobos, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, dans son ouvrage tout récent : *Histoire politique de l'Europe contemporaine* (Paris, Armand Colin, 1897), apprécie de même les causes de l'évolution politique qui a transformé l'Europe après la Révolution de 1848. « Les tentatives manquées d'unité nationale, écrit-il (p. 799), avaient laissé en Sardaigne le désir de faire l'unité de l'Italie, en Prusse le désir de l'unité de l'Allemagne, et Napoléon, ancien révolutionnaire, restait personnellement partisan de la *politique des nationalités*. Napoléon s'unit d'abord à l'Angleterre, arrêta le tsar, et se servit du règlement général de la question d'Orient pour ébaucher l'état national roumain et soulever la question italienne. Puis, les trois gouvernements révolutionnaires (France, Prusse, Sardaigne) s'entendirent contre l'Autriche, la puissance conservatrice qui empêchait l'unité de l'Italie et de l'Allemagne. Napoléon, par son armée, aida la Sardaigne à commencer l'unité italienne, en commençant à expulser l'Autriche de l'Italie (1859) ; par sa neutralité, il aida la Prusse à commencer l'unité allemande, en expulsant l'Autriche de l'Allemagne (1866). Les deux unités s'achevèrent par la défaite de la France (1870). »

Digitized by Google

de Belgique, le démembrement du Grand-Duché. Ce dernier déchirement fut consacré par la conférence de Londres en 1839.

1. — Les Traités de 1814 et de 1815. — Ainsi que nous venons de le dire, *les traités de 1814 et 1815* érigèrent le Luxembourg en Grand-Duché. (Chaumont, 1er mars, Paris, 30 mai 1814, article 6; Vienne, 8 et 9 juin 1815, articles 66, 67, 68, 72; Paris, 14 et 26 septembre, 3 et 20 novembre 1815, article 10). Il fut donné en pleine propriété à la Maison d'Orange-Nassau, en compensation de la cession à la Prusse de ses possessions patrimoniales de Nassau-Dillenbourg, Hadamar, Dietz et Siegen; les autres provinces belges furent réunies aux Pays-Bas à titre « d'accroissement (1) ». L'article 67 de l'acte final du congrès de Vienne (9 juin 1815) dit en effet :

L'ancien duché de Luxembourg est cédé au roi des Pays-Bas (Guillaume Ier d'Orange) pour être possédé à perpétuité par lui et ses successeurs en toute propriété et souveraineté (2).

La Confédération germanique venait d'être alors organisée, et le grand-duché de Luxembourg en faisait partie. Son organisation était essentiellement défensive. En conséquence, la confédération devait être protégée par des forteresses fédérales dont l'entretien, les réparations, l'approvisionnement et l'armement restaient à sa charge. Luxembourg était une de ces forteresses. Le protocole du 20 novembre 1815, qui règle les dispositions relatives aux territoires cédés par la France, contient dans son article 10 les dispositions suivantes :

Système défensif de la confédération germanique.
Les places de Mayence, *Luxembourg* et Landau seront déclarées

(1) Paul Eyschen. *La situation internationale du grand-duché de Luxembourg.* Luxembourg. Joseph Beffort.
(2) *Le congrès de Vienne et les traités de 1815,* par le comte d'Angeberg. Paris, Amyot, 1863.

Digitized by Google

places de la Confédération germanique, *abstraction faite de la souveraineté territoriale de ces places* (1).

Cet article est très important. C'est en s'appuyant sur ces termes que M. de Bismark s'opposait, en 1867, au projet d'acquisition de la France, et c'est également sur lui que la diplomatie française se fondait pour décliner le droit d'intervention de la Prusse; affirmant, ce qui était parfaitement exact, et ce que M. de Bismark a bien été contraint de reconnaître dans la fameuse séance du Reichstag du 1er avril 1867, que la Confédération germanique avait cessé d'exister à la suite des événements de 1866.

Quant à la faculté dont la Prusse a usé jusqu'en 1867, de tenir garnison dans la place de Luxembourg et d'en nommer le gouverneur, elle résultait des traités de 1816 et de 1817.

Ces traités sont au nombre de quatre, le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, ayant traité séparément, le 8 novembre 1816, avec la Prusse; le 16 novembre de la même année, avec la Grande-Bretagne; le 12 mars 1817, avec l'Autriche; et le 17 avril suivant, avec la Russie. Le roi des Pays-Bas a agi dans tous ces traités en sa double qualité de roi et de grand-duc de Luxembourg. Les cinq souverains s'y dirent « inspirés par leur commun désir de donner suite au traité de Paris du 20 novembre 1815 ».

Le traité fait avec la Prusse (8 novembre 1816) est le modèle, le type des trois autres. Il faut en remarquer les articles 4, 5 et 6, où il est dit :

L'article 3 du traité conclu à Vienne le 31 mai 1815, et l'article 67 de l'acte du congrès de Vienne, ayant stipulé que la forteresse de Luxembourg serait considérée comme forteresse de la Confédération germanique, cette disposition est maintenue et expressément confirmée. LL. MM. sont convenues de tenir garnison commune dans la forteresse de Luxembourg, sans que cet arrangement, fait uniquement sous le rapport militaire, *puisse altérer*

(1) Comte D'ANGEBERG, op. cit.

Digitized by Google

en rien le droit de S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, sur la ville et la forteresse de Luxembourg.

S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, *cède à S. M. le roi de Prusse le droit de nommer le gouverneur et le commandant de cette place, et consent à ce que tant la garnison en général que chaque arme en particulier, soit composée pour les trois quarts de troupes prussiennes, et, pour un quart, de troupes des Pays-Bas, renonçant ainsi au droit de nomination que l'article 67 du congrès de Vienne assurait à S. M.*

Les droits de souveraineté appartenant dans toute leur plénitude à S. M. le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, dans la ville et la forteresse de Luxembourg, comme dans tout le reste du grand-duché, l'administration de la justice, la perception des impositions et contributions de toute espèce, ainsi que toute autre branche de l'administration civile, resteront exclusivement dans les mains des employés de S. M., et le gouverneur et le commandant leur prêteront secours et assistance au besoin.

Ces stipulations ont été reproduites textuellement dans les traités faits par le roi des Pays-Bas avec l'Autriche, avec la Grande-Bretagne et avec la Russie. Quant aux motifs qui déterminèrent le roi des Pays-Bas et le roi de Prusse à se lier par des engagements réciproques, ils sont indiqués sommairement dans le traité même, où il est dit que « ces rois voulaient pourvoir de la manière la plus efficace à la défense combinée de leurs États respectifs ».

L'exécution de la clause qui faisait entrer pour un quart les troupes néerlandaises dans la composition de la garnison de Luxembourg devint plus tard impossible, par le fait de la révolution belge. Cependant, le traité de Francfort du 20 juillet 1819 fit ressortir que le « droit d'occupation concédé à la Prusse n'altérait en rien le droit de souveraineté du Grand-Duc sur la ville et la forteresse de Luxembourg » ; de plus, dans le protocole du 28 juillet 1829, il fut stipulé que sous tous les autres rapports, sauf sous le rapport militaire, l'administration de la ville appartiendrait au gouvernement territorial, et que l'autorité du souverain, en général, serait scrupuleusement respectée (1).

(1) Paul Eyschen, op. cit.

Digitized by Google

2. — La Révolution de 1830 en France et en Belgique. — La secousse politique qui ébranla la France en 1830 suffit pour disjoindre l'échafaudage artificiel élevé par le congrès de Vienne. Le Grand-Duché se souleva contre la Hollande, et, à l'exception de la ville de Luxembourg que contenait la garnison prussienne, il se laissa entraîner par le mouvement belge (1).

L'histoire a raconté comment, le 25 août 1830, un mois après notre révolution de juillet, les habitants de Bruxelles, au sortir d'une représentation de la *Muette de Portici*, se soulevèrent au nom de l'indépendance nationale et déployèrent le drapeau tricolore brabançon. — Le pacifique Auber n'avait jamais pensé qu'il pût ainsi devenir l'artisan d'une révolution.

C'était déjà « le principe des nationalités » qui commençait à réclamer sa place dans la délimitation des États européens. La réunion de la Belgique et de la Hollande sous le sceptre de la maison d'Orange, imaginée en 1815 afin de fermer à la France les portes de Bruxelles, d'Anvers et de Liège, joignait ensemble deux peuples antipathiques. Les Belges parlaient surtout le français; la langue des Hollandais était le néerlandais, qui tend à s'éloigner du flamand; la plupart des Belges étaient catholiques, la plupart des Hollandais protestants. Ce n'était donc qu'un mariage de raison; il eut la triste fin qui attend souvent ces sortes d'unions.

Le gouvernement du roi Louis-Philippe — qui venait de naître — eut la sagesse de ne pas céder aux entraînements de quelques-uns des chefs du mouvement belge. Il refusa la couronne offerte au duc de Nemours (2). Mais sa diplomatie,

(1) E. Servais. *Le Grand-Duché de Luxembourg et le traité de Londres.* Paris, Plon, 1879.

(2) Pour le choix du roi, le congrès chargé d'organiser la Belgique hésita d'abord entre le prince de Leuchtenberg, fils d'Eugène de Beauharnais, l'archiduc autrichien Charles et le duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe. Au deuxième tour (février 1831), il élut le duc de Nemours par 97 voix. Le prince de Leuchtenberg eut 74 voix, l'archiduc Charles 21. Après le refus du roi Louis-Philippe, le congrès nomma un régent, le baron Surlet de Chokier, qui prit le gouvernement en attendant un roi. Enfin, les gouvernements anglais et français s'accordèrent à proposer Léopold de Cobourg, qui fut élu par 152 voix contre 44. (Cf. Seignobos, op. cit. p. 217.)

Digitized by Google

représentée par le vieux prince de Talleyrand, aurait désiré retirer pour la France un avantage tangible des événements auxquels elle avait donné son appui. Dès sa première rencontre avec lord Palmerston, chef du *foreign office*, M. de Talleyrand réclama le Luxembourg. C'était, disait-il, une concession naturelle et légitime « qui nous était bien due en retour de notre renonciation à la Belgique ». Débouté de sa demande auprès du ministre anglais, il se retourna du côté de la Prusse par l'intermédiaire de M. de Bulow, son ambassadeur à Londres. Mais il échoua également. Ce fut la dernière campagne diplomatique du vieil homme d'État. On peut estimer, avec M. Rothan, qu'elle n'a rien ajouté à sa gloire (1). Nous la mentionnons ici parce qu'elle rentre bien dans notre sujet.

Nous avons dit, tout à l'heure, que la révolution belge de 1830 s'était étendue au Grand-Duché, mais qu'elle n'avait pu s'emparer de la ville et de la forteresse de Luxembourg, qui était une des places fortes fédérales de la Confédération germanique. Il était difficile d'arriver sur ce point à un arrangement pacifique entre la Hollande et la Belgique. Le roi de Hollande avait fini peu à peu par céder sur tous les points, comme roi de Hollande, mais il résistait comme grand-duc de Luxembourg, et sa résistance s'appuyait sur celle de la Confédération germanique. Il est bon pourtant de dire, en passant, qu'à cette époque, les ombrages du patriotisme germanique ne compliquaient pas la question. Les peuples, en Europe, avaient vu de bon œil la révolution en France et en Belgique, parce que la liberté en France leur semblait de bon exemple, et qu'ils comprenaient bien que c'était aussi la meilleure des garanties contre les aventures ambitieuses (2).

La Belgique, de son côté, ne voulait point accorder que les droits de sa révolution, reconnus et acceptés par l'Europe dans les Flandres et le Brabant, ne le fussent pas aussi dans le Luxembourg. Elle avait pu espérer plusieurs fois que l'in-

(1) Cf. Rothan, op. cit. (Voir aussi la *Correspondance intime de lord Palmerston*, publiée par Augustus Craven.)

(2) Saint-Marc Girardin. *Débats* du 25 avril 1867.

Digitized by Google

tervention de l'Europe finirait par surmonter la résistance du grand-duc de Luxembourg et de la Diète germanique. Aussi, lorsque, le 24 mai 1831, lord Ponsonby, commissaire anglais à Bruxelles, vint à Londres s'entendre avec la conférence des cinq grandes puissances chargées de faire entrer la Belgique dans l'ordre européen sans troubler la paix de l'Europe, il exposa aux plénipotentiaires « que l'adhésion du Congrès belge aux bases de séparation de la Belgique d'avec la Hollande serait essentiellement facilitée, si les cinq cours consentaient à appuyer la Belgique dans son désir d'obtenir, à titre onéreux, l'acquisition du grand-duché de Luxembourg ».

Après ces pourparlers avec lord Ponsonby, les plénipotentiaires l'invitèrent à retourner à Bruxelles et l'autorisèrent à y déclarer « que les cinq puissances ne sauraient tarder plus longtemps à demander au gouvernement belge son adhésion aux bases destinées à établir la séparation de la Belgique d'avec la Hollande; qu'ayant égard au vœu prononcé par le gouvernement belge de faire, à titre onéreux, l'acquisition du grand-duché de Luxembourg, les cinq puissances promettent d'assurer, s'il est possible, à la Belgique, moyennant de justes compensations, la possession de ce pays, qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique » (1).

La négociation fut engagée, et la Diète germanique donna même des pouvoirs aux plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse pour traiter l'affaire du Luxembourg. Mais ces pourparlers ne réussirent pas, et le traité du 19 avril 1839, arrivant après huit années de délais et d'efforts inutiles de transaction, partagea le Luxembourg entre la Belgique et la Hollande, en prenant sur le Limbourg belge de quoi dédommager le roi de Hollande de toute la partie wallonne du Grand-Duché, qui vint former la province belge du Luxembourg.

Ce traité, en ne donnant pas le Luxembourg à la Belgique à titre onéreux, comme elle le demandait, manqua une belle et

(1) De Clercq. *Recueil des traités de la France*, tome VI, 1831, 1842, p. 104.

Digitized by Google

dernière occasion, écrivait M. Saint-Marc Girardin en 1867, de supprimer en Europe une complication et une cause de dissentiments. Si ce traité avait cédé Luxembourg à la Belgique, et ôté à cette place forte son caractère fédéral, il aurait mis, pour ainsi dire, le sceau au caractère pacificateur de la création du royaume belge (1).

Par le traité de Londres du 19 avril 1839, dit *des 24 articles*, la moitié du Grand-Duché fut cédée à la Belgique, mais les droits de souveraineté européenne du roi des Pays-Bas sur la partie qui n'en avait pas été détachée se trouvèrent formellement confirmés à nouveau sous la garantie des puissances signataires : « Les articles annexés au présent acte et arrêtés d'un commun accord par le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et le roi des Belges, sous les auspices des cours d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie se trouvent placés sous la garantie de Leurs dites Majestés. » (Art. 1er et 2.)

Ce texte place l'existence de la Belgique, déclarée pays neutre, sous la même garantie des puissances européennes. Le traité est absolument commun aux deux États, à la Belgique et au Luxembourg (2).

Le Grand-Duché ne devait recouvrer sa complète indépendance que par les événements de 1866.

Pendant cette période de 1830 à 1839, le Grand-Duché, à l'exception de la ville de Luxembourg, que sa garnison prussienne avait maintenue sous la domination effective du roi des Pays-Bas, fut administré en réalité par la Belgique; il n'eut d'autres rapports avec la Confédération germanique que ceux résultant nécessairement de la présence à Luxembourg de la garnison fédérale. Les décisions de la Diète de Francfort n'eurent jamais force exécutoire dans le pays. Elles n'y furent connues, la plupart du temps, que par la publication qui en était faite dans les journaux.

(1) Saint-Marc Girardin, loc. cit.
(2) Paul Eyschen, op. cit.

Digitized by Google

Différentes mesures administratives, intéressant le grand-duché tout entier, furent prises par le roi de Hollande, bien que sa souveraineté ait été purement nominale en dehors de la ville de Luxembourg.

Une ordonnance du 19 février 1831 avait nommé le duc Bernard de Saxe-Weimar gouverneur général du grand-duché.

L'administration civile fut complétement séparée, nominalement au moins, de celle la Hollande. L'administration religieuse devint aussi indépendante. Le Grand-Duché, qui relevait autrefois de l'évêché de Trèves, avait fait partie du diocèse de Metz depuis le concordat de 1801 jusqu'en 1823; à cette époque, il fut rattaché au siège de Namur. Et, le 16 décembre 1833, il devint le chef-lieu d'un vicariat apostolique indépendant (1).

Un arrêté du 22 février 1831 autorise l'usage de la langue allemande concurremment avec la langue française pour les actes administratifs (2). Un autre, du 21 avril 1837, réorganisa l'Athénée de Luxembourg, et autorisa, sous certaines conditions, les Luxembourgeois à fréquenter les établissements d'instruction supérieure à l'étranger (3).

La troisième mutilation que le Grand-Duché a subie en 1839 est énorme ; il a perdu, par la nouvelle délimitation de frontières, la moitié des territoires que les traités de 1815 lui avaient attribués; de sorte qu'aujourd'hui le Grand-Duché forme à peine le quart de l'ancien duché de Luxembourg sous Charles-Quint (4). Ainsi réduit, le Grand-Duché fut désormais

(1) En 1870, lors du concile du Vatican, le Souverain Pontife Pie IX a érigé le pays en évêché relevant directement de Rome, et nommé Mgr Adames premier évêque de Luxembourg. Mgr Koppes lui a succédé le 27 octobre 1883.

(2) Voir ce que nous avons dit à ce sujet dans l'introduction.

(3) Dr Glæsener, op. cit., page 170.

(4) D'après le traité de 1839, écrit le Dr Glæsener, le grand-duché de Luxembourg se compose des arrondissements judiciaires de Luxembourg et de Diekirch renfermant une population de 169,730 habitants répartis sur une superficie de 258,000 hectares, tandis que les trois arrondissements judiciaires d'Arlon, de Neufchateau et de Marche, contenant 440,000 hectares et une population de 158,887 habitants, formèrent la province belge de Luxembourg.

Digitized by Google

gouverné comme un État à part, ayant ses institutions et ses lois particulières. Cette séparation d'avec les Pays-Bas devint aussi complète que possible par suite de la création, en faveur d'un prince du sang, de la charge de lieutenant du Roi grand-duc pour les affaires luxembourgeoises (1). Elle est enfin devenue définitive en 1890, par l'avènement au trône grand-ducal du duc Adolphe de Nassau, la vieille loi salique, « *ne mulier terram salicam possideat,* » qui régit encore le Grand-Duché comme elle régissait jadis la France, n'ayant pas permis à la jeune héritière du dernier roi de Hollande, Guillaume III, de réunir sur sa tête la couronne grand-ducale et la couronne royale des pays néerlandais.

Nous dépasserions les limites que nous nous sommes assignées dans ce travail, en donnant trop d'ampleur à l'histoire, pour intéressante qu'elle soit, du grand-duché de Luxembourg pendant le deuxième tiers de ce siècle. Nous allons donc résumer très brièvement les événements principaux qui se sont succédé depuis le traité du 19 avril 1839 jusqu'aux graves péripéties des années 1866 et 1867, dont le récit forme le principal objet de ce chapitre.

3. — Guillaume II et Guillaume III. — Le Prince Henri. — Le roi des Pays-Bas, Guillaume Ier, abattu par l'âge et surtout accablé par les événements qui avaient amené le morcellement de son royaume, abdiqua le 7 octobre 1840 en faveur de son fils — le héros de Waterloo — qui lui succéda sous le nom de Guillaume II.

Guillaume II (1840-1849) maintint la séparation administrative complète du Grand-Duché et de la Hollande ; séparation décrétée sur le papier en 1830 et 1831, et mise en vigueur seulement en 1839, après la reprise de possession du Grand-Duché par le roi de Hollande. Cette administration avait à sa tête un Luxembourgeois, chef des services civils, qui porta successivement le titre de : *Président du gouvernement* (Has-

(1) E. Servais, op. cit.

Digitized by Google

senflug, 2 mars 1840); *Gouverneur* (de la Fontaine, 1er janvier 1842); *administrateur général, président du Conseil* (de la Fontaine, 1er août 1848), (Willmar, 6 décembre 1848). Ce chef de l'administration générale était assisté d'un Conseil composé de trois ou de quatre membres, entre lesquels se répartissaient les services publics.

Le 8 février 1842, un contrat très important pour la situation économique du pays fut conclu par le gouvernement. Le Grand-Duché est entré à cette date — un peu à contre-cœur d'abord — dans l'union douanière allemande, le *Zollverein*, dont il fait encore partie aujourd'hui. C'est le seul lien officiel qu'il ait conservé avec l'Allemagne. Les appréhensions du début se dissipèrent rapidement, et cette accession du Grand-Duché au Zollverein s'est trouvée, en réalité, très favorable à sa prospérité financière (1).

Pendant ces mêmes années 1841 et 1842, fut organisé le contingent fédéral luxembourgeois, c'est-à-dire la force armée que le Grand-Duché devait tenir, en cas de guerre, à la disposition de la Confédération germanique, dont il faisait alors partie. Ce petit corps de 2,000 hommes environ se composait: d'infanterie, casernée à Echternach, dans les magnifiques bâtiments de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Willibrord; de cavalerie, logée à Diekirch, dans une caserne construite spécialement pour cet usage; et d'artillerie, installée à Ettelbruck. De tout ce petit contingent il ne resta plus, quelques années après, que deux bataillons d'infanterie placés, le premier, avec l'état-major, à Echternach, le second à Diekirch (2).

(1) Ce traité douanier, renouvelé le 25 octobre 1865, a été confirmé dans la convention du 12 juin 1872, par laquelle le Grand-Duché permet à l'administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine d'exploiter des lignes luxembourgeoises du Guillaume-Luxembourg, aux lieu et place de la Compagnie française de l'Est, et aux mêmes conditions, jusqu'au 31 décembre 1912.

Toutefois, l'Allemagne s'est engagée, en raison de la neutralité du sol luxembourgeois, à ne jamais se servir, en cas de guerre, des chemins de fer Guillaume-Luxembourg pour le transport de troupes, d'armes, de munitions et de materiel de guerre.

(2) Glæsener, op. cit.

Digitized by Google

La révolution de février 1848, qui eut une répercussion si intense chez la plupart des nations européennes, passa presque inaperçue dans le Luxembourg. A Ettelbruck, seulement, s'éleva un léger mouvement insurrectionnel, rapidement réprimé d'ailleurs par les douaniers, par les gardes forestiers et par les gendarmes.

A cette époque également, pour suivre le courant presque général qui poussait les peuples à modifier leurs institutions parlementaires, une Assemblée constituante luxembourgeoise fut réunie pour discuter et voter la nouvelle constitution politique du Grand-Duché. Cette constitution, très libérale et calquée en grande partie sur la constitution belge, fut promulguée le 14 juin 1848; le même jour, une députation de l'Assemblée constituante recevait à la Haye le serment du Roi grand-duc (1).

Le roi Guillaume II, encouragea le mouvement qui, vers l'année 1845, détermina plusieurs hommes distingués du Grand-Duché, professeurs, lettrés, fonctionnaires, à se réunir pour reconstituer les archives du pays, dispersées ou détruites, et pour assurer la conservation de ses monuments historiques. La *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg*, constituée sous le patronage du Roi grand-duc, vit ses statuts et son règlement intérieur autorisé par un arrêté royal, daté à Walferdange, du 2 septembre 1845. Parmi les fondateurs, on remarque les noms de MM. de la Fontaine, gouverneur du Grand-Duché; Antoine Pescatore, membre des États; Ulveling, membre du Conseil du gouvernement, Wurth-Paquet, conseiller à la cour. En 1868, cette société se réunit à deux autres : celle des sciences naturelles et celle des sciences médicales; leur

(1) Em. Servais. *Autobiographie*, page 23. — Voir aussi : P. Ruppert, *Organisation politique, judiciaire et administrative du Grand-Duché de Luxembourg;* véritable code administratif du Grand-Duché. Deuxième édition. Luxembourg, V. Bück, 1885.

La Constitution de 1848 a été revisée, à la suite du traité de Londres du 11 mai 1867, par une loi organique du 17 octobre 1868, qui est encore en vigueur.

Digitized by Google

réunion forma l'Institut grand-ducal, qui existe encore aujourd'hui, et se trouve, tout naturellement, divisé en trois sections : la section des sciences historiques, la section des sciences naturelles et mathématiques, et la section des sciences médicales.

Guillaume II mourut à Tilbourg, le 17 mars 1849, laissant une mémoire très populaire dans le pays de Luxembourg. Un témoignage éclatant de la reconnaissance de ses sujets luxembourgeois se dresse aujourd'hui sur la place Guillaume, dans la ville de Luxembourg : une belle statue équestre y a été élevée, aux frais de l'État, en exécution d'un vote de la Chambre des députés de 1879. L'inauguration du monument a eu lieu le 5 novembre 1884 (1).

***

Guillaume III (1849-1890) succède à son père. Dès le début de son règne, — le 5 février 1850, — le nouveau souverain nomme son frère, le prince Henri des Pays-Bas, lieutenant-général du Grand-Duché de Luxembourg, et se repose sur lui du soin de l'administration du pays.

C'est, en réalité, le prince Henri qui a gouverné le Grand-

(1) Ce monument, qui est réellement dans son ensemble une œuvre de grand art, est dû, comme conception et comme exécution, à des artistes français. Un jury, composé de MM. Paul Eyschen, directeur général de la justice ; Tony Dutreux, député ; Cavelier, membre de l'Institut de France ; Gérôme, sculpteur et peintre, membre de l'Institut de France ; Marc, directeur de l'*Illustration*, de Paris ; Portals, directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles ; Fritz Schaper, sculpteur à Berlin ; P. Ruppert, conseiller de gouvernement à Luxembourg, secrétaire, avait retenu, après un premier examen éliminatoire, les projets de MM. Caïn, sculpteur français ; Hundrieser, de Berlin ; *Mercié*, de Paris ; Pètre, de Nancy, et van der Stappen, de Bruxelles. A l'unanimité, le jury adopta définitivement le projet de Mercié et le chargea de l'exécution. Le socle monumental qui supporte la statue est l'œuvre de M. Ginain, architecte de la ville de Paris. Les bas-reliefs en ont été dessinés par M. Marc et retouchés par Mercié. La grille, forgée en grande partie à Paris, a été posée par les frères Gilbert, de Luxembourg. Enfin, une grande part dans la réussite de ce beau travail doit être attribuée au fondeur de Paris, M. Renon.

Digitized by Google

Duché pendant les vingt-neuf années qu'il a rempli cette charge de lieutenant du Roi grand-duc (1850-1879). On ne doit pas oublier qu'il a été grandement secondé dans cette lourde tâche par sa première femme, la princesse Amélie de Saxe-Weimar. Après la mort prématurée de cette princesse en 1872, un monument lui a été élevé dans une avenue du beau parc de Luxembourg, par une souscription nationale.

Mais s'il eut l'heureuse fortune de trouver en la princesse Amélie une gracieuse compagne et un appui très populaire, il sut aussi s'entourer de collaborateurs luxembourgeois de grande valeur (1). Le Grand-Duché doit au prince Henri et aux ministres qui l'ont assisté dans son administration, — avec les bienfaits d'une politique prudente, qui permit à leur pays d'échapper aux périls imminents qui l'ont menacé pendant les périodes critiques de 1867 et de 1870, — le renouvellement des traités douaniers, source presque inépuisable de revenus pour les finances de ce petit État; la création d'un vaste réseau de chemins de fer : le « Guillaume-Luxembourg » et le « Prince Henri »; l'érection de l'évêché de Luxembourg; la création de la « Banque internationale », qui rend de si importants services au commerce et à l'industrie; et, enfin, le développement considérable de la richesse industrielle et agricole du pays (2).

4. — **Chemins de fer Guillaume-Luxembourg.** — Nous nous arrêterons un instant sur la construction des chemins de fer dans le Grand-Duché, principalement sur celle du chemin de fer Guillaume-Luxembourg qui intéresse plus particulièrement les Français. Une loi du 25 novembre 1855 (3) approuve la convention, passée le 9 novembre précédent, entre le

(1) Chefs du gouvernement de 1853 à 1885 : MM. Mathias Simons (1853-1860); baron de Tornaco (1860-1867); Em. Servais (1867-1874); baron de Blochausen (1874-1885). Voir P. Ruppert : *Statistique historique du Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg, V. Bück, 1889.

(2) Em. Servais, *Autobiographie*, passim.

(3) *Mémorial* du samedi 1er décembre 1855. II, N° 27, page 177.

Digitized by Google

gouvernement luxembourgeois et MM. Favier et Jouve, le premier, banquier, et le second, ingénieur civil à Nancy, portant concession des trois lignes suivantes : Art. 1er, de Luxembourg à la frontière française (Thionville), à la frontière belge (Arlon), et à la frontière prussienne (Trèves). La concession comprenait aussi une ligne de Luxembourg à la frontière dn Nord (vers Liège et Spa), par Ettelbruck. Le délai de construction et de mise en exploitation à partir de l'approbation des plans et de l'accord avec les puissances limitrophes pour les points de jonction aux frontières était fixé à (art. 2) deux années pour la ligne Luxembourg-Thionville, trois années pour celle vers Arlon, et six années pour la ligne de Trèves.

Sous peine de déchéance, les travaux de la ligne de Thionville devaient être en cours d'exécution avant le 1er juillet 1856, conformément à la condition insérée dans le décret du gouvernement français du 25 mars 1852, ordonnant l'extension du réseau de l'Est depuis Metz jusqu'à Thionville et la frontière, dans la direction de Luxembourg.

Les acquisitions de terrain et les ouvrages d'art devaient être faits immédiatement pour deux voies, mais la nécessité de l'établissement de la seconde voie était laissée à l'appréciation du gouvernement grand-ducal.

Par traité du 4 janvier 1857, les concessionnaires primitifs cédèrent leurs droits à la Société du Guillaume-Luxembourg, dont la constitution a été autorisée par un arrêté royal grand-ducal du 2 mars suivant (1).

L'État grand-ducal donna une subvention de trois millions pour la construction de la section de Luxembourg à Diekirch, et de cinq millions pour celle d'Ettelbruck à la frontière du Nord, en raison des travaux d'art importants, et surtout très

(1) Cette société, au capital de 25,000,000, dont le siège est à Paris, 10, rue de Strasbourg, au siège même de la Compagnie de nos chemins de fer de l'Est, comprenait à l'origine dix-neuf vingtièmes d'actionnaires français, et avait pour président le marquis d'Albon. On peut donc dire que c'est avec des capitaux français qu'a été construit le premier réseau luxembourgeois.

Digitized by Google

nombreux, que nécessitait la construction de ces lignes. Il fut, en outre, obligé par la Diète de Francfort à exécuter des travaux de défense à la forteresse de Luxembourg, travaux qui absorbèrent une somme de 714,554 fr. Enfin, le viaduc de la Pétrusse, qu'il se décida à faire élever à frais communs avec la ville de Luxembourg, à la fin de 1859, pour rendre plus facile l'accès de la gare à la ville, coûta 653,000 fr. Ce viaduc était devenu indispensable, car les voitures devaient faire un trajet de près de cinq kilomètres, en passant par Hollerich, pour entrer en ville. L'établissement de ce réseau a donc coûté au gouvernement luxembourgeois et à la ville de Luxembourg, à titre de subvention ou de travaux divers, une somme de 9,367,554 fr., soit environ 55,103 fr. par kilomètre, pour les 170 kilomètres concédés (1).

Les travaux ne purent être achevés que grâce à l'intervention et au concours d'un financier belge, le baron de Hirsch, et de MM. Waring frères, entrepreneurs anglais, qui « *consentirent* » à accepter en paiement ou en garantie de leurs travaux ou avances des obligations de la Compagnie; et à quel taux? plus de moitié au-dessous du pair!... L'affaire n'a donc pas été mauvaise pour tout le monde.

La ligne a en effet coûté fort cher, et les embarras financiers de la société l'obligèrent, dès le 6 juin 1857, à céder son droit d'exploitation à la Compagnie des chemins de fer de l'Est français, mais ce n'est que par trois conventions des 29-30 septembre 1865, 21 janvier et 5 décembre 1868 (2) que ce traité, ou bail d'exploitation, fut régulièrement établi entre le Gouvernement grand-ducal, la Société du Guillaume-Luxembourg et la Compagnie de l'Est. Ces conventions ont été approuvées et publiées par un arrêté royal grand-ducal du 13 janvier 1869 (3). La redevance d'exploitation à payer par la Compagnie de l'Est, pendant la durée de son bail de

(1) Voir P. Ruppert : *Législation des travaux publics dans le Grand-Duché de Luxembourg (1669-1876)*. Luxembourg, V. Bück, 1876.
(2) *Mémorial* 1869, I, N° 2, p. 80.
(3) *Mémorial* 1869, I, N° 2, p. 73.

Digitized by Google

le
pa
d
B
lo

d
to
so
pe

pu
av
ne
Na
me
ins

V

C
ven
un
gén
e
Fra

(1
archi
pond
3 ve
pond
par d
publie
(2
1805.

Digitized by Google

de se voir enfin réunie par des voies rapides à ses voisins, principalement à la France. Et, détail très curieux, qui dénote bien l'état d'esprit des Luxembourgeois, ce fut pour cette inauguration que fut composé l'air national du Luxembourg, le « *Feierwôn* » (char de feu). Le poète national, Michel Lentz, avait composé les paroles, en *luxembourgeois*, et même la musique, assez simple dans son entrain, qui les accompagne. Il y célébrait la construction des grandes voies ferrées qui allaient relier le Luxembourg avec ses puissants et ambitieux voisins, et invitait ces derniers à venir contempler de près combien on était heureux dans ce coin du monde, *angulus ridet*, et quelles bonnes raisons ses habitants avaient de vouloir « rester ce qu'ils sont », comme le dit le refrain de la chanson :

Kommt hier aus Frankreich, Belgie', Preisen,
Mir wellen iech ons Hémecht weisen;
Frot dir no alle Seiten hin :
„ Mir welle' bleiwe' wat mir sin !"

Nous allons essayer d'en donner une traduction à peu près littérale ; ce sera moins des vers que de la prose rythmée :

Venez, accourez tous, Français, Belge ou Prussien !
Soyez les bienvenus, enfants, femmes et hommes ;
Mais... de ce beau pays apprenez le refrain :
« Nous voulons, avant tout, rester ce que nous sommes. »

On comprend l'enthousiasme soulevé par une pareille chanson patriotique chez les Luxembourgeois, en ces temps de fluctuations politiques où leur autonomie était si discutée, et où chaque jour voyait poindre à l'horizon une nouvelle complication pour leur petit pays.

Mais, bientôt, le dernier vers du refrain fut transformé par le peuple en une variante peu aimable pour les potentats d'Outre-Rhin ; et l'on chantait généralement et d'une manière fort expressive :

« Mir welle' jo kéng Preise' gin. »
Nous ne voulons pas devenir Prussiens.

Digitized by Google

La variante rimait à merveille, et la *vox populi* n'apportait aucun trouble dans la prosodie.

Ce menu fait méritait d'être mentionné ; il excita une émotion très grande dans la presse allemande. Et c'est là, réellement, un phénomène singulier, que cet air national du petit pays de Luxembourg sortant à son heure d'un fait aussi cosmopolite que celui de l'inauguration d'une ligne de chemin de fer.

Par arrêté royal grand-ducal du 4 octobre, de nombreuses décorations dans l'ordre de la Couronne de chêne furent accordées aux principaux promoteurs ou artisans de cette œuvre populaire (1).

Le lendemain 5 octobre, le prince d'Orange posa la première pierre du viaduc du Saint-Esprit, jeté sur la vallée de la Pétrusse pour faire communiqner directement la gare avec la ville. Ce bel ouvrage d'art, d'une longueur de 300 mètres et d'une hauteur de 43 mètres, a été construit par MM. Waring frères, entrepreneurs anglais, d'après les plans et sous la direction des ingénieurs en chef Grenier et Letellier, et sous la surveillance de chefs de section français.

La Compagnie des chemins de fer de l'Est français ayant, en exécution du § 6 de l'article 1er additionnel au traité de paix signé le 10 mai 1871 à Francfort, entre l'Empire allemand et la République française, renoncé en faveur du Gouvernement français à l'exploitation des lignes constituant le réseau Guillaume-Luxembourg, et le Gouvernement français ayant de son côté transféré les droits de la Compagnie de l'Est au Gouvernement de l'Empire allemand (2), une convention est intervenue le 11 juin 1872 entre le Gouvernement luxem-

(1) *Commandeurs :* Perdonnet, administrateur des chemins de fer de l'Est ; Vuignier, ingénieur en chef de la Compagnie. *Officiers :* Grenier, ingénieur en chef du Guillaume-Luxembourg ; de Clercq, sous-directeur aux affaires étrangères. *Chevaliers :* Deletang, ingénieur aux Chemins de fer de l'Est ; Delorme et Prosper Tourneux, chefs de division au ministère des travaux publics, et Watebled, ingénieur au Guillaume-Luxembourg.

(2) Texte littéral du préambule de la convention du 11 juin 1872, approuvée par une loi du 12 juillet suivant. (*Mémorial* 1872, I, N° 22, p. 189.) Voir aussi P. Ruppert. *Législation des travaux publics,* op. cit.

Digitized by Google

bourgeois et l'Empire d'Allemagne, relativement à l'exploitation de ce réseau, qui a été rattaché à l'administration des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine, dont le siège est à Strasbourg. Cette exploitation a été accordée à la direction générales des Chemins de fer d'Alsace-Lorraine jusqu'au 31 décembre 1912. Le traité stipule bien d'ailleurs (art. 5) que, pour l'exploitation des lignes grand-ducales, la Direction d'Alsace-Lorraine admettra de préférence les employés luxembourgeois, mais il leur a imposé l'uniforme allemand (art. 6), avec cette modification que les passepoils sont bleus au lieu d'être rouges.

Enfin, par un traité conclu à Berlin le 11 juillet 1872 et approuvé par une loi du 16 janvier 1873 entre la Belgique et l'Empire d'Allemagne, la part acceptée respectivement par les deux gouvernements dans le prix du bail de trois millions, stipulé annuellement en faveur de la société Guillaume-Luxembourg au § 1er de l'art. 2 de la convention du 21 janvier 1868, a été fixée d'un commun accord : (art. 7) pour le Gouvernement belge à la somme de 500,000 fr., et pour le Gouvernement allemand à la somme de 2,500,000 fr. (1).

Nous reprenons le cours du récit historique.

C'est pendant la longue administration du Grand-Duché par le prince Henri des Pays-Bas, que survinrent en Allemagne et en France les événements de 1866 et de 1867, si importants pour le pays de Luxembourg ; leurs conséquences ont, en effet, failli compromettre son indépendance d'abord, sa nationalité ensuite. Nous devons nous en occuper ici, car ils se rattachent étroitement au but principal de cette étude, c'est-à-dire aux relations politiques de la France avec le Grand-Duché.

(1) *Moniteur belge* du 5 février 1873. — RUPPERT, op. cit. p. 401.

Digitized by Google

§ II. — La guerre des Duchés et la guerre de Bohême. — La France après Sadowa.

1. — La guerre des Duchés et la guerre de Bohême. — Un historien luxembourgeois résume ainsi la situation périlleuse traversée à cette époque par le Grand-Duché de Luxembourg :

En 1866, la guerre de sept jours entre la Prusse et l'Autriche avait renversé l'édifice vermoulu de la Confédération germanique. Après la paix de Prague, notre pays, depuis quatre siècles pomme de discorde entre la France et l'Allemagne, faillit de nouveau amener entre les ennemis séculaires une guerre qui n'en éclata pas moins trois années plus tard. En effet, la France déniait à la Prusse le droit de tenir garnison à Luxembourg, qui avait cessé d'être forteresse fédérale, et voulait elle-même s'en rendre acquéreur, comme compensation aux agrandissements de la Prusse ; celle-ci, de son côté, ne pouvait pas voir passer sous la domination française un pays allemand par la langue, qui avait fait longtemps partie de l'Empire, puis de la Confédération germanique, et qui avait même donné cinq empereurs à l'Allemagne. La guerre était imminente. Heureusement la conférence des grandes puissances, réunie à Londres, parvint à aplanir les difficultés par le maintien du Grand-Duché sous la souveraineté personnelle du roi des Pays-Bas, par la neutralisation du pays et par le démantèlement de la forteresse en litige. Cette solution fut extrêmement heureuse pour nous, car nous lui devons d'avoir échappé aux horreurs de la guerre franco-allemande en 1870 (1).

Les événements qui procurèrent au Grand-Duché la position politique dont il jouit encore actuellement, eurent pour point de départ la revendication, par un prince allemand de la maison d'Augustenbourg, des duchés de Sleswig et de Holstein, soumis à la souveraineté du roi de Danemark (2).

(1) Glæsener, op. cit. p. 174.
(2) E. Servais. *Le Traité de Londres*, p. 11.

Digitized by Google

Cette question, en effet, fit naître en 1864 la guerre de l'Autriche et de la Prusse contre le Danemark. Elle eut elle-même pour conséquence, en 1866, la guerre des deux grands États allemands entre eux, guerre terminée par la défaite de l'Autriche à Sadowa.

Voilà donc deux fois en ce siècle que les revendications ou les ambitions de petits princes allemands à la recherche d'une principauté, travaillant pour leur propre compte, ou à l'instigation, à la remorque même, pourrait-on dire, d'hommes d'État sans scrupules, ayant tout intérêt à *brouiller les cartes*, ont mis le feu aux poudres et allumé dans l'Europe centrale deux guerres terribles, qui ont modifié profondément le groupement des grandes puissances. Car on n'a pas oublié ce qui s'est passé en France en 1870, lors de la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne; candidature suscitée par M. de Bismark et appuyée par le parti militaire prussien, pour pousser la France à bout et faire naître, par un futile prétexte, une guerre qu'il désirait et qu'il préparait depuis plusieurs années, une guerre pour laquelle la Prusse, de longue date, réunissait toutes ses forces. Elle voulait la revanche d'Iéna. — Waterloo ne lui suffisait plus ! Il lui fallait davantage... Elle a eu Sedan.

Nous n'avons pas à entrer ici dans les détails de la guerre des Duchés, cela nous mènerait trop loin. Rappelons seulement l'occupation, sans coup férir, du duché de Holstein par les contingents fédéraux du Hanovre et de la Saxe royale, à la fin de l'année 1863, quelques semaines après la mort du roi de Danemark, Frédéric VII; l'invasion du Sleswig par les forces de l'Autriche et de la Prusse, malgré les décisions de la Diète de Francfort; les difficultés qui s'élevèrent entre la Prusse et l'Autriche, quand il fut question de partager le butin; l'Autriche, mécontente de n'avoir eu d'autre rôle que celui de retirer les marrons du feu; enfin, le traité de Gastein, du 14 août 1865, qui calma un instant l'animosité des deux puissances (1).

(1) E. Maréchal. *Histoire contemporaine* (1848-1896). Paris, Delalain, 1897.

Digitized by Google

Pendant tout ce temps, pour éviter un contre-coup qui aurait pu troubler la situation pacifique du Grand-Duché, le représentant luxembourgeois à la Diète de Francfort s'abstenait invariablement dans tous les votes relatifs aux principautés danoises.

L'ambition de la Prusse n'avait pas été satisfaite du lot que lui avait attribué le traité de Gastein; le 8 juin 1866, elle force les troupes autrichiennes à se retirer du Holstein, et le 17 juin, sans attendre la déclaration de guerre de l'Autriche, ses armées, déjà prêtes, pénètrent en Saxe, dont le roi avait pris parti pour l'Autriche, soutenue également par Georges V de Hanovre, — le roi aveugle, — par les États de Bavière et de Wurtemberg et par les duchés de Nassau et de Hesse. Tous ces alliés de l'Autriche, à l'exception de la Bavière et du Wurtemberg, payèrent de leur indépendance l'appui qu'ils lui avaient donné (1).

L'Autriche avait à faire front à la fois et du côté de la Prusse et du côté de l'Italie; cette dernière, devenue son alliée en vertu d'un traité secret conclu, dit-on, sinon sur l'initiative, au moins avec l'assentiment de l'empereur Napoléon III.

On sait la rapidité foudroyante de cette campagne, appelée la *guerre de sept jours*.

Malgré les succès de l'armée autrichienne en Italie, malgré la double défaite des Italiens sur terre à Custozza (24 juin 1866), et sur mer à Lissa (20-21 juillet), les coups décisifs se portaient ailleurs, et, malgré ces graves échecs, les Italiens avaient retenu 140,000 Autrichiens en Vénétie. C'était l'accomplissement du plan concerté à Biarritz entre Napoléon III et M. de Bismarck, à la fin de l'été de 1865.

En Bohème, l'armée autrichienne, dont une partie si importante était immobilisée en Italie, ne put résister au choc de toutes les forces prussiennes réunies à Sadowa. Elle dut

(1) Le duc Adolphe de Nassau, grand-duc actuellement régnant de Luxembourg, fut contraint de quitter sa capitale, Wiesbaden; la majeure partie de ses biens fut confisquée et ses États *incorporés* à la Prusse.

Digitized by Google

subir les conditions douloureuses du traité de Prague (24 août 1866).

La politique de M. de Bismark avait complétement réussi. L'écrasement de la France était préparé.

Quant au Grand-Duché de Luxembourg, sa position était maintenue; il n'était pas compris parmi les États qui faisaient partie de la nouvelle *Confédération de l'Allemagne du Nord.* Les Luxembourgeois, « en considérant à la fin de 1866 les événements accomplis pendant cette année, purent se féliciter avec raison du bonheur qu'ils avaient eu de traverser sans encombre la crise qui venait de bouleverser l'Allemagne (1) ».

Il n'en était pas de même — malheureusement — de la France.

2. — **La France après Sadowa.** — Si, à l'époque des événements du Danemark, la France avait eu la sagesse de se placer résolûment entre *l'unité italienne* et *l'unité allemande,* au risque même d'encourir le reproche d'inconséquence, en paraissant abandonner sa *politique des nationalités,* elle eût opposé une digue infranchissable à l'ambition prussienne, et l'équilibre européen n'aurait pas été détruit. Il lui suffisait d'un mot, en effet, pour arrêter la guerre.

Mais la France ne dit rien.

Aussi, quand on apprit qu'au profit de la Prusse le Gouvernement français abandonnait notre généreux allié du premier Empire, ce malheureux Danemark que l'union de la France et de l'Angleterre aurait pu si aisément sauver ; quand on le vit surtout favoriser contre l'Autriche les relations de la Prusse avec l'Italie, il n'y eut personne en France qui ne s'attendît à quelque évolution considérable de notre politique; mais jamais déception ne fut plus amère, jamais rôle plus effacé ne répondit à une plus grande attente (2).

Le silence de la France après Sadowa parut d'autant plus

(1) E. Servais, p. 52.
(2) *Mémoires du duc de Persigny.* Paris, Plon, 1890, p. 323.

Digitized by Google

étrange, que l'empereur Napoléon III avait déclaré dans un document solennel (1) produit devant le Corps législatif, « *qu'aucune des questions qui nous touchent ne serait résolue sans l'assentiment de la France* ». Il ajoutait que si la Prusse faisait des conquêtes de territoire, la France aurait sa compensation. Mais, de ces affirmations solennelles, autant en emporte le vent.

Ce désir avait été réellement formulé dans des instructions diplomatiques. Le comte Benedetti, ambassadeur de France à Berlin au moment de Sadowa, écrit à ce sujet (2) : « Pendant que je me trouvais encore à Nickolsburg, et au moment où les plénipotentiaires des deux puissances belligérantes touchaient au terme de leurs négociations, je fus informé que l'empereur avait décidé de demander à la Prusse, *à titre de compensation,* le redressement de notre frontière de l'Est, et *son concours pour obtenir du roi des Pays-Bas, moyennant un dédommagement pour ce souverain, la cession du Luxembourg.* Mes instructions me prescrivaient à la fois de pressentir M. de Bismark et d'exprimer mon sentiment sur ce sujet. »

M. Benedetti remit, en effet, le 5 août 1866, à M. de Bismarck, un projet de traité concernant Mayence et la rive gauche du Haut-Rhin, et, le 26 août, c'est-à-dire le lendemain même de la signature du traité de Prague, l'empereur Napoléon adressait à M. Rouher la lettre suivante (3) :

Mon cher Monsieur Rouher,

Je vous envoie le projet de traité, avec mes observations en marge. Il faudrait ajouter, comme conversation, que, la Confédération germanique ayant cessé d'exister, les forteresses fédérales élevées contre la France ne doivent plus appartenir à la Confédération, mais à chaque État qui les possède dans son territoire. Ainsi, *Luxembourg à la France,* Mayence et Saarlouis à

(1) Discours prononcé à l'ouverture de l'exposition d'Auxerre, le 11 juin 1866.

(2) BENEDETTI, *Ma mission en Prusse.* Paris, Plon, 1871, page 177.

(3) *Papiers secrets trouvés aux Tuileries.* (Voir BENEDETTI, op. cit. p. 196).

Digitized by Google

la Prusse, Landau à la Bavière, Rastadt à Baden, Ulm au Wurtemberg...

Tout cela ne doit être insinué qu'amicalement. Le traité doit rester secret. *La question de Luxembourg se fera jour d'elle-même, dès que les négociations seront entamées. C'est celle-là qui presse le plus.* Croyez, mon cher Rouher, à ma sincère amitié.

NAPOLÉON.

P. S. — Benedetti peut donc, sauf quelques petits changements, accepter en principe.

L'empereur Napoléon avait été contraint, pour ainsi dire, de prendre cette position plus énergique, par le mouvement d'opinion qui s'était dessiné nettement dans le pays, à la suite de l'interpellation sur la politique extérieure faite par M. Thiers, le 3 mai 1866, au Corps législatif : mouvement d'opinion franchement hostile aux ambitions envahissantes de la Prusse.

Ce discours sur *la politique extérieure* est un des plus habiles et des plus éloquents que le vieil homme d'État ait prononcés à cette tribune française où les élections du 3 mai 1863 lui avaient permis de remonter. On était alors à la veille de la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et, à l'occasion du projet de loi autorisant la levée annuelle de 100,000 hommes, M. Rouher, ministre d'État, vint donner au Corps législatif des explications sur l'attitude prise par le Gouvernement au milieu des graves circonstances qui préoccupaient l'Europe.

« Le gouvernement, disait M. Rouher, ne saurait accepter quant à présent, sans s'exposer à des inconvénients sérieux, un débat sur les affaires d'Allemagne. Mais il avait le devoir de faire connaître la politique qu'il avait suivie et la situation actuelle à l'égard des puissances allemandes et de l'Italie. Sa politique, dans la question du Danemark, n'avait cessé d'être pacifique, et il n'avait cessé également de donner aux parties intéressées des conseils de sagesse et de modération. Toutefois, ni l'honneur, ni la dignité, ni l'intérêt de la France, n'étant engagés dans le règlement de cette question, il avait dû

Digitized by Google

conserver une neutralité loyale et sincère, et demeurer, en face d'événements compliqués, maître de prendre telles résolutions que comporterait ultérieurement la sécurité du pays..... (1). »

M. Thiers prit alors la parole pour démontrer qu'il aurait dépendu du Gouvernement français d'empêcher les affaires allemandes d'arriver à la situation aiguë et même périlleuse pour la France où elles se trouvaient alors :

Je viens défendre devant vous cette chose sainte et sacrée qu'on appelle le droit, et qui est aujourd'hui odieusement foulée aux pieds; je viens défendre le droit, sans lequel aucune nation ne peut vivre en repos, le droit qui fait non seulement la sécurité des nations, mais leur dignité et leur moralité, et sans lequel, il faut le dire, l'Europe serait bientôt une Asie, une Asie vouée à l'empire de la force brutale. *(Mouvement. Très bien!)* Je viens défendre cette chose également sainte, la paix, la paix nécessaire à tous les peuples, nécessaire non seulement à leur prospérité, mais je ne crains pas de l'affirmer, nécessaire aujourd'hui à leur solvabilité.

Il expose ensuite les événements :

Oui, il s'est passé, depuis quelques années, des choses bien étranges en Europe !... Avez-vous un territoire fertile, mais peu étendu, qui, sans vous rendre ni fort ni redoutable, arrondirait cependant le territoire d'un voisin puissant et ambitieux ? Avez-vous quelque port aux eaux profondes... ou bien occupez-vous la tête d'un canal qui réunirait deux grandes mers, et, pour comble de malheur, vos sujets parlent-ils la même langue que les sujets de ce voisin puissant et ambitieux, près duquel le sort vous a placé ? Ah! malheur, malheur à vous!

C'est ce qui est arrivé à l'infortuné Danemark. Il avait cela..... il avait, enfin, des sujets qui parlaient la langue allemande, la langue de ses voisins les Prussiens!

Grâce à ces conditions réunies, on lui a pris ces beaux duchés dont vous avez entendu parler; on les lui a pris au nom de la

(1) CALMON. *Discours parlementaires de M. Thiers*, 3me partie (1865-1866), tome X, page 573. Paris, Calmann-Lévy, 1881.

Digitized by Google

Confédération germanique, au nom, comme il est d'usage de s'exprimer aujourd'hui, de *la patrie allemande*.....

Mais après avoir pris ces duchés au nom de la patrie allemande, on les a gardés pour soi ; après les avoir pris de moitié avec l'Autriche, on lui a dit : Laissez-les-moi ou je fais la guerre! — Telle est la question actuelle, réduite à ses termes les plus simples : et il importe qu'aux yeux de la France et de l'Europe, elle éclate dans toute son évidence.

Des *très bien !* accueillirent au Corps législatif de 1866, ce spirituel exposé de la situation générale. Et nous savons aujourd'hui ce que nous a coûté cette expansion à tout prix du « Deutsche Vaterland ! »

Enfin, dit-il plus loin, concédons tout cela ! (la conquête des duchés de l'Elbe). Quand l'iniquité règne avec tant d'étendue et d'audace, sachons céder, et concédons-lui une partie de ses exigences..... Oui, oui, messieurs, sacrifions le Danemark, mais au moins que la patrie allemande triomphe! C'est au nom de la patrie allemande que vous avez dépouillé le Danemark : donc, qu'elle triomphe, comme a triomphé la patrie italique de la famille de Toscane, de la famille de Naples et des États du Saint-Siège ! — Eh bien, non, messieurs, l'iniquité devait aller plus loin, elle devait aller jusqu'au scandale qui se produit aujourd'hui..... et qui devient pour l'Europe un effroyable danger..... (La Prusse obligeant les troupes allemandes du Hanovre et de la Saxe à se retirer, déniant les droits du prince d'Augustenbourg et restant seule en face de l'Autriche, qu'elle veut aussi évincer.)

Il y a (aujourd'hui) une puissance qui se sert des idées actuellement régnantes en Allemagne, qui veut s'en servir pour arriver à un résultat bien différent (de celui qui est le vrai droit). Cette puissance, c'est la Prusse. Elle voudrait se servir des idées allemandes pour aboutir à un résultat qu'il est facile de voir, qui est connu, publié de toutes parts et en cent façons. *Si la prochaine guerre lui était heureuse, elle voudrait s'emparer non pas de 50 millions d'Allemands*, oh, non! elle en compte 14 millions, et, pour arriver de 14 à 50, quelque fougueux que l'on soit, il faut encore quelques relais sur la route..... *Ce qui est certain, c'est que si la guerre, je le répète, lui est heureuse, elle s'emparera de quelques-uns des États allemands du Nord; et ceux dont elle ne s'emparera pas, elle les placera dans une Diète qui sera sous son influence.*

Digitized by Google

Ces paroles de M. Thiers n'étaient-elles pas prophétiques ? Ne voyait-il pas, dès le mois de mai 1866, ce qui est arrivé depuis ? Et ne voit-on pas paraître déjà les arguments de « terre et de langue allemandes » que la Prusse devait présenter si insidieusement l'année suivante, dans la question du Luxembourg ?

Après ce discours, M. Rouher insista de nouveau pour qu'il fût passé outre à l'examen du projet de loi sur le contingent, sans plus ample discussion sur les affaires d'Allemagne : et le projet fut aussitôt adopté.

Mais l'effet ne s'en fit pas moins sentir en France et jusque dans les conseils de l'Empereur. Dès le mois de juin suivant, le ministre des affaires étrangères, M. Drouyn de Lhuys, refusa énergiquement l'assentiment de la France aux projets d'annexion de M. de Bismarck, et... demanda des compensations.

Pour appuyer cette demande, il conseilla à l'empereur la convocation immédiate du Corps législatif, la présentation d'un projet d'emprunt d'un milliard, et l'envoi à la frontière d'une armée d'observation que le maréchal Randon se faisait fort de réunir très rapidement. C'était la médiation armée. Elle ne souriait pas à l'empereur. Pour justifier son inaction, Napoléon III, soutenu par M. de la Valette, déclarait n'être pas prêt. Pourtant, le maréchal Niel joignait ses instances à celles du ministre des affaires étrangères. « La Prusse est victorieuse, écrivait l'ambassadeur de France près la cour de Vienne, mais elle est épuisée. Du Rhin à Berlin, il n'y a pas quinze mille hommes à rencontrer... Que l'Empereur fasse une simple démonstration militaire, et il sera étonné de la facilité avec laquelle il deviendra, sans coup férir, l'arbitre et le maître de la situation. »

M. Magne et le maréchal Randon parlaient dans le même sens.

M. de Bismarck a reconnu lui-même, dans son célèbre discours du 18 janvier 1874, au Reichstag, que tout l'édifice qu'il avait élevé si laborieusement aurait sombré sur un signe de Napoléon III. Si la France, disait-il, n'avait alors que très peu

Digitized by Google

de troupes disponibles, néanmoins un petit appoint peu considérable de troupes françaises eût suffi pour faire une armée très respectable, en s'unissant aux corps nombreux de l'Allemagne du Sud, qui, de leur côté, pouvaient fournir d'excellents matériaux dont l'organisation seule était défectueuse. « *Une telle armée*, ajoutait-il, *nous eût mis de prime abord dans* « *la nécessité de couvrir Berlin et d'abandonner tous nos succès* « *en Autriche.* »

M. de Bismarck rappelle aussi, dans sa *Correspondance avec sa femme*, combien d'angoisses assiégeaient son esprit. « *Ce* « *sont*, s'écrie-t-il, *les heures les plus lourdes et les plus dou-* « *loureuses que j'aie vécues.* » C'est pour cela qu'il tenait tant à la neutralité de la France, et que pour l'obtenir il pensait sérieusement alors, et pour la première fois, à lui offrir des compensations territoriales.

Malheureusement, la fatalité poussait l'Empereur à sa perte, et l'Empire avec l'Empereur. La France faillit, elle-même, sombrer dans le désastre : 1870 est bien, en effet, la conséquence directe de l'inaction de Napoléon III au mois de juin 1866. L'influence du prince Napoléon, — *l'italianissime*, — celle de M. Rouher et du marquis de La Valette, l'emportèrent. M. Drouyn de Lhuys se retira, et fut remplacé aux affaires étrangères par le marquis de Moustier, notre ambassadeur à Constantinople.

Le traité de Prague donnait à M. de Bismarck toutes les satisfactions qu'il désirait ; la conclusion définitive de la paix avec l'Autriche lui rendait, en outre, la libre disposition des armées qui venaient de mener victorieusement la foudroyante campagne de Bohême. Il n'avait donc plus besoin de la neutralité de la France. Aussi, se met-il de suite en mesure de renier, ou de rendre irréalisables, toutes les promesses qu'il avait faites à la diplomatie française après les préliminaires de Nickolsbourg.

Ce ne fut que l'année suivante que la question du Luxembourg revint sur le tapis, mais alors, cette fois, avec un sérieux caractère de gravité et un cortège d'incidents diplomatiques dont il nous reste à donner les détails.

Digitized by Google

§ III. — La Cession du Grand-Duché a la France.

1. *L'interpellation Thiers.* — 2. *Constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord.* — 3. *Négociations entre Paris, Berlin et La Haye.* — 4. *Signature du traité de cession.* — 5. *Les interpellations de Bennigsen, de Thorbecke et Jules Favre.*

1. — L'interpellation Thiers. — Nous sommes au milieu du mois de mars 1867. Pendant les six semaines qui vont s'écouler jusqu'au commencement de mai, nous allons voir — sous la pression de l'opinion publique, surexcitée en France et en Allemagne, et trouvant des porte-paroles au sein des Parlements — les événements se précipiter, les actes politiques succéder aux discussions parlementaires, tous se pressant, se heurtant dans un cliquetis de paroles et de plumes, précurseur du cliquetis des armes, que préparaient déjà les deux grandes nations prêtes à en venir aux mains.

Le 13 mars, se terminait devant le Reichstag la première lecture du projet de constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Le 14 mars, s'ouvrit à Paris, au Corps législatif, à l'occasion de la discussion de la nouvelle loi militaire, qui organisait la réserve et la garde mobile, un débat non moins mouvementé sur la politique extérieure de la France, et en particulier sur les rapports du Gouvernement français avec l'Italie et l'Allemagne. La discussion mit à jour la profonde méfiance et l'amer dépit qui avaient accueilli les récents succès de l'Allemagne, chez tous ceux que l'apparente prospérité du régime impérial n'aveuglait pas.

Ce fut M. Thiers qui, de nouveau, comme au mois de mai de l'année précédente, donna à tous les opposants l'occasion de se grouper, en adressant au ministère une interpellation sur la conduite qu'il entendait tenir à l'égard de l'Italie et de l'Allemagne. C'était le programme de la vieille tradition française qu'il développa. La France, forte dans son unité, devait

Digitized by Google

tâcher d'entretenir chez ses voisins les divisions intérieures qui les affaiblissaient. Dans une discussion longuement préparée, qui remontait jusqu'à François Ier, Richelieu et Mazarin, il critiquait la conduite du Gouvernement qui, sacrifiant la vraie politique, celle des intérêts, à un « principe des nationalités » plus ou moins fantaisiste, avait accompli l'unité italienne, et, par suite, avait posé les germes d'une unité allemande sous l'hégémonie de la Prusse. On avait pensé, dit l'orateur, pouvoir pêcher en eau trouble ; on avait permis à la Prusse de tirer à elle, dans sa lutte contre l'Autriche et contre la Confédération allemande, afin de pouvoir aussi tirer à soi, de son côté. Cette politique mesquine des compensations trahissait les intérêts vitaux de la France. Maintenant le mal était fait, et l'on ne pouvait plus songer sans absurdité à faire rentrer par la force des armes la grandeur prussienne dans le néant d'où on l'avait laissé sortir. En conséquence, l'orateur déclarait qu'il combattrait cette nouvelle loi militaire qui, doublant les forces de l'armée, allait faire de la France un vaste camp retranché. (Que dirait-il aujourd'hui !) Il préconisait l'alliance avec l'Angleterre, dont l'appui permettrait à la France de limiter les empiétements de la Prusse en Allemagne et de la Russie en Orient, et terminait par cette phrase devenue fameuse : « En finissant, Messieurs, je vous en supplie, pour vous et pour le pays, rattachez-vous complétement à cette politique, que j'appelle la politique du bon sens, car je vous le déclare, *il n'y a plus une seule faute à commettre.* » Phrase que M. Rouher releva bien imprudemment dans sa réponse, en disant : « Il n'y a pas eu une seule faute commise. »

Ce discours remplit toute la séance du 14 mars (1). Malgré le grand talent qui avait présidé à sa composition, il fit peu d'impression sur la majorité. Celle-ci, en effet, était dévouée au ministère ; elle n'ignorait pas que le Gouvernement songeait

(1) Voir ce beau discours et le magnifique résumé historique qui lui sert d'exorde dans le *Moniteur universel* du vendredi 15 mars 1867. Il a été reproduit en entier dans le recueil déjà cité de M. Calmon, 3e partie (1867-1868), tome XI, p. 3.

Digitized by Google

à un agrandissement de territoire, et elle était d'autant plus décidée à le soutenir que ses vues personnelles s'accordaient pleinement avec les projets des ministres.

Ce fut un de ses anciens collègues de l'opposition, M. Émile Ollivier, qui répondit le lendemain à M. Thiers. L'ambition qui poussait alors M. Ollivier à sortir d'une opposition stérile pour s'élever au pouvoir, l'avait amené à se rapprocher de l'Empereur, qu'il espérait convertir à son système de gouvernement constitutionnel. Entrant dans les idées du souverain, il considérait l'unité allemande comme le terme définitif d'une évolution historique parfaitement justifiée, qui ne s'arrêterait pas avant d'avoir atteint son but : l'union de toutes les nationalités de race germanique. « Sans doute, disait-il, les annexions faites par M. de Bismarck étaient des violences inexcusables; mais, quant à la Confédération de l'Allemagne du Nord, il la trouvait tout à fait légitime, si elle était fondée par le libre consentement des princes et par l'approbation d'une représentation nationale issue du suffrage universel ; le mouvement unitaire allemand ne lui paraissait avoir aucune tendance hostile à la France; celle-ci avait à prendre une décision de la plus haute portée au sujet de ce mouvement : si on l'admettait sans restriction, la paix serait assurée pour longtemps; si on voulait l'enrayer, la France serait jetée dans une guerre dont on ne pouvait prévoir la durée. » Comme M. Thiers, au mois de mai 1866, M. Émile Ollivier, tout en se plaçant à un autre point de vue, avait une vue prophétique de l'avenir qui nous était réservé.

Après quelques réflexions du comte de la Tour du Moulin, au début de la séance du samedi 16 mars, sur les dangers que faisait courir à la France l'expansion de la Russie aussi bien que celle de l'Allemagne, le ministre d'État M. Rouher, avec une éloquence digne d'une cause meilleure, contesta énergiquement, en développant les arguments de la circulaire La Valette, que la dissolution de la Confédération germanique et la réorganisation de l'Allemagne sur de nouvelles bases fussent menaçantes pour la sécurité ou la légitime influence de la

Digitized by Google

France. Tout au contraire, il se félicitait hautement de voir l'ancienne Confédération, « masse énorme de soixante-quinze millions d'âmes », et dont le caractère purement défensif n'avait jamais été qu'une illusion et un mirage, remplacée aujourd'hui par une Allemagne *divisée en trois tronçons*. A M. Thiers, qui paraissait craindre de nouvelles conquêtes de la Prusse en Hollande et dans l'Allemagne du Sud, il répondit que la Prusse avait pris à cet égard des engagements formels ; « s'il arrivait qu'elle les oubliât, la France et l'Angleterre se chargeraient de lui faire comprendre que des ambitions insensées n'étaient plus permises ». — La réponse de M. de Bismarck à ces paroles présomptueuses ne se fit pas attendre : deux jours après cette mémorable discussion au Corps législatif, la *Gazette d'État* de Berlin publiait, en tête de ses colonnes, le traité d'alliance offensive et défensive conclu, le 21 août 1866, avec la Bavière. — *Les trois tronçons* commençaient à se souder entre eux !

Jules Favre, répondant à M. Rouher le lundi 18, prétendit que, si le Gouvernement voulait être logique et justifier les paroles de son orateur, il devait retirer le projet de loi militaire et renoncer absolument à tout agrandissement. « Pas d'annexions ! » répétait l'orateur au milieu de l'émotion de l'Assemblée. « Adopterez-vous la politique des annexions ? *(Bruit.)* Si l'occupation de la Belgique, *si l'annexion du Luxembourg* devenaient possibles, désireriez-vous cette occupation, cette annexion ? »

L'Assemblée répondit par des dénégations tumultueuses. Mais en même temps un zélé bonapartiste, M. Granier de Cassagnac, prenait la parole : « A mon avis, dit-il, notre devoir est celui-ci : armer, observer une politique pacifique, expectante. Ne menaçons pas ; donc, ne blâmons pas. Je ne fais aucun reproche à la Prusse, car je ne veux pas non plus faire aucun reproche à nos ancêtres qui ont formé la France actuelle en conquérant le Roussillon, la Franche-Comté, l'Alsace, l'Algérie. Comme M. Ollivier, je pense que l'œuvre de la Prusse prendra encore plus d'extension, et, comme M. Thiers, j'estime

Digitized by Google

que cette œuvre deviendra dangereuse pour la France... Pour moi, il y a des frontières naturelles ; il y a une question de sécurité, que les fleuves et les montagnes se chargent de résoudre, bien mieux que les poteaux de frontière prussiens ; il y a un droit d'intervention qui doit se montrer partout où est en jeu un intérêt français. Ces préjugés particuliers, que mon patriotisme m'inspire, sont, il me semble, Messieurs, des revendications nationales. » *(Vifs applaudissements.)* C'était déclarer bien nettement que la Prusse serait libre d'achever son unité, si la France obtenait la rive gauche du Rhin. Sinon, non.

Après une réplique de M. Thiers et une réponse de M. Rouher, le Corps législatif passa à l'ordre du jour par 219 voix contre 45. Bien qu'aucune résolution n'eût été prise, le résultat de cette joûte oratoire n'était pas douteux. Le terrain devenait brûlant ; il fallait, coûte que coûte, arriver à une solution.

Cette discussion, qui dura quatre séances, témoigne bien de l'état d'incertitude et d'anxiété des esprits en France à cette époque, et de l'agitation qui s'était emparée des hommes politiques aussi bien que de l'opinion publique. C'est pour faire ressortir cet état de trouble que nous avons cru devoir nous étendre un peu longuement sur ces discours au Corps législatif (1).

2. — Projet de constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord. — Pendant que ces débats avaient lieu en France, le Parlement allemand, le *Reichstag*, discutait paisiblement à Berlin, dans la séance du 18 mars, — le jour même où le Corps législatif à Paris passait à l'ordre du jour sur l'interpellation Thiers, — l'article 1er du projet de constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Dans cet article étaient énumérés tous les États qui s'affi-

(1) Toute cette discussion est analysée avec beaucoup de soin par un écrivain allemand, M. de Sybel, dans sa grande histoire de la fondation de l'empire allemand sous Guillaume Ier. Von SYBEL *Begründung des dieutschen Reiches durch Wilhelm I.* München und Leipzig. 1894. Druck und Verlag von R. Oldenbourg, tome VI, pages 73 et suiv.

Digitized by Google

liaient à la Confédération (1). A ce sujet, il s'éleva d'abord deux protestations : l'une, de la part des représentants polonais de la province de Posen ; l'autre de la part des représentants danois du Sleswig. Ils se refusaient à entrer dans la Confédération allemande. Sur ces deux points s'engagea une discussion assez longue, et, par moments, fort animée. Tout à coup, un démocrate saxon, le député Schraps, fit remarquer que la désignation des États confédérés ne mentionnait pas le Luxembourg, un pays tout à fait allemand cependant, d'après lui : « Avec le système que l'on suit, dit-il, l'Allemagne ira toujours en s'amoindrissant ; on en a détaché l'Autriche ; les États du Sud sont restés à l'écart, *et maintenant, au Nord-Ouest, nous allons perdre le contact avec le Luxembourg et par suite avec la Hollande.* »

Le comte de Bismarck répondit qu'il était heureux de saisir cette occasion pour protester contre les bruits odieux et insensés que l'on avait fait courir, en prêtant à la Prusse des projets d'annexion sur la Hollande : « Comme on le sait, dit-il, la Hollande a longtemps désiré détacher de la Confédération germanique tout au moins le Limbourg. La Prusse n'a donc fait auprès du roi, après la dissolution de l'ancienne Confédération, aucune instance pour le faire entrer dans la nouvelle, et le roi n'a pas eu à répondre, comme on l'a prétendu, à des avances qui ne lui ont pas été faites. La Prusse n'a ni enflé ni modéré ses prétentions : elle est bien loin de songer à toucher en quoi que ce soit à l'indépendance hollandaise. » Là-dessus, M. de Carlowitz, prenant la parole, revint sur l'observation qui venait d'être faite au sujet du Luxembourg. On ne pouvait, d'après lui, accepter le Grand-Duc comme prince confédéré, car il était roi de Hollande, et l'on savait, par expérience,

(1) Art. 1er. — Le territoire fédéral se compose des États de Prusse avec Lauenbourg, Saxe, Mecklenbourg-Strélitz, Oldenbourg, Brunswick, Saxe-Meiningen, Saxe-Altenbourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Anhalt, Schwartzbourg-Rudolstadt, Schwartzbourg-Sondershausen, Waldeck, Reuss ligne aînée, Reuss ligne cadette, Schaumbourg-Lippe, Lippe, Lübeck, Brême, Hambourg et la portion du grand-duché de Hesse situé au nord du Mein.

Digitized by Google

combien avait été dangereuse l'admission des princes étrangers dans l'ancienne Confédération. Mais le Luxembourg était dans la zone d'influence de l'Allemagne, et précisément *il était menacé de tomber aux mains d'une puissance voisine, hostile à l'Allemagne*. L'orateur ajoutait qu'il trouvait fâcheux que les États du Sud ne se fussent pas engagés à ne conclure aucune alliance de nature à compromettre les intérêts de l'Allemagne. Si, par exemple, disait-il, le Wurtemberg s'alliait aujourd'hui avec la France, ce serait une action abominable, mais pour laquelle cependant il aurait un droit formel indéniable.

Le comte de Bismarck, tout en protestant contre le procédé dangereux d'apporter inopinément à la tribune des questions aussi épineuses, répondit que, pour le Luxembourg, il n'y avait que deux solutions : admettre le Roi grand-duc dans la Confédération ou renoncer à l'admission du pays lui même; que si l'on voulait pousser plus à fond cette affaire, on se heurterait peut-être à une question européenne; enfin, en ce qui concerne les droits d'alliance des États du Sud, il laissa entendre, d'une manière plus expresse qu'il ne l'avait encore fait, que l'appui de ces États était *conventionnellement*, depuis la conclusion de la paix avec l'Autriche, garanti à l'Allemagne en cas de danger extérieur (1).

Cette discussion au Reichstag et le discours de M. de Carlowitz, venant après celui de M. Rouher au Parlement français, avaient produit une telle impression, que M. de Bismarck se décida, le jour suivant, 19 mars, à publier les traités d'alliance offensive et défensive conclus avec le Wurtemberg, la Bavière et le grand-duché de Bade. « Il le fit avec cette franchise qu'il avait déjà montrée à M. Benedetti, auquel peu auparavant il avait fait connaître ces traités, dont la teneur n'était plus, depuis longtemps, il s'en aperçut bien, un secret pour la diplomatie française. Malgré tout, cette publication devait

(1) *Stenographische Berichte über die Verhandlungen des Reichstages des Norddeutschen Bundes im Jahre 1867. Berlin 1867.*

Digitized by Google

avoir, dans un avenir prochain, des suites extrêmement fâcheuses pour Napoléon (1). »

3. — **Négociations entre Paris, Berlin et La Haye.** — C'est dans la lettre que l'Empereur adressait à M. Rouher, le 26 août 1866 (2), — le lendemain de la signature du traité de Prague, — que nous avons vu se produire presque officiellement, pour la première fois, la revendication expresse, par la France, de la forteresse de Luxembourg.

Mais, ce n'était alors qu'une stipulation accessoire du traité qui devait donner à la France des compensations bien autrement importantes. Luxembourg n'était, à l'origine des négociations, qu'un simple fleuron ajouté à la couronne de lauriers pacifiques que Napoléon III rêvait de tresser pour son pays.

Le rêve de l'Empereur était de rendre à la France ses frontières naturelles, que les traités de 1815 lui avaient fait perdre. Et l'on ne peut contester que, si la réalisation de ce rêve eût été possible, le prestige personnel du souverain et la sécurité de la dynastie napoléonienne en eussent été singulièrement augmentés. Il voulait arriver à ce beau résultat sans effusion de sang, sans déploiement de troupes; par la seule action d'une diplomatie habile et féconde, par l'ascendant de son nom, et, surtout, par l'effort de son influence personnelle sur l'Europe; influence sur la portée de laquelle il s'illusionnait malheureusement à cette époque.

Pour être juste, il faut reconnaître que l'idéal poursuivi par Napoléon III ne manquait ni de noblesse ni d'élévation. Il faut reconnaître également que les hommes d'État qui l'entouraient, comme aussi ceux qui, à l'étranger, paraissaient rechercher ses conseils : Cavour et Nigra, Bismarck et de Goltz, Beust et Andrassy, entretenaient avec un soin extrême cette haute idée que l'Empereur avait de ses conceptions en matière de politique générale. La grandeur du but que ces hommes voulaient atteindre, — l'expansion territoriale, sous

(1) Von Sybel, op. cit., p. 83.

Digitized by Google

couleur d'unité de races et de langues, des pays qu'ils représentaient, — excusaient à leurs yeux ce qu'il y avait d'exagéré dans leurs adulations envers celui qu'ils affectaient de considérer comme le *régulateur* d'un nouvel équilibre européen.

Aussi, lorsque, au printemps de 1866, on vit l'ancien petit Piémont, que Napoléon III avait tiré de son rang de puissance de quatrième ordre en l'associant d'abord aux armées françaises dans la guerre de Crimée; en assurant ensuite à son habile représentant, le comte de Cavour, un siège au Congrès de Paris en 1856 (1); en répandant, enfin, le sang de la France en 1859, dans les plaines de la Lombardie; lui donnant ainsi l'initiale impulsion qui devait lui permettre de s'élever au rang de *royaume d'Italie*..... lorsque, disons-nous, on vit le Piémont saisir avec avidité, dans la guerre qui se préparait entre l'Autriche et la Prusse, un moyen inespéré de continuer ses agrandissements, on ne douta plus que son alliance avec la Prusse, — avec qui on cherchait en vain quelque point de contact, — ne fût l'œuvre de l'Empereur des Français.

On se rappela alors, — et l'on put en toucher du doigt pour ainsi dire les conséquences, — les nombreux incidents de cette politique *italienne* de l'Empereur; incidents dont on n'avait peut-être pas assez mesuré la portée au moment où ils se produisaient : la visite du roi Victor-Emmanuel à Compiègne, au mois de novembre 1856; les entretiens fameux de Napoléon III à Plombières avec Cavour, le 21 juillet 1858; à Biarritz en octobre 1865, avec le comte de Bismarck; et,

(1) « La question italienne avait été solennellement posée en dépit de l'Autriche, posée dans la plus grave des assemblées, posée sous les auspices de Napoléon III. Autour de lui et jusqu'aux Tuileries même M. de Cavour avait entendu murmurer : *Il faut faire quelque chose pour l'Italie.* Que serait ce *quelque chose?* Dans l'âme méditative de l'Empereur, cette pensée allait germer, grandir, se développer à travers toutes sortes d'influences contraires, devenir dominante au point d'absorber tout le reste, y compris le souci de la patrie française. Dès lors, adieu la prudence, adieu la modération des premiers jours..... Une idée fixe obsédera l'âme du souverain et mêlera un élément de confusion même à ses plus honnêtes, à ses plus patriotiques desseins. » Pierre de la Gorce, *Histoire du second Empire*, ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Plon 1895, tome 1er, p. 480.

Digitized by Google

surtout la grande pensée qui avait présidé au mariage du prince Napoléon (30 juin 1859), avec la princesse Clotilde de Savoie, fille de Victor-Emmanuel, union qui avait fait du cousin de l'Empereur un auxiliaire convaincu et souvent passionné de la cause italienne.

Le prince Napoléon et le chevalier Nigra, ambassadeur d'Italie à Paris, étaient toujours là, disposés à prêter main-forte à cette politique. Et lorsque, dans les moments critiques, ces deux grandes influences, fortifiées par une presse bien organisée, paraissaient insuffisantes pour vaincre des résistances accidentelles, on voyait alors accourir, avec l'autorité que leur donnaient les liens de la parenté et ceux de l'amitié, le marquis Pepoli, cousin de l'Empereur, et le comte Arese, son ami personnel au temps de sa jeunesse orageuse, passée au milieu des révolutionnaires italiens (1).

Ce fut sous ces auspices que le cabinet La Marmora envoya le général Govone à Berlin, au mois d'avril 1866, pour négocier un traité d'alliance offensive et défensive entre la Prusse et l'Italie.

Dans un rapport adressé par M. Nigra au prince de Carignan, au mois de juin de la même année, il est bien nettement indiqué que le but de l'Empereur, en conseillant — à titre d'ami seulement — le traité d'alliance avec la Prusse, était de faire gagner à l'Italie la Vénétie, et d'obtenir pour la France les frontières du Rhin. Et cela, *sans tirer l'épée,* à moins qu'une nécessité absolue ne vînt l'y contraindre.

Aussi, lorsque la guerre éclata entre la Prusse et l'Autriche, et que l'on vit la France rester neutre, fut-on convaincu, non seulement à Florence mais aussi dans les autres chancelleries européennes, que des arrangements secrets existaient entre l'Empereur et le comte de Bismarck, et qu'une entente formelle de la Prusse avec la France avait garanti à cette dernière, comme prix de sa neutralité, la cession de territoires

(1) G. Rothan. *La politique française en 1866,* ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Calmann-Lévy, 1894.

Digitized by Google

allemands importants sur la rive gauche du Rhin, les contrées de la Sarre, Trèves, Mayence avec le Palatinat, et même des pays qui n'appartenaient pas à la Prusse, comme le *Grand-Duché de Luxembourg*.

Ne disait-on pas aussi que la Prusse avait offert à la France la Belgique, mais que la pensée de cette annexion avait été formellement repoussée par l'Empereur?

Nous verrons que toutes ces promesses avaient bien été faites, et qu'aucune n'a été tenue.

La guerre s'engagea. La Prusse sortit victorieuse de la lutte, grâce à la diversion faite par l'Italie. Le comte de Bismarck n'avait plus alors besoin de nous, et le Sadowa de l'Autriche devint le Sadowa des espérances de la France. Quand elle voulut, à Nikolsbourg, réclamer l'exécution des promesses faites, il était trop tard : l'empereur avait été joué par M. de Bismarck.

Il serait intéressant et fort instructif — si cela ne devait nous écarter trop du cadre de cette étude — de narrer par le menu l'histoire des pourparlers échangés entre le cabinet des Tuileries et la chancellerie de Berlin, depuis le mois de mars jusqu'au mois de septembre 1866 (1); de faire ressortir l'habileté légèrement contemptrice de toute bonne foi diplomatique, — pour ne pas dire la duplicité, — avec laquelle M. de Bismarck, dont les succès des armées prussiennes augmentaient de jour en jour l'assurance encore hésitante au début, se dégagea peu à peu — par une sorte « d'amnésie morale » — des promesses qu'il faisait à l'Empereur, alors que la *neutralité bienveillante* de la France était, pour la réussite de ses projets ambitieux, d'une importance capitale; comment, aussi, les prétentions de la France vinrent à décroître graduellement, en raison même de l'arrogance croissante du ministre prussien; comment, enfin, ces prétentions, ces « revendications légitimes », se réduisirent au projet de traité, bien modeste déjà, que visait l'Empereur dans sa lettre à M. Rouher que nous avons transcrite plus haut.

(1) Voir pour les détails de ces négociations les ouvrages déjà cités, de M. G. Rothan et du comte Benedetti.

Digitized by Google

De Nikolsbourg à Prague, la situation s'était en effet amoindrie encore pour nous, en raison de la reconstitution des armées prussiennes, opérée en grande hâte pendant la durée des préliminaires de paix. Napoléon n'avait plus alors d'autre ambition que d'obtenir de la Prusse, en échange de la reconnaissance de ses immenses agrandissements de territoire, son influence auprès du roi de Hollande, pour « faciliter à la France l'acquisition du... Luxembourg ! — *Desinit in piscem !...* (1).

Et même, on put croire un moment, dans le Grand-Duché, que la France allait aussi renoncer au Luxembourg.

Une dépêche du secrétaire du roi de Hollande au président du gouvernement grand-ducal, baron de Tornaco, dit en effet :

Le comte de Zuylen (ministre des affaires étrangères des Pays-Bas) m'a confié qu'il avait de bonnes raisons pour croire que M. de Bismarck a proposé à la France de se désister relativement aux territoires de Landau et de Sarrelouis, et d'accepter en échange le grand-duché de Luxembourg, mais après entente avec le Roi grand-duc, entente que la Prusse s'engagerait à

(1) Voici, d'après le *fac-simile* de l'autographe de M. Benedetti *(Archives diplomatiques de 1871-1872)*, le nouveau projet de traité remis par M. Benedetti à M. de Bismarck, le 20 août 1866, et modifié sous la dictée de ce dernier :

Art. 1er. — S. M. l'Empereur des Français admet et reconnaît les acquisitions que la Prusse a faites à la suite de la dernière guerre.

Art. 2. — *S. M. le Roi de Prusse promet de faciliter à la France l'acquisition du Luxembourg.*

Art. 3. — S. M. l'Empereur des Français ne s'opposera pas à une union fédérale de la Confédération du Nord avec les États du Midi de l'Allemagne...

Art. 4. — De son côté, le Roi de Prusse, en cas où S. M. l'Empereur des Français serait amené par les circonstances à faire entrer ses troupes en Belgique et à la conquérir, accordera le concours de ses armes à la France.

C'est ce document que M. de Bismarck fit reproduire par la photographie en juillet 1870, et dont la minute, envoyée par M. Benedetti au ministre d'État, M. Rouher, annotée ensuite par l'Empereur, fut « *soustraite* », avec les papiers de M. Rouher, par les Prussiens, au château de Cercey, et figure aujourd'hui dans les archives de Berlin comme une triste dépouille remportée sur la bonne foi de la diplomatie française. (Voir ROTHAN, op. cit., p. 381.)

Digitized by Google

favoriser; que le ministre de France, M. Benedetti, n'a pas accueilli cette proposition; qu'il ne pouvait pas entrer dans les intentions de l'Empereur de porter atteinte aux droits et aux possessions des Pays-Bas.

Comme il y a lieu d'espérer que le Gouvernement français persistera dans ces sentiments, vous jugerez peut-être à propos de faire publier une déclaration qui soit de nature à rassurer les esprits sur le maintien de l'autonomie du Grand-Duché. — La Prusse, a encore ajouté M. de Zuylen, paraît peu tenir à la forteresse du Luxembourg, comparativement, bien entendu, aux vastes acquisitions qu'elle a faites en Allemagne (1).

Le roi de Hollande, disait à cette époque M. de Bismarck, peut disposer du Luxembourg comme il l'entend. Il en est le souverain.

Le Grand-Duché avait eu la prudence de se tenir dans une attitude de neutralité absolue, aussi bien pendant la guerre des Duchés que pendant la guerre de Bohême. Il se retira officiellement, et définitivement, de la Confédération germanique après que la Prusse, par une dépêche du 5 août 1866, lui eut donné l'assurance que sa neutralité serait respectée. Par le fait de la dissolution de la Confédération germanique, le Luxembourg était rentré, comme nous l'avons dit plus haut, dans la plénitude de ses droits de souveraineté, et avait recouvré sa complète indépendance (2).

Le gouvernement luxembourgeois voulut profiter de cet état des esprits pour faire trancher la question épineuse du maintien de la garnison prussienne à Luxembourg; question qu'il avait déjà soulevée par des notes diplomatiques antérieures, pendant les opérations de guerre en Autriche.

Le 12 octobre 1866, le baron de Tornaco écrivait à M. de Perponcher, ministre de Prusse à La Haye:

Aujourd'hui que la paix conclue à Prague a définitivement dissous la Confédération germanique, le moment semble arrivé de reprendre cette question importante.

(1) E. Servais. *Le traité de Londres*, p. 40.
(2) P. Eyschen, op. cit.

Digitized by Google

Le gouvernement grand-ducal, en maintenant les considérations qu'il a fait valoir dans ses notes du 23 juin et du 12 juillet, ne peut que persister dans l'opinion que la présence d'une garnison prussienne à Luxembourg ne se justifie plus, depuis que le pacte fédéral est rompu. Il estime que la prétention de la Prusse — qui semble revendiquer le maintien de la situation actuelle comme un droit à elle assuré par des stipulations indépendantes des conventions fédérales — n'est pas fondée.

Le gouvernement est, en conséquence, d'avis qu'à défaut du titre qui l'autorise à tenir garnison à Luxembourg, la Prusse ne pourrait s'y maintenir qu'en vertu d'un nouvel arrangement à conclure éventuellement avec Sa Majesté le Roi grand-duc.

La réponse du gouvernement prussien ne parvint à La Haye que le 27 mars 1867. C'était une simple fin de non recevoir. « Il n'y avait, à son avis, aucun inconvénient à ajourner la discussion de cette affaire. »

Cependant, la France n'avait pas renoncé à son projet d'annexion du Grand-Duché.

Au mois de janvier 1867, le ministre des affaires étrangères, marquis de Moustier, avait envoyé à Luxembourg des agents politiques dont la mission était de sonder l'esprit de la population et de le rendre favorable à une annexion française. Ils devaient noter, aussi exactement que possible, l'impression que produisaient de pareilles avances (1).

Les premiers bruits d'annexion qui transpirèrent à cette époque étaient relatifs non pas au Grand-Duché, mais, chose curieuse, à la Hollande elle-même.

On lit, en effet, dans une correspondance de La Haye, adressée au journal *le Temps*, à la date du 27 février 1867 :

Le télégraphe a parlé. Toute l'Europe a pu croire que nous étions menacés d'une annexion forcée. Un moment, par ici, l'émotion a été fort grande. Les fonds hollandais ont baissé à la bourse d'Amsterdam. La presse allemande, *celle surtout qui a des attaches avec le cabinet de Berlin*, tient un langage, se livre à des théories qui n'ont rien de rassurant du tout. Par exemple,

(1) Von Sybel, op. cit., tome VI, p. 98.

Digitized by Google

elle prétend que nous sommes aussi des *Allemands*, et bien des gens se l'imaginent. Mais c'est faux, très faux, on ne peut plus faux ! Nous, des Allemands ! *bewahre !* Notre langue, comme l'anglais, comme le danois ou le norvégien, fait partie des langues germaniques ; mais les Anglais, les Danois et les Norvégiens, ne sont pas des Allemands pour cela.

Ce n'était qu'une fausse alerte ; on avait mal compris les ordres, confondu le Grand-Duché avec la Hollande. On conçoit qu'une confusion ait pu se produire, si l'on songe à l'union personnelle qui existait entre les deux pays (1).

Mais c'était bien du Grand-Duché qu'il était question, et la presse se remit rapidement sur la bonne voie, au mois de mars.

Le *Courrier du Grand-Duché*, journal hostile à la France, signalait, pour les démentir, les *on-dit* qui circulaient. Dans une correspondance d'Echternach qui fit beaucoup de bruit alors, il insinuait que l'annexion à la Prusse était préférable à l'annexion à la France : « Le pays a toujours eu à se louer des « Allemands, jamais des Français. *Plutôt dix fois dans le « Nordbund que l'accession à la France... Plutôt Prussien « que Français ! La mort dans le sein de la France n'est pas « une belle mort pour le pays, car la France n'est pas une terre « allemande* (2). »

La *Gazette de Cologne*, le *Land*, le *Times* parlaient également de ces bruits : « Les intentions de la France au sujet du « Grand-Duché, disaient-ils, *intentions officiellement formulées*, « ne sont plus un mystère pour personne. »

Cette fois, le fait était exact et le doute n'était plus possible. L'indépendance du Grand-Duché était sérieusement menacée.

En présence de ces projets d'annexion à la France ou de fusion avec l'Allemagne, les Luxembourgeois s'émurent. Ils n'hésitèrent pas à manifester leur opinion... défavorable à la Prusse. A cet effet, ils s'adressèrent à Guillaume III, leur sou-

(1) J. Joris (1867-1871). *Une page d'histoire du Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg, Joseph Beffort, 1888.
(2) Joris, p. 21.

Digitized by Google

verain, et lui exposèrent leurs vœux. Ils demandaient avant tout, — comme l'exprime énergiquement leur chant national, *à rester ce qu'ils étaient*, à conserver leur indépendance, leur nationalité ; mais, *si celles-ci ne pouvaient être maintenues, ils préféraient l'annexion à la France à toute autre solution* (1).

La lettre du secrétaire du Roi grand-duc, que nous avons citée plus haut, prouve bien que l'agitation à Luxembourg n'était pas fondée sur de simples bruits.

C'est, en effet, à la fin du mois de février que la question de l'annexion du grand-duché à la France entra dans sa phase décisive. C'est alors que devinrent presque officiels les pourparlers secrets, mais très actifs, engagés à ce sujet, depuis le mois de juillet précédent, entre le cabinet des Tuileries et celui de Berlin.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les noms des principaux diplomates ou hommes d'État qui ont été mêlés le plus directement à ces délicates négociations, et à leur dénouement à la conférence de Londres.

C'était, pour la *France :* le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, qui avait remplacé au quai d'Orsay, au mois de septembre précédent, M. Drouyn de Lhuys, dont la politique de pondération ne cadrait plus avec les idées nouvelles qui régnaient alors dans les conseils des Tuileries ;

M. Benedetti, notre ambassadeur à Berlin. Son nom est resté douloureusement attaché, non seulement à l'insuccès de cette « affaire du Luxembourg », mais plus tristement encore à nos revers diplomatiques du début de la guerre franco-allemande, au mois de juillet 1870 ;

M. Baudin, notre chargé d'affaires à La Haye, à qui incombait le rôle le plus épineux, celui d'amener adroitement le roi de Hollande, Guillaume III, à accepter l'idée de la cession du Grand-Duché et les conditions proposées par Napoléon III ;

Il faut mentionner aussi le nom de M. G. Rothan, consul général de France à Francfort, qui, suivant de très près tous

(1) Joris, p. 28.

Digitized by Google

les détails de la politique tortueuse de M. de Bismarck, adressait au quai d'Orsay, sur toute cette période de notre histoire, des rapports des mieux documentés et des plus instructifs;

Pour la *Prusse:* M. de Bismarck... Il suffit d'écrire son nom. Tout commentaire serait superflu ; toute épithète dangereuse;

Le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse en France; l'un des familiers les plus assidus et les mieux accueillis des Tuileries, affectant pour l'Impératrice une admiration sans bornes, et, sous ces dehors mondains, jouant à merveille le jeu à double face de Bismarck, son chef;

Et le comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres, hostile à la France, et dont l'insistance à soutenir les prétentions exagérées de la chancellerie de Berlin faillit faire échouer la conférence de Londres, avant même qu'elle ne fût ouverte;

Pour la *Hollande:* le comte van Zuylen, ministre des affaires étrangères à la Haye, dont le rôle était des plus difficiles, enserré qu'il était entre les hésitations de son souverain et les démarches pressantes de la France;

Le baron de Lightenfeld et le comte de Bylandt, ministres des Pays-Bas, le premier à Paris, le second à Berlin, et le comte Perponcher, ministre de Prusse à La Haye;

Pour le *Grand-Duché de Luxembourg:* le baron Victor de Tornaco, ministre d'État, président du Gouvernement luxembourgeois, et M. Emmanuel Servais, ancien ministre-président, l'un des plénipotentiaires à la conférence de Londres (1).

Les affaires étrangères des autres grandes puissances européennes, garantes de l'exécution des traités du 19 avril 1839, étaient dirigées, à l'époque où nous sommes arrivés : en Angleterre, par lord Stanley, chef du Foreign-office; en Autriche, par le baron de Beust, l'ancien ministre du roi de Saxe, ennemi juré de M. de Bismarck, représenté à Paris par un autre

(1) Auteur de l'ouvrage sur le traité de Londres auquel nous avons emprunté de nombreux documents.

Digitized by Google

familier des Tuileries, le prince Richard de Metternich, d'allures plus sincères et plus franches que son collègue allemand; en Russie, enfin, par le prince Gortschakoff, qui, oubliant généreusement la Pologne et la Crimée, avait donné au baron de Brunow, son ambassadeur à Londres, des instructions conciliantes et même sympathiques à la France. La Russie avait pour ambassadeur à Paris le baron de Büdberg.

Dès que le Gouvernement français eût pris la résolution de demander la cession du Grand-Duché, il agit comme s'il était certain que cette cession se réaliserait, avant même d'avoir fait pressentir les sentiments personnels du roi de Hollande. Il comptait, sans doute, sur la pression que les circonstances et l'appui des Gouvernements prussien et néerlandais lui permettraient d'exercer. Mais il ne se rendait pas compte qu'il allait poursuivre de front, à Berlin et à La Haye, deux négociations dont M. de Bismarck tenait, en réalité, tous les fils.

Le cabinet des Tuileries devait penser, en effet, d'après les rapports de son ministre à La Haye, qu'il ne trouverait de grandes difficultés ni en Hollande, ni dans le Luxembourg. « Nous aurons pour nous, écrivait M. Baudin, le prince d'Orange, entièrement Français (bien connu alors à Paris dans le monde où l'on s'amusait), le Roi, j'espère, et les hommes chez qui le patriotisme l'emporte sur la timidité. Mais M. de Zuylen manque à la fois de résolution et d'inclination française. Néanmoins, j'espère faire réussir le traité quand vous jugerez le moment opportun de le remettre positivement sur le tapis. M. de Tornaco se montre très décidément « français »; il dit que l'annexion est la seule solution désirable pour le Luxembourg (1). »

Le 26 février, c'est-à-dire antérieurement aux instructions adressées par M. de Moustier à M. Baudin, un fonctionnaire français (le sous-préfet de Verdun), arrive à Luxembourg et attire aussitôt l'attention par ses allées et venues, par ses multiples

(1) G. Rothan, op. cit., p. 171.

Digitized by Google

questions. Il s'adressait aux notables et s'informait si la population était favorable à une annexion à la France, et si l'on pouvait provoquer des démonstrations dans ce sens. On était généralement convaincu que cette personne remplissait une mission qui lui avait été confiée par le Gouvernement français. Elle déclara elle-même à un haut fonctionnaire luxembourgeois, comme le constate un document officiel, « qu'elle avait été chargée par le ministre de l'intérieur de France, après avoir été questionnée sur ses relations de famille, de se rendre dans le Grand-Duché pour y sonder les esprits sur les dispositions envers la France, pour le cas où il pourrait être question d'une réunion du Luxembourg à un autre État (1) ».

La présence de l'agent français à Luxembourg fit une vive impression sur les Luxembourgeois. Elle fut considérée comme l'indice qu'un accord allait se conclure sur des bases déjà arrêtées. Les choses n'étaient pourtant pas encore aussi avancées.

Le roi de Hollande, informé de ce qui se passait, jugea qu'il y avait lieu d'arrêter cette agitation prématurée. Il fit venir à La Haye M. Tornaco, et le chargea de faire des représentations au Gouvernement français. Dans sa dépêche du 5 mars à M. de Lightenfeldt, ministre des Pays-Bas à Paris, le président du Gouvernement luxembourgeois, après avoir parlé de la mission secrète dont le fonctionnaire français paraissait avoir été chargé, ajouta : « Il résulte, d'un autre côté, d'un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. Baudin, envoyé de France à La Haye, que le Gouvernement impérial *désirerait la réunion du Grand-Duché de Luxembourg à l'Empire français.* »

M. de Tornaco faisait allusion aux instructions envoyées le 28 février par M. de Moustier à M. Baudin, comme suite aux nombreux entretiens qu'il avait eus à Paris avec M. de Lightenfeldt, pour le mettre à même de préparer le Gouvernement néerlandais aux communications dont il allait être

(1) E. Servais, op. cit., p. 61.

Digitized by Google

l'objet. Le ministre des affaires étrangères avait profité avec empressement de l'occasion de s'expliquer que venait de lui fournir le Gouvernement des Pays-Bas, toujours préoccupé des ambitions de la Prusse, en chargeant son représentant à Paris de sonder les intentions de la France dans ces circonstances difficiles (1).

M. de Lightenfeldt vit M. de Moustier et en obtint les explications désirées par le Gouvernement luxembourgeois. Dans un rapport qu'il fit parvenir à M. de Tornaco par le secrétaire du Roi de Hollande, il rendit compte de l'entretien qu'il avait eu avec notre ministre des affaires étrangères. Il est intéressant d'en détacher quelques passages :

Le Ministre (M. de Moustier) me répéta que M. X... (l'agent français) n'était chargé d'aucune mission. Il me dit cependant, un moment après, qu'il était tout naturel que les habitants du Luxembourg désirassent garder leur autonomie sous le sceptre d'Orange; mais que s'ils se trouvaient dans le cas de choisir entre la réunion à d'autres pays voisins, les trois quarts des votes seraient en faveur de la France. Je me permets d'en conclure que si M. de Moustier n'était pas renseigné par M. X... il l'était par une autre voie. Ceci me paraît d'autant plus clair que le ministre ajouta : il y a peut-être trois ou quatre grands propriétaires ou industriels qui, dans un intérêt personnel, seraient contraires à une annexion à la France.

Quant au sujet de la prétendue mission de M. X..., M. le Ministre me déclara, avec une entière franchise, *que l'Empereur désirait fortement cette annexion, et que les derniers événements la rendaient indispensable pour lui ;* que son ministre, M. Baudin, était chargé de faire à cet égard des ouvertures à Sa Majesté le Roi grand-duc, et que probablement cette communication était faite à l'heure qu'il est.

Le Ministre expliqua alors fort au long les propositions que l'envoyé, M. Baudin, était chargé de présenter au Roi grand-duc, notre auguste souverain ; *ces propositions étaient un traité défensif secret, par lequel la France garantissait au Roi la possession du Limbourg dégagé de tout lien, et par lequel elle garantissait également la Néerlande contre toute pression morale et matérielle que la*

(1) Von Sybel, op. cit. p. 98.

Digitized by Google

Prusse pourrait vouloir exercer sur elle. ***Contre cette double garantie, le Roi grand-duc céderait à la France le Luxembourg.....***

C'était bien là, en effet, le double traité que l'envoyé français à La Haye avait été chargé de présenter au roi de Hollande.

M. de Moustier ajoutait : « Quant à la Prusse, elle laissera faire l'annexion, si on la lui présente comme un fait accompli; car, après cette cession faite, elle pourrait évacuer la forteresse de Luxembourg sans blesser le sentiment national allemand, évacuation qu'elle ne pourrait pas faire sans cette cession préalable. La Prusse se laisserait alors, en quelque sorte, forcer la main par cette cession. »

M. de Moustier se croyait autorisé à parler ainsi du consentement tacite de la Prusse. Les impressions que M. Benedetti avait rapportées de Berlin, fortifiées d'ailleurs à tout instant par les encouragements du comte de Goltz, ne pouvaient laisser de doutes ni à l'Empereur, ni à son ministre des affaires étrangères, sur l'attitude qu'observerait la Prusse, le jour où elle se trouverait en face du fait accompli de la cession du Luxembourg.

Le moment était donc arrivé de s'expliquer avec le roi de Hollande. Le terrain était bien préparé à La Haye, et le succès ne paraissait pas douteux.

On transmit à M. Baudin le signal qu'il attendait pour agir.

4. — La signature du traité de cession. — M. Baudin se mit à l'œuvre aussitôt. Il fut reçu le 19 mars par le roi de Hollande :

Je quitte le roi, télégraphiait-il le jour même, à huit heures du soir. Il a commencé par dire très haut qu'il n'admettrait jamais de négociations qu'à trois, et au grand jour. J'ai affirmé que la Prusse acceptera le fait accompli, tandis qu'elle se refuserait à la cession. J'ai ajouté qu'elle ne conserverait aucun mauvais vouloir contre la Hollande et serait accommodante pour le Limbourg.

Après une longue discussion et une vive insistance, j'ai nette-

Digitized by Google

ment proposé : un traité de convention qui resterait secret jusqu'au vote de la population du Grand-Duché ; une indemnité, que nous tiendrons à honneur de rendre complétement satisfaisante pour Sa Majesté ; et, un traité secret de garantie permanente de l'intégrité des Pays-Bas. J'ai, enfin, insisté sur la nécessité de garder le secret et de laisser à la France le soin de tout régler avec la Prusse.

Le Roi m'a congédié en me disant : « Eh bien, je ne dis pas non. » — *Il m'a promis le secret le plus absolu* (1).

J'avais déjà, dans le courant de la journée, amené M. de Zuylen à ces idées. Je le reverrai demain. Quel serait le maximum de l'indemnité? Suis-je éventuellement autorisé à signer les deux projets que vous avez entre les mains ?

M. de Moustier répondit aussitôt :

Je vous félicite de ce premier succès. *Puisque le Roi consent au secret*, nous le garderons à Berlin jusqu'à nouvel ordre. Vous pourriez signer les deux traités dès à présent, sauf à régler l'indemnité. L'Empereur avait parlé de quatre à cinq millions. Tâtez le terrain sans dépasser cette limite, et voyez un peu ce que l'on pense. J'en reparlerai à l'Empereur.

Si vous voyez Sa Majesté, dites-lui combien nous sommes reconnaissants de la voir comprendre les nécessités de notre situation politique ; mais faites bien ressortir qu'il importe au succès que *le soin de traiter à Berlin nous soit absolument réservé.*

L'historien luxembourgeois de cette crise, M. Emmanuel Servais, en rendant compte de cet entretien, n'est pas aussi affirmatif que M. Rothan. Il ne croit pas à l'adhésion entière de Guillaume III aux propositions du représentant de la France. Il conteste également que le souverain ait promis le secret. D'après lui (2), le roi de Hollande se serait refusé à prendre aucun engagement avant d'avoir consulté les populations luxembourgeoises et de s'être assuré du consentement des puissances signataires du traité de Londres du 19 avril 1839, sur-

(1) G. Rothan, op. cit., p. 191.

(2) E. Servais, op. cit., p. 75 ; — Von Sybel, tout en confirmant le mot du Roi : « Je ne dis pas non, » mentionne également les réserves faites par lui, principalement en ce qui concernait la Prusse.

Digitized by Google

tout de celui de la Prusse. Il se serait prononcé contre la conclusion d'un traité secret et n'aurait pas voulu promettre de ne pas informer les autres puissances, particulièrement la Prusse, de ce qui se passait.

M. Servais paraît aussi douter du caractère d'authenticité des récits qui ont servi de base à la narration de M. Rothan. Il fonde ce doute sur ce que la dépêche par laquelle M. Baudin rendit compte à son gouvernement de son entretien avec le roi de Hollande, ne figure pas dans le recueil des actes diplomatiques concernant la question luxembourgeoise, qui fut publié en France. Il dit, néanmoins, quelques pages plus loin, que « le Roi de Hollande, en communiquant au ministre de Prusse à La Haye le contenu de la lettre qu'il écrivait à l'Empereur, mécontenta ainsi le Gouvernement français, *qui lui avait recommandé le secret* ».

Et cependant, il paraît bien probable que le secret a été promis comme il avait été demandé. C'était, en effet, la condition *sine quâ non* de la réussite de cette négociation délicate, étant donné, comme nous l'avons fait ressortir plus haut, que, depuis le commencement de cette affaire, M. de Bismarck n'avait cessé de répéter sous toutes les formes : « Le Roi de Hollande est seul souverain du Grand-Duché ; *il est le maître d'en disposer comme il l'entend, mais nous ne voulons rien savoir tant que la cession ne sera pas un fait accompli*. Nous avons à compter avec l'opinion de l'Allemagne, déjà très surexcitée. »

Dès le 19 mars, après le premier rapport de M. Baudin, M. Benedetti avait reçu des instructions pour préparer M. de Bismarck à l'éventualité de la cession du Grand-Duché. Le cabinet des Tuileries était désireux de sonder le terrain et de s'assurer qu'il pouvait se risquer à demander le consentement de la Prusse. M. de Bismarck se montra froid et réservé : « Nous laissons les événements suivre leur cours, dit-il. Mais par égard pour le Roi, pour le Reichstag et pour l'opinion publique, je ne puis permettre à personne de déclarer que la cession du Luxembourg est une affaire entendue avec la Prusse. »

Digitized by Google

Dans un entretien ultérieur, qui suivit le second rapport de M. Baudin, du 22 mars, il ne se départit pas de cette attitude : « Dans votre intérêt, appuya-t-il, je vous prie d'engager le Gouvernement français à dissuader la Hollande de faire à la Prusse aucune communication à ce sujet » (1).

L'avertissement venait trop tard. Avant même qu'il ne fût parvenu au Roi, le pas dangereux était fait.

L'entretien du roi de Hollande avec M. Baudin avait lieu le 18 mars. Ce même jour, comme nous l'avons vu plus haut, M. Thiers prononçait à Paris son dernier discours. M. Rouher parlait avec emphase de l'Allemagne divisée « en trois tronçons » et M. de Carlowitz interpellait à Berlin le comte de Bismarck au sujet des États du Sud, provoquant ainsi, le lendemain même, la publication des traités d'alliance offensive et défensive conclus avec ces États.

M. de Bismarck, nous l'avons dit, avait fait cette publication autant pour calmer l'opinion publique en Allemagne que pour répondre à M. Rouher; mais le Roi des Pays-Bas crut y voir une démonstration menaçante pour la France. Il prit peur, et fit connaître à M. Baudin sa résolution définitive de ne céder le Luxembourg qu'avec le consentement exprès de la Prusse et des autres grandes puissances. « Le Roi a malheureusement réfléchi, télégraphiait M. Baudin le 22 mars; il voudrait faire régler la cession du Luxembourg par les signataires du traité de 1839. Je réponds qu'il n'y faut pas songer et j'annonce d'avance votre refus. On voudrait le consentement de la Prusse d'autant plus explicite que la crainte de M. de Bismarck et de la guerre est ravivée par la publication du traité avec la Bavière. »

Le 20 mars, on croyait toucher au port; deux jours après, on était rejeté en pleine mer.

Le Roi des Pays-Bas, en effet, à la suite de ses diverses entrevues avec M. Baudin, se trouvait dans une grande perplexité. Il éprouvait une certaine appréhension, — peut-être

(1) Von Sybel, op. cit.

Digitized by Google

même de la répugnance, — à céder ainsi ce qui lui restait du nouveau patrimoine dont les traités de 1815 avaient gratifié la maison d'Orange. Mais, en même temps, il ne pouvait s'empêcher de reconnaître avec son représentant à Paris, avec ses ministres à La Haye — qui, jadis, le suppliaient de sacrifier le Luxembourg pour sauver le Limbourg — que les plus sérieuses raisons militaient en faveur des traités proposés à sa signature par le cabinet des Tuileries.

Enfin, après de nombreuses hésitations, il parut avoir pris le parti d'accéder à la demande de la France; mais, sur les conseils de ses ministres et de son frère le prince Henri, — conseils qui répondaient trop bien à ses secrets désirs pour qu'il ne les suivît pas — il ne voulut y acquiescer officiellement qu'après en avoir prévenu le cabinet de Berlin.

En conséquence, il annonçait à M. Baudin, le 22 mars, « que son parti était pris; qu'il allait écrire à Berlin une lettre qu'il aurait soin de communiquer préalablement à l'Empereur. Il informerait le Roi de Prusse que, dans l'intérêt de la paix européenne, il était prêt à nous céder le Luxembourg, mais avant de consommer ce sacrifice, il désirait s'enquérir si la Prusse n'y verrait pas d'inconvénients ».

M. Benedetti, prévenu immédiatement, courut chez M. de Bismarck. Ce dernier ne lui cacha pas que la lettre du Roi des Pays-Bas mettrait son souverain dans l'alternative de donner son consentement à la cession ou de s'y opposer formellement. Il estimait que la démarche était inopportune et dangereuse. Il était certain que jamais le Roi n'assumerait envers l'Allemagne, à un degré quelconque, la responsabilité de la cession.

M. Benedetti aurait désiré que M. de Bismarck préparât du moins son souverain à la communication du Roi de Hollande, mais cette mission ne souriait guère au ministre prussien. Il priait, au contraire, l'ambassadeur de France d'engager son gouvernement à redoubler d'efforts à La Haye, pour conjurer la démarche projetée par le Roi.

On tournait donc dans un cercle vicieux. A Berlin, on vou-

Digitized by Google

lait tout ignorer; à La Haye on brûlait, au contraire, de tout divulguer. Notre diplomatie était réellement à plaindre. Elle se trouvait aux prises, d'un côté avec l'audace que donne la force, et de l'autre avec la peur que fait naître la faiblesse.

Pendant ce temps, la presse, qui commençait à percer les brouillards dont on cherchait à entourer les négociations, ne restait pas inactive. Les renseignements qui venaient d'Allemagne donnaient à réfléchir. « Toute la presse prussienne, écrivait M. Benedetti à la date du 26 mars, s'occupe de l'affaire du Luxembourg dans un sens regrettable. M. de Bismarck pourrait de nouveau être interpellé, et il lui serait difficile d'être aussi évasif que la première fois. Il est urgent que l'on prenne un parti à La Haye. »

Nous avons vu que ce parti était déjà pris.

Le langage de la presse officieuse de Berlin devenait plus aigre de jour en jour. Elle reproduisait aussi, sous la rubrique de *Correspondance étrangère*, des articles rédigés à Berlin, et qui, de là, étaient envoyés aux journaux étrangers. C'était un moyen dont M. de Bismarck faisait un fréquent usage et c'était sous le pavillon britannique que sa prose était le plus habituellement réimportée en Allemagne.

La *Gazette de Cologne* écrivait le 20 mars :

Des journaux français disent *prématurément* que la Hollande aurait cédé à la France son droit à la forteresse de Luxembourg contre une indemnité pécuniaire, de sorte que la France pourrait revendiquer le droit de garnison dans cette place. Rien n'a transpiré sur cette affaire, mais elle mérite une attention toute particulière..... D'après l'article 2 de la convention du 17 novembre 1816, le Luxembourg abandonne, en temps de paix, à la Prusse, seule le droit de garnison..... Il est douteux que la Hollande ait le droit de faire passer à un autre gouvernement le bénéfice de ce traité. »

Les journaux hollandais et luxembourgeois discouraient de la question sur un ton plus calme, envisageant principalement les conséquences de la cession éventuelle au point de

Digitized by Google

vue des intérêts matériels du Grand-Duché. Les considérations morales qu'ils faisaient valoir, aussi bien que les opinions qu'ils émettaient, variaient considérablement suivant leur couleur politique et leurs sympathies, soit allemandes, soit françaises.

Une correspondance de La Haye, datée du 18 mars et adressée au *Temps*, s'explique longuement sur la question luxembourgeoise. Quelques extraits en sont intéressants à noter :

Il est certain qu'il y a des discussions prolongées et de la mésentente entre La Haye et Berlin, et puisqu'il ne s'agit pas de la Hollande, les regards se tournent vers la seule question qui puisse toucher de près nos intérêts..... celle de Luxembourg.

Il est certain que le ministre-président du Grand-Duché de Luxembourg, M. de Tornaco, est à La Haye depuis plusieurs jours, qu'on est très aimable avec lui, qu'il a besoin d'un estomac robuste pour résister aux dîners qui lui sont offerts à la cour et chez les divers ministres, et que pourtant il ne peut pas être venu uniquement pour savoir comment on dîne en carême dans notre hérétique pays.....

Il est encore certain qu'il a des entrevues fréquentes avec le ministre de France, M. Baudin...., et que les démentis du journal ministériel, relativement aux bruits de changement de régime, ont eu lieu de cette manière gênée qui n'emporte pas les convictions, et qui fait qu'on se dit, après comme avant : « Il y a du louche là-dedans..... »

Quant à moi, je considère comme probable *que le roi des Pays-Bas, s'il peut le faire d'une manière honorable, serait assez disposé à renoncer au Grand-Duché, moyennant une indemnité* à laquelle il a droit au point de vue des traités antérieurs.....

Mais, direz-vous, et les Luxembourgeois eux-mêmes, que pensent-ils de tout cela ? — Eh bien ! pour vous répondre, il faudrait que la masse du peuple luxembourgeois pensât quelque chose, et *j'ai un peu peur qu'elle ne pense rien du tout.* C'est une population paisible, laborieuse, aimant beaucoup ses aises, mais du reste somnolente et stagnante. La vie politique n'existe guère que dans les villes et dans l'élite patricienne des villes. Les influences cléricales et somnifères y sont très puissantes. La population est mélangée d'éléments wallons et d'éléments germaniques. *C'est un pays de transition, et il serait fort difficile de déterminer la nationa-*

Digitized by Google

lité que le cours naturel des choses le mènerait à préférer aux autres. Je crois que le patriciat dominant ne se soucie ni d'une annexion à la Prusse, ni d'une annexion à la France. Mais la masse, obéissant à d'obscures sympathies, pourrait bien se prononcer autrement que le patriciat. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la position d'un Luxembourg tout à fait indépendant entre l'Allemagne nouvelle et la France, devenue une espèce de Val d'Andorre septentrional, *peut bien être un rêve d'opéra comique, mais non une thèse de politique sérieuse.*

Le *Courrier du Grand-Duché*, organe prussophile, publiait le 21 mars une lettre d'Echternach sur l'intérêt de maintenir le *statu quo*, mais un *statu quo* plutôt bienveillant vis-à-vis de la Prusse :

Nous autres, sur la frontière, nous tenons beaucoup *à rester ce que nous sommes*, avec le maintien de la garnison actuelle, car ce serait le maintien du *statu quo*, au changement duquel personne n'est intéressé ; et puis, nous avons la conviction *que c'est le maintien de cette garnison qui seul pourra nous faire rester dans le Zollverein.* C'est là une question capitale pour toutes les petites villes situées sur la Moselle et la Sûre..... Si les Luxembourgeois se sont montrés peu enclins à entrer dans la Confédération du Nord, ils n'ont prouvé en rien *que leur désir n'est pas de conserver vis-à-vis de la Prusse les rapports existants* (1).

Et puis, toujours le même refrain : *la France n'est pas une terre allemande :*

Wo ist des Deutschen Vaterland?
Dort wo die deutsche Zunge klingt!

Où est la patrie allemande?
C'est là où la langue allemande résonne!

Les journaux anglais se mirent aussi à faire leur partie dans ce concert peu harmonieux.

Le *Times*, dans un *leader*-article, soutenait que M. de Bismarck n'était pas libre dans cette affaire, pas plus libre que dans celle du Holstein, et qu'il lui fallait tenir compte de la

(1) J. Joris, op. cit. p. 17 et suiv.

Digitized by Google

tension des esprits en Allemagne. Dans cet article perce déjà l'esprit hostile à la France dont ce journal a fait grand étalage en 1870 :

Le Luxembourgeois est Allemand, parle allemand; il a appartenu pendant cinquante ans à la Confédération germanique, et *il n'a jamais exprimé le désir de s'en séparer.....*

L'empereur des Français a été mal conseillé lorsqu'il a engagé un des petits souverains de l'Europe à passer un acte capable de troubler la paix générale. La cession peut avoir été consentie par la Prusse, mais l'opposition qu'elle rencontre de tous les États ayant fait partie de l'ancienne Confédération germanique est si forte, qu'elle ne peut y résister.

Les négociations du Luxembourg ont produit un malaise général.....

La *Gazette du Peuple* de Berlin s'exprimait dans le même sens.

Enfin, le 30 mars, la chambre de commerce de Trèves adressait au ministre du commerce à Berlin une pétition pour exprimer les appréhensions du commerce de Trèves et de la région environnante, au sujet de la cession du Grand-Duché à la France.

La presse française ne pouvait rester muette au milieu de ce conflit d'opinions. Ses principaux organes durent s'occuper de cette nouvelle question qui surgissait inopinément.

Le *Journal des Débats*, dans son *premier Paris* du 30 mars, parle sérieusement des bruits qui couraient sur le Luxembourg. Il reconnaît comme certain « que des pourparlers ont eu lieu depuis quelque temps entre la Hollande, la France et la Prusse, au sujet d'une cession éventuelle qui nous serait faite de cette province ».

On parlait de *cent* ou *deux cents millions !*

Dans son numéro du dimanche 31 mars, le même journal reproduisait une correspondance de La Haye à l'*Avenir national* du 28 mars : « J'apprends à l'instant, écrivait ce correspondant, *que la cession du grand-duché de Luxembourg à la France est un fait accompli*. Une dépêche de Paris, arrivée à La

Digitized by Google

Haye, a informé le roi des Pays-Bas que *le marché était conclu*, et aussitôt le Roi a notifié la cession à la Prusse. »

Mais, dès le 2 avril, la note changeait. Les journaux transcrivaient une autre dépêche de La Haye, expédiée dans la nuit du 31 mars : « *Le Journal officiel des Pays-Bas*, disait cette dépêche, dément d'une manière positive la nouvelle d'après laquelle le Roi des Pays-Bas aurait fait cession du grand-duché de Luxembourg. Il ajoute qu'il ne pourrait être question d'une pareille cession que dans le cas seulement où les grandes puissances intéressées se seraient entendues à cet égard. » Le Gouvernement néerlandais préparait déjà son mouvement de recul.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans ses *quinzaines politiques* du 15 mars et 1er avril, traite surtout des discussions soulevées au Corps législatif à l'occasion de la nouvelle loi militaire dont nous avons parlé. Incidemment, elle s'occupe du Luxembourg, mais sans paraître attacher encore une grande importance à cette question :

Du côté de la Hollande, par exemple, nous ne voyons qu'une petite difficulté, celle du Luxembourg. Encore, cette difficulté regarde-t-elle exclusivement le Roi, et non, à proprement parler, la Hollande. Le Luxembourg n'est uni par aucun lien à la vie nationale des Hollandais. Il appartient au Roi.... Le roi de Hollande, après la rupture de l'ancienne Confédération, en reprend de droit l'entière et exclusive possession, et les troupes prussiennes ayant cessé d'avoir le caractère d'une force fédérale, n'ont plus de titres à prolonger leur séjour dans la capitale de cette petite principauté. Au point de vue du territoire et de la population, cette province n'a pas grande importance. Le voisinage et les souvenirs la rendent intéressante pour la France bien plus que sa position stratégique. Cependant, elle nous a appartenu autrefois ; c'est Vauban qui a construit la place de Luxembourg. Ce grand homme y tenait comme à un de ses meilleurs ouvrages, et il se montra désespéré quand Louis XIV la céda par traité.

Pendant cette bataille de plumes, les événements marchaient.

Le roi de Hollande, pressé par M. Baudin, pressé par son

Digitized by Google

ministère, poussé même, dit-on, par des influences extra-diplomatiques, se décida, après de longues tergiversations, à écrire à l'Empereur. Le 26 mars, il envoyait à Paris son fils, le prince d'Orange, porteur d'une lettre pour Napoléon III. Nous en trouvons la substance dans une dépêche adressée le 28 par M. de Moustier à M. Baudin :

« Le Roi, est-il dit dans cette dépêche, en témoignant à l'em-
« pereur des Français son intention de lui céder le Luxem-
« bourg et en développant les motifs qui le font agir, insiste
« sur la considération qu'il verrait dans cet arrangement un
« gage pour la paix européenne. Il fait observer que ce but,
« pour être atteint, nécessite la participation de la Prusse, et
« il insiste pour que l'Empereur obtienne en faveur de la
« transaction à intervenir l'adhésion de cette puissance. »

En même temps, et sans tenir compte du secret qui lui avait été demandé par le cabinet des Tuileries, le roi de Hollande faisait appeler l'ambassadeur de Prusse, comte Perponcher, et lui faisait part de la demande de l'empereur Napoléon, et de la réponse qu'il venait d'y faire, tout en assurant qu'il ne prendrait aucune décision sans en informer le roi de Prusse.

Voici, d'ailleurs, textuellement, ce que le Roi grand-duc avait dit au comte Perponcher (1) :

« Je vous ai prié de venir chez moi parce que je tiens à
« vous dire que l'empereur des Français m'a demandé de lui
« céder le Luxembourg ; mais je ne veux rien faire à l'insu
« du roi de Prusse, et il m'a semblé que je ne pouvais mieux
« agir qu'en vous en informant franchement. J'ai écrit à l'em-
« pereur des Français que je m'en remettais à sa loyauté pour
« qu'il s'entendît à ce sujet avec votre souverain. Je vous prie
« d'en rendre compte au Roi qui, je l'espère, saura apprécier
« la franchise avec laquelle j'agis dans cette affaire. »

Le comte Perponcher télégraphia immédiatement cette conversation à Berlin, et M. de Bismarck en donna de suite connaissance à M. Benedetti.

(1) Rothan, p. 218.

Digitized by Google

Toutes les précautions avaient donc été inutiles. L'insistance du roi de Hollande allait obliger le cabinet de Berlin à formuler un avis qu'il s'était toujours refusé à émettre. M. Benedetti fit aussitôt observer que la communication du Roi ne lui paraissait pas exiger une réponse. M. de Bismarck ne fut pas de cet avis; d'après lui, le silence équivaudrait à un acquiescement. Toutefois, il s'engageait à développer seulement, en langage officiel, cette idée que le Roi des Pays-Bas était « assez grand garçon » pour savoir ce qu'il avait à faire. La dépêche que le roi Guillaume adressa le jour même au Roi grand-duc donnait, dans les termes laconiques que comporte le style télégraphique, son sentiment sur la cession du Luxembourg. Il ne se prononçait ni dans le sens de l'affirmative, ni dans celui de la négative, mais il s'exprimait de façon à ne pas permettre au roi de Hollande d'invoquer publiquement sa réponse comme une adhésion. « Je ne saurais exprimer un avis, ajoutait-il, sans « connaître la manière de voir des autres cours signataires des « traités. »

Le soir de ce même jour, c'est-à-dire le 27 mars, un mercredi, on dansait à Berlin chez M. de Bismarck. L'ambassadeur de France assistait à cette fête. Dans le cours de la soirée, M. de Bismarck répéta encore à M. Benedetti : « Le roi de Prusse peut « donner à la cession un consentement passif, mais il ne peut « permettre à personne de déclarer qu'il y a donné une appro- « bation préalable. »

Il ne cacha pas d'ailleurs à notre ambassadeur, et cela dans des termes peu flatteurs pour le roi de Hollande, qu'il était très regrettable que le Roi grand-duc ne se soit pas conformé aux idées qui lui avaient été suggérées, et que sa démarche avait « tout gâté ».

Bismarck disait vrai; l'affaire se gâtait, car l'Empereur ne voulait pas rester sous le coup d'un pareil échec.

Avec un empressement affairé, le comte de Goltz, effrayé des conséquences imminentes du double jeu que la chancellerie de Berlin lui avait fait jouer, mandait de Paris que les préparatifs militaires étaient poussés avec activité, et notre consul

Digitized by Google

général à Francfort, M. Rothan, ému par la rapide formation de nouveaux corps d'armée en Prusse (1), accourait aux Tuileries en toute hâte, obtenait une audience de l'Empereur et communiquait au Gouvernement ses prévisions menaçantes.

Il fallait en finir. La diplomatie officielle était à bout d'arguments : on s'en remit à ceux de la diplomatie occulte (2).

Il y aurait beaucoup à dire si l'on voulait — dans cette affaire du Luxembourg, comme dans la plupart des grands faits historiques, d'ailleurs — scruter minutieusement ce qu'on appelle « les dessous de l'histoire ». Que le roi de Hollande, Guillaume III, ait, par ses hésitations en politique, même par sa conduite privée, donné prise à la critique, cela n'est pas contestable. Il est, à ce double titre, justiciable de l'opinion. Mais des historiens — et je ne parle pas seulement des historiens français — ont trop largement peut-être usé de ce droit. Les auteurs allemands ne lui ont pas ménagé les reproches que pouvait provoquer sa vie privée. Ils l'ont en outre accusé d'avoir, en disposant des populations luxembourgeoises, cédé à sa haine contre la Prusse, à son désir de se procurer de l'argent et d'avoir trompé la France après avoir traité avec elle.

L'un d'eux, cité par M. Servais dans son livre, écrit (3) :

Le roi Guillaume des Pays-Bas se montra plus accommodant que M. de Bismarck. Préoccupé de l'idée que la Prusse ne voulût le forcer à entrer dans la Confédération de l'Allemagne du Nord, et excité par son entourage ennemi de la Prusse, particulièrement la Reine, le roi Guillaume fit demander à Napoléon III s'il trouverait de l'appui chez la France dans le cas où la Prusse voudrait le contraindre à conclure une alliance avec elle.

Napoléon, tout transporté de joie, chargea son envoyé à La Haye de s'enquérir auprès du Roi s'il n'était pas disposé à céder le Grand-Duché à la France, moyennant une indemnité pécuniaire.

(1) En exécution des conventions militaires passées avec les États du Sud, et qui venaient d'être divulguées.

(2) Rothan, p. 225.

(3) Guillaume Muller, professeur à l'Université de Tubingue : *Histoire politique de ces derniers temps* (1816 à 1895). 8e édition.

Digitized by Google

Le Roi, *qui avait beaucoup de dettes*, acquiesça à cette proposition, et déjà le 26 mars le contrat de cession était rédigé ; il portait que la ratification en aurait lieu le 5 avril, que les négociations avec la Prusse, qui avait le droit de tenir garnison à Luxembourg, seraient conduites par la France, *et qu'un secret absolu serait gardé.*

Le Roi, qui ne haïssait pas seulement la Prusse, mais qui encore la redoutait, ne garda pas le secret ; il donna connaissance le 26 mars des négociations avec Napoléon au ministre de Prusse et lui demanda si la cession qu'il ferait de ses droits de souveraineté sur le Grand-Duché aurait l'approbation du Gouvernement prussien.

M. Rothan fait aussi allusion « aux moyens d'action » que notre ministre à La Haye, M. Baudin, avait sur le roi Guillaume III; moyens d'action que l'histoire a toujours évité de préciser. Nous imiterons cette discrétion. Nous rappellerons seulement le goût très vif que son fils, le prince d'Orange, avait pour Paris et pour ses plaisirs, en ajoutant que la famille d'Orange, à l'exception du prince Frédéric, oncle du Roi, n'était pas riche. La liste civile néerlandaise était fort restreinte. Encore plus maigre était celle que le Grand-Duché servait à son grand-duc. Ni l'une ni l'autre n'était en proportion avec les dépenses personnelles de Guillaume III et avec les charges que lui imposait l'entretien onéreux de ses domaines privés.

Quoi qu'il en soit, il est prudent de ne rien exagérer. Il convient donc de n'accueillir qu'avec une grande réserve les détails fortement teintés de romanesque dont M. Meding a entouré dans son livre (1), les préliminaires et les péripéties

(1) Oscar Meding. *De Sadowa à Sedan.* 3e édition. Paris, Dentu, 1885. — L'intermédiaire de Mme M...., la démarche faite auprès d'elle au nom de l'Empereur par le baron de V..., le billet autographe du souverain, la *commission* d'un million qu'elle aurait touchée malgré l'échec des négociations; tout cela, comme aussi le chiffre de dix millions porté pour prix de cession du Grand-Duché, frise de bien près le roman. Il est vrai que M. Oscar Meding est fort sujet à caution en matière de véracité historique, et que la collaboration, pour cet ouvrage, de M. Victor Tissot n'est pas pour fortifier le caractère d'authenticité de son récit. On peut seulement dire : *si non e vero, e ben trovato.*

Digitized by Google

finales de ces négociations, sous le titre très suggestif de « Coulisses de l'affaire de Luxembourg ».

Mais tout détail plus ou moins romanesque laissé de côté, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que le traité qui consacrait la cession du grand-duché de Luxembourg à la France a été convenu, rédigé en la forme diplomatique, et même « moralement » signé (le rendez-vous avait été pris pour la signature effective) ; et que si, au dernier moment, toutes les signatures n'ont pas été échangées, il faut l'attribuer à la mauvaise foi et à l'habileté haineuse de M. de Bismarck, qui préludait ainsi à sa falsification de la fameuse dépêche d'Ems en juillet 1870.

En effet, le 30 mars, après ces longues négociations et ces tergiversations multiples, — venant plus du Roi grand-duc, toujours indécis et perplexe, que de ses ministres, qui, eux, auraient été enchantés d'être affranchis de tous les soucis que leur causait ce territoire luxembourgeois — toutes les difficultés étaient aplanies. On arrivait au but, grâce à l'influence du prince d'Orange et à celle de M. de Bylandt, qui, tous deux, agissaient en parfait accord avec M. Benedetti.

Ce jour même, l'empereur Napoléon recevait de la main du prince d'Orange la lettre de son père. L'Empereur y vit le consentement définitif du roi de Hollande à la cession du Grand-Duché, consentement qu'il devait considérer comme donné *sans réserves*, puisqu'il avait déclaré *faire son affaire personnelle de l'agrément de la Prusse*. Le prix d'acquisition étant déjà fixé *et en partie réglé* (1), le roi de Hollande s'en remettait entièrement à l'Empereur pour le reste.

M. Baudin, mandé par dépêche, arrive à Paris dans la matinée du 31 mars et en repart le soir même pour La Haye, muni d'instructions verbales et d'une lettre pour le roi de Hollande. L'Empereur exprimait au Roi grand-duc son acceptation du projet de cession, confirmant à nouveau qu'il se chargeait de

(1) Rothan, p. 225.

Digitized by Google

toutes les responsabilités vis-à-vis de la Prusse, et pressait le Roi de signer immédiatement (1).

« Nous sommes au moment décisif, télégraphiait M. de Moustier à M. Benedetti; prenez à Berlin toutes vos dispositions. L'Empereur considère l'événement comme un fait accompli, et tout retour en arrière comme impossible. »

C'était bien un *alea jacta est*.

M. Baudin regagna La Haye en toute hâte le 31 au soir. Le lendemain, lundi 1er avril, dès la première heure, il fit parvenir au Roi la lettre de l'Empereur. *La « parole écrite » des deux souverains était échangée; la cession du Luxembourg était moralement consommée.* Il ne restait plus pour la rendre irrévocable qu'à lui donner la forme d'un instrument diplomatique. Le Roi grand-duc se déclarant d'accord sur tous les points, on procéda à la rédaction définitive des traités.

La convention de garantie et le traité de cession étaient prêts. On allait les signer. Tout à coup, le ministre hollandais, M. van Zuylen, fait remarquer que ce n'était pas à lui à apposer sa signature sur les actes, mais au président du gouvernement luxembourgeois, M. de Tornaco. Il demanda qu'on le fit venir à La Haye, disant d'ailleurs que ce léger retard ne pouvait rien compromettre.

M. de Moustier envoyait dans la nuit une nouvelle dépêche à M. Benedetti : « Tornaco est mandé à La Haye pour la signature du traité. Les dispositions du Roi sont excellentes. L'acte de cession sera signé dans le courant de la journée. »

Les vœux de Napoléon paraissaient donc comblés : *Le Luxembourg était redevenu français.* Mais comme le dit l'historien von Sybel en racontant cet épisode : ici encore devait se vérifier le proverbe : *De la coupe aux lèvres, il y a loin.* C'est le vers d'Aulu-Gelle :

Multa cadunt inter calicem supremaque labra.

(1) MM. Rothan et von Sybel sont d'accord sur les termes de cette lettre, ainsi que sur le fait de la préparation des traités et de leur présentation à la signature du Roi.

Digitized by Google

5. — Les interpellations de Bennigsen, van Torbecke et Jules Favre. — Pendant que ces choses se passaient à La Haye, pendant qu'à Paris on se félicitait de l'heureuse issue de la difficile négociation qui rendait une troisième fois le Luxembourg à la France (et cette fois sans coup férir), le comte de Bismarck démasquait, à Berlin, les batteries qu'il avait secrètement préparées pour détruire cet édifice si laborieusement élevé. Mais comme toujours, il ne put agir franchement : il voulut avoir l'air de se faire forcer la main.

Au moment où s'approchait la conclusion de cette épineuse affaire, les dépêches de La Haye étaient attendues à Paris avec une fiévreuse impatience. Elles pouvaient, d'une minute à l'autre, annoncer la signature des deux traités. On tenait donc la cession du Luxembourg pour certaine. De Berlin, rien d'inquiétant. Les bonnes dispositions de M. de Bismarck ne paraissaient pas s'être altérées, et l'on n'attachait qu'une importance relative à l'agitation qui se manifestait au sein du Parlement et aux violentes diatribes par lesquelles elle se traduisait dans la presse.

Cependant, les dépêches de Berlin n'arrivaient plus qu'avec des retards. Elles étaient *interposées*, par conséquent difficiles à déchiffrer. Il fallait souvent les faire répéter (1), ce qui est toujours un fâcheux symptôme lorsqu'il est permis d'appréhender des complications.

Les événements allaient en effet se précipiter.

Le 31 mars, alors que M. Benedetti télégraphiait à son gouvernement qu'il était urgent, d'après les indications mêmes de M. de Bismarck, de conclure sans retard à La Haye, M. de Goltz se présentait tout effaré, à onze heures du soir, au ministère des affaires étrangères à Paris, pour dire à M. de Moustier que l'affaire du Luxembourg prenait, comme il l'avait prévu, la plus mauvaise tournure — agitation du Parlement, irritation du sentiment public, résistance du parti militaire — et pour l'engager à tout rompre.

(1) G. Rothan, op. cit., p. 231.

Digitized by Google

M. de Moustier lui répondit que tout était fini, que rien ne nous ferait reculer d'un pas, et il plaça sous ses yeux la dépêche qu'il avait adressée la veille au soir à M. Benedetti, pour l'informer que le roi des Pays-Bas *avait envoyé à l'Empereur son consentement par écrit*. Il ajouta qu'après la confiance que le Gouvernement français avait témoignée au comte de Bismarck en déférant à tous ses avis, *d'après les déclarations et protestations que personnellement l'ambassadeur n'avait cessé de faire, il était en droit d'affirmer qu'on nous avait attirés dans un piège* (1).

Le comte de Goltz ne chercha ni à défendre son ministre, ni à se justifier des reproches qui lui étaient personnellement adressés. Il se contenta de dire en ricanant : « Il est de fait que ce serait bien absurde de se battre pour si peu de chose que le Luxembourg (2). »

Le cadre, si modeste d'abord, dans lequel s'était renfermée jusque-là l'affaire du Luxembourg, prenait donc tout à coup de grandes proportions. Cette négociation commençait à préoccuper les puissances. Elle pouvait devenir, comme l'avaient été les duchés de l'Elbe, « l'allumette destinée à mettre le feu à l'Europe. » Aussi, en présence du danger, n'était-ce plus qu'à coup de télégraphe que les ambassadeurs et les gouvernements échangeaient leurs idées. Les dépêches, comme les éclairs qui précèdent les gros temps, se succédaient rapides, inquiètes, menaçantes. Et cependant, les événements marchaient encore plus vite pour ainsi dire que ces dépêches, dont la transmission subissait des retards inexplicables. Décidément, le télégraphe a toujours joué un rôle fâcheux dans les intrigues politiques du futur « chancelier de fer ».

Quelques extraits de ces dépêches feront bien voir le danger de la situation.

Le comte Benedetti au marquis de Moustier, 31 mars, cinq heures du soir.

M. de Bismarck, ému par l'agitation que provoque en Allema-

(1) G. Rothan, *idem*.
(2) G. Rothan.

Digitized by Google

gne l'affaire du Luxembourg, et prévenu que le parti libéral se propose de l'interpeller dans la séance de demain, juge essentiel que l'on retarde la conclusion..... *Il s'est plaint vivement de la communication que le roi de Hollande avait adressée au roi Guillaume par le comte de Perponcher.* Elle ne lui permettait plus d'affirmer que la Prusse n'a pas eu l'occasion de s'opposer à la cession. Il a parlé aussi de manifestations regrettables dans le Grand-Duché (1). Je suis porté à croire que les véritables difficultés de M. de Bismarck proviennent de l'attitude du parti militaire, soutenu par les princes auprès du Roi, et de notre ferme résolution de ne consentir, en aucun cas, à la démolition de la forteresse. *J'ai lieu de croire que la correspondance de M. de Goltz est conçue dans le sens le plus défavorable.*

M. Benedetti, à M. de Moustier, 31 mars onze heures du soir.

J'ai représenté à M. de Bismarck que tout était probablement fini à l'heure qu'il est, et que, dans tous les cas, nous ne pouvions plus reculer. Les dépêches de Goltz sont conçues dans le plus mauvais esprit. Il dit que nous voulons la guerre.....

Depuis hier, M. de Bismarck se sent débordé par l'agitation qui a éclaté dans la presse et dans le Parlement. Des interpellations sont annoncées pour demain. Le Ministre répondra que, pressenti par le Gouvernement hollandais, il a dit que s'il était mis en demeure de s'expliquer, il aurait à consulter ses confédérés et les puissances signataires du traité.

Le prince royal s'est annoncé chez lui.

M. Benedetti à M. de Moustier, 31 mars, minuit.

Le bruit s'est répandu que les 7me et 8me corps d'armée ont été mobilisés aujourd'hui. J'en ai écrit à M. de Bismarck, qui m'a demandé dans une lettre de démentir ces bruits. Cette rumeur, propagée par des officiers, vous donnera la mesure de l'excitation des esprits et vous démontrera que nous devons nous tenir prêts à toutes éventualités.

M. de Moustier à M. Benedetti, 1er avril.

Je crains que la guerre ne soit au bout de tout ceci. J'écris à

(1) Des dépêches du gouverneur de la place de Luxembourg auraient signalé des manifestations hostiles à la Prusse, qui se traduisaient par des cris : « Vive l'empereur Napoléon ! » et par des insultes à la garnison.

Digitized by Google

Talleyrand ce qui se passe, afin que le cabinet de Pétersbourg use de son influence à Berlin pour calmer les passions militaires. Le langage de Budberg (1) est encourageant.

M. de Bismarck commençait donc enfin à laisser voir à notre ambassadeur le but où il voulait arriver. Le moment était venu de sortir des sous-entendus dans lesquels on s'était maintenu si longtemps de parti pris, soit par crainte, soit par calcul. Il fallait déchirer les voiles et s'expliquer.

M. de Bismarck en prit l'initiative.

L'interpellation de Bennigsen. — Dans les derniers jours du mois de mars, au moment où les esprits commençaient à être très agités en Allemagne, le comte de Bismarck eut la pensée d'essayer d'apaiser, par des explications publiques, cette inquiétude toujours croissante.

Ayant fait venir à la chancellerie de Berlin le chef des libéraux-nationaux, M. de Bennigsen, Hanovrien opportuniste, il se concerta avec lui sur les termes d'une interpellation qui serait portée l'un des jours suivants à la tribune du Reichstag, relativement à l'affaire du Luxembourg. M. de Bennigsen manifesterait du haut de la tribune l'opposition du parti national à la cession du Luxembourg, et M. de Bismarck répondrait par des paroles rassurantes. La discussion n'irait pas plus loin. L'empereur Napoléon pourrait retenir un double avertissement de cette discussion : d'abord, que la Prusse ne devait pas être considérée par lui comme un adversaire; mais, en second lieu, qu'une démonstration hostile de la part de la France trouverait toute la nation allemande groupée autour de la Prusse (2).

Tel était le but ostensible poursuivi par M. de Bismarck. En réalité, cette interpellation, faite en apparence dans l'intérêt de la paix, allait se retourner directement contre son but et rendre la situation extrêmement tendue.

(1) L'ambassadeur de Russie en France.
(2) Von Sybel, op. cit.

Digitized by Google

Elle fut fixée au lundi 1er avril, à midi, au moment de l'ouverture de la séance du Reichstag : c'est-à-dire à l'heure même où le traité de cession du grand-duché de Luxembourg était présenté à La Haye à la signature du roi de Hollande, et où, à Paris, l'empereur Napoléon ouvrait solennellement, par une superbe journée de printemps, la deuxième Exposition universelle (1).

Or, ce même jour, 1er avril, à dix heures du matin, à la suite des incidents que nous avons rapportés plus haut, M. Benedetti se rendait à la chancellerie de la Wilhelmstrasse. Il présenta tout d'abord ses félicitations au comte de Bismarck à l'occasion du cinquante-quatrième anniversaire de sa naissance (2), puis il lui dit : « Excellence, je dois vous donner lecture d'une note que j'ai reçue de mon Gouvernement. »

M. de Bismarck, qui savait fort bien ce que contenait cette pièce, — c'était la notification du traité luxembourgeois, — l'interrompit aussitôt, en priant l'ambassadeur de l'excuser : « Je n'ai pas en ce moment le temps de parler affaires. Je vais au Reichstag, où l'on m'attend. Veuillez m'accompagner quelques pas, ajouta-t-il toutefois, nous pourrons causer un peu plus longuement. »

Il prit sa casquette militaire, montra le chemin à son interlocuteur, et tous deux traversèrent le jardin qui mettait directement en communication la chancellerie avec le palais du Parlement. Pendant le trajet, l'homme d'État prussien mit tout en œuvre pour empêcher le diplomate français de tirer de sa poche la fameuse dépêche. Chaque fois qu'il voyait M. Benedetti faire un mouvement, il transportait brusquement la conversation sur un autre sujet (3).

(1) On dit que, quelques instants avant l'ouverture de l'Exposition, l'Empereur avait reçu du Mexique des dépêches laissant pressentir la fin tragique de l'empereur Maximilien. Dans la soirée, il recevait les nouvelles les plus alarmantes de Berlin. C'était, dit M. Rothan, une journée fatidique.

(2) M. de Bismarck est né à Schœnhausen, dans le district de Magdebourg, le 1er avril 1814. Le 1er avril 1867 était décidément un jour « à dates ».

(3) Nous avons emprunté au livre d'Oscar Meding, une grande partie des détails de cette émouvante demi-heure. Ils sont d'ailleurs confirmés par le récit qu'en ont donné MM. Rothan et von Sybel.

Digitized by Google

Ils étaient arrivés à la porte du Reichstag. Comme ils allaient se séparer, l'ambassadeur de France fit une dernière tentative pour remettre la note dont il était porteur. Cessant alors le manège auquel il s'était livré, M. de Bismarck dit à M. Benedetti : « Dans un instant je vais répondre à l'interpellation de M. de Bennigsen sur les informations du Gouvernement au sujet de le prétendue cession du Luxembourg à la France, et sur ses intentions au cas où ce fait serait exact. Je ne vous cache pas que je voudrais pouvoir dire que je n'ai pas reçu jusqu'à présent de communication officielle confirmant les bruits qui courent au sujet du Luxembourg; qu'à la suite d'une communication du roi de Hollande demandant à être informé des dispositions de la Prusse à cet égard, il a été décidé que l'on consulterait les grandes puissances et l'opinion publique. Le Gouvernement ignore si une décision a déjà été prise à La Haye et par conséquent il ne peut donner une réponse précise à la seconde question posée par l'interpellation, mais il croit qu'aucune puissance ne portera atteinte aux droits incontestables des États allemands; il espère que son action diplomatique suffira pour protéger ces droits.

« Vous voyez, ajouta-t-il, que de cette façon toute occasion de froissement est évitée. Vous voyez de plus, d'après ce projet de discours, que je ne sais vraiment pas s'il y a un traité conclu.

« Voilà quelle sera ma réponse si nous nous quittons maintenant. Si, au contraire, vous insistez pour me remettre votre dépêche, ne pouvant plus arguer de l'absence de documents officiels, je serai forcé de répondre à M. de Bennigsen qu'en effet la France a porté ses vues sur le Luxembourg, et l'Assemblée déjà fortement excitée se livrerait inévitablement à une manifestation violente dont les résultats sont incalculables. Au point où en sont les choses, une pareille déclaration, *c'est la guerre inévitable, immédiate,* car il nous sera impossible de reculer et de chercher, comme nous pouvons encore le faire en ce moment, un moyen honorable pour en sortir sans recourir aux armes. »

Digitized by Google

Les deux interlocuteurs étaient arrivés au seuil du Reichstag : « Eh bien, dit Bismarck, vous savez maintenant à quoi vous vous engagez, quelle responsabilité vous prenez... Avez-vous encore une dépêche importante à communiquer ? » (1)

M. Benedetti n'était pas partisan de la guerre. Il hésita une seconde, puis..... il remit le papier dans sa poche.

En rentrant au palais de l'Ambassade, il y trouva la dépêche de M. de Moustier dont nous avons parlé plus haut, lui annonçant que le traité allait être signé à La Haye dans la journée. Ce télégramme, expédié de Paris dans la nuit, n'était arrivé à Berlin qu'à onze heures du matin. C'est heureusement, cette fois, qu'il s'était attardé en route.

Si cette dépêche, remarque en effet M. Rothan (2), au lieu de faire escale en route, était arrivée une heure plus tôt, l'ambassadeur aurait dû accentuer ses réponses assez pour permettre au président du conseil d'affirmer que, à l'heure où il parlait, le Luxembourg était cédé à la France, et le lendemain sans doute les calculs du parti militaire se seraient réalisés, en s'appuyant sur le vote enthousiaste du Parlement. La guerre n'avait tenu cette fois qu'à un « *fil* », il est permis de le dire sans jouer sur les mots.

M. de Bismarck, entré au Reichstag, monta à la tribune pour répondre à l'interpellation de M. de Bennigsen.

Voici, d'après le *Moniteur universel* (3), le compte rendu de cette émouvante séance :

Berlin, 1er avril. Reichstag de l'Allemagne du Nord. Séance du 1er avril.

M. de Bismarck se déclare prêt à répondre immédiatement à une interpellation annoncée par M. de Bennigsen.

(1) Von Sybel, loc. cit

(2) G. Rothan, p. 246.

(3) *Moniteur universel* du mercredi 3 avril 1867, n° 93. — MM. Servais, Rothan et von Sybel ont donné un résumé de cette séance ; Oscar Meding et Joris également. Nous préférons en reproduire le compte rendu analytique, adressé au moment même par l'agence Havas-Bullier au *Moniteur universel*, qui était alors le journal officiel du Gouvernement français.

Digitized by Google

M. de Bennigsen dit : Un bruit inquiétant est répandu. On dit que l'Allemagne doit perdre le Luxembourg, un berceau des souverains allemands. On affirme, avec une assurance toujours croissante, qu'un traité de cession aurait été signé; un prince d'origine allemande, oubliant les souvenirs glorieux de sa maison, dont un membre, Adolphe de Nassau, a même porté la couronne impériale, aurait vendu à une puissance étrangère un pays qui, de tout temps, a été allemand, et sur lequel la Hollande n'a jamais eu de droit de domination.

Le Reichstag désire savoir quelle est l'attitude des gouvernements confédérés vis-à-vis de cette question, car il s'agit d'une forteresse fédérale allemande, d'un pays allemand, d'une frontière allemande et d'une population essentiellement allemande, qui ne songe pas à devenir française.

L'orateur donne lecture d'une lettre venant de Luxembourg, qui est une sorte de cri de détresse adressé au Reichstag. Cette lettre dit que sur les deux cent mille habitants du Luxembourg, il n'y en a guère que deux cents qui ne parlent pas allemand.

Devant cette situation, continue l'orateur, cessent toutes les divergences de partis. Tous les partis s'uniront dès que les intérêts de l'Allemagne seraient menacés, et ils appuieront vigoureusement le président du conseil des ministres en face de l'étranger.

Nous voulons la paix, mais nous ne craignons pas la guerre, lorsqu'il s'agit de repousser la première tentative de la France de porter atteinte à notre honneur. En faisant promptement et résolument une réponse aux tendances belliqueuses de la France, nous les étoufferons dans leur germe. Ce serait une faiblesse de se taire.

La parole du Roi que pas un village allemand ne doit être perdu, est gravée dans les souvenirs reconnaissants du peuple. Que le Roi fasse appel au peuple, il le trouvera uni. L'œuvre de la Constitution peut être terminée en peu de jours devant la menace d'une immixtion étrangère. Nous ne cherchons pas la guerre, mais si elle éclate, que la France en porte la responsabilité.

Les deux nations allemande et française peuvent vivre en paix et prospérer l'une à côté de l'autre, et la guerre leur ferait éprouver à toutes deux de grandes blessures ; mais si la France veut entraver l'œuvre de notre reconstitution, nous lui montrerons que l'Allemagne est unie.

M. de Bismarck répond ainsi à l'interpellation de M. de Bennigsen :

Par la dissolution de la Confédération germanique, le roi de

Digitized by Google

Hollande est rentré dans ses pleins droits de souveraineté sur le Luxembourg. L'union avec la Confédération du Nord excite dans ce pays une certaine répugnance à cause des lourdes charges militaires qu'elle impose.

Il existe aussi dans les plus hautes régions politiques un certain désappointement causé par les succès de la Prusse. Au mois d'octobre dernier, la Hollande a demandé l'évacuation de la forteresse de Luxembourg. Le Gouvernement ne désirant pas qu'il y ait des souverains étrangers dans la Confédération du Nord, n'a pas cru devoir exercer une pression sur les Pays-Bas.

On ne fait que rendre justice à la politique de la Prusse, quand on dit qu'elle s'efforce de ménager la susceptibilité de la nation française. Le Gouvernement prussien a trouvé et trouve les motifs d'une pareille politique dans une appréciation équitable de l'influence que doivent exercer les relations politiques et amicales avec un puissant voisin, et c'est par les mêmes motifs que je m'abstiendrai de répondre par oui ou par non à la seconde partie de l'interpellation.

Les paroles de cette seconde partie sont telles, qu'elles conviennent parfaitement à une représentation placée sur le terrain national, mais elles ne sont pas du domaine de la langue diplomatique, qui est employée pour traiter les questions internationales *aussi longtemps qu'elles peuvent être maintenues dans les voies pacifiques.*

Le Gouvernement prussien ne suppose pas qu'il y ait quelque chose de définitivement conclu entre la Hollande et la France, mais il ne peut pas affirmer le contraire. La question a été mise en avant officiellement par un mot du roi de Hollande, qui a demandé à l'ambassadeur de Prusse comment la Prusse accueillerait une cession de sa souveraineté. La Prusse a répondu qu'elle devait en laisser la responsabilité au roi de Hollande.

Du côté de la Prusse, il n'y a aucune raison pour faire une autre déclaration. La Prusse tiendra compte des vues des cosignataires des traités de 1839, de l'avis de ses confédérés allemands et de l'opinion publique représentée par le Reichstag.

La Hollande a offert ses bons offices pour des négociations entre la Prusse et la France. *Cette offre a été déclinée.*

Le caractère de la question ne permet pas de donner de plus amples explications. Les gouvernements du Nord espèrent qu'on réussira à maintenir les droits de l'Allemagne par la voie pacifique, et que les bonnes relations avec les puissances étrangères seront maintenues.

Digitized by Google

Après ce discours, qui fut accueilli par des applaudissements prolongés, le Reichstag passa à l'ordre du jour, sur l'observation du président qu'il croyait exprimer les sentiments de la haute Assemblée, en disant que la manière dont elle avait accueilli l'interpellation et la réponse qui y avait été faite parlait plus haut et plus clair que toute proposition qui pourrait être présentée. L'ordre du jour fut adopté; expliqué comme il l'était par le président, il était une manifestation bien caractérisée contre l'annexion du Grand-Duché à la France (1).

La situation devenait donc très tendue.

Quand le récit de l'entrevue du comte Benedetti avec M. de Bismarck (avant la séance du Reichstag) arriva aux Tuileries, le ministre des affaires étrangères et tout le parti de la guerre s'élevèrent avec vivacité contre le procédé conciliant de l'ambassadeur de France. M. de Moustier voulait expédier sans retard à M. Benedetti l'ordre formel de remettre à son adresse la note qu'il avait cru pouvoir garder dans sa poche (2).

De son côté, M. de Bismarck, comprenant la gravité des déclarations qu'il venait de faire au Reichstag, cherchait à en atténuer l'effet, non pas en Allemagne, mais à Paris.

Dans la soirée du 1er avril, le comte de Goltz se présenta de sa part chez M. de Moustier, sous prétexte de faire parvenir à l'Empereur la réponse du Roi à l'invitation qu'il lui avait adressée pour l'Exposition universelle. L'entretien venant naturellement à rouler sur les incidents politiques de la journée, M. de Goltz déclara que le comte de Bismarck ne dénonçait pas les engagements pris. Il dépeignit à notre ministre des affaires étrangères la surexcitation des esprits en Allemagne, le priant, en raison de cette surexcitation, d'ajourner la reprise des pourparlers après la clôture de la session du Reichstag, quinze jours plus tard. Mais autour de M. de Moustier comme dans le public français, l'émotion grandissait, en même temps que commençait à naître une profonde méfiance à l'égard de

(1) E. Servais, op. cit., p. 103.
(2) Oscar Meding, p. 104.

Digitized by Google

M. de Bismarck : « *Le Roi grand-duc*, s'écria M. de Moustier, *a donné à l'Empereur sa parole royale ; le traité est donc valable, même sans les formalités diplomatiques.* ***Luxembourg est à cette heure possession française*** (1). Dès demain, partira un haut fonctionnaire chargé de préparer là-bas l'organisation de notre autorité (2). Le comte de Bismarck, poursuivit-il, ne peut se plaindre si les délais qu'il nous propose éveillent chez nous des soupçons, car il cherche à nous acculer à une situation sans issue, pour nous déconsidérer aux yeux de l'Europe. »

D'ailleurs, dès le lendemain, 2 avril, M. de Bismarck s'expliqua avec M. Benedetti d'une manière qui ne devait pas laisser au Gouvernement français l'espérance que la Prusse consentirait à lui abandonner le Grand-Duché. D'après lui, les communications prématurées du roi de Hollande ne laissaient plus au Gouvernement prussien sa liberté.

Le discours de M. de Bismarck souleva en France une très vive émotion. Le journal *le Temps* résume ainsi cette impression :

Ce discours est très important et chaque parole veut en être méditée. La Prusse a laissé s'engager la France et la Hollande, et elle a évité de s'engager elle-même. Elle était instruite des pourparlers, car lorsque le roi de Hollande a voulu sonder le ministre prussien, ce personnage s'est trouvé muni d'instructions *ad hoc*, et a signifié au Roi que la Prusse le laisserait agir sous sa responsabilité, c'est-à-dire à ses risques et périls..... Quoi qu'il en soit, le Gouvernement prussien ne se croit pas saisi jusqu'à présent de

(1) Von Sybel, loc. cit.

(2) En effet, le 2 avril, M. de Boigne, employé supérieur au ministère de l'intérieur, arrivait à Luxembourg, déclarant ouvertement qu'il était chargé par son gouvernement de préparer l'exécution de la convention d'annexion déjà conclue et l'organisation administrative du pays. A l'appui de ses dires, il produisait une lettre de M. de Saint-Paul, directeur général de l'Intérieur, contenant ce passage : « Maintenant que la cession du Grand-Duché à sa Sa Majesté l'Empereur des Français est un fait accompli, je vous prie de vous occuper sans retard avec vos amis de tout ce qui pourrait intéresser le commerce et l'industrie du pays. » (E. Servais). Le prince Henri s'empressa de faire démentir cette allégation.

Digitized by Google

la question. Mais — et voici la plus grave des déclarations de M. de Bismarck — s'il en était saisi, il la déférerait à ses alliés, aux cosignataires du traité de 1839, à l'opinion publique de l'Allemagne et à son organe naturel, le Parlement du Nord. Poser la question en ces termes, c'est la trancher, car les sentiments du Parlement n'étaient pas même douteux avant les débats où ils se sont fait jour.

Les *Débats* partageaient les préoccupations de toute la presse française, mais sans vouloir encore reconnaître que la campagne italienne qu'ils menaient depuis de longues années était, en grande partie, la cause de la situation difficile où se trouvait la France.

Mérimée, dont on connaît les relations très intimes avec la cour impériale, écrivait le 4 avril à son ami Panizzi (1) :

« Je suis bien de votre avis sur la politique. Les choses vont au plus mal. Cette affaire du Luxembourg me semble une grande folie et un grand danger. Le pays ne vaut pas les quatre fers d'un chien ; mais, c'est une position stratégique à ce qu'on dit, menaçante autrefois pour la France, menaçante, si elle était en nos mains, pour la Belgique et pour la Prusse. Est-il de notre intérêt, est-il de bon sens de menacer, dans l'état de division où nous sommes ? »

En même temps que M. de Bismarck cherchait à persuader à M. Benedetti qu'il avait eu la main forcée pour sa réponse à M. de Bennigsen, il s'adressait aux puissances signataires du traité du 19 avril 1839 pour leur demander quelle portée elles attribuaient à ce traité, et si elles étaient disposées à dissuader le roi de Hollande de continuer les négociations entamées avec la France.

Il chargea également M. de Perponcher de faire une nouvelle communication au gouvernement des Pays-Bas. Le 2 avril, arriva une dépêche de Prusse : le roi de Hollande restait parfaitement maître de ses décisions ; mais on le priait de

(1) Prosper Mérimée. *Lettres à M. Panizzi*. 1850-1870. — Paris, Calmann-Lévy. 1882, tome II, page 279.

Digitized by Google

prendre en considération les vœux de l'Allemagne (1). Alors, tous les doutes disparaissaient dans l'esprit du roi Guillaume de Hollande, enchanté de sortir de l'impasse où il s'était fourvoyé, et, de plus, peu satisfait à ce que l'on prétend du chiffre de l'indemnité que l'Empereur s'était engagé à lui payer. « J'ai donné ma parole à Napoléon, se disait-il, mais en réservant comme condition expresse l'adhésion de la Prusse ; cette condition n'est pas remplie : Je suis donc délié de ma promesse (2). »

Le 3 avril, M. van Zuylen fit répondre dans ce sens à M. de Bismarck, par l'intermédiaire du ministre des Pays-Bas à Berlin, et en reçut de suite l'avis suivant : « Le comte de Bismarck a reçu la communication du télégramme avec satisfaction et reconnaissance ; il m'a dit : Vous sauvez la paix de l'Europe (3). »

Le Gouvernement des Pays-Bas dut s'empresser de porter sa nouvelle attitude à la connaissance des gouvernements étrangers, car dans la séance de la Chambre des communes d'Angleterre du 5 avril, lord Stanley déclara qu'il avait reçu du représentant de la Hollande l'avis que les négociations relatives au Luxembourg avaient cessé (4).

De son côté, M. de Moustier n'avait pas attendu les résultats provoqués par l'effervescence allemande. Dès les premières alertes, il avait pressenti également les dispositions des puissances signataires du traité de 1839, et il avait recueilli à Londres et à Vienne des assurances de nature à le satisfaire. Ni lord Stanley, ni le comte de Beust ne voyaient d'inconvénients à la cession du Luxembourg. Ils trouvaient qu'un dédommagement était dû à la France, et n'hésitaient pas à lui offrir leur concours diplomatique (5).

M. de Moustier écrivait, en effet, à M. Benedetti le 28 mars :

(1) Dépêche de M. Baudin à M. de Moustier, du 3 avril.
(2) Von Sybel, loc. cit.
(3) E. Servais, p. 105.
(4) *Journal des Débats* du dimanche 7 avril 1867.
(5) G. Rothan, p. 255.

Digitized by Google

« Lord Cowley vient de me donner l'assurance que le gouvernement anglais non seulement ne verrait pas de mauvais œil la réalisation de nos projets sur le Luxembourg, *mais qu'il serait même disposé à appuyer nos négociations, le jour où nous le croirions utile.* »

Dans une autre lettre au même, il disait : « M. de Beust me fait dire que le Luxembourg ne sera pas considéré, à Vienne, comme territoire allemand, et que, loin de vouloir gêner nos négociations, *le gouvernement autrichien serait plutôt disposé à les appuyer.* »

Mais, l'éclat donné volontairement par M. de Bismarck à l'interpellation de M. de Bennigsen remettait tout en question.

L'interpellation de Thorbecke au Parlement Néerlandais. — Le 5 avril, au Parlement néerlandais, un député, M. de Thorbecke, interpella le Gouvernement au sujet de la question du Luxembourg. Son discours avait pour principal objet de désintéresser la Hollande du sort du Grand-Duché, le considérant comme étranger au pays néerlandais. Il est très intéressant à reproduire à ce point de vue (1) :

Depuis quelque temps, disait-il, nous avons pu apprendre avec regret, et presque chaque jour, que des bruits pénibles et d'un caractère nullement bienveillant se répandent sur une cession du Luxembourg. La Hollande est citée comme partie intéressée dans ces bruits. Déjà, lors d'une négociation analogue, en 1858, j'ai émis l'opinion que *le Luxembourg nous était aussi étranger que tout autre État étranger.* Alors aussi, nous nous sommes aperçus que nos voisins allemands, quelque savants qu'ils soient en sciences et en arts, se trompent quelquefois en géographie politique, et qu'ils se trompent d'autant plus facilement qu'ils s'effraient moins d'un dérangement de frontières. Il est plus que temps maintenant de constater publiquement que la Hollande n'est nullement en jeu dans le sort du Luxembourg, quel qu'il soit, *que nous n'y avons aucun intérêt, que nous ne savons rien, et ne voulons rien savoir des négociations relatives au Luxembourg.*

(1) Nous prenons ce discours dans le *Journal des Débats* du mardi 9 avril 1867. — Pour des raisons faciles à comprendre, ni M. Servais ni M. von Sybel ne parlent de cette interpellation.

Digitized by Google

Ce n'est pas la première fois que le Luxembourg est une pomme de discorde. Qu'est-ce que le Luxembourg? Un ancien territoire allemand qui a aussi pendant quelque temps appartenu à la France ; un coin de terre extrêmement sensible placé entre l'Allemagne, la France et la Belgique. Mais, quant à la Hollande, ce terrain n'a aucun intérêt et nous n'avons pas à nous en préoccuper.

Mais ce qui nous intéresse grandement, c'est que nos relations avec l'étranger ne souffrent pas de ce qui peut arriver au Luxembourg, et que la Hollande ne soit pas entraînée dans ces événements. Pourquoi M. de Bismarck a-t-il dit au Reichstag que le Gouvernement hollandais avait offert ses bons offices à la Prusse, au sujet de négociations que l'on supposait exister entre elle et la France, relativement au Grand-Duché de Luxembourg?

Le comte de Zuylen, ministre des affaires étrangères du royaume des Pays-Bas, répondit qu'il était heureux de l'occasion qui lui était fournie de justifier sa propre conduite et surtout de défendre le roi de Hollande contre de fausses accusations : « Après un examen sérieux de la question, le Roi « grand-duc est arrivé à la conviction que l'intérêt de la Hol- « lande demandait la rupture du lien dynastique qui, quelque « faible qu'il soit, existe entre la Hollande et le Luxembourg. « J'ai encore à parler d'un point délicat. Il n'est nullement « question du miroitement de millions et de trésors dont on a « parlé (1). » M. de Zuylen ajoutait qu'il n'y avait eu, relativement au Luxembourg, que des pourparlers et non pas précisément des négociations (c'était donner une légère entorse à la vérité), et il a terminé son discours en disant que dorénavant le Gouvernement néerlandais ne se mêlerait ni officiellement ni officieusement des affaires du Luxembourg.

C'était jouer sur les mots. La distinction un peu subtile entre le gouvernement néerlandais et le gouvernement grand-ducal ne pouvait pas être établie aussi nettement.

L'interpellation Jules Favre. — En France, ni le Parle-

(1) Nous avons vu qu'on avait parlé de cent millions. D'après M. de Zuylen, le prix offert réellement par la France aurait été jugé trop minime.

Digitized by Google

ment ni l'opinion publique ne pouvaient se désintéresser de la question du Luxembourg. Des bruits de guerre couraient. On n'entendait parler que d'armements, aussi bien en France qu'en Allemagne. Le 6 avril, le trois pour cent avait baissé de 1 fr. 60. Dans la semaine, c'était une baisse totale de 2 fr. 50.

Le 7, le Gouvernement était obligé d'envoyer une dépêche aux préfets pour démentir officiellement le bruit d'un ultimatum envoyé à la Prusse. D'un autre côté, le *Mémorial diplomatique*, organe officieux du quai d'Orsay, disait que la Prusse n'avait pas à intervenir dans l'affaire du Luxembourg, propriété privée du roi de Hollande.

Des interpellations étaient annoncées au Corps législatif. Après les débats qui avaient eu lieu publiquement à Berlin, à La Haye et à Londres, on ne pouvait s'expliquer que le Parlement français ne fût pas encore saisi directement d'une question qui commençait à bouleverser l'Europe.

Le Gouvernement comprit qu'il ne pouvait pas garder le silence plus longtemps, et il voulut aller au-devant des interpellations annoncées.

Le lundi 8 avril, M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune du Sénat et lit la déclaration suivante (1) :

Messieurs, l'Empereur m'a donné l'ordre de vous faire connaître les circonstances au milieu desquelles est née la question du Grand-Duché de Luxembourg, et la situation actuelle de cette affaire. Le Gouvernement français, dominé par la conviction profonde que les intérêts véritables et permanents de la France sont dans la conservation de la paix de l'Europe, n'apporte dans ses relations internationales que des pensées d'apaisement; aussi n'a-t-il pas soulevé spontanément la question du Grand-Duché.

La position indécise du Limbourg et du Luxembourg a déterminé une communication du cabinet de La Haye au Gouvernement français. Les deux souverains ont été appelés ainsi à échanger leurs vues sur la possession du Luxembourg. Ces pourparlers, d'ailleurs, n'avaient encore pris aucun caractère officiel lorsque,

(1) *Moniteur universel*, 9 avril 1867.

Digitized by Google

consulté par le roi des Pays-Bas sur ses dispositions, le cabinet de Berlin a invoqué les stipulations du traité de 1839. Fidèles aux principes qui ont constamment dirigé notre politique, nous n'avons jamais compris la possibilité de cette acquisition de territoire que sous trois conditions : le consentement libre du grand-duc de Luxembourg ; l'examen loyal des intérêts des grandes puissances ; le vœu des populations, manifesté par le suffrage universel. Nous sommes donc disposés à examiner, de concert avec les autres cabinets de l'Europe, les clauses du traité de 1839. Nous apporterons dans cet examen le plus entier esprit de conciliation, et nous croyons fermement que la paix de l'Europe ne saurait être troublée par cet incident.

M. le premier président Troplong : « Le Sénat donne acte à M. le Ministre des affaires étrangères de sa communication.

La France a confiance dans l'Empereur, et elle sait qu'entre ses mains le dépôt de ses intérêts ne saurait être compromis. »

Le même jour, trois demandes d'interpellation sur la question du Luxembourg étaient déposées sur le bureau du Corps législatif ; la première était signée de MM. Jules Favre, Garnier-Pagès, Eugène Pelletan, Jules Simon, Glais-Bizoin, Ernest Picard (tous les futurs membres du gouvernement de la Défense nationale de 1870), Lanjuinais, Marie, Carnot, etc. ; la seconde, de MM. Lambrecht, Plichon, marquis d'Andelarre ; et la troisième, de MM. Saint-Paul, Chagot, Josseau, Segris, Louvet.

Avant de prononcer le renvoi dans les bureaux, demandé par Berryer, le président Schneider donne la parole au Ministre des affaires étrangères pour une communication du Gouvernement relative à la question du grand-duché de Luxembourg. M. le marquis de Moustier donne lecture au Corps législatif de la déclaration qu'il a déjà portée à la connaissance du Sénat.

L'opposition ne trouvant pas ses explications suffisantes, insista, par l'organe de Berryer, pour le renvoi aux bureaux et la discussion de ces interpellations :

M. Berryer : Je désire ajouter un mot : c'est que cette affaire, dans laquelle la France est intéressée autant qu'aucune autre puissance, a été délibérée librement dans tous les États de l'Eu-

Digitized by Google

rope, dans le Parlement anglais, dans le Parlement allemand, dans les Chambres hollandaises, et que même le Gouvernement russe en a fait l'objet d'une communication officielle à son peuple.

Dans une telle situation, la délibération au sein du Corps législatif français est indispensable.

M. Thiers insiste également et demande communication des pièces, des dépêches qui ont dû être échangées.

Le ministre d'État, M. Rouher, répond que le Gouvernement n'a pas de dépêches à communiquer, mais que si les bureaux croient devoir, après examen, accueillir les demandes d'interpellation, le Gouvernement aura à s'expliquer.

M. Thiers insiste encore : « Il s'agit des plus graves intérêts de la France, il s'agit de son honneur, il s'agit d'une question dont la solution peut entraîner la paix ou la guerre. Nous ne pouvons être indifférents : nous ne pouvons nous contenter de la communication que le Gouvernement vient de faire. »

M. Émile Olivier et M. Berryer parlent dans le même sens : la communication faite par le Gouvernement ne rend pas les interpellations inutiles. La lumière doit être faite.

Finalement, les demandes d'interpellation sont renvoyées aux bureaux ; mais, dans la séance du surlendemain, mercredi 18 avril, le président Schneider annonce que MM. de Saint-Paul, Segris et autres, après avoir entendu la communication faite par le Ministre des affaires étrangères, ont retiré leur demande d'interpellation, et que, quant à celles déposées par M. Jules Favre et par M. Lambrecht, les bureaux, après examen, ont émis l'avis qu'elles ne pouvaient avoir lieu.

Le 25 avril, M. Jules Favre dépose une nouvelle demande d'interpellation relative aux affaires du Luxembourg ; il parle de l'angoisse qui pèse sur le pays ; mais cette interpellation est retirée par lui dans la séance du 27 avril, après la lecture d'une lettre du ministre d'État adressée au président du Corps législatif :

Le Gouvernement éprouve le vif désir d'exposer aux pouvoirs publics et au pays tous les faits relatifs à la question du Grand-Duché.

Digitized by Google

Si des explications immédiates avaient été possibles, il se serait empressé de les porter à la tribune.

Mais des négociations favorables au maintien de la paix en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances.

Cette situation diplomatique impose au Gouvernement de l'Empereur la plus grande réserve; il croit de son devoir de ne pas assumer la responsabilité d'un débat public prématuré.

C'est avec regret qu'en présence des émotions naturelles de l'opinion publique, il propose l'ajournement de cette discussion ; mais le Corps législatif a une trop haute expérience des affaires diplomatiques pour ne pas donner son approbation à cette ligne de conduite. Le Gouvernement est d'ailleurs résolu à traiter cet important sujet devant la Chambre aussitôt que les circonstances le permettront (1).

Enfin, dans la séance du 3 mai, le Ministre des affaires étrangères annonçait officiellement au Sénat la réunion prochaine d'une conférence des puissances à Londres, « dans laquelle seront résolues toutes les difficultés relatives au Grand-Duché, et dans laquelle la situation internationale de ce territoire sera réglée *sur les bases de la neutralisation* ».

L'œuvre de la diplomatie européenne commençait.

§ IV. — La Conférence de Londres.

1. *Premier échange de vues.* — 2. *La proposition de Beust.* — 3. *La mission du comte de Tauffkirchen.* — 4. *La presse en avril 1867.* — 5. *L'intervention des puissances.* — 6. *Les convocations à la Conférence.* — 7. *La pétition du Conseil communal de Luxembourg.* — 8. *Séances et protocoles de la Conférence.*

Il était grand temps, en effet, que la diplomatie intervînt pour empêcher une guerre qui devenait tout à fait imminente.

L'éclat donné par M. de Bismarck à sa réponse à M. de Bennigsen, les commentaires aigus de la presse allemande,

(1) *Moniteur universel* du 28 avril 1867, n° 118.

Digitized by Google

l'émotion soulevée par les interpellations faites à la Chambre des Communes d'Angleterre, au Parlement néerlandais et au Corps législatif français, tout cela avait rendu la situation extrêmement grave.

Des préparatifs militaires étaient faits presque ostensiblement par la France et par la Prusse. Le maréchal Niel, ministre de la guerre, rappelait d'urgence à leurs corps tous les officiers et tous les sous-officiers en congé, commençait à mettre en œuvre la nouvelle loi sur le recrutement de l'armée, et faisait passer dans toute la France une inspection générale des réservistes.

En Allemagne, tout se préparait pour une invasion de la France. Une convention signée à Darmstadt avait incorporé la division hessoise à l'armée prussienne, au mépris des stipulations du traité de Prague. — Pour compléter son matériel, le Gouvernement prussien faisait appel à toutes ses ressources financières. Enfin, le parti militaire, maintenu pendant quelque temps, reprenait à Berlin la direction des affaires.

Presque tous les généraux, de Moltke à leur tête, étaient ardents partisans du maintien de la garnison de Luxembourg, par conséquent de la guerre. Seuls, Roon et Steinmetz partageaient les dispositions de ceux qui désiraient la paix. Ils voulaient attendre les renforts considérables qu'allait apporter à l'armée allemande, dans l'espace de trois ans, l'organisation militaire de la Confédération du Nord (1). Mais, dès ce moment, l'armement et l'approvisionnement de l'armée prussienne étaient formidables. Selon l'expression du général de Roon, elle avait des fusils, des canons et des chevaux *à en revendre*, c'est-à-dire de quoi en fournir à tout le Midi de l'Allemagne. « Aujourd'hui, disait le général de Moltke, nous avons pour nous cinquante chances ; d'ici à un an, nous n'en aurons plus que vingt-cinq. » C'était une allusion aux préparatifs que la France faisait de son côté.

A aucun moment de son histoire, écrit un historien que

(1) Von Sybel, op. cit.

Digitized by Google

nous avons souvent cité (1), la France n'avait couru d'aussi grands dangers. En 1870, elle eut du moins une armée de près de trois cent mille hommes à mettre en ligne. Elle avait aussi un fusil supérieur au fusil à aiguille; le matériel était en partie reconstitué; des forts détachés avaient été élevés à Metz ; on avait, tant bien que mal, combiné le mouvement et le transport des troupes.

Mais, au mois d'avril 1867, aucune précaution n'avait été prise. L'expédition du Mexique, dont la durée avait dépassé toutes les prévisions, venait de jeter un profond désarroi dans la composition des effectifs de l'armée. Du côté de l'Est, aucune des places de la frontière n'était en état de défense. On songeait si peu à se garer contre une attaque venant du Rhin, après le service immense que notre inaction avait rendu à la Prusse l'année précédente! En fait, nos portes étaient grandes ouvertes à l'invasion, et peut-être les officiers prussiens n'exagéraient-ils pas quand ils proclamaient tout haut que, avant quinze jours, ils seraient à Paris. « J'en suis réduit, disait alors le général Ducrot, à fermer les portes de la citadelle de Strasbourg, sous prétexte de réparation aux ponts-levis; mais en réalité pour me mettre à l'abri d'un coup de main ! » La guerre était imminente, et il n'y avait pas un canon sur les remparts; toutes les batteries étaient démontées ; les pièces et les affûts étaient entassés pêle-mêle à l'arsenal. Il n'y avait ni munitions, ni approvisionnements, et il aurait fallu plusieurs mois pour mettre la place en état de défense.

Malgré les quelques efforts faits depuis, l'événement devait prouver, en 1870, que le péril que nous avions couru en 1867 n'avait pas assez servi d'enseignement.

La France n'était donc pas prête au moment où la question du Luxembourg prenait un caractère si menaçant, et elle n'avait pas d'alliances. Elle dut mettre une sourdine aux éclats de sa légitime irritation, et, ne pouvant avoir recours à *l'ultima ratio regum*, chercher à sortir le plus honorablement

(1) G. Rothan. *La politique française en 1866.*

Digitized by Google

possible de l'impasse dans laquelle M. de Bismarck l'avait si dangereusement engagée. Elle fut heureuse d'accepter l'intervention proposée par l'Autriche et la Russie; et alors, la diplomatie européenne, pour écarter la guerre, n'hésita pas à donner satisfaction à la Prusse en déchirant le traité conclu entre Napoléon III et le roi de Hollande; mais, comme compensation, elle fit droit aux légitimes susceptibilités de la France, en contraignant la Prusse à retirer sa garnison de la ville de Luxembourg. Enfin, pour éviter le retour du conflit, *elle proclama la neutralité du Grand-Duché de Luxembourg sous la garantie collective des puissances.*

Ce fut le résultat de la conférence de Londres.

1. — **Premier échange de vues.** — Il faut rendre justice au prince Henri des Pays-Bas, frère de Guillaume III, qui était à cette époque le Prince lieutenant du Roi grand-duc dans le Luxembourg. C'est à lui que revient le mérite d'avoir fourni les premières indications et les premières données de la solution qu'il convenait de donner à la question du Luxembourg (1). Le prince Henri n'avait jamais été bien favorable à la cession du Grand-Duché à la France, et, le 22 mars 1867, au moment même où les négociations avec l'empereur Napoléon III étaient les plus actives, il faisait remettre à chaque membre du Gouvernement luxembourgeois la lettre suivante (2) :

Le ministre d'État, baron de Tornaco, vous aura, je pense, communiqué une note qui indique la solution de la grave et délicate question de la position à obtenir pour le Grand-Duché, solution qui devrait, me semble-t-il, contenter le sentiment allemand et satisfaire l'amour-propre et l'esprit généreux des Français. Cependant, comme, depuis lors, il me revient de différents côtés que la présence des troupes prussiennes à Luxembourg

(1) Voir P. Eyschen et Em. Servais, op. cit.

(2) Le texte ou la traduction des dépêches et documents diplomatiques que nous aurons l'occasion de citer est emprunté par nous, soit aux *Staatsarchiv.* de 1867, soit à l'ouvrage de M. Em. Servais, soit enfin à la très substantielle brochure de M. P. Eyschen sur *La situation internationale du grand-duché de Luxembourg.*

Digitized by Google

est une question brûlante pour la France, il est urgent, pour le maintien de l'autonomie de votre patrie, que vous examiniez promptement et consciencieusement si les ressources du Grand-Duché ne permettent pas d'occuper la forteresse par 1,800 ou 2,000 hommes de troupes luxembourgeoises. La solution qui me paraît être en rapport avec la gravité de la situation serait la suivante :

1° Évacuation de la forteresse par les troupes prussiennes;

2° Occupation de la forteresse par les troupes luxembourgeoises, le souverain rentrant dans la plénitude de ses droits ;

3° Le territoire du Grand-Duché, déclaré neutre, serait reconnu comme tel par les puissances signataires du traité de Londres du 19 avril 1839, en vertu d'un traité à conclure ;

4° L'indépendance et l'autonomie complètes du Grand-Duché seraient reconnues par les mêmes puissances.

Et comme le prince Henri prévoyait bien que la formation et l'entretien de ce corps de troupes luxembourgeoises seraient très onéreux pour les finances du pays, il ajoutait :

Pour obtenir un résultat aussi heureux pour votre pays et satisfaisant pour l'amour-propre de tout le monde, et par lequel le Grand-Duché donnerait un témoignage de vitalité, je suis prêt à supporter les sacrifices que la situation réclamerait.

Nous verrons bientôt que, sauf en ce qui concerne la démolition de la forteresse, qui n'était pas prévue, la solution proposée dès le mois de mars par le prince Henri a été celle qu'ont adoptée les puissances réunies à la Conférence de Londres.

Mais à cette époque, le Gouvernement luxembourgeois (1), retenu par la crainte des charges militaires qu'il aurait dû assumer, et, d'un autre côté, inquiet du préjudice matériel que le départ de la garnison allemande paraissait devoir

(1) Le Gouvernement luxembourgeois était composé alors de : MM. le baron Victor de Tornaco, ministre d'État, président du Gouvernement, chargé de la direction générale des affaires étrangères ; Léon de la Fontaine, directeur général de la justice ; de Colnet d'Huart, directeur général des finances, et le baron Félix Blochauson, directeur général de l'intérieur.

Digitized by Google

apporter à la population de la ville de Luxembourg, ne donna aucune suite au projet de traité qui lui était suggéré par le prince Henri.

Ce fut seulement vers la fin de la première quinzaine d'avril que le Gouvernement français reconnut qu'il devait abandonner les illusions auxquelles il s'était livré jusque-là. Après avoir vu définitivement clair dans le jeu de M. de Bismarck et apprécié les véritables dispositions du cabinet de Berlin, il renonça à réclamer l'exécution du contrat consenti par le roi de Hollande, et rappela à Paris M. de Boigne. Mais désireux, tout au moins, de vider la question de l'occupation de la forteresse de Luxembourg par une garnison prussienne, il fit spontanément une communication aux grandes puissances, dans le but de solliciter leur concours pour l'arrangement des difficultés survenues avec le cabinet de Berlin.

Le 14 avril, le ministre des affaires étrangères, marquis de Moustier, déclara à l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le prince de Metternich, que la France était prête à renoncer à l'acquisition du Luxembourg, si la Prusse consentait à retirer sa garnison. La veille, il avait déjà envoyé des instructions dans ce sens au comte Benedetti à Berlin, en lui recommandant d'éviter toute occasion de conflit ou même de discussion avec M. de Bismarck.

Le 15 avril, une circulaire fut adressée à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Londres; elle protestait hautement du désintéressement de la France, mais demandait qu'on examinât les droits de la Prusse au maintien de sa garnison.

« J'engage nos ambassadeurs, écrivait M. de Moustier, à faire ressortir notre modération, à sonder l'étendue des préoccupations que la perspective d'une guerre européenne pourrait laisser à chacune des puissances, et à chercher dans quelle mesure elles inclineraient à penser qu'il importe de ne pas laisser la France froissée et mécontente. »

Le même jour, il télégraphiait au prince de la Tour d'Auvergne, ambassadeur de France à Londres : « En ce qui nous concerne, la question se résume dans les termes suivants : Le

Digitized by Google

roi des Pays-Bas nous a fait une promesse de cession du Luxembourg. Nous ne pourrions y renoncer, dans l'intérêt de la paix de l'Europe, que si les puissances obtenaient de la Prusse l'évacuation de la forteresse (1). »

De son côté, le comte de Bismarck, dès les premiers jours d'avril, avait adressé une dépêche-circulaire aux agents de la Prusse à l'étranger ; circulaire hautaine et blessante pour la France et pour l'Empereur, qu'elle mettait personnellement en cause, contrairement à tous les usages diplomatiques. C'était une dépêche d'alarme pour préparer l'Allemagne et l'Europe à la guerre.

2. — Les propositions de Beust. — Au moment où ces communications étaient faites, le comte de Beust, effrayé des dangers que les derniers incidents de l'affaire du Luxembourg faisaient courir à la paix de l'Europe, prenait l'initiative d'une proposition transactionnelle et offrait à la Prusse les bons offices de l'Autriche pour arrêter le conflit, avant que des ordres irrémédiables eussent été donnés.

Le 9 avril, le premier ministre autrichien écrit à son ambassadeur à Berlin, M. de Wimpffen :

Il ne paraît pas impossible que la France revienne de l'idée d'agrandir son territoire, si la Prusse consent à renoncer au droit de tenir garnison à Luxembourg. On pourrait alors s'en remettre au roi des Pays-Bas, qui conserverait le Luxembourg, *du soin de démolir la forteresse, et le Grand-Duché pourrait être proclamé territoire neutre par un traité européen, à l'instar du royaume de Belgique* (2).

Dans le cas où cette proposition ne serait pas acceptée par les parties, le comte de Beust en suggérait une seconde, qui tendait *à incorporer le Luxembourg à la Belgique*. En échange

(1) ROTHAN, p. 326.

(2) *Das Staatsarchiv. Sammlung der officiellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart*, von Ludwig Karl AEGIDI und Alfred KLAUHOLD. Hambourg, Otto Meissner. 1867, n° 3132.

Digitized by Google

de cet accroissement, la Belgique aurait cédé à la France les territoires qui lui avaient été laissés en 1814, puis repris en 1815, notamment le duché de Bouillon et les forteresses de Philippeville et de Marienbourg.

Le 12 avril, M. de Wimpffen demandait une audience à M. de Bismarck, et lui faisait la communication dont il était chargé. Ces ouvertures furent tout d'abord favorablement accueillies. Voici ce que M. de Wimpffen écrivait le même jour au comte de Beust :

M. de Bismarck s'attacha à l'idée d'après laquelle le Grand-Duché serait réuni à la Belgique, qui abandonnerait à la France les territoires de Philippeville et de Marienbourg; il la qualifia d'heureuse et digne d'être prise en considération. Sur ma demande, jusqu'à quel point la réalisation de cette idée dans l'intérêt de la paix serait agréable au cabinet de Berlin, il répondit qu'il accepterait avec empressement les bons offices de l'Autriche, si l'on parvenait à ce but sans exciter l'opinion publique en Allemagne et sans blesser l'Angleterre et la Russie (1).

Mais deux jours après, dans une note qu'il adressait au comte de Bernstorff, ambassadeur de Prusse à Londres, il disait que « dans les circonstances où se trouvait actuellement l'Allemagne, il ne pouvait consentir ni à la séparation du Grand-Duché de l'Allemagne, sous quelque forme que ce fut, ni à l'évacuation de la forteresse (2) ». L'échec de la mission de Tauffkirchen, dont nous allons parler, n'était peut-être pas étranger à ce brusque revirement.

A Paris, les propositions de M. de Beust ne rencontrèrent pas un grand enthousiasme. M. de Moustier, personnellement, reconnaissait bien (3) « que la solution par laquelle la France obtiendrait une rectification de frontière au nord était la plus conforme à son intérêt; que, cependant, cette solution rencontrerait probablement des difficultés fort grandes à La Haye et

(1) Staatsarchiv., n° 3133.
(2) Staatsarchiv., n° 1775. Dépêche du 14 avril.
(3) Staatsarchiv., n° 3135. Dépêche du prince de Metternich à M. de Beust, du 14 avril.

Digitized by Google

à Bruxelles, surtout si, comme on le prévoyait, la Prusse s'y opposait ». Mais le Gouvernement impérial ne voulait pas paraître chercher dans les complications du moment un agrandissement territorial pour la France. M. de Metternich fit connaître cette impression à M. de Beust par une dépêche du 17 avril, dans ces termes (1) :

En examinant les deux propositions de médiation, l'Empereur me dit : « Malgré toute la bienveillance pour nous que je rencontre dans la seconde proposition, je me suis décidé à la refuser provisoirement. Il ne faut pas compliquer la question. La Belgique et la Hollande pourraient faire des difficultés, et je ne veux pas avoir l'air d'avoir poursuivi un but de conquête ou d'agrandissement en négociant la question de Luxembourg. »

L'Empereur me pria de vous faire connaître immédiatement sa résolution, afin que vous vous borniez à soutenir votre première proposition. Dans tous les cas, l'Empereur se contentera de l'évacuation de la forteresse, ne me cachant pas que la France ne pourrait, à la longue, souffrir que les Prussiens y restent. »

La question de l'annexion à la Belgique se trouvait donc définitivement écartée, et par la France et par la Prusse.

3. — **La mission du comte de Tauffkirchen.** — Depuis quelques mois, la Bavière mettait un soin particulier à protester de ses sympathies et de son dévouement pour l'Autriche. Sa conscience était inquiète; elle avait manqué à ses engagements en 1866. Au lieu de cent mille hommes, elle n'en avait fourni tardivement que quarante-cinq mille. Les états-majors autrichiens lui reprochaient aussi d'avoir sacrifié la défense commune à des considérations équivoques. Elle pouvait craindre qu'on ne s'en souvînt à Vienne. Et alors, la sécurité de ses frontières était mise en question ; elle risquait de se trouver entre une démonstration militaire autrichienne et une invasion française (2).

(1) Staatsarchiv., n° 3141.
(2) G. Rothan, p. 333.

Digitized by Google

La publication récente des traités d'alliance offensive et défensive conclus entre la Prusse et les États du Sud (la Bavière et le Wurtemberg) avait froissé le Gouvernement autrichien. A ce moment, M. de Beust avait envoyé une dépêche à Munich. « Il ne voulait pas, disait-il, protester contre cette publication, mais il tenait seulement à déclarer que l'Autriche était en droit de protester, car ces traités avaient porté à l'indépendance des États du Sud une atteinte qui était incompatible avec les stipulations de la paix de Prague (1) ».

L'ambassadeur de Bavière à Vienne avait répondu, au commencement d'avril, que la Bavière désirait la formation d'une confédération entre les États du Sud et ceux du Nord. Il lui importait d'obtenir du cabinet de Vienne la certitude que l'Autriche ne séparerait pas sa cause de celle de l'Allemagne. On lui proposait donc une alliance selon le droit des gens. Le comte de Beust répondit assez froidement : « Une alliance, fit-il observer, prévoit la défaite et la victoire. Je sais ce qui m'attend en cas de défaite, mais que m'offrirez-vous en cas de succès? *Sans doute un exemplaire richement relié du traité de Prague !* » (2) Il posait donc comme condition la réciprocité absolue des engagements, et, en outre, des garanties pour la paix, garanties, ajoutait-il, que la Prusse et non la Bavière est capable de donner.

Le prince de Hohenlohe (3), président du conseil du Gouvernement de Bavière, s'empressa alors d'envoyer à Berlin un ancien magistrat attaché à son cabinet, le comte de Tauffkirchen, pour débattre avec M. de Bismarck les conditions d'une alliance autrichienne. Ce diplomate improvisé, ainsi transformé en envoyé extraordinaire, fut reçu par M. de Bismarck le 12 avril, le jour même où l'ambassadeur d'Autriche, M. de Wimpffen, faisait au futur chancelier les ouvertures dont M. de Beust l'avait chargé au sujet du Luxembourg.

(1) Von Sybel, op. cit.
(2) Rothan et von Sybel.
(3) Le prince Clovis de Hohenlohe, après la guerre de 1870, devint ambassadeur d'Allemagne à Paris, puis statthalter d'Alsace-Lorraine. Il est en ce moment chancelier de l'empire allemand.

Digitized by Google

Cette dernière démarche devant être considérée comme un signe des dispositions amicales de l'Autriche, M. de Bismarck autorisa sans hésitation M. de Tauffkirchen à proposer à M. de Beust, au nom de la Prusse et de la Bavière, une alliance défensive ayant pour but de maintenir la paix en Europe ; alliance par laquelle les gouvernements allemands offriraient à l'Autriche une garantie perpétuelle pour ses possessions allemandes, et une garantie, dont la durée serait ultérieurement fixée, pour ses possessions hongroises (1).

Muni de ces instructions, M. de Tauffkirchen arrive à Vienne et entreprend de convertir M. de Beust aux idées des chancelleries de Berlin et de Munich, dont il est le porte-parole. Il fait valoir les avantages considérables de cette alliance de tous les États allemands pour la paix générale et pour la sécurité et la prospérité commerciale de l'Autriche en particulier. Il ne cache pas que cette alliance est surtout dirigée contre la France, la brebis galeuse qui troublait la paix de l'Europe. Il se déclare, enfin, muni de pleins pouvoirs suffisants pour conclure immédiatement. « Dans les vingt-quatre heures, disait-il, l'Europe pourrait apprendre avec joie que la paix était désormais assurée et garantie. »

La réponse de M. de Beust fut nette, concise et résolue. Il fit comprendre à M. de Tauffkirchen que, si la morale politique différait de la morale privée, il était cependant des actes qu'on ne pouvait se permettre à la face de l'Europe sans se déshonorer : « Il y a à peine dix mois, s'écria-t-il, que l'empereur Napoléon a arrêté la Prusse aux portes de Vienne, et sauvé, par sa médiation, l'intégrité du territoire autrichien, et l'on vient aujourd'hui nous demander de nous liguer contre la France ! Jamais l'empereur François-Joseph ne souscrira à pareille monstruosité ; il ne comprendra même pas qu'on ait songé à lui en faire la demande (2). »

L'envoyé bavarois ne demanda pas son reste. Il renonça à

(1) Von Sybel, op. cit.
(2) Rothan, p. 338. — Von Sybel, op. cit.

Digitized by Google

l'audience qu'il avait sollicitée pour remettre à l'empereur François-Joseph une lettre de son souverain. Elle n'était plus de circonstance : il la remporta à Munich. Il fallait la guerre de 1870 et un autre ministre que le comte de Beust, pour réaliser le rêve d'alliance germanique formé par la diplomatie bavaroise.

M. de Beust s'empressa de raconter au duc de Gramont, alors ambassadeur de France à Vienne, la façon énergique et péremptoire dont il avait repoussé les ouvertures de M. de Tauffkirchen. En effet, à cette époque, encore sous l'impression des échecs sans nombre que la diplomatie et les armées prussiennes avaient infligés à l'Autriche en 1864 et en 1866, il avait conçu un programme tout autre que celui de la faire rentrer dans la Confédération germanique. Il rêvait alors d'isoler la Prusse, de se gagner les faveurs de la Russie en s'offrant à faire effacer les conditions si pesantes pour elle du traité de Paris, et de tâcher en même temps de signer avec la France un traité défensif auquel participerait peut-être aussi l'Italie, sous l'impulsion de l'empereur Napoléon (1).

4. — La presse en avril 1867. — Pour montrer à quel diapason suraigu était montée la presse allemande pendant les premiers échanges de vues entre les puissances intéressées, il suffit de reproduire l'article suivant de la *Gazette nationale de Berlin*, du 24 avril (2) :

Chaque jour, les cris de guerre deviennent plus retentissants, plus sauvages, plus vantards dans les journaux de Paris. Paris s'ennuie, et c'est pour cela que ces Messieurs battent le tambour et font sonner la trompette, et qu'ils demandent qu'on attaque le « quadrilatère prussien ». Ils ne songent pas que leur musique pourrait réveiller le lyon de Waterloo (3).

Cē langage, ces fanfaronnades sont indignes d'un grand peuple. A quoi sert-il de nous parler toujours d'Iéna ? N'est-ce pas à Ros-

(1) Von Sybel, op. cit.
(2) Article reproduit par le *Journal des Débats* du 27 avril 1867.
(3) Triste prophétie, *Waterloo est devenu Sedan.*

Digitized by Google

bach qu'il a suffi d'un coup de baguette à Frédéric le Grand pour disperser l'armée française aux quatre vents? Si les Français ont été une fois à Berlin, nous avons été deux fois à Paris (1). Ce sont là des souvenirs du temps passé dont on ne devrait pas évoquer la mémoire sur le papier...

Tout l'article est sur ce ton. La conclusion ne le cède en rien à l'exorde :

Faut-il que ces menaces continuent et qu'elles enflamment toutes les haines qui ont éclaté en 1813 ?... Il est temps que, vis-à-vis de ces agitations, le peuple allemand donne sa réponse. Nous ne désirons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas davantage. Que les Français fassent de leur Metz *un poignard* contre l'Allemagne, nous ne les en empêcherons pas. Les déclamations ne sauraient nous émouvoir ; c'est ce ton de la Gascogne que nous connaissons suffisamment par les mémoires et les romans français... L'*imperium* des Français est passé.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* soutenait qu'il n'y avait pas lieu de négocier ni de s'arrêter à des propositions que la Prusse n'avait pas provoquées, et que dans aucun cas elle ne rappellerait ses troupes. Dans son numéro du 10 avril, elle soulignait l'importance stratégique de la place de Luxembourg dans la guerre imminente :

Dans une guerre avec la France, les armées allemandes auront à opérer sur deux points principaux : l'Alsace et la Lorraine, la Belgique et le Rhin inférieur, séparés par le pays montagneux entre la Moselle et la Meuse. En cas d'une attaque offensive contre l'Ouest sur le Rhin supérieur et moyen, il faudrait d'abord s'assurer de la ligne importante d'opérations, Mayence-Kaiserslautern-Metz, qui conduit dans la vallée de la Marne. Cette ligne traverse le réseau des nombreuses forteresses françaises, dont la plus importante est celle de Metz, place d'armes de premier rang et cependant de peu d'importance, si Luxembourg (qui en est éloigné de sept milles (2), se trouve en notre pouvoir et la tient en échec. Le possesseur de Luxembourg est maître de la vallée de la Sarre,

(1) Hélas ! ils y sont allés trois fois.
(2) Le mille allemand vaut 7,400 mètres.

Digitized by Google

qui coupe à angle droit la ligne d'opérations d'une armée pénétrant du Rhin moyen dans la Champagne. Si, au contraire, Luxembourg est forteresse française, elle est surtout un danger pour les lignes de communication de cette armée. Un Luxembourg prussien équivaut donc pour nous à : sûreté ; un Luxembourg français signifie : menace de nos lignes de communication sur le flanc droit (1).

L'article faisait aussi ressortir l'importance stratégique considérable des quatre lignes de chemins de fer dont Luxembourg était le point de croisement.

Jusqu'au dernier moment, ce journal conservait cette attitude hostile. Le 25 avril, — la veille même du jour où M. de Bismarck donnait le consentement de la Prusse à l'ouverture de négociations collectives, — la *Gazette de l'Allemagne du Nord* opposait encore un démenti à ceux qui prétendaient que le cabinet de Berlin, moyennant certaines conditions, consentirait à retirer sa garnison.

La *Réforme* prévoyait la guerre. Elle trouvait que le moyen le plus simple d'éteindre la soif inextinguible de conquêtes qui dévorait la France, était de la réduire au rang d'une puissance inoffensive, *en lui enlevant l'Alsace et la Lorraine !* Quant à la *Gazette de la Croix,* organe du parti militaire, elle soulevait la question des armements de la France, affirmant que l'affaire du Luxembourg n'était qu'un prétexte et que le Gouvernement français cherchait dans une guerre offensive un dérivatif à ses difficultés intérieures (2).

Dans le Grand-Duché, le parti allemand, qui avait pour organe le *Courrier du Grand-Duché*, menait toujours la campagne pour le maintien de la garnison prussienne. Le 10 avril, il écrit :

L'on dit que l'empereur des Français ne saurait tolérer la présence d'une garnison prussienne à Luxembourg, et que, pour l'en expulser, il est disposé à tirer l'épée. Mais les négociations qui

(1) Il est bien certain que si, en 1870, la France avait possédé la forteresse de Luxembourg, le désastre de Sedan aurait été évité.

(2) Rothan, p. 352.

Digitized by Google

viennent d'être rompues prouvent que Napoléon reconnaissait au roi Guillaume de Hollande le droit de vendre le Grand-Duché à la France. S'il avait ce droit, *comment n'aurait-il pas celui, moins important, de maintenir un traité existant qui accorde à la Prusse le simple droit de mettre garnison à Luxembourg ?*

Il s'unissait aux pétitionnaires de *Trèves* pour demander le maintien des liens qui attachaient le Grand-Duché à l'Allemagne, liens qu'il considérait comme indispensables pour le commerce et l'industrie :

Ce qui convient le mieux au pays et à ses intérêts, disait-il le 14 avril, c'est de conserver notre autonomie, mais à la condition de conserver nos relations commerciales avec l'Allemagne, *car toutes autres relations commerciales ne pourraient se concilier avec l'indépendance du pays.*

Le Gouvernement doit être aussi persuadé que nous, que, pour atteindre ce but, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le Nordbund, l'occupation de la forteresse par la Prusse est, en raison de notre position exceptionnelle, la seule condition exigée.

Nous ne savons pas quelle politique le Gouvernement a suivie, mais il a commis une faute grave s'il n'a pas cherché à conserver à la Prusse la garnison de Luxembourg, parce qu'à cette occupation se rattachent notre indépendance, nos relations commerciales avec le Zollverein, et les intérêts bien entendus de la ville de Luxembourg (1).

En Autriche, on ne se désintéressait pas de la question luxembourgeoise. Le 16 avril, la *Presse* de Vienne publia l'entrefilet suivant :

Dans la question du Luxembourg, l'Autriche est appelée à exercer une médiation impartiale. La France doit réfléchir qu'elle a devant elle une grande nation intelligente et égale en puissance.

La Prusse, de son côté, ne doit pas se méprendre sur l'élan énergique de l'esprit français, et M. de Bismarck fera bien de ne pas tomber dans la faute de son adversaire de Paris, par une application excessive du principe des nationalités.

(1) Joris, p. 41.

Digitized by Google

En France, enfin, pendant tout le mois d'avril, l'affaire de Luxembourg et les divers incidents qui venaient chaque jour la compliquer servirent de thème à de nombreux articles de journaux.

M. Saint-Marc Girardin écrivait dans les *Débats :*

Les souverains territoriaux des places fédérales, ou l'Europe, voilà les seuls juges et les seuls arbitres légitimes de la question de Luxembourg; mais, en tout cas, c'est une question que la Prusse ne peut pas décider seule et en vertu de son droit, puisqu'elle n'en a aucun : ni droit fédéral, puisqu'il est mort (avec la Confédération germanique) ; ni droit pris dans le système défensif de l'Allemagne, puisque ce droit est subordonné au concert entre l'Autriche et la Prusse, et que le traité de Nikolsbourg n'a pas aboli cette obligation; ni droit européen, enfin, puisque l'Europe ne lui en a jusqu'ici conféré aucun.

M. Eug. Forcade, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 avril, dit que l'affaire du Luxembourg aura été une des plus curieuses surprises de la politique accidentée de notre temps :

Il paraît, écrit-il dans la chronique de quinzaine, que la politique est comme le système céleste, elle a ses nébuleuses : l'affaire du Luxembourg est sans contredit une nébuleuse. M. van Zuylen avait raison de parler, dans son discours à la Chambre néerlandaise, du nuage qui l'enveloppait..... L'excellent M. van Zuylen a donc voulu crever le nuage. Il y a réussi en s'adressant au magicien de Berlin .... L'instinct de la conservation nationale avertit les Hollandais des dangers du contact prussien. Aussi, ce que la Hollande a le plus à cœur, c'est de n'avoir avec la Prusse et l'Allemagne aucune affaire commune qui puisse fournir à ses voisins le prétexte d'une mauvaise querelle. Cette répugnance prudente inspire précisément la conduite du peuple et du Gouvernement hollandais dans l'affaire du Luxembourg. Le Grand-Duché n'a aucun lien politique avec les Pays-Bas. Entre cette province et le Royaume, il n'y a de commun que la famille régnante.....

Les perplexités de la Hollande et de son Roi ont soulevé la question qu'on avait omis de prévoir. Il est fâcheux que ce soit du côté du roi de Hollande que la solution de la question luxembourgeoise ait été essayée..... Si la France se fût adressée directement à Berlin, elle eût été moins facilement et moins brusque-

Digitized by Google

ment éconduite que le roi de Hollande. Cependant, le refus de M. de Bismarck est retombé si publiquement sur nous, que nous avons été obligés d'entrer franchement en scène. La question du Luxembourg est définitivement posée et prise en main par la France. Il ne s'agit pas pour elle ici de prétention ambitieuse. Le fond de la question est bien la nécessité de l'évacuation par la Prusse de la forteresse de Luxembourg.

Mérimée écrivait encore le 16 avril à son ami Panizzi (1) :

Nous sommes en ce moment dans un état de tranquillité relative. Le ton des journaux prussiens est beaucoup moins haut ; celui des journaux russes et des journaux anglais est aussi plus rassurant. Aujourd'hui, la question paraît se réduire à la retraite des Prussiens de Luxembourg et à la destruction de la forteresse, qui est une menace pour tous les voisins, pour nous particulièrement, ou bien à son occupation par une garnison hollandaise. Toutes les grandes puissances donnent tort, dit-on, à M. de Bismarck, et je crois qu'il cédera.

Il me paraît probable que, malgré cela, la paix n'est pas fort assurée.

Le moment arrivait où l'union des grandes puissances (le *concert européen*, comme l'on dit aujourd'hui) allait contraindre la Prusse à accepter le principe de la réunion d'une conférence internationale pour régler définitivement la question du Luxembourg.

5. — L'intervention des puissances. — Le 16 avril 1867, le Parlement de l'Allemagne du Nord avait terminé, par un vote d'adoption, la discussion du projet de constitution de la nouvelle Confédération. Le même jour, les commissaires royaux des gouvernements confédérés avaient pris acte de ce vote et l'avaient ratifié au nom de leurs souverains.

Le lendemain, 17 avril, le roi de Prusse présidait en personne la séance de clôture du Reichstag; quelques passages du discours qu'il y prononça n'étaient guère rassurants pour les partisans de la paix :

(1) P. Mérimée. *Lettres à M. Panizzi.*

Digitized by Google

« Le moment est venu, disait-il en terminant, où notre patrie allemande, par sa puissance d'ensemble, par sa concorde, est en état de faire respecter ses droits et sa dignité. Le sentiment national dont le Reichstag a recueilli l'expression élevée a trouvé un puissant écho sur tous les points du sol germanique. » Il ajoutait toutefois : « L'Allemagne entière, peuples et gouvernements, n'est pas moins d'accord sur ce principe que la puissance nationale reconquise doit, avant tout, s'affirmer en assurant les bienfaits de la paix. »

Et le même jour, M. de Bismarck faisait encore dire au Gouvernement anglais « que personnellement il ne voulait pas s'opposer au plan de M. de Beust, qui lui paraissait avoir pour but le maintien de la paix ; que, cependant, il ne pouvait s'en occuper que dans la mesure où le sentiment public de l'Allemagne le lui permettait ; que, sur ce point, il ne saurait se guider que sur l'expérience ; mais que, autant qu'il pouvait en juger, cette condition indispensable ne lui paraissait pas remplie ; qu'il ne pouvait donc, dans les circonstances actuelles, que maintenir le *statu quo* » (1).

C'était donc bien un refus catégorique d'entrer en négociations au sujet des propositions de l'Autriche. Et lord Stanley, chef du *Foreign office*, l'interprétait ainsi, lorsqu'il déclarait à l'ambassadeur d'Autriche, qui sollicitait le concours du Gouvernement anglais afin de faire réussir la médiation, « qu'il était superflu même de se prononcer sur une solution de la question, tant que la Prusse n'aurait pas modifié l'opinion qu'elle avait exprimée d'une manière si positive quelques jours auparavant » (2).

Nous avons vu également que, jusqu'au 25 avril, la presse officieuse allemande persévérait dans une attitude très hostile à la France, et absolument opposée à toute compromission sur la question du Luxembourg.

Et pourtant, le 26 avril, M. de Bismarck donnait à M.

(1) *Staatsarchiv*. Dépêche de lord Stanley à lord Loftus et à lord Cowley, ambassadeurs d'Angleterre à Berlin et à Paris, 18 avril.

(2) Dépêche du comte Apponyi à M. de Beust, du 20 avril.

Digitized by Google

d'Oubril, ambassadeur de Russie à Berlin, le consentement de la Prusse à l'ouverture de négociations collectives à Londres, sur la base de la neutralité du Luxembourg; neutralité placée sous la garantie européenne, ce qui impliquait, évidemment, l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne.

Que s'était-il donc passé pendant cet intervalle ?

Les efforts combinés de l'Autriche, de l'Angleterre et principalement de la Russie, avaient eu raison du mauvais vouloir du comte de Bismarck. Ils lui avaient ouvert les yeux. Le ministre prussien fut contraint de reconnaître qu'il ne pourrait pas compter, comme il l'espérait, sur le concours des grandes puissances dans sa résistance aux légitimes demandes de la France. Se retrancher toujours derrière l'opinion publique en Allemagne, il n'y fallait plus songer. On savait trop bien que cet état des esprits c'était lui, Bismarck, qui le créait lui-même, suivant les besoins de sa politique du jour. Il ne pouvait plus prétendre que le peuple allemand fût réellement opposé — *usque ad bellum* — à l'évacuation, par les troupes prussiennes, de la forteresse de Luxembourg.

Nous avons rendu compte des ouvertures faites, au commencement d'avril, par le comte de Beust aux cabinets de Berlin et de Paris. Nous avons raconté également la singulière intervention de la Bavière et le piteux échec de la mission extra-diplomatique du comte de Tauffkirchen.

Malgré le refus péremptoire opposé tout d'abord par M. de Bismarck, le Gouvernement autrichien ne se découragea pas. Fort de l'assentiment que l'empereur Napoléon — prêt à accepter tous les moyens d'en finir, pourvu que la Prusse abandonnât la forteresse, *la France ne pouvant, à la longue, souffrir que les Prussiens y restassent* — avait donné à sa première proposition (la neutralisation du Grand-Duché), il fit de nouvelles démarches auprès du cabinet de Berlin. Mais en même temps il s'adressait au Gouvernement anglais et demandait également à la Russie de concourir à l'œuvre de médiation qu'il avait entreprise. Il eut enfin la satisfaction de voir aboutir les efforts réellement désintéressés qu'il avait faits dans l'intérêt de la paix de l'Europe.

Digitized by Google

Le Gouvernement anglais était jusqu'alors resté dans une attitude passive, se contentant de tenir le Parlement britannique au courant des divers incidents de la question franco-luxembourgeoise. Sa situation insulaire lui permet une grande « indépendance » d'action. Toujours prête à profiter des conflits des autres, l'Angleterre répugne à prendre des engagements trop intimes avec ceux-ci ou avec ceux-là. Mais la reine Victoria, n'oubliant pas les souvenirs de la lutte commune en Crimée, avait conservé pour la France des sympathies que la politique personnelle de l'empereur Napoléon s'était appliquée à maintenir et à cultiver précieusement. L'intérêt bien compris de la France a-t-il toujours recueilli des avantages réels de cet effacement devant les idées anglaises? C'est une question que nous n'avons pas à examiner ici. Mais il est incontestable que l'Angleterre et l'Italie ont été les grandes inspiratrices des tendances politiques et économiques du Gouvernement français pendant le règne de Napoléon III.

La reine Victoria n'avait pas encore voulu sortir de la retraite absolue où elle s'était renfermée depuis la mort du prince Albert. Pourtant, sur les instances de lord Stanley et de ses collègues, agissant ainsi contrairement aux traditions de la politique anglaise, la Reine consentit — après de franches explications sur la Belgique, échangées avec le cabinet des Tuileries — à oublier momentanément son deuil pour se faire, auprès du roi de Prusse, l'invocatrice résolue de la paix. « Je sais ce qui s'est passé, disait la Reine au prince de La Tour d'Auvergne, notre ambassadeur à Londres. *M. de Bismarck, bien qu'il le nie aujourd'hui, vous a lui-même encouragés à réclamer le Luxembourg*. Je sais aussi que l'Empereur se borne à demander l'évacuation de la forteresse, et j'ai dit au roi Guillaume nettement toute ma pensée à cet égard » (1). La reine était convaincue que, si toutes les puissances s'entendaient pour dire énergiquement à M. de Bismarck qu'il avait tort, il céderait.

(1) G. Rothan, op. cit., p. 342.

Digitized by Google

Nous trouvons dans le *Globe* de Londres, du 27 avril, le texte à peu près complet de la lettre autographe que la reine d'Angleterre écrivit au roi de Prusse. Elle lui fut remise, le 24, par lord Augustus Loftus, ambassadeur de la Grande-Bretagne à Berlin : « Sa Majesté conjure le roi de Prusse, en considération des relations intimes de l'Angleterre et de la Prusse, et des liens qui unissent les deux familles, d'épargner à l'Europe les horreurs d'une guerre comme celle qui la menace, en tenant compte des justes susceptibilités des puissances voisines. Elle fait observer qu'en cas de guerre, l'Angleterre ne pourrait même pas donner un appui moral à la Prusse, mais que, désapprouvant la politique prussienne, le Gouvernement de Sa Majesté conserverait une neutralité absolue » (1).

En adressant à lord Loftus, par un courrier extraordinaire, la lettre de la Reine, lord Stanley donnait en même temps des instructions pressantes à son ambassadeur à Berlin. Il devait enlever au Gouvernement prussien toute illusion sur les sympathies éventuelles de l'Angleterre. En établissant que les prétentions de la Prusse n'étaient pas plus fondées en droit que justifiées par les circonstances, la chancellerie anglaise invitait M. de Bismarck à déférer aux vœux de l'Europe, le rendant en quelque sorte responsable d'un conflit (2).

Mais lorsque lord Loftus se présenta, le 21 avril, au ministère des affaires étrangères pour s'acquitter des ordres de son gouvernement, grande fut sa surprise : il apprenait que M. de Bismarck avait subitement disparu. On le disait parti pour la campagne, mais sans pouvoir l'affirmer. Il n'avait laissé à son représentant, M. de Thile, ni instructions, ni adresse. Toute action diplomatique se trouvait forcément suspendue (3).

En effet, M. de Bismarck, avec son habileté ordinaire, s'était dérobé au « moment psychologique ». Pressentant qu'il allait être obligé de céder, et soucieux avant tout de sa popularité, il tenait à laisser au Roi le mérite comme la responsabilité des

(1) Voir le *Journal des Débats* du 29 avril 1867.
(2) Dépêches de lord Stanley à lord Loftus, des 19 et 20 avril 1867.
(3) G. Rothan, p. 344.

Digitized by Google

concessions que l'attitude des puissances et les hésitations de l'Allemagne méridionale (constatées par l'échec de la mission de Tauffkirchen) imposaient de plus en plus au Gouvernement prussien. Il voulait, en un mot, avoir l'air de subir les négociations plutôt que de les conseiller.

Après une éclipse de cinq jours passés dans ses terres de Poméranie, il reparaissait à Berlin. Et le lendemain, 26 avril, il assistait chez le prince royal *(notre Fritz)*, à un concert donné à l'occasion du mariage du comte de Flandre, frère du roi des Belges Léopold II, avec la princesse Marie de Hohenzollern-Sigmaringen, cousine du roi Guillaume. Le comte Benedetti se trouvait également à cette fête, où il fut l'objet des prévenances de la cour allemande et du roi Léopold, qui s'efforçait de le tranquilliser sur l'issue du conflit. Mais M. de Bismarck et lui évitèrent de se rapprocher, se contentant de s'observer de loin. En ce moment, tout entretien eût été trop délicat entre ces deux hommes, qui se croyaient tant de griefs réciproques.

Pendant la soirée, lord Loftus put, non sans peine, aborder le roi Guillaume et profiter de la première occasion qui se présenta pour lui parler des désirs de la reine Victoria et de son Gouvernement. Il lui confirma que l'Angleterre désirait une solution pacifique et qu'elle n'accepterait pas une conférence si la Prusse ne consentait, au préalable, à évacuer la forteresse. Le Roi ayant fait observer que ses ministres avaient à tenir compte de l'opinion publique en Allemagne, l'ambassadeur anglais ne craignit pas de répondre qu'il fallait prendre en considération « l'opinion européenne de préférence à l'opinion allemande ». L'ambassadeur de France suivait le colloque du regard; il voyait lord Loftus parler avec une vivacité solennelle et le visage du Roi trahir l'impatience. « J'observais le Roi, écrivait-il; il m'était facile de constater que Sa Majesté n'accueillait pas avec faveur les observations de l'ambassadeur. Cependant, ajoutait-il, lord Loftus n'en est pas moins convaincu que ses paroles laisseront une salutaire impression » (1).

(1) G. Rothan, p. 347.

Digitized by Google

Ce fut la Russie, venue à la rescousse, qui enleva la position. Ce n'était pas la dernière fois en ce siècle que la Russie, oubliant et la Pologne et la Crimée, — *veteris immemor injuriæ* — devait empêcher ou tout au moins amortir les coups dont la Prusse nous menaçait.

Si l'insuccès du comte de Tauffkirchen eut un vif retentissement en Allemagne, il ne passa pas inaperçu en Russie. Un grand pays n'est pas toujours maître de se maintenir jusqu'au bout dans la réserve qui serait dans ses goûts. L'attitude des autres exerce sur la sienne une influence inévitable. La résistance de l'Autriche à entrer dans la coalition formée contre la France — coalition dont la Prusse aurait eu tout le profit — donna à réfléchir au cabinet de Saint-Pétersbourg, et le décida à sortir, en même temps que la chancellerie anglaise, de l'attitude prudente dans laquelle il était resté jusque-là. Alors, sans transition apparente, le prince Gortschakoff rompait le silence qui avait si péniblement affecté le cabinet des Tuileries, et exprimait le 18 avril au baron de Talleyrand, notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, « sa satisfaction de voir le calme et la modération dont faisait preuve l'Empereur des Français. Il donnait à entendre que l'empereur Alexandre s'emploierait volontiers à faciliter au besoin une solution équitable et de nature à offrir à la France les bases acceptables d'accommodement (1). Le 20 avril, il le chargeait d'informer M. de Moustier que l'empereur Alexandre travaillait chaleureusement à la solution pacifique de la question du Luxembourg, et que les nouvelles qu'il recevait étaient favorables » (2).

Le tsar Alexandre était, en effet, intervenu d'une façon décisive en faveur de la paix. Par des démarches personnelles auprès des souverains, par des lettres pressantes adressées au roi de Prusse, son oncle, il parvint à triompher de la résistance de M. de Bismarck. Les ouvertures confidentielles qu'il fit auprès des cours européennes reçurent, même à Berlin, des

(1) Le baron de Talleyrand à M. de Moustier, 18 avril 1867.
(2) Le baron de Talleyrand à M. de Moustier, 20 avril.

Digitized by Google

réponses encourageantes. Bien que, dans le principe, l'empereur de Russie eût été aussi peu disposé que l'Angleterre à s'immiscer dans l'affaire du Luxembourg, il se décida à écrire à la cour de Londres « que le seul moyen capable de préserver l'Europe d'une guerre terrible, était une entente des puissances. Les gouvernements neutres étaient unanimes à reconnaître que le *droit de garnison possédé par la Prusse était devenu caduc par le seul fait de la dissolution de la Confédération germanique*. Quand les puissances auraient prononcé le jugement de l'Europe, *l'opinion publique allemande n'aurait plus qu'à se calmer et à s'y soumettre* (1) ».

En conséquence, la Russie proposait une conférence des grandes puissances qui se réunirait à Londres, sur les bases de la neutralité du Luxembourg, et, par suite, de l'évacuation de la forteresse.

Cette intervention de la Russie, due en grande partie aux sollicitations du roi de Hollande et du prince Henri, fut décisive. M. de Bismarck renonça, bien qu'à contre-cœur, à maintenir ses prétentions, et, comme nous l'avons dit plus haut, donna officiellement, le 26 avril, son consentement à l'ouverture de négociations collectives.

Le baron de Talleyrand télégraphia aussitôt à M. de Moustier : « Le prince Gortschakoff vient de recevoir le consentement officiel de la Prusse à l'ouverture d'une négociation collective à Londres, sur la base de la neutralisation du Grand-Duché, placé dorénavant sous la garantie de l'Europe (2). »

L'ambassadeur d'Autriche à Berlin voulait décider le comte de Bismarck à accepter formellement l'évacuation de la forteresse comme base des négociations, mais il parvint seulement à obtenir une communication confidentielle disant « que le président du conseil des ministres acceptait le résultat de la médiation; que, toutefois, la concession qu'on lui demandait, et qui consistait dans l'évacuation de la forteresse, ne pouvait

(1) Von Sybel, op. cit.
(2) *Staatsarchiv*. Nos 2795 et 2798, 26 avril.

Digitized by Google

être faite qu'au Grand-Duché seul, dans une conférence des grandes puissances, comme une conséquence de la neutralisation du pays *garantie par les puissances*, et, ajoutait-il, *semblable à la garantie qui existe actuellement pour la Belgique.* » (1)

Il disait de même à l'ambassadeur d'Angleterre, le 26 avril, qu'il ne pouvait d'avance admettre aucune base d'arrangement, ni accepter comme obligatoires les résolutions de la conférence. « Toutefois, faisait-il observer, la Prusse peut céder dans la conférence à la Hollande, et à l'Europe, ce qu'elle ne peut concéder avant d'y entrer. *Mais elle ne pourait d'avance se lier ni céder ce qui était demandé au nom de la France* (2). » Voilà donc la récompense de la neutralité plus que bienveillante, neutralité impolitique au plus haut degré, dont la France avait fait preuve pendant la guerre prusso-autrichienne. M. de Bismarck, ayant trouvé l'occasion d'avoir conscience des forces de son pays, ne se contentait pas d'être ingrat; il méditait déjà la guerre de 1870.

La situation restait donc toujours inquiétante. Un seul point était acquis, grâce aux bons offices de la Russie : le consentement de la Prusse à soumettre à une conférence des grandes puissances la solution de cette épineuse affaire.

6. — Les convocations à la Conférence. — Son programme. — Par qui seraient adressées les convocations à la Conférence? Quelles questions seraient soumises à ses délibérations ?

Après l'échange de tant de communications diplomatiques, — et extra-diplomatiques, — il fut enfin convenu à la fin du mois d'avril que la conférence serait réunie à Londres, et qu'elle serait composée des plénipotentiaires des puissances signataires du traité du 19 avril 1839, c'est-à-dire de l'Autriche, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, des Pays-

(1) P. Eyschen, op. cit., p. 13. *Staatsarchiv.* N° 2709 et 3150, 28 avril.
(2) E. Servais, op. cit. Dépêches de lord Loftus et de lord Stanley à lord Cowley.

Digitized by Google

Bas et du grand-duché de Luxembourg, de la Prusse et de la Russie.

Ce n'est pas sans une légère discussion que le nombre des membres de la conférence fut ainsi limité. A ce moment, tout le monde demandait à en faire partie. Le Danemark, le Portugal, l'Espagne et l'Italie sollicitaient leur admission. C'étaient les ouvriers de la dernière heure. Ils se présentaient après la tourmente, mais ils auraient été fort satisfaits de prendre place à côté des grandes puissances. S'il y avait un gâteau à partager, peut-être en pourraient-ils recueillir quelques miettes !

L'Italie, principalement, insistait, bien que ses prétentions ne fussent en aucune façon soutenables, au dire même du comte de Bismarck (1). L'Italie n'était, en effet, qu'une expression géographique à l'époque où s'étaient signés les actes de 1839. Ce n'était pas le désir de soutenir les intérêts de la France qui la guidait dans cette demande. Sauf quelques démarches platoniques tentées à Berlin, elle avait fait la morte tant que la France était en péril. Elle se disait l'amie de tout le monde, mais, pour ne pas s'engager, elle se dérobait en invoquant à Berlin les souvenirs de 1859, à Paris ceux de 1866 (2). Elle se retranchait derrière un prétexte : si, avec l'aide de la France, elle avait commencé sa délivrance, c'était avec le concours de la Prusse qu'elle l'avait achevée. Il n'était pas douteux d'ailleurs que, malgré des assurances officielles, ses sympathies se reportaient plutôt vers la Prusse. On ne voyait plus en France ni le comte Arese, ni le marquis Pepoli, qui jadis faisaient la navette entre Florence et Paris.

Le Gouvernement italien n'ayant plus d'illusions à entretenir aux Tuileries, n'ayant plus rien à demander, commençait à secouer une tutelle qui lui pesait et s'irritait des reproches d'ingratitude dont il était l'objet. Il n'admettait pas que la reconnaissance pût servir d'argument en politique, et se tenait pour dégagé par la cession de Nice et de la Savoie. L'empereur

(1) Lettre de M. Benedetti à M. de Moustier.
(2) G. Rothan, p. 368.

Digitized by Google

seul, puisant sa confiance dans les lettres qu'il échangeait avec le roi Victor-Emmanuel, dans les affirmations passionnées du prince Napoléon et dans les protestations intéressées du chevalier Nigra, persistait à tenir l'alliance italienne pour certaine dans toutes les éventualités. Il oubliait que le roi Victor-Emmanuel, tout populaire, tout sincère qu'il pût être, était un souverain constitutionnel, obligé avant tout de compter avec son ministère et son Parlement. Le roi d'Italie le lui avait fait comprendre déjà au lendemain de Sadowa ; il devait le lui faire sentir plus cruellement encore au mois de juillet 1870 (1).

Nous verrons plus loin, en rendant compte des séances de la conférence de Londres, que l'Italie arriva à ses fins et parvint à s'y faire admettre.

La conférence serait-elle convoquée par les trois grandes puissances signataires de la proposition de médiation, ou par le Roi grand-duc ? Les avis étaient partagés. La Russie, d'accord avec le cabinet de Berlin, se prononçait pour la convocation collective ; l'Angleterre, avec le cabinet de Vienne, préférait en laisser l'initiative au roi des Pays-Bas. Ce fut l'opinion du cabinet anglais qui prévalut. La convocation de la conférence fut faite le 1er mai 1867, au nom du roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg.

Il était moins aisé d'arrêter le programme des questions à débattre..... des « morceaux du concert ». Des négociations qui avaient eu lieu se dégageaient bien trois points principaux : indépendance et neutralité du Grand-Duché, garantie à accorder par les puissances, et évacuation de la forteresse de Luxembourg par les troupes prussiennes.

Mais M. de Bismarck ne voulait pas se lier d'avance. Il entendait ne paraître à Londres que libre de tout engagement, repoussant la prétention de lord Stanley de soumettre à la discussion de la conférence, comme pour un simple arbitrage, un projet de traité tout libellé. L'évacuation, d'après lui, ne

(1) G. Rothan, p. 372.

Digitized by Google

devait être que la conséquence et non la base des délibérations. Il réclamait, pour assurer la neutralisation du Grand-Duché, *la garantie formelle et individuelle des puissances*. Il réclamait aussi le *démantèlement*, pour bien montrer, disait-il, que la forteresse ne saurait plus désormais devenir un sujet de convoitise et de dissentiment entre la France et la Prusse (1).

Lord Stanley, de son côté, répugnait à donner à cette question de la garantie l'étendue que les autres puissances jugeaient indispensable pour assurer à la neutralité du Grand-Duché un caractère absolument intangible et irrévocable. Il voyait, dans l'insertion de cette clause, un danger pour l'Angleterre, qui pourrait un jour se trouver, malgré elle, contrainte à prêter un concours militaire effectif pour en appuyer l'exécution. Et l'on sait que l'Angleterre n'aime guère à se battre pour défendre uniquement les intérêts des autres. Ce n'est qu'au dernier moment, et pressé énergiquement par les ambassadeurs d'Autriche et de Russie, qu'il se décida à laisser insérer dans l'article 2 du traité que le principe de la neutralité était placé sous la sanction de la *garantie collective* des puissances (2).

Le programme des questions à débattre, tel qu'il a été, en fait, suivi à la conférence de Londres, se trouve d'ailleurs très clairement établi dans les intructions que le comte de Beust envoyait le 3 mai à l'ambassadeur d'Autriche à Londres, comte Apponyi. Je crois devoir les reproduire ici :

Les pourparlers confidentiels engagés depuis quelque temps ont amené ce résultat,que la France et la Prusse ont toutes deux donné à entendre qu'elles acquiesceraient à une décision européenne qui, laissant le Grand-Duché dans la possession du Roi grand-duc, placerait ce pays *dans les mêmes conditions de neutralité et sous les mêmes garanties* que celles assurées au royaume de Belgique par les traités de Londres de 1831 et 1839. La conférence

(1) G. Rothan, p. 373.

(2) On lira avec fruit dans l'ouvrage de M. P. Eyschen, où cette question est traitée *ex professo*, une très consciencieuse dissertation juridique sur le caractère et l'étendue de la garantie européenne de la neutralité du Grand-Duché.

Digitized by Google

est appelée à régler dans ce sens la question du Luxembourg et a consigner le résultat de ses délibérations dans un acte formel qui sera placé sous l'égide du droit public européen. Je crois devoir donner à Votre Excellence quelques indications sur la manière de procéder. Le représentant du roi de Hollande exposerait l'état de la question. Il expliquerait qu'il serait dans l'intérêt bien entendu de l'Europe, afin d'écarter une cause de difficultés futures, de mettre le Grand-Duché à l'abri de toute contestation possible, en proclamant *sa neutralité à l'instar de celle de la Belgique* et en plaçant cette neutralité sous la garantie des grandes puissances. Le représentant prussien déclarerait que la Prusse est prête à retirer ses troupes de la forteresse, *si la conférence proclamait la neutralité du Grand-Duché et plaçait cette neutralité sous la garantie collective des grandes puissances* (1).

Le premier résultat de l'annonce officielle de la prochaine réunion de la conférence fut une détente momentanée dans les rapports entre la France et la Prusse.

La situation avait été, en effet, extrêmement tendue au milieu de ce mois d'avril, surtout au point de vue militaire. Les armements se préparaient, des deux côtés, avec une activité fiévreuse. Un fait à peine croyable en donnera la preuve. *Le 13 mai, les ouvriers travaillaient encore aux fortifications de Luxembourg* (2). Et ils y travaillaient non seulement pendant le jour, mais même pendant la nuit. On aurait pu croire qu'il s'agissait de réparations urgentes, nullement : c'étaient des travaux neufs(3). *Et le traité ordonnant le démantèlement de la forteresse avait été signé l'avant-veille !*

Les ministres français furent plus consciencieux, plus confiants dans le succès de l'œuvre de la diplomatie. Le 30 avril, le *Moniteur* insérait la note suivante, en tête de sa partie non officielle :

Lorsque les derniers incidents relatifs au duché de Luxembourg ont fait naître une certaine appréhension pour le maintien de la

(1) P. Eyschen, p. 15 et 22.
(2) E. Servais, p. 153.
(3) C'est à cette époque qu'a été achevée la grande caserne du Rham, qui sert actuellement d'hospice pour les vieillards.

Digitized by Google

paix, l'armée française, par suite des réductions opérées en 1865, était tombée au-dessous de l'effectif normal. D'un autre côté, le corps d'occupation du Mexique, en rentrant en France, avait laissé en Amérique sept mille chevaux, dont trois mille de trait, qu'il était indispensable de remplacer.

Le devoir du gouvernement a donc été de prendre des mesures de précaution, qui ont consisté à relever l'effectif des régiments, à faire acheter un certain nombre de chevaux et à mettre nos places fortes de la frontière en état de défense.

Les nouvelles pacifiques survenues depuis quelques jours ont déterminé l'Empereur à donner l'ordre de ne prendre aucune mesure nouvelle, afin de ne fournir à l'opinion publique aucun prétexte de s'émouvoir et ne pas contrarier les espérances de la paix.

Quelques jours auparavant, en réponse à une nouvelle demande d'interpellation de M. Jules Favre sur la question du Luxembourg, le ministre d'État M. Rouher avait écrit au président du Corps législatif pour le prier de faire repousser cette demande comme inopportune : « Des négociations favorables au maintien de la paix en Europe sont entamées et activement poursuivies par les grandes puissances. Cette situation diplomatique impose au gouvernement de l'Empereur la plus grande réserve. Il croit donc de son devoir de ne pas assumer la responsabilité d'un débat public prématuré (1). »

Enfin, dans la séance du vendredi 3 mai, le ministre des affaires étrangères, marquis de Moustier, faisait au Sénat et au Corps législatif une communication du Gouvernement, annonçant officiellement l'ouverture d'une conférence « dans laquelle seraient résolues toutes les difficultés relatives au Grand-Duché ».

Les sentiments qui animent tous les gouvernements, ajoutait-il, les appréciations respectives échangées entre eux avant la fixation de la conférence, nous donnent l'assurance que de ces délibéra-

(1) Corps législatif, séance du samedi 27 avril 1867. (*Moniteur universel* du 28 avril.)

Digitized by Google

tions sortira une solution conforme aux intérêts et à la dignité des puissances engagées dans la question. Cette transaction consolidera ainsi la paix européenne (1).

A Berlin, le roi Guillaume procédait en personne, le 29 avril, à l'ouverture du Parlement prussien. Son discours, pacifique au fond, se ressentait toutefois des mouvements belliqueux des derniers jours :

Les forces unies de la nation, disait-il aux députés prussiens, seront appelées et seront propres à garantir à l'Allemagne les bienfaits et la protection efficace de ses droits et de ses intérêts. Dans cette conviction, mon gouvernement aura à cœur *de prévenir tout trouble dans la paix européenne par tous les moyens compatibles avec l'honneur et les intérêts de la patrie.*

Mais il ne dit pas un mot de l'affaire du Luxembourg.

A La Haye, on continuait à séparer avant tout la question du Luxembourg d'avec les intérêts propres des populations néerlandaises. Cette question fut discutée à nouveau à la Chambre hollandaise dans la séance du 20 avril. Un député, M. Schimmelpenninck van der Oye, accueillait avec une vive satisfaction les espérances d'une solution prochaine :

Un autre bon résultat, s'écriait-il, c'est que désormais nous n'avons plus à intervenir dans les affaires du Luxembourg.

Une issue pacifique du différend est souhaitable. *L'indépendance du Luxembourg ayant été reconnue, le Grand-Duc ne peut souffrir une garnison étrangère, qu'elle soit française ou prussienne, et, de son côté, la France ne peut tolérer qu'une garnison étrangère reste à Luxembourg,* pas plus que la Prusse ne peut admettre l'incorporation du Luxembourg à la France.

Eh bien! que le Luxembourg soit déclaré neutre, et que le Grand-Duc puisse en disposer librement, sous cette réserve que la forteresse soit démantelée.

A Londres, le premier ministre anglais, lord Derby, fit, le 2 mai, à la Chambre des communes, une déclaration analogue

(1) *Moniteur universel* du 4 mai 1867.

Digitized by Google

à celle que l'Empereur avait fait faire au Corps législatif français.

A Luxembourg, enfin, on paraissait se préoccuper surtout des conséquences réflexes du retrait de la garnison et de l'influence fâcheuse que le départ des soldats prussiens aurait sur les intérêts privés des commerçants, leurs fournisseurs ordinaires. Nous allons, d'ailleurs, revenir sur cet état un peu terre à terre des esprits dans la ville et sur les manifestations extérieures, au moins singulières, par lesquelles il s'est traduit auprès des plénipotentiaires réunis à Londres.

7. — **La pétition du Conseil communal de Luxembourg.** — Pendant que le sort du Grand-Duché faisait l'objet des délibérations des cabinets de l'Europe, écrit M. Servais (1), la plus grande agitation ne cessait de régner parmi les Luxembourgeois. Elle était alimentée surtout par les bruits contradictoires qui étaient répandus à chaque instant, soit par la presse, soit par les nouvellistes qui, dans de pareilles circonstances, sont toujours nombreux et prétendent avoir des informations plus sûres les uns que les autres. (Ce mal n'a fait que s'accroître.) Le Luxembourg était tantôt annexé à la France ou à la Belgique, tantôt il conservait son indépendance. Un jour, la forteresse devait être démolie ; un autre jour, elle devait être occupée par une garnison néerlandaise ou belge. Plus d'une fois encore, on annonçait qu'aucune entente ne pouvait avoir lieu et que la guerre était inévitable. On n'était pas moins dans l'incertitude au sujet des actes de l'autorité intérieure qu'au sujet des résolutions des puissances.

La presse reflétait cet état des esprits. Mais, du milieu de ces fluctuations diverses de l'opinion, se dégageait toutefois un sentiment bien précis : les Luxembourgeois, pour la grande majorité, désiraient avant tout conserver leur indépendance. « Nous voulons rester ce que nous sommes », répétaient-ils avec le refrain de la chanson de leur poète national (2). Et ils

(1) E. Servais. *Le Traité de Londres*, page 139.
(2) Le *Feierwôn* de Michel Lentz.

Digitized by Google

n'avaient pas tort. Leur attachement à la maison d'Orange-Nassau était sincère ; ils ne demandaient qu'à vivre en paix sous son autorité. Des adresses au souverain exprimaient les mêmes sentiments.

La nouvelle de la réunion d'une conférence, pour régler la question luxembourgeoise, fut donc accueillie avec une vive satisfaction dans tout le Grand-Duché. On y voyait la fin d'une longue crise, la paix assurée pour longtemps et le maintien d'une position politique très enviable. Bien certainement, pour la plupart, le départ de la garnison étrangère, dernier vestige d'une sorte de vassalité, ne pouvait être envisagé qu'avec joie.

Cependant, dans la ville de Luxembourg et dans ses faubourgs, une certaine agitation s'était manifestée. Les intérêts personnels de quelques commerçants, fournisseurs habituels des soldats prussiens, paraissaient devoir souffrir du départ de la garnison. Les organes attitrés du parti allemand s'emparèrent avec ardeur de ce prétexte. Ils affectèrent des inquiétudes que l'avenir ne devait pas justifier, espérant empêcher ou tout au moins retarder l'évacuation de la forteresse.

C'est ainsi qu'ils arrivèrent à provoquer une manifestation de la municipalité de la ville de Luxembourg.

Dans la matinée du 3 mai, le conseil communal de Luxembourg est convoqué d'urgence par le bourgmestre et les échevins. Le conseil se réunit en comité secret, et, après des pourparlers très animés, décide que la situation de la ville et les craintes de ses habitants seront exposées au Roi grand-duc, dans une adresse dont la rédaction est confiée à une commission de trois membres, MM. A. Funck, Simonis et Martha.

Dans la soirée du même jour, une nouvelle séance a lieu.

Le projet de pétition au Roi est lu et adopté à l'unanimité. Nous croyons intéressant d'en reproduire ici les principaux passages (1) :

(1) Nous prenons le texte de cette pétition dans le *Journal des Débats* du 9 mai 1867. — Voir aussi Joris, op. cit., p. 57.

Digitized by Google

Sire, les représentants des grandes puissances signataires des traités qui, en 1839, ont réglé la position politique du grand-duché de Luxembourg, vont se réunir en conférence pour asseoir cette position sur une base nouvelle.

Les destinées de notre pays ne sont plus irrévocablement attachées à celles de l'Allemagne. L'indépendance de la couronne et du pays vont recevoir la consécration de l'Europe. Vos fidèles sujets se hâtent d'en porter la félicitation sincère au pied de votre trône...

Toutefois, l'isolement du pays au milieu de ses puissants voisins, isolement qu'emporterait une neutralité virtuelle et absolue, serait difficile, sinon impossible à concilier avec ses intérêts tant moraux que matériels.

Mais si la neutralité qui nous menace *doit faire un mal incalculable au pays*, elle serait encore plus fatale pour votre capitale...

En effet, Sire, si la perte de toute garnison, si la démolition de la forteresse, si ces projets que l'on prête aux grandes puissances devaient se réaliser, *il en serait fait à tout jamais de la prospérité de la capitale du pays.*

Ville exclusivement militaire, toute son existence, tout son développement ont été fondés pendant les six derniers siècles sur la présence d'une forte garnison dans ses murs, et sur le maintien de sa forteresse.

En temps ordinaire, la garnison de Luxembourg s'élevait à 4,000 hommes, tandis que la population civile atteint à peine 13,000 âmes.

Par l'inoccupation de la forteresse, par la démolition de celle-ci, la propriété bâtie baisserait de cinquante pour cent de sa valeur, notre classe ouvrière perdrait sa ressource la plus précieuse, notre commerce languirait et dépérirait.

L'expérience a démontré que ces craintes étaient heureusement fort exagérées. La prospérité de la ville ne fut pas atteinte, et les propriétés ne furent pas dépréciées. Ce fut le contraire qui se produisit.

Les pétitionnaires prévoyaient ensuite, avec plus de raison, le mouvement qui se porterait du côté de la gare centrale, que les exigences du génie militaire avaient éloignée de l'ancienne ville, et le préjudice qui en résulterait pour cette dernière, lorsque la servitude de ne pas bâtir viendrait à disparaître

Digitized by Google

avec la forteresse. Ils terminaient par cette demande un peu insolite :

Il est un principe écrit dans tous les cœurs et dans les lois de tous les peuples civilisés, *qui veut que toute expropriation pour cause d'utilité publique ne puisse se faire sans une juste indemnité ; nous invoquons ce principe tutélaire* quand nous venons dire humblement à Votre Majesté : Si les grandes puissances, pour conserver à l'Europe les bienfaits de la paix, décident l'inoccupation ou bien la démolition de notre forteresse, elles feront succéder ici la ruine à la prospérité, le dénuement à l'aisance, *et elles doivent à la ville de Luxembourg un juste dédommagement.*

L'idée de faire appel ainsi aux règles des lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique était au moins originale.

Cette adresse porte les signatures de MM. Eberhard, bourgmestre, Fischer et Simonis, échevins, et des douze autres conseillers communaux.

Dans la même séance, le conseil vota, par neuf voix contre cinq, l'envoi d'une députation de trois membres auprès du roi de Hollande, pour lui remettre l'adresse, et, éventuellement, pour aller à Londres avec son autorisation. Le bourgmestre, M. Eberhard, MM. Simonis et Aschmann furent désignés pour faire partie de cette députation (1).

Les envoyés du conseil communal se rendirent à La Haye, et de là à Londres.

Arrivés à La Haye, le 6 mai, ils furent reçus dans la journée par le prince Henri, au nom du Roi, qu'une indisposition opportune retenait à la chambre. Le prince Henri écouta la lecture de l'adresse et s'efforça de combattre les appréhensions dont elle était le témoignage :

A son avis, ces appréhensions étaient exagérées. Il estimait : que la ville, délivrée des embarras que les servitudes dérivant de la forteresse et de la présence d'une garnison étrangère lui avaient jusqu'ici imposées, recouvrerait toute sa liberté d'action pour poursuivre et achever toutes les améliorations désirées, et que le libre

(1) J. Joris, p. 59.

Digitized by Google

développement de la ville ne manquerait pas d'y attirer bientôt un accroissement considérable de population et la création de nombreux établissements industriels (1); qu'un dédommagement pécuniaire, pour les fâcheuses conséquences que pourrait avoir pour les habitants la période de transition qui suivrait immédiatement le départ de la garnison, ne pouvait être évalué et encore moins réparti avec justice ; que les moyens proposés par les grandes puissances pour éviter une guerre désastreuse devaient être acceptés avec empressement dans l'intérêt de l'humanité en général, même au prix d'un sacrifice momentané des intérêts de la ville de Luxembourg (2).

Le prince Henri ajouta que les plénipotentiaires du Grand-Duché à Londres avaient reçu mission de défendre ses intérêts, et qu'en tout cas le Roi *entendait abandonner à la ville, à titre de dédommagement, la propriété de tous les bâtiments et des terrains dépendant de la forteresse.* « Dites bien à vos compatriotes, dit-il en terminant, que leurs intérêts me tiennent à cœur, que tous mes soins tendent à les favoriser. »

Quant à l'autorisation officielle que sollicitaient les délégués d'aller à Londres porter à la conférence les doléances des habitants de Luxembourg, le prince Henri ne pouvait la donner. Il ne les empêcha pas toutefois de s'y rendre, tout en estimant que leur démarche était superflue.

A Londres, où ils arrivèrent le 8 mai, les trois délégués furent reçus par MM. de Tornaco et Servais, représentant le Grand-Duché à la conférence, par le ministre des Pays-Bas, l'ambassadeur d'Italie, lord Stanley, président de la conférence, et enfin par le baron de Brunnow, ambassadeur de Russie.

Nous verrons plus loin, en rendant compte des travaux de la conférence, que ces démarches ne demeurèrent pas sans résultat, et que, grâce surtout à l'intervention de l'ambassadeur de Russie, un amendement fut adopté qui donnait, dans la mesure du possible, satisfaction aux réclamations du conseil communal de Luxembourg.

(1) Le prince Henri avait un juste pressentiment de ce qui est arrivé depuis.

(2) Rapport au conseil communal de Luxembourg. Joris, p. 59 et suiv.

Digitized by Google

8. — **Séances et protocoles de la Conférence.** — La conférence devait se réunir le 7 mai. Dès le 3 mai, lord Stanley, à qui la présidence paraissait devoir être dévolue comme représentant l'Angleterre, qui donnait l'hospitalité aux plénipotentiaires, communiqua aux puissances l'avant-projet de traité qu'il avait élaboré. Malgré l'opposition de M. de Bismarck, — qui n'admettait pas la prétention du cabinet anglais de transformer ainsi la conférence en une sorte d'arbitrage, et de soumettre aux puissances un projet de traité libellé à l'avance, — lord Stanley avait persisté dans son dessein, pensant avec raison qu'il était préférable, pour empêcher la discussion de s'égarer et pour se prémunir contre les arrière-pensées de M. de Beust, de préparer d'abord et de délimiter le plus possible le terrain sur lequel elle devrait se restreindre.

Mais cet avant-projet ne prévoyait que le démantèlement et l'évacuation de la forteresse, et stipulait que le territoire de la ville ne pourrait être cédé par le Roi qu'avec l'assentiment de toutes les grandes puissances (1). Il était muet sur le point le plus important : la neutralité du Luxembourg, sur laquelle la Prusse insistait et qui avait été acceptée par elle comme base des négociations de la conférence.

Le gouvernement français en fit l'observation à lord Cowley, en faisant remarquer que, d'après cet avant-projet, le roi de Hollande conservait le droit de disposer du pays, à l'exception de la ville, et qu'il pouvait conclure à volonté des traités d'alliance et permettre le passage du territoire à des troupes étrangères. Ces éventualités ne lui paraissaient pas pouvoir être agréées par le cabinet de Berlin. Cette double question de la garantie européenne et de la neutralité du Grand-Duché, laissée systématiquement dans l'ombre par le cabinet de Londres, était un écueil qui pouvait faire échouer les négociations (2).

A Berlin, en effet, le premier projet de lord Stanley fut accueilli défavorablement par le comte de Bismarck. Il déclara

(1) P. Eyschen, op. cit. p. 15. — *Staatsarchiv.*, nos 2811 et 2812.
(2) P. Eyschen, p. 25. *Staatsarchiv.*, n° 2818. Dépêche de lord Cowley.

Digitized by Google

le 4 mai, à lord Loftus, ambassadeur d'Angleterre, que la Prusse n'accepterait aucun arrangement qui ne proclamerait pas la neutralisation du Grand-Duché garantie par les puissances européennes :

Cette condition, disait-il, avait été le principal motif qui avait déterminé le roi de Prusse à consentir au retrait de la garnison prussienne; elle était la condition préliminaire de toute négociation, désirée par le Gouvernement français et acceptée par l'Autriche et par la Russie comme la base indispensable pour le réglement de la question. *L'évacuation de la forteresse ne pouvait avoir lieu que comme une conséquence de cette déclaration de neutralité garantie par l'Europe, et non comme un motif de l'arrangement.* Il ne pouvait donc s'expliquer pourquoi cette clause avait été supprimée dans le projet de traité (1).

Devant cette insistance des principales parties intéressées, lord Stanley dut s'incliner et modifier en conséquence l'avant-projet qu'il soumit à la conférence. Mais ce ne fut qu'au dernier moment. On était, en effet, arrivé au 7 mai, jour fixé pour l'ouverture de la conférence, et, à dix heures du matin, au moment même où l'on allait se réunir, M. de Bernstorf, représentant de la Prusse à Londres, annonçait par un billet au ministre des affaires étrangères qu'il ne paraîtrait « qu'autant qu'il serait donné satisfaction aux demandes de son gouvernement ». Lord Stanley se décida alors à accepter le principe de la *garantie collective*. Dans sa pensée, l'expression *collective* n'était pas équivalente de *solidaire*, et cette équivoque lui permettait de déclarer quelques jours après, en plein Parlement, que la garantie qu'il avait donnée au nom de l'Angleterre ne l'engageait pas bien sérieusement. « Notre garantie, disait-il, ne dépasse pas celle d'une société à responsabilité limitée (limited) (2). »

Enfin, malgré tous ces tiraillements, la conférence se réunit au jour fixé, le mardi 7 mai 1867, à une heure de l'après-midi,

(1) *Staatsarchiv.*, n° 2816. Dépêche de lord Loftus à lord Stanley. — P. Eyschen, p. 16.

(2) G. Rothan, op. cit., p. 377.

Digitized by Google

en la résidence officielle du premier lord de la Trésorerie, à Londres.

Les plénipotentiaires étaient :

Pour l'Autriche, le comte Apponyi ;

Pour la Belgique, M. van de Weyer ;

Pour la France, le prince de la Tour d'Auvergne ;

Pour la Grande-Bretagne, lord Stanley ;

Pour les Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg, le baron Bentinck, le baron de Tornaco et M. Emmanuel Servais ;

Pour la Prusse, le comte de Bernstorff ;

Pour la Russie, le baron de Brunnow.

Le comte Apponyi, à l'ouverture de la séance, propose de conférer à lord Stanley la présidence de la conférence. Cette proposition ayant été acceptée à l'unanimité, lord Stanley, après quelques mots de remerciement, exprime la pensée que « la présence au sein de la conférence du représentant du roi d'Italie contribuerait au succès de ses délibérations », et il propose d'inviter M. le marquis d'Azeglio, ambassadeur d'Italie à Londres, à venir assister à la séance.

Les autres plénipotentiaires, s'associant à cette proposition, — sous la réserve faite par le baron de Bentinck que les arrangements de 1839 formeront exclusivement l'objet des délibérations, — le marquis d'Azeglio est introduit et prend place dans la conférence, après avoir remercié lord Stanley de l'initiative qu'il avait prise en sa faveur, « reconnaissant que l'Italie n'avait pas de droits antérieurs pour prendre part à la réunion » (1). L'Italie était donc arrivée à ses fins. Elle venait de se faire sacrer grande puissance européenne.

Après la vérification par les plénipotentiaires de leurs pouvoirs respectifs, et l'engagement pris de tenir les délibérations secrètes, lord Stanley dit que, pour faciliter les travaux de la conférence, il a cru pouvoir faire préparer un projet de traité qu'il a déjà communiqué aux représentants des puissances.

(1) *Le Traité de Londres ; protocoles des séances* (Archives du gouvernement grand-ducal) ; — c'est d'après ce document officiel que nous faisons l'analyse des séances de la conférence.

Digitized by Google

Les plénipotentiaires du Luxembourg, arrivés seulement la veille, ayant déclaré n'avoir aucune connaissance de cette pièce, il en est donné lecture à la conférence.

La discussion générale s'ouvre sur l'ensemble du projet, et l'ambassadeur de Prusse, le comte de Bernstorff, prend immédiatement la parole. Il dit :

Qu'il n'a, en général, pas d'objection à faire contre le projet de traité présenté par lord Stanley, mais qu'il y remarque une omission au programme sur la base duquel son gouvernement avait accepté l'invitation à la Conférence, c'est-à-dire la garantie européenne de la neutralité du grand-duché de Luxembourg; que, cependant, toutes les puissances représentées dans la conférence ont admis et accepté ce programme; il se croit fondé à espérer qu'il sera suppléé à cette omission lors de la discussion de l'article 2, relatif à la neutralité (1).

Les plénipotentiaires de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas et de la Russie constatent, avec le plénipotentiaire de la Prusse, que les puissances ont accepté comme base de négociations *la neutralité du Luxembourg sous une garantie collective.*

Lord Stanley juge suffisante la garantie européenne sous laquelle se trouve déjà le grand-duché de Luxembourg en vertu des traités du 19 avril 1839, dont il a reproduit dans son projet les termes tels qu'ils avaient été appliqués à la neutralité de la Belgique.

Le comte de Bernstorff conteste que les termes du projet soient suffisamment explicites, et il insiste pour « voir donner à la neutralité du Luxembourg la même garantie dont jouit celle de la Belgique ».

Il est ensuite passé à la discussion des articles.

Sur l'article 1er du projet (2), les plénipotentiaires des Pays-

(1) Séances de la conférence. Protocole n° 1.

(2) Cet article était ainsi conçu : « S. M. le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, maintient les liens qui attachent le Grand-Duché à la maison d'Orange-Nassau, en vertu des traités qui ont placé cet État sous la souveraineté de S. M. le Roi grand-duc, ses descendants et successeurs. »

Digitized by Google

Bas et du Luxembourg déclarèrent vouloir, avant d'y donner leur adhésion, en référer au gouvernement du Roi grand-duc, car ils ne connaissaient le projet de traité que par la lecture qui venait d'en être faite.

Sur l'article 2, qui contenait la déclaration de la neutralité du Grand-Duché (1), le comte de Bernstorff, confirmant ce qu'il avait dit dans la discussion générale, propose, à titre d'amendement, d'ajouter à la fin de l'article les mots suivants : « Ce principe est et demeure placé sous la sanction *de la garantie collective* (ou commune) des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un État neutre. »

Le baron de Brunnow et le comte Apponyi déclarent que leurs gouvernements avaient accepté ce principe de la garantie collective.

Le prince de la Tour d'Auvergne et M. van de Weyer, bien que n'ayant pas d'instructions spéciales, se rallient à l'amendement de M. de Bernstorff.

Lord Stanley maintient sa préférence pour la rédaction de l'article 2, telle qu'elle existe au projet de traité ; toutefois, en présence des sentiments exprimés par la « grande majorité » des plénipotentiaires, il déclare qu'il va en référer aux membres du cabinet de la Reine, et espère pouvoir informer la conférence, à la prochaine séance, de la décision prise.

A l'occasion de la lecture de l'article 3, les plénipotentiaires du Luxembourg renouvellent leur précédente déclaration, « qu'ils ne peuvent se prononcer immédiatement sur toutes les dispositions du projet de traité, et demandent à pouvoir présenter dans la prochaine séance les observations auxquelles ce projet pourrait donner lieu de leur part. »

(1) Article 2 du projet : « Le grand-duc de Luxembourg, dans les limites de l'acte annexé aux traités du 19 avril 1839, sous la garantie des cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie, formera désormais un État perpétuellement neutre.

Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article.

Digitized by Google

Les ambassadeurs de Russie et de France — « en raison de l'importance que tous les membres de la conférence attachent à arriver à une conclusion aussi prompte que possible, hautement réclamée par toutes les puissances dans l'intérêt général de la paix » — expriment le désir que les représentants du Luxembourg soient en mesure de faire connaître « dans le plus bref délai » les intentions de leur gouvernement (1).

Il fut alors convenu de remettre à la séance suivante la discussion de l'article 3 (suppression de la place forte) et de l'article 4 (évacuation de la forteresse), le plénipotentiaire de Prusse « désirant prendre les ordres de son gouvernement relativement aux termes de sa rédaction ».

La conférence s'ajourna au jeudi 9 mai, à une heure.

Au début de la seconde séance, le plénipotentiaire de l'Italie annonce qu'il a reçu les instructions qu'il avait demandées à son gouvernement, et qu'il est « autorisé à adhérer au principe de placer la neutralité du grand-duché de Luxembourg sous une garantie collective ». L'Italie éprouvait toujours le besoin d'emboucher la trompette et de faire sa partie dans le concert.

Puis, lord Stanley, se référant à la déclaration qu'il avait faite à la précédente séance, dit « que le gouvernement de Sa Majesté Britannique, *ayant pris en considération le désir unanime des autres puissances, et ne roulant pas s'opposer à la stipulation qui seule parait offrir une garantie sûre au maintien de la paix de l'Europe*, adhère aussi au principe de placer le grand-duché de Luxembourg sous une *garantie collective*. Il accepte par conséquent l'amendement proposé par M. le plénipotentiaire de la Prusse, à l'article 2 du projet de traité (2) ».

(1) Protocole n° 1, p. 5. Cette absence d'instructions des plénipotentiaires du Grand-Duché irrita profondément, paraît-il, M. de Bismarck, qui s'en plaignit immédiatement au chargé d'affaires du Grand-Duché à Berlin, accusant le gouvernement de La Haye de chercher à faire traîner en longueur les travaux de la conférence, et ajoutant que « la Prusse désapprouvait cette conduite ». Pareille communication fut faite au ministre des Pays-Bas à Berlin, et directement au Gouvernement hollandais par le ministre de Prusse à La Haye. — Et, pendant ce temps, les travaux des fortifications de Luxembourg étaient poussés avec ardeur ! (E. Servais, op. cit.)

(2) Séances de la conférence. Protocole, n° 2.

Digitized by Google

De suite, l'ambassadeur de Prusse, avec l'assentiment unanime des autres plénipotentiaires, exprime « la satisfaction avec laquelle il a entendu la déclaration que vient de faire lord Stanley. Il est convaincu que l'Europe saura gré au Gouvernement de Sa Majesté Britannique des dispositions conciliantes qui ont motivé son adhésion aux désirs des autres puissances ».

Revenant à l'article 1er du projet de traité, le baron de Bentinck, représentant des Pays-Bas, exprime le désir d'ajouter à cet article, après le mot « successeurs », le paragraphe suivant : « *Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du Grand-Duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus.* » Cet amendement est approuvé à l'unanimité.

Cette addition est très importante, et nous aurons occasion de revenir sur ses conséquences. Elle n'était pas superflue, dit M. Servais (1), en présence des théories professées en Allemagne, que les princes allemands dépossédés en 1866 (2) avaient perdu le droit d'acquérir par succession un État de la même Confédération germanique, et que « *la couronne de Prusse leur était substituée désormais* » par suite d'une conséquence attachée aux annexions. On a vu à Luxembourg, ajoute-t-il, des Allemands s'occupant des affaires politiques de leur pays, poser la question de savoir si ces théories n'étaient pas applicables pour le cas où les agnats de la maison d'Orange-Nassau seraient appelés à régner un jour.

C'est, en effet, le cas qui s'est présenté dans ces dernières années, et la disposition que nous venons de citer — insérée dans un traité postérieur aux annexions de 1866, traité signé par la Prusse — s'est opposée à ce que cette puissance pût élever une prétention de ce genre. Elle a permis aux hommes d'État luxembourgeois, — faisant application des articles 32 et 33 du *Pacte de famille* de la maison de Nassau, du 30 juin

(1) E. Servais, p. 156.

(2) Nous avons vu que parmi eux se trouvait le duc Adolphe de Nassau, actuellement grand-duc de Luxembourg.

Digitized by Google

1783, et s'appuyant en outre sur les termes formels de l'article 71 de l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815, sur l'article 1er du traité de Londres (11 mai 1867), dont nous nous occupons en ce moment, et sur l'article 3 de la Constitution luxembourgeoise du 17 octobre 1868, — elle leur a permis, disons-nous, d'appeler sans contestation, d'abord à la régence en 1889, pendant la maladie de Guillaume III, et ensuite à la souveraineté du Grand-Duché, en 1890, après la mort du roi de Hollande (dernier représentant mâle de la branche Ottonienne de Nassau), le duc Adolphe de Nassau, actuellement régnant, comme le plus proche héritier mâle de Guillaume III, d'après les règles de dévolution établies dans la famille d'Orange-Nassau par les articles 20, 24 et 30 du pacte de famille précité.

L'article 2 est ensuite adopté avec l'amendement du comte de Bernstorff sur *la garantie collective.*

Un des plénipotentiaires du Luxembourg, M. le baron de Tornaco, avait proposé d'y ajouter un paragraphe pour « sauvegarder les droits commerciaux du Grand-Duché et sa faculté de conclure avec un État voisin une *union douanière* ». Cette addition visait la participation du Grand-Duché au Zollverein allemand ; mais M. de Tornaco retira son amendement, sur la déclaration unanime des autres plénipotentiaires que la neutralité dont parlait l'article 2 étant essentiellement *militaire*, rien ne pouvait s'opposer à la « faculté du Grand-Duché de conclure un traité de commerce avec un État voisin ».

L'article 3 du projet vint en délibération (1). Sur la proposition du baron de Brunnow, appuyée énergiquement par M. de Tornaco, la conférence décida : 1° la suppression à la fin du

(1) Article 3 du projet : « Le grand-duché de Luxembourg étant neutralisé aux termes de l'article précédent, le maintien de l'établissement de places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet.

« En conséquence, il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé, sous le rapport militaire, comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée, et *restera uniquement le chef-lieu de l'administration civile du pays.*

« Sa Majesté le Roi grand-duc *promet de n'entretenir dorénavant dans cette ville que le nombre* de troupes nécessaires pour y veiller au maintien de l'ordre.

Digitized by Google

second paragraphe des mots : « et restera uniquement le chef-lieu de l'administration civile du pays » ; 2° et la modification du dernier paragraphe par la rédaction suivante : « *Sa Majesté le Roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaires,* etc... » On supprimait ainsi une restriction qui paraissait contraire aux intérêts des habitants de la ville.

C'est à ce moment que M. de Tornaco, faisant allusion à la pétition du conseil communal de Luxembourg, fit observer que l'exécution de l'article 3 « occasionnerait à la ville de Luxembourg d'immenses préjudices. Il est d'avis qu'il serait équitable qu'une compensation fût procurée aux habitants dont les intérêts seraient compromis ».

Lord Stanley répondit aussitôt que, dans son opinion, la question d'une compensation à accorder aux habitants de la ville de Luxembourg ne pouvait être posée à la conférence. Le comte de Bernstorff s'associe à cette opinion.

Les autres plénipotentiaires, par l'organe du baron de Brunnow, expriment la conviction que « les habitants de la ville de Luxembourg pourront compter sur les bonnes dispositions du Roi grand-duc à sauvegarder le plus possible leur intérêt dans l'exécution des stipulations du traité ».

L'article 3 est alors adopté avec sa nouvelle rédaction.

La conférence est ensuite obligée, une seconde fois, de remettre à la séance suivante la rédaction de l'article 4, c'est-à-dire la fixation de la date précise et les modalités de l'évacuation de la forteresse, l'ambassadeur de Prusse ayant déclaré à nouveau « qu'il n'avait pas encore reçu de son Gouvernement les ordres nécessaires pour le mettre à même de remplir les lacunes qui s'y trouvent par des dates précises ; mais qu'il avait tout lieu de croire qu'on ne mettrait au retrait des troupes prussiennes et du matériel de guerre qui se trouve actuellement dans la forteresse de Luxembourg, que le délai strictement nécessaire pour l'effectuer (1) ».

(1) Protocoles des séances, n° 2.

Digitized by Google

Ce nouvel ajournement de la solution d'une question qui tenait la conférence en suspens, dit M. Servais (1), ne pouvait plus être expliqué d'une manière rassurante. On s'impatienta un peu de ces lenteurs. Et le plénipotentiaire russe, M. de Brunnow, se fit l'organe de ces impatiences « en exprimant le désir unanime des puissances que le délai de l'évacuation fût aussi court que possible, et que Sa Majesté le roi de Prusse voulût satisfaire aux vœux de l'Europe, en facilitant la solution la plus prompte de la question ».

La démolition de la forteresse de Luxembourg était la conséquence d'une neutralité sérieuse du Grand-Duché. Elle pouvait en tout cas exciter des convoitises, et ne serait devenue en temps de guerre — les forces du pays étant insuffisantes pour la défendre — qu'une cause de danger qu'il ne fallait pas laisser subsister (2). L'article 5 du projet de traité (3) prévoyait donc cette démolition, et indiquait que « les travaux requis à cet effet commenceraient immédiatement après la retraite de la garnison ». M. le baron de Brunnow, qui, pendant toute la discussion du projet de traité, s'était fait le représentant chaleureux des intérêts privés des Luxembourgeois, proposa d'ajouter : « Ils s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville. » Pensant, d'après les représentations qui lui avaient été faites par la députation luxembourgeoise, que cet amendement serait propre à calmer les inquiétudes des personnes dont les intérêts pourraient être menacés (4).

(1) E. Servais, op. cit., p. 151.

(2) E. Servais, p. 168.

(3) Article 5 du projet : « Sa Majesté le Roi grand-duc, en vertu des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires afin de convertir la dite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que Sa Majesté jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes, exprimées dans l'article 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après la retraite de la garnison.

Sa Majesté le Roi grand-duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

(4) Protocole, n° 3, p. 10.

Digitized by Google

Mais le baron de Tornaco ne jugeait pas cette indication suffisante. Effrayé des dépenses considérables que devait entraîner le démantèlement de la forteresse, dépenses qu'il considérait comme faites dans l'intérêt commun des parties contractantes, il demanda qu'elles fussent supportées par ces dernières.

Lord Stanley déclara cette stipulation inadmissible, et les autres plénipotentiaires se rangèrent à sa manière de voir, estimant que l'addition proposée par l'ambassadeur de Russie était de nature « à satisfaire aux vœux exprimés par M. le baron de Tornaco ». Elle laissait, en effet, au Roi grand-duc la faculté d'exécuter les travaux de démolition dans un délai moral, de décréter seulement ceux qui étaient indispensables pour atteindre le but poursuivi, d'éviter les dépenses superflues, et d'empêcher que la ville de Luxembourg ne fût entourée, comme on le craignait, de monceaux de décombres qui s'étendraient à une distance de plusieurs kilomètres (1).

En fait, le Grand-Duché n'eut pas à se plaindre de ce chef. Le démantèlement de la forteresse lui procura des avantages qui dépassèrent les charges qu'il imposait. Il n'entraîna nullement pour la ville les conséquences qu'elle redoutait, et devint plutôt pour elle le commencement de sa prospérité (2).

L'article 6 du projet de traité relatif à l'échange des ratifications ne donna lieu à aucune difficulté, et la séance suivante fut fixée au lendemain, vendredi 10 mai, pour la rédaction définitive de l'article 4.

Mais le lendemain, l'ambassadeur de Prusse vint encore répéter que les ordres pour la rédaction de cet article 4 ne lui étaient pas arrivés de Berlin.

Les allées et venues des plénipotentiaires français et prussien avant l'ouverture de cette séance du vendredi, leurs conversations mystérieuses, leur attitude inquiète, augmentèrent l'effet de cette déclaration. On fut alarmé, écrit M. Servais. On se communiquait tout bas ses impressions : on se

(1) E. Servais, p. 169.
(2) *Ibid.*, p. 172.

Digitized by Google

disait qu'un accord n'avait pu s'établir, que la conférence se séparerait sans être parvenue à atteindre le but qu'elle poursuivait, que la guerre était inévitable.

Le plénipotentiaire français, le prince de la Tour d'Auvergne, paraissait redouter sérieusement cette dernière éventualité. Nous avons vu, en effet, que malgré l'activité infatigable déployée depuis un mois par le maréchal Niel (1), la France était loin d'être prête, alors que la Prusse, qui reprochait amèrement au cabinet des Tuileries ses armements, était absolument en mesure d'entrer en campagne. On avançait même que les ordres de mobilisation étaient signés, et que le signal pour les transmettre aux chefs de corps était attendu d'une minute à l'autre par le grand état-major prussien. Le 11 mai, on disait tout haut dans les cercles diplomatiques de Berlin (2) que le grand conseil se réunirait dans la soirée pour décréter la mobilisation partielle de l'armée. C'était la guerre. Quelques heures après, heureusement, sur une dépêche de M. de Bernstorff annonçant que la conférence était arrivée au terme de sa tâche et qu'elle avait signé le traité de neutralisation, le grand conseil était contremandé !

Si les avis du parti militaire prussien avaient prévalu, sans laisser à la France le temps de se reconnaître, deux cent cinquante mille hommes auraient envahi ses frontières *dès le lendemain de l'interpellation de M. de Bennigsen*, avec la rapidité foudroyante qui avait présidé à la campagne de Bohême. Huit ou dix jours plus tard, le gros de l'armée, mobilisé, aurait coupé les communications de la France avec la Hollande et

(1) L'armée d'Afrique était prête à s'embarquer. Le camp de Châlons s'organisait dans une pensée de concentration avec des régiments tirés des garnisons les plus éloignées ; plus de six cent mille chassepots étaient livrés, on attendait des fusils d'Espagne et d'Amérique, des chevaux et des mules étaient importés de tous côtés, et la gendarmerie devait pourvoir aux besoins les plus urgents de notre artillerie et de notre cavalerie. (G. ROTHAN.)

(2) *Lettre de M. Benedetti.* « M. de Bismarck a dit au baron de Wimpfen que l'armée serait mobilisée aujourd'hui, si, par les résolutions de la conférence et par les déclarations du gouvernement de l'Empereur, on n'était pas rassuré. » (G. ROTHAN.)

Digitized by Google

opéré un grand mouvement tournant sur ses frontières nord-est. Rien ne paraissait plus facile qu'une guerre d'invasion avec un plan de campagne étudié, combiné de longue date dans ses plus petits détails. La correspondance militaire du maréchal de Moltke, qui vient d'être publiée à Berlin, atteste *que, dès 1857*, de Moltke pressentait une collision plus ou moins prochaine sur le Rhin, et qu'il avait, dès cette époque, exposé ses vues et établi ses plans de marche dans l'éventualité d'une rupture avec la France (1).

La séance du 10 mai fut donc de pure forme. Toutefois, le baron de Benting en profita pour demander qu'il fût inséré au protocole « que les obligations que le Roi grand-duc a contractées pour le Luxembourg, en sa qualité de grand-duc, concernent exclusivement le gouvernement du Grand-Duché, et *que le Gouvernement néerlandais y est, et désire y rester complétement étranger* (2) ».

Nous avons vu déjà que la Hollande tenait avant tout à tirer son épingle du jeu.

Satisfaction fut donnée au plénipotentiaire hollandais, et la conférence s'ajourna au lendemain.

Enfin, dans cette séance du samedi 11 mai, et après ces nombreux incidents dilatoires, occasionnés par le mauvais vouloir de la Prusse, les travaux de la conférence aboutirent à la solution désirée.

Dès le début de la séance, en effet, lord Stanley proposa pour l'article 4, le seul en suspens, un texte de rédaction qui, dans sa conviction, devait réunir les suffrages de tous les plénipotentiaires (3). La Prusse s'inclinait devant l'opinion pu-

(1) Voir la *Revue des Revues* du 15 janvier 1898.

(2) Protocole, n° 3.

(3) Article 4 proposé : « Conformément aux stipulations contenues dans les articles 2 et 3, Sa Majesté le Roi de Prusse déclare que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg *recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité*. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions, et tous les objets qui font partie de la dotation de la dite place forte. Durant cette opération, il n'y restera que le nombre de troupes nécessaire pour veiller à la sûreté du matériel de guerre, et pour en effectuer l'expédition, *qui s'achèvera dans le plus bref délai possible.* »

Digitized by Google

blique de l'Europe, et consentait à évacuer la forteresse de Luxembourg « immédiatement après l'échange des ratifications du traité ».

Les divers articles signés et paraphés par les plénipotentiaires, le doyen d'âge, baron de Brunnow, dont les efforts pacifiques venaient d'être couronnés de succès, prit la parole pour remercier au nom de tous le président, lord Stanley. « Je remplis un devoir agréable, dit-il, en priant lord Stanley d'être bien persuadé que nous aimons à reconnaître l'assistance qu'il nous a si cordialement prêtée pour conduire nos travaux à une conclusion favorable, — résultat pacifique que toutes les puissances de l'Europe ont appelé de leurs vœux. »

Tous les plénipotentiaires s'associèrent avec empressement aux sentiments exprimés par l'ambassadeur de Russie, et il fut convenu, sur la proposition du plénipotentiaire de la Belgique, de citer ses paroles dans le protocole de la séance (1).

Nous allons maintenant donner le texte complet et définitif du traité du 11 mai 1867, tel qu'il est sorti des délibérations de la conférence de Londres.

§ Vme. — Le Traité du 11 Mai 1867.

1. *Texte du traité du 11 mai 1867.* — 2. *Sa notification aux Parlements.* — 3. *Accueil fait au traité par l'opinion et par la presse.* — 4. *Visite du roi de Prusse à l'Exposition universelle de 1867.*

Parvenu à ce point de notre travail, nous ne pouvons nous retenir de faire une courte « pause », pour faire ressortir en quelques mots combien importante dans l'histoire du grand-duché de Luxembourg est cette date du 11 mai 1867. L'étude que nous venons de faire de son histoire nous permet d'affirmer que c'est bien la date la plus considérable des annales de ce petit pays.

C'est de cette époque, en effet, que part sa réelle indépen-

(1) Protocole no 4. Séance du 11 mai 1867.

Digitized by Google

dance, son autonomie véritable. Toutes deux furent complétées encore, en 1890, par la rupture définitive des faibles liens qui le rattachaient, si peu que ce fût, à la Hollande.

Jusqu'à cette date, — même dans les courtes phases de son existence où il était, comme au moyen âge, gouverné directement par un comte ou par un duc, — il dépendait toujours d'un autre État par une attache quelconque, administrative, judiciaire ou même religieuse. L'intérêt commun qui l'unit encore aujourd'hui à l'Allemagne — intérêt résultant d'une convention douanière et de l'administration de l'un de ses réseaux ferrés — ne repose plus que sur des contrats purement civils, à échéance fixe et prochaine. Et, cette échéance arrivée, il ne dépendra que des pouvoirs publics du Grand-Duché de lui faire recouvrer sa liberté.

C'est au traité de Londres que le Grand-Duché a dû d'échapper aux horreurs et aux désastres de la guerre franco-allemande de 1870, guerre qui — comme nous aurons à le raconter — n'a fait que l'effleurer en passant. Ses conséquences, funestes pour la France, ont au contraire apporté au Grand-Duché, avec des « enfants nouveaux », de grands éléments d'activité industrielle.

C'est à lui encore qu'il doit d'avoir évité le sort des nombreux petits États similaires qui, englobés de gré ou de force dans l'orbite immense de la Confédération de l'Allemagne du Nord, n'ont conservé qu'un semblant d'autonomie, — quand ils en ont même conservé l'ombre, — et qui sont aujourd'hui assujettis aux lourdes charges militaires et financières que la Prusse est contrainte d'imposer à tous ses satellites, pour assurer le maintien difficile de son éclat exagéré.

C'est à lui, enfin, que le Grand-Duché doit la position heureuse et tout exceptionnelle dont il jouit en Europe depuis trente et un ans. Sans ennemis, même sans rivaux, sans armée permanente; des charges financières très modérées et — *res mirabilis* — des budgets que l'on arrive à boucler avec des excédents sérieux! Un gouvernement paternel, une famille souveraine justement respectée. On pourrait, enfin, appliquer

Digitized by Google

au grand-duché de Luxembourg la maxime favorite du docteur Pangloss, empruntée par Voltaire à Leibnitz : *Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.*

Il n'y a donc, au moins à notre humble estime — rien de paradoxal à soutenir que le grand-duché de Luxembourg doit, en bonne conscience, une véritable gratitude à la France ! N'est-ce pas, en effet, le désir bien légitime de cette dernière de s'annexer en 1867 — par des voies pacifiques et du consentement des populations — ce beau pays de Luxembourg, qui a été pour lui la cause occasionnelle de tous les avantages dont il profite aujourd'hui ? Et, mon Dieu, nous comprenons fort bien que, restant fidèles à leur refrain national, les Luxembourgeois redisent encore :

Mir welle blèiwen wât mer sin !

1. — Texte du traité du 11 mai 1867. — Voici le texte officiel de cet acte important :

Traité.

Au nom de la très sainte et indivisible Trinité;

Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, prenant en considération le changement apporté à la situation du Grand-Duché par suite de la dissolution des liens qui l'attachaient à l'ancienne Confédération germanique, a invité leurs Majestés la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, l'Empereur d'Autriche, le Roi des Belges, l'Empereur des Français, le Roi de Prusse et l'Empereur de toutes les Russies, à réunir leurs représentants en conférence à Londres, afin de s'entendre, avec les plénipotentiaires de Sa Majesté le Roi grand-duc, sur les nouveaux arrangements à prendre dans l'intérêt général de la paix.

Et leurs dites Majestés, après avoir accepté cette invitation, ont résolu d'un commun accord de répondre au désir que Sa Majesté le Roi d'Italie a manifesté, de prendre part à une délibération destinée à offrir un nouveau gage de sûreté au maintien du repos général.

En conséquence, Leurs Majestés, de concert avec Sa Majesté le Roi d'Italie, voulant conclure dans ce but un Traité, ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir : .....

Digitized by Google

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article 1er. — Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, maintient les liens qui attachent le dit Grand-Duché à la maison d'Orange-Nassau, en vertu des traités qui ont placé cet État sous la souveraineté de Sa Majesté le Roi grand-duc, ses descendants et successeurs.

Les droits que possèdent les agnats de la maison de Nassau sur la succession du Grand-Duché, en vertu des mêmes traités, sont maintenus.

Les hautes parties contractantes acceptent la présente déclaration et en prennent acte.

Article 2. — Le grand-duché de Luxembourg, dans les limites déterminées par l'acte annexé aux traités du 19 avril 1839, sous la garantie des Cours de la Grande-Bretagne, d'Autriche, de France, de Prusse et de Russie, formera désormais un Etat perpétuellement neutre.

Il sera tenu d'observer cette même neutralité envers tous les autres États.

Les hautes parties contractantes s'engagent à respecter le principe de neutralité stipulé par le présent article.

Ce principe est et demeure placé sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires du présent traité, à l'exception de la Belgique, qui est elle-même un État neutre.

Article 3. — Le grand-duché de Luxembourg étant neutralisé aux termes de l'article précédent, le maintien ou l'établissement des places fortes sur son territoire devient sans nécessité comme sans objet.

En conséquence, il est convenu d'un commun accord que la ville de Luxembourg, considérée par le passé sous le rapport militaire comme forteresse fédérale, cessera d'être une ville fortifiée.

Sa Majesté le Roi grand-duc se réserve d'entretenir dans cette ville le nombre de troupes nécessaires pour y veiller au maintien du bon ordre.

Article 4. — Conformément aux stipulations contenues dans les articles 2 et 3, Sa Majesté le Roi de Prusse déclare que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse de Luxembourg, recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de cette place immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité. On commencera simultanément à retirer l'artillerie, les munitions et tous les objets qui font partie de la dotation de la dite

Digitized by Google

place forte. Durant cette opération, il n'y restera que le nombre de troupes nécessaires pour veiller à la sûreté du matériel de guerre et pour effectuer l'expédition, qui s'achèvera dans le plus bref délai possible.

Article 5. — Sa Majesté le Roi grand-duc, en vertu des droits de souveraineté qu'il exerce sur la ville et forteresse de Luxembourg, s'engage de son côté à prendre les mesures nécessaires, afin de convertir la dite place forte en ville ouverte, au moyen d'une démolition que Sa Majesté jugera suffisante pour remplir les intentions des hautes parties contractantes, exprimées dans l'article 3 du présent traité. Les travaux requis à cet effet commenceront immédiatement après la retraite de la garnison. Ils s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville.

Sa Majesté le Roi grand-duc promet en outre que les fortifications de la ville de Luxembourg ne seront pas rétablies à l'avenir, et qu'il n'y sera maintenu ni créé aucun établissement militaire.

Article 6. — (Relatif à la dissolution des liens qui avaient pu exister, au point de vue de la Confédération germanique, entre le grand-duché de Luxembourg et certains territoires appartenant au duché de Limbourg, qui continuent à faire partie intégrante du royaume des Pays-Bas.)

Article 7. — Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées à Londres dans l'espace de quatre semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le onze mai de l'an de grâce mil huit cent soixante-sept.

Dans cette séance du 11 mai, sur la demande de M. van de Weyer, plénipotentiaire de Belgique, les membres de la conférence signèrent la déclaration suivante, destinée à rester annexée au protocole n° 4 :

« Il est bien entendu que l'article 3 ne porte point atteinte au droit des autres puissances neutres de conserver et au besoin d'améliorer leurs places fortes et autres moyens de défense. »

Enfin, dans une dernière séance tenue le lundi 13 mai, les plénipotentiaires procédèrent à la signature des divers exemplaires en due forme du traité et de la déclaration annexe.

Digitized by Google

Les ratifications du traité furent échangées dans un procès-verbal dressé à Londres le 31 mai.

2. — Notification du traité aux Parlements. — France. — C'est le Parlement français qui, le premier, fut avisé officiellement de la conclusion des négociations de la conférence de Londres. Dès la séance du lundi 13 mai, le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune du Sénat, puis à celle du Corps législatif, pour y faire une communication du Gouvernement. Voici les principaux passages de la déclaration (1) :

La conférence de Londres a terminé ses travaux. Les plénipotentiaires ont signé, le 11 de ce mois, le traité qui détermine d'une manière définitive la situation internationale du grand-duché de Luxembourg.

Le Gouvernement français s'était depuis longtemps préoccupé de l'état d'indécision où demeurait une question si importante pour la sécurité de nos frontières. *Que cette sécurité fût assurée par la réunion du Grand-Duché à la France ou par toute autre combinaison*, le point capital pour nous était que la Prusse, dans la condition nouvelle que lui avaient faite les derniers changements européens, ne conservât pas au delà de ses limites, et en dehors de tout droit international, un établissement militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position éminemment offensive.

Nous étions autorisés à espérer que nos relations amicales avec le cabinet de Berlin prépareraient une solution favorable, car notre intention a toujours été de ménager les justes susceptibilités de la Prusse, et d'admettre, dans une question qui avait à nos yeux, un caractère européen, l'examen loyal des traités et de l'intérêt des grandes puissances.

Puis le ministre rend compte des travaux de la conférence de Londres et analyse les articles du traité.

Il termine ainsi :

Ce traité répond pleinement aux vues du Gouvernement français. Il fait cesser une situation créée contre nous dans de mau-

(1) *Moniteur universel* du 14 mai 1867.

Digitized by Google

vais jours, et maintenue depuis cinquante ans ; il donne à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel État neutre.

Non seulement il supprime les causes d'un conflit imminent, mais encore il donne de nouveaux gages à l'affermissement de nos bons rapports avec nos voisins et à la paix de l'Europe.....

Le Gouvernement croit utile aussi de faire ressortir ce fait que, pour la première fois peut-être, la réunion d'une conférence, au lieu de suivre la guerre et de se borner à en sanctionner les résultats, a réussi à la prévenir et à conserver à l'Europe les bienfaits de la paix. Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde, et dont tous les amis du progrès pacifique de la civilisation doivent se réjouir.

Quel démenti les événements de 1870-71 ont donné à ces belles espérances de M. de Moustier ! Les « tendances nouvelles » n'ont pas été longtemps goûtées par M. de Bismarck.

Le *Moniteur* constate que cette déclaration a été accueillie au Sénat par des « marques d'approbation ».

Au Corps législatif, l'assemblée resta muette. Ni approbation ni contestation. Jules Favre se leva seulement pour demander que, suivant la promesse faite antérieurement le ministre d'État voulût bien communiquer à la Chambre les documents nécessaires pour discuter — lorsque le moment serait venu — « les graves questions que font naître les communications qui viennent d'être faites ».

Un décret impérial du 1er juin 1867, rendu par conséquent le lendemain de l'échange des ratifications (procès-verbal du 31 mai à Londres), et inséré au *Moniteur universel* du 2 juin, a prescrit la publication du traité de Londres, dont il a inséré le texte entier.

Au milieu du mois de juin, le Gouvernement français, pour tenir la promesse qu'il avait faite, fit imprimer et distribuer aux membres du Sénat et du Corps législatif un *livre jaune* sur l'affaire du Luxembourg (1). Cet important document contenait toutes les dépêches diplomatiques — *officielles !* —

(1) Ce *livre jaune* a été reproduit en entier dans le *Moniteur universe* du 19 juin 1867.

Digitized by Google

relatives à cette affaire, échangées depuis le 26 juillet 1866 entre le cabinet des Tuileries et ses représentants auprès des cours de Berlin, La Haye, Londres, Vienne et Saint-Pétersbourg. Il se terminait par la reproduction des protocoles de la conférence de Londres, que nous avons analysés plus haut, et par le texte complet du traité et du procès-verbal d'échange des ratifications.

Ce fut l'occasion pour Jules Favre de reprendre l'interpellation qui avait été écartée au mois d'avril. Mais il ne le fit pas directement. C'est à propos de la discussion du budget du ministère de la guerre que s'ouvrit au Corps législatif, dans la séance du lundi 15 juillet, le grand débat depuis longtemps attendu sur les origines, le réglement et les conséquences de l'affaire du Luxembourg.

Garnier-Pagès venait d'y faire allusion, en parlant de la situation de l'Allemagne, agrandie après 1866, et en faisant ressortir que la France avait fait l'affaire de M. de Bismarck en soulevant la question du Luxembourg :

Au moment où M. de Bismarck, dit-il, voulait avoir sa constitution despotique et militaire, l'affaire du Luxembourg est venue fort à propos. A l'instant même, surexcitant les esprits, acceptant parfaitement la question, ne voulant pas aller plus loin, mais content des inquiétudes que cette question pouvait faire naître, montrant de loin l'ambition de la France qui voulait s'agrandir, il a obtenu immédiatement une Constitution contre laquelle des protestations avaient été soulevées auparavant, même en Prusse (1).

Jules Favre alors prit la parole. Il annonça son intention de parler de l'affaire du Luxembourg, dont les péripéties diverses avaient été la principale cause des dépenses révélées par le projet du budget du ministère de la guerre :

Il résulte, dit-il, des pièces officielles qui nous ont été communiquées, que, pour de simples inquiétudes, pour des soupçons, pour un nuage qui est sorti du département des affaires étran-

(1) *Moniteur* du mardi 16 juillet 1867.

Digitized by Google

gères, la France a été dans la nécessité de supporter une surtaxe guerrière et maritime de 158 millions. En effet, dans l'exposé des motifs du projet de loi sur les crédits extraordinaires demandés pour faire face à *certaines mesures de précaution* nécessitées de la part des départements de la guerre et de la marine par la situation politique de l'Europe, il est indiqué que les dépenses occasionnées par les événements extérieurs se sont élevées à 117,005,871 francs, rien que pour le ministère de la guerre.

Développant alors l'interpellation qu'il avait préparée à la fin d'avril, l'orateur critique amèrement la politique de l'Empereur au Mexique d'abord, puis en Europe dans ses rapports avec la Prusse après Sadowa, et, enfin, dans cette affaire du Luxembourg, « soulevée pour donner à l'opinion française un *os à ronger*, une compensation aux lourdes fautes commises en juin et en juillet 1866 ».

Le ministre d'État, le « vice-empereur », M. Rouher, lui répondit. Il le fit longuement. Son discours est intéressant au plus haut point. C'est la politique générale du Gouvernement français à cette époque, exposée avec une grande lucidité. Voici les principaux passages où il traite la question du Luxembourg, en remontant à son point de départ :

Elle est née le 24 juin 1866. Elle n'a pas été posée par la France, mais par le grand-duché de Luxembourg, quelques jours avant Sadowa. La Confédération germanique était dissoute; le Grand-Duché réclamait son indépendance et l'évacuation de la ville par les Prussiens.

Ces deux intérêts furent mis en mouvement par une réclamation adressée à la Prusse. La Prusse ne répond pas. En septembre ou en octobre, le Grand-Duché renouvelle ses instances et demande l'évacuation. La Prusse ne paraît pas disposée à céder. Les négociations se poursuivent en se développant.

La France eût pu, en intervenant, exciter les susceptibilités, compliquer les difficultés; elle s'abstint.

Au 20 février dernier, la Hollande, plus émue, s'adresse à la France. Elle lui demande ce qu'elle doit craindre ou espérer, pour le cas où des éventualités plus graves se produiraient.

C'est alors, seulement, le 28 février, que le Gouvernement français entre pour la première fois en communication, non pas avec

Digitized by Google

le cabinet hollandais, mais avec le ministre de France à La Haye, pour lui faire confidentiellement part de ses vues sur la question posée par la Hollande.

Le ministre d'État résume ensuite les instructions données à M. Baudin, puis :

Des pourparlers s'engagent. *Le Grand-Duc paraît disposé à céder le Luxembourg, qui est sa propriété.* Il s'adresse au cabinet de Berlin. Des indiscrétions, inévitables peut-être, avaient été commises par la presse allemande et par la presse française. Une interpellation est adressée à M. le comte de Bismarck. Cette interpellation porte-t-elle uniquement sur le fait même de la cession? Non : elle déclare que le *grand-duché de Luxembourg est un territoire allemand ;* qu'il fait partie de l'Allemagne ; *qu'il doit lui rester incorporé,* et qu'à aucun prix on ne doit consentir à ce que les soldats prussiens évacuent la forteresse de Luxembourg, occupée par eux depuis cinquante ans.

Dès le premier moment la question qui se pose, c'est celle de la non évacuation. Bientôt la presse prussienne, *avec une ardeur que nul n'a oubliée,* développa cette thèse : que le droit de la Prusse est consacré par les traités ; que le Gouvernement prussien ne peut reculer, qu'un duel est inévitable entre la France et la Prusse ; qu'il est préférable que ce duel éclate immédiatement, *parce que la Prusse est prête, tandis que la France ne l'est pas.*

C'est à ce moment, Messieurs, que le Gouvernement français, déployant une activité énergique, arrivait à ce chiffre de dépenses de 150 millions que l'on a critiqué. (Très bien ! très bien !)

Puis le ministre d'État parle de l'intervention des puissances, intervention acceptée immédiatement par le Gouvernement français, désireux de maintenir la paix et déclarant spontanément qu'il n'insisterait pas sur le projet de cession du Grand-Duché :

Tout à l'heure, l'honorable M. Jules Favre, faisant un légitime éloge d'une grande souveraine, disait qu'elle avait écrit une lettre pour faire appel aux sentiments de conciliation, rétablir la concorde, assurer le maintien de la paix. Cela est vrai ; mais à qui a été adressé ce pressant appel? Au roi de Prusse, ou à l'Empereur des Français? La Reine d'Angleterre s'est adressée là

Digitized by Google

où elle savait qu'était le danger, qu'était la résistance. Or, la résistance n'était pas à Paris, elle était à Berlin, dans certaines convoitises patriotiques, dans certaines ardeurs militaires. *C'est au roi Guillaume que la Reine a écrit.*

M. Berryer. — C'était affaire de famille entre elle et la maison royale de Prusse.

Après un nouvel exposé des faits et le rappel des communications antérieures faites au Corps législatif pendant les négociations, le ministre d'État examine le résultat de ces négociations :

Nous avons obtenu l'évacuation. Est-ce là un mince résultat? Demandez-le au Gouvernement prussien. Il a longuement réfléchi avant de céder. Quant à la France, elle y a gagné de voir disparaître encore une des traces des traités de 1815. La forteresse de Luxembourg n'est plus pour nous une position offensive, menaçante. Nous ne voyons plus de notre frontière l'uniforme prussien à l'état de menace possible et de souvenir douloureux.

Trois ans plus tard, on voyait l'uniforme prussien plus près encore de la frontière française, et si Luxembourg ne l'abritait plus, Metz la Lorraine le recevait à demeure dans ses murailles jusqu'alors inviolées!

Angleterre. — Le soir même de ce jour où le ministre des affaires étrangères de France annonçait au Sénat et au Corps législatif la signature du traité de Londres, — c'est-à-dire le lundi 13 mai, — lord Derby, à la Chambre des Lords, et lord Stanley, à la Chambre des Communes, faisaient la même communication au Parlement anglais.

En Angleterre, c'était toujours la question de la garantie qui préoccupait l'opinion. A une question posée à la Chambre des Lords par lord Stanley-Alderley, demandant si la garantie stipulée dans le traité n'augmentait pas considérablement la responsabilité de l'Angleterre, et si cette puissance ne serait pas dans l'obligation de faire la guerre, même seule, dans le cas où une tierce puissance viendrait à violer la neutralité du

Digitized by Google

Luxembourg, lord Derby répondit négativement, ajoutant que le Luxembourg était placé sous une garantie collective et nullement sous la garantie individuelle de chacune des puissances représentées à la conférence.

Le 14 juin, M. Labouchère interpelle le Gouvernement anglais à la Chambre des Communes sur la même question (1) :

Quelques stipulations du traité sont directement en désaccord avec les principes de la non intervention, qu'on supposait dans les dernières années servir de règle à notre politique extérieure.

Par non intervention, j'entends parler du principe qui nous interdit de faire la guerre pour le compte d'autrui, ou de contracter des alliances qui ne soient pas absolument nécessaires à notre propre sûreté.

Il termine en disant : « Je combats toutes les garanties collectives et toutes les alliances générales. »

D'autres membres, MM. Cochrane, Griffith, Aytoun, s'associent aux observations de M. Labouchère.

Dans un très long discours, lord Stanley répond en défendant le traité et en cherchant à atténuer l'importance de la garantie accordée : « La convention du 11 mai, dit-il, donne à l'Angleterre le droit de faire la guerre, *sans lui en imposer l'obligation.* » Il considère la garantie, à laquelle il a consenti non sans mûre réflexion, — et parce que c'était l'unique moyen de prévenir un conflit, — comme une *sanction morale* plutôt que comme un engagement éventuel de faire la guerre :

La garantie à laquelle nous participons, a-t-il ajouté en terminant, est collective aux puissances, et sa signification est que, dans l'éventualité d'une violation de territoire, toutes les cours peuvent être appelées à assurer la force au traite ; mais ce que *tous* sont obligés de faire ne peut être raisonnablement attendu *d'un seul*. Si toutes les puissances s'unissent pour maintenir le traité, il ne sera pas enfreint ; *mais si elles refusent de le faire, une puissance seule et séparée ne sera pas obligée par la garantie.*

(1) *Moniteur* du 17 juin, d'après le *Times*.

Digitized by Google

Et le 4 juillet, le chef du cabinet anglais, lord Derby (père de lord Stanley), répondant, à la Chambre des Lords, à une interpellation de lord Houghton, soutenait la même thèse :

Une garantie collective engage l'honneur de toutes les parties contractantes d'une manière collective. Mais s'il survient un différend, *aucune puissance n'est obligée de prendre sur elle en particulier le soin de maintenir cette garantie*, aucune d'elles n'a pour devoir particulier de se charger de son accomplissement (1).

C'est ce que lord Stanley appelait une garantie à *responsabilité limitée*. — Décidément, les hommes d'État anglais ne le cèdent à personne dans l'art d'accommoder les textes à leur façon.

Les discours de lord Stanley et de lord Derby eurent beaucoup de succès à la Chambre des Communes et à la Chambre des Lords, et donnèrent satisfaction à l'opinion publique, un peu inquiète en Angleterre.

Mais la théorie anglaise sur le mode d'action de la garantie fut infiniment moins goûtée en Allemagne et dans le Grand-Duché (2). M. de Bismarck saisit la première occasion qui s'offrit à lui de la combattre. Dans la séance du Parlement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, du 27 septembre 1867, il s'exprimait ainsi :

Nous avons obtenu, pour la forteresse de Luxembourg, une compensation dans la neutralisation du pays et dans une garantie *au maintien de laquelle, — dût-elle être menacée, — je crois, malgré toutes les subtilités*. Au point de vue militaire, cette garantie est pour nous une entière compensation pour l'abandon du droit d'occupation (3).

Prusse. — Ce fut dans cette session de septembre 1867 que le Parlement allemand manifesta son opinion sur le traité

(1) *Moniteur universel* du 7 juillet 1867, d'après le *Times* et le *Morning Herald*.
(2) P. Eyschen, op. cit., page 21 et suiv. — E. Servais, p. 167.
(3) P. Eyschen, p. 20.

Digitized by Google

de Londres, à l'occasion du vote d'une adresse au roi de Prusse. La politique de son gouvernement y était louée pour les résultats favorables qu'elle avait donnés.

Dans la discussion, le député socialiste Bebel, opposé à l'adresse, porta la question sur le terrain du traité du 11 mai, contestant les succès politiques obtenus et estimant que l'adresse aurait dû contenir une expression très forte de regret pour les pertes faites par l'Allemagne : « Je parle, dit-il, de la perte réelle du Luxembourg que l'Allemagne a éprouvée malgré les assurances que l'on nous a données pendant la dernière session (celle d'avril) (1). »

M. de Bismarck ne voulut pas rester sous le poids de cette accusation et prit la parole dans la séance du 24 septembre, « pour réfuter, dit-il, l'erreur très répandue que le Luxembourg a été détaché de l'Allemagne depuis la mise en vigueur de la constitution de la Confédération du Nord. Cela est complétement inexact. Le pays du Luxembourg se trouve absolument dans la même situation. Seulement, le droit de garnison que le roi de Prusse exerçait a disparu ».

L'orateur, ajouta-t-il en parlant de M. Bebel, dit que nous aurions dû précipiter la nation allemande dans une guerre pour *un droit de garnison que, je tiens à le constater, nous ne pouvions pas revendiquer comme non douteux*. Si nous avions pu considérer le droit de garnison comme *non douteux*, la question se présentait autrement. Nous aurions alors vraiment pris la défense d'un droit. Mais notre droit était éteint, *nous n'avons pas plus le droit de tenir garnison à Luxembourg, contre la volonté formelle du souverain*, que nous ne l'aurions de tenir garnison à Rastadt contre la volonté du grand-duc de Bade, ou à Mayence, etc... C'est pour cela que nous avons évité de pousser les choses à l'extrême au sujet de cette question.

Bismarck ne tenait pas le même langage au commencement d'avril. Il avait fallu une forte pression de la diplomatie européenne pour déterminer chez lui cette « nouvelle conviction ». Des convictions « successives » n'étaient pas, du reste, pour

(1) E. Servais, p. 179.

Digitized by Google

l'effrayer, et ce n'était ni la première ni la dernière des variations auxquelles sa politique devait se plier, lorsque sa force était contrainte de s'incliner devant une force supérieure.

Belgique. — La communication du traité fut faite au Sénat belge dans la séance du 15 mai (1), par le ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. Rogier.

« La Belgique, signataire des traités de 1839, qu'il s'agissait de modifier quant au Luxembourg, dit le ministre, devait naturellement être appelée à assister à la conférence. L'indépendance et la neutralité de la Belgique étaient hors de cause; mais ce traité, en faisant disparaître de graves difficultés qui avaient inopinément surgi entre nos deux puissants voisins, augmente par là même la sécurité de la Belgique. Il n'est pas sans intérêt pour notre pays, le Sénat le comprendra, *d'avoir été pour le première fois représenté à un congrès politique.* »

Un membre du Sénat belge, M. Dumortier, moins enthousiaste que le ministre, crut devoir prononcer un grand discours. Quelques passages en sont curieux, comme affirmant la prétention des Belges à des droits « séculaires » sur le Grand-Duché :

Vous savez, disait M. Dumortier, à la grande satisfaction de ses auditeurs (2), que le grand-duché de Luxembourg *est une partie integrante de la Belgique depuis plus de 450 ans!* Donné en engagère en 1438, il fut quelques années plus tard, réuni au duché de Brabant, sous le duc Antoine, puis, plus tard sous Philippe le Bon, d'une manière perpétuelle aux provinces belgiques.

On a dit que le Luxembourg appartenait à l'Allemagne; c'est possible aux époques antérieures; mais ce qui est certain, c'est que la pragmatique-sanction de l'empereur Charles V, ratifiée par l'Allemagne tout entière, faisait des provinces belgiques, y compris le Luxembourg, un tout inaliénable et inséparable.

Les événements de 1830 sont venus enlever à la Belgique la moitié de cette province... mais j'avais conçu l'espoir que, dans

(1) *Moniteur universel* du 17 mai 1867.
(2) Voir ce discours dans l'ouvrage de Joris, p. 76.

Digitized by Google

les circonstances actuelles, nous aurions vu *nos frères de Luxembourg réunis à la Belgique*, comme ils l'ont été pendant quatre à cinq siècles, et leurs représentants venir siéger de nouveau parmi nous.

S'il fallait neutraliser le Luxembourg, quoi de plus simple que de le réunir à la Belgique, qui est neutre sous la garantie de l'Europe?

Enfin, il termine en disant : « Dans l'hypothèse que *quelque jour* le Luxembourg doive faire retour à l'une des puissances, je forme les vœux les plus ardents pour *qu'il fasse retour à la mère patrie.* »

Heureux Luxembourgeois ! Tous leurs voisins les revendiquaient au même titre que leurs nationaux : les Allemands, les Français, voire même les Belges. Il n'y avait que les Hollandais qui n'en voulaient pas. Comme au milieu de ces compétitions, de ces ardentes aspirations d'un amour peu désintéressé, ils avaient bien raison de ne souhaiter qu'une chose :

Rester ce qu'ils étaient !

Italie. — A la séance de la Chambre des Députés de Florence du 16 mai, le député Massari demanda communication des documents relatifs à la conférence. Le ministre des affaires étrangères d'Italie promit que les pièces officielles seraient déposées sur le bureau de la Chambre après l'échange des ratifications (1). Cette question n'eut pas d'ailleurs d'autre suite, et il n'en fut plus parlé au Parlement italien.

Grand-Duché de Luxembourg. — L'assemblée des États fut convoquée en session extraordinaire, le 18 juin, pour ratifier le traité de Londres. Le prince Henri des Pays-Bas ouvrit la session au nom du roi de Hollande ; nous relevons cette appréciation du traité dans son discours d'ouverture :

« Ce traité est un événement heureux pour le Grand-Duché et un gage de paix pour l'Europe. Il consacre votre indépen-

(1) *Moniteur universel* du 18 mai 1867.

Digitized by Google

dance, votre autonomie; il assure votre liberté commerciale, il répond aux vœux des fidèles populations luxembourgeoises. Je ne doute pas que vous, représentants du pays, ne fassiez un accueil favorable à cet acte important. »

Le traité de Londres fut approuvé par l'assemblée des États, à l'unanimité des voix, sauf celle de M. Ch. André, qui émit l'opinion que la ratification du traité impliquait *au préalable* la modification de plusieurs dispositions de la Constitution.

Dans la même séance, le Gouvernement déposa un projet de loi concernant l'exécution de l'article V du traité de Londres, relatif à la démolition de la forteresse.

Ce projet de loi souleva de nombreuses discussions. Nous aurons à y revenir lorsque nous nous occuperons du démantèlement.

3. — Accueil fait au traité par l'opinion et par la presse. Pas plus que le Parlement, l'opinion publique en France ne manifesta un grand enthousiasme pour le traité de Londres. Les dithyrambes du *Moniteur universel* ne rencontrèrent que peu d'échos dans la presse.

La concession obtenue par la politique impériale ne fut pas considérée comme étant d'une grande valeur. Le retrait de la garnison prussienne de la forteresse de Luxembourg était envisagé par les journaux comme une simple conséquence du respect dû aux traités antérieurs. Le traité du 11 mai fut même présenté par quelques-uns comme un échec pour la politique de l'Empereur, car il empêchait l'annexion du Grand-Duché, but que cette politique avait poursuivi. Et ainsi, l'apaisement des esprits, que le Gouvernement français avait surtout visé en soulevant la question du Grand-Duché, ne se fit pas encore. Au contraire, loin de s'améliorer, la situation politique intérieure parut empirer et finit par devenir une des causes de la guerre de 1870.

On peut se demander, avec M. Servais (1), ce qui serait

(1) E. Servais, op. cit., p. 184.

Digitized by Google

arrivé si la cession du Grand-Duché à la France s'était accomplie. Aurait-elle empêché la guerre de 1870, en amenant entre la France et l'Allemagne le rapprochement dont il est souvent parlé dans les pièces diplomatiques du gouvernement français? Il est bien difficile de se prononcer sur cette question. Le Grand-Duché paraît avoir eu seul à bénéficier du traité du 11 mai 1867.

Au moment même où la conférence allait se réunir, un des plus éminents rédacteurs du *Journal des Débats*, M. John Lemoinne, — laissant un instant de côté son parti pris de politique anglophile, où il se rencontrait trop souvent avec Napoléon III, — appréciait ainsi la façon inattendue dont avait été soulevée la question du Luxembourg :

L'intervention de l'Europe nous paraît dans le cas actuel parfaitement légitime et justifiée. Nous sommes très peu partisan des congrès, et nous ne croyons pas à leur efficacité quand ils ont la prétention de régler les mouvements intérieurs des peuples; mais ici le cas est tout différent. Le principe de la souveraineté nationale, du droit d'un peuple à disposer de lui, n'est pas en question. Au contraire, il est plutôt méconnu et outragé. *Les modestes Luxembourgeois étaient comme les honnêtes femmes*, ils ne faisaient pas parler d'eux, ils ne demandaient rien et ils ne disaient rien, quand ils ont appris un beau matin qu'on allait les changer de maître (1).

Le *Moniteur universel* du 16 mai, dans son bulletin hebdomadaire, résumait ainsi l'impression des sphères officielles :

Le résultat de la conférence de Londres et la communication que le marquis de Moustier a faite avant-hier au Sénat, ont été bien accueillis en France et à l'étranger. En cinq jours et en trois séances, les plénipotentiaires réunis au Foreign-Office ont trouvé le moyen de résoudre à l'amiable une des questions les plus graves et les plus importantes qui pouvaient s'imposer à la sollicitude de la diplomatie.....

La France doit se féliciter de voir les mêmes puissances qui, en 1815, se laissaient guider à son égard par des idées d'hostilité,

(1) *Journal des Débats* du 2 mai 1867.

Digitized by Google

renverser aujourd'hui le monument des défiances d'un autre âge. Luxembourg va cesser d'être une ville fortifiée..... Le point essentiel du débat était que la Prusse, dans les conditions nouvelles que lui ont faites les derniers changements européens, ne conservât pas au delà de ses limites un établissement militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position offensive. Ce point capital, la France l'a obtenu, sans mettre en avant d'autres moyens que des idées de modération et de justice.

En Angleterre, l'opinion était très favorable. On se réjouissait du succès de la conférence, dont la vanité britannique s'attribuait, pour la majeure partie, le mérite exclusif. On était heureux aussi d'avoir écarté, au moins pour quelque temps, les appréhensions que faisait naître la tension révélée tout à coup dans les relations diplomatiques de la France et de la Prusse, — tension que le langage aigre-doux de la presse des deux pays n'avait pas contribué à atténuer.

Une correspondance de Londres, du 16 mai, fait ressortir cette note de satisfaction de l'opinion publique en Angleterre :

Le résultat de la conférence de Londres produit ici une satisfaction d'autant plus vive qu'il est dû en partie aux efforts de la diplomatie anglaise, et que l'opinion était unanime pour désirer une solution pacifique. Tous les journaux se sont plu à rendre hommage à la haute impartialité dont lord Stanley a fait preuve en présidant les délibérations, et l'on constate avec plaisir en Angleterre cette tendance générale qui porte les peuples à substituer aux rancunes et aux inimitiés des anciens âges les pensées de progrès et de solidarité! (1)

Verba volant! Quel démenti, — nous l'avons déjà dit, mais on ne saurait trop le répéter — la guerre de 1870-1871 a donné à ces belles phrases! Et depuis, quel essai piteux d'intervention de l'Europe dans le conflit turco-grec! Et, aujourd'hui encore, l'Europe a-t-elle pu empêcher la sauvage et perfide agression des Etats-Unis contre l'Espagne? Jonathan a fait

(1) *Moniteur universel* du 19 mai 1867.

Digitized by Google

sienne la maxime de Bismarck : *La force prime le droit !* Les races latines sont bien malades. Si elle ne se décident à s'unir entre elles dans une solidarité effective, elles sont perdues. D'une part, le « péril jaune » ; d'autre part, l'expansion à outrance et à tout prix des « Jingoïstes Yankees », leur fièvre de lucre et de gain *per fas et nefas*, auront avant un siècle réduit la vieille Europe à n'être plus qu'une simple *expression géographique*.

En Prusse, on faisait contre mauvaise fortune bon cœur. L'occasion si désirée d'une guerre contre la France étant encore une fois passée, on se défendait d'y avoir jamais songé, et l'on prônait hautement le mode choisi pour la solution de l'incident du Luxembourg :

Ce traité, écrivait la *Correspondance provinciale de Berlin*, répond parfaitement aux idées émises dès l'origine par la Prusse.

En garantissant à la dynastie d'Orange la possession ultérieure du Luxembourg et en renonçant à une cession du Grand-Duché, la convention fait disparaître la source des appréhensions qui avaient agité principalement l'esprit public en Allemagne.....

D'ailleurs, la Prusse a obtenu, pour l'abandon du droit d'occuper la forteresse de Luxembourg, une compensation parfaitement suffisante, aujourd'hui que la neutralité du Grand-Duché est garantie, et qu'il a été stipulé que les frontières prussiennes ne pourront pas être attaquées de toute l'étendue du territoire luxembourgeois. Dans ces conditions, la Prusse pouvait renoncer à la forteresse du Luxembourg comme point de défense spécial.

L'attitude de la France à la conférence de Londres fournit une nouvelle preuve de la modération et de l'amour de la paix *qui ont assuré de plus en plus au gouvernement impérial le respect et la confiance de l'Europe.*

Cette politique recevra une confirmation et une consécration nouvelles par les visites que notre Roi et les monarques les plus puissants de l'Europe se proposent de faire, à l'occasion de l'Exposition de Paris, à la cour de l'empereur Napoléon.

Dans le Grand-Duché, la question politique était reléguée au second plan. Les appréhensions de la population et des journaux qui en étaient l'organe portaient toujours sur les

Digitized by Google

changements matériels que l'exécution du traité de Londres allait porter dans les habitudes des citoyens et dans les intérêts des commerçants de la ville de Luxembourg. Nous reviendrons sur ce sujet un peu plus loin.

4. — Visite du roi de Prusse à l'Exposition universelle de 1867. — Pendant ce temps, Paris était en fête. Après les retards et les hésitations du début, l'Exposition universelle battait son plein. En France, on oublie vite. Tout au moins, on s'efforce d'oublier les événements fâcheux.

L'attrait des fêtes cosmopolites organisées au Champ-de-Mars attirait toute l'Europe vers les bords de la Seine, faisant écarter momentanément les préoccupations et les soucis de la situation politique, toujours si critique. L'Empire libéral n'était pas encore né, et la presse, non encore affranchie de ses entraves, ne pouvait pas sonner tous les jours la charge contre les hommes et les institutions politiques qui gouvernaient la France.

Les têtes couronnées se succédaient à Paris. Les souverains et les princes avaient tous accepté l'invitation que Napoléon III s'était fait un devoir de leur adresser. Ils saisissaient avec enthousiasme cette occasion rare de venir contempler à loisir Paris et ses splendeurs et de jouir, ne fût-ce que pendant quelques jours, de son luxe, de ses plaisirs et de l'éclat de ses fêtes.

Les premiers arrivés furent le roi et la reine des Belges, qui étaient à Paris dès le 14 mai, le lendemain même de la signature à Londres du dernier protocole qui avait clos les travaux de la conférence, travaux auxquels la Belgique avait pris une part importante.

Le 23 mai, le prince royal de Prusse, Frédéric-Guillaume, et la princesse Victoria, sa femme, quittent Postdam et arrivent à Paris dans la soirée du 24. Accueil assez froid. Le prince royal (depuis — et pendant quelques semaines seulement — l'empereur Frédéric) s'occupe principalement des questions militaires. Dès son arrivée, il préside, au Champ-

Digitized by Google

de-Mars, à l'installation des fameux canons Krupp. Sa femme, la princesse Victoria (aujourd'hui l'impératrice Frédéric), princesse royale de la Grande-Bretagne et d'Irlande, fille de la reine Victoria, porte son intérêt surtout sur les œuvres charitables et visite les établissements hospitaliers de la capitale.

Le prince royal de Prusse était déjà à Paris, que l'on discutait encore à Berlin sur l'opportunité du voyage du Roi.

Le roi Guillaume paraissait désireux de se rendre à l'invitation de Napoléon III, mais, peu soucieux des convenances personnelles du souverain qui lui offrait l'hospitalité, il se préoccupait avant tout de faire coïncider sa présence à Paris avec celle de l'empereur Alexandre. M. de Bismarck accompagnerait-il le Roi ? Encore une question délicate sur la solution de laquelle l'intéressé lui-même était fort hésitant. On lui promettait un accueil..... « plutôt frais » à Paris.

« Nous espérons bien, écrivait M. Granier de Cassagnac, que le ministre prussien ne poussera pas l'audace jusqu'à nous affliger de sa présence et jusqu'à braver nos légitimes ressentiments. » En revanche, le *Moniteur* disait : « Paris oubliera l'adversaire politique pour ne voir en M. de Bismarck que l'hôte de la France. » Toutefois, Bismarck, malgré sa bravoure instinctive, hésitait encore. Il craignait de faire rejaillir sur son souverain l'impopularité dont il jouissait — à juste titre — en France. Ce ne fut qu'au dernier moment qu'il se décida à accompagner le roi Guillaume.

L'empereur de Russie, Alexandre II, et ses deux fils, les grands-ducs Constantin et Alexandre, étaient arrivés le samedi 1er juin et logés au palais de l'Élysée, qui avait été aménagé pour les recevoir. La grande semaine de l'Exposition de 1867 allait commencer. Le lundi 3 juin, l'empereur Alexandre et ses fils, le roi et la reine des Belges assistent aux courses de Compiègne. Le mardi, grande représentation de gala à l'Opéra, devant un parterre de rois, souvenir renouvelé d'Erfürth.

Ce même mardi, le roi Guillaume de Prusse partait pour Paris, accompagné de Bismarck et de Moltke, les deux implacables adversaires de la France. Reçu le mercredi 5 juin, à la

Digitized by Google

gare du Nord, par l'empereur Napoléon en personne, et logé sous le même toit que son hôte, aux Tuileries, au pavillon Marsan, il trouvait chez le souverain de la France, grâce aux assurances cauteleuses de M. de Goltz, l'accueil le plus empressé et la plus démonstrative cordialité. Napoléon III n'était ni un vindicatif ni un rancunier; il ne croyait pas aux pièges et aux chausse-trappes. C'était, malgré quelques apparences contraires, un simple, un doux, même un faible. Nous avons déjà eu l'occasion de porter sur lui ce jugement, que l'histoire, dans le recul qui commence déjà pour cette partie du XIXe siècle, s'apprête à justifier. (1) Ses illusions n'avaient pas encore disparu, malgré la duplicité flagrante que les événements des trois derniers mois avaient révélée dans la politique et dans la diplomatie de la Prusse. Il se flattait encore que le roi Guillaume et le président de son conseil, sous le charme de ses attentions, ne demanderaient pas mieux que de reprendre d'anciens entretiens et de se prêter à de nouvelles combinaisons (2). Et, pendant ce temps, Bismarck et son roi achevaient de mettre en lambeaux — pièce par pièce — le traité de Prague, œuvre de la médiation française.

Le roi Guillaume, du moins, se montra courtois et déférent, se contentant d'observer et de préparer l'avenir, tandis que M. de Bismarck tâtait le pouls à l'opinion parisienne et que le général de Moltke et ses officiers, sans se soucier des devoirs de l'hospitalité, faisaient des promenades stratégiques aux environs de Paris.

Le mercredi 5 juin, eut lieu la fameuse revue de Longchamps, dont le retour fut attristé par l'attentat du Polonais Bérézowski contre le tzar Alexandre. On sait comment le tzar et l'empereur échappèrent à la mort par l'intervention presque providentielle de l'écuyer impérial Raimbeaux. Le *Moni-*

(1) Dans un livre paru il y a quelque temps un historien anglais, M. Archibald Forbes, nous fournit de nouveaux documents sur ce côté du caractère de l'empereur Napoléon III : *The life of Napoléon the Third*, by Archibald Forbes. London chez Chatto Windus, 1898. 1 vol. in-8° carré.

(2) G. Rothan, op. cit., page 416.

Digitized by Google

teur du 8 juin, en rendant compte de cette tentative avortée, rapporte le mot (fait peut-être après coup) de Napoléon au tzar après le coup de pistolet de Bérézowski : « Sire, nous aurons été au feu ensemble, » et la réponse un peu fataliste d'Alexandre : « Nos destinées sont dans les mains de la Providence (1). »

Les fêtes ne furent pas interrompues, mais lorsque l'empereur Alexandre quitta Paris le 11 juin, après une grande excursion à Fontainebleau, on ne peut douter — (sa neutralité, plutôt défavorable à la France en 1870 le prouve surabondamment) — que l'insulte de Floquet au Palais de Justice et l'attentat dont il fut l'objet au bois de Boulogne, au retour de la revue de Longchamps, ne lui laissèrent de son séjour en France que d'amers souvenirs (2).

Le prince Humbert d'Italie arrivait le 9 juin ; le 16, Ismaël-Pacha, vice-roi d'Égypte.

Au même moment se célébrait à Buda-Pesth, le 8 juin, une cérémonie d'une magnificence incomparable, attendue depuis vingt ans, le couronnement de l'empereur d'Autriche, François-Joseph, comme roi de Hongrie, avec la couronne du plus illustre de ses prédécesseurs, saint Étienne, et en présence de tous les magnats, dans leur riche costume national.

Le roi Guillaume partit le 14 juin. Il avait provoqué partout où il avait paru une grande impression. Il laissait sous le charme tous ceux qu'il avait approchés.

La cour des Tuileries le vit s'éloigner à regret : il était l'hôte préféré ! On échangea à l'heure du départ de chaleureuses protestations. On promit de se revoir. L'empereur Napoléon ne se doutait pas que, trois années plus tard, la main qu'il serrait si affectueusement briserait sa couronne, et que lorsqu'il reverrait le roi Guillaume, ce serait pour lui remettre son épée !

(1) *Moniteur universel* du samedi 8 juin 1867.
(2) G. Rothan, p. 421.

Digitized by Google

§ VI. — L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE LONDRES.

1. *Départ de la garnison prussienne. — Projet d'Université catholique. — 2. Démantèlement de la forteresse. — Déclaration du 22 mai 1883.*

1. — Départ de la garnison prussienne. — Le 3 septembre 1867, le général de Brauchitsch, gouverneur militaire de la forteresse, informa l'administration municipale que, par un ordre de cabinet du 14 août, le gouvernement militaire et les autorités placées sous sa direction étaient supprimés. Il remerciait en même temps l'administration communale de son attitude pleine de prévenances à son égard.

Dans la matinée du lundi 9 septembre, — date mémorable dans l'histoire contemporaine du Grand-Duché, — le dernier bataillon de la garnison prussienne, qui appartenait au 88e régiment d'infanterie, de Trèves, quitta la ville de Luxembourg. La troupe était rangée sur la place Guillaume, où le collège des bourgmestre et échevins, ainsi que les autorités militaires luxembourgeoises, vinrent lui faire leurs adieux.

Le bourgmestre, M. Th. Eberhard, remercia les soldats de la bonne discipline qu'ils n'avaient cessé d'observer jusqu'au dernier jour, et leur dit adieu. Pour répondre à cette allocution, le colonel du 88e régiment invita la troupe à pousser un triple « hourrah » à la prospérité de la ville de Luxembourg. Ensuite le bataillon, musique en tête, défila devant le prince Henri des Pays-Bas, prince-lieutenant du roi de Hollande, qui se tenait sous le porche de l'hôtel du Gouvernement. Le prince Henri dit quelques mots d'adieu aux officiers supérieurs, et la colonne se mit en marche. Une foule nombreuse assistait à ce départ. La population avait, en effet, toujours entretenu de bons rapports avec les troupes de la garnison. Ce corps de troupes était incontestablement un aliment important pour le commerce de la ville (1).

(1) E. SERVAIS, JORIS, BIERMANN, op. cit.

Digitized by Google

Dans l'après-midi du même jour, à deux heures et demie. les deux bataillons de chasseurs luxembourgeois, casernés auparavant à Diekirch et à Echternach, firent leur entrée dans la ville par la porte Neuve. Ils furent reçus par les autorités municipales. Des milliers de personnes étaient allées à leur rencontre et les acclamaient. Les habitants fraternisaient avec les chasseurs, dont la plupart portaient des bouquets au bout de la baïonnette de leurs fusils. Sur la place Guillaume, les deux bataillons se formèrent en colonne et défilèrent devant le Prince-Lieutenant, aux acclamations enthousiastes de la foule. Le soir, pour la première fois depuis bien des années, le corps de garde de la place d'Armes fut occupé par les chasseurs luxembourgeois. Cette prise de possession symbolisait la fin de l'occupation militaire étrangère, l'autonomie et la délivrance du pays. Les Luxembourgeois étaient redevenus les maîtres chez eux. Aussi, l'enthousiasme de la foule qui stationnait sur la place d'Armes se manifesta-t-il par les plus chaleureux applaudissements (1).

Les petites villes de Diekirch et d'Echternach se trouvaient ainsi privées de leur population militaire. Comme la ville de Luxembourg, elles y virent une cause de préjudice pour les intérêts matériels des habitants, et se prétendirent des droits à une indemnité. Cette demande, acceptée par la troisième section (commission) de la Chambre des Députés de Luxembourg, chargée du rapport sur le projet de loi portant approbation du traité de Londres, fut repoussée par l'Assemblée des États dans sa séance du 19 juin 1867.

Mais, dès le 20 juin, le président du Gouvernement, baron de Tornaco, fit afficher dans la ville de Luxembourg un arrêté du Gouvernement portant suppression immédiate de toutes les prescriptions anciennes et des interdictions de bâtir qui grevaient les terrains soumis aux servitudes de la zone militaire. Cette suppression a été le point de départ de l'extension considérable prise à partir de cette époque par la ville de Luxembourg.

(1) J. Joris, op. cit., p. 122.

Digitized by Google

L'évacuation de la forteresse avait été commencée dès les derniers jours du mois de mai, et elle fut continuée sans interruption jusqu'au 8 septembre, veille du départ du dernier corps de troupe prussien.

Les quantités de matériel et d'approvisionnements qui furent enlevées, dit M. Servais dans son ouvrage (1), étaient considérables. Ceux qui assistaient à cet enlèvement se disaient que, si la forteresse était abondamment pourvue de tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siège, elle pouvait encore offrir de grandes ressources pour une armée de campagne, et l'on se plaisait à constater aussi son utilité pour une guerre offensive contre la France. A mesure que le matériel était évacué, on voyait les troupes qui composaient la garnison quitter successivement la place sans montrer ni regret ni aigreur. Les habitants assistaient avec curiosité et étonnement aux spectacles qu'ils avaient devant les yeux. On semblait à peine croire à ce délaissement, pour qu'elle fût livrée au marteau démolisseur, d'une forteresse que pendant des siècles quatre des principales puissances de l'Europe avaient occupée tour à tour, en s'attachant toutes à ajouter de nouveaux ouvrages à ceux qu'elles avaient trouvés.

Projet d'Université catholique. — Par quoi allait-on remplacer la garnison ? C'était elle, en effet, qui, depuis deux cents ans, qu'elle fût française, autrichienne ou prussienne, — alimentait en majeure partie le commerce de la ville de Luxembourg. Nous avons déjà vu que son départ était une des plus graves préoccupations qu'avait fait naître le projet de traité soumis à la conférence de Londres.

On avait bien fait venir à Luxembourg les deux bataillons de chasseurs indigènes qui étaient antérieurement casernés à Diekirch et à Echternach. Mais la compensation paraissait insuffisante au point de vue du profit pécuniaire que la cité pouvait en retirer. En Luxembourg comme en Autriche, le..... « militaire n'est pas riche ». Les chasseurs luxembourgeois étaient d'ailleurs moins nombreux et surtout moins

(1) Servais, op. cit., p. 186.

Digitized by Google

grands consommateurs que les soldats prussiens et leur corps d'officiers.

Le premier projet lancé dans le public fut celui de l'établissement d'une Université catholique (1). La presse s'en occupa dès la fin de mai 1867. Ne serait-il pas possible, disait-on, de doter le Luxembourg d'une Université? Pour peu que celle-ci prospérât, elle compenserait les pertes matérielles que la ville supporte du fait du départ de la garnison. Par sa situation topographique, Luxembourg possède tous les éléments indispensables à une ville universitaire. Elle répond à toutes les exigences de l'hygiène et la vie n'y est pas chère. Située entre la France, l'Allemagne et la Belgique, reliée par des chemins de fer à ces trois pays, à l'abri jusqu'alors des occasions de distraction et de dissipation que redoutent avec raison les parents qui envoient leurs fils dans une université, Luxembourg pourrait voir, avec le temps, son université prendre une grande importance.

Ce projet trouva auprès de la population un accueil favorable et le Conseil communal fut appelé à s'en occuper. Dans la séance du 24 août 1867, à la suite d'un exposé fait par M. Simonis, échevin, qui rappelait que depuis plusieurs années, principalement depuis l'assemblée d'Aix-la-Chapelle en 1863, les catholiques allemands cherchaient une ville dans laquelle ils pourraient ériger une université, — à l'instar de l'Université de Louvain, et à l'abri des « Kulturkampf » présents et futurs, — deux délégués, MM. Simonis et Pescatore (ce dernier se récusa pour raisons personnelles quelques jours après) furent désignés pour assister le 9 septembre, à Insprück, à une assemblée générale des catholiques, où cette question devait être mise à l'ordre du jour.

M. Simonis rendit compte de cette mission dans la séance du Conseil du 25 septembre. L'assemblée d'Insprück avait accueilli favorablement la proposition des représentants de la ville de Luxembourg.

(1) Voir, sur l'origine et les détails de ce projet, le recueil déjà cité de M. Joris, p. 96 et suivantes.

Digitized by Google

Mais, quelques semaines après, les évêques allemands, réunis à Fulda, ne crurent pas devoir ratifier le vœu émis par leurs collègues autrichiens, et le projet de créer une Université catholique à Luxembourg fut provisoirement enterré.

Il reparut toutefois en 1881, sous une autre forme et sans plus de succès d'ailleurs. Au mois de juin 1881, une pétition adressée au Conseil communal circula dans la ville de Luxembourg (1). Elle recueillit les signatures de plus de neuf cents habitants. Son objet était une prière au Conseil d'appuyer auprès du Gouvernement un projet dont il venait, disait-elle, d'être saisi par un Jésuite français, le R. P. Catillon (2). Il s'agissait encore, croyait-on, de l'établissement à Luxembourg d'une université catholique.

Voilà ce qui s'était passé : en 1880, les Jésuites venaient de voir leurs maisons d'éducation fermées en France; on leur prêtait le désir de créer à l'étranger des établissements destinés à remplacer ceux dont ils venaient d'être dépossédés.

Il n'y avait alors rien que de fort naturel et de très légitime à ce que les Jésuites, que les décrets du 29 mars 1880 avaient expulsés de leurs « résidences » françaises, pensassent à la ville de Luxembourg après la fermeture — au moins officielle, sinon effective — de leurs établissements d'instruction en France. Ce n'était d'ailleurs pour eux que rentrer en possession d'un de leurs anciens fiefs, et non des moins prospères (3).

Le 15 mars 1881, un député, M. Brasseur, interpella à la Chambre le ministre d'État, M. de Blochausen, sur le projet

(1) Voir le texte dans Joris, p. 104.

(2) L'un des fondateurs du Collège de Reims.

(3) L'Athénée de Luxembourg est l'ancien collège des Jésuites et la Cathédrale était leur église. — C'est en 1594 que les Jésuites vinrent s'établir à Luxembourg. En 1603, ils ouvrirent une école d'humanités, complétée en 1605 par des classes de poésie et de rhétorique. Enfin, en 1639, ils fondèrent définitivement leur collège dans le vaste bâtiment qu'ils venaient de construire et qui est occupé actuellement par l'Athénée. Ce collège qui, dès la première année, comptait déjà 200 élèves, devint rapidement très florissant, jusqu'à s'élever à une moyenne de 700 à 800 élèves. Il disparut en 1773, lors de la suppression de l'ordre des Jésuites. (Nic. Gredt, *Histoire de l'Athénée de Luxembourg*, in-4°. Luxembourg, Léon Bück. 1893.)

Digitized by Google

d'établissement d'une université par les Jésuites expulsés de France. Il demanda si le Gouvernement avait connaissance de ce projet, s'il le considérait comme sérieux et si sa réalisation ne lui semblait pas dangereuse pour nos relations internationales.

M. de Blochausen répondit qu'il n'avait jamais été question d'une université, et que le P. Catillon avait seulement demandé au Gouvernement s'il autoriserait la création d'un établissement *d'enseignement secondaire,* s'engageant au besoin à n'y recevoir que des élèves étrangers. D'ailleurs, en présence des questions complexes et délicates que soulevait cette création, le P. Catillon déclara y renoncer.

Pour redonner un peu de vie et de mouvement au commerce local, on avait aussi proposé, dès le milieu du mois de juillet 1867, — c'est-à-dire au moment où l'évacuation de la forteresse par la garnison prussienne venait à peine de commencer, — la translation dans l'intérieur de la ville des foires mensuelles qui se tenaient de temps immémorial sur les glacis, hors de l'enceinte fortifiée. Cette question fut débattue pendant plusieurs années. Elle finit par être abandonnée, en raison de l'opposition du Gouvernement, qui, avec raison, se préoccupait davantage de l'intérêt général du pays que de l'intérêt trop particulariste des habitants de la capitale.

En outre, pour favoriser l'accroissement de la population de la ville, en augmentant la facilité et le bon marché de la vie matérielle, on avait aussi agité sérieusement la question de la suppression des octrois. Mais, comme toujours, les nécessités budgétaires firent ajourner indéfiniment ce projet. Pour y donner une suite efficace et combler le déficit que cette suppression aurait créé dans les finances de la ville, l'intervention et le concours pécuniaire de l'État était indispensable. L'octroi représentait, en effet, le tiers des recettes ordinaires de la ville de Luxembourg, et près des quatre cinquièmes des contributions qu'elle-même versait à l'État (1). Or, on voit

(1) Joris, p. 119.

Digitized by Google

rarement — on n'a même jamais vu, pourrait-on dire — une administration renoncer volontairement, sans y être contrainte, à une ressource aussi certaine et d'une perception aussi facile.

Enfin, — et il est fâcheux que ce dernier projet n'ait pas abouti, — on songea à la construction d'un vaste et luxueux hôtel, destiné à offrir le plus grand confort aux étrangers et à les attirer ainsi à Luxembourg (1). Faute des concours nécessaires à la réalisation de cette idée, elle n'eut pas de suite. On peut le regretter. Il est certain que si, à cette époque, une société de capitalistes bien secondée avait entrepris la construction, sur l'admirable emplacement où s'élève aujourd'hui la « Fondation Pescatore », d'un vaste ensemble d'immeubles aménagés spécialement en vue des étrangers, grand hôtel, établissement hydrothérapique, casino, etc..., avec toutes les installations qui ont fait la fortune de tant de villes d'eaux infiniment moins bien situées que ne l'est Luxembourg, il est bien certain, pensons-nous, que, en très peu d'années, — grâce à l'air si pur et si vif du plateau escarpé qui couronne la vallée de l'Alzette, grâce au site ravissant qui lui fait face et à la pittoresque petite rivière qui se déroule à ses pieds comme un ruban argenté étincelant au soleil, grâce à la multitude d'excursions charmantes qu'offrent la petite Suisse et l'Ardenne luxembourgeoises, grâce enfin à toutes les attractions qui font de Luxembourg un séjour véritablement enchanteur pendant une bonne moitié de l'année — la ville l'eût facilement emporté sur la station voisine de Spa, même sur la célèbre station de Baden-Baden. Aucune n'offre les ressources qu'eût fournies Luxembourg.

Mais... toute médaille a son revers. Peut-être cette transformation de la paisible cité eut-elle altéré le caractère de simplicité et de tranquille honnêteté des habitudes et des mœurs luxembourgeoises ?

2. Démantèlement de la forteresse. — La garnison partie, il fallait procéder à l'exécution de l'article 5 du traité de Lon-

(1) Joris, p. 119.

Digitized by Google

dres et commencer sans retard les travaux de démolition de la forteresse. Nous avons vu plus haut qu'une certaine latitude était laissée au roi de Hollande quant à l'étendue de la démolition *(suffisante,* dit le traité, *pour remplir les intentions des hautes parties contractantes)* et quant à la durée des travaux, qui devaient être effectués « *avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants de la ville* ».

Là était en effet la difficulté. Des intérêts contraires allaient se trouver en présence et en lutte. La ville de Luxembourg était surtout intéressée à ce que les démolitions s'effectuassent de manière à ne pas lui causer trop de préjudice. Telle partie de la ville protestait contre de nouvelles percées et de nouvelles voies de circulation et d'accès; d'autres appréhendaient que la cité ne fût pour longtemps entourée d'une ceinture de décombres, etc... Il y eut au sujet du démantèlement de nombreux pourparlers entre le gouvernement et la ville (1).

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces pourparlers. Cela nous entraînerait trop loin. Disons seulement qu'ils furent très longs, parfois aigres, et contentons-nous de résumer brièvement la marche de ces travaux de démolition et le mode employé pour les exécuter.

Le 9 septembre, dans la matinée, le dernier bataillon prussien avait quitté la ville. Le 10 septembre, le premier coup de pioche fut porté à l'antique forteresse. On fit tomber les piliers qui gênaient la circulation entre les portes de la route qui conduisait à la gare (2).

Vers le milieu d'octobre, on se mit à travailler à la démolition, d'après un plan arrêté qui consistait à ouvrir trois percées dans le côté nord-ouest de la forteresse, celle de l'Arsenal, celle de la rue du Génie et celle de la rue Marie-Thérèse, à élargir et à rectifier l'entrée de la porte Neuve,

(1) J. Joris, page 124.
(2) *Id.*, page 134.

Digitized by Google

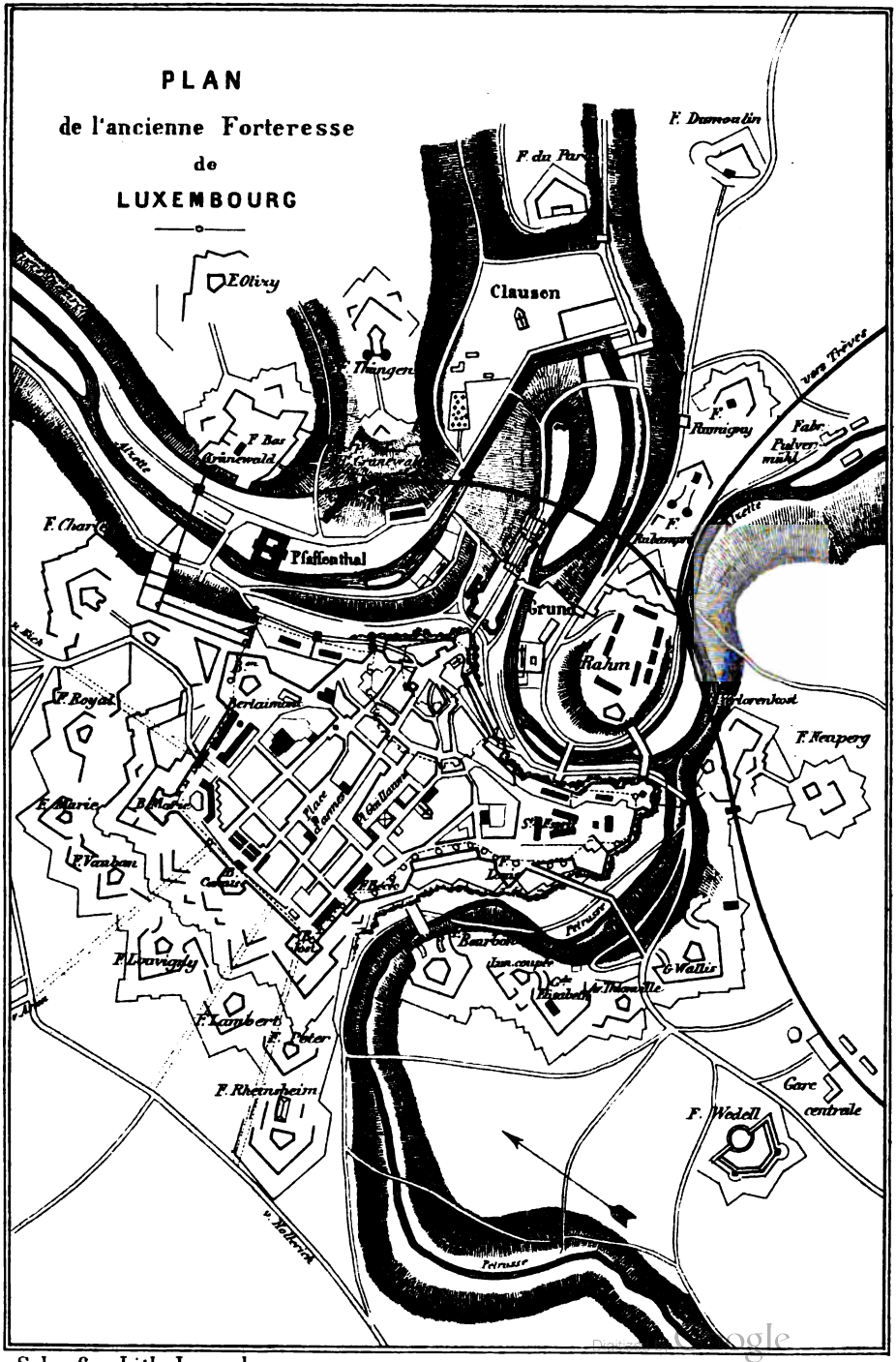

Schaefer. Lith. Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

enfin à faire sauter les forts *Marie*, qui dominaient la ligne d'attaque de l'Ouest (1).

On commença par entamer les remparts donnant sur la rue de l'Arsenal, où l'on retrouva tout entière l'ancienne porte dite *des Juifs*. On se mit également à creuser des mines pour faire sauter les bastions *Marie*.

Dans la journée du 7 novembre, le premier pan de mur fut abattu. C'était le côté gauche de l'angle saillant du réduit *Marie*. Trois mines, contenant chacune une charge de 30 kilogrammes de vieille poudre, avaient été creusées derrière le mur de revêtement, épais de plus de deux mètres en cet endroit. Le feu y fut mis simultanément au moyen d'une pile électrique. L'effet en fut considérable : le vaste fossé qui flanquait le bastion fut à moitié comblé par les débris du mur et par la terre soulevée par l'explosion.

La forteresse de Luxembourg avait vécu, écrit un auteur luxembourgeois. Le *Gibraltar du Nord* allait disparaître, et, avec cette disparition, s'ouvrait une ère de prospérité pour la ville de Luxembourg. Débarrassée de sa ceinture de remparts et de fossés, elle commença bientôt à prendre une extension que les optimistes les plus enthousiastes n'auraient jamais osé rêver.

Déclaration du 22 mai 1883. — A partir de l'année 1868, la démolition se poursuivit activement. Les murs tombèrent, les fossés furent comblés, de nouvelles rues tracées, et, bientôt, on vit s'élever les belles constructions qui forment aujourd'hui le magnifique quartier neuf de la ville (2).

En 1883, le démantèlement était complétement terminé. On avait seulement conservé, à titre provisoire, le bastion Berlaimont, à cause du bassin de la conduite d'eau qui avait été

(1) Voir le plan annexé.

(2) Voir, pour le détail des travaux de démantèlement, l'ouvrage de l'ingénieur J.-P. Biermann : *Abrégé historique de la ville et forteresse de Luxembourg*. Un vol. in-4°. Luxembourg, Jos. Beffort, 1890, et les documents annexés à la déclaration du 22 mai 1883.

Digitized by Google

construit sur la plate-forme en 1865. Mais l'agrandissement de la ville ayant rendu nécessaire le déplacement du bassin et son transfèrement sur un terrain d'une altitude plus élevée, la démolition du bastion Berlaimont a été achevée en 1890.

Pendant que ces travaux de démantèlement se poursuivaient, un incident survint qui témoignait une fois de plus du mauvais vouloir du Gouvernement prussien à l'égard de la France.

Dès le 20 décembre 1873, en effet, le Gouvernement grand-ducal avait été saisi d'une demande en concession d'un chemin de fer devant relier directement Luxembourg à la frontière française auprès de Longwy, par Rodange et Mont-Saint-Martin, — la ligne Metz-Thionville étant devenue allemande. Après quelques incidents d'ordre financier, cette concession était accordée à la compagnie Prince-Henri par la convention-loi des 22 juillet-24 août 1877.

Le Gouvernement français était très favorable à ce projet. Mais la chancellerie impériale de Berlin s'y opposa, comme étant contraire au principe de la neutralité du Grand-Duché. Elle prétendait que le démantèlement de la forteresse n'était pas assez avancé, craignant que, dans le cas d'une guerre avec la France, celle-ci, arrivée première à Luxembourg, ne pût rapidement remettre en état de défense une bonne partie des fortifications.

En raison de cette opposition, ce projet dut être abandonné (1). Il a été repris en 1880, et par une dépêche du 30 juillet de cette année, le ministre des affaires étrangères de France, qui était alors M. de Freycinet, avisait le chargé d'affaires du Grand-Duché à Paris de l'ouverture des enquêtes d'utilité publique sur ce projet (2).

La Prusse souleva encore des objections. Il fut alors décidé,

(1) *Exécution du traité de Londres ; documents diplomatiques* (aux archives du Gouvernement grand-ducal), pages 1 et 2. Note adressée le 16 avril 1883, par le baron de Blochausen, ministre d'État, aux puissances signataires du traité de Londres.

(2) *Id.*, page 6.

Digitized by Google

par voie diplomatique, de faire constater l'état des travaux de démolition par un officier du génie français contradictoirement avec un officier du génie allemand (1). A cette époque, malheureusement, la France n'était pas encore redevenue en état de faire prévaloir ses droits, et le délégué du Gouvernement français, le commandant du génie Klein, conformément à ses instructions, dut se contenter de dresser et de signer le procès-verbal de constat de l'état des lieux, sans pouvoir s'opposer aux exigences parfois ridicules de son collègue allemand (2). On dut non seulement éventrer et agrandir démesurément les embrasures des casemates du Bock pour en permettre la vue intérieure des hauteurs voisines, détruire même la plupart des portions de murailles déjà conservées pour l'utilité des habitants, mais aussi, pour satisfaire complétement aux prétentions de l'état-major allemand, il aurait fallu sacrifier jusqu'au dernier des vestiges si pittoresques de l'ancienne fortification espagnole, raser les deux portes d'Eich, et faire sauter les « trois Glands ». Pour un peu, on demandait le rasement de toutes les murailles au niveau de terre, et même... jusqu'à un mètre au-dessous du sol !

Enfin, en 1883, lors d'une visite du Roi grand-duc à Luxembourg, Guillaume III, ému des doléances des habitants et désireux de leur témoigner sa reconnaissance pour la réception chaleureuse qu'ils lui avaient faite, prit l'initiative — à la suite d'un rapport spécial qui lui fut soumis le 12 avril par le major Crespin, commandant de la force armée du Grand-Duché (3) — de déclarer officiellement aux puissances que la mission qui lui avait été confiée par l'article V du traité de Londres était loyalement remplie, et qu'il n'y avait plus rien à ajouter au démantèlement qui avait été effectué. Cette déclaration fit l'objet de l'acte du 22 mai 1883, que nous reproduisons plus loin et qui fut signifié aux Gouver-

(1) *Exécution du traité de Londres; documents diplomatiques.* Page 12, dépêche de M. Barthélemy Saint-Hilaire, du 22 décembre 1880.
(2) *Id.*, page 24.
(3) *Id.*, n° X, page 25.

Digitized by Google

nements qui avaient été représentés à la conférence de Londres.

L'année suivante, le 23 août 1884, une convention put enfin être conclue entre le Grand-Duché et la France, relativement à l'établissement de la ligne de raccordement de Rodange à Mont-Saint-Martin.

Le tracé de la ligne a été approuvé par arrêté royal-grand-ducal du 5 août 1885, les plans le 24 du même mois, et les travaux, commencés aussitôt, ont été terminés le 31 mai 1886, date de leur réception officielle. La mise en exploitation ayant été autorisée le 2 juin 1886, l'inauguration du chemin de fer de Rodange—Mont-Saint-Martin eut lieu le 7 du même mois.

Voici le texte de la déclaration du roi des Pays-Bas :

« Nous, Guillaume III , etc.,

« Vu le traité signé à Londres à la date du 11 mai 1867 entre « nos plénipotentiaires et les plénipotentiaires de LL. MM. l'em- « pereur d'Autriche, le roi des Belges, l'empereur des Fran- « çais, etc.,

« Attendu qu'aux termes de l'art. III du dit traité la ville de « Luxembourg, considérée jusque-là sous le rapport militaire « comme forteresse fédérale allemande, devait cesser d'être une « ville fortifiée ; que d'après l'art. V du même acte, la dite place « forte devait être convertie en ville ouverte au moyen d'une dé- « molition que Nous jugerions suffisante pour remplir les intentions « des hautes parties contractantes, exprimées dans l'art. III du « même traité ;

« Vu les plans, rapports et documents qui nous ont été soumis « à diverses reprises par notre Gouvernement du Grand-Duché, « et après **nous être assuré par nous-même de l'état actuel « des lieux** résultant des travaux importants qui s'étendent sur « tous les points du domaine de la ci-devant forteresse,

« Déclarons,

« En exécution des dispositions de l'art. V prévisé, qu'il a **été « pleinement satisfait** aux obligations résultant pour le Grand-

Digitized by Google

« Duché de Luxembourg du dit traité, et que les intentions des « hautes parties contractantes ont été loyalement remplies.

« En foi de quoi. . . . .

« Donné en notre château de Walferdange, le 22 mai de l'an de grâce 1883.

« *Signé :* GUILLAUME. »

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Les Français à Luxembourg pendant la guerre franco-allemande (1870-71).

§ Ier. — Les ambulances luxembourgeoises a Sedan et a Metz.
§ IIe. — Difficultés avec la Prusse.

Ce ne sont plus maintenant des vainqueurs ou des conquérants que les armées françaises ont jetés dans le pays de Luxembourg. Les souvenirs de 1684 et de 1795 sont bien loin dans le passé.

Ce sont des vaincus, des blessés, des réfugiés ou des malades. Et il nous est doux d'écrire — en terminant cette étude — que l'accueil fait par le peuple de Luxembourg à ces vaincus, à ces blessés, a été des plus chaleureux, et cela sans aucune arrière-pensée ni de crainte envers le vainqueur mécontent, ni d'espoir en une récompense de la part du vaincu, s'il revenait à meilleure fortune.

Nombreux ont été les secours tout désintéressés, nombreux aussi les actes de miséricorde et de pitié, de véritable dévouement même — car parfois, il y avait péril à être charitable — qui ont signalé le passage de soldats français à travers le Grand-Duché pendant cet hiver de 1870-71, de si lamentable mémoire. Vainqueurs et conquérants, les aurait-on aussi bien accueillis? *Chi lo sa?*

Pendant la guerre franco-allemande de 1870 — comme aussi d'ailleurs dans la plupart des guerres que les siècles ont vu naître de la rivalité des deux nations — le théâtre des opérations militaires s'est trouvé, à plusieurs reprises, très rap-

Digitized by Google

proché de la frontière luxembourgeoise. Le Grand-Duché était bien protégé contre une incursion directe sur son territoire par la neutralité que lui assurait le traité de Londres du 11 mai 1867 — traité qui régit encore aujourd'hui sa situation au milieu des États de l'Europe occidentale. Mais il devait néanmoins résulter de ce voisinage des contacts inévitables entre les Luxembourgeois et les nations belligérantes. De là découlait une source de nombreuses et réelles difficultés qui pouvaient mettre même en péril l'indépendance du Grand-Duché.

Nous nous arrêterons principalement sur deux groupes de faits particuliers, d'ordre différent, qui suffiront pour mettre en relief le double point de vue auquel nous entendons nous placer.

Nous le ferons avec d'autant plus de plaisir, qu'il doit ressortir de leur développement la preuve bien évidente de la sympathie que les Luxembourgeois ont, à cette époque critique, témoignée aux Français malheureux, dans la limite extrême où ils pouvaient le faire sans compromettre leur position de pays neutre.

Nous parlerons donc :

1° De l'assistance, quelquefois héroïque, apportée aux blessés français par les ambulances luxembourgeoises : particulièrement à Sedan et à Metz ;

2° Des difficultés soulevées, à trois reprises différentes, contre le Grand-Duché par la Prusse victorieuse, cherchant, sous le couvert d'une accusation de prétendue violation de neutralité, un prétexte plausible pour s'annexer le Luxembourg, ou, tout au moins, pour imposer à ses habitants des charges très onéreuses. Singulière façon de s'attacher un peuple que l'on revendiquait comme allemand.

Digitized by Google

§ Ier. — Les Ambulances Luxembourgeoises.

Dès le début de la guerre franco-allemande, c'est-à-dire au milieu du mois de juillet 1870 (le 20 juillet), un comité central de secours aux blessés militaires, affilié à la Société internationale de Genève, dite de *La Croix Rouge,* se constitua officiellement à Luxembourg. Une circulaire fut envoyée à toutes les autorités locales, afin de provoquer des dons en argent et en nature, et le 1er août, un comité de dames se formait pour confectionner les linges et effets de pansement nécessaires au service des ambulances. La direction des chemins de fer consentit à une réduction des trois quarts sur les prix des tarifs, pour le transport des dons en nature recueillis par le comité.

L'effort de toutes ces bonnes volontés fut couronné de succès. Les dons en argent, les objets en nature affluèrent rapidement au siège du comité. Le linge, la literie, les médicaments et les provisions de bouche furent réunis en grande quantité dans la caserne que l'on venait de transformer en hôpital. Toutes les dispositions nécessaires avaient été prises pour y recevoir deux mille blessés.

Dès le 7 août, les envois de secours commencèrent. Ces expéditions étaient accompagnées de médecins et de nombreux infirmiers volontaires. Elles se faisaient par Trèves pour les armées prussiennes, et pour la France par Thionville et Metz. (Metz est à une heure de Luxembourg par les trains directs.)

Mais ce sont les Français qui ont eu le plus besoin de cette charitable assistance.

Après les sanglants combats dont les environs de Metz furent le théâtre, deux colonnes de secours, formant de véritables ambulances mobiles, furent dirigées de Luxembourg, les 21 et 25 août, sur les champs de bataille où les deux armées en présence avaient laissé des blessés en si grand

Digitized by Google

nombre que le personnel médical militaire était insuffisant à les secourir d'une manière efficace.

Ces secours étaient encore plus nécessaires après la bataille de Sedan. Là, tout faisait défaut. Les vivres eux-mêmes manquaient. Quant aux médicaments et aux effets de pansement, ils n'existaient qu'en très minime quantité, tellement les ambulances se trouvaient mal outillées ou déjà désorganisées.

Aussi, dès le 3 septembre, le comité central de Luxembourg envoie d'urgence sur le champ de bataille de Sedan des quantités considérables de vivres, de médicaments et d'objets de toute nature indispensables au traitement des blessés. Il doit même faire un pressant appel aux dames du comité pour renouveler la provision — déjà épuisée — de bandages, de compresses, de pièces de linge nécessaires pour les pansements.

Il y eut à ce moment, à Sedan et dans les environs, sous les auspices du comité central de Luxembourg, plus de soixante personnes venues du Grand-Duché pour accomplir ces œuvres d'assistance. Parmi elles, dix médecins, des pharmaciens, des infirmiers. De nombreuses voitures accompagnaient ces convois.

Les rapports faits au comité central constatent que les envois multiples de secours dirigés du Grand-Duché sur Sedan ont été d'autant plus appréciés qu'ils étaient *les premiers*. Et cela, dans un moment où la pénurie de toutes choses était telle que, sans les expéditions des Luxembourgeois, mainte ambulance — aussi bien allemande que française — aurait succombé, faute de vivres et d'objets de pansement. Les officiers des deux nations félicitèrent chaudement les Luxembourgeois de leur dévouement, les appelant *la providence des blessés* et reconnaissant que d'aucun pays il ne leur était venu d'aide aussi prompte et aussi efficace.

Les membres du comité de secours luxembourgeois eurent d'autant plus de mérite à accomplir ainsi cette œuvre de charité que, quelquefois, leur langage et leur accent les firent prendre pour des *Prussiens* par les populations fran-

Digitized by Google

çaises des pays qu'ils traversaient. Cette méprise les exposa à des ennuis, à des vexations même (1).

De nombreux médecins luxembourgeois, des aides, des pharmaciens apportèrent leur concours depuis le commencement de la guerre jusqu'à la reddition de Metz. Au moment du blocus de cette ville, sept d'entre eux, quatre médecins (2) et trois aides, se laissèrent enfermer dans la place, lors de son investissement, par les armées allemandes. Ils y restèrent jusqu'au 27 septembre, partageant le sort de nos soldats, supportant les privations de toute nature, inévitables dans une ville assiégée, et laissant leurs familles dans les inquiétudes les plus vives. De grands services ont été rendus par eux aux médecins et chirurgiens français, dont le nombre était insuffisant. Il y avait alors, en effet, à Metz, plus de *vingt mille* blessés ou malades !

Le comité luxembourgeois, se préoccupant du sort de ses médecins enfermés à Metz, ne restait pas inactif. De nombreuses démarches furent faites par lui auprès du prince Frédéric-Charles, qui commandait les armées prussiennes sous Metz, et auprès du maréchal Bazaine. Il s'agissait d'obtenir que l'ambulance luxembourgeoise pût sortir de la ville investie et rentrer à Luxembourg, en traversant les avant-postes prussiens. Ces démarches n'aboutirent qu'à la fin de septembre.

Ici se place un incident dont un narrateur luxembourgeois — auquel nous avons d'ailleurs emprunté bon nombre des éléments de cette partie de notre travail (3) — fait ainsi le récit :

« Avant leur départ, le maréchal Bazaine fit venir auprès de lui les médecins luxembourgeois et leurs aides, et leur dit : « Vous êtes *huit !* — Pardon, nous ne sommes que *sept*. — Je vous dis que vous êtes *huit*. » En effet, un huitième s'était

(1) Notamment à Montmédy. — Voir J. Joris, *Une page d'histoire du grand-duché de Luxembourg*, page 242.

(2) Les docteurs Ad. Buffet, Glæsener, Heiderscheid et Meyers.

(3) J. Joris, op. cit., page 246.

Digitized by Google

joint à eux et arriva en leur compagnie à Luxembourg. *C'était le général Bourbaki.* »

Nous avions eu d'abord quelques doutes sur la véracité de ce récit et nous avons tenu à nous assurer de l'authenticité du fait qu'il relate. Et ce fait nous a été confirmé, en son entier, par l'un des deux survivants des médecins luxembourgeois qui se laissèrent généreusement enfermer dans Metz pour venir en aide aux blessés français (1).

Cet incident rentre malheureusement, d'ailleurs, dans la note de ce triste drame que l'on a pu appeler : la *comédie* de la défense de Metz par le maréchal Bazaine ! Comédie lugubre pour la France ! — C'est bien, en effet, de connivence entre les Prussiens et Bazaine que le général Bourbaki quitta Metz. Dans leur propre intérêt, les Prussiens préféraient voir Bourbaki hors de Metz que Bourbaki dans Metz. Il aurait pu gêner Bazaine dans cette inertie de la défense qui devait livrer Metz aux Prussiens... presque sans coup férir.

Après la reddition de Metz (2), de nombreux soldats français, malades ou blessés, étaient arrivés à Luxembourg, tellement abattus par la maladie, par la fatigue, même par la faim, qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de continuer leur route.

Le comité de secours luxembourgeois qui, à cette époque, siégeait en permanence pendant toute la journée, fut obligé de créer un hôpital spécial pour recueillir et soigner ces malheureux. Les soins les plus dévoués leur furent prodigués. Outre les médicaments, les soins médicaux et les vivres, le comité leur fournit très largement du linge, des chaussures et des vêtements, car la plupart étaient dans le dénûment le plus absolu. Quelques-uns de ces infortunés ne purent se

(1) M. le docteur Adolphe Buffet, actuellement médecin-directeur de l'hospice central d'Ettelbrück.

(2) Des convois de secours furent envoyés de Luxembourg tant à Metz qu'à Thionville, Longwy, Forbach, etc., jusqu'au milieu de janvier 1871. Au mois de février, des vêtements, médicaments, linges, étaient encore dirigés sur Lille.

Digitized by Google

rétablir. Ils succombèrent à Luxembourg, et c'est le cimetière des Bons-Malades, au faubourg du Pfaffenthal, qui reçut leur dépouille mortelle.

Un monument commémoratif a été élevé dans ce cimetière par les soins de l'œuvre du *Souvenir Français*, et, depuis cette époque, tous les ans, le 1er novembre, la colonie française — à laquelle viennent presque toujours se joindre les autorités municipales de Luxembourg et de nombreuses sociétés locales — se rend au cimetière des Bons-Malades et dépose des couronnes au pied du monument commémoratif (1).

Le comité central de Luxembourg a rendu encore d'immenses services aux familles des soldats français, en organisant un bureau de renseignements. Il put ainsi répondre aux demandes qui lui étaient adressées de tous les points de la France sur le sort des soldats enfermés dans Metz ou disparus. Les médecins des ambulances luxembourgeoises restés à Metz, ceux des ambulances françaises qui passèrent à Luxembourg après la capitulation, fournirent des renseignements précieux. C'est grâce à ces bureaux de renseignements que, sur 344 familles — la plupart françaises — qui avaient demandé des nouvelles de leurs parents, 218 purent recevoir satisfaction.

C'est donc accomplir un simple devoir de gratitude que de reconnaître les services rendus à nos compatriotes par la population luxembourgeoise (2).

Le Grand-Duché, d'après les comptes produits par son comité central de secours, a donné 56,859 fr. 20 en espèces pour le soulagement des militaires blessés ; il a fourni des vivres et des objets en nature pour une valeur de 250,000 fr.

(1) Nous avons assisté à l'une de ces touchantes cérémonies, et c'est avec un sentiment de profonde émotion que nous avons suivi la foule qui sortait du cimetière aux accents de la *Marseillaise*.

(2) Un fait touchant se produisit à cette époque. Les élèves de l'Athénée renoncèrent spontanément à leurs prix, voulant que le montant en soit versé à la Société de secours aux blessés.

Digitized by Google

C'est donc un total de près de 310,000 fr. généreusement donnés en secours matériels. Et il ne faut pas oublier que la population du Grand-Duché ne dépasse pas 200,000 habitants.

Quant à l'assistance morale, plus précieuse encore peut-être, nous n'avons pas à en parler ici. Mais elle a été à la hauteur de l'assistance pécuniaire. Nombre de faits en témoignent qui sont venus à notre connaissance. Et, il n'était pas toujours sans péril, surtout dans les localités qui avoisinent la frontière prussienne, de porter aide et assistance à un soldat français.

La presse française fut la première à reconnaître et à proclamer hautement les services rendus à l'humanité par ce petit pays.

Nous transcrivons ici quelques passages d'un article du journal *Le Français*, du 8 septembre 1871 :

On sait tout le dévouement dont a fait preuve la population du grand-duché de Luxembourg, au moment de nos désastres : tout le monde a prêté secours à nos soldats. Sept médecins luxembourgeois sont restés à Metz durant tout le siège; un Luxembourgeois a forcé les lignes prussiennes qui investissaient Longwy pour porter, sous une grêle de balles, une caisse de médicaments à la garnison française, un autre a sacrifié une partie de son petit avoir pour secourir, avec un dévouement au-dessus de tout éloge, les paysans et les soldats blessés qui se trouvaient aux environs de Metz. Nos prisonniers de Sedan n'ont eu de pain, dans les premiers jours, que grâce aux convois amenés par les paysans luxembourgeois.

Le Gouvernement français, par l'organe de Jules Favre, alors ministre des affaires étrangères, fit parvenir au président du comité central luxembourgeois l'expression de toute sa gratitude, disant « combien il avait été profondément touché du dévouement avec lequel les populations du Grand-Duché s'étaient efforcées d'adoucir le sort des victimes de la guerre et de soulager les souffrances de ses compatriotes ».

Un médecin luxembourgeois, le docteur Théophile Funck, parti avec la première colonne de secours sur le champ de

Digitized by Google

bataille de Sedan, y resta jusqu'à la complète évacuation des blessés ; il ne rentra pas à Luxembourg et suivit les ambulances en France jusqu'à la fin de la guerre. C'est ainsi qu'on le vit à Versailles, à Tours avec M. de Flavigny, à Bordeaux, enfin à l'ambulance de la Fouilleuse pendant la Commune.

En reconnaissance de ses services, le Gouvernement français qui, le 29 décembre 1870, lui avait déjà accordé la grande naturalisation, le nomma chevalier de la Légion d'honneur par décret du 27 juin 1871.

Enfin, au mois de septembre de la même année, le comte Serurier, vice-président de la Société française de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française), vint à Luxembourg, chargé spécialement d'apporter les remerciements du Gouvernement français et du comité de Paris aux Luxembourgeois qui s'étaient consacrés pendant la guerre au soulagement des blessés. Il remit aux membres du comité luxembourgeois de la Croix-Rouge et aux autres personnes qui avaient concouru à son œuvre de dévouement, notamment à plusieurs dames, une médaille commémorative au nom du comité central de la Société de la Croix-Rouge française.

§ II. — Difficultés avec la Prusse.

Avant la bataille de Sedan, et même, jusqu'à la capitulation de Metz, la presse allemande ne s'était guère occupée du grand-duché de Luxembourg. Mais à la fin de septembre et dans les premiers jours du mois d'octobre de cette triste année 1870, commença en Allemagne une campagne de presse très active. Son but bien avéré était de provoquer, d'imposer même la réunion du Grand-Duché à la Prusse. Il fallait trouver un prétexte pour colorer cette demande inattendue. Il ne fut pas long à découvrir. La presse « bismarckienne » mit en avant une prétendue violation des devoirs de neutralité qu'imposait au Gouvernement luxembourgeois le traité de Londres du 11 mai 1867. Mais, au fond, le véritable motif de cette

Digitized by Google

campagne était le ressentiment éprouvé par la Prusse, à la vue des témoignages trop ouvertement manifestés de la sympathie des Luxembourgeois pour la France, et de leurs vœux à peine dissimulés pour le succès de ses armes dans la lutte engagée avec la Prusse.

Ce fut une voisine de Luxembourg, la *Gazette de Trèves* qui attacha le grelot. La *Gazette de Cologne*, venant à la rescousse, se fait écrire de Trèves :

Bien que les Luxembourgeois du Grand-Duché soient de race allemande, ils ne cessent de manifester les sentiments les plus hostiles à l'Allemagne. C'est ainsi que les nouvelles des prétendues victoires de la France étaient accueillies avec crédulité dans les cafés et saluées par des acclamations sans fin. Les douaniers, à la frontière, près de Wasserbillig, *ont insulté les Prussiens.* A Luxembourg même, *des Allemands et une dame ont été grossièrement injuriés.*

On explique ce fait par le grand nombre d'anciens fonctionnaires du premier Empire français qui sont restés dans le Grand-Duché, et dont les familles sont encore sympathiques à la France. Les employés de la Compagnie de l'Est, qui possède toutes les voies ferrées du pays, entretiennent aussi des sentiments favorables à la France. Enfin, le clergé est hostile aux Allemands *protestants* et agit sur la population de la campagne.

Un journal luxembourgeois, d'ailleurs seul de son espèce, prêta la main à la presse allemande en publiant des articles élogieux pour la Prusse, et fournit ainsi aux journaux d'Outre-Rhin l'occasion d'insister davantage sur l'intérêt du Grand-Duché de s'annexer à l'Allemagne.

Afin de protester contre ces insinuations, toutes les sociétés luxembourgeoises se réunirent pour rédiger une adresse au prince Henri des Pays-Bas, lieutenant-gouverneur du Grand-Duché, réclamant le maintien de leur indépendance et de leur neutralité, et protestant énergiquement contre toute tentative d'annexion soit à la Prusse, soit à la Confédération du Nord. Cette adresse fut remise au prince Henri dans une grande manifestation patriotique qui eut lieu le vendredi 21 octobre 1870.

Digitized by Google

Le prince Henri affirma son désir et celui de son frère, le roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, de maintenir toutes les stipulations du traité de Londres.

La Chambre et toutes les communes du pays se joignirent aux sociétés de la capitale pour approuver l'adresse et la manifestation du 21 octobre, et pour protester contre toute tendance annexionniste.

Toutefois, le feu était allumé, et M. de Bismarck n'était pas homme à le laisser s'éteindre ; il avait trop intérêt, au contraire, à l'entretenir soigneusement. Il n'y manqua pas.

Aussi, à la date du 3 décembre 1870, le chancelier prussien adressa, de Versailles, une note comminatoire au Gouvernement luxembourgeois :

Cette note, dit M. Emmanuel Servais, alors ministre d'État et Président du Gouvernement grand-ducal (1), — reprochait au Gouvernement luxembourgeois d'avoir violé la neutralité, soit en n'internant pas les militaires français de la garnison de Metz, qui, après la prise de cette ville, ont traversé le Grand-Duché, soit en tolérant que le vice-consul de France (M. le baron Corneau de Cussy) établit un bureau de recrutement à Luxembourg ; elle revenait sur l'expédition de vivres faite par la Compagnie de l'Est pour le ravitaillement de Thionville, en la qualifiant de violation flagrante de la neutralité ; elle signalait l'hostilité de nos populations envers l'Allemagne et les mauvais traitements qu'elles auraient fait subir aux fonctionnaires allemands, et contenait enfin la déclaration que le Gouvernement allemand ne se croyait plus obligé d'avoir égard, dans les opérations de la guerre, à la neutralité du Grand-Duché, et se réservait de demander la réparation du dommage qui avait été occasionné.

On conçoit facilement l'impression que produisit cette note sur le Gouvernement grand-ducal, d'autant que, pour lui donner plus de poids, tous les reptiles prussiens se mirent à siffler le même air. La *Gazette de la Croix*, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* accusaient le Gouvernement luxembourgeois d'avoir provoqué ces dangers en *prenant ouvertement* parti pour l'un

(1) Emmanuel Servais ; Son autobiographie. Luxembourg, 1895.

Digitized by Google

des belligérants, et ajoutaient que la domination que l'administration française des chemins de fer de l'Est exerçait sur le Luxembourg *était incompatible avec la neutralité luxembourgeoise.*

On voyait déjà percer le bout de l'oreille. Déjà se manifestait la convoitise de la Prusse sur l'administration des chemins de fer du Grand-Duché, administration dont elle est parvenue plus tard, après le traité de Francfort, à se mettre en possession.

Dans le Grand-Duché, la note de M. de Bismarck provoqua une véritable consternation. Une pétition, sous forme d'adresse des populations luxembourgeoises, fut adressée au Roi grand-duc, pour le supplier de sauver le pays et de ne jamais permettre qu'on en disposât sans son vote libre et réfléchi. Cette adresse fut couverte, en trois jours, de près de 45,000 signatures, émanant de Luxembourgeois âgés de plus de vingt-et-un ans. Il n'y eut pas deux cents abstentions.

Le ministre d'État, M. Servais, répondit, le 14 décembre 1870, à la note de la chancellerie prussienne, en réfutant d'une manière complète tous les griefs imaginaires qu'elle avait allégués. Cette réponse, communiquée à la Chambre des députés du Grand-Duché et aux puissances signataires du traité de Londres, fut bien accueillie. L'agitation produite par la note du 3 décembre s'était calmée, et le pays commençait à se rassurer au sujet des suites qu'elle pourrait avoir, lorsque, dans les premiers jours du mois de janvier 1871, un nouvel incident vint, une fois encore, l'alarmer sérieusement.

« Un officier prussien, arrivé de Versailles à Luxembourg, — dit M. Em. Servais, — demanda à être reçu immédiatement par le prince Henri, pour lui remettre une lettre du roi de Prusse. Nous nous attendions à une communication très grave. Effectivement, le roi de Prusse se plaignait, dans les termes les plus amers, de la conduite des Luxembourgeois ; il parlait de faits récents, sans les préciser, qui caractériseraient une véritable hostilité à l'égard de l'Allemagne, d'odieuses atteintes à la neutralité ; il s'élevait contre les

Digitized by Google

associations qui se seraient formées dans notre pays pour favoriser l'évasion des prisonniers français qui se trouvaient entre les mains des Allemands ; il insistait sur les conséquences que ces agissements devaient entraîner, sur la nécessité de leur répression. »

Ces griefs n'étaient pas plus fondés que les premiers. Mais cette persistance de la Prusse à accueillir, et même à provoquer tous les bruits malveillants de nature à compromettre la sécurité du Grand-Duché, indiquait bien le but qu'elle poursuivait.

« L'officier qui était venu de Versailles à Luxembourg donna lui-même la preuve, — dit encore M. Servais, — jusqu'à quel point l'on était, dans l'armée allemande, sous l'influence d'informations mal fondées ; il ne quitta pas l'hôtel dans lequel il était descendu, pendant le séjour de plus de vingt-quatre heures qu'il y fit, craignant, paraît-il, d'être insulté s'il se montrait en public. »

La lettre du roi de Prusse fut suivie d'une nouvelle note de M. de Bismarck, du 6 janvier 1871, reproduisant les griefs indiqués dans cette lettre et revenant à nouveau sur les faits indiqués dans la note du 3 décembre. Il ajoutait qu'il allait demander au Roi l'autorisation d'envoyer à Luxembourg un plénipotentiaire spécial, chargé de s'entendre avec le Gouvernement grand-ducal sur les moyens propres à prévenir le retour des difficultés soulevées. Le ministre d'État répondit le 12 janvier, en démontrant à nouveau la fausseté des rapports qui avaient été faits au Gouvernement allemand, et en exprimant sa satisfaction de pouvoir conférer directement avec le plénipotentiaire annoncé.

Celui-ci, M. d'Ernshausen, président de la régence de Trèves, arriva à Luxembourg le 26 janvier 1871, porteur d'instructions très précises. Il demandait au nom de la Prusse :

1° Que le Grand-Duché cédât à l'Allemagne l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg, alors exploités par la compagnie de l'Est français, et, en outre, l'administration des postes et des télégraphes. Il réclamait, en cas de

Digitized by Google

refus, une indemnité de deux millions de thalers, soit 7,500,000 francs !

2° Que tous les militaires français qui pénétreraient sur le territoire du Grand-Duché fussent internés ;

3° Que l'*exequatur* fût retiré au vice-consul de France, accusé d'avoir favorisé l'établissement d'un bureau de recrutement pour les militaires français ;

4° Enfin, que des poursuites fussent intentées contre deux gendarmes qui auraient cherché à favoriser l'entrée dans le pays de deux militaires français.

Le but de cet ultimatum était facile à expliquer (1). On voulait réagir contre l'influence française dans le Grand-Duché, et obliger celui-ci à travailler dans les vues du chancelier, qui avait déjà décidé de s'emparer des chemins de fer exploités par la compagnie de l'Est dans le Grand-Duché et dans l'Alsace-Lorraine.

Le Gouvernement luxembourgeois était le plus faible. En vertu du nouvel axiome introduit dans les relations internationales : *la force prime le droit*, — il devait céder sur la majeure partie de ces demandes, pour ne pas s'exposer à se les voir imposer toutes, et de vive force. Aussi, M. Servais (2), d'accord avec le prince-lieutenant du Roi et ses collègues, promit l'internement des militaires français qui arriveraient sur le territoire luxembourgeois, — ce qui se pratiquait d'ailleurs déjà ; il promit également la punition des *deux gendarmes*, si les faits reprochés étaient exacts ; il céda au sujet du retrait de l'*exequatur* du vice-consul de France, qui était réclamé avec une grande vivacité, parce que cet agent pouvait s'être livré, à l'insu du Gouvernement grand-ducal, à des actes imprudents et qu'il était à craindre qu'en le soutenant on ne fît naître l'idée d'une connivence avec lui.

Mais le ministre d'État, s'appuyant sur les termes précis du traité de Londres, refusa absolument d'accepter, même de discuter, aussi bien la question de l'indemnité pécuniaire ré-

(1) J. Joris, op. cit., page 359.
(2) Autobiographie, page 73.

Digitized by Google

clamée, que celle de l'abandon à l'Allemagne de l'exploitation des chemins de fer et de l'administration des postes et télégraphes. Il faisait observer avec raison que ces prétentions était contraires au principe même de l'indépendance du Grand-Duché.

Les choses en restèrent donc là jusqu'au traité de Francfort. La Prusse n'osa ou ne voulut plus insister, et le Grand-Duché put se croire enfin à l'abri des éventualités périlleuses dont il était menacé.

Voici la conclusion du rapport de M. Servais sur cet incident :

La mission de M. d'Ernshausen a eu certainement pour principal objectif la cession de l'exploitation de nos chemins de fer à l'Allemagne, qu'on a cherché plus tard à acquérir par le traité de Francfort ; la manière dont elle a été remplie fait voir que M. de Bismarck avait ses raisons pour ne pas désirer que ses projets fussent divulgués ; qu'il ne voulait pas employer la force, ni même paraître vouloir recourir à la menace pour les réaliser, tout en profitant volontiers, à cette fin, des craintes qu'il n'hésitait pas à inspirer. Elle est un curieux spécimen des procédés diplomatiques dont il sait, à l'occasion, se servir.

Nous terminerons sur cette citation. Ce n'est pas à nous de contredire une appréciation aussi juste d'un ministre luxembourgeois sur la politique cauteleuse du chancelier de fer.

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM

Le Luxembourg en 1899.

Nous voici parvenu à la fin de notre tâche. Nous avons raconté — le plus exactement qu'il nous a été possible, et en laissant de côté tout ce qui aurait pu troubler notre impartialité — celles des différentes phases de la vie du pays de Luxembourg pendant lesquelles les Français ont joué un rôle important — prépondérant quelquefois — dans son histoire. Nous espérons avoir réussi à donner quelque intérêt à ces récits.

Depuis 1871, des Français — et en assez grand nombre — viennent encore à Luxembourg. Mais ils y viennent en industriels ou en commerçants, en voyageurs ou en simples touristes; quelquefois, même, en malades, chercher — souvent avec succès — dans le calme et l'air pur de la riante vallée de l'Alzette ou des montagnes de Diekirch, la guérison de leurs maux ou le bienfaisant repos de leurs nerfs surmenés.

C'est pour ceux-là — s'il n'est pas téméraire d'espérer pour cet opuscule l'heureuse fortune de tomber sous leurs yeux — que nous croyons intéressant de dire, en quelques mots, ce que le Grand-Duché est devenu depuis cette guerre de 1870-1871, qui a rejeté dans le plus lointain des avenirs les espérances que la France avait pu concevoir un instant de voir encore les Luxembourgeois redevenir ses enfants.

Digitized by Google

***

Les années qui suivirent la guerre de 1870 ne furent signalées par aucun événement notable dans la vie extérieure du Grand-Duché. Il continua sa paisible existence sous le gouvernement — plus nominal que réel — de Guillaume III de Hollande et sous la direction effective de son frère le prince Henri des Pays-Bas. C'est ce dernier qui a été le véritable souverain du Grand-Duché jusqu'à sa mort, arrivée le 13 janvier 1879.

Pendant ce temps, jusqu'à l'année 1884, la démolition de la forteresse se poursuit lentement. La ville de Luxembourg se dégage peu à peu de la ceinture de pierre qui l'enserrait étroitement. Elle peut, enfin, — ce qui ne lui était pas arrivé depuis des siècles, — respirer librement; et, peu à peu aussi, se révèlent aux yeux surpris et charmés de ses habitants les beautés réellement pittoresques que cachait dans son sein le vallon de l'Alzette, trop bien protégé jusque-là — contre les regards indiscrets.

La population s'accroît chaque année. Des quartiers neufs sont créés. Les faubourgs s'unissent plus intimement à la ville haute, affranchis qu'ils sont de la multitude de barrières et de servitudes militaires qui entravaient la facilité des communications.

De grands chagrins vinrent attrister les dernières années de Guillaume III. En 1879, au mois de janvier, il perdait son frère unique, le prince Henri, son bras droit pour le gouvernement et l'administration du Grand-Duché, et, cinq mois après, l'aîné de ses fils, héritier présomptif de sa couronne, le prince Guillaume d'Orange, celui qui avait été mêlé d'une manière si

Digitized by Google

active aux négociations avec la France en 1867. Enfin, le 21 juin 1884, mourait le dernier de ses fils — (il en avait eu trois) — le prince Alexandre, devenu prince royal à la mort de son frère aîné. Avec lui s'éteignait l'espoir de postérité mâle de la maison d'Orange-Nassau, branche othonienne de l'illustre maison de Nassau. Guillaume III restait son dernier représentant. On sait que de son second mariage avec la princesse Emma de Waldeck-Pyrmont il n'a eu qu'une fille, Wilhelmine, aujourd'hui reine des Pays-Bas.

La succession au trône du Grand-Duché est régie par le pacte de famille de Nassau du 30 juin 1783 (1), dont les stipulations, en ce qui concerne le Luxembourg, ont été confirmées par l'acte final du congrès de Vienne (art. 71) et par deux conventions conclues entre les divers agnats de la maison de Nassau, le 14 juillet 1814

(1) C'est une pièce fort curieuse que ce *Pacte de famille* de la maison de Nassau. Il porte les dates des 13 (à la Haye), 23 (à Kircheim), 26 (à Biebrich) et 30 (à Saarbrücken) juin 1783. Il est passé entre : 1° *Guillaume*, prince d'Orange, prince à Nassau, etc.; 2° *Charles*, prince de Nassau (en ce temps aîné représentant notre maison princière de Nassau-Saarbrücken) ; 3° *Charles-Guillaume*, prince régnant de Nassau, etc.; 4° et *Louis*, prince de Nassau, etc., *maréchal de camp des armées royales françaises* et propriétaire des deux régiments d'infanterie Nassau-Saarbrücken et de cuirassiers Nassau-Saarbrücken, etc.. tous quatre fils de « Son Excellence notre Seigneur et père le prince d'Orange, à qui Dieu fasse merci ».

Ce pacte de famille est un véritable contrat de société universelle de tous biens présents et à venir, en 48 articles, avec réserve au profit des associés des acquêts faits avec les revenus de la part de chacun dans les biens communs. Il contient, comme un acte de société ordinaire, des stipulations spéciales pour le partage des biens, et prévoit les cas de minorité et de décès survenant parmi les contractants ou leurs ayants-droit. L'article 42, même, sous la rubrique de : *Arrangement pour le cas de l'extinction de toute la ligne masculine de Nassau*, indique ce que le dernier survivant des représentants mâles de la maison de Nassau aura la faculté de faire pour assurer la transmission des biens patrimoniaux, lui permettant même de déroger à la loi salique.

Le recueil administratif de M. P. Ruppert reproduit quelques-uns des autres articles de ce pacte de famille.

Digitized by Google

et le 27 juin 1839. De l'ensemble de ces textes, il résulte que les femmes sont exclues de la succession du Grand-Duché, et que, si les héritiers mâles font défaut dans l'une des branches de la famille de Nassau, leurs droits passent à l'autre branche.

Déjà étaient éteintes deux des branches de cette famille, sur les quatre qui vivaient en 1783, et dont les chefs ont stipulé au pacte de famille. Les deux branches encore existantes étaient : celle d'Orange-Nassau, que représentait seul Guillaume III de Hollande, et la branche régnante de Nassau, représentée par le duc Adolphe, prince souverain du duché de Nassau, mais dépossédé par la Prusse en 1866.

Aussi, lorsque, au mois de mars 1889, le roi de Hollande se trouva, par suite de l'état inquiétant de sa santé, dans l'impossibilité de régner effectivement, ce fut à l'héritier présomptif de la couronne grand-ducale, au duc Adolphe de Nassau, alors le plus proche agnat du souverain, que la régence du Grand-Duché a été dévolue, en vertu des articles 6 et 7 de la Constitution luxembourgeoise, des articles 32 et 33 du pacte de famille de la maison de Nassau, visés par le congrès de Vienne, et, enfin, de l'article 1er du traité de Londres du 11 mai 1867.

Le duc Adolphe prêta serment devant la Chambre des députés de Luxembourg le 11 avril 1889 (1) ; mais, peu après, le rétablissement du Roi mit fin à la régence (2).

Enfin, le 5 novembre 1890, une nouvelle maladie de

(1) *Mémorial* du jeudi 11 avril 1889. Nr. 17.

(2 *Mémorial* du vendredi 3 mai 1889, Nr. 23. — Quelques jours après, le 10 mai, on célébrait en Hollande et dans le Grand-Duché le 40e anniversaire de l'avènement au trône du Roi grand-duc.

Digitized by Google

Guillaume III ramène encore à Luxembourg le duc Adolphe, comme régent du Grand-Duché (1).

Cette seconde régence ne dura que quelques jours. Le 23 novembre, Guillaume III mourait. Le lien personnel qui unissait le Grand-Duché de Luxembourg à la Hollande était rompu, et aux termes de l'article 3 de la Constitution luxembourgeoise, la couronne grand-ducale passait de plein droit sur la tête du duc Adolphe de Nassau (2). C'est le souverain actuel du Grand-Duché.

Le grand-duc Adolphe est né à Biebrich, le 24 juillet 1817. De son mariage avec la princesse Adélaïde d'Anhalt, il a eu deux enfants : une fille, la princesse Hilda, mariée au prince héritier de Bade, et un fils, le prince Guillaume, né le 22 avril 1852, héritier présomptif de la couronne grand-ducale. Le prince Guillaume a épousé, le 21 juin 1893, la princesse Marie-Anne de Bragance, infante de Portugal, petite-fille de dom Miguel. De ce mariage sont nées, actuellement, trois filles (juillet 1899). Les enfants du prince héritier de Luxembourg sont élevés dans la religion catholique, à la grande satisfaction de la très catholique population du Grand-Duché, qui, depuis 1815, n'avait eu comme souverains que des princes protestants.

***

En terminant ce travail, qui, — pour la plus grande partie, — a été composé sur les lieux mêmes, témoins

(1) *Mémorial* du jeudi 6 novembre 1890.
(2) *Mémorial* du dimanche 23 novembre 1890.

Digitized by Google

des faits dont nous avons essayé de donner le récit, nous tenons à dire que, pendant trois années où nous avons vécu pendant plusieurs mois au milieu des Luxembourgeois, et, presque, de leur propre vie, nous avons appris à les apprécier. L'accueil bienveillant qui nous a été fait dans le beau pays de Luxembourg, les sympathies que nous y avons rencontrées, l'aide qui nous a été donnée pour notre travail, nous ont fait aimer ce pays et ses habitants.

Nous avons pu toucher du doigt, pour ainsi dire, — et certaines choses frappent un étranger, qui échappent à l'indigène chez qui l'habitude émousse l'attention — nous avons pu constater, disons-nous, les nombreux avantages qui résultent pour les Luxembourgeois de leur situation tout à fait exceptionnelle au milieu des peuples en armes qui les entourent et qui transforment en un vaste camp tout le reste de l'Europe. Heureux Luxembourgeois ! On peut dire d'eux ce que Virgile disait des cultivateurs de son temps :

O fortunatos nimium sua si bona nôrint.

Ils ne connaissent, eux, ni la conscription, ni le service militaire obligatoire, ni les impôts écrasants qu'impose aux autres peuples le militarisme à outrance ; ce militarisme qui nous ramène aux temps barbares où chaque homme, armé jusques aux dents, n'avait d'autre besoin que celui de se procurer sa nourriture, et d'autre souci que celui de défendre contre son semblable sa vie et ses moyens d'existence.

Et alors, nous avons fort bien compris — avec un léger serrement de cœur cependant — que, dans la condition heureuse et indépendante où ils vivent depuis

Digitized by Google

plus de trente ans, les Luxembourgeois ne se soucient guère d'en sortir, ni de courir les risques d'un « aléa » toujours périlleux. Toute leur ambition — ils ne le dissimulent pas et nous ne saurions les en blâmer — s'arrête au désir que chante le refrain de leur hymne national, le désir bien simple de « rester ce qu'ils sont » :

Mir welle bleîwen wat mir sin !

Digitized by Google

Digitized by Google

OUVRAGES CONSULTÉS

BERTHOLET (R. P. Jean). — *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*. Huit vol. in-4°. Luxembourg, chez André Chevalier, 1743.

Dr GLÆSENER. — *Le grand-duché de Luxembourg historique et pittoresque*. Un vol. grand in-8°. Diekirch, 1885.

Marcellin LAGARDE. — *Histoire du duché de Luxembourg*. Deux vol. in-12. Bruxelles, 1850.

J.-P. BIERMANN. — *Abrégé historique de la ville et forteresse de Luxembourg*. Un vol. grand in-4°. Luxembourg, Joseph Beffort, 1890.

N. van WERVEKE. — *Études sur les chartes luxembourgeoises du moyen âge*. (Publications de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, vol. XLI.) Luxembourg, L. Bück, 1890.

Bernard KRIER. — *La procession dansante ou le pèlerinage au tombeau de saint Willibrod à Echternach*. Luxembourg, 1879.

DE BARANTE. — *Histoire des ducs de Bourgogne*.

BLANCHARD. — *Histoire du duché de Luxembourg*. (Manuscrit aux Archives de la Section historique de l'Institut grand-ducal.)

TELLOT (le curé). — *Mémoires*. (Manuscrit, id.)

L. ZELLE et Arthur KNAFF. — *Die Blockade der Festung Luxemburg durch die Truppen der französischen Republik, 1794-1795*. (Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal, vol. XLII.)

F.-H. CHRISTIANI. — *Précis historique du pays de Luxembourg*. Un vol. in-18. Luxembourg, chez Lamort, an XIII (1805).

G. ROTHAN. — *L'affaire du Luxembourg*. Un vol. in-12. Paris, Calmann-Lévy, 1895.

Ch. SEIGNOBOS. — *Histoire politique de l'Europe contemporaine*. Un vol. in-8°. Paris, Armand Colin, 1897.

Pierre DE LA GORCE. — *Histoire du second Empire*. Paris, Plon, 1895.

E. LAVISSE et A. RAMBAUD. — *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*. Paris, Armand Colin, 1893-1899.

Cte D'ANGEBERG. — *Le congrès de Vienne et les traités de 1815*. Paris, Amyot, 1863.

DE CLERCQ. — *Recueil des traités de la France*. Paris, 1831-1842.

E. SERVAIS. — *Le grand-duché de Luxembourg et le traité de Londres*. Paris, Plon, 1879.

Digitized by Google

E. Servais. — *Autobiographie.* Luxembourg, L. Bück, 1895.
P. Eyschen. — *La situation internationale du grand-duché de Luxembourg.* Luxembourg, V. Bück, 1889.
P. Ruppert. — *Organisation politique, judiciaire et administrative du grand-duché de Luxembourg* (2me édit.) Luxembourg, V. Bück, 1885.
P. Ruppert. — *Statistique historique du grand-duché de Luxembourg.* Luxembourg, V. Bück, 1889.
P. Ruppert. — *Législation des travaux publics dans le grand-duché de Luxembourg* (1669-1876). Luxembourg, V. Bück, 1876.
E. Maréchal. — *Histoire contemporaine* (1848-1896). Paris, Delagrave, 1897.
Sylvanecte. — *La cour impériale à Compiègne.* Paris, Charpentier, 1884.
Duc de Persigny. — *Mémoires.* Paris, Plon, 1890.
Cte Benedetti. — *Ma mission en Prusse.* Paris, Plon, 1871.
Thiers. — *Discours parlementaires* (édition Calmon). Paris, Calmann-Lévy, 1881.
Von Sybel. — *Begründung des deutschen Reiches durch Wilhelm I.* München und Leipzig, R. Oldenbourg, 1894.
Stenographische Berichte über die Verhandlungen des Reichstages des Norddeutschen Bundes im Jahre 1867. Berlin 1857.
Das Staatsarchiv. *Sammlung der officiellen Actenstücke zur Geschichte der Gegenwart*, von Ludwig Karl Aegidi und Alfred Klauhold. Hambourg, Otto Meissner, 1867.
G. Rothan. — *La politique française en 1866.* Paris, Calmann-Lévy, 1894.
Cte Jos. Grabinski. — *Un ami de Napoléon III. Le comte Arese et la politique italienne sous le second Empire.* Paris, L. Bahl, 1897.
J. Joris. — *Une page d'histoire du grand-duché de Luxembourg* (1867-1871). Luxembourg, Jos. Beffort, 1888.
Oscar Méding. — *De Sadowa à Sedan.* Paris, Dentu, 1885.
Le *Moniteur universel* et le *Journal des Débats* des mois de mars, avril, mai et juin 1867.
Prosper Mérimée. — *Lettres à M. Panizzi* (1850-1870). Paris, Calmann-Lévy, 1881.
Le traité de Londres. Protocoles des séances. (Archives du Gouvernement grand-ducal.)
Archibald Forbes. — *The life of Napoléon the Third.* Londres, Chatto Windus, 1898.
Nic. Gredt. — *Histoire de l'Athénée de Luxembourg.* Luxembourg, Léon Bück, 1893.
Exécution du traité de Londres. Documents diplomatiques. (Archives du Gouvernement grand-ducal.)
Fr. Engelhard. — *Histoire de la ville et forteresse de Luxembourg.* Luxembourg, Rehm, 1850.

Digitized by Google

J. Coster. — *Histoire de la forteresse de Luxembourg* (traduction). Luxembourg, V. Bück, 1869.

Archives de la section technique du Génie. Ministère de la Guerre, Paris.

Camille Rousset. — *Histoire de Louvois* (7e édit.) Paris, Didier, 1891.

Georges Michel. — *Histoire de Vauban*. Paris, Plon, 1879.

Arthur Knaff. — *Le siège de 1684*. Luxembourg, Heintzé, 1887.

Revue du Génie militaire. Mai 1897.

Mémoires du maréchal Soult.

Lieutenant-colonel Augoyat. — *Mémoires inédits du maréchal de Vauban*. — Paris, Corréard, 1841.

Die Blockade der Festung Luxemburg durc die Hessen 1814. Luxembourg, J. Heintzé 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

INTRODUCTION I

Chap. Ier. Clovis et les rois francs 1

Chap. II. Les ducs de Bourgogne et la maison d'Autriche... 6

Chap. III. Louis XIV et Vauban 11

Le siège de Luxembourg en 1684. — Correspondance entre Vauban et Louvois 12
Mémoire de Vauban sur le siège de Luxembourg... 24
Vauban répare la forteresse 26
Importance des fortifications de Luxembourg, d'après le projet de 1684 37
Visite de Louis XIV à Luxembourg 40
La France et la forteresse pendant le XVIIIe siècle.. 44

Chap. IV. La Révolution française. — Napoléon Ier 48

Blocus de la forteresse par les armées de la République 48
Visite de Napoléon Ier à Luxembourg. — Le plan en relief 52

Chap. V. Le traité de Londres 56

§ 1er. *Le Luxembourg de 1815 à 1866* 56

1. Les traités de 1814 et de 1815 59
2. La révolution de 1830 en France et en Belgique.. 62
3. Guillaume II et Guillaume III. — Le prince Henri.. 67
4. Chemins de fer Guillaume-Luxembourg 71

§ 2me. *La guerre des Duchés et la guerre de Bohême* 78

La France après Sadowa 81

§ 3me. *La cession du Grand-Duché à la France* 88

1. L'interpellation Thiers 88
2. Projet de constitution de la Confédération de l'Allemagne du Nord 92
3. Négociations entre Paris, Berlin et La Haye.... 95
4. La signature du traité de cession 108
5. Les interpellations de Bennigsen, van Torbecke et Jules Favre 124

Digitized by Google